

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

CULTURE DU VIOL : CIRCULATION, REPRÉSENTATIONS ET (DÉ)LÉGITIMATIONS
D'UNE CATÉGORIE UTILE D'ANALYSE SOCIOLOGIQUE.
L'UNIVERSITÉ COMME CHAMP DE BATAILLE

THÈSE

PRÉSENTÉE

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DOCTORAT EN SOCIOLOGIE AVEC CONCENTRATION EN ÉTUDES FÉMINISTES

PAR

SANDRINE RICCI

JUIN 2026

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

To live a feminist life is to live in very good company.

Sara Ahmed (2017, p. 17)

De nombreuses personnes et communautés ont soutenu ce travail de thèse, et je leur exprime ici ma profonde gratitude, en m'excusant par avance pour tout oubli involontaire. Je tiens d'abord à souligner que ce travail a été réalisé en territoire autochtone, ancestral et non cédé, en particulier celui de la nation Kanien'kehá:ka (Mohawk). L'UQAM se situe sur l'île de Tiohtià:ke (Montréal), lieu de vie historique et carrefour de rencontre pour de nombreuses Premières Nations, où une population autochtone diversifiée cohabite aujourd'hui avec d'autres communautés. Une telle reconnaissance s'impose d'autant plus que la violence sexuelle, mon principal objet d'étude, participe de l'oppression coloniale, dont les effets se manifestent notamment dans les milliers de femmes et de filles autochtones assassinées ou portées disparues au Canada.

Ensuite, j'adresse un immense merci à ma mère, pour le rôle décisif qu'elle a joué tout au long de ce marathon doctoral, spécialement en rendant possibles de précieuses discussions ainsi que des séances de zoothérapie avec nos chiens adorés, puis avec la petite dernière, la chatonne des rues. Je t'en serai éternellement reconnaissante, maman, ainsi que pour ton bon pain et autres délices. Ton soutien est resté indéfectible, même si tu n'as pu retenir un cri d'épouvante lorsque je t'ai annoncé que je me lançais dans un doctorat, toi qui estimais déjà que les études de maîtrise m'avaient bien assez tenue éloignée du ciel bleu. Je t'aime.

L'aboutissement de cette thèse doit aussi beaucoup aux conseils éclairés et aux relectures éclairantes de ma directrice de thèse, Francine Descarries. Merci, formidable alliée dans mon parcours de transfuge de classe féministe : nous sommes plusieurs générations d'étudiantes, d'enseignantes et de travailleuses, entre autres, à vous devoir une dette immense. Je mesure l'honneur d'avoir été votre dernière doctorante. Merci pour l'autonomie et la confiance que vous m'avez accordées, y compris lorsque nos perspectives politiques divergeaient. Je souligne avec émotion votre bienveillante compréhension lorsque j'ai été contrainte de ralentir le rythme ou que j'ai choisi de me consacrer à d'autres réalisations. Votre mentorat, à la fois fidèle, généreux et rigoureux, a autant façonné ma conception de la pédagogie féministe que ma manière de tenir bon dans le monde universitaire.

À cet égard, je suis privilégiée que Leila Celis, Pascale Dufour et Christine Thoër aient accepté de former le jury de ma thèse. Depuis le projet initial, leurs commentaires ont contribué à l'enrichir de manière significative. Au moment du dépôt final du manuscrit, je leur adresse mes plus sincères remerciements pour le temps et l'expertise qu'elles y ont consacrés, ainsi que pour l'attention bienveillante portée à sa lecture. Ma reconnaissance va aussi à Martine Delvaux, dont l'appui à plusieurs étapes cruciales de ce travail a été précieux, et pas seulement pour avoir su jouer, selon ses propres mots, le rôle de « caillou dans la chaussure ». Je dois beaucoup à mes rencontres avec des professeures et des équipes de recherche exceptionnelles, dont certaines collaboratrices sont devenues des amies précieuses. Je pense particulièrement à l'équipe *Discours et interventions féministes : un inventaire des lieux*, dirigée par Francine Descarries et Christine Corbeil. Je remercie aussi chaleureusement la formidable locomotive Manon Bergeron, ainsi que les collaboratrices de l'enquête ESSIMU, de même que les milliers d'anonymes qui y ont pris part. Si l'ampleur inattendue de ce projet a assurément bousculé l'échéancier initial de ma thèse, elle m'a offert une expérience de recherche-action hors du commun.

Au fil des ans, j'ai bénéficié de la présence bienveillante et de la stimulation intellectuelle, politique ou même culinaire de mes proches, qui m'ont nourrie bien au-delà de la seule écriture. Carole Boulebsol, mon amie prodigieuse : je resterai à jamais émue par ta générosité, ton affection, ton humour, ton coaching de fin de thèse, nos séances de « cyberlunch » ou de « zoomthèse », entre autres, qui m'ont portée bien plus que je ne saurais le dire. Cette gratitude s'étend avec tendresse à Alexis et Ninalou, pour leur contribution en fous rires, soutien moral et distractions justifiées. Un grand merci aux fantastiques Claudia Bouchard, Francis Dupuis-Déri, Isabelle Marchand et Geneviève Pagé, pour votre accompagnement, surtout dans les derniers difficiles moments de rédaction et de préparation de la soutenance. Je tiens aussi à mentionner le soutien très apprécié de Marcos Ancelovici et Paulo Gougeon, ainsi que les encouragements de nombreuses personnes, en particulier : Yasmine et Nahéma, Mélissa Blais, Ksenia Burobina, Julie Charron, Marie-Hélène Côté, Marie-Soleil Chrétien, Catherine Flynn, Christelle Hamel, Ève-Marie Lampron, Isabelle-Anne Lavoie, Annik Préfontaine, Vincent Romani, Catherine Rousseau, Anaïs Salamon et Christian Saint-Pierre. Compter des ami-es en dehors du monde académique a été essentiel pour préserver des espaces de respiration. Pouvoir « ventiler » les aléas du doctorat auprès d'ami-es ayant déjà vécu l'aventure a largement compensé le fait que je n'ai pas pu cheminer aux côtés d'une cohorte étudiante. J'ai une pensée amicale et solidaire – vive la Palestine libre ! – pour Leila Faraj, que j'ai eu le privilège de rencontrer aux premières heures de nos doctorats respectifs.

Ma capacité d'analyse s'est développée grâce à la lecture de nombreuses collègues, professeures et chercheuses des milieux de pratique. J'ai parfois eu le privilège de les côtoyer au sein de précieux espaces collectifs, comme le Pôle violence du Réseau québécois en études féministes (RéQEF). J'ai énormément appris auprès des collègues du laboratoire VisaGE, basé en France, grâce à l'organisation de séminaires en visio-conférence pendant la pandémie de Covid-19; mention spéciale à Pauline Delage, Emeline Fourment, Margot Giacinti, Delphine Lacombe et Sabrina Moro. Je pense aussi à une école d'été mémorable en Suisse où j'ai pu discuter de mes recherches avec Patricia Hill Collins, dont la rencontre a été déterminante. J'adresse une pensée reconnaissante à Karine Baril, Lyne Kurtzman, Carrie Rentschler et Marie-Andrée Roy pour leurs encouragements soutenus. Je salue bien cordialement les collègues de la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur, ainsi que ceux de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF), avec qui j'ai toujours grand plaisir à travailler. Je tiens à souligner la collaboration précieuse du personnel du Département de sociologie de l'UQAM, particulièrement dans les moments difficiles précédant la soutenance, ainsi que de plusieurs personnes ayant contribué à une étape ou une autre de ce travail : Marily Julien, Isabelle Larrivée, Geneviève Messier, Pierre Plante, Elias Rizkallah, Manon Robichaud et Sabrina Tremblay.

Enfin, il m'importe de souligner les excellentes conditions matérielles de travail dont j'ai bénéficié. Mon projet doctoral n'aurait pas pu se concrétiser sans le soutien du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier du Conseil de recherches en sciences humaines. Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude au Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'UQAM, dont les luttes ont rendu possible la création de programmes de perfectionnement déterminants dans mon parcours. Parmi les autres appuis les plus structurants, je suis redevable au RéQEF, à la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur, de même qu'aux personnes donatrices, organismes et instances de l'UQAM qui m'ont accordé une bourse de recrutement aux cycles supérieurs en sociologie, la Bourse IREF/Service aux collectivités (Protocole UQAM/Relais-femmes) créée pour contrer l'antiféminisme et la violence envers les femmes, ainsi que la Bourse Robert-Bélanger et Francine-Descarries en sociologie. Grâce au régime d'assurance collective négocié par mon association étudiante (AFESH), j'ai par ailleurs pu compter sur des soins de santé physique et mentale qui ne devraient relever ni du privilège ni du secteur privé.

Impossible de clore ces remerciements sans saluer « mes » étudiant-es des quinze dernières années, dont l'énergie, les savoirs et les questionnements habitent cette thèse.

DÉDICACE

Mon féminisme n'est pas issu d'un mythe fondateur où ma grand-mère,
au diapason des femmes éduquées et libérales de son époque,
aurait lutté pour le droit à l'avortement. Je n'en ai pas hérité par osmose,
je l'ai arraché à la terre, parce qu'il était enfoui bien profond sous toutes les vies rêvées
et les espoirs déçus des femmes de ma famille.

Caroline Dawson, *Là où je me terre*, p. 182-183.

À mes filles, je laisse le côté radieux de la vie
des cheveux longs
des cordes à danser la rage
et tous les feux allumés.

Vanessa Bell, *De rivières*, p. 51

À Francine Descarries,
qui a éveillé en moi le rêve du doctorat en sociologie,
puis a guidé, soutenu et valorisé ce travail de thèse sans jamais faillir.
Le destin m'a toutefois ravi la chance de lui offrir ce que je lui devais :
une soutenance que j'aurais tant voulu partager avec elle,
effectuée deux semaines après le choc de son décès.
Je garderai d'elle le souvenir d'une femme profondément engagée
envers les études féministes, dont la confiance m'aura été,
comme pour tant d'entre nous, une force précieuse.

AVANT-PROPOS

OUVRIR LE CHAMP DU PENSABLE ET L'UNIVERS DES POSSIBLES¹

Cette thèse porte la trace des luttes collectives contre les violences faites à tant de femmes, et celle de tant de militantes, que l'on voudrait indestructibles. Aujourd'hui comme hier, elles affrontent la culture du viol avec courage et ténacité. Par un soir d'automne 2013, une ancienne étudiante est ainsi venue me trouver dans ma salle de classe, indignée par une activité d'initiation dont elle venait d'être témoin. Shanie Roy, tu as accepté que ton nom soit mentionné ici, peut-être reconnaîtras-tu dans les pages qui suivent le prolongement de ta colère. J'étais alors au début de mon parcours doctoral. Cette alerte m'a projetée dans un terrain de recherche qui est aussi un espace d'engagement, celui des violences sexuelles en milieu universitaire, et mise sur la piste de la notion de *culture du viol*. Avant de préciser l'intérêt, la légitimité et le périmètre de mon questionnement, je propose un retour, en grande partie chronologique, sur une série de constats à la fois expérientiels et analytiques qui en constituent la genèse. Entrebâillant les portes des « cuisines de la science » (Bourdieu, 2002[1984], p. 236), ces précisions – parfois marquées d'accents biographiques – visent à éclairer la construction de la problématique, le contexte de la recherche et les objectifs de la thèse.

Entrepris quelques temps avant le moment féministe #AgressionNonDénoncée, mon marathon doctoral a tout d'abord consisté à prospecter le sens de l'expression *culture du viol*, repérée dans des discours militants, comme une sorte de slogan. La conversation sur cette expression m'est apparue limitée à des cercles restreints. Dans des échanges qui se sont déroulés en 2000 sur un forum virtuel², des féministes anglophones d'horizons variés débattaient avec peu de certitudes sur la définition, la généalogie et les limites d'une notion (un concept ?). Quelques 15 ans plus tard, en 2015, au moment où je m'engage dans cette conversation, le terme apparaît faiblement mobilisé dans les écrits scientifiques sur la violence sexuelle, particulièrement en langue française. Je me suis demandée pourquoi je savais si peu de choses sur cette idée de *culture du viol*, forgée aux États-Unis, semblait-il, au cours de la deuxième vague du

¹ J'emprunte ces mots à Philippe Corcuff (2011, p. 8).

² WMST-L est un forum électronique international créé en 1991 « *for people involved in Women's Studies as teachers, researchers, librarians, and/or program administrators. (...) in forty-seven countries, ranging from the United States and Canada to Israel, Saudi Arabia, Brazil, Singapore, and Australia.* », selon sa page d'accueil, repérée à <http://userpages.umbc.edu/~korenman/wmst/wmst-l.html>. La discussion sur la culture du viol a été repérée sur la page : <https://userpages.umbc.edu/~korenman/wmst/rapeculture2.html> (dernière consultation le 15 septembre 2022).

féminisme. La matière des cours que j’enseignais, mes intérêts de recherche et mes engagements militants m’avaient pourtant déjà familiarisée avec les savoirs produits durant cette période.

J’ai amorcé un travail de sens sur la violence sexuelle dans le cadre d’un mémoire de maîtrise portant sur la parole mémorielle de femmes rescapées du génocide des Tutsi, ultérieurement publié sous forme d’ouvrage (Ricci, 2019 [2014]). Face aux discours qui réduisaient tant les massacres que les violences sexuelles survenues au Rwanda en 1994 à des flambées de haine barbares et imprédictibles, je me suis plutôt attachée à en démontrer le caractère planifié et rationnel. Extrême ou non, la violence s’inscrit toujours dans une histoire, dans une culture, dans un ordre social. L’analyse de témoignages de première main, d’écrits produits par des spécialistes et de documents d’archives m’a permis de comprendre comment, sous le coup de l’ethnisme et des rapports sociaux de sexe, les différents mythes logés au cœur de l’idéologie génocidaire se sont actualisés dans la conduite d’un féminicide massif et dans la volonté de destruction de l’ennemi « femmes » par le biais de violences sexuelles. Ma réflexion sur les dimensions idéologiques et structurelles de la violence faite aux femmes s’est ensuite approfondie au prisme de l’analyse du phénomène de la traite à des fins d’exploitation sexuelle au Québec. Cette étude (Ricci, Kurtzman et Roy, 2012) a mis en lumière une culture de banalisation de la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes, que l’industrie du sexe mondialisée a su reprendre à son compte, pour exploiter des individus en position de vulnérabilité structurelle. Sans minimiser l’impact de la coercition matériellement exercée par les acteurs du commerce du sexe sur leurs cibles, nous avons conclu que le dispositif de violence à l’œuvre dans la traite prostitutionnelle comprenait un large éventail de représentations sociales normalisant l’idée que les femmes sont appropriables et vendables (Ricci et Kurtzman, 2013; Ricci, Kurtzman et Roy, 2014).

Bien que fondés sur un cadre théorique féministe attentif aux dimensions culturelles, politiques et idéologiques de l’appropriation des femmes (Guillaumin, 2016 [1992]), ces deux projets de recherche portant sur des violences sexuelles ne m’ont pas permis de croiser explicitement la notion de *culture du viol*³. Ils m’ont toutefois conduite vers une proposition dont j’ai découvert qu’elle loge au cœur-même de cette notion, à savoir que la (re)production de la violence dépasse l’attaque physique *stricto sensu*. Après avoir étudié certaines des formes les plus brutales des violences exercées contre les femmes, je me suis

³ Ce n’est qu’ultérieurement que j’ai mobilisé de manière explicite la notion de *culture du viol* à propos du Rwanda, notamment dans Ricci, S. (2019). Face à l’extrême ou quand le génocide se transmue en féminicide. *Spirale*, hors-série n°2, « Femmes et violence de masse », 24-29.

intéressée aux outils conceptuels développés pour comprendre comment la violence peut être exercée sans impliquer de recours à la force ni même de contact physique. Ces dimensions du problème, le situant au-delà de l'intentionnalité des individus ou de leur responsabilité, pouvaient échapper à une analyse limitée aux situations de violence interpersonnelle. J'ai appris que, selon le philosophe Slavoj Žižek (2008), maintenir la loupe sur la pointe de l'iceberg, entendre la violence physique, directe et subjective, nous amènerait à ignorer à la fois la partie immergée de la violence « objective », de même que notre participation à son édifice. Au-delà des critiques que peut inspirer cette position de Žižek, considérant sa tendance à marginaliser la réalité de la violence masculine dans la vie quotidienne des femmes (Walby, Towers et Francis, 2014), l'importance de s'intéresser à la dimension indirecte de la violence sexuelle m'est ainsi apparue. Au fil du travail antérieur à la présente thèse, j'en suis venue à considérer qu'une focalisation 1) sur l'atteinte au corps et 2) sur la dyade victime/agresseur pouvait occulter une large part du problème de la violence sexuelle – de ses causes, manifestations ou conséquences.

Au Québec et ailleurs, l'expression *culture du viol* s'est retrouvée au centre d'un déferlement de prises de paroles qui a renforcé à la fois mon intérêt pour cette notion et mon étonnement de ne pas l'avoir croisée avant sur ma route. J'ai commencé à me demander si cette notion pouvait éclairer les conditions de (re)production de la violence sexuelle. À une époque où le terme semble largement inconnu, la sociologue Joyce Williams (2007) relevait que l'agrégation des mots « viol » et « culture » opérée par « culture du viol » renvoie l'explication de la violence sexuelle aux pratiques sociales, davantage qu'à la personnalité de l'agresseur. L'idée de *culture du viol* suggèrerait un lien causal et une indissociabilité : les actes de violence sexuelle sont liés à la culture et la culture est imprégnée de violence sexuelle. Pour autant, incriminer une culture revient-il à gommer tant les subjectivités que les rapports sociaux ? Si l'on considère une tendance répandue à ignorer le caractère sociopolitique de la violence masculine exercée contre les femmes (Romito, 2006), est-ce qu'invoquer une culture du viol comme logique explicative de la violence sexuelle tend à masquer les sujets agissants de cette violence et à diluer les responsabilités individuelles ? Face à la diffusion grandissante de la notion de *culture du viol* dans le discours social québécois, j'ai continué à creuser le filon de mes préoccupations théoriques, spécialement mises à l'épreuve par les « scandales » qui ont secoué différents campus, dont mon *alma mater*.

Pour continuer à cerner les conditions de production de cette thèse, sinon sa problématique, il n'est pas inutile de rappeler l'impact des attaques – publiques comme privées – visant les études féministes, l'UQAM et, plus largement, ce qui est aujourd'hui stigmatisé sous le terme de « wokisme ». Les « sujets

obstinés » (Ahmed, 2012) font face à la délégitimation, sans cesse renouvelée, d’une lecture politique de la violence sexuelle et de ses « rouages sociaux », lecture que certaines chercheuses défendent avec détermination (Les membres du laboratoire junior VisaGe, 2019, p. 72). Les féministes restent confrontées à la disqualification de leurs objets, de leurs perspectives et de leurs résultats de recherche. Des professeures (femmes) me l’ont dit sans détour : étudier la violence faite aux femmes dans une perspective féministe reviendrait à enfoncer des portes ouvertes – tout aurait déjà été dit. Heureusement, cette position ne fait pas consensus. Mon parcours, tant personnel qu’universitaire, en témoigne, la *parrhèsia* amène aussi son lot d’inquiétude⁴.

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage, polissez-le sans cesse, et le repolissez, ajoutez quelquefois, et souvent effacez », aurait conseillé le poète Boileau. Mais que dissimule cette quête incessante du travail bien fait, au-delà d’un engagement pour la « *slow scholarship* » (Mountz *et al.*, 2015) – une posture qui trouve par ailleurs si peu sa place dans l’université néolibérale ? Je ne peux que nouer ensemble le souci constant de l’irréprochabilité de la doctorante, le trac que j’éprouve à prendre la parole, ici ou ailleurs, et les confrontations réactionnaires fréquentes, variées, parfois violentes, qui refusent à certains sujets leur place à la « table » (Ahmed, 2012). Parfois personnelles, toujours politiques, les attaques misogynes et diversement conservatrices ont des impacts épistémiques, émotionnels et matériels sur les « féministes rabat-joie » (Ahmed, 2012). Ces masculinistes qui discréditent nos propos, infiltrent les manifestations contre la culture du viol, « trollent » ou « doxxent », voire harcèlent les féministes, brandissant l’arme-Marc-Lépine, veulent, comme lui, nous réduire au silence (Blais, 2021; Dupuis-Déri, 2013)⁵.

Je souhaite que les voix critiques se multiplient, afin que la conscience des logiques sociales derrière la (re)production des violences sexuelles s’impose plus solidement – tant dans les conversations ordinaires que dans les priorités politiques – et qu’elles trouvent un écho plein et entier au sein du monde académique. Pour convoquer un dernier élément de ma trajectoire, je soutiens que cet appel nous

⁴ Telle que je la conçois, la parrhèsia renvoie au choix de faire usage de sa liberté pour dire la vérité en public. Voir Foucault, Michel (2009). *Le courage de la vérité. Le gouvernement de soi et des autres II. Cours au Collège de France 1983-1984*, Seuil-Gallimard.

⁵ Pour un cas m’impliquant personnellement, voir Gervais, Lisa-Marie (2018, 15 mars). « Quatre mois de prison pour avoir menacé des féministes avec des photos de Marc Lépine », *Le Devoir*.
<https://www.ledevoir.com/societe/522871/quatre-mois-de-prison-pour-avoir-menace-des-feministes-avec-des-photos-de-marc-lepine>

concerne également en tant qu'enseignant-es. Cette fonction engage une responsabilité éthique, intellectuelle et politique qui devrait orienter nos pratiques pédagogiques vers un monde plus juste, affranchi de la violence. J'estime essentiel de soutenir une réflexion continue sur les savoirs que nous transmettons, tout autant que sur conditions de leur apprentissage, en particulier lorsqu'il est question d'oppression. Ces convictions se traduisent aussi dans les choix formels de cette thèse : en cohérence avec ma critique de l'invisibilisation des femmes dans le champ académique, les références bibliographiques comportent, sauf erreur, les prénoms des auteurices. Enfin, je ne suis certainement pas seule à croire qu'il incombe au champ académique de se mettre à l'écoute des mobilisations étudiantes contre la culture du viol et de contribuer activement à l'amélioration des conditions de vie dans nos institutions et sur nos campus.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	i
DÉDICACE	iv
AVANT-PROPOS.....	v
TABLE DES MATIÈRES	x
LISTE DES FIGURES	xiv
LISTE DES TABLEAUX	xv
RÉSUMÉ.....	xvii
ABSTRACT	xix
INTRODUCTION	1
<i>Une explication controversée</i>	2
<i>Le monde universitaire interpellé</i>	6
<i>Limites des travaux existants et positionnement de la recherche</i>	9
<i>Principaux objectifs et organisation de la thèse</i>	12
CHAPITRE 1 DE QUOI LE VIOL EST-IL LE NOM ? RÉALITÉS D'UN FAIT SOCIAL	14
1.1 Du viol aux violences sexuelles : des catégories en mouvement	15
1.1.1 Entre victime et survivante : luttes de sens et usages critiques des mots	16
1.1.2 Renoncer au mot « viol » ?	18
1.1.3 La multiplication des catégories de violence sexuelle	20
1.2 Prendre la (dé)mesure de la violence sexuelle au Québec.....	25
1.2.1 Portrait statistique : ampleur, contextes, victimes et agresseurs	27
1.2.2 Le cas du milieu universitaire.....	31
1.2.3 Entre conséquences individuelles et effets collectifs préjudiciables.....	34
1.3 L'iceberg, sa pointe et sa face cachée.....	37
1.3.1 Les violences sexuelles (se) comptent-elles ?.....	38
1.3.2 L'enjeu du sous-siglement des violences sexuelles	43
1.3.3 Entre pression à porter plainte et risque de revictimisation	46
Synthèse des enjeux et articulation de la problématique	51
CHAPITRE 2 Ancrages d'une imagination sociologique féministe	54
2.1 Une imagination sociologique en continent critique.....	55
2.1.1 Frontières, héritages et interprétations sous tension	55
2.1.2 La mise en évidence de la domination : un ancrage matérialiste	60
2.1.3 Production de savoir et visée transformatrice	67
2.2 Sociologie, genre et violence : dépasser la négligence érudite	71
2.2.1 La violence, talon d'Achille de la sociologie dominante	72
2.2.2 (Dé)classer les théories explicatives de la violence sexuelle	77

2.2.3	Vers une compréhension de la violence sexuelle comme fait social	82
2.3	Des idées en mouvement : approches conceptuelles de la circulation.....	91
2.3.1	La construction et l'historicisation d'un objet scientifique.....	92
2.3.2	Les appropriations ordinaires des idées politiques	100
2.3.3	Culture et représentations : penser un « monde de seconde main »	104
	Retour sur le questionnement de recherche	109
CHAPITRE 3 L'aventure méthodologique.....		112
3.1	Une recherche située	113
3.1.1	Réflexivité et statut méthodologique du biographique	113
3.1.2	Expérience de la chercheuse.....	116
3.1.3	Contexte particulier de la recherche	119
3.2	Opérationnalisation générale	122
3.2.1	Choix d'une méthodologie mixte	122
3.2.2	Constitution des corpus	126
3.2.3	Approches et stratégies analytiques privilégiées	127
3.3	Matériaux et corpus.....	131
3.3.1	Les revues académiques	131
3.3.2	Les tendances de recherche sur Google	134
3.3.3	Un corpus de presse francophone	139
3.3.4	Trois questions de l'enquête ESSIMU	142
	Conclusion du chapitre.....	147
CHAPITRE 4 Re/connaître une longue histoire de politisation de la violence sexuelle.....		150
4.1	Les radicales des années 1970, architectes du concept de <i>culture du viol</i>	152
4.1.1	Un travail citationnel révélateur de sources pionnières.....	153
4.1.2	La politisation de la violence sexuelle, entre partage et conscientisation	159
4.1.3	Les femmes sous contrainte, victimes de viol ou non	163
4.1.4	Le viol comme phénomène culturel : banalisation, <i>victim-blaming</i> et impunité.....	166
4.2	La mémoire des combats : repartir des marges	171
4.2.1	Tensions internes et perspectives antiracistes	172
4.2.2	La politisation de la violence sexuelle par les pionnières des droits civiques	178
4.2.3	La lutte contre les stéréotypes racistes et sexistes : un enjeu structurel.....	180
4.2.4	L'influence du mouvement pour les droits civiques sur le féminisme	183
4.3	Le déplacement dans le champ scientifique.....	188
4.3.1	En quête d'un travail définitionnel : les apports de Herman, Burt et Sanday	189
4.3.2	Des utilisations scientifiques de plus en plus substantielles	195
4.3.3	<i>Date rape</i> et agressions sur les campus : des victimes à reconnaître malgré le <i>backlash</i>	199
	Conclusion du chapitre.....	202
CHAPITRE 5 L'académisation d'un concept polémique		205
5.1	Émergence différenciée dans les espaces académiques anglophones et francophones.....	206

5.1.1	Évolution diachronique de la productivité dans les articles scientifiques.....	207
5.1.2	Comparer la mise en circulation dans les publications francophones et anglophones	210
5.1.3	Interroger les silences citationnels	216
5.2	Actualité d'une catégorie critique dans les discours scientifiques	220
5.2.1	Appropriations différenciées et statut épistémologique variable.....	220
5.2.2	Répertoires discursifs	222
5.2.3	Un travail définitionnel dans le prolongement des pionnières	228
5.3	Une valence largement positive mais des réserves et des critiques	234
5.3.1	Le défaut d'intersectionnalité et le rejet d'une conception universaliste.....	234
5.3.2	Retour sur les points de désaccords autour de la pornographie.....	237
5.3.3	Entre vulnérabilité et agentivité, des <i>sex wars</i> aux <i>slutwalks</i>	242
	Conclusion du chapitre.....	247
CHAPITRE 6	Attention médiatique et intérêt d'un public en alerte	249
6.1	Évolution de l'attention médiatique et de l'intérêt du public	250
6.1.1	Une visibilité récente et globalement marginale.....	251
6.1.2	L'inscription du terme <i>culture du viol</i> dans le répertoire médiatique	253
6.1.3	L'intérêt pour la <i>rape culture</i> sur Google : tendances mondiales	256
6.1.4	L'intérêt pour la <i>rape culture</i> sur Google : tendances canadiennes.....	259
6.2	Une popularisation québécoise en quatre moments sociopolitiques.....	261
6.2.1	L'irruption du terme <i>culture du viol</i> au Québec en mars 2014.....	261
6.2.2	Octobre 2016 : entre tempêtes médiatiques et mise à l'ordre du jour politique	267
6.2.3	Le moment #MeToo.....	277
6.2.4	La révolte Dis son nom	281
6.3	Googler la culture du viol : que cherche le public ?.....	287
6.3.1	Un objet d'intérêt entre théorie et pratique	288
6.3.2	Sujets personnifiés : les discours de sensibilisation.....	291
6.3.3	Sujets personnifiés : les discours de réfutation	294
	Conclusion du chapitre.....	299
CHAPITRE 7	Depuis les campus du Québec : perceptions différenciées d'un phénomène	302
7.1	Quelle familiarité avec l'expression « culture du viol » ?	303
7.1.1	Fréquences des niveaux de familiarité	304
7.1.2	Variations au prisme du genre	307
7.1.3	L'effet du vécu de violence sexuelle	309
7.2	La culture du viol, un problème à l'université ?.....	310
7.2.1	Une question délicate ?	311
7.2.2	Pas un problème pour tous : des écarts révélateurs	314
7.2.3	L'influence de l'expérience de victimisation.....	316
7.3	La culture du viol vue par les étudiantes, cibles familières	317
7.3.1	Caractérisation des thèmes associés à l'expression « culture du viol »	317

7.3.2	Manifestations et contextes des violences sexuelles	319
7.3.3	Réactions, normes et mécanismes de contrôle	324
7.3.4	Structures et représentations du pouvoir	333
7.4	Réceptions contrastées d'une notion disputée	335
7.4.1	Quand les étudiantes identifient les enjeux les plus pressants	335
7.4.2	De la familiarité à l'hostilité	337
7.4.3	Débats autour d'une définition large de la violence sexuelle : le cas de l'UQAM	341
	Conclusion du chapitre	345
	CHAPITRE 8 Entre la brique et le fanal	348
8.1	Comme une brique : la diffusion sociale d'une idée féministe	349
8.1.1	Une idée politique issue de la colère des opprimées	349
8.1.2	La controverse, vecteur de visibilité contre-publics féministes	353
8.1.3	Popularisation, institutionnalisation et conscience critique des étudiantes	357
8.2	Limites, contradictions et <i>backlash</i>	363
8.2.1	Inégalités de légitimation dans l'espace public et médiatique	364
8.2.2	Re/connaître un héritage encombrant	371
8.2.3	Limites conceptuelles et épistémiques du concept	375
8.3	Le fanal : une catégorie utile d'analyse sociologique ?	377
8.3.1	Saisir la complexité, tenir plusieurs fils à la fois	378
8.3.2	Décloisonner la violence : continuum et articulation idéal/matériel	380
8.3.3	Une triple portée : descriptive, évaluative et explicative	387
	Conclusion du chapitre	389
	CONCLUSION GÉNÉRALE	391
	ANNEXE A CERTIFICATION ÉTHIQUE	401
	ANNEXE B Les 10 premières occurrences du terme « culture du viol » ou « <i>rape culture</i> » dans des articles académiques selon 10 bases de données	403
	ANNEXE C Corpus d'articles scientifiques en anglais	404
	ANNEXE D Corpus d'articles scientifiques en français	406
	BIBLIOGRAPHIE	408

LISTE DES FIGURES

Figure 2-1 Approches théoriques explicatives de la violence sexuelle.....	79
Figure 5-1 La productivité académique de culture du viol et <i>rape culture</i> au 31 déc. 2020.....	207
Figure 5-2 Verbes co-occurents de <i>rape culture</i> exprimant la (re)production sociale	224
Figure 5-3 Verbes co-occurents de <i>rape culture</i> exprimant la résistance.....	226
Figure 5-4 Verbes co-occurents de <i>rape culture</i> exprimant la connaissance	227
Figure 6-1 Évolution du nombre d'articles médiatiques comportant <i>culture du viol</i> (CDV)	251
Figure 6-2 Comparaison de la temporalité des articles par sources médiatiques	252
Figure 6-3 Disparités des occurrences médiatiques selon les sources	253
Figure 6-4 Intérêt mondial pour <i>culture du viol</i> et <i>rape culture</i> sur Google (2004-2024)	257
Figure 6-5 Intérêt canadien pour <i>culture du viol</i> et <i>rape culture</i> sur Google (2004-2024)	259
Figure 6-6 Intérêt québécois pour <i>culture du viol</i> et <i>rape culture</i> sur Google (2004-2024).....	260
Figure 6-7 Intérêt québécois pour <i>culture du viol</i> sur Google (2012-2015)	262
Figure 6-8 Intérêt québécois pour <i>culture du viol</i> sur Google (2016-2017)	268
Figure 6-9 Intérêt québécois pour <i>culture du viol</i> sur Google : l'effet #MeToo (2017).....	278
Figure 6-10 Intérêt québécois pour <i>culture du viol</i> (2018-2021).....	282
Figure 6-11 Sujets associés à <i>culture du viol</i> dans les recherches sur Google au Québec	288
Figure 7-1 Nomenclature des principaux thèmes par fréquence.....	318
Figure 7-2 Cooccurrences des thèmes associés à la notion de culture du viol par des étudiantes	336
Figure 8-1 Le triangle de la violence selon Galtung	383
Figure 8-2 Exemple de schématisation pyramidale de la culture du viol	384

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3-1 Principales variables sociodémographiques de référence	143
Tableau 3-2 Caractéristiques des trois questions issues du questionnaire ESSIMU	144
Tableau 3-3 Synthèse des principaux éléments du dispositif méthodologique	148
Tableau 4-1 Les dix références les plus anciennes dans des articles scientifiques	154
Tableau 5-1 Premières occurrences scientifiques : diversité des usages	212
Tableau 5-2 Statut du syntagme <i>rape culture</i> dans les articles parus après 2015 les plus cités	221
Tableau 7-1 Niveaux de familiarité avec l'expression « culture du viol »	304
Tableau 7-2 Fréquences de la familiarité selon des variables sociodémographiques	305
Tableau 7-3 Familiarité des femmes et des hommes selon leur statut universitaire	307
Tableau 7-4 Familiarité des femmes et des hommes selon leur statut étudiant	308
Tableau 7-5 Familiarité des femmes et des hommes selon leur orientation sexuelle	308
Tableau 7-6 Familiarité des femmes et des hommes selon l'identification à une minorité visible	308
Tableau 7-7 Victimisation et niveau de familiarité avec l'expression « culture du viol »	309
Tableau 7-8 Victimisation, genre et niveau de familiarité avec l'expression « culture du viol »	309
Tableau 7-9 Perception globale de la culture du viol comme problème à l'université	311
Tableau 7-10 La culture du viol comme problème à l'université selon le profil sociodémographique	312
Tableau 7-11 Fréquences parmi les femmes et les hommes, selon deux groupes d'âge	314
Tableau 7-12 Fréquences parmi les femmes et les hommes, selon l'âge et le statut universitaire.....	315
Tableau 7-13 Fréquences parmi les femmes et les hommes, selon le handicap	315
Tableau 7-14 Fréquences parmi les femmes et les hommes selon leur victimisation	316
Tableau 7-15 Répartition selon la familiarité avec l'expression et le cycle d'étude des participantes.....	317
Tableau 7-16 Exemple d'étendue des ingrédients pour le thème *arts/médias	321
Tableau 7-17 Ingrédients et réponses associant la culture du viol au thème *promouvoir	329
Tableau 7-18 Dimensions des réponses associant culture du viol et consentement sexuel	331

Tableau 7-19 Exemples de familiarité approfondie dans les réponses des étudiantes	338
Tableau 7-20 Réponses des étudiantes exprimant un rejet de l'expression <i>culture du viol</i>	339

RÉSUMÉ

Mobilisant une imagination sociologique féministe, la thèse propose une analyse critique de la notion de culture du viol, diffusée en contexte francophone comme traduction de *rape culture*. La reconnaissance de la violence sexuelle comme fait social repose sur des enjeux épistémiques fondamentaux, engageant non seulement la légitimité de la parole des victimes, mais aussi les cadres de compréhension, souvent individualisants, qui freinent une approche transformatrice et collective de ce problème. La culture du viol est appréhendée comme concept explicatif de la (re)production de la violence sexuelle, désignant la propension sociale à la normaliser, à en culpabiliser les victimes et à en effacer les responsabilités, individuelles comme institutionnelles. Il s'agit d'explorer ce qu'elle permet – ou non – de rendre visible dans les structures sociales qui perpétuent la violence sexuelle, en tenant compte de sa trajectoire historique et des significations qu'elle revêt dans des contextes spécifiques. Trois objectifs spécifiques ont structuré l'enquête : revisiter la genèse de la notion; analyser l'intérêt qu'elle suscite auprès de divers publics, en particulier au Québec; examiner son potentiel pour outiller une compréhension sociologique de la violence sexuelle. Le cadre théorique mobilise l'imagination sociologique (Mills, [1959] 1977) de manière critique, en articulation avec les perspectives féministes matérialistes et intersectionnelles.

La question de recherche, déclinée en deux volets, vise à comprendre comment l'idée de culture du viol est devenue objet d'attention publique et académique, et ce que nous apprend cette circulation quant à son potentiel pour appréhender la violence sexuelle en tant que fait social. Un dispositif méthodologique combine données primaires et secondaires, quantitatives et qualitatives, issues de sources empiriques et documentaires, permettant de déployer une analyse multi-située à différentes échelles sociologiques, spatiales et temporelles, et intégrant l'exploration d'espaces numériques. Les résultats montrent que le concept de *rape culture* se forge dans des espaces militants du tournant des années 1970, *avant* son entrée dans les écrits académiques. La culture du viol est moins une idée apparue soudainement qu'une cristallisation progressive de praxis féministes radicales, en continuité avec des luttes afro-étatsuniennes. Après en avoir réinscrit la genèse dans un processus historique de politisation de la violence sexuelle amorcé au XIX^e siècle, l'étude révèle la place qu'occupe le concept dans les articles scientifiques, en mettant en évidence son émergence différenciée dans les espaces anglophones et francophones, sa productivité et ses usages. Plus de 70 % des articles mobilisant le concept ont été publiés entre 2016 et 2020 : l'académisation s'accélère au rythme des mobilisations protestataires (Slutwalk, #MeToo).

L'irruption du terme *culture du viol* au Québec, documentée à travers l'examen de discours de presse et de données issues de Google Trends, s'inscrit dans une trajectoire en quatre moments sociopolitiques, montrant que la popularisation de cette idée politique s'accompagne de sa (dé)légitimation par diverses figures publiques; l'analyse montre comment l'intérêt du public suit de près l'agenda médiatique. Resserrant la focale sur les campus, l'étude explore la résonance de la notion auprès de personnes étudiantes et de membres du personnel ($n = 9\,284$, six universités québécoises francophones). Il ressort que les individus statistiquement plus exposés à la violence sexuelle ont davantage tendance à percevoir la culture du viol comme un problème important dans leur université. Les discours des étudiantes

($n = 1\,426$) donnent à voir ses dimensions centrales non seulement à travers des exemples issus de l'actualité, mais en en dégagant des logiques structurelles. La discussion finale précise les conditions sous lesquelles la culture du viol peut être mobilisée de façon heuristique et politique, en articulant la critique des représentations idéelles aux réalités matérielles et intersectionnelles de l'appropriation du corps et de la sexualité des femmes. Au terme de l'enquête, la culture du viol est défendue comme catégorie utile d'analyse sociologique.

Mots clés : Culture du viol; Violence sexuelle; Féminisme; Histoire des idées; Milieu universitaire; Québec

ABSTRACT

Drawing on a feminist sociological imagination, this thesis offers a critical analysis of the notion of rape culture, circulated in French-speaking contexts as culture du viol. The recognition of sexual violence as a social fact rests on fundamental epistemic stakes, engaging not only the legitimacy of victims' accounts, but also the individualizing frameworks of understanding that impede a transformative and collective approach to the problem. Rape culture is conceptualized here as an explanatory concept for the (re)production of sexual violence, designating the social propensity to normalize it, to blame victims, and to absolve those responsible, whether individually or institutionally. The aim is to explore what this notion does – or does not – render visible within the social structures that perpetuate sexual violence, taking into account its historical trajectory and the meanings it assumes across specific contexts. Three objectives structured the inquiry: revisiting the genealogy of the concept; analyzing the interest it generates among various publics, particularly in Quebec; and examining its potential as a tool for sociological understanding of sexual violence. The theoretical framework draws critically on the sociological imagination (Mills, [1959] 1977) in articulation with materialist feminist and intersectional perspectives.

The research question, developed across two dimensions, seeks to understand how rape culture became an object of public and academic attention, and what this circulation reveals regarding its potential to apprehend sexual violence as a social fact. An innovative methodological design combines primary and secondary data, quantitative and qualitative, drawn from empirical and documentary sources, enabling a multi-sited analysis across sociological, spatial, and temporal scales, and incorporating the exploration of digital spaces. The findings show that the idea of rape culture was forged in feminist activist spaces at the turn of the 1970s, prior to its entry into academic writing. Far from having emerged suddenly, the concept represents a progressive crystallization of radical feminist praxis, in continuity with Afro-American liberation struggles. Having retraced its origins within a broader historical process of the politicization of sexual violence dating back to the nineteenth century, the study examines the concept's place in the scholarly literature, revealing its differentiated emergence across Anglophone and Francophone academic spaces, its productivity, and its uses. Over 70% of articles mobilizing the concept were published between 2016 and 2020, with academic uptake accelerating in step with feminist protests (SlutWalk, #MeToo).

The eruption of the term culture du viol into Quebec public discourse, documented through an analysis of press coverage and Google Trends data, unfolds across a trajectory shaped by four key sociopolitical moments, showing that the popularization of this political idea is accompanied by its (de)legitimization by various public figures; the analysis further demonstrates how public interest closely tracks the media agenda. Narrowing the focus to university campuses, the study explores the resonance of the notion among students and staff (n = 9,284, six Quebec francophone universities). The results indicate that individuals who are statistically more exposed to sexual violence are also more likely to perceive rape culture as a significant problem in their university. The accounts of female students (n = 1,426) illuminate not only central dimensions of rape culture through references to current events, but its underlying structural logics.

The final discussion identifies the conditions under which rape culture can be mobilized in heuristic and political terms, by articulating a critique of ideological representations with the material and intersectional realities of the appropriation of women's bodies and sexuality. The thesis ultimately defends rape culture as a useful category of sociological analysis.

Keywords: Rape culture; Sexual violence; Feminism; History of ideas; University setting; Quebec

INTRODUCTION

« Combien de fois faudra-t-il nommer les choses pour qu'elles existent ? ». Attribuée à l'écrivaine Virginia Woolf, cette question résonne en moi avec puissance un soir du bouillonnant mois de novembre 2014⁶. Une digue vient d'être rompue avec la dénonciation des victimes de Jian Ghomeshi⁷. Outre CBC radio, des « scandales sexuels » ont alors ébranlé d'autres institutions québécoises et canadiennes – mentionnons la Chambre des Communes d'Ottawa, l'Assemblée nationale du Québec, l'armée et plusieurs corps policiers, l'Église catholique ainsi que différentes universités, dont celle où j'étudie, travaille et milite, notamment contre la violence sexuelle. Depuis plusieurs siècles, des féministes s'attachent pourtant à nommer cette forme particulière de violence afin de la faire exister socialement et politiquement, de rendre visibles la réalité des faits, leurs causes et leurs conséquences, et d'en permettre autant la contestation que l'analyse. Après le déferlement #AgressionNonDénoncée à l'automne 2014, survint le « tsunami » #MeToo en 2017, entraînant un afflux inédit de témoignages et de dénonciations dans l'espace public planétaire⁸. Par millions, des femmes, en particulier, investissent désormais les réseaux sociaux pour révéler leur vécu de violence sexuelle. Dans un Québec en pleine pandémie de Covid-19, l'été 2020 voit la réactivation d'actions collectives qui dérangent particulièrement l'ordre social parce qu'elles « di[sent] son nom », entendre celui de l'agresseur⁹. La divulgation de l'identité de certains attire souvent l'attention publique de manière disproportionnée, au point d'éclipser une réflexion plus approfondie sur les rapports de pouvoir, les dynamiques sociétales et les pratiques institutionnelles qui sous-tendent la (re)production de la violence sexuelle.

⁶ Réplique dans le spectacle *Lumières, Lumières, Lumières* produit au théâtre Espace Go (Montréal), avec un texte d'Evelyn de la Chenelière proposant une relecture du roman *Vers le Phare* de V. Woolf.

⁷ Martine Delvaux et Pascale Navarro (2014, 11 novembre). Une digue a cédé. *La Presse*+. http://plus.lapresse.ca/screens/a5453802-780b-4d86-86df-91a493412cac_7C_0.html

Ghomeshi était alors un très populaire animateur à la radio de la Canadian Broadcasting Corporation (CBC) qui l'a congédié à la suite d'allégations d'agressions sexuelles. Après une réponse publique de la vedette torontoise invoquant un penchant pour le sexe « brutal » et des partenaires supposément amères d'avoir été éconduites, neuf femmes ont officiellement porté plainte contre lui. Malgré cela, Ghomeshi a finalement été acquitté.

⁸ Jessica Bennett (2017, 5 novembre). The 'Click' Moment: How the Weinstein Scandal Unleashed a Tsunami. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/2017/11/05/us/sexual-harrasment-weinstein-trump.html>

⁹ Je fais référence à la « Liste des abuseurs présumés », produite par le collectif *Dis son nom*. <https://www.dissonnom.ca/>

Une explication controversée

Le régime contemporain de visibilité des violences sexuelles est marqué par la propagation d'une explication à la fois lapidaire et englobante de leurs conditions de possibilité : la *culture du viol*, terme diffusé en français comme traduction littérale de « *rape culture* ». Il semble désigner des formes de normalisation de la violence sexuelle, passant par la tendance à minimiser la gravité des gestes, trouver des excuses aux agresseurs et culpabiliser les victimes (Mendes, Ringrose et Keller, 2019; Phillips, 2017). Les jeunes (cyber)féministes ont développé toute une pédagogie autour de cette terminologie qui a pu être perçue comme émergente (Rentschler, 2014). Nous verrons qu'il s'agit en fait d'une idée féministe ancienne. Sa résurrection dans le discours social est souvent créditée à la génération Z, voire à une quatrième vague du féminisme, particulièrement active pour dénoncer la culture du viol sur les campus étatsuniens (Gruber, 2016). À cet égard, les milieux militants francophones semblent avoir emboité le pas, notamment en France où l'affaire #SciencesPorcs a mis en cause des établissements d'enseignement supérieur pour leur rôle dans la (re)production d'une culture du viol (Trovato, 2023).

Soumises à une intense (socio)médiatisation, la multitude des voix minoritaires qui ont refusé les « logiques de l'omerta » (Jérôme, 2019, p. 38), expriment non seulement des révélations, pour ne pas dire des dénonciations, mais aussi des attentes déçues, des critiques citoyennes et parfois des formes de défiance face au système judiciaire et aux institutions concernées, telles que l'enseignement supérieur. Face à l'exposition croissante des « secrets de polichinelle » par les « briseuses de silence »¹⁰, on peut en effet se demander comment une telle masse d'agissements de harcèlement, de coercition et d'agressions sexuelles a pu se produire sans que les victimes (ou les témoins) ne les dénoncent et, lorsqu'elles l'ont fait, sans que la carrière des agresseurs ne semble véritablement inquiétée, parfois durant plusieurs décennies. Pour s'en tenir aux affaires hypermédiatisées, comment comprendre les « impunités – sociale et juridique – » dont ont longtemps bénéficié des récidivistes notoires dans leurs sphères de pouvoir respectives (Jérôme, 2019, p. 38) ? Pensons à Harvey Weinstein, Bill Cosby, Gérard Depardieu, Gilbert Rozon ou Jian Ghomeshi, tous accusés d'avoir commis des violences sexuelles dans le milieu du show-business, au président Donald Trump, figure du monde politique et des affaires, ou encore à de nombreux prêtres, entraîneurs sportifs et enseignants. Une proportion importante des plaintes déposées pour

¹⁰ Triomphe, Catherine et Agence France-Presse (2017, 7 décembre). Les « briseuses de silence » désignées « personnalité de l'année » par « Time », *Le Devoir*.

<https://www.ledevoir.com/culture/medias/514796/harcelement-les-briseurs-de-silence-designes-personnalite-de-l-annee-par-time>

agression sexuelle sont d'ailleurs classées comme non fondées par les services de police canadiens (Conroy et Cotter, 2017). Des juges accordent une absolution à des agresseurs ayant plaidé coupable pour éviter qu'un dossier criminel entrave la réussite professionnelle de ces derniers¹¹.

Quel message de telles décisions adressent-elle aux millions de victimes, aux personnes à risque de le devenir ainsi qu'à leur entourage, dont le soutien peut s'avérer déterminant dans le processus de rétablissement psychosocial à la suite d'une agression sexuelle ? Et pourquoi certaines femmes prennent-elles spontanément la défense des individus dénoncés, quitte à se rétracter par la suite, comme l'ont fait les politiciennes Sheila Copps et Elizabeth May dans le cas de Ghomeshi (Phillips, 2017) ? Comment expliquer que Lise Payette, ancienne ministre de la Condition féminine et figure historique marquante du féminisme au Québec, ait demandé à la jeune étudiante stagiaire Léa Clermont-Dion d'écrire une lettre d'excuses à son supérieur hiérarchique publiquement dénoncé pour agression sexuelle, dans le but de « laver la réputation » de ce dernier et d'éviter que sa famille paie « le prix de ses niaiseries »¹² ? Peut-on se surprendre que la philosophe Judith Butler – référence incontournable dans les théories queer et féministes – ait, avec d'autres collègues, signé une lettre de soutien à la professeure Avital Ronell ? Le groupe a contesté son renvoi éventuel de l'Université de New York et ce, avant même la tenue de l'enquête, alors qu'elle était accusée de harcèlement sexuel – ultérieurement reconnue responsable. Pourquoi sa victime, l'étudiant Nimrod Reitman, dont Ronnell dirigeait la thèse, a-t-il préféré attendre l'obtention de son diplôme pour porter plainte ?¹³

Reprenant un thème largement relayé par les médias, qui renvoie à la rhétorique masculiniste des « excès » du féminisme (Blais et Dupuis-Déri, 2015[2008]), un professeur accusé d'« conduite sexuelle » par l'une de ses étudiantes, cette fois à l'Université McGill, dénonce les « abus » de #MeToo que son

¹¹ Je fais notamment référence à l'absolution accordée à l'homme d'affaire Gilbert Rozon en 1998 ou, plus récemment, à l'ingénieur Simon Houle (R. c. Houle, 2022 QCCQ 4039).

¹² Béland, Gabriel (2021, 3 févr.). Michel Venne ignore pourquoi Lise Payette a parlé de « niaiseries ». *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2021-02-03/proces/michel-venne-ignore-pourquoi-lise-payette-a-parle-de-niaiseries.php>

¹³ Comble de l'ironie, Ronnell est une éminente spécialiste de l'étude des rapports de domination. Sur cette affaire, lire notamment Pareja, Nina (15 août 2018). Avital Ronell, philosophe féministe, suspendue après des accusations de harcèlement sexuel. *Slate.fr*. <http://www.slate.fr/story/165956/avita-ronell-nimrod-reitman-metoo-harcelement-sexuel> Notons que les responsables d'un colloque sur le thème « Pouvoir et autorité à l'épreuve des vulnérabilités » ont mobilisé de manière centrale les travaux de Ronnell après la reconnaissance de sa culpabilité. Information publiée le 8 avril 2022 sur https://www.fabula.org/actualites/pouvoir-et-autorite-a-lepreuve-des-vulnerabilites_107521.php

avocat Julius Grey n'hésite pas à associer au maccarthysme¹⁴. L'enseignant poursuit sa dénonciatrice pour atteinte à la réputation, l'accusant d'avoir mené une « campagne impitoyable » contre lui, le dépeignant comme un prédateur sexuel et l'empêchant d'obtenir sa permanence. Ainsi, parfois très vite après les tempêtes (socio)médiatiques, des individus mis en cause se présentent comme les *réelles* victimes des briseuses de silence, parfois pour exercer des représailles juridiques contre leurs dénonciatrices. Certaines se voient aussi reprocher d'avoir « ruiné » leur famille ou leur communauté en révélant les agressions subies par un homme de l'entourage (Thoër et Aurousseau, 2022). Pourquoi l'opprobre qui entoure la violence sexuelle rejaillit-il si souvent sur les victimes (ou leurs sorties publiques), qui se doivent d'être parfaites pour être jugées crédibles ? Pourquoi tant de discours entourant les dénonciations mettent-ils de l'avant les fausses allégations d'agression sexuelle (Belknap, 2010) ? Et pourquoi, en premier lieu, la violence sexuelle apparaît-elle si fréquente et si persistante, malgré les avancées sociales, juridiques et scientifiques provoquées, au Québec comme ailleurs, par les luttes féministes pour que ce problème social soit adéquatement pris au sérieux ? Cette série de questions convoque sans doute un examen critique du sexisme et des autres rapports de pouvoir qui structurent notamment le monde universitaire, entre autres espaces sociaux où les violences sexuelles se produisent et se reproduisent avec une permanence accablante.

L'imagination sociologique féministe mobilisée dans cette thèse prend pour objet la notion de *culture du viol*. Comment s'est opérée l'évolution historique de sa circulation depuis son émergence aux États-Unis ? Quel intérêt suscite-t-elle dans les espaces francophones ? Quelles significations lui sont attribuées ? Ancrées dans le contexte québécois, ces questions se justifient d'abord par le fait que la culture du viol, phénomène empirique envisagé ici avant tout en tant que notion, relève d'une construction sociale. Elle peut dès lors être appréhendée comme une catégorie d'analyse dont le sens, les usages et les effets sont historiquement et contextuellement situés. Au-delà du travail d'enquête consistant à démêler l'énigme de l'apparition et de l'intérêt du terme *culture du viol* dans un « arsenal critique » (Dorlin, 2009, p. 5), je propose d'engager une réflexion sur les savoirs produits au sujet de la violence sexuelle. S'appuyant sur l'analyse d'un large ensemble de données variées, l'approche retenue entend contribuer à une compréhension sociologique et féministe de cette violence. Ce faisant, elle éclaire comment elle a pu être pensée – et donc combattue – à différentes époques et dans des contextes variés. En constante interaction

¹⁴ Cette citation, de même que celle figurant dans la phrase suivante, est tirée de Hachey, Isabelle (2018, 6 juillet, non paginé). Dépeint comme un « prédateur », un professeur poursuit une étudiante. *La Presse*.
<https://www.lapresse.ca/actualites/201807/05/01-5188477-depeint-comme-un-predateur-un-professeur-poursuit-une-etudiante.php>

avec les espaces militants et médiatiques, l'université constitue un terrain d'observation privilégié où s'articulent l'expérience de la culture du viol, des actions protestataires et la production de savoirs au sujet de ces différents phénomènes.

Derrière l'apparence de provocation ou d'intelligibilité immédiate, on peut se demander avec quelle efficacité théorique et politique le terme *culture du viol* permet de désigner les réalités contemporaines de la violence sexuelle. Qu'est-ce à dire, dans une société telle que le Québec, où le gouvernement positionne comme « valeurs clés » la lutte contre la violence sexuelle et l'égalité entre les femmes et les hommes¹⁵ ? Certains détracteurs saisissent d'ailleurs régulièrement les médias pour dénoncer un concept « très anachronique », qui « relève[rait] davantage du fantasme idéologique entretenu par un certain féminisme que du constat sociologique sérieux »¹⁶. Sommes-nous face à un prêt-à-penser, repris de manière routinière sans faire l'objet d'un réel travail critique ? Recouvre-t-il d'autres cadres explicatifs relativement établis dans le monde social et légitimés dans le monde scientifique, tels que le genre et le patriarcat ou encore les mythes sur le viol ? Si nommer le problème c'est commencer à le résoudre, comme le sous-tend la phrase de Virginia Woolf, la popularisation de l'idée de culture du viol serait-elle le signe de l'abaissement du niveau de tolérance sociale des violences sexuelles ? Actuellement hypervisibles, ces violences – tout comme leurs agents, leurs victimes et les actions collectives qui leur sont opposées – apparaissent prises dans des luttes de significations. Or, elles demeurent largement sous-investies par les sciences sociales, un constat partagé par plusieurs chercheuses francophones (Les membres du laboratoire junior VisaGe, 2019, p. 71).

Si les mouvements sociaux constituent depuis longtemps des « occasions sociologiques » de revisiter des concepts, y compris dans le champ des études féministes (Dagorn et Alessandrin, 2024, p. 318), la notion de *culture du viol* gagnerait à ne pas faire exception. Ce projet de réinterrogation critique a commencé à germer alors que Google Scholar ne répertoriait que 28 articles contenant le mot-clé « culture du viol »¹⁷.

¹⁵ Gouvernement du Québec. « Partager les valeurs clés du Québec ».

<https://www.quebec.ca/immigration/installer-integrer/valeurs-cles> (dernière consultation le 16 août 2024).

¹⁶ Ces propos ont été tenus, respectivement, par Patrick Moreau (Une « culture du viol » très anachronique, *Le Devoir*, 2 août 2021) et par Mathieu Bock-Côté (Les censeurs, ces idiots, *Journal de Montréal*, 12 décembre 2018).

¹⁷ Cette première recherche avec les mots-clés « culture du viol » et « *rape culture* » a été effectuée en 2015, et excluait les brevets et les citations. Pour rappel, Google Scholar sonde les travaux de nature universitaire, mais les résultats peuvent aussi renvoyer à des revues d'intérêt général et à des blogues. Le chapitre 3 apporte des précisions.

Il a depuis connu une diffusion croissante, soulevant de nombreux défis pour une étude menée sur un temps long, constamment rattrapée par l'actualité.

Le monde universitaire interpellé

Le tollé suscité en 2013 par la teneur sexiste de certaines activités étudiantes d'initiation à l'UQAM se trouve directement associé au contexte dans lequel cette thèse a pris forme ainsi qu'à la genèse de plusieurs autres projets de recherche dans lesquels je me suis investie en parallèle, à commencer par *l'Enquête Sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire : ce qu'en disent étudiant.es, enseignant.es et employé.e.s* (ESSIMU)¹⁸. Les résultats de cette recherche-action ont permis de mettre en lumière la fréquence et la récurrence des violences sexuelles dans six universités francophones du Québec (Bergeron *et al.*, 2016). Les violences ne se limitaient pas aux pratiques festives étudiantes, mais pouvaient également être commises dans des contextes d'enseignement, de travail et de recherche universitaire. Dans le sillage des mobilisations étudiantes, les résultats d'ESSIMU ont soutenu la nécessité d'initier un profond changement de culture dans les milieux d'enseignement supérieur, afin de faire barrage aux violences sexuelles souvent perpétrées dans l'impunité. Dans le cadre de la présente thèse, ESSIMU a offert l'occasion de sonder les répondant.es sur la culture du viol, ainsi que le précise le chapitre dédié à la méthodologie [3.3.4].

Contribuer à la conception, à la réalisation et au rayonnement de cette enquête a nourri une posture de participation observante (Soulé, 2007), m'impliquant dans la construction, comme problème public, de ce qui relève aujourd'hui d'une problématique largement médiatisée mais longtemps tenue sous silence, comme en témoigne déjà le titre d'un article publié par *La Presse* le 6 février 1989 : « Le nombre d'agressions sur certains campus est un secret bien gardé », signé « La rédaction ». Je ne suis pas la seule à avoir observé, d'une part, une forme d'omerta persistante, et d'autre part, les limites des réponses institutionnelles à la violence sexuelle fondée sur une approche de la « pomme pourrie » (Phipps, 2020). J'entends par là une approche qui tend à individualiser les comportements répréhensibles en les

¹⁸ Pour une analyse de cette conjoncture et des luttes contre les violences sexuelles à l'UQAM, je renvoie à l'étude de Sarah Bérubé Thibault (2022), ainsi qu'à Ricci et Bergeron (2019). L'Enquête ESSIMU a officiellement démarré en décembre 2014, sous la direction de Manon Bergeron, professeure au département de sexologie (UQAM), avec Martine Hébert (sexologie, UQAM) et moi-même comme co-chercheuses. Nous avons adopté une approche de recherche-action, en collaboration avec le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) et le Service aux collectivités de l'UQAM. Ancré à l'UQAM, le projet s'est ensuite déployé dans cinq autres institutions d'enseignement supérieur du Québec et comptait douze co-chercheuses.

présentant comme des « cas isolés », sans remettre en question les structures de pouvoir ni la culture organisationnelle dans laquelle ces actes sont tolérés, (re)produits ou passés sous silence.

La réception d'ESSIMU a renforcé ma conviction quant à la pertinence d'examiner la portée théorique et politique de la notion de *culture du viol*, à travers les significations, les usages et l'attention qu'elle suscite. L'impact manifeste des recommandations issues du rapport d'enquête (Bergeron *et al.*, 2016) est également venu réaffirmer l'importance que le corps enseignant et les « militantes institutionnelles » telles que moi (Staggenborg, 2010) se solidarisent avec les étudiantes mobilisées pour interpeller les instances universitaires et gouvernementales. Une collègue doctorante l'a fort justement noté : « [f]aire une thèse (en) féministe » implique de tenir ensemble production académique et engagement politique (Dorion, 2020). Il s'avère que l'étude de la circulation de la notion de *culture du viol* offre un observatoire instructif de ce point de tension épistémologique.

Le terme « *rape culture* » apparaît mobilisé depuis plusieurs décennies dans le monde académique anglophone dans une optique plus ou moins explicite de transformation des espaces sociaux concernés. Une référence incontournable en la matière est l'ouvrage collectif *Transforming a Rape Culture*, paru aux États-Unis sous la direction d'Emily Buchwald, Pamela R. Fletcher et Martha Roth (2005 [1993]). Si les contributions réunies offrent un aperçu des multiples espaces d'expression de la culture du viol, aux États-Unis et ailleurs, incluant les campus, elles demeurent limitées sur le plan des clarifications conceptuelles. Comme le souligne une recension critique de la première édition, « Elles ne réfléchissent pas à la signification du terme (...) et en proposent peu d'analyse structurelle » (Daly, 1995, p. 161, ma trad.). Quelques années après la réédition de l'influent ouvrage, une entrée dans la *Blackwell Encyclopedia of Sociology*, intitulée « *Rape Culture* », souligne une difficulté persistante en sciences sociales à définir la notion autrement que par l'examen de ses multiples expressions ou indicateurs (Williams, 2007). Alors même que la culture du viol devient un « outil conceptuel » couramment mobilisé dans le discours populaire aux États-Unis pour « comprendre les expériences de violence sexuelle vécues par les femmes » (Phillips, 2017, Kindle 120, ma trad.), elle ne semble pas faire l'objet d'une élaboration théorique et scientifique soutenue.

Adoptant une démarche qui rejoint en partie celle poursuivie dans la présente thèse, Phillips (2017) montre comment le terme *rape culture* circule dans l'arène publique étatsunienne et contribue à des changements positifs pour les victimes, notamment en influençant le climat social et les processus

décisionnels en matière de violence sexuelle. Analysée à travers une perspective de criminologie culturelle, cette trajectoire permet aussi de saisir l'ampleur du *backlash* auquel peuvent être confrontées les féministes. La notion de *culture du viol* semble ainsi comme un point de cristallisation des luttes : tout en servant d'outil de mobilisation contre les violences sexuelles, particulièrement sur les campus, elle est la cible de remises en question virulentes. Du côté du Canada anglais, un corpus émergent de travaux sur les violences sexuelles en milieu universitaire souligne l'intérêt de développer des connaissances sur la culture du viol, aussi bien en tant que phénomène empirique dans ce milieu, que sur sa portée et sa réception en tant que catégorie explicative. L'équipe dirigée par Diane Crocker, professeure en sociologie et criminologie à l'Université Saint Mary (Halifax), apporte une contribution inspirante, avec une étude des témoignages d'étudiant-es, invité-es à décrire la culture du viol à partir de leurs propres expériences (Crocker, 2019, 2020; Crocker et Sibley, 2020). Ladite culture semble constituer un phénomène intrinsèquement complexe, mouvant et difficile à circonscrire autrement que par des exemples issus de l'actualité.

Dans le champ de la prévention, la notion de *culture du viol* ferait souvent l'objet de lectures partielles et dépolitisées, reposant insuffisamment sur la recherche qualitative et les apports théoriques (Crocker et Sibley, 2020). Les réponses institutionnelles tendent à en proposer une lecture simpliste, centrée sur les croyances ou comportements individuels, au détriment d'une approche systémique prenant en compte les dimensions structurelles de la culture qu'il s'agirait de transformer. L'impact de ces initiatives apparaît d'ailleurs relativement limité face à la persistance de la violence sexuelle. Dans certains discours militants, la notion même de *rape culture* semble fonctionner comme un terme valise contenant toute forme de critique adressée aux administrations universitaires, au risque de perdre en précision analytique¹⁹. Bien que sa résurgence médiatique et militante soit récente, on peut se demander si cette « théorie » aux frontières aussi larges que poreuses ne tend pas à se voir galvaudée (Crocker et Sibley, 2020). Les féministes de la génération millénaire auraient hérité d'un instrument politiquement chargé, dont la portée ne serait pas toujours adéquate pour rendre compte de certaines expériences contemporaines de violence sexuelle selon Sibley (2021). De telles observations invitent à interroger plus en profondeur les

¹⁹ Sur ce point, je renvoie à la stimulante balado *Collaborating for Change: Transforming Cultures to End Gender Based Violence in Higher Education* réalisée par les chercheuses Susan Marine and Ruth Lewis, et particulièrement aux épisodes diffusés les 6 et 27 octobre 2020. Récupérés de <https://podcasts.apple.com/us/podcast/collaborating-for-change-transforming-cultures-to-end/id1548491267> (dernière consultation 2023-03-28)

implications théoriques et politiques de l'idée de *culture du viol*, en tenant compte de sa trajectoire historique et des significations qu'elle revêt dans des contextes spécifiques.

Limites des travaux existants et positionnement de la recherche

Si des écrits offrant un éclairage précieux sur la notion de *culture du viol* sont parus au cours des dernières décennies, ils présentent plusieurs limites importantes auxquelles cette thèse entend répondre.

En premier lieu, aucune étude à ce jour ne s'est penchée de manière systématique sur la circulation de la notion de *culture du viol* dans des espaces sociaux et discursifs francophones. Les rares travaux abordant cette question laissent dans l'ombre les trajectoires d'une idée dont les manifestations empiriques sont pourtant repérables dans de nombreuses sociétés; « *it's everywhere* », peut-on lire (Hayes, 2023, p. 31). Bien que certains écrits en français mobilisent l'analyse de Phillips (2017), celle-ci se concentre sur le contexte étatsunien – celui-là même où la notion de *rape culture* semble avoir été développée. Il est vrai que l'anglais s'est progressivement imposé comme langue « légitime » de production des savoirs et des outils théoriques, y compris en recherche féministe (Descarries, 2014; Pagé, 2016). Pourtant, la trajectoire, la réception et les significations attribuées à cette notion peuvent varier considérablement selon les contextes culturels et linguistiques. Comme je l'expose au chapitre 2, les idées féministes ne sauraient être appréhendées comme des « objets hors-sol » (Fourment, 2021, p. 31).

Il importe dès lors de reconnaître que les rares travaux consacrés à cette notion dans les universités du Canada anglais ne rendent généralement pas compte de ce qui se passe au Québec, *a fortiori* francophone (Crocker, Minaker et Nelund, 2020; Crocker et Sibley, 2020; Quinlan *et al.*, 2017; Sibley, 2021). Pourtant, les instances gouvernementales et les communautés universitaires québécoises sont confrontées à une intensification des dévoilements d'« inconduites » sexuelles ainsi qu'à des mobilisations féministes qui associent explicitement les milieux d'enseignement supérieur à une culture du viol (Ricci et Bergeron, 2019). Il convient de se demander dans quelle mesure ces actions protestataires ont contribué à la diffusion de cette notion au Québec. Il convient également d'examiner si des débats entourant ce cadrage – rapidement devenu polémique après sa mise en circulation aux États-Unis (Phillips, 2017) puis au Canada anglais (Colpitts, 2020; Rentschler, 2022) – ont pris forme dans le contexte québécois et francophone.

Ouvrant une brèche dans une thématique dominée par les écrits en langue anglaise, des livres grand public portant spécifiquement sur la culture du viol ont commencé à paraître en français, laissant croire que

cette idée a trouvé une certaine résonance dans le discours social francophone. On peut relever la parution de quatre essais sociopolitiques, l'un au Québec (Zaccour, 2019), les autres en France (Renard, 2018; Rey-Robert, 2019; Schiappa, 2017). Ces ouvrages ont en commun d'avoir été produits par des féministes ayant (eu) une activité de blogueuse. Pour interpeler le lectorat sur l'importance d'un changement social, elles adoptent un ton direct, souvent revendicateur. Avec un angle d'approche résolument militant, elles s'attachent à démontrer l'existence d'une culture du viol à travers une pléthore d'exemples, souvent issus de la culture populaire. Bien qu'il ne soit pas de facture académique, l'effort vise aussi à instruire sur la réalité et la prévention des violences sexuelles.

En second lieu, les écrits disponibles interrogent peu le contexte historique, théorique et politique dans lequel la notion a émergé. En tel cas, le récit de la genèse de la notion de *culture du viol* inspire des récits souvent partiels, parfois même contradictoires, comme je le démontre dans la thèse. Phillips (2017) n'approfondit pas cet aspect, son analyse portant principalement sur les usages du terme dans la culture populaire. Le propos des essayistes francophones mentionnées ne s'attarde pas à la circulation, à la réception de leur concept-clé, exception faite de l'ouvrage *Une culture du viol à la française*. Son autrice Valérie Rey-Robert (2019) propose bien un survol de l'apparition de cette terminologie, mais il rend essentiellement compte de l'étude de Phillips (2017). Tout porte à croire que les recherches et les travaux scientifiques menés en français sont absents de la conversation sur l'histoire et les potentialités de la notion de *culture du viol*. C'est dans cette perspective que la présente étude entend saisir la culture du viol : comme une idée en mouvement, dont la portée dépend vraisemblablement des contextes où elle est mobilisée, discutée ou contestée.

En troisième lieu, les arguments échangés dans les débats entourant la notion et sa circulation méritent d'être explorés avec des données variées, dûment situées et actualisées. Si Phillips (2017) apporte des réponses intéressantes sur les manières dont la culture du viol peut constituer un prisme à travers lequel comprendre la violence sexuelle, son étude a été produite avant #MeToo. Or, il y a lieu de croire que ce mouvement a eu un impact sur ce que la chercheuse qualifie de *mainstreaming* de la culture du viol, d'une part, et au regard du *backlash* que cette popularisation a provoqué, d'autre part. Il est probable que de telles dynamiques aient évolué dans le contexte d'une intensification du cyberactivisme féministe 2.0 (Pahud et Paveau, 2017) et, plus largement, de l'essor du féminisme observé dans plusieurs régions du monde (Bertrand, 2018; Rentschler, 2014). Dans le même temps, une augmentation significative de recherches et de publications sur les violences sexuelles est observable ces dernières années, incluant en

français (Les membres du laboratoire junior VisaGe, 2019). Par rapport aux différents essais d'expression française mentionnés, ce travail académique pourrait apporter des perspectives critiques sur la force théorique d'un concept qui n'a pas encore été beaucoup étudié par les féministes.

La place occupée par la notion de *culture du viol* comme cadre d'analyse de la violence sexuelle dans les sciences sociales reste à clarifier. S'agit-il d'un concept légitimé par le champ académique, ou plutôt d'une idée issue du sens commun, principalement portée par les milieux militants ? La montée en puissance des mobilisations contre la violence sexuelle, au sein desquelles cette notion est fréquemment mobilisée, a-t-elle conduit les sociologues à s'y intéresser ? Ma lecture du champ s'inscrit dans une lignée critique féministe qui a mis en évidence le caractère androcentré de la tradition sociologique, parfois qualifiée de « *malestream* » (Chabaud-Rychter *et al.*, 2010). Ce jeu de mots signale la manière dont les expériences des femmes et, plus largement, la réalité des rapports de genre, peuvent être ignorées ou reléguées à la périphérie des préoccupations sociologiques (Charron, 2011; Creese, McLaren et Pulkingham, 2009; Devreux, 1995; Juteau-Lee, 1981; Mathieu *et al.*, 2020).

L'actualité récente indique que de nombreuses voix se sont emparées de la terminologie de la culture du viol, et pas toujours pour dénoncer la violence sexuelle. Dans l'aire anglophone, le nouveau régime de visibilité de cette violence apparaît également produit par des discours polémiques qui contestent l'hypothèse d'une culture du viol (Gruber, 2016; Phillips, 2017; Rentschler, 2022). Il semble donc intéressant de mieux cerner sa réception actuelle dans l'aire francophone, où certains discours estiment qu'elle « dérange, surtout les hommes »²⁰, voire qu'elle fait peur (Zaccour, 2019). En France, très vite après sa mise en circulation, la notion de *culture du viol* semble devenue l'objet de luttes de sens (Rey-Robert, 2019). Ne serait-ce que sur Wikipédia, l'historique des versions de la page dédiée à ce terme offre un aperçu de l'attention croissante – et parfois hostile – qu'il peut susciter parmi les usagers et usagères francophones. Initialement présentée comme un « concept », en 2013, la culture du viol devient en 2017 un « concept américain », avant de se maintenir comme « concept sociologique »²¹. Un tel marquage disciplinaire a de quoi surprendre : il n'est pas démontré que *culture du viol* fasse effectivement partie du lexique conceptuel de la sociologie. Au-delà des discours antiféministes, notamment ceux véhiculés dans

²⁰ Lapierre, Simon (2016, 21 sept.). « Les universités et la culture du viol », *La Presse*.
<http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201609/19/01-5022085-les-universites-et-la-culture-du-viol.php>

²¹ Page repérée à https://fr.wikipedia.org/wiki/Culture_du_viol (dernière consultation le 8 juin 2025)

la « manosphère »²², qui dénoncent une prétendue panique morale (Gotell et Dutton, 2016), faut-il voir dans la culture du viol un simple *buzzword*, ou au contraire un outil solide de la pensée critique ?

Principaux objectifs et organisation de la thèse

La résonance actuelle de la notion de *culture du viol* invite à prendre au sérieux cette proposition conceptuelle, mais aussi les débats et controverses dans lesquelles elle s'inscrit, et qui influent sur la manière dont les violences sexuelles sont comprises, tant individuellement que collectivement. J'y ai vu une double incitation : d'une part, poursuivre le travail de sens sur le problème de la violence sexuelle, afin d'en « rendre raison sociologiquement » (Lahire, 2007, p. 31); d'autre part, contribuer à une meilleure connaissance d'un terme longtemps absent des espaces discursifs francophones. Ce travail repose sur l'idée qu'il est essentiel, en particulier pour les actrices sociales engagées contre la violence sexuelle au Québec, de mieux connaître l'idée de *culture du viol*, son histoire et sa réception. De tels savoirs critiques peuvent contribuer à mieux naviguer les nombreux défis posés par la quête d'un monde plus juste.

Trois objectifs spécifiques ont structuré le travail d'enquête mené pour répondre à cette problématique :

- 1) Revisiter la genèse de la notion de *culture du viol*;
- 2) Analyser l'intérêt que ce terme suscite aujourd'hui auprès de divers publics, en particulier au Québec;
- 3) Examiner le potentiel du concept pour outiller une compréhension sociologique de la violence sexuelle.

S'inscrivant dans une démarche féministe critique, l'étude mobilise une posture épistémologique réflexive et un dispositif méthodologique original, combinant des données primaires et secondaires, quantitatives et qualitatives, issues de sources empiriques et documentaires. Cet assemblage permet de déployer une analyse multi-située, à différentes échelles sociologiques, spatiales et temporelles. Bien que la recherche ne relève pas d'une démarche comparative systématique, elle procède par allers-retours analytiques entre plusieurs espaces géographiques – principalement le Québec et les États-Unis – saisis à des moments distincts, entre passé et présent. L'analyse sociologique intègre également l'exploration d'espaces numériques, qui donnent accès à des dynamiques sociales, scientifiques et politiques excédant les

²² La manosphère réfère à un large réseau d'espaces siconumériques (blogs, forums, etc.) dans lesquels s'expriment des discours masculinistes et antiféministes, notamment par les *Men's rights activists* (MRA) dont traitent notamment Gottell et Dutton (2016).

frontières nationales. Ce dispositif vise une lecture fine et contextualisée de la trajectoire de la notion de *culture du viol*, rendant compte des variations et évolutions qui lui sont propres selon les contextes et les époques.

Les trois premiers chapitres posent les repères essentiels de la recherche et explicitent les choix qui orientent la construction de l'objet d'étude. Le premier chapitre situe l'enquête en éclairant les réalités empiriques de la violence sexuelle dans le contexte québécois, de même que ses enjeux terminologiques et définitionnels. Le deuxième chapitre développe les fondements de l'imagination sociologique féministe qui guide ce travail et permet d'affiner le questionnement de recherche. Le troisième retrace l'aventure méthodologique de la thèse, en précisant l'orientation épistémologique d'une recherche située, puis en présentant l'opérationnalisation du dispositif mixte, la logique des choix d'outils et de stratégies d'enquête, ainsi que les matériaux et corpus mobilisés. La suite ouvre sur l'analyse empirique et les résultats de recherche.

Les chapitres 4 à 7 explorent la circulation et l'appropriation de la notion de *culture du viol* dans les sphères militante, scientifique, médiatique et publique. Le chapitre 4 revient sur ses origines, en réinscrivant cette genèse dans un processus plus large de politisation de la violence sexuelle et en questionnant les récits dominants qui en rendent compte. Le chapitre 5 analyse la place qu'occupe le concept de *culture du viol* dans les écrits scientifiques, en examinant son émergence différenciée dans les espaces francophone et anglophone, sa productivité scientifique et ses usages. Le chapitre 6 s'attarde à l'intérêt du public québécois et à sa médiatisation, en mettant en évidence les variations temporelles, les moments clés et les sujets qui marquent cette circulation. Le chapitre 7 présente une étude empirique sur les perceptions et représentations du terme sur les campus francophones. Enfin, le chapitre 8 ouvre une discussion sur ses potentialités théoriques et politiques, suivie d'une conclusion générale.

Au terme de cette introduction, j'ai présenté le processus de construction de la question de la thèse, les objectifs poursuivis ainsi que l'enchaînement des chapitres, afin d'offrir au lectorat une vue d'ensemble structurée du parcours de recherche. Ce parcours trace la progression vers une enquête originale sur l'intérêt porté à – et suscité par – l'idée de *culture du viol* dans différents espaces discursifs. Si, conformément à mon hypothèse, cette idée permet effectivement de désigner certaines « choses » sociales et d'en révéler les dynamiques, il apparaît nécessaire de commencer par prendre la mesure de ce que recouvre le « viol ». C'est à cette tâche que je m'attèle dans les pages qui suivent.

CHAPITRE 1

DE QUOI LE VIOL EST-IL LE NOM ? RÉALITÉS D'UN FAIT SOCIAL

Que le sociologue, au lieu de se complaire en méditations
métaphysiques à propos des choses sociales, prenne pour objets
de ses recherches des groupes de faits nettement circonscrits,
qui puissent être, en quelque sorte,
montrés du doigt, dont on puisse dire où ils commencent
et où ils finissent, et qu'il s'y attache fermement !

Émile Durkheim²³

Ce premier chapitre vise à cerner les réalités que la notion de *culture du viol* est susceptible de désigner – un potentiel heuristique auquel il s'agit précisément de réfléchir dans la thèse, sans présumer d'emblée de sa pertinence ou de sa portée. L'état des connaissances proposé sur le viol, sa définition et sa mesure, permet de mettre en place les repères contextuels et terminologiques indispensables à une étude qui entend demeurer solidement ancrée dans les réalités concrètes de son objet. À sa manière, la citation de Durkheim placée en exergue commande de préciser où commence et où finit le « viol ». Or, cette tâche soulève des enjeux théoriques, empiriques et politiques complexes, parfois polémiques, voire aporétiques. Parce qu'elle repose en partie sur l'hypothèse d'une omniprésence du viol, la notion de *culture du viol* implique d'interroger les manifestations multiples, souvent banalisées, du phénomène. L'examen des données quantitatives les plus récentes constitue ainsi une étape essentielle pour appréhender l'ampleur de violences aujourd'hui attestées dans la majorité des sociétés (OMS, 2021).

L'analyse met en lumière les réalités empiriques, théoriques et épistémiques de la violence sexuelle dans le contexte contemporain du Québec et du Canada. Pour construire cet état des lieux, j'ai procédé à une recension critique des écrits, proposant soit des données empiriques rigoureuses (quantitatives ou qualitatives), soit des analyses conceptuelles sur ces violences. Je mobilise principalement des sources institutionnelles qui informent aussi bien la recherche académique, que les politiques publiques, les

²³ Durkheim, Émile (1975), *Textes. 1. Éléments d'une théorie sociale*, Minuit, p. 45.

médias et les mouvements sociaux, participant ainsi à la construction sociale des violences sexuelles. Le choix des sources a été effectué de manière raisonnée, et ce travail de recension s’est finalisé en 2023²⁴.

Le chapitre s’organise en trois temps. Le premier propose des clarifications définitionnelles et terminologiques, tout en insistant sur leur caractère historiquement instable et situé. L’objet de cette thèse reflète l’attention soutenue que je porte au choix des mots et aux enjeux théoriques, tels qu’ils se posent dans le cadre d’une étude féministe sociologique. Ces questions ne relèvent pas d’un formalisme lexical : elles exigent un travail critique permanent, tant les mots façonnent les cadres d’intelligibilité du social. La deuxième partie présente un état des connaissances sur l’ampleur, les caractéristiques et les conséquences des violences sexuelles au Québec, en montrant en quoi le défi de leur qualification est intimement lié à celui de leur quantification. Enfin, la troisième partie aborde les enjeux persistants de reconnaissance sociale, scientifique et institutionnelle de ces violences qui, malgré une visibilité croissante dans l’espace public et médiatique, demeurent largement souterraines. L’analyse met en lumière le décalage entre les efforts de mesure statistique et les réalités vécues que la notion de *culture du viol* permet précisément d’interroger – un écart qui se trouve au cœur même de la question qui guide cette thèse. En conclusion du chapitre, un bilan synthétique des points saillants sera proposé ainsi qu’une ouverture vers les perspectives qui permettront de mieux circonscrire la problématique de recherche.

1.1 Du viol aux violences sexuelles : des catégories en mouvement

Cette section vise à fournir quelques repères sur les manières d’appréhender le phénomène de la violence sexuelle, à travers les mots. Au Québec, comme nous le verrons, la violence sexuelle affecte directement un grand nombre de personnes, de façon différenciée selon leurs positions sociales, identités et trajectoires de vie. Les taux dits de victimisation sexuelle varient ainsi considérablement d’un groupe à l’autre, ce qui rend d’autant plus nécessaire une attention aux catégories mobilisées pour nommer, mesurer et interpréter ces réalités. Afin d’en proposer une vue d’ensemble, ce chapitre s’appuie sur des sources qui recourent à diverses catégories – *viol*, *agression sexuelle*, *violence sexuelle*, *victimisation* – dont il importe de souligner d’emblée les ambiguïtés, les glissements sémantiques et les tensions que ces termes recouvrent, à commencer par l’expression *culture du viol*. Traduction de *rape culture*, elle suppose une équivalence apparente entre *rape* et *viol*. Or, cette transposition linguistique ne va pas de soi : le terme *rape*, dans les usages militants et universitaires anglophones, réfère souvent à un spectre élargi de

²⁴ Plusieurs éléments de ce chapitre figurent dans divers rapports que j’ai rédigé à titre de témoin-experte, dans le cadre de litiges civils, entre 2021 et 2023.

violences sexuelles, bien au-delà du seul acte de pénétration non consentie que le mot *viol* tend encore à désigner dans le contexte juridique ou médiatique francophone. Cette disparité sémantique soulève des enjeux de traduction, au sens strict, mais aussi des tensions plus larges sur l'élasticité des catégories employées pour nommer la violence sexuelle.

Ces catégories – qu'elles soient juridiques, statistiques, militantes ou scientifiques – ne sont ni stabilisées ni consensuelles. Leurs définitions varient selon les cadres théoriques, les contextes institutionnels et les objectifs poursuivis par celles qui les mobilisent (Jaspard, 2005). Comme le rappelait Bourdieu (2002[1984], p. 92), « il n'y a jamais de mots neutres pour parler du monde social, et le même mot n'a pas le même sens selon la personne qui le prononce ». Les débats récurrents autour du mot *viol* en offrent une illustration éclairante, révélant les tensions entre langage juridique, savoirs savants et expériences vécues. Avant d'aborder plus directement les débats autour de la définition des violences auxquelles peut renvoyer la notion de *culture du viol*, je propose donc, dans cette section, un retour sur l'usage de quelques termes-clés – *victime*, *survivante*, *victimisation*, *agresseur* – qui structurent les discours sur les violences sexuelles, ainsi que sur les choix terminologiques et linguistiques adoptés ici.

1.1.1 Entre victime et survivante : luttes de sens et usages critiques des mots

Employé dans le langage courant, le mot *victime* fait depuis longtemps l'objet de débats, particulièrement en ce qui concerne la question de l'agentivité. À l'instar de plusieurs féministes, j'aurais tendance à recourir conjointement aux termes *victime* et *survivante*, « afin de souligner que ces positions subjectives se recoupent souvent et qu'il ne nous revient pas, en tant que personnes qui écrivent, d'en décider » (Rentschler, 2022, p. 2, ma trad.). L'examen contextualisé des usages terminologiques et des arguments qui les soutiennent m'amène cependant à privilégier, dans cette thèse, le terme – inconfortable mais nécessaire – de *victime*, tout en ayant recours ponctuellement à celui de *survivante*, lorsque ce dernier reflète les mots choisis par les personnes concernées, les réalités décrites ou les discours analysés.

Ne pas renoncer au mot *victime* peut constituer un choix politique : il s'agit de refuser la honte socialement fabriquée qu'il véhicule – une honte inscrite au cœur de la culture du viol, qui tend à responsabiliser celles et ceux qui ont subi des violences sexuelles, en particulier les femmes (Zaccour, 2019, p. 13). Les controverses entourant l'agentivité des victimes mettent en lumière la construction sociale et historique de significations genrées associées à cette figure, souvent perçue comme repoussoir. La catégorie de victime tend en effet à être associée à la passivité, au déshonneur, et, bien souvent, au féminin (Chaumont,

2017). Dans le cas des violences sexuelles, les personnes concernées sont fréquemment représentées comme paralysées par la peur, la honte ou l'attachement affectif, ce qui complique leur reconnaissance sociale et limite les possibilités d'identification. Il n'est donc pas surprenant que plusieurs se rallient plutôt autour d'une identité collective « héroïque » de survivante, portée par une rationalité active et à une certaine transcendance, vers une guérison (Dunn, 2005). Gisèle Pelicot en est peut-être le symbole le plus éloquent.

Dans une volonté de (se) redonner du pouvoir et de contrer les effets délétères de la violence sexuelle, de nombreuses féministes préconisent l'appellation *survivante* (Kelly, 1988). Son usage peut renforcer la perception de la gravité des actes subis pour favoriser un meilleur soutien social. Toutefois, le terme peut aussi susciter un malaise, apparaître difficile à justifier ou à s'approprier, par exemple à propos de violences perçues comme « peu graves » (Papendick et Bohner, 2017). Le recours à la double désignation victime/survivante présente l'avantage appréciable de ne pas imposer une catégorisation, mais il reconduit une opposition problématique (Boyle, 2019). L'expression *personne ayant subi de la violence sexuelle* semblerait la plus adéquate, mais souffre d'un manque de concision difficilement compatible avec les exigences d'écriture d'une thèse²⁵. Plus fondamentalement, je souscris aux critiques qui associent le rejet du terme *victime* à l'imposition d'une idéologie néolibérale et d'un langage psychologisant, ainsi qu'aux effets d'un contrecoup (*backlash*) face aux revendications féministes (Dunn, 2005; Orgad, 2009).

Ce chapitre fait état d'études statistiques qui traitent aussi de *victimisation* , un terme dont la définition usuelle prête à l'ambiguïté et appelle des clarifications. Il désigne à la fois un acte de maltraitance et le fait de considérer quelqu'un (ou soi-même) comme une victime²⁶. Dans un sens objectif (calqué de l'anglais), notamment adopté dans l' *Enquête sociale générale sur la victimisation* (ESG), conduite tous les cinq ans par Statistique Canada, il s'agit simplement de désigner le fait qu'une personne a été victime de violence. Or, une acception plus subjective peut attribuer au mot *victimisation* une connotation péjorative, à l'instar du terme même de *victime* dont il dérive. Dans certains (contre)discours, ces mots servent même un argumentaire d'accusation, dont l'un des effets est de disqualifier la personne victime, sa perspective ou ses revendications prétendument « victimaïres » (Grinshpun, 2019). Peut-être pour contourner de

²⁵ Je reconnais aussi que la forme « personne victime » ou « personne survivante » peut permettre de souligner un état lié à une situation relativement temporaire et que la personne ne devrait pas être réduite à cet aspect de sa vie. J'utilise « victime » et « personne victime » de manière interchangeable.

²⁶ Office québécois de la langue française, « victimisation », <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26511984/victimisation>

telles difficultés, des chercheuses utilisent plutôt le terme « victimation » (Fougeyrollas-Schwebel et Jaspard, 2002; Lieber, 2011). Pour ma part, je n'emploie pas ces termes en dehors de leur contexte d'énonciation et sans renoncer à questionner ce qu'ils peuvent charrier.

Enfin, la réalité statistique et sociologique des violences sexuelles, exposée plus loin, justifie de privilégier un accord au féminin des mots *victimes* et *survivantes*. Il s'agit de rendre compte d'un fait social qui frappe massivement les femmes (cisgenres ou trans). Conséquemment, le terme *agresseur* apparaît au masculin dans cette thèse, pour mettre en évidence le fait que les hommes (cisgenres) commettent la plupart des violences sexuelles. En tension avec la préférence pour une langue non sexiste et inclusive, ces choix d'accords grammaticaux reflètent aussi une inquiétude quant à une possible récupération par des discours masculinistes et antiféministes sur la symétrie de la violence, selon lesquels les femmes sont aussi violentes que les hommes (Lapierre et Côté, 2014). Je reconnais toutefois un risque d'invisibiliser les personnes non-binaires qui sont aux prises avec un vécu ou un risque accru de violence sexuelle, notamment documenté en milieu universitaire (Martin-Storey *et al.*, 2018). Si « les mots sont importants » (Tévanian et Tissot, 2010), particulièrement lorsqu'ils visent à rendre compte de la violence ou des conditions d'émancipation, c'est bien que leurs contenus apparaissent souvent piégés et leurs usages piégeant.

1.1.2 Renoncer au mot « viol » ?

Depuis des usages attestés dès le XI^e siècle en langue française, le mot *viol* connaît une trajectoire marquée d'« hésitations terminologiques », dans le discours social comme dans le champ pénal (Duvert, 2011, p. 1419). À l'heure actuelle, l'acte de viol est fréquemment désigné par d'autres catégories, dont les définitions, variables selon les perspectives, peuvent coïncider ou diverger des normes juridiques comme des représentations du sens commun (Benoit *et al.*, 2015; Bergheul et Fernet, 2018; Brown et Walklate, 2011; Cantin, 1995; Jaspard, 2005). Largement utilisé, le terme « violence sexuelle » (ou « violence à caractère sexuel ») inclut ce que l'on entend communément par « agression sexuelle », voire « abus sexuel ». Le droit pénal canadien prévoit des dispositions spécifiques pour les « infractions sexuelles » commises envers des personnes mineures. Une multitude d'acteurices interviennent dans le travail définitionnel de ces violences et concourent à leur construction sociale, incluant l'État, des institutions de santé publique et les milieux féministes. D'importantes variations conceptuelles se manifestent dans l'étendue du spectre des gestes et des situations qu'elles recouvrent.

Dans les recherches en sciences sociales, comme dans le vocabulaire militant et les politiques publiques, différents changements terminologiques se sont produits ces dernières décennies, face aux problèmes que posaient des définitions du viol basées sur les catégories juridiques. Certaines limites ont été mises en évidence à la fin des années 1970 au Québec (Lamontagne, 2018) et au Canada (Sheehy, 2012), comme ailleurs dans le monde, notamment aux États-Unis (Campbell et Townsend, 2011) et en France (Le Magueresse, 2012). Ces changements sont largement survenus grâce aux mobilisations féministes, dont on reconnaît « le rôle pionnier dans la promotion de réformes pour que juges, procureurs, avocats et forces de l'ordre – et, par-là, la société tout entière – envisagent les violences faites aux femmes comme un problème juridique » (Roca i Escoda, Delage et Chetcuti-Osorovitz, 2018, p. 278).

Le crime de viol est ainsi tombé en désuétude dans le droit canadien il y a une quarantaine d'années, après différents changements législatifs (Desrosiers et Beausoleil-Allard, 2017; Lamontagne, 2018; Revillard, 2007; Sheehy, 2012; Zaccour et Lessard, 2021). Jugée trop restrictive notamment parce qu'elle se centrait sur la seule pénétration vaginale, l'infraction de viol a été remplacée en 1983 par un ensemble d'infractions d'agression sexuelle dans le code criminel canadien²⁷. Ces dernières ont également éliminé l'infraction d'attentat à la pudeur et mis fin à « l'immunité maritale », pour criminaliser ce que l'on qualifie communément de viol conjugal (Le Magueresse, 2012). D'un point de vue féministe, l'un des enjeux, qui reste d'actualité, était non seulement de désigner adéquatement les différents actes rattachés au viol, mais d'éviter la déqualification que peut produire une terminologie euphémisante ou située dans un registre moral (Ricci, 2017a; Zaccour et Lessard, 2021).

Des enjeux de traduction complexifient les enjeux théoriques, épistémologiques et politiques derrière le recours à un terme plutôt qu'un autre (Möser, 2013). Un acte constituant une agression sexuelle aux termes du code criminel canadien peut ainsi être défini comme un viol dans d'autres pays. C'est peut-être pourquoi les spécialistes des sciences sociales utilisent moins facilement les définitions légales du viol qui

²⁷ Outre l'agression sexuelle, le Code criminel canadien sanctionne d'autres types de délits à caractère sexuel, incluant l'action indécente (art. 173(1)), l'exhibitionnisme (par. 173(2)), les crimes liés à l'exploitation sexuelle des mineurs (art. 151 à 153 C.cr.), l'exploitation d'une personne ayant une déficience mentale ou physique (art. 153.1 C.cr.), l'infraction de contacts sexuels (art. 151), l'inceste (art. 155 C.cr.) et le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur (art. 172.1 C.cr.). Concernant les trois niveaux de gravité de l'infraction d'agression sexuelle actuellement prévus dans le Code criminel canadien et d'autres informations sur ce cadre juridique qui prévaut au Québec, je renvoie à la synthèse présentée sur le site web de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), à la page « Cadre légal en matière d'agression sexuelle », <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/loi/cadre-legal> (dernière consultation le 22 septembre 2023). Pour un aperçu plus détaillé, voir Desrosiers et Beausoleil-Allard (2017).

varient selon les juridictions. En outre, ces dernières prennent inégalement en compte les enjeux du consentement et l'absence possible d'un recours à la force, par exemple dans le cas du viol conjugal (Lussier et Cale, 2016). Bien qu'il soit juridiquement obsolète au Canada, le terme *viol (rape)* reste donc une catégorie mobilisée par plusieurs institutions internationales de défense des droits humains, telles que le Conseil de l'Europe ou les Nations Unies (Kendall, 2020). Dans ces contextes normatifs, le viol est généralement défini de manière restreinte, limité aux actes pénétratifs, et se distingue ainsi de la notion plus large de *sexual assault* qui inclut d'autres formes d'agressions sexuelles. Ces dernières sont souvent regroupées sous la méta-catégorie de « violence sexuelle », témoignant d'une volonté de saisir l'ensemble des violences exercées sur les corps et la sexualité.

1.1.3 La multiplication des catégories de violence sexuelle

La variété des expressions de la violence sexuelle complique le travail de compréhension de la culture du viol et rend quasi impossible leur prise en compte dans une même étude. En outre, le terme *violence sexuelle* circule au singulier et au pluriel, dont l'alternance exprime dans cette thèse une distinction entre catégorie et faits. En tant que terme générique et concept englobant, la violence sexuelle réfère à un phénomène social dont l'emploi au singulier souligne le caractère systémique, pensé comme un rapport social ou une structure de pouvoir (à l'instar de *la culture du viol*, *la violence conjugale*, *le féminicide*, etc.). L'usage du pluriel renvoie à la diversité des actes, pratiques et contextes. Il permet de référer à des cas plus précis et de reconnaître la réalité empirique qu'une personne subit souvent plusieurs violences sexuelles au cours d'une même situation²⁸.

Le terme *violence sexuelle* regroupe d'autres catégories elles-mêmes étendues, telles que l'agression sexuelle, le harcèlement sexuel, les mutilations génitales ainsi que l'exploitation sexuelle et diverses formes qui n'impliquent parfois pas de contact direct ou qui ne sont pas criminalisées. Des recherches exposent ainsi des phénomènes de conceptualisation récente, comme le *stealthing* (Lévesque et Rousseau, 2019)²⁹, de même qu'un ensemble de violences à caractère sexuel

²⁸ C'est une distinction effectuée, entre autres, dans la *Stratégie* du gouvernement du Québec.

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4621772> On la retrouve également dans le propos suivant de Margot Giacinti (2020) : « De même que pour féminicide, le "meurtre de femmes" au singulier renvoie à un début de conceptualisation du féminicide, tandis que le terme au pluriel ("meurtres de femmes") se réfère à ces faits de violence répandus. » (p. 51).

²⁹ Le *stealthing* fait référence au retrait du préservatif (*condom*) à l'insu de la partenaire ou sans son consentement durant une relation sexuelle. Cette forme de violence sexuelle peut s'inscrire dans des comportements de

dématérialisées, basées sur la création et le partage d'images non autorisés et facilités par la technologie, telles que les pratiques qualifiées de *upskirting*³⁰ et de *revenge porn*³¹ (Dodge, 2016; Henry et Powell, 2014). Sans compter les multiples formes de tortures sexuelles perpétrées en situation de conflit armé ou de génocide (Branche et Virgili, 2011; MacKinnon, 1994; Ricci, 2019 [2014]). Dispersées dans plusieurs disciplines, une large part de la production de statistiques se limite donc aux expressions « classiques » de la violence sexuelle, telles que les agressions sexuelles (Baril et Laforest, 2018) et, plus récemment, le harcèlement sexuel (Kian, 2014; Mercader, Léchenet et Durif-Varembont, 2017).

Le développement des études féministes dans différentes disciplines a fortement contribué à la multiplication des catégories pour désigner, voire expliquer l'oppression et la violence, incluant dans ses manifestations à caractère sexuel, une préoccupation qui renvoie aux « *politics of naming* » (Kelly, Burton et Regan, 1996). Dans ce champ, il est courant d'adopter une définition extensive de la violence sexuelle pour dépasser ce que l'on entend communément par *viol* ou par *agression sexuelle* (Benoit *et al.*, 2015; Bergeron *et al.*, 2016; Jaspard, 2005; Kelly, 1988). En ce sens, le terme général « violence sexuelle » recouvre un large éventail de comportements, de situations et de vécus en rapport avec la sexualité de l'agresseur ou de la victime, sans que cette dernière ait manifesté son consentement (Benoit *et al.*, 2015; Jaspard, 2005)³². Un tel choix terminologique vise à saisir les multiples formes que peuvent prendre les violences sexuelles. Il peut aussi s'agir d'activer la marquante théorie du continuum développée par Liz Kelly (1987). À l'époque, cette sociologue utilisait d'ailleurs le concept de « *sexual violence* » comme catégorie englobante, pour signifier les différentes formes de violence ciblant les

coercition reproductive lorsqu'ils visent à provoquer – et donc imposer – une grossesse. Je renvoie à la thèse de Carole Boulebsol (2025). *Stratégies de coercition reproductive utilisées en contexte intime et familial : une analyse féministe et interdisciplinaire* [Doctorat en sciences humaines appliquées, Université de Montréal].

³⁰ Le *upskirting* fait généralement référence au fait de prendre et diffuser des photos prises sous la jupe d'une fille ou d'une femme sans son consentement. C'est ce qui a déclenché l'enquête sur Dominique Pelicot en France. En 2020, le vigile d'un supermarché surprend ce dernier en train de filmer sous les robes de clientes, entraînant la saisie de son matériel informatique. L'analyse de son ordinateur révélera notamment comment Pelicot invite des inconnus à violer sa femme sédatée, sur une période de plus de 10 ans. Voir Lachenal, Perrine *et al.* (2025). *Mazan. Anthropologie d'un procès pour viols*. Le bruit du monde.

³¹ La *revenge porn* implique généralement un ex-partenaire qui diffuse publiquement des photos ou des vidéos de l'activité sexuelle d'une personne (souvent une femme), sans le consentement de cette dernière, afin de se venger de la rupture de leur relation en misant sur la honte sociale et sur l'atteinte à sa réputation. Ces images peuvent être diffusées sur Internet, via les médias sociaux ou sur des sites pornographiques, y compris ceux spécialement consacrés à la « porno de la vengeance ».

³² D'un sens très proche, la catégorie « violence à caractère sexuel » est souvent utilisée au Québec. Dans certains travaux, on retrouve aussi des usages du terme « *sexualised violence* » (Brown et Walkate, 2011).

femmes, incluant ce que l'on entend aujourd'hui par violence conjugale. La dissociation des catégories de la violence vécue par les femmes pose depuis longtemps différents problèmes, que les expressions parapluie « violences faites aux femmes », puis « violences fondées sur le genre » ont peut-être contribué à résoudre ou, au contraire, à diluer (Brown et Walklate, 2011).

L'hétérogénéité des approches définitoires de la violence sexuelle, reflet des luttes pour en fixer le sens, notamment en sciences sociales, s'accroît lorsque certaines équipes de recherche privilégient certaines terminologies génériques qui risquent de dépolitiser les enjeux. Par exemple, la catégorie « conduites sexuelles » paraît quelque peu édulcorée, même si elle peut permettre de souligner la violation d'un code de déontologie³³. De même, dans la littérature sur les violences vécues durant l'enfance et l'adolescence, il est fréquemment question d'*abus sexuel*, un terme qui apparaît dans la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). Il peut pourtant, à l'instar de l'expression *inconduite sexuelle*, participer de l'euphémisation de la violence sexuelle³⁴. Tandis que les criminologues investiguent généralement les actes reconnus comme infractions sexuelles (Cortoni et Pham, 2017), d'autres approches recourent à la notion de coercition sexuelle pour saisir des faits qui dépassent les définitions légales d'une agression sexuelle et concernent des comportements « au-delà des seules populations judiciairisées » (Benbouriche et Parent, 2018, p. 84).

Alors que, sous la pression des mobilisations féministes, des études ont peu à peu confirmé les conséquences néfastes sur la santé mentale et physique des victimes d'actes sexualisés qu'elles considéraient forcés ou non désirés, dont certains ne faisaient pas (encore) l'objet d'une criminalisation, la notion de violence sexuelle s'est répandue. Cette catégorie large a du même coup contribué à imposer une approche définitionnelle non plus juridique, mais de santé publique (Campbell et Townsend, 2011). Sous ce rapport, il semble d'ailleurs que le terme *violence sexuelle* ait été introduit au début des années 2000 dans les discussions internationales sur la recherche et les politiques, par l'Organisation mondiale de

³³ Par exemple Bergeron, M., Talbot-Savignac, M. et Hébert, M. (2012). *Étude exploratoire sur les conduites sexuelles entre un-e professionnel-le de la santé et un-e client-e au Québec*. Association québécoise Plaidoyer-Victimes.

³⁴ J'ai proposé une réflexion critique en ce sens (Ricci, 2017). Je reconnais toutefois que l'emploi du mot « abus » permet parfois de rendre compte du conditionnement mis en œuvre par certains agresseurs en position d'autorité pour déployer graduellement leur emprise sur leurs victimes, un processus qualifié de *grooming*. Voir notamment Jolly, A. et Décamps, G. (2006). Les agressions sexuelles en milieu sportif : une enquête exploratoire. *Movement & Sport Sciences*, 57(1), 105-121.

la Santé (OMS) et les Centers for Disease Control and Prevention (CDC)³⁵ (Campbell et Townsend, 2011). Les définitions diffusées par ces deux instances s'avèrent fréquemment mobilisées en recherche, par exemple dans l'un des ouvrages les plus récemment publiés sur le sujet au Québec, *Les Violences à caractère sexuel : représentations sociales, accompagnement, prévention* (Bergheul et Fernet, 2018) ou encore par Condition féminine Canada (Benoit *et al.*, 2015) et dans l'enquête ESSIMU (Bergeron *et al.*, 2016).

Les cadres de référence des institutions de la santé publique méritent que l'on s'y attarde, pour illustrer certains enjeux définitionnels, et en raison du pouvoir conféré par leur autorité scientifique et politique. L'OMS semble avoir pris acte des difficultés entraînées par des définitions restreintes, basées sur les catégories juridiques, et considère depuis quelques années que la violence sexuelle réfère à :

Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail. (Organisation mondiale de la Santé et Organisation panaméricaine de la Santé, 2012, p. 2)

Par contraste, le *Rapport mondial de la santé*, publié dix ans plus tôt par l'OMS, suggérait une définition passablement plus limitée : « La violence sexuelle comprend le viol, qui se définit ainsi : acte de pénétration, même légère, de la vulve ou de l'anus imposé notamment par la force physique, en utilisant un pénis, d'autres parties du corps ou un objet » (Krug *et al.*, 2002, p. 165). Prenant en compte une multiplicité de contextes et de situations, la définition actuelle de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé et Organisation panaméricaine de la Santé, 2012, p. 1) met désormais en relief le fait que la violence sexuelle « couvre les actes allant du harcèlement verbal à la pénétration forcée, ainsi que des formes de contrainte très variées allant de la pression et de l'intimidation sociale jusqu'à la force physique »³⁶. Cette définition – non genrée – reflète une approche qui veut mettre en évidence le contexte social des problèmes de santé publique. À l'inverse, celle proposée par les CDC repose davantage sur des modèles

³⁵ Agence fédérale dont la mission est d'orienter les actions de santé publique aux États-Unis.

³⁶ Cette définition couvre diverses formes de violences sexuelles, dont le viol conjugal ou commis par un partenaire intime, le viol par un étranger ou une connaissance, le harcèlement sexuel (notamment à l'école ou au travail), le viol systématique et l'esclavage sexuel en contexte de conflit armé, la violence sexuelle envers les personnes en situation de handicap, les sévices infligés aux enfants, ainsi que certaines pratiques dites « coutumières » telles que le mariage forcé.

de surveillance, visant à codifier de manière aussi spécifique que possible un ensemble de comportements (Campbell et Townsend, 2011).

À l'instar de l'OMS, les CDC ont décidé d'inclure dans le terme général « violence sexuelle » des actes non pénétratifs, ainsi que des gestes sexuels non désirés sans force physique et sans contact (impliquant par exemple l'utilisation de la technologie) :

Sexual violence is defined as a sexual act that is committed or attempted by another person without freely given consent of the victim or against someone who is unable to consent or refuse. It includes: forced or alcohol/ drug facilitated penetration of a victim; forced or alcohol/drug facilitated incidents in which the victim was made to penetrate a perpetrator or someone else; non-physically pressured unwanted penetration; intentional sexual touching; or non-contact acts of a sexual nature. Sexual violence can also occur when a perpetrator forces or coerces a victim to engage in sexual acts with a third party. (Basile et al., 2014, p. 11).

Outre l'enjeu des actes sans brutalité physique et sans contact, l'inclusion (ou non) de certaines problématiques spécifiques dans les définitions de la violence sexuelle contribue à placer cette catégorie en tension. On peut penser à l'exploitation sexuelle, phénomène lui-même au large spectre, dont la reconnaissance et la réglementation restent des enjeux clivants au Québec, y compris parmi les féministes, alors que plusieurs refusent de traiter la prostitution comme une forme de violence³⁷. La nature aporétique des débats explique peut-être le caractère allusif des définitions précitées à ce sujet, qu'il s'agisse de l'OMS (« actes visant à un trafic ») ou des CDC (« *when a perpetrator forces or coerces a victim to engage in sexual acts with a third party* »).

Relativement en phase avec le travail politique et théorique des féministes, l'OMS et les CDC reconnaissent donc comme de la violence sexuelle des actes à caractère sexuel non pénétratifs, des conduites visant la sexualité sans recours manifeste à la brutalité et parfois sans contact direct, incluant des formes de contrainte très variées, ainsi qu'un ensemble de violences dématérialisées, facilitées par la technologie. L'OMS précise toutefois qu'« aux fins de recherche, certaines définitions de la violence sexuelle sont limitées aux actes qui font intervenir la force ou la menace de violence physique »

³⁷ Sur les débats féministes en matière de prostitution, voir notamment le numéro 1 volume 38 de la revue *Possibles* paru en 2014. Notons que le gouvernement du Québec s'attaque de manière conjointe à la violence sexuelle et à la violence conjugale, en incluant l'exploitation sexuelle, sur la base des « points communs » que présentent ces problématiques, « ancrées dans une dynamique de rapport de force », tel que précisé dans le document présentant la *Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027* (Gouvernement du Québec, 2022, p. 20).

(Organisation mondiale de la Santé et Organisation panaméricaine de la Santé, 2012, p. 2). De leur côté, les CDC soulignent la difficulté d'obtenir un consensus concernant la définition des violences à caractère sexuel et la manière dont ses différentes formes devraient être mesurées (Basile *et al.*, 2014). Les personnes expertes réunies afin de guider le travail de révision des définitions uniformes de cette instance auraient particulièrement débattu la question de l'inclusion du harcèlement sexuel, ainsi que celle des comportements sexuels non désirés et non soumis à des pressions de nature physique (« *unwanted non-physically pressured sex* ») (Basile *et al.*, 2014, p. 3). Ces hésitations renvoient à un débat sociologique ancien mais toujours d'actualité, auquel je reviendrai plus en détail, sur le plan théorique, dans le chapitre suivant.

1.2 Prendre la (dé)mesure de la violence sexuelle au Québec

Les données présentées ci-après s'appuient pour partie sur les catégories du Code criminel, tandis que d'autres adoptent un périmètre plus large de la violence. Dans la mesure du possible, les informations couvrent non seulement les agressions sexuelles, mais aussi d'autres types d'infractions à caractère sexuel. Pendant longtemps, Statistique Canada n'utilisait que deux sources pour produire des renseignements sur la violence sexuelle au pays : l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation³⁸ et les données déclarées par la police, par le truchement du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC et DUC2)³⁹. L'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018 (ESEPP) a élargi ce portrait en mesurant les comportements sexuels non désirés subis en public, en ligne ou au travail (Cotter et Savage, 2019)⁴⁰. L'Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante

³⁸ Dans ce chapitre, l'ESG peut désigner soit la collecte effectuée en 2014, soit celle de 2019. Les résultats fournissent des informations sur les agressions sexuelles autodéclarées par la population canadienne âgée de 15 ans et plus, qu'elles aient été ou non rapportées aux autorités. L'ESG a mesuré trois types de situations : les attaques de nature sexuelle impliquant le recours à la force physique, les attouchements sexuels non désirés ainsi que l'« activité sexuelle à laquelle la victime ne pouvait pas consentir, parce qu'elle était sous l'effet d'une drogue, de l'alcool ou manipulée ou forcée d'une autre façon que physiquement » (Conroy et Cotter, 2017, p. 5).

³⁹ Le DUC sert à recueillir des renseignements sur les affaires criminelles qui ont été portées à l'attention des services de police canadiens et dont ceux-ci ont établi le bien-fondé. Les données proviennent de 155 services de police, lesquels desservent 98 % de la population du Canada en 2008. La version enrichie, dite DUC2, permet désormais de collecter des données individuelles détaillées, incluant le sexe, l'âge, le lien entre victime et agresseur, ainsi que les circonstances de l'infraction. Cette évolution est particulièrement importante pour l'étude des violences sexuelles, car elle permet de saisir le contexte social, relationnel et institutionnel des agressions. Elle soulève toutefois des défis méthodologiques lorsqu'il s'agit de comparer les données sur de longues périodes.

⁴⁰ Parmi les comportements mesurés par l'ESEPP, on retrouve : « les attouchements non désirés (comme des contacts ou des rapprochements trop serrés à caractère sexuel), l'outrage à la pudeur, les commentaires non désirés à propos du sexe ou du genre de la victime, les commentaires non désirés à propos de l'orientation sexuelle

postsecondaire (ESIPEP) de 2019 a quant à elle documenté les agressions sexuelles et un ensemble de comportements sexualisés non désirés survenus dans un contexte d'études supérieures (Burczycka, 2020). La mise en œuvre de l'ESIPEP en 2019 témoigne d'une reconnaissance institutionnelle croissante de ce problème public, dans la foulée de travaux comme ESSIMU et des mobilisations ayant contribué à identifier les milieux d'enseignement supérieurs comme des foyers de (re)production de la culture du viol (Ricci et Bergeron, 2019).

De telles enquêtes populationnelles, qui recueillent le point de vue des victimes, emploient une terminologie relativement éloignée du lexique judiciaire, mais aussi du vocabulaire courant, afin de limiter les biais de subjectivité dans la mesure des faits vécus. Les individus sont interrogés par questionnaire au moyen de phrases ou d'items formulés de manière factuelle, qui ne comportent généralement pas des termes dont les représentations sont passablement hétérogènes, comme « viol » ou « violence sexuelle » (Conroy et Cotter, 2017)⁴¹. Il faut également noter qu'il n'existe aucun sondage équivalent à l'ESG, l'ESEPP ou l'ESIPEP spécifiquement pour le Québec. Néanmoins, il semble que la probabilité d'être victime d'une agression physique ou sexuelle ne varie pas beaucoup d'une province canadienne à l'autre (Cotter et Savage, 2019). Le gouvernement du Québec diffuse annuellement des données de criminalité sur les « infractions sexuelles », c'est-à-dire des faits judiciairisés (Ministère de la Sécurité publique, 2023)⁴². Pour tenter de cerner l'ampleur des violences sexuelles et de leurs conséquences, il convient ainsi d'interroger un ensemble varié de données quantitatives et de mobiliser

ou de l'orientation sexuelle présumée, ainsi que les attentions sexuelles non désirées (comme des commentaires, des sifflements, des gestes ou un langage corporel). » (Cotter et Savage, 2019, p. 6)

⁴¹ L'ESG formulait comme suit les questions au sujet des agressions sexuelles :

- Attaque de nature sexuelle : « Est-ce que quelqu'un vous a forcé(e) ou a essayé de vous forcer à vous livrer à une activité sexuelle non désirée, en vous menaçant, en vous maintenant en place ou en vous brutalisant ? »
- Attouchements sexuels non désirés : « Quelqu'un s'est-il livré à des attouchements sexuels non désirés sur vous, c'est-à-dire qu'il vous a touché(e), empoigné(e), agrippé(e), embrassé(e) ou caressé(e) contre votre gré ? »
- Activité sexuelle à laquelle la victime ne pouvait pas consentir : « Est-ce que quelqu'un vous a obligé(e) à vous livrer à une activité sexuelle à laquelle vous ne pouviez pas consentir, c'est-à-dire que vous étiez sous l'effet d'une drogue, de l'alcool ou manipulé(e) ou forcé(e) d'une autre façon que physiquement ? » (Conroy et Cotter, 2017, p. 5)

⁴² La dernière collecte disponible concerne l'année 2021. Bien que les infractions sexuelles déclarées à la police soient recensées annuellement au Canada au moyen du DUC, les données publiées pour le Québec ne sont pas systématiquement analysées selon l'âge et le sexe des victimes, obligeant à recourir aux années antérieures pour décrire les infractions selon ces variables.

aussi des recherches qualitatives, tout en s'appuyant sur des analyses critiques portant notamment sur la production des enquêtes.

1.2.1 Portrait statistique : ampleur, contextes, victimes et agresseurs

Le Canada se démarque par des taux élevés de violence contre les femmes, comparativement à d'autres régions du monde. Il ne figure pas dans le palmarès des 12 pays présentant « les estimations les plus faibles de la prévalence de la violence physique et/ou sexuelle exercée par un partenaire intime au cours de la vie des femmes de 15 à 49 ans ayant déjà été mariées ou en couple » (OMS, 2021, p. vii). L'ESG a dénombré 940 000 incidents d'agression sexuelle en 2019 au Canada (Cotter, 2021). Les femmes étaient cinq fois plus susceptibles que les hommes d'en avoir été victimes. Les données de l'ESEPP, qui incluent les espaces publics et privés, ont permis d'estimer à 4,7 millions le nombre de femmes ayant été victimes d'une agression sexuelle⁴³ au moins une fois au cours de leur vie adulte, dans un contexte autre qu'une relation intime (Cotter et Savage, 2019). Sur un temps long, ceci concerne donc 30,2 % des Canadiennes de 15 ans et plus. Si l'on s'en tient aux 12 mois précédant l'enquête, environ 450 000 Canadiennes de 15 ans et plus ont déclaré avoir subi une agression sexuelle. Non seulement la prévalence de ce type de violence demeure élevée, mais elle semble maintenir une certaine stabilité temporelle depuis l'*Enquête sur la violence envers les femmes* (EVEF) menée en 1993⁴⁴. Contrairement à tous les autres crimes contre la personne mesurés dans l'ESG, qui ont connu une baisse de 28 % entre 1999 et 2014, les agressions sexuelles ne connaissent aucune diminution (Cotter et Savage, 2019; Perreault, 2015).

Au Québec, les femmes représentaient 81,9 % des victimes adultes selon les corps de police qui ont enregistré 11 800 infractions sexuelles pour l'année 2021, plus de la moitié concernant des agressions sexuelles (Ministère de la Sécurité publique, 2023)⁴⁵. Notons que ces statistiques ne détaillent pas

⁴³ Les agressions sexuelles considérées comprenaient les attaques de nature sexuelle, les contacts sexuels et les activités sexuelles auxquelles la victime ne pouvait pas consentir parce qu'elle était manipulée, contrainte sous l'effet d'une drogue ou de l'alcool ou forcée d'une autre façon que physiquement.

⁴⁴ Dans le cadre de l'EVEF, 39% des femmes canadiennes ont déclaré avoir été victimes d'au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans. Les comparaisons chronologiques avec les données actuelles, notamment issues de l'ESG, sont toutefois très limitées, pour des raisons méthodologiques, notamment liées aux questions posées, aux définitions différentes des faits de violence sexuelle et à la prise en compte ou non des actes commis hors d'une relation conjugale. Voir Johnson, Holly (2006). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006*, Statistique Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-570-x/85-570-x2006001-fra.htm>

⁴⁵ Ces données se rapportent à deux catégories : les agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) et les infractions sexuelles, ces dernières incluant notamment « Contact sexuel », « Incitation à des contacts sexuels », « Inceste », « Voyeurisme », « publication non consensuelle d'images intimes » (Ministère de la Sécurité publique, 2023, p. 14).

l'identité de genre des victimes, elles sont seulement ventilées selon le sexe « homme » ou « femme ». Or, diverses études nord-américaines suggèrent une prévalence élevée de la violence sexuelle dans des groupes sociaux qui ont en commun de déroger aux normes dominantes de genre ou de sexualité⁴⁶ (Chamberland, 2019; Cotter et Savage, 2019; Dorais et Gervais, 2018; Simpson, 2019; Stotzer, 2009). Au Canada, le fait d'avoir une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité compte parmi les facteurs qui augmentent le plus la probabilité de subir des comportements sexuels non désirés (Cotter et Savage, 2019). Les femmes bisexuelles ou lesbiennes enregistrent des taux nettement plus élevés de victimisation sexuelle, comparativement aux femmes hétérosexuelles et aux hommes gais ou bisexuels (Simpson, 2019). Malgré certains défis relatifs au caractère encore émergent des études sur ces populations, des recherches suggèrent aussi que les violences sexuelles affectent considérablement les personnes trans (Stotzer, 2009), incluant au Québec (Dorais et Gervais, 2018). Un ensemble d'autres facteurs modulent ou augmentent les risques de subir de la violence sexuelle.

L'âge s'avère une variable spécialement importante pour saisir l'ampleur des violences sexuelles et les caractéristiques des principales cibles. La violence sexuelle subie par les enfants de moins de 15 ans constitue une réalité massive et préoccupante. Toutefois, cette thèse se concentre principalement sur les violences sexuelles affectant les personnes ayant atteint l'âge adulte. Cela dit, il importe de souligner, d'une part, que les violences sexuelles vécues durant l'enfance augmentent significativement le risque de subir de nouvelles agressions à l'âge adulte. D'autre part, cette dynamique peut se prolonger jusque dans les espaces universitaires, révélant la continuité des vulnérabilités et les effets cumulatifs de ces violences au fil du parcours de vie (Bergeron *et al.*, 2016). Selon une étude représentative menée en 2006 auprès de la population adulte québécoise, près d'une femme sur quatre et environ un homme sur dix rapportaient avoir subi une agression sexuelle avant d'atteindre l'âge de la majorité (Institut national de santé publique, 2019). Plus récemment, en 2021, les personnes âgées de 12 à 24 ans affichaient les taux d'agressions sexuelles les plus élevés au Québec, comparativement aux autres groupes d'âge (Ministère

⁴⁶ Dans ces groupes, on retrouve notamment les individus qui s'identifient (ou se voient assignés) à une identité de « lesbiennes, gais, bisexuel-le-s, transsexuel-le-s, queer, en questionnement (LGBTQ) ou à d'autres termes signifiant qu'ils ne sont pas exclusivement hétérosexuel-le-s ou cisgenres », pour reprendre les catégories formulées par Line Chamberland (2019, p. 130). Avec cette chercheuse, on peut aussi préciser que « Le terme "cisgenre" a émergé des discours activistes trans des années 1990. Il désigne une personne qui ne s'identifie pas comme transgenre ou dont l'identité de genre correspond au sexe qui lui a été assigné à la naissance (Aultman, 2014). Les termes d'autodénomination des identités sexuelles et de genre se multiplient, parmi lesquels plusieurs expriment un refus de la bicatégorisation de ces identités, comme genderqueer, non binaire ou pansexuel (...). » (Chamberland, 2019, p. 130).

de la Sécurité publique, 2023) 47. Les filles s'avèrent deux fois plus souvent victimisées que les garçons (Institut national de santé publique, 2019). L'ESG indique que les personnes étudiantes ont déclaré des taux « relativement élevés » d'agression sexuelle, particulièrement les femmes, qui représentent 90 % de cette population victimisée (Conroy et Cotter, 2017). Ces analyses suggèrent toutefois qu'être jeune serait plus déterminant que de détenir un statut étudiant, considérant que les taux d'agression sexuelle s'avèrent « relativement semblables » chez les jeunes femmes étudiantes et non étudiantes.

Combiné au sexe ou à l'âge, le fait d'être autochtone, célibataire, d'avoir des troubles de santé mentale ou de vivre avec une incapacité physique se traduit par un risque accru d'agression sexuelle, tout comme le fait d'avoir été sans-abri ou encore d'avoir subi de la violence pendant l'enfance, ne serait-ce que des pratiques parentales sévères (Conroy et Cotter, 2017; Cotter et Savage, 2019; Dion *et al.*, 2016). Les membres de la population canadienne vivant avec une incapacité⁴⁸ s'avèrent globalement deux fois plus nombreux et nombreuses à déclarer un vécu d'agression sexuelle que les personnes n'ayant pas d'incapacité, et il s'agit de femmes dans neuf cas sur dix (Cotter, 2018). Parmi celles qui ont une incapacité d'ordre cognitif ou liée à la santé mentale, les taux enregistrés par l'ESG apparaissent quatre fois plus élevés que chez les femmes qui ne vivent pas avec ces problèmes⁴⁹. Les individus ayant déclaré une identité autochtone⁵⁰ forment un autre groupe social susceptible de réunir plusieurs caractéristiques associées au risque plus élevé de victimisation avec violence (Boyce, 2016). Une recension d'études menée par des chercheuses du *Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles* (CRIPCAS) révèle qu'environ 25 à 50 % des adultes autochtones ont été victimes d'agression

⁴⁷ Il faut noter que certains écarts entre victimes adulte et enfant s'expliquent en raison des infractions en vertu du Code criminel qui s'appliquent uniquement à des victimes d'âge mineur.

⁴⁸ Les données de l'ESG reposent sur les déclarations de personnes qui ne vivent pas en établissement et présentent une ou plusieurs incapacités liées à la santé mentale ou de nature sensorielle (ouïe ou vue), ainsi que physique (mobilité, flexibilité, dextérité et douleur) ou cognitive (apprentissage, développement et mémoire) (Cotter, 2018).

⁴⁹ D'autres facteurs peuvent considérablement augmenter les risques de victimisation sexuelle des femmes en situation de handicap, incluant le cumul des types d'incapacité, l'appartenance à une minorité sexuelle ou un vécu en situation d'itinérance, ce dernier facteur caractérisant près de la moitié (46 %) des femmes canadiennes ayant une incapacité (comparativement à 37 % de leurs homologues masculins).

⁵⁰ Statistique Canada inclut dans cette catégorie les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

sexuelle (Dion *et al.*, 2016). Le taux d'agression sexuelle enregistré par l'ESG en 2014 était trois fois plus élevé pour les femmes autochtones que pour les femmes allochtones (Perreault, 2015)⁵¹.

Dans les espaces publics comme dans les lieux privés, les femmes victimes d'agression sexuelle sont, dans l'immense majorité des cas, agressées par des hommes, dans une proportion variant de 94 % à 95 % selon Statistique Canada (Cotter et Savage, 2019). La violence sexuelle est généralement le fait d'un homme agissant seul, sans recourir à une arme ou à de la brutalité physique manifeste (Perreault, 2020). Au Québec, en 2021, les données policières révèlent que 95,4 % des infractions sexuelles déclarées ont été commises par des hommes et des garçons, y compris lorsque les victimes étaient elles-mêmes des hommes (Ministère de la Sécurité publique, 2023). Les deux tiers des agresseurs identifiés étaient des hommes adultes, et, dans 81,7 % des cas, il s'agissait d'une personne connue de la victime. Une part importante de ces violences s'est produite dans un contexte conjugal, intime ou familial, la majorité ayant eu lieu au domicile (62,6 %), soit dans des espaces éloignés du regard public. Ces données soulignent que, au Québec comme ailleurs dans le monde (World Health Organization, 2013), la sphère domestique demeure un espace particulièrement dangereux pour les femmes et les enfants.

Toutefois, un nombre croissant d'études montre que de nombreuses violences sexuelles surviennent également dans l'espace public, allant des commentaires inappropriés aux attouchements non désirés, en passant par des manœuvres d'exclusion fondées sur le genre. Bien que les agresseurs s'avèrent souvent des hommes de l'entourage des victimes, la prévalence de gestes de nature sexuelle non désirés commis par des inconnus apparaît significative. Selon l'ESEPP, 4 femmes victimes sur 10 ont déclaré ne pas connaître leur agresseur ou seulement de vue (Cotter et Savage, 2019). De telles tendances viennent corroborer les statistiques de l'ESG, selon lesquelles presque la moitié (44%) des agressions sexuelles autodéclarées par des adultes ont été commises par un inconnu⁵² (Conroy et Cotter, 2017). D'autres travaux relèvent que les femmes et les personnes non binaires sont les principales cibles des

⁵¹ Bien que le lien de causalité ne puisse être solidement établi, différentes analyses de Statistique Canada suggèrent que certaines pratiques sociales liées au mode de vie sont associées à une victimisation plus fréquente, par exemple la consommation de drogues ou d'alcool (Cotter et Savage, 2019). L'identification de telles caractéristiques ne devrait toutefois pas laisser supposer une forme de responsabilité chez la victime. Il y a lieu de souligner que la consommation de substances peut être un facteur de risque dans le cas des agressions sexuelles, mais qu'il peut aussi s'agir d'un « mécanisme d'adaptation à la suite d'expériences traumatisantes » (Conroy et Cotter, 2017, p. 9). En somme, il est possible que vivre de la violence ait précédé la consommation.

⁵² Notons que le cycle de 2014 de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation contenait pour la première fois des questions sur la violence sexuelle subie de la part d'un partenaire amoureux et que ce type de victimisation est très faiblement déclaré.

cyberviolences de nature sexuelle (84 %) (Waldispuehl, 2023, p. 4). Selon une enquête conduite à Montréal, près du deux tiers des 3 324 répondant-es ont subi du harcèlement de rue au cours de l'année 2020-2021, selon des taux de 83,7 % pour les personnes de la diversité de genre et de 68,7 % pour les femmes cisgenres (Courcy, Mongrain et Blais, 2022). Des analyses de ces résultats soulignent la multiplicité des endroits où se produisent des gestes harcelants ou physiquement violents, incluant les transports en commun et ce, « à toute heure du jour ou de la nuit » (Blais, Dumerchat et Simard, 2021, p. 21). Il est également essentiel de rappeler que la séparation entre espaces publics et privés n'est pas étanche.

1.2.2 Le cas du milieu universitaire

Le monde de la recherche semble avoir réalisé que les années d'université coïncident avec une période de la vie significativement associée au risque de viol. Selon l'ESIPEP, une enquête effectuée par Statistique Canada en 2019, 71 % des personnes étudiantes inscrites dans des établissements d'enseignement postsecondaire au Canada ont indiqué avoir été exposées à des comportements sexualisés non désirés – soit en tant que témoins, soit en tant que victimes – dans des contextes liés à leurs études, que ce soit sur le campus ou à l'extérieur, dans des situations impliquant d'autres personnes étudiantes ou des membres de la communauté universitaire (Burczycka, 2020). De ce nombre, 45 % des étudiantes (s'identifiant comme femmes) et 32 % des étudiants (s'identifiant comme hommes) ont déclaré avoir subi de la violence sexuelle dans un établissement postsecondaire canadien (Burczycka, 2020). L'étude a documenté un large éventail de comportements sexualisés non désirés, allant des communications verbales ou non verbales inappropriées aux agressions sexuelles⁵³.

En tant que lieu à la fois d'études et de travail, le milieu universitaire est un espace où les femmes, de même que les personnes issues des minorités sexuelles et de genre, apparaissent particulièrement exposées à diverses formes de violence sexuelle. L'enquête indépendante ESSIMU (Bergeron *et al.*, 2016) a mis en lumière l'ampleur des violences sexuelles au sein de six universités francophones du Québec, en soulignant à la fois la diversité des formes que prennent ces agressions et la variété des contextes dans

⁵³ Parmi ceux-ci figurent les « blagues à caractère sexuel », les interpellations et sifflements, les commentaires déplacés sur l'apparence physique ou la vie sexuelle, l'exposition indécente du corps, les attouchements non désirés ou relations sexuelles suggérées » (pressions répétées d'une même personne pour obtenir des rendez-vous ou des rapports sexuels, etc.) ainsi que les offres d'avantages en échange de faveurs sexuelles ou les représailles pour avoir refusé d'en accorder (Burczycka, 2020, p. 5). L'ESIPEP a également recensé la prise ou la publication sans consentement de photos ou de vidéos sexuellement explicites d'étudiant-es.

lesquels elles surviennent. La victimisation a été mesurée à l'aide d'un instrument comprenant 21 items répartis en trois grandes catégories de violence sexuelle : 1) le harcèlement sexuel (« comportements verbaux et non verbaux qui traduisent des attitudes insultantes, hostiles et dégradantes »); 2) les « comportements sexuels non désirés » (verbaux et non verbaux, incluant la tentative de viol et l'agression sexuelle); et 3) la coercition sexuelle (chantage ou menaces visant à obtenir des relations sexuelles) (Bergeron *et al.*, 2016, p. 20). Dans au moins une des situations vécues depuis leur arrivée à l'université, l'agresseur était identifié comme un homme, qu'il s'agisse de harcèlement sexuel (89,7 %), de comportements sexuels non désirés (86,6 %) ou de coercition sexuelle (84,3 %).

Un nombre important de personnes – en majorité des femmes, souvent jeunes et étudiantes – ont subi ces différentes formes de violence au cours de leur parcours académique, le plus souvent de la part d'un étudiant ou d'un membre du personnel⁵⁴. Environ le tiers des personnes étudiantes et des membres du personnel interrogées dans le cadre de l'enquête ESSIMU ($n = 9\,284$) ont déclaré avoir été victimes d'au moins un incident de violence sexuelle depuis leur arrivée à l'université, impliquant un individu affilié à leur établissement et survenu dans le cadre de leurs études ou de leur emploi universitaire (Bergeron *et al.*, 2016). Parmi les 3 430 personnes ayant rapporté au moins un incident de violence sexuelle dans ce contexte, 60,2 % étaient étudiantes au premier cycle au moment des faits, 23,6 % étaient aux cycles supérieurs, 15,7 % étaient membres du personnel, et 12,8 % occupaient un poste de professeur·e, de chargé·e de cours ou de directrice de thèse. En outre, certains groupes sociaux apparaissent particulièrement exposés aux violences sexuelles, notamment les personnes s'identifiant comme minorités sexuelles ou de genre (55,7 %), les femmes (40,6 %), les personnes vivant avec un handicap ou un problème de santé (46,1 %) ainsi que les étudiant·es provenant de l'international (41,6 %)⁵⁵. Enfin, notons que les étudiant·es autochtones apparaissent significativement plus exposé·es au harcèlement

⁵⁴ Dans le cadre de ces enquêtes, le milieu d'observation a été défini de façon étendue. L'enquête ESSIMU visait à documenter les violences sexuelles en milieu universitaire en s'adressant non seulement aux étudiant·es, mais également à l'ensemble du personnel, en prenant en compte les situations survenues tant sur le campus qu'à l'extérieur, lorsqu'elles impliquaient une personne affiliée à l'établissement. Dans l'ESIPEP, le contexte d'études postsecondaires englobe l'ensemble des lieux liés à la vie universitaire : le campus (bâtiments, espaces extérieurs, résidences, cafétérias, bibliothèques, salles de lecture), les déplacements vers ou depuis l'établissement, les événements officiels ou sociaux organisés par l'université, les emplois ou stages encadrés par l'établissement, ainsi que les interactions en ligne impliquant des membres de la communauté universitaire.

⁵⁵ Bien que ces proportions reflètent fidèlement la composition de l'échantillon total, elles doivent être interprétées avec prudence, dans la mesure où l'étude repose sur un échantillon dit de convenance, comme c'est également le cas dans de nombreuses autres recherches.

sexuel que leurs pair-es non autochtones, bien qu'aucune différence notable n'ait été observée quant aux comportements sexuels non désirés ou aux contextes de survenue des violences (Dion *et al.*, 2022).

Une chose est certaine : la violence sexuelle en milieu universitaire est un phénomène bien présent au Québec et demeure toujours d'actualité, bien que des données plus récentes soient nécessaires pour en mesurer pleinement l'évolution. Selon ESSIMU, une personne répondante sur quatre a déclaré avoir été victime d'au moins un incident de violence sexuelle au cours des douze mois précédant l'enquête, dans le cadre de ses activités académiques ou professionnelles à l'université, ce qui correspond à un taux de victimisation de 24,7 %, soit 2291 personnes (Bergeron *et al.*, 2016). Il importe de souligner que ces personnes peuvent également être exposées à des violences dans la sphère privée, ainsi qu'à un large éventail de gestes, que les femmes, en particulier, subissent dans des contextes variés, de manière souvent fréquente et répétée. Au Canada, 1 femme sur 3 a subi des comportements sexuels non désirés dans un lieu public au cours des 12 mois précédant l'enquête (ESEPP), particulièrement dans la rue, mais aussi sur les lieux de travail ou en ligne (Cotter et Savage, 2019). Près de la moitié ont indiqué que cela s'était produit au moins trois fois. Selon l'ESG, les Canadiennes qui ont déclaré avoir subi du harcèlement criminel au cours des 12 mois affichaient un taux d'agression sexuelle plus de huit fois supérieur comparativement à celui des femmes qui n'avaient pas été victimes de harcèlement criminel (Conroy et Cotter, 2017).

Des commentaires, des gestes importuns et des agressions diverses, tant par leur forme que par leur gravité perçue, contribuent à instaurer un climat d'insécurité, de vulnérabilité et d'injustice dans les espaces privés comme publics, le milieu universitaire occupant une zone d'entrecroisement entre ces deux sphères. Espace public par sa vocation institutionnelle et collective, l'université est aussi le site de relations intimes, de dynamiques affectives et d'expériences individuelles qui relèvent de la sphère privée (Delvaux, Lebrun et Pelletier, 2015). Les étudiant-es y vivent, y dorment, y socialisent et y nouent des relations amoureuses ou sexuelles, parfois dans les mêmes lieux où se déroulent les activités académiques. Cette porosité entre le privé et le public contribue à faire du campus un terrain particulièrement propice à l'expression de la culture du viol, où les violences sexuelles peuvent survenir aussi bien dans les résidences et les fêtes étudiantes que dans les salles de cours ou les bureaux de professeurs (Bergeron *et al.*, 2016).

De même, les violences à caractère sexuel vécues par les étudiant·es autochtones dans le cadre de leurs études ne peuvent être dissociées d'un continuum d'oppression coloniale, et les pratiques d'intervention devraient tenir compte des traumatismes historiques dont les effets se prolongent jusqu'aujourd'hui (Dion *et al.*, 2022). Ce continuum prend racine dans des politiques d'assimilation forcée, notamment l'arrachement des enfants à leurs familles par le système des pensionnats autochtones, qualifiées de génocide culturel (Hunt, 2016, 27 avril; Rousseau, 2025). Dans cette thèse, je soutiens qu'il est essentiel de comprendre la violence sexuelle en tenant compte de l'historicité des rapports de pouvoir à l'œuvre, notamment des effets imbriqués du système patriarcal, intrinsèquement hétéronormatif et hétérosexiste, de l'idéologie raciste et des rapports de classe.

1.2.3 Entre conséquences individuelles et effets collectifs préjudiciables

Dans cette section, nous examinerons ce que révèlent les études quant aux diverses conséquences de la violence sexuelle, qu'elles touchent la santé mentale et physique des victimes, leur sentiment de sécurité, leur capacité à faire face aux défis économiques et sociaux du quotidien ou encore leur rapport à la liberté et la citoyenneté. Les résultats suggèrent que les politiques publiques et institutionnelles, de même que les programmes de prévention – notamment en milieu universitaire – doivent être conçus de manière à reconnaître l'ampleur et diversité des répercussions possibles, tout en intégrant les réalités et des besoins spécifiques, souvent invisibilisés, de certains groupes. Cela concerne en particulier les femmes cisgenres ainsi que les personnes non binaires et trans, qui figurent parmi les populations les plus exposées à la violence sexuelle. Ainsi, la violence sexuelle entraîne des conséquences dommageables non seulement pour les victimes directes, mais aussi pour l'ensemble des personnes appartenant à des groupes socialement à risque.

La violence sexuelle peut grever de manière significative la santé et le bien-être des victimes, parfois sur le plan physique (maladies, dysfonctions, grossesses non désirées, etc.), mais le plus souvent sur les plans psychique, émotionnel, relationnel et social (Conroy et Cotter, 2017; Institut national de santé publique, 2019). Selon le *Rapport québécois sur la violence et la santé* publié par l'Institut national de santé publique du Québec,

Les séquelles les plus fréquemment rapportées incluent les problèmes de santé mentale, tels les symptômes du trouble de stress post-traumatique, la dépression, les comportements suicidaires et les troubles de personnalité. Elles incluent également l'abus et la dépendance aux substances, les difficultés d'ordre relationnel et conjugal, ainsi que des conséquences sur

la santé physique, incluant un plus grand risque de maladies chroniques. (Baril et Laforest, 2018, p. 78)

Le traumatisme engendré par une agression sexuelle peut entraîner des répercussions négatives graves et durables pour les personnes qui en sont victimes, en particulier lorsque ces séquelles ne sont pas reconnues ou adéquatement prises en charge. Concernant les violences sexuelles vécues en contexte universitaire, les étudiant·es issu·es des minorités de genre – notamment les personnes non binaires et trans – ainsi que les femmes cisgenres appartenant à des minorités sexuelles présentent davantage de symptômes de traumatisme, comparativement à leurs pair·es cisgenres et hétérosexuel·les (Paquette *et al.*, 2021). L'ESEPP (Cotter et Savage, 2019) relève également les préjudices entraînés par des comportements inappropriés dans le milieu d'études ou de travail, tels que blagues et insultes à caractère sexuel. Une forte majorité de femmes (96 %) déclare avoir été affectée négativement au niveau émotionnel par l'agression sexuelle la plus grave qu'elles avaient subie dans l'espace public ou privé au cours des 12 mois précédents. L'étude montre que des situations relevant de conduites non criminalisées peuvent susciter de la gêne ou de la peur. Des formes émergentes de cette violence impliquent le harcèlement en ligne, incluant l'envoi non sollicité de messages sexuellement suggestifs et d'images explicites montrant par exemple le pénis de son expéditeur (le phénomène des *dick pics*). Dans le contexte montréalais, des témoignages de femmes documentent les impacts significatifs de gestes par ailleurs socialement banalisés, comme être suivie dans la rue, faire l'objet de regards insistants ou de sifflements (Blais *et al.*, 2021).

Bien que les agressions sexuelles de niveau 3, celles qui, selon le code criminel, blessent, mutilent ou mettent en danger la vie des victimes, soient moins fréquentes que celles des catégories 1 et 2, il apparaît que les violences sexuelles tendent à se multiplier au cours de la vie des femmes, tout comme leurs répercussions. Les résultats de l'enquête ESSIMU confirment ce phénomène : 41,8 % des victimes ont rapporté avoir subi deux, voire trois formes de violence sexuelle depuis leur arrivée à l'université, et 47,3 % ont déclaré avoir subi diverses conséquences négatives (Bergeron *et al.*, 2016). Par ailleurs, il est permis de penser que les préjudices engendrés par la violence sexuelle se trouvent accentués et complexifiés pour les personnes dont les droits fondamentaux sont déjà compromis en raison de leur expression de genre, de leur orientation sexuelle, de leur situation de handicap, ou encore en raison d'autres formes de discriminations systémiques, telles que le racisme ou le colonialisme. Dans cette perspective, plusieurs travaux soulignent l'importance de réponses institutionnelles *différenciées* – par exemple, à travers la

mise en place de mesures visant à prévenir les violences sexuelles à l'égard des personnes autochtones, tout en leur garantissant une sécurité culturelle sur l'ensemble des campus (Dion *et al.*, 2022).

Toutes catégories confondues, les violences sexuelles entraînent des conséquences sur le sentiment de sécurité des victimes, sur leur capacité à relever des défis quotidiens de la vie et sur les habitudes qu'elles ont été amenées à changer, parfois sur du long terme (Baril et Laforest, 2018; Conroy et Cotter, 2017; Cotter, 2018; Gurr *et al.*, 2008). Les violences faites aux filles et aux femmes peuvent entraver la réussite scolaire de ces dernières (Kendall, 2020). La violence sexuelle contraint la liberté des victimes et leur mobilité sur le territoire (Blais *et al.*, 2021) ou encore sur internet⁵⁶. Consciemment ou non, les violences conduisent à un état d'hypervigilance. Les femmes peuvent avoir recours à des stratégies d'évitement de lieux ou de moments de la journée qu'elles considèrent comme plus dangereux, s'arranger pour être accompagnées, consacrer de l'énergie à choisir des vêtements et à adopter des attitudes pour ne pas paraître provocantes, etc. La crainte de subir de nouveau des violences peut aussi restreindre la vie sociale. Lieber (2002) montre comment, en produisant un sentiment d'insécurité chez les femmes dans les espaces publics, les violences sexuelles imposent des limites aux femmes dans l'exercice de leur citoyenneté. Un rapport d'ONU Femmes souligne que les violences faites aux filles et aux femmes affectent la participation de ces dernières à la vie politique (Kendall, 2020). Au niveau mondial, la persistance de la violence fondée sur le genre « compromet les efforts déployés au niveau mondial pour garantir les droits humains, l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que le développement durable » (Kendall, 2020, p. 9, ma trad.)

La violence affecte l'autonomie socioéconomique des personnes qui les subissent. Les victimes d'agression sexuelle peuvent voir leur vie professionnelle perturbée en raison des impacts sur leur santé physique et mentale, ainsi que des démarches médicales et thérapeutiques qui interfèrent avec leurs diverses obligations. Une étude qualitative menée par Loya (2015) a ainsi mis en évidence plusieurs conséquences sur la vie professionnelle des victimes, notamment des congés prolongés, des performances professionnelles réduites, la perte d'emploi et l'incapacité de travailler. De plus, si l'agresseur évolue dans leur environnement professionnel, cela peut aggraver la situation. Les victimes se retrouvent souvent face à une tension entre leur réticence à divulguer leur expérience personnelle et la nécessité d'informer leur

⁵⁶ Une enquête sur l'expérience des filles sur les plateformes des médias sociaux menée dans 22 pays dont le Canada montre l'ampleur et les conséquences, en termes de perte de liberté, du harcèlement en contexte numérique : Plan international. (2020). *Libres d'être en ligne ? Les expériences des filles et des jeunes femmes en matière de harcèlement en ligne*. https://plancanada.ca/file/planv4_files/biaag/SOTWGR2020-CommsReport-FR-1.pdf

employeur pour expliquer leurs difficultés ou obtenir des ajustements. Cela peut perturber leur mobilité professionnelle et leur trajectoire économique à long terme. Être victime de violences sexuelles peut également entraîner une baisse de revenus ainsi que des dépenses supplémentaires, aggravant ainsi la précarité financière des personnes concernées. Une étude réalisée en 2009 a estimé les dépenses entraînées pour les adultes ayant fait l'objet d'une infraction d'ordre sexuel par une personne autre que le conjoint (Hoddenbagh, Zhang et McDonald, 2014). Selon cette source gouvernementale canadienne, les coûts globalement subis par les victimes dépassent les quatre milliards de dollars et viennent s'ajouter aux autres répercussions négatives de la violence sexuelle. Par ailleurs, ces charges sont assumées de manière inégalitaire, en fonction des ressources économiques, sociales et institutionnelles dont disposent les victimes et les personnes socialement exposées à un risque accru de victimisation. On peut penser au budget consacré à des soins thérapeutiques ou à des pratiques telles que prendre un taxi au lieu des transports en commun. Comme le relèvent Blais et collègues (2021, p. 39), « les femmes doivent mobiliser des ressources financières pour contrer le harcèlement de rue, ce qui est d'autant plus problématique pour celles qui disposent de peu de revenu ».

Enfin, toujours suivant Hoddenbagh *et al.* (2014), les dépenses relatives à la violence sexuelle encourues par le système de justice canadien s'élèvent à environ 150 millions de dollars (services de police, services correctionnels, fonctionnement des tribunaux, incarcérations, etc.). Or, l'estimation de ces différents coûts serait nettement plus élevée si elle intégrait la violence exercée par un partenaire intime, les agressions contre des personnes mineures, les formes de violence non criminalisées, de même que l'ensemble des situations de violence non déclarées aux autorités. La prise en charge des conséquences de la violence sexuelle, tout comme sa prévention, entraîne donc des conséquences économiques considérables. Quant aux autres formes de coûts, notamment la dégradation de la qualité de vie, tant sur le plan individuel que collectif, ils semblent plus difficiles à quantifier.

1.3 L'iceberg, sa pointe et sa face cachée

Si l'ampleur de la violence sexuelle et de ses conséquences se manifeste avec une certaine force dans le portrait statistique présenté, celui-ci ne donne pourtant à voir qu'une fraction du phénomène. De nombreuses études et rapports institutionnels, tant au Québec qu'à l'échelle canadienne et internationale, insistent sur le fait que les chiffres officiels sous-estiment largement l'étendue réelle de la violence sexuelle, en raison des mécanismes persistants de sous-déclaration, de banalisation sociale et d'invisibilisation institutionnelle des expériences vécues (Baril et Laforest, 2018; Bergeron *et al.*, 2016;

Cantalupo et Kidder, 2018; Felson et Paré, 2005; Kendall, 2020; Lapierre et Levesque, 2013; Nations Unies, 2006). La métaphore de l'iceberg, fréquemment mobilisée dans ce champ de recherche, illustre de manière éloquente les difficultés persistantes à en mesurer l'ampleur réelle. Ces limites statistiques tiennent non seulement aux difficultés de définition qui contribuent à masquer certaines formes de violence sexuelles, mais aussi à la manière dont les dispositifs de production de données eux-mêmes participent à la construction des faits de violences (Lieber, 2011). Le défi de la quantification ne semble pas pouvoir être dissocié des processus complexes qui conditionnent la reconnaissance sociale, scientifique et institutionnelle de la violence sexuelle. À cet égard, les difficultés de comptabilisation rejoignent les enjeux soulevés par la notion de *culture du viol*, en soulignant comment les processus de banalisation, d'euphémisation et d'effacement des violences ne se limitent pas à des pratiques discursives, mais affectent profondément la production même des savoirs, une dimension qui fera l'objet d'un examen approfondi dans les chapitres suivants.

1.3.1 Les violences sexuelles (se) comptent-elles ?

Qu'elles soient fondées sur des déclarations des personnes concernées ou sur des données policières, les statistiques officielles sur la victimisation peinent à rendre compte des réalités empiriques de la violence sexuelle. Elles révèlent un décalage encore irrésolu entre la quantification de la violence sexuelle et ses réalités empiriques, entre ce qui est compté et ce qui est vécu. La diversité des formes de violence, combinée à la variabilité des définitions mobilisées selon les contextes, complique considérablement la production, la compilation et l'interprétation des données statistiques en la matière. Conformément à la recommandation de Durkheim évoquée plus haut, chiffrer un problème suppose de s'appuyer sur des catégories aussi précises que possible (Espeland et Stevens, 2008). Or, le choix d'une définition plutôt qu'une autre peut entraîner des écarts significatifs dans les résultats, affectant la production de preuves statistiques, la manière dont la violence sexuelle est socialement construite, ainsi que sa reconnaissance comme problème.

Comme le précise Andrea Dworkin lors de sa célèbre conférence de 1983, publiée dans *Transforming a Rape Culture* : « *We use statistics not to try to quantify the injuries, but to convince the world that those injuries even exist* » (Buchwald, Fletcher et Roth, 2005[1993], p. 14). À propos des statistiques des violences sexuelles en milieu universitaire, Alexandra Rutherford (2017) souligne pour sa part que les enquêtes ne se contentent pas de mesurer une réalité objective : elles participent également à la production de réalités sociales. La chercheuse invite ainsi à considérer les enquêtes non pas comme de

simples instruments de mesure transparents, mais comme des pratiques performatives, inscrites dans un ensemble complexe de croyances, d'attitudes, d'institutions et de politiques, y compris féministes. Car au-delà des données, ce sont les effets politiques du « *power of naming* » (Kelly, 1988) – ce pouvoir de rendre visibles certaines expériences parfois au prix de l'occultation d'autres – qui sont en jeu. Autrement dit, quand on décide de mesurer certaines formes de violence sexuelle plutôt que d'autres, on leur confère une existence sociale et institutionnelle : elles deviennent visibles, reconnues, potentiellement prises en charge. Mais ce gain de visibilité a un revers : les expériences qui ne rentrent pas dans les catégories retenues restent dans l'ombre.

Malgré un élargissement progressif du champ d'attention, les statistiques et études scientifiques portant sur les violences à caractère sexuel perpétrées au Québec et au Canada demeurent largement centrées sur leurs formes « classiques ». Les agressions sexuelles intéressent particulièrement le monde de la recherche et les pouvoirs publics, vraisemblablement parce qu'elles apparaissent comme les crimes les plus judiciarisés (Corté et Desrosiers, 2021; Desrosiers et Beausoleil-Allard, 2017). En conséquence, les infractions sexuelles considérées moins graves sont particulièrement susceptibles d'être invisibilisées dans les données policières. Comme le relèvent Boudreau et Ouimet (2010, p. 507) : « Lorsque plusieurs infractions sont commises lors d'un seul événement criminel, seul le chef de condamnation le plus grave sera comptabilisé dans la DUC ». À plus d'un titre, les données autodéclarées de l'ESG sur la victimisation semblent donc offrir « une meilleure idée de la nature et de l'étendue des agressions sexuelles au Canada », comme l'affirment des analystes de Statistique Canada (Conroy et Cotter, 2017)⁵⁷. Pour comparer, 105 000 agressions sexuelles ont été rapportées au Québec dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la victimisation criminelle (Perreault, 2015), mais seulement 5 806 infractions sexuelles figuraient dans les registres des corps de police au Québec pour l'année 2015 (Ministère de la sécurité publique, 2017). Cependant, l'ESG permet seulement de recueillir des informations sur certaines formes d'agression sexuelle. C'est pourquoi une lacune importante des données statistiques institutionnelles a été comblée par l'ESEPP, en mesurant tout un spectre de comportements sexuels non désirés, dont plusieurs ne sont pas criminalisés (Cotter et Savage, 2019). Tandis que l'ESG se concentre sur les attaques physiques, les attouchements non désirés et les situations où la victime ne pouvait consentir,

⁵⁷ Pour plus d'information sur les différences entre ces sources, voir le site web de la *Trousse média sur les agressions sexuelles* (Institut national de santé publique, 2019). Je renvoie aussi aux observations méthodologiques de Baril et Laforest (2018).

l'ESEPP adopte une définition plus large, qui inclut des comportements relevant du harcèlement sexuel. Ces différences de périmètre justifient que les deux enquêtes soient prises en compte conjointement.

En adoptant une définition de la violence sexuelle incluant les comportements verbaux ou sans contact physique, il devient possible de constater que, si cette violence est souvent exercée par un partenaire intime ou un homme de l'entourage immédiat, elle ne se réduit pas pour autant à un « crime de proximité » (Le Goaziou, 2016). Les données présentées permettent également de saisir comment les violences masculines tendent à se multiplier tant dans la vie privée que dans l'espace social des femmes, se rattachant à un large éventail de conséquences individuelles et collectives. Toutefois, le cumul de ces violences reste difficile à appréhender dans les enquêtes, en particulier lorsque les méthodologies exigent des personnes répondantes qu'elles se limitent à rapporter l'incident perçu comme le plus grave ou la dernière agression subie, invisibilisant ainsi de nombreuses réalités. L'une des limites des démarches statistiques est qu'elles contribuent à « l'incidentalisation » de la violence sexuelle, en la saisissant sur un mode événementiel plutôt qu'en prenant en compte l'ensemble des contextes dans lesquels elle s'inscrit. Les données policières, par exemple, sont généralement collectées en termes d'incidents : elles indiquent le nombre d'actes enregistrés pour 100 ou 1 000 femmes sur une période donnée. Dans les enquêtes sur la violence faite aux femmes, il semble plus pertinent de mesurer les taux de prévalence (proportion de personnes affectées), que de comptabiliser précisément tous les actes subis, car les victimes de violences récurrentes peuvent éprouver des difficultés à distinguer et à dénombrer chaque épisode. En réalité, les violences sont fréquemment répétées, ce qui entraîne un taux d'incidence supérieur au taux de prévalence. Malgré certaines limites, il reste souhaitable d'intégrer également une estimation de la fréquence des violences dans les enquêtes, afin de mieux en appréhender l'ampleur, la gravité et les dynamiques, pour des raisons que nous allons désormais examiner.

Pour revenir à notre métaphore, on trouve dans la partie immergée de l'iceberg des formes de violence moins aisément discernables, incluant par les individus qu'elles affectent ou qui en sont témoins. Un aspect important du défi de la quantification et, plus largement, de la reconnaissance de ce phénomène, tient au fait qu'il s'agit souvent de violences socialement banalisées et normalisées, notamment lorsqu'elles s'expriment sans arme, sans menace apparente ou recours à la force physique. L'estimation de la magnitude des violences sexuelles est aussi compliquée en raison de leur non-reconnaissance par les personnes mêmes qui les ont subies. Les études à propos du viol non reconnu (*unacknowledged rape*) contribuent à éclairer cette réalité (Wilson et Miller, 2016). Une méta-analyse de 28 études menées

auprès de femmes victimes d'agression sexuelle après l'âge de 14 ans indique, qu'en moyenne, 60 % des victimes ($n = 5\,917$) ne considéraient pas leur expérience d'agression sexuelle en tant que telle (Wilson et Miller, 2016). Bien que ces personnes aient décrit des comportements correspondant aux définitions juridiques de l'agression sexuelle ou aux catégories adoptées dans l'étude, elles ne qualifiaient pas leur expérience en ces termes. Elles ne se considéraient pas victimes de violence sexuelle, surtout les plus jeunes d'entre elles. Qui plus est, ce phénomène de viol non reconnu par sa victime apparaît de manière relativement homogène dans les études examinées.

Les recherches soutiennent le recours à des outils de mesure qui décrivent des comportements à caractère sexuel, plutôt que de proposer une terminologie possiblement mal comprise par les personnes participantes, et encore moins des questions directes comme « Avez-vous été violée ? ». Il semble probable que plusieurs de ces personnes interprètent ce qu'elles ont vécu comme « un sérieux malentendu » ou « du mauvais sexe » (Wilson et Miller, 2016). Une recherche fondée sur l'analyse de publications sur Twitter et Reddit par des femmes qui mentionnaient avoir subi de la violence sexuelle (*sexually abused and/or assaulted*), indique que certaines l'ont réalisé plus tard, parfois longtemps après l'agression, notamment grâce à des informations issues de la couverture de presse du mouvement #MeToo ou des témoignages d'autres victimes de violence sexuelle (Alaggia et Wang, 2020). De tels résultats trouvent écho dans des recherches canadiennes et québécoises qui, souvent menées auprès d'étudiantes ou de jeunes femmes, mettent en évidence le besoin de mieux les outiller pour reconnaître la violence subie ou la prévenir (Rousseau, Bergeron et Ricci, 2020; Savoie *et al.*, 2018; Thoër et Aurousseau, 2022).

Il importe toutefois de rappeler que les directions universitaires ont longtemps privilégié un mode de gestion informel et pour le moins opaque des « cas problèmes », spécialement quand ils impliquaient des abus de pouvoir de la part du corps enseignant (Ricci et Bergeron, 2019). Leur réponse se résumait bien souvent à balayer les épisodes de violence sexuelle sous le tapis, possiblement de peur de ternir la réputation de leurs établissements et nuire aux inscriptions (Boyle, Barr et Clay-Warner, 2017). Dans le sillage de sa couverture des résultats de l'enquête ESSIMU, le journal *Le Devoir* a livré un accablant dossier intitulé « Les agressions sexuelles sur les campus universitaires » (Nadeau, 2017, Mar. 25). Comme le souligne la journaliste, le nombre de plaintes officielles tranche avec les résultats d'ESSIMU qui ont montré une fréquence de victimisation de l'ordre de 24,7% dans les 12 mois précédant l'enquête, pour un total

de 2 291 personnes sur les six sites sondés⁵⁸. Or, l'ensemble des universités québécoises n'avait enregistré que 106 plaintes officielles au cours des 10 années précédentes, confirmant que ce type de données ne saurait constituer un indicateur valide de l'ampleur des violences sexuelles dans ce milieu.

Au-delà des problèmes de définition, l'agrégation de données chiffrées sur les violences à caractère sexuel pose donc de sérieuses difficultés. Cela étant, une approche quantitative du phénomène semble souvent incontournable, ne serait-ce que pour asseoir sa légitimité comme objet d'intervention. Des preuves scientifiques sont mobilisées pour faire « exister » un problème dans le monde social et pour le résoudre, notamment par l'élaboration de lois ou de politiques publiques (Delage, 2017). Sur ce plan, les statistiques – « instrument de prédilection » de la sociologie (Bourdieu, 2002[1984], p. 208), détiennent une autorité particulièrement efficace. Elle se forme dans les institutions, puis circule, façonnant la cognition et le comportement des populations concernées (Espeland et Stevens, 2008). Les diverses actrices sociales et institutions qui cherchent à réduire la violence sexuelle utilisent les taux de prévalence ou de fréquence élevés pour tirer la sonnette d'alarme et justifier leurs revendications. Soulignant la dimension performative et stratégique des enquêtes, Rutherford (2017) estime que certaines réussissent à « altérer » les consciences sur des réalités contestées, par exemple concernant les violences sexuelles sur les campus. En plus de confirmer leur fréquence élevée et leur récurrence dans des universités québécoises, l'enquête ESSIMU a ainsi produit de nombreuses observations et recommandations qui ont été mobilisées par divers acteurs étatiques et non étatiques dans le but de lutter contre la culture du viol au sein des établissements postsecondaires (Ricci et Bergeron, 2019).

Pourtant, certaines parties prenantes du débat public cherchent à discréditer les taux élevés de prévalence de la violence sexuelle, et plus largement de la violence masculine envers les femmes, afin de contester la reconnaissance de cette problématique comme un enjeu réel et urgent (Cantin, 1995; Levine, 2018). Alors qu'un consensus existe sur le fait que l'ampleur et la fréquence des violences sexuelles sont largement sous-estimées, des discours – souvent teintés d'antiféminisme et bénéficiant d'une large visibilité médiatique – tendent plutôt à insister sur la question des fausses allégations d'agression sexuelle (Belknap, 2010). De tels courants d'opinions entretiennent des préjugés persistants, notamment le mythe de la femme menteuse qui accuserait faussement un homme par vengeance ou ressentiment, y compris devant

⁵⁸ Il s'agit des 6 universités suivantes, d'où proviennent les douze personnes co-chercheuses ayant participé à cette enquête provinciale : Université du Québec à Montréal, Université de Montréal, Université Laval, Université de Sherbrooke, Université du Québec en Outaouais et Université du Québec à Chicoutimi.

les tribunaux canadiens (Desrosiers, 2018). Pourtant, la majorité des recherches rigoureuses menées dans ce domaine indiquent que les fausses allégations déposées auprès de la police par des adultes varient entre 2 % et 10 %, qu'elles soient involontaires ou délibérées (Lisak *et al.*, 2010)⁵⁹. En outre, comme nous l'examinerons plus en détail dans la section suivante, il est désormais solidement établi que, malgré la forte prévalence des violences sexuelles et la gravité parfois considérable de leurs conséquences, les victimes tendent majoritairement à garder le silence.

1.3.2 L'enjeu du sous-signallement des violences sexuelles

Pour comprendre les réalités empiriques du viol, il est essentiel de revenir sur l'un des obstacles majeurs à la quantification : la faible probabilité que les violences sexuelles soient portées à la connaissance des autorités (Cotter et Savage, 2019; Perreault, 2015). Cette section passe en revue les principaux facteurs qui contribuent au faible taux de dénonciation des violences sexuelles, notamment la nature sensible des faits, la honte ressentie par les victimes, la crainte de répercussions variées, ainsi que les pressions exercées par les agresseurs pour dissuader toute plainte. Nous reviendrons également sur le manque de confiance envers les institutions judiciaires. Au-delà des contextes, de la disparité des sources et des limites méthodologiques, cette problématique soulève l'enjeu scientifique, social et politique du « chiffre noir » des violences sexuelles, c'est-à-dire l'écart entre les statistiques et la violence effectivement subie, fréquemment passée sous silence. Ceci renvoie à l'hypothèse forte que la majorité des violences sexuelles sont exercées par des individus issus de la population générale, « qui ne sont pas (et ne seront probablement jamais) identifiés par les autorités » (Benbouriche et Parent, 2018, p. 82).

Une forte tendance au sous-signallement de la violence sexuelle a été observée dans le contexte universitaire. En ce qui concerne le Québec, l'enquête ESSIMU a révélé que les plaintes prises en charge par les établissements universitaires ne constituent que la partie émergée de l'iceberg : moins de 10% des participant·es qui ont vécu de la violence sexuelle en milieu universitaire avaient effectivement signalé la situation aux instances de l'établissement (Bergeron *et al.*, 2016). Les raisons invoquées pour expliquer cette faible proportion traduisent un manque de confiance des victimes envers les mécanismes institutionnels, et révèlent les limites des pratiques existantes dans les universités québécoises. Parmi les motifs les plus fréquemment mentionnés figurent la perception de la gravité insuffisante de l'incident, la

⁵⁹ Ces chiffres varient selon la définition de la fausse allégation retenue, pour inclure ou non les situations dont l'enquête n'a pas permis de porter des accusations, celles qui ne se sont pas conclues par une condamnation ou encore lorsque le mauvais accusé a été identifié.

crainte d'un manque de sérieux de la part des autorités universitaires ainsi que l'absence d'information sur les ressources disponibles. L'ESIPEP confirme cette tendance au sein de la population étudiante postsecondaire canadienne, avec des taux de signalement aussi faibles que dans la population en général (Burczycka, 2020).

Le constat d'un sous-signalement massif de la violence sexuelle se vérifie aussi en matière d'actes criminels. Au Québec, moins de 10 % des infractions sexuelles font l'objet d'une plainte formelle (ministère de la Sécurité publique, 2017a). Parmi les crimes mesurés dans l'ESG, l'agression sexuelle apparaît comme l'infraction la moins signalée à la police. Ainsi, bien qu'elle soit considérée comme le crime le plus grave recensé dans cette enquête, seulement 6 % des agressions sexuelles ont été portées à l'attention des autorités policières en 2019, contre 37 % pour les voies de fait et 46 % pour les vols qualifiés (Cotter, 2021). De manière similaire, les résultats de l'ESEPP indiquent que seulement 5 % des femmes ayant subi les formes les plus graves d'agression sexuelle dans les 12 mois précédant l'enquête ont signalé l'incident à la police (Cotter et Savage, 2019). Ces taux de signalement extrêmement faibles correspondent par ailleurs à la moyenne mondiale observée (Kendall, 2020). Dans cette perspective, les données policières se révèlent particulièrement limitées pour appréhender l'incidence de la violence sexuelle. En ne comptabilisant que les plaintes, les chiffres produits « apparaissent davantage comme le reflet de l'activité de l'institution policière que de la criminalité elle-même », tel que le souligne Lieber (2011, p. 163).

Différents facteurs doivent être considérés pour cerner les raisons possibles du faible taux de dénonciation des violences sexuelles aux autorités, à commencer par la nature « sensible » des faits concernés et leurs conséquences, sur le plan émotionnel. Les personnes ayant subi une agression sexuelle seraient plus susceptibles d'être honteuses que les victimes d'autres formes de violence (Felson et Paré, 2005). Parmi les principales raisons invoquées par les victimes pour justifier le non-signalement de l'agression sexuelle vécue, on retrouve généralement la conviction que les gestes ne sont pas assez graves (Perreault, 2015), ce qui renvoie à une forme de banalisation. Il est permis de penser que moins une personne est informée de ce qui constitue de la violence sexuelle, moins elle sera encline à dénoncer la violence sexuelle subie (Frese, Moya et Megías, 2004; Rousseau *et al.*, 2020). Une étude québécoise révèle également que l'appréhension d'effets anxiogènes, touchant tant les victimes elles-mêmes que leur entourage, constitue un facteur dissuasif au dépôt de plainte, notamment en raison des inquiétudes liées à leur sécurité, à la perte d'un emploi ou à un risque accru de stigmatisation sociale (Frenette *et al.*, 2018). La crainte de nuire

ou de causer du tort à l'agresseur, de même que la peur de représailles, figurent aussi parmi les raisons susceptibles de dissuader les victimes de porter plainte à la police (Felson et Paré, 2005).

De nombreuses victimes de violence sexuelle tendent à intérioriser une part de responsabilité, un phénomène bien documenté dans la littérature. Selon l'ESEPP, une personne sur cinq a déclaré s'être sentie responsabilisée pour l'agression sexuelle vécue; dans bien des cas, les reproches adressés aux femmes proviennent de l'agresseur lui-même ou de personnes de leur entourage (Cotter et Savage, 2019, p. 23). Il est par ailleurs frappant de constater que, malgré l'abondance de recherches sur les raisons du non-dévoilement par les victimes, peu d'attention semble portée aux stratégies actives mises en œuvre par les agresseurs pour dissuader leurs victimes de signaler les faits. Je pense à la stratégie DARVO mise en œuvre par des agresseurs placés face à la responsabilité de leur comportement préjudiciable : Deny, Attack, Reverse Victim and Offender (Harvey, Zurbriggen et Freyd, 2017). Par ailleurs, des femmes issues de groupes marginalisés peuvent choisir de ne pas dénoncer un proche en raison de facteurs liés au racisme, notamment un « mandat culturel » (Tillman *et al.*, 2010), c'est-à-dire un impératif de loyauté envers leur communauté afin de ne pas renforcer sa stigmatisation (Washington, 2001). De même, les victimes issues des minorités sexuelles et de genre peuvent hésiter à divulguer leur expérience ou à révéler leur identité aux membres du personnel universitaire, par crainte de contribuer à renforcer des stéréotypes négatifs à l'égard des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (Paquette *et al.*, 2021).

Le faible niveau de confiance dans le système judiciaire en matière de violence sexuelle freine considérablement les signalements aux autorités; une donnée inquiétante sur laquelle il convient d'insister, documentée par de nombreuses études. Selon Statistique Canada, les victimes d'agression sexuelle sont globalement moins enclines à faire confiance aux services policiers que les personnes n'ayant pas subi de telles violences (Conroy et Cotter, 2017, p. 12). Les réponses à l'ESG (Perreault, 2015) montrent que parmi les principales raisons invoquées pour ne pas porter plainte figurent la conviction d'un manque de preuves (43 %), l'idée que la police ne considérerait pas l'incident comme suffisamment important (43 %), ou encore la crainte que le contrevenant ne soit pas puni de manière adéquate (40 %). De plus, une part significative des victimes (34 %) ont exprimé leur peur d'engager une procédure judiciaire ou leur volonté d'éviter les désagréments liés au processus. Le statut social des victimes et leur position au sein des rapports de pouvoir influencent cette perception. Par exemple, les personnes autochtones manifestent une confiance moindre envers les services policiers et les tribunaux de juridiction criminelle comparativement aux personnes allochtones (Boyce, 2016).

De même, les personnes aux prises avec de multiples formes d'exclusion sociale sont moins susceptibles de dénoncer la violence subie aux autorités, mais aussi de participer à des enquêtes de victimisation. Ce constat concerne spécialement les femmes et les minorités sexuelles ou de genre qui sont autochtones, noires, autrement racisées, immigrantes ou réfugiées (Benoit *et al.*, 2015; Ingenito, 2019; Souffrant, 2019). Certaines études dont les résultats ont été présentés ici reconnaissent d'ailleurs la sous-représentation de ces différentes populations dans leurs échantillons ou parmi leurs participant-es (Courcy, Mongrain et Blais, 2022; Bergeron *et al.*, 2016). Notons que les statistiques policières sur les infractions sexuelles ne donnent aucune information à cet égard (Ministère de la Sécurité publique, 2023). Or, non seulement la combinaison de plusieurs facteurs dits de « vulnérabilité » expose davantage les individus à la violence sexuelle, mais cela contribue à rendre « la victimisation plus susceptible d'être cachée et plus difficile à détecter », comme le souligne une analyste de Statistique Canada (Conroy, 2018, p. 4). Dans ce contexte, l'injonction sociale à porter plainte peut représenter une pression considérable pour les victimes, d'autant plus paradoxale qu'elle s'inscrit dans un système judiciaire ou des canaux institutionnels perçus comme défaillants ou peu aptes à reconnaître leur vécu.

1.3.3 Entre pression à porter plainte et risque de revictimisation

Au Québec, l'évolution des taux d'agressions sexuelles enregistrés dans les rapports de police montre une recrudescence au cours des dix dernières années, généralement interprétée comme le signe d'une hausse des signalements plutôt que d'une augmentation réelle des agressions. Cette hypothèse, qui reste à confirmer, souligne l'impossibilité de mesurer avec précision la prévalence des violences sexuelles à partir du seul nombre de plaintes déposées auprès des autorités. Avant de récapituler pour préciser la problématique de cette thèse, il apparaît toutefois nécessaire de rendre compte de certains effets psychosociaux du sous-signalement de la violence sexuelle. Le taux de condamnation qui reste faible, conjugué à la forte proportion de plaintes classées comme non fondées, contribue non seulement à la sous-estimation de l'ampleur des violences sexuelles, mais aussi à la revictimisation des personnes survivantes, spécialement celles dont les plaintes ne sont pas reconnues.

Un large consensus dans la recherche souligne la nécessité de mieux comprendre les facteurs qui expliquent le faible taux de dénonciation des violences sexuelles, que ce soit auprès des autorités judiciaires ou, dans le contexte du milieu universitaire, auprès des autorités institutionnelles. L'un des objectifs visés par cette production de savoirs est de favoriser un meilleur accès aux systèmes concernés et d'augmenter le taux de « reportabilité », dans l'hypothèse qu'une hausse des plaintes pourrait avoir un

effet dissuasif sur les agressions sexuelles (Vanier et Langlade, 2018). Parmi les effets psychosociaux associés au sous-signalement de la violence, on compte le risque accru de récurrence de la part d'agresseurs non poursuivis (Felson et Paré, 2005) ainsi que les obstacles pour les victimes à accéder à des soins médicaux adéquats ou à des services de soutien (Boyle, Barr et Clay-Warner, 2017).

Les témoignages publics des victimes, ainsi que les scandales médiatiques récents, mettent notamment en lumière le fait que l'expérience de porter plainte est parfois vécue comme un « deuxième viol », un phénomène également désigné sous les termes de « revictimisation » ou de « victimisation secondaire », après l'agression (Frenette *et al.*, 2018; Haskell et Randall, 2019). Non seulement peu de victimes s'adressent à la police, mais celles qui s'engagent dans ce processus sont confrontées à la dynamique d'attrition qui caractérise toutes les étapes du système de justice pénale, faisant en sorte que quatre affaires sur cinq d'agression sexuelle ne seront pas portées devant les tribunaux (Rotenberg, 2017). De plus, et pour reprendre une statistique de *l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation)*, le faible taux de condamnation des agresseurs, de l'ordre de trois cas pour 1000, apparaît choquant (Conroy et Cotter, 2017). Diffusés dans un article paru à la veille du procès de Jian Ghomeshi⁶⁰, ces chiffres ont aussi été contestés dans les médias québécois. Certaines critiques reprochent à Statistique Canada une définition de la violence sexuelle et des « questions posées [qui] ratissaient assez large »⁶¹. Quoi qu'il en soit, le faible taux de condamnation, conjugué à la forte proportion de plaintes classées comme non fondées, contribue non seulement à sous-estimer l'ampleur des violences sexuelles, mais aussi à accentuer la revictimisation des personnes survivantes.

Selon l'analyse de la criminologue canadienne Holly Johnson (2012), en rejetant un grand nombre de plaintes ou en classant de manière abusive la quasi-totalité des affaires restantes au niveau I (agression sexuelle simple), les pratiques policières contribuent également à minimiser la dimension violente des agressions sexuelles. L'enquête « *Unfounded* » du quotidien *The Globe and Mail* a fait grand bruit au Canada en 2017, révélant que près d'une plainte sur cinq des plaintes pour agressions sexuelles déposées

⁶⁰ Roy, Mathilde, « 3 agressions sexuelles sur 1 000 se soldent par une condamnation. Pourquoi ? », *L'Actualité*, 20 mars 2016. <https://lactualite.com/societe/3-agressions-sexuelles-sur-1000-se-soldent-par-une-condamnation-pourquoi/>

⁶¹ Cliche, Jean-François, « Vérification faite : Trois agressions sexuelles sur 1000... », *Le Soleil*, 23 janvier 2019. <https://www.lesoleil.com/actualite/verification-faite/verification-faite-trois-agressions-sexuelles-sur-1000-3572e91f049321dab415910cee016ff1>

entre 2009 et 2014 ont été classées comme étant non fondées⁶². Provenant de 873 juridictions policières qui desservent 92% de la population, ces données exposent également de grandes disparités d'une ville canadienne à l'autre, suggérant que les plaignantes sont beaucoup moins susceptibles d'être crues dans certaines régions du pays. Même lorsque des motifs d'accusation pénale existent et qu'un suspect est identifié, la police peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour rejeter les plaintes qu'elle considère comme « non fondées » (Johnson, 2020, 3 février).

Certaines actions collectives ayant suscité des retombées médiatiques, comme l'enquête *Unfounded*, semblent pourtant avoir attiré l'attention de plusieurs actrices institutionnelles. Des services de police, dont la Sûreté du Québec, ont procédé à la révision des cas d'agressions sexuelles classés non fondés (Johnson, 2020, 3 février). Le président de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) avait invité ses membres à examiner leurs pratiques en la matière, ainsi qu'à revoir la méthode de classification et de déclaration des affaires criminelles non fondées dans le cadre du Programme DUC, incluant les cas d'agression sexuelle (Greenland et Cotter, 2018). Notons que l'augmentation des signalements semble proportionnelle à la diminution des affaires d'agression sexuelle classées non fondées par les services de police canadiens, dont le taux a baissé de 5 % entre 2016 et 2017 (Greenland et Cotter, 2018). La hausse des agressions sexuelles déclarées à la police se poursuit d'ailleurs depuis 2017, avec une augmentation annuelle moyenne de 12,2 % jusqu'en 2019 (Moreau, 2021). Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, une baisse de 9 % du taux d'agressions sexuelles déclarées a été observée en 2020 dans la plupart des provinces canadiennes; toutefois, au Québec, une hausse de 2 % a été enregistrée durant la même période (Moreau, 2021). Plus précisément, les données indiquent une augmentation de 18 % des signalements d'agression sexuelle de niveau 1, soit les formes qualifiées de moins graves selon le Code criminel, qui représentent 98 % des agressions sexuelles en 2021 (Moreau, 2021).

Confronté aux critiques, le Gouvernement du Québec a entrepris un ensemble d'actions ces dernières années pour tenter d'améliorer la réponse judiciaire et la perception de son efficacité par la population. Parmi celles-ci, mentionnons également l'abrogation du délai de prescription pour les recours civils en matière de violence sexuelle, conjugale ou subie durant l'enfance; la réforme du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC); la modification de la Loi sur les juges et du Code criminel pour bonifier la formation des juges sur les questions liées au droit relatif aux agressions sexuelles (ancien projet

⁶² Voir le compte-rendu dans Doolittle, Robyn, « *Unfounded* », *The Globe and Mail*, 3 février 2017.

<https://www.theglobeandmail.com/news/investigations/unfounded-sexual-assault-canada-main/article33891309/>

de loi C-337). Ces dispositions s'ajoutent à la mise sur pied du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, une mesure réclamée par des organisations féministes qui ne constitue pourtant qu'un volet des 190 recommandations du rapport *Rebâtir la confiance*⁶³. Signe d'une volonté politique souvent perçue comme lacunaire, les actions entreprises pour réformer le système de justice semblent plutôt bien accueillies par les actrices de terrain qui pointent néanmoins les défis de son opérationnalisation⁶⁴.

En décembre 2017, l'Assemblée nationale du Québec a également adopté le projet de loi n° 151, devenu la Loi 22.1, *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*. Cette loi a imposé aux établissements l'adoption d'une politique spécifique de prévention et de lutte contre les violences sexuelles. Elle doit intégrer des éléments minimaux, tels que des mesures de sécurité, des formations obligatoires, un processus de plainte adéquat, des services d'accueil, de référence et de soutien psychosocial, ainsi qu'un code de conduite. Partie prenante de la corporatisation croissante des universités, les directions d'établissement ont souvent choisi de garder sous silence les violences sexuelles pour préserver la réputation de leur établissement et éviter de nuire aux inscriptions (Gialopsos, 2017). Il reste à établir si de tels outils permettront une augmentation durable du nombre de plaintes jugées fondées, voire une réduction effective de la violence sexuelle. En lien avec ce que Phipps (2020) qualifie de « *institutional airbrushing* », de multiples règles imposent la confidentialité dans les processus de plainte, ce qui a notamment pour conséquence de museler les victimes.

Des analyses critiques mettent en évidence les limites d'un saupoudrage de mesures réformistes de prévention des violences sexuelles, plutôt que des actions véritablement transformatrices au plan social et culturel (Griffin, Wentz et Meinert, 2021; Marine et Lewis, 2020). Pour combattre la violence sexuelle, les études recommandent généralement un travail soutenu d'éducation, susceptible de changer les

⁶³ Le ministère de la Justice a ainsi chargé un « comité d'experts » de lui indiquer comment « mieux accompagner les victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, tant à l'intérieur du système de justice qu'à l'extérieur de celui-ci », ce qui a donné lieu au rapport *Rebâtir la confiance...* (Corté et al., 2021, p. 25). Je renvoie aux mémoires produits dans le cadre des *Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 92, Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières*, tenues en octobre 2021. <https://assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/ci/mandats/Mandat-46221/index.html>

⁶⁴ C'est le sens des propos exprimés par diverses organisations, entre autres, dans le cadre d'un panel « Rebâtir la confiance... 1 an plus tard », qui s'est tenu le 29 novembre 2021 à l'initiative du Collectif de recherche féministe anti-violence (FemAnVi).

mentalités (Bergeron *et al.*, 2016; Quan-Haase *et al.*, 2021). En effet, un ensemble de normes non juridiques, notamment des représentations sociales, s'immiscent dans les processus judiciaires ou institutionnels et fonctionnent comme des freins aux avancées. Suivant cette perspective, la (re)production de préjugés et d'idées fausses, davantage que les lois, expliquerait les failles du système judiciaire en matière de violence sexuelle et, par conséquent, la revictimisation. En ce sens, un rapport de Condition féminine Canada concluait que :

Le sexisme et les suppositions fondées sur le genre qui influencent la perception du public, les enquêtes policières et les procédures judiciaires ont d'importantes répercussions sur les populations vulnérables, qui doivent se battre contre de nombreux préjugés concourants lorsqu'elles essaient d'obtenir justice. (...). Il faut ajouter à cela la nécessité de déployer des efforts ciblés pour éliminer de la culture populaire les idées fausses et les mythes les plus courants au sujet de la violence sexuelle. En effet, on sait qu'ils contribuent à banaliser la violence, à la présenter comme allant de soi dans la vie des femmes. Les efforts en vue de vaincre ces préjugés populaires doivent continuer de miser sur la mobilisation directe des garçons et des jeunes hommes, de véhiculer des messages constructifs et d'offrir des exemples de relations et de comportements sains, au moyen de campagnes de sensibilisation cohérentes et continues. (Benoit *et al.*, 2015, p. 39)

Fondées sur la prémisse suivant laquelle leur transformation est porteuse de pistes de prévention de la violence, une multitude de recherches s'intéressent aux mythes sur le viol (Baril *et al.*, 2025; Benbouriche, 2016; Longpré, 2011). Il est démontré que ces mythes persistants, d'autres croyances erronées sur la sexualité et des biais défavorables aux femmes interviennent de manière significative à la fois dans l'intention d'exercer de la coercition sexuelle et dans la justification de la conduite *après coup*⁶⁵. Autrement dit, conjugués à différents préjugés qui normalisent la violence sexuelle, les mythes sur le viol ont un impact sur la prévalence de la violence sexuelle, sur la réception de son dévoilement et sur la signification que les victimes attribuent à leurs propres expériences. Orientés par les principes de l'autodéfense féministe développés dans les années 1970, certains programmes de prévention de la violence sexuelle misent donc sur la déconstruction des idées reçues d'une socialisation genrée (Millepied,

⁶⁵ La recherche expérimentale en psychologie de Massil Benbouriche (2016) s'intéresse à certains facteurs individuels du passage à l'acte. Ses résultats indiquent une « probabilité relativement élevée » que les hommes entretenant des perceptions erronées de type mythes sur le viol ont recours à des « stratégies coercitives » dans l'objectif d'avoir une relation sexuelle avec une femme. Près du tiers des participants ont ainsi démontré une intention de commettre une agression sexuelle. Comme le souligne le chercheur, « ce résultat est d'autant plus éloquent que la formulation de la question posée faisait explicitement référence à une relation sexuelle en l'absence de consentement » (Benbouriche, 2016, p. 196). Un autre résultat suggère que la moitié des participants ne rejetaient pas « la possibilité de manipuler, de continuer leurs attouchements ou d'utiliser l'alcool pour en arriver à leurs fins » avec une femme qui a exprimé « le souhait de ne plus avoir de relation sexuelle » ((Benbouriche, 2016, p. 196).

2017; Senn *et al.*, 2015). Le consentement sexuel occupe une place centrale dans ces initiatives, tout comme dans d'autres discours définitionnels de la violence sexuelle, qu'ils soient tenus dans l'arène juridique ou dans les milieux féministes, où il s'agit d'affirmer le droit fondamental et toujours à défendre des femmes à disposer librement de leur corps et de leur sexualité⁶⁶. Or, dans le contexte d'une culture du viol, le consentement ne peut se réduire à une dichotomie simpliste entre « oui » et « non ». Son exercice s'inscrit au contraire dans des dynamiques beaucoup plus complexes, comme l'ont montré plusieurs recherches empiriques sur la violence sexuelle menées auprès de populations jeunes (Bergeron *et al.*, 2025; Morin *et al.*, 2019; Savoie *et al.*, 2019; Savoie *et al.*, 2018).

Enfin, il faut souligner que les violences sexuelles ne surviennent pas toujours derrière des portes closes : témoins et tiers étaient présents dans la plupart des situations rapportées par les personnes étudiantes interrogées dans le cadre de l'ESIPEP (Burczycka, 2020). Qu'il s'agisse de communications inappropriées, d'attouchements non désirés ou d'agressions sexuelles, la présence de témoins, loin d'être exceptionnelle, apparaît ainsi comme une caractéristique structurante de ces comportements en milieu d'études postsecondaires. Un tel constat renforce l'intérêt d'appréhender ces violences non pas comme une série d'actes isolés, mais comme un phénomène ancré dans des dynamiques collectives, qu'un nombre croissant de travaux scientifiques désigne par *culture du viol*. Cette thèse examine justement la trajectoire de cette notion en interrogeant le rôle qu'ont joué, et que jouent encore, les campus universitaires, tant dans l'expérience de la culture du viol que dans la mobilisation collective et la construction théorique du concept.

Synthèse des enjeux et articulation de la problématique

L'examen critique d'un ensemble de données quantitatives et qualitatives a permis de dégager trois ensembles de réalités interreliées de la violence sexuelle : d'ordre empirique, théorique et épistémique. Entre les défis posés par la quantification et la qualification des violences sexuelles, ceux liés à leur prise en charge institutionnelle ou à leur prévention, l'angle d'exposition adopté ici ne prétend pas épuiser la complexité du phénomène désigné par la composante « viol » du syntagme *culture du viol*. Il constitue néanmoins un point de départ pertinent pour mettre en lumière une série d'enjeux relatifs à la

⁶⁶ À titre d'exemple, plusieurs universités québécoises ont implanté le programme BÉRA (en anglais = EAAA : *Enhanced version of Assess, Acknowledge and Act*), qui va dans le même sens que des revendications, notamment par les organisations de première ligne comme les CALACS, visant le retour d'une éducation à la sexualité féministe dans les écoles québécoises, et pourrait favoriser le développement d'une conscience féministe émancipatrice et l'appropriation de « scripts sexuels alternatifs » (Millepied, 2018).

reconnaissance de la violence sexuelle et, par extension, au versant « culturel » du problème, que la notion de *culture du viol* invite précisément à problématiser. Car, à l'instar de la violence sexuelle, la culture peut aussi être envisagée comme un iceberg : un phénomène massif et sujet d'inquiétude, dont les dimensions les plus structurantes restent souvent invisibles, voire impensées, pour ne pas dire inconscientes⁶⁷.

Les éléments contextuels présentés permettent de saisir le caractère pressant des réalités empiriques de la violence sexuelle au Québec. Malgré les avancées obtenues depuis la Révolution tranquille dans cet espace de protestation, et des « efforts consentis » par les différents gouvernements en réponse aux revendications portées par les mouvements féministes (Le Groupe des 13, 2018, p. 90), les taux de violence sexuelle ne connaissent pas de diminution significative. En milieu universitaire, notamment, la reconnaissance publique et institutionnelle des agressions qui y sont commises s'est accrue, mais leur persistance témoigne de l'ancrage structurel qui continue de rendre ces violences possibles, voire socialement tolérées. Vivre à la croisée de certains facteurs dits de vulnérabilité accroît le risque de faire face à de telles violences, constamment renouvelé pour les femmes ainsi que pour les personnes perçues comme insuffisamment féminines ou viriles. La diversité des formes que prend la violence sexuelle, comme de ses conséquences, délimite le champ général de préoccupation de la présente étude. De plus, cette violence constitue, pour reprendre les termes de la citation de Durkheim en exergue du présent chapitre, une « chose sociale » dont la signification fait l'objet de luttes de sens. La définition même de la violence sexuelle reste l'objet de tensions théoriques, qui influencent directement les conditions de son objectivation, les modalités d'intervention et les efforts de transformation sociale. Ces tensions affectent la légitimité accordée à la parole des victimes, souvent prises dans des cadrages individualisants et culpabilisants, renforcés par des discours médiatiques et politiques vecteurs de dépolitisation.

Appréhender la violence sexuelle dans une perspective de transformation sociale ne peut certes se limiter à l'établissement de sa prévalence ni à l'inventaire de ses définitions possibles. Traiter des phénomènes de violence implique également de s'intéresser à leurs conditions de possibilités. La prise en compte des enjeux épistémiques de la violence sexuelle constitue un enjeu central pour la problématique développée ici. Malgré des efforts soutenus en matière d'éducation et de sensibilisation, la compréhension de la violence sexuelle et de ses causes demeure, au mieux, limitée. Cette réalité se manifeste notamment par

⁶⁷ Freud a eu recours à la métaphore de l'iceberg pour théoriser l'appareil psychique, divisé en trois instances, le surmoi, le moi et le ça, cette dernière étant conçue comme complètement immergée, dans le domaine de l'inconscient. Voir Charron-Cabana, M. Marie-Hélène. (2012). *Sous la cloche de verre : analyse des métaphores récurrentes de textes féminins de l'internement* [thèse de doctorat en littérature, Université de Montréal].

une ignorance persistante des ressorts sociaux de cette violence, notamment parmi des figures publiques influentes, révélant ainsi un décalage profond entre les politiques publiques adoptées et leur mise en œuvre effective. Ce fossé est illustré par la fréquence avec laquelle des personnalités de haut rang, des responsables politiques ou des figures d'autorité invoquent l'ignorance ou la maladresse lorsqu'elles sont confrontées à ces enjeux. Des discours réactionnaires continuent de remettre en cause la parole des victimes, malgré les initiatives visant à contrer les mythes entourant les violences sexuelles (Baril *et al.*, 2025). Conçue tour à tour comme une épidémie (World Health Organization, 2013), réduite à de l'abus (Ricci, 2017a) ou encore à des « questions de femmes » (Rockler, 2006, p. 246), la violence sexuelle fait l'objet de cadrages qui peuvent éloigner les victimes de la possibilité d'être reconnues comme des sujets sociaux.

Pour autant, les mobilisations (cyber)féministes contemporaines témoignent d'une volonté affirmée, notamment chez les jeunes générations, de lutter solidairement contre ce qu'elles identifient comme une culture du viol (Mendes, Ringrose et Keller, 2019). L'essor récent de cette notion de culture du viol semble avoir accompagné, sinon stimulé, certaines transformations sociales et institutionnelles, à travers son appropriation dans les universités ainsi que dans les espaces socionumériques (Phillips, 2017, Rentschler, 2014, Hübner et Pilote, 2020; Keller *et al.*, 2018; Mendes *et al.*, 2018). Dans ce contexte, il apparaît pertinent de mieux comprendre non seulement l'intérêt que suscite l'idée de *culture du viol*, mais ce qu'elle permet de rendre visible ou, au contraire, ce qu'elle risque d'occulter et de dépolitiser, notamment en circulant hors de ses ancrages initiaux.

L'enquête proposée répond ainsi à un double impératif : contribuer à une meilleure re/connaissance de l'histoire intellectuelle d'un concept ainsi que des logiques de visibilité et d'effacement qui en balisent la mise en signification. À ma connaissance, il s'agit d'une problématique encore largement inexplorée sous les angles envisagés dans la littérature académique. Les réalités empiriques, théoriques et épistémiques de la violence sexuelle appellent pourtant le développement d'approches critiques en sciences sociales qui, sans prétendre fournir de solutions « clé en main » aux actrices sociales ou aux instances décisionnelles, offrent des outils conceptuels solides pour mieux appréhender le fait social peu réductible à des indicateurs statistiques qu'est la violence sexuelle. Le chapitre suivant établira l'intérêt de mobiliser une imagination sociologique féministe pour interroger la capacité de la notion de *culture du viol* à mettre en évidence la face cachée de la violence sexuelle et, potentiellement, les conditions d'une résistance collective aux structures qui la (re)produisent.

CHAPITRE 2

ANCRAGES D'UNE IMAGINATION SOCIOLOGIQUE FÉMINISTE

« Sans nommer la cage, comment dire l'envol ? »

- Les mots sont importants (lmsi.net)⁶⁸

Après avoir contextualisé l'objet de la recherche, je vais à présent ancrer l'analyse dans un cadre théorique et épistémologique cohérent avec ses objectifs. J'entends y construire la violence sexuelle comme fait social, tout en soulignant la pertinence des approches et des outils conceptuels mobilisés pour appréhender la trajectoire ainsi que le potentiel critique de la notion de *culture du viol*. Située à l'intersection de disciplines, champs d'études et traditions intellectuelles parfois en tension, l'imagination sociologique féministe permet de saisir les phénomènes étudiés dans toute leur complexité. Je privilégie une posture de *bandita* (Young, 2007) qui consiste à s'appropriier les apports des sciences sociales parfois qualifiées de « normales » pour mieux les faire travailler au service d'une visée critique et féministe, parfois contre ceux-là même qui les ont formulés (Chabaud-Rychter *et al.*, 2010). La démarche s'appuie sur les apports croisés des épistémologies critiques matérialistes, de la sociologie de la violence et, plus particulièrement, des théories féministes et de l'intersectionnalité, afin de replacer à la fois le « viol » et la « culture » dans un système d'organisation sociale traversé par des rapports de pouvoir. Par ailleurs, mobiliser une approche composite de l'histoire des idées permet de préciser la grille d'analyse des dynamiques de circulation de la notion de *culture du viol* à travers différents espaces sociaux.

Le chapitre s'organise en trois entrées complémentaires, chacune remplissant une fonction analytique distincte, épistémologique, théorique et conceptuelle. La première entrée balise le territoire critique de l'analyse en exposant les fondements épistémologiques de l'étude et en précisant ce que j'entends par *imagination sociologique féministe*. La deuxième entrée examine les apports et les limites de la sociologie dans l'analyse de la violence sexuelle, en insistant sur la nécessité de dépasser certaines formes d'ignorance. Elle met en lumière les apports des théories féministes, matérialistes et intersectionnelles, qui permettent d'appréhender la violence sexuelle comme un fait social à la fois matériel et idéal, structuré par des rapports de pouvoir imbriqués et ancré dans des systèmes de représentations, de

⁶⁸ Pierre Tevanian, « sans nommer la cage, comment dire l'envol ? » Réflexions autour d'Hélène après la chute, de Simon Abkarian, 12 octobre 2024. <https://lmsi.net/Sans-nommer-la-cage-comment-dire-l-envol>

normes et de pratiques institutionnelles. La troisième entrée présente les principaux outils conceptuels mobilisés pour analyser les dynamiques de circulation de la notion de *culture du viol*. L'approche retenue vise à comprendre les processus de construction scientifique et sociale, ainsi que le rôle joué par les acteurs culturels, notamment les médias. Elle propose également une mise en perspective théorique du concept de « culture » afin de mieux interroger le terme même de *culture du viol*. La construction du cadre théorique mènera, enfin, à l'affinement du questionnement général de la recherche.

2.1 Une imagination sociologique en continent critique

Au cœur de l'approche adoptée dans cette thèse, la notion d'imagination sociologique constitue une entrée centrale pour construire et analyser l'objet de recherche. Pourquoi convoquer l'imaginaire théorique de Charles Wright Mills (1916-1962), sociologue étatsunien issu d'une génération antérieure et d'un autre contexte historique ? Dans cette première partie du chapitre, j'entends montrer en quoi son apport peut être réinvesti dans une perspective féministe, afin de penser la culture du viol non seulement comme un phénomène empirique, mais aussi comme une idée politique et une catégorie d'analyse critique. Il ne s'agit ni de reconduire sans mise à distance l'autorité canonique d'un sociologue occidental, homme et blanc, ni d'adhérer à une forme de « patriotisme de discipline » (Passeron, 2006[1991], p. 39). Je commence par situer l'ancrage épistémologique de cette recherche dans ce que je désigne comme le *continent critique*. Je poursuis en soulignant un principe de mise en évidence des rapports sociaux, ainsi que les visées transformatrices qui sous-tendent la posture de recherche.

2.1.1 Frontières, héritages et interprétations sous tension

Pour introduire les ancrages épistémologiques d'une imagination sociologique *féministe*, je propose de situer cette forme de pensée critique dans des territoires qui débordent les cadres institués de la sociologie, en articulant des interprétations parfois conflictuelles mais porteuses d'ouverture. Mills ([1959] 1977) appelait ses collègues à faire preuve de plus d'imagination sociologique, ce qui impliquait selon lui de « faire fi de la spécialisation arbitraire en honneur dans les départements universitaires » (p. 228). Penser au-delà des frontières, qu'elles soient disciplinaires, théoriques ou épistémiques, invite à reconnaître la valeur heuristique des tensions qui traversent les différents courants de pensée, y compris au sein du féminisme. Il importe également de souligner que la capacité à exercer une imagination sociologique féministe ne relève ni d'un monopole des sociologues, ni des universitaires, ni même des « intellectuelles » du féminisme (Delphy, 1981).

L'imagination sociologique (Mills, [1959] 1977) désigne une capacité critique à relier les expériences individuelles aux structures sociales plus larges, dans une perspective émancipatrice qui permet de reconnaître les enjeux collectifs et de les politiser. C'est dans le contexte tendu de la guerre froide aux États-Unis, marqué par un obscurcissement intellectuel et par la privatisation croissante du bien commun, que Mills développe cette posture. Il y exprime une inquiétude face à l'effacement des voix critiques et à l'appauvrissement de l'imaginaire social, qu'il considère essentiels à la vitalité démocratique. Une telle prescience explique peut-être pourquoi son œuvre connaît une actualité renouvelée ces dernières années (Cassano, 2010). Elle a exercé une influence considérable sur plusieurs générations de féministes, de militant-es, d'acteurs politiques, et, bien entendu de sociologues (Jackson, 2016). L'imagination forgée par Mills est devenue un repère central dans la discipline, bien que sa signification profonde tendrait aujourd'hui à s'estomper (Cassano, 2010).

Comme l'a souligné Stevi Jackson (2016) dans sa relecture féministe de l'œuvre de Mills, celle-ci peut apparaître comme datée, avec son langage imprégné de références masculines génériques, révélatrices des normes de son époque. Malgré un radicalisme novateur, notamment dans sa critique des élites et du conformisme académique, Mills n'échappait pas, comme bien d'autres intellectuels d'hier et d'aujourd'hui, à une condescendance marquée envers les femmes. Il tendait aussi à considérer la dimension genrée du monde social comme allant de soi. Son ambition était pourtant de réfléchir aux conditions de production de savoirs critiques et émancipateurs, « une préoccupation qui devrait se trouver au centre de toute démarche féministe » (Veillette, 2023, p. 131)⁶⁹. Loin de se contenter de faire « table rase » des « grands hommes », la « voie de la *bandita* » engage à une lecture productive, stratégique et sélective, attentive aux potentialités offertes par certains concepts et méthodes issus du panthéon sociologique, en vue de les réinvestir dans des « usages féministes » (Chabaud-Rychter *et al.*, 2010, p. 13).

Le champ interdisciplinaire des études féministes constitue un terrain particulièrement propice au déploiement de l'imagination sociologique, dans la mesure où il contribue de manière centrale à la politisation de réalités et de dynamiques depuis longtemps perçues comme naturelles ou allant de soi,

⁶⁹ Une telle préoccupation implique de reconnaître que les cadres théoriques et épistémologiques mobilisés dans la présente étude s'ancrent dans des espaces intellectuels situés, en particulier ceux de la France, du Canada et des États-Unis, ce qui tend à reconduire des formes d'eurocentrisme. Je développe sur mon propre positionnement au chapitre suivant.

voire considérées comme « inquestionnables » (Guillaumin, 1981, p. 23)⁷⁰. La posture critique défendue par Mills trouve ainsi, me semble-t-il, un prolongement significatif dans l'énoncé « le personnel est politique » (Hanisch, 1970), dont nous verrons qu'il n'est pas uniquement lié à l'émergence des mouvements de libération des femmes des années 1960. Il a toutefois servi à remettre en cause l'évidence des traditionnelles frontières entre sphères privée et publique, en révélant la domination patriarcale qui rend les différents « niveaux du réel social » lisibles comme interdépendants (Guillaumin, 1981, p. 30). Le chapitre 4 reviendra sur la manière dont cette perspective s'inscrit dans la genèse de l'idée de *culture du viol* et sa conceptualisation comme outil critique.

L'imagination sociologique féministe met à profit les apports de la sociologie critique, telle que défendue par Mills ([1959] 1977), et ceux de la théorie féministe (Choulet-Vallet *et al.*, 2021), deux champs marqués par des tensions tout en partageant un intérêt commun pour le rôle du savoir dans la compréhension et la transformation du monde social. La sociologie critique se présente aujourd'hui comme un vaste espace théorique, aux prises avec des débats internes et par des confrontations externes, notamment autour des accusations de « dévoiement politique » (Renault, 2022, p. 1). De leur côté, les études féministes incarnent particulièrement bien cette capacité à dépasser les frontières disciplinaires aussi bien qu'à être le siège ou l'objet de désaccords durables, notamment sur les manières d'interpréter l'oppression, le genre et la sexualité (Auclair *et al.*, 2023). Au Québec, notamment, les débats se cristallisent autour d'une polarisation simplificatrice entre approches poststructuralistes et matérialistes, c'est-à-dire entre une conception du genre comme performativité et une lecture qui l'ancre dans les structures sociales (Pagé, 2021). Les perspectives dites postmodernes, poststructuralistes ou *queer* exercent une influence sur une part significative de la pensée féministe contemporaine, y compris dans l'espace francophone (Butler, 2022). De leur côté, les féminismes matérialistes, d'émergence plus ancienne, continuent de privilégier une lecture structurelle des rapports de domination (Clohec et Grunenwald, 2021). Il est fréquent d'opposer ces courants de pensée en les associant à une chronologie en « vagues » du féminisme : les uns seraient

⁷⁰ Le colloque international « Penser la (dé)naturalisation de la race et du sexe. Actualité de Colette Guillaumin » constitue un exemple éclairant de ce travail critique, en réunissant des contributions issues des études littéraires, de la philosophie, du travail social, de l'anthropologie, de la science politique ou encore du droit. Pour des perspectives issues de cette rencontre qui s'est déroulée à l'Université d'Ottawa du 21 au 23 juin 2019, voir notamment Guillaumin, C., Juridic, M.-A., Chamberland, L., Bourque, D. et Coulombe, J. (2019). *Résonance de la pensée de Colette Guillaumin : au sein du mouvement Lesbien francophone au Canada*. Les éditions sans fin.

Par ailleurs, la résonance de Mills se manifeste dans divers champs disciplinaires, notamment en travail social, comme en témoigne, entre autres, la récente publication d'extraits de *The Sociological Imagination* dans un chapitre de Cree, V.E., & McCulloch, T. (Eds.). (2023). *Social Work: A Reader* (2nd ed.). Routledge.

rattachés à une troisième vague, tandis que les autres sont relégués à une deuxième vague parfois jugée dépassée (Cervulle et Clair, 2017). Cette typologie présente des limites bien connues (Blais *et al.*, 2007; Pavard, 2018)⁷¹.

Loin de constituer des blocs homogènes, les courants féministes ont connu des évolutions et des divergences internes qui invitent à dépasser les oppositions figées entre écoles de pensée (Bidet-Mordrel *et al.*, 2016). Sans compter qu'à ces débats – qui opposent aussi sociologie et études culturelles – se sont ajoutées des discussions transnationales autour de la critique d'un féminisme majoritaire, qui se montre aujourd'hui plus attentif aux approches intersectionnelles (Pagé, 2021), ainsi qu'aux logiques d'« hybridation théorique » (Cervulle, 2016, p. 6). En sciences sociales également, il apparaît de plus en plus nécessaire de dépasser les « artificiels bornages » disciplinaires, théoriques et idéologiques souvent dressés entre les différents « territoires du continent critique » (Granjon, 2015, p. 2). Pour y relier la vision stimulante de la pédagogie critique défendue par bell hooks (2010), l'ouverture d'esprit et, pourrait-on ajouter, l'ouverture des frontières sous toutes leurs formes, s'impose comme une condition indispensable à l'exercice d'une pensée véritablement critique. Concernant les courants de pensée féministe, l'enjeu n'est pas d'en gommer les spécificités ni de les subsumer dans une combinaison artificielle, mais de reconnaître que chacun recèle des ressources théoriques et politiques susceptibles d'être mobilisées, en fonction des contextes.

J'ai voulu élaborer un cadre théorique permettant de faire dialoguer plusieurs perspectives, rassemblées par une mise à distance du positivisme, une attention aux angles morts de la pensée dominante, et une volonté commune de dénaturaliser les rapports de pouvoir. Dans le système-monde contemporain, fracturé et inégalitaire qui rend possible la prévalence massive de la violence sexuelle, notamment, les clivages risquent de compromettre à la fois l'exercice de l'imagination sociologique féministe et la mise en œuvre de nécessaires « politiques de coalitions » (Butler dans Gardey et Kraus, 2016). Dans le même ordre d'idées, l'imagination sociologique féministe gagne à ne pas perdre de vue les continuités entre

⁷¹ En Occident, il est commun de référer à la cartographie des vagues du féminisme et ce sera parfois le cas dans cette thèse, mais jamais pour opposer les courants féministes. Au-delà de sa puissance évocatrice, de mouvement et de renouveau, la métaphore marine peut être commode pour évoquer rapidement des « temporalités de mobilisations » qui se répartissent sur plusieurs siècles d'histoire féministe (Pavard, 2018, p. 12). Pour autant, l'un des écueils à considérer est que cette périodisation introduit en termes générationnels des distinctions qui gagnent à être posées en termes politiques, en lien avec les courants de pensée (Blais *et al.*, 2007). De plus, une approche linéaire de l'évolution des féminismes tend à masquer les liens entre les mobilisations mises en œuvre avant, entre et après ces soi-disant vagues.

mouvements sociaux, qui n'émergent pas de nulle part, comme l'a bien montré Verta Taylor (1989). Ses travaux sur l'histoire du mouvement des femmes soulignent que, selon les changements dans le climat social et politique, les dynamiques contestataires alternent des cycles d'éveil et de repli. La sociologie des mouvements sociaux incite également à envisager les mobilisations actuelles comme le prolongement de luttes antérieures, indépendamment des fluctuations de l'attention médiatique (Fillieule, 2007). Structurants pour la présente thèse, ces apports ont guidé à la fois l'analyse de la genèse de la notion de *culture du viol* et l'étude de ses trajectoires contemporaines, en termes de circulation et de réception.

Je privilégie ici la notion d'*espace de la cause féministe* plutôt que celle d'espace de la cause des femmes (Bereni, 2007). Ce déplacement permet de souligner que les luttes féministes ne se réduisent ni à la défense des seuls droits des femmes ni à une entreprise de déconstruction du genre, mais s'inscrivent dans une visée politique plus large de transformation des rapports sociaux de domination à travers différents pôles (militant, universitaire, étatique, etc.). En ce sens, l'imagination sociologique féministe n'implique pas tant de penser ou lutter *pour soi* que de penser ou lutter *avec et pour les autres*, afin de contribuer le moins possible à la relégation de certaines luttes au rang de « causes des autres » (Védie, 2020, p. 23). Une telle différenciation tend en effet à restreindre le champ des causes considérées comme féministes, tout en marginalisant les luttes antiracistes ou les réalités portées par les femmes minoritaires, les minorités de genre ou les personnes issues de la diversité sexuelle.

Pourtant, l'ambition de s'affranchir des cloisonnements théoriques ou de schématismes binaires souvent réducteurs reste difficile à concrétiser pleinement, malgré son attrait. Comme l'a souligné la sociologue Christine Delphy, non sans humour :

On déclare « dépassés » les débats fondamentaux : inné/acquis, nature/culture, non parce qu'ils ont été résolus à la satisfaction de tout le monde mais au contraire parce qu'ils ne l'ont pas été, et qu'il est donc risqué de prendre parti. Mais cet « équilibre », comme toute position entre deux chaises, est aussi instable intellectuellement qu'il est confortable sur le plan mondain. Et comme tout équilibre instable, il penche d'un côté. (Delphy, 2009, p. 29)

Tenir compte des contextes historiques, sociaux et politiques dans lesquels féminismes, approches critiques et travail conceptuel sont constitués permet de penser les circulations théoriques et les héritages politiques dans une perspective dynamique, ce qui ne revient pas à édulcorer les oppositions. Il s'agit d'en faire un levier pour enrichir l'analyse critique, tout en évitant les effets de clôture qui freinent la pensée collective et l'action transformatrice. Les dissonances, tout comme les convergences, nourrissent en effet

des débats qui relèvent pleinement de « l'heuristique critique » (Granjon, 2015, p. 2). Enfin, mettre l'accent sur les liens historiques, épistémologiques et politiques entre approches critiques, vagues ou courants féministes, plutôt que sur leurs ruptures, n'implique pas de renoncer à des repères théoriques, mais bien à assumer de possibles contradictions.

2.1.2 La mise en évidence de la domination : un ancrage matérialiste

L'imagination sociologique féministe gagne à se déployer dans des « territoires critiques » marqués par un héritage (plus ou moins assumé) du matérialisme historique (Granjon, 2015). Caractérisées par des appropriations dissidentes du marxisme, les approches féministes fondées sur cette épistémologie offrent des outils particulièrement heuristiques pour « voir un problème là où auparavant on ne voyait rien » (Guillaumin, 1981, p. 23)⁷². Un ancrage matérialiste permet aussi d'éviter certains écueils associés à la notion même d'imagination, qui peut, de prime abord, sembler relever d'un idéalisme abstrait et masquer son ancrage dans des rapports sociaux concrets. Dans cette optique, restituer aux phénomènes genrés toute leur épaisseur historique, sociale et politique suppose également d'intégrer une perspective intersectionnelle, qui élargit encore la critique portée par l'imagination sociologique féministe. Comme mentionné précédemment, il ne s'agit pas ici de viser la « pureté théorique » ni de se conformer à « une allégeance dogmatique à un ensemble particulier de concepts » (Jackson, 2009, p. 22), mais bien de mobiliser des outils conceptuels complémentaires afin de mieux appréhender la complexité du réel.

Une pensée critique matérialiste reconnaît que les faits sociaux émergent au terme de processus complexes, dans des contextes historiques, sociaux et culturels spécifiques qui en conditionnent la possibilité même d'apparition⁷³. En ce sens, « le "matériel" du "matérialisme", chez Marx, signifie "social" et "historique" » (Clohec, 2021, p. 19). L'une des visées centrales consiste à dévoiler les rapports sociaux

⁷² Diverses contributions critiques du marxisme ont, pour paraphraser l'une des bâtisseuses de cet édifice théorique, rendu « possible » un féminisme matérialiste dans les années 1970 en France, qui se distingue des conceptions féministes différentialistes, libérales ou même purement marxistes des inégalités entre femmes et hommes (Delphy, 1998 [1975]). En résumé, le féminisme libéral souhaite réformer et non abolir le système (État, emploi, éducation, etc.), pour qu'il réponde mieux aux besoins des femmes. Dans cette thèse, il s'agit bien de mobiliser des approches féministes matérialistes, au pluriel, sachant qu'elles forment depuis toujours un espace de divergences en constante évolution, incluant dans le courant français dont C. Delphy a explicitement posé les bases. Des développements actuels inspirants en témoignent (Clohec, 2021).

⁷³ Marx aurait fondé la thèse essentielle du matérialisme historique dans cette formule extraite du *18 Brumaire de Louis Bonaparte* : « Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas arbitrairement, dans des conditions choisies par eux, mais dans des conditions directement données et héritées du passé » (Balibar, 2001, p. 5–6)

de pouvoir, en exposant les mécanismes par lesquels ils se dissimulent sous des formes symboliques contribuant à leur invisibilisation et à leur « mise en acceptabilité » (Granjon, 2015, p. 6). Les épistémologies matérialistes, comme le souligne Jackson (1999), partagent une perspective anti-essentialiste qui les rattache étroitement à la sociologie, notamment dans le prolongement de la théorie sur la construction sociale de la réalité (Berger et Luckmann, 1986). À mon sens, elles se démarquent néanmoins de celle-ci en mettant davantage l'accent sur les rapports sociaux que sur les interactions humaines.

D'un point de vue *féministe* matérialiste, un rapport social est construit par des processus historiques et culturels de prise de pouvoir d'un groupe sur un autre, créant des classes hiérarchisées d'individus (Kergoat, 2021). L'oppression des femmes est théorisée comme production d'un système de division, d'oppression et d'exploitation, fonctionnant comme un rapport de classes sociales. Constituée par et dans le conflit social, la classe des femmes n'a sociologiquement de sens qu'en *rapport* avec la classe des hommes, et vice-versa. Elle n'est ni une identité fixe, ni une catégorie fondée sur la biologie ou sur une essence dite *féminine*. Initialement, la proposition visait à montrer que la structure, les logiques et les conséquences de la domination patriarcale sont aussi matérielles que celles relevant de l'exploitation capitaliste et forment un système social spécifique (Delphy, 1998 [1975]). Transposer le concept marxiste de classe aux catégories de sexe a permis de mieux (faire) comprendre ce qui construit les hommes et les femmes en tant que groupes sociaux et non en tant que catégories biologiques. Inscire ces groupes dans un rapport social – de classe, de sexe ou de race – sous-tend qu'ils ne préexistent pas à la domination, comme faits naturels (Guillaumin, 2016 [1992]). Au contraire, le genre précède le sexe, comme l'a établi la thèse antinaturaliste de Delphy (2009), que Pauline Clochec (2021) reprend de manière dissidente, réflexive et fort éclairante pour inclure les femmes trans dans la classe des femmes.

Un rapport social est dynamique : il « se joue et se rejoue en permanence, est vivant et se déplace. Il s'agit d'une "tension" entre l'oppression et la résistance à l'oppression, et non d'un système fermé de domination » (Galerand (2007, p. 46). Un *rapport* social (niveau systémique) se distingue d'une *relation* sociale (niveau intersubjectif et interactionnel) en ce qu'il recouvre une « tension antagonique » entre des groupes (classes), dont l'état du monde montre bien comment ils peuvent avoir des « intérêts contradictoires » :

...les inégalités de tous ordres perdurent, les violences (physiques et symboliques) sont quotidiennes, le groupe des hommes légifère au nom de l'universel la vie du groupe des

femmes, exploite son travail professionnel et lui extorque du surtravail (le travail domestique). [...] C'est le rapport social qui permet de penser ensemble ces différentes dimensions, de dépasser le relationnel pour comprendre ce qui bloque ainsi la machinerie sociale. (Kergoat, 2012, p. 226)

Les féministes matérialistes privilégient des cadres théoriques ancrés dans les contextes empiriques qu'elles étudient (Jackson, 2009). Bien que je m'appuie sur des travaux théorisant une « sociologie des rapports de sexe », notamment pour analyser les inégalités et les violences en milieu universitaire (Cardi, Naudier et Pruvost, 2005), j'en suis venue à privilégier le concept de « rapport de genre ». Certes, cette formulation peut sembler redondante, dans la mesure où le genre constitue déjà un rapport social⁷⁴. Selon une lecture matérialiste, comme le propose Stevi Jackson (1999b), « [c]e qui distingue une conceptualisation du genre spécifiquement féministe de l'usage plus large du terme, c'est que le genre a alors une portée hiérarchisante : nous n'avons pas affaire à une simple différence entre femmes et hommes, mais à une relation asymétrique d'inégalité » (p. 12-13). Pour compléter avec une célèbre conception du genre, il peut être défini comme « un élément constitutif de rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes », mais aussi comme « une façon première de signifier des rapports de pouvoir » (Scott, 1988, p. 141). L'usage de la catégorie « rapport de genre » permet ainsi de préserver une lecture en termes de rapports sociaux tout en évitant l'ambiguïté que peut entretenir l'expression « rapports de sexe », notamment la confusion entre le sexe en tant que composante corporelle et la sexualité comme pratique sociale, site de (re)production des rapports de pouvoir (Hill Collins, 2016 [1990])⁷⁵. Car « rapports de sexe », dans « l'esprit des gens, c'est le rapport sexuel », ce qui suggère par ailleurs « une interaction de face-à-face » (Delphy *et al.*, 2012, p. 6). Or, comme l'a souligné le chapitre précédent, la violence sexuelle excède largement cette conception restreinte.

Si une imagination sociologique implique le recours à des outils conceptuels adaptés aux objets étudiés comme aux conditions de leur réception, je suis donc plutôt d'avis que recourir au mot *sexe* tend souvent à « entériner » une donnée biologique que le concept de *genre* vise justement à interroger et à

⁷⁴ Il en va de même pour des expressions comme « rapports sociaux de pouvoir », qui relèvent d'un usage apparemment pléonastique, mais qui permettent de rendre visibles les dynamiques que d'autres formulations tendent à naturaliser ou à neutraliser.

⁷⁵ Il s'agit aussi de prendre acte d'une tendance à amalgamer les catégories *sexe* et *genre* ou encore *genre* et *femmes* (Butler, Judith *et al.*, 2007). Pour prendre un exemple issu des travaux cités au chapitre un, Statistique Canada (Cotter et Savage, 2019) traduit « *gender-based violence* » par « violence fondée sur le sexe », ce qui obscurcit la référence au genre comme rapport de pouvoir entre groupes sociaux. Delphy invoque d'ailleurs le caractère intraduisible et « exclusivement français » de la notion de « rapports sociaux de sexe » pour justifier qu'elle préfère « penser le genre » avec une communauté internationale (Delphy *et al.*, 2012, p. 6).

dénaturaliser (Parini, 2010, p. 5). Il faut cependant reconnaître la force de la proposition inverse, selon laquelle employer les termes « sexe » ou encore « race » met en évidence le fait que les rapports sociaux en question sont construits sur la distinction, l'opposition et la hiérarchisation de groupes socialement « définis par une catégorisation biologique » (Devreux, 2004, p. 41). Par ailleurs, la traduction du concept de « rapports de sexe » par « *sexual relations* » ou simplement « *gender* » peut entraîner une « perte de sens politique » (Descarries, 2014, p. 4). De tels glissements théoriques s'inscrivent dans un contexte marqué par la naturalisation des rapports sociaux et l'imposition de normes androcentrées de scientificité (Descarries et Ricci, 2019). Il est aussi possible d'y voir l'influence de logiques néolibérales centrées sur la responsabilité individuelle, qui réduisent la capacité d'agir – par exemple consentir à une relation sexuelle – à une simple affaire de *choix* (Phipps, 2016).

La sociologie féministe à l'œuvre dans cette thèse raisonne en termes de rapports sociaux de pouvoir et de systèmes d'oppression, tout en recourant aussi à des concepts issus de diverses traditions politiques et intellectuelles, tels que patriarcat, racisme, colonialisme, capitalisme ou hétérosexisme. Ces concepts peuvent favoriser la compréhension du caractère systémique et interconnecté des inégalités génératrices de violence, comparativement à des catégories souvent réduites à des identités ou des variables sociodémographiques, tels que l'origine ethnique ou la sexualité. Employés comme des « raccourcis » (*shortcut terms*) détachés des luttes pour la justice sociale, des termes simplement descriptifs peuvent entraîner des formes de dépolitisation (Hill Collins et Bilge, 2016, p. 200–201). Par contraste, l'imagination sociologique renvoie à la capacité d'analyser les expériences individuelles en les replaçant dans les structures sociales qui les façonnent, afin d'en dégager la portée collective (Mills, [1959] 1977). Ceci implique de tenir compte des différents rapports de pouvoir qui s'imbriquent dans la « machinerie sociale » (Kergoat, 2012, p. 226).

Au cours des vingt dernières années, l'intersectionnalité est devenue l'outil le plus mobilisé pour réaliser des projets intellectuels ou politiques axés sur la prise en compte de l'articulation des oppressions, des systèmes de domination ou des identités, tout en refusant de les hiérarchiser (Lépinard et Mazouz, 2021). Au sein de la mouvance féministe qualifiée de radicale puis de matérialiste (Clochec, 2021), des travaux ont mis en lumière, d'une part, la coexistence de plusieurs « appartenances de classe », parfois en contradiction (Delphy, 1981, p. 68) et, d'autre part, les analogies entre différents systèmes d'oppression. Colette Guillaumin (1972, 2016 [1992]) a pour sa part développé des perspectives théoriques qui permettent notamment de comprendre comment les sociétés fondent en « nature » des caractéristiques

physiques comme le « sexe » et la « race », pour ensuite justifier des inégalités et de la différenciation sur la base de ces groupes supposément « naturels ». Force est d'admettre que la question de l'intersectionnalité – et plus particulièrement celle du racisme et du colonialisme – est longtemps restée marginale dans les espaces intellectuels francophones, y compris dans l'espace de la cause féministe (Celis, 2022).

De la même manière que les féministes ont révélé les biais androcentrés dissimulés sous l'apparente neutralité des savoirs (voir, par exemple, Hartsock, 1984), des penseuses issues de groupes minoritaires ont mis en lumière les limites de l'universalisation du sujet politique « nous, les femmes », souvent construit à partir d'une expérience du sexisme centrée sur celle des femmes blanches et de classe moyenne (Dorlin, 2009). Les critiques adressées à ce féminisme majoritaire ont ainsi ouvert la voie à des avancées épistémologiques, théoriques et politiques majeures, en appelant à une refondation du projet féministe sur des bases à la fois antiracistes, décoloniales et matérialistes. Une imagination sociologique féministe s'enrichit de plusieurs leviers épistémologiques proposés par l'intersectionnalité, définie comme « une manière de comprendre et d'analyser la complexité du monde social, des trajectoires individuelles et des expériences humaines », qui ne peuvent être expliquées par un seul facteur, que ce soit le genre, le racisme ou encore le néolibéralisme (Hill Collins et Bilge, 2016, p. 2, ma trad.).

En regard d'autres conceptualisations développées dans le champ de la sociologie féministe matérialiste francophone, telles que la consubstantialité (Galerand et Kergoat, 2014) ou la « combinatoire straight » (Falquet, 2016), il convient de préciser pourquoi je favorise ici le cadre de l'intersectionnalité. Soulignons d'abord que cet outil critique a été élaboré par des actrices issues de groupes minorisés, et notamment à partir de la praxis des femmes noires (Hill Collins et Bilge, 2016), une généalogie qui lui confère une portée épistémologique en cohérence avec un projet attentif aux rapports de pouvoir qui traversent la production des savoirs, entre centre et périphérie⁷⁶. Une autre raison ayant motivé mon choix de mobiliser l'intersectionnalité tient aux résistances qu'elle continue de susciter, souvent portées par des positionnements, des arguments et des logiques discursives constituant une puissante « lame de fond réactionnaire » (Lépinard et Mazouz, 2021, p. 7). Cette dynamique de ressac, ou retour de bâton,

⁷⁶ Notons qu'en proposant le concept de « combinatoire *straight* », Falquet (2016) revisite les apports de l'analyse féministe matérialiste à la lumière des perspectives féministes décoloniales, soulignant ainsi les agencements complexes entre hétérosexisme, racisme et capitalisme.

couramment désignée dans les études féministes par le terme *backlash* (Faludi, 1991), marque les modalités de circulation de la notion de *culture du viol*, que j'examine.

En distinguant deux axes d'intersectionnalité, structurelle et politique, Kimberlé Crenshaw (2021[1989]) propose une grille d'interprétation particulièrement heuristique. L'intersectionnalité *structurelle* permet de saisir les effets croisés du genre et de la race qui modulent notamment l'expérience des femmes racisées en matière de violence sexuelle ou conjugale, en influençant à la fois leur exposition à ces violences et l'accès aux ressources ou mécanismes de protection, souvent conçus pour répondre aux besoins des femmes blanches. L'intersectionnalité *politique* vise à mettre en évidence l'effacement des violences subies par les femmes racisées dans les cadres d'action féministes et antiracistes. Une approche intersectionnelle permet également de révéler les hiérarchies et dynamiques d'exclusion à l'œuvre entre femmes elles-mêmes. La prise en compte de ces enjeux est ainsi aujourd'hui largement amorcée sous le vocable d'*intersectionnalité*, tant au sein des groupes féministes de terrain au Québec (Pagé et Pires, 2015) qu'à travers des initiatives contre la violence sexuelle ailleurs dans le monde (Me too International, 2019). En raison de leur position politique, géographique et linguistique, les féministes québécoises seraient particulièrement « bien placées pour proposer une synthèse entre l'approche intersectionnelle en provenance des États-Unis et le matérialisme français » (Pagé, 2014b, p. 200), et ainsi favoriser un dialogue entre ces deux héritages. Enfin, Une perspective intersectionnelle invite à rester vigilante quant au potentiel à double tranchant de l'anti-essentialisme, qui peut servir à disqualifier les luttes pour la justice sociale fondées sur des identités collectives (Bilge, 2012).

Reconnaître la portée critique et la pertinence épistémologique d'une perspective intersectionnelle ne signifie pas ici (prétendre) adopter l'intersectionnalité comme théorie globale, mais prendre au sérieux la nécessité d'en articuler certains principes forts à un cadre d'analyse qui vise aussi à reconnaître que le personnel est politique et économique (Falquet, 2012). Intégrer une *perspective intersectionnelle* à l'imagination sociologique féministe implique de considérer l'imbrication du genre et d'autres systèmes de domination dans les faits étudiés, tout en restant attentive au risque de « blanchiment de l'intersectionnalité » (Bilge, 2015, p. 9)⁷⁷. En effet, mobiliser ce cadre théorique de manière rigoureuse

⁷⁷ Le « blanchiment » de l'intersectionnalité désigne une tendance à marginaliser la question du racisme, pourtant constitutive de ce cadre d'analyse, ce qui contribue à en neutraliser la portée politique. Sirma Bilge (2015, p. 19) alerte sur le risque d'un double effacement : d'une part, « les productrices de savoir racialisées sont écartées », et d'autre part, « le cœur du champ est occupé par les théoriciennes blanches qui vont travailler pour faire du champ une science respectable (blanche) en recourant même aux "pères fondateurs" disciplinaires, blancs... ».

requiert non seulement une attention constante au racisme, mais aussi l'intégration centrale des apports théoriques et empiriques des femmes noires, une double exigence à laquelle peu de recherches féministes répondent pleinement. Pour ma part, je maintiens le genre et la classe des femmes au centre de l'analyse, tout en tenant compte de l'imbrication d'autres systèmes d'oppression qui, tels que le capitalisme, le racisme, le colonialisme, l'hétérosexisme, le capacitisme ou l'âgisme, modulent à la fois les expériences de violence sexuelle et le sens que lui confèrent les actrices sociales ou institutionnelles. Dans cette perspective, on pourrait retenir l'argument avancé par certaines lectures poststructuralistes, selon lequel le concept de classe de sexe, bien qu'il permette « de rendre compte de rapports d'exploitation et d'appropriation, n'épuise pas les manifestations concrètes du genre et les expériences vécues qui lui sont liées » (Cervulle et Clair, 2017, p. 12). Il ne faudrait toutefois pas en conclure que les analyses féministes matérialistes – largement portées, par ailleurs, par des femmes minoritaires, notamment des lesbiennes – revendiquent une quelconque prétention à l'exhaustivité, en particulier en matière de violence sexuelle (Juteau, 2016; Falquet, 2012).

Ainsi, adopter une lecture en termes de rapports de genre n'implique pas de faire abstraction des autres systèmes de domination, pas plus qu'intégrer une perspective intersectionnelle ne signifie reléguer au second plan les rapports de genre⁷⁸. Je rejoins Geneviève Pagé (2014b) sur l'idée que l'intersectionnalité peut être articulée à une approche féministe matérialiste fondée sur la théorie des rapports sociaux, même si cette théorie n'a pas fait « son chemin » parmi les *Black feminists*, notamment parce qu'elle n'a pas circulé dans le contexte étatsunien. Alors que l'intersectionnalité tend à s'institutionnaliser, un retour à ses racines militantes, tel que le suggère Pagé (2014b), permet de l'articuler à la théorie féministe matérialiste, sans perdre de vue leur portée respective de transformation sociale, « ancrée dans les rapports de domination symboliques, physiques et dans l'exploitation matérielle » (p. 211). Diane Lamoureux (2020) a pour sa part bien souligné « l'intérêt et l'actualité de Guillaumin pour un féminisme qui se veut intersectionnel dans son appréhension des rapports sociaux et qui inscrit la justice de genre dans une conception plus large de la justice sociale » (p. 80). Les épistémologies et théories critiques mobilisées dans cette thèse ne se limitent pas à mettre en lumière la domination, elles visent également à en interroger les conditions de légitimation et les possibilités de perturbation.

⁷⁸ Soucieuse de maintenir au cœur de l'analyse le rapport social qui constitue les femmes comme classe de sexe, Danielle Juteau (2016) propose un « paradigme féministe matérialiste de l'intersectionnalité ».

2.1.3 Production de savoir et visée transformatrice

L'imagination sociologique féministe puise une grande part de sa pertinence dans sa capacité à ouvrir des horizons de transformation individuelle et collective, sur le plan social et culturel. Produire ou mobiliser des savoirs aptes à rendre visibles les rapports de domination constitue en soi un geste politique, susceptible d'ébranler l'ordre établi. Mills ([1959] 1977) rappelait que le travail sociologique ne se résume pas à l'agencement de concepts ou de techniques, mais qu'il engage une part d'utopie. Dans cette lignée, les approches féministes matérialistes conçoivent la production de savoir comme un acte politique, où le changement social ne relève pas, comme on pourrait le croire, d'un horizon idéalisé (Gaussot, 2012). Le geste de mise en évidence des rapports sociaux implique dès lors une réflexivité sur les effets de la recherche, sur les catégories mobilisées et sur les conditions de leur production, comme le préconisent aussi les approches visant à décoloniser les savoirs (Celis, 2022). Une perspective intersectionnelle vient donc consolider une démarche soucieuse de ne pas « laisser de femmes derrière » (Pagé, 2014, p. 214).

Toutes les pensées critiques ne s'accordent pas sur la manière d'articuler le rapport entre savoir scientifique et transformation sociale ou action politique. Dans le sillage du pragmatisme du philosophe John Dewey (*The Public and Its Problems*, 1927), Mills considérait que les débats sur la définition de la sociologie – et, par extension, sur la portée de l'imagination sociologique – ne relevaient pas simplement de rivalités académiques ou de préoccupations liées au prestige individuel. Ils engageaient un enjeu plus fondamental : réaffirmer la vocation politique de la sociologie en l'inscrivant dans une démarche tournée vers le changement social. Dewey défendait une conception instrumentale des sciences sociales, appelées à fournir des outils concrets pour répondre aux problèmes publics. Cette perspective s'oppose aux épistémologies « intellectualistes », qui conçoivent le savoir scientifique comme une fin en soi (Renault, 2022). Le parti pris épistémologique qui guide cette recherche rejette aussi l'idée d'une autonomie savante prétendument détachée des luttes sociales, une posture souvent revendiquée, notamment par Bourdieu, mais rarement tenue, y compris par lui-même (Devreux, 2010).

La sociologie critique de Mills constitue un ancrage stimulant car elle insiste sur la nécessité de produire des outils théoriques capables de répondre aux grands enjeux sociaux, moraux, culturels et politiques de son époque. Entretenir une imagination sociologique serait « la meilleure chance, et sans doute la seule, de rendre la raison politiquement pertinente pour les affaires humaines dans une société libre, et ainsi de réaliser les valeurs classiques qui fondent la promesse de nos recherches » (Mills, 1959, p. 194 [ma. trad.]). D'un point de vue général, la pensée critique suppose d'investir un registre normatif pour « juger du

décalage entre ce qui est et ce qui devrait advenir », tout en s'engageant à expliciter de manière transparente ces « appuis normatifs » sur lesquels elle se fonde (Granjon, 2015, p. 9). Là où la sociologie classique défend une stricte neutralité axiologique, la pensée critique considère qu'il est parfois nécessaire, voire inévitable, de formuler des jugements de valeur explicites. Comme l'écrivait Mills ([1959] 1977, p. 23), les problèmes de l'analyse sociologique touchent directement aux « épreuves humaines douloureuses ». Le savoir produit est alors directement normatif : il ne se contente pas de déconstruire, il ouvre à la possibilité d'un autre ordre social, jugé souhaitable.

Les savoirs émancipateurs élaborés par les féminismes matérialistes, qui ne constituent ni un monopole de la sociologie, ni un objet du passé, nourrissent actuellement une inspirante génération de chercheuses. Pour plusieurs d'entre elles, *théoriser en féministe* implique de reconnaître que « le féminisme est indissociablement une pensée critique et un mouvement social » (Choulet-Vallet *et al.*, 2021, p. 5). Réaffirmer la centralité de la lutte sociale dans la production des savoirs invite à prendre la mesure de l'écart que l'institutionnalisation des études féministes a parfois creusé entre les savoirs produits dans l'espace académique et les réalités du travail militant ou de première ligne. Sous certaines conditions, j'estime moi aussi que « la théorie peut être instrument d'émancipation voire outil de transformation du réel » (Choulet-Vallet *et al.*, 2021, p. 5), pour le public qui se l'approprie comme pour les individus et groupes qui la produisent, notamment en milieu universitaire (Celis, 2022). Plusieurs perspectives féministes rappellent que lorsque la théorie se détache des enjeux concrets pour se cantonner à un registre abstrait ou idéalisé, elle peut entrer en tension avec les praxis orientées vers la transformation des structures sociales. Suivant bell hooks (2010), la notion de *praxis* souligne non seulement que le travail théorique peut renforcer la portée des luttes, mais affirme aussi la dimension épistémique de l'engagement politique.

Adopter une posture qui refuse de dissocier le « théorique » (ou la production savante) et le « politique » (ou l'engagement militant), comme l'invitent à le faire des féministes de différents horizons, notamment Guillaumin (1981), hooks (2010) ou encore Ahmed (2017), s'avère particulièrement heuristique pour analyser la trajectoire de la notion de *culture du viol* ainsi que les dynamiques de (dé)légitimation qu'elle engage. En interrogeant non seulement la distinction entre le personnel et le politique mais entre le théorique et le politique, la phénoménologie *queer* de Sara Ahmed (2017) rejoint les critiques formulées par les féministes matérialistes « classiques » qui, comme Guillaumin (1981), ont mis en lumière l'incohérence d'une séparation rigide entre théorie savante et expérience située. Cette approche permet

d'articuler rigueur conceptuelle et ancrage dans les réalités concrètes, tout en évitant un empirisme sans portée critique ou l'abstraction parfois détachée des « grandes » théories (Jackson, 2009). Dans cette optique, j'adhère pleinement à la position selon laquelle penser une réalité, c'est déjà agir sur elle, c'est déjà amorcer un changement social : « on n'analyse jamais que pour changer, pour intervenir », écrivait Guillaumin (1981, p. 30).

L'imagination sociologique ouvre un espace de questionnement et d'élaboration animé par la volonté de comprendre les mécanismes du monde social et, potentiellement, de reprendre un certain pouvoir sur sa propre existence (Mills, [1959] 1977). Aussi, bien que l'élan d'un mouvement féministe se reconnaisse généralement à travers des actions collectives visibles, par exemple lorsqu'une masse de personnes se rassemble dans la rue, il peut se produire de manière plus intime, « lorsqu'une femme craque [*snap*], refusant de tolérer davantage la violence qui imprègne son quotidien ou le monde » (Ahmed, 2017, p. 3, ma trad.). #MeToo offre une illustration percutante d'une action collective qui émerge à travers les « connexions » croissantes s'opérant entre les femmes qui reconnaissent « la violence de genre ou le genre en tant que violence, comme étant au cœur de leur lutte, même si elles emploient des termes différents pour désigner ces réalités » (Ahmed, 2017, p. 3, ma trad.). Une analyse critique solidement enracinée dans les rapports sociaux doit être attentive aux hiérarchies du travail intellectuel ainsi qu'à leurs conséquences, notamment en termes de circulation, représentations et (dé)légitimations des savoirs, auxquelles s'intéresse la présente étude. Quelles idées, théories ou discours peuvent ainsi être disqualifiés ou relégués au registre du militantisme, de l'opinion ou de l'affect.

Ces enjeux se posent de manière aiguë dans le cas de la violence sexuelle, tant en ce qui concerne sa reconnaissance que les significations qu'en donnent les personnes concernées, en particulier les femmes victimes et les individus socialement à risque de le devenir. Les analyses présentées dans la thèse mettent en lumière des formes d'expertise souvent reléguées aux marges, notamment par les sociologues en poste. Selon une perspective qui défend « un usage fort des épistémologies féministes » (Mathieu *et al.*, 2020), étudier les idées à partir de leurs conditions sociales de production suppose de prêter attention à ce qui a été méconnu, passé sous silence ainsi qu'aux sujets sociaux délibérément ignorés (Celis, 2022). Parmi les savoirs marginalisés, figurent ceux élaborés dans des contextes militants et les connaissances expérientielles, parfois qualifiées d'expertises « sauvages », qui consistent à « devenir l'expert informé de soi-même » ; contestant en l'occurrence « le savoir dominant qui prend pour objet les femmes, objectivent leurs corps, leurs paroles ou leurs expériences » (Dorlin, 2008, p. 12)

Il importe de considérer que les victimes de violence sexuelle font face à un déficit de crédibilité en tant que sujets épistémiques, c'est-à-dire en tant qu'individus aptes à produire des savoirs légitimes sur leur propre vécu, sur les autres et sur le monde social. Avec le concept d'injustice épistémique, des philosophes attirent notre attention sur ce type de torts commis envers une personne parce qu'elle est issue d'un groupe social marginalisé (Fricker, 2007). Deux formes d'injustice épistémique peuvent être distinguées, pour rendre compte de discriminations de nature testimoniale et de nature herméneutique. L'injustice épistémique *testimoniale* a trait à la dépréciation de la crédibilité d'un locuteur ou d'une locutrice en raison des préjugés de son auditoire relatifs à son groupe social ou son statut socioéconomique. L'injustice épistémique de type *herméneutique* se rapporte à la difficulté de disposer des informations nécessaires pour nommer son vécu. Fricker (2007) évoque la puissance du concept de « harcèlement sexuel », qui a permis aux femmes d'être mieux outillées pour identifier ce qui leur arrivait et le dénoncer.

Dans *L'arraisonnement des femmes*, la sociologue Nicole-Claude Mathieu (1985, p. 9) expose les limitations et les fragmentations de la « conscience dominée » des femmes, « médiatisée » par le pouvoir de la classe des hommes. Faisant l'examen des déterminants matériels et psychiques de cette conscience, elle conduit notamment une analyse critique de la notion de consentement. Je reprends par ailleurs à mon compte son explication d'avoir employé le terme *conscience* dans une acception générale, « ni dans l'un de ses nombreux sens philosophiques ni dans un sens psychanalytique, mais pour être comprise par toute une chacune » (Mathieu, 2014, p. 80). Il s'agit ici de s'ancrer dans une théorie féministe de la connaissance (Gaussot, 2012), plutôt que de postuler une forme de « non-conscience » du sujet social, position qui a valu à Bourdieu des critiques légitimes en raison de son caractère potentiellement dépossédant (Jourdain et Naulin, 2019)⁷⁹. À une autre époque, relatée au chapitre 4, les pratiques de conscientisation féministes étaient perçues comme une arme radicale (Sarachild, 1975). Dans cette continuité, les approches pédagogiques féministes (hooks, 2010) insistent sur l'importance de nourrir la pensée critique

⁷⁹ En résumé, les individus ignoreraient les mécanismes de domination qu'ils subissent et ce serait au sociologue qu'incomberait la tâche de les dévoiler. Selon Anne Jourdain et Sidonie Naulin (2019), Bourdieu aurait d'abord formulé ce « principe de non-conscience » dans *Le Métier de sociologue* (1968), puis aurait apporté certaines nuances dans *La Misère du monde* (1993).

des jeunes générations auprès de qui les réseaux sociaux, par ailleurs, jouent un rôle non négligeable de sensibilisation au potentiel de l'action collective (Rentschler, 2014)⁸⁰.

En suivant l'argumentation de Granjon (2014), privilégier l'usage du terme *sujet social* plutôt que ceux d'*agent* ou d'*acteur*, vise à rendre compte simultanément de l'autonomie et de l'assujettissement, là où les autres notions tendent à privilégier un seul versant, qu'il s'agisse de la domination ou de l'émancipation. L'existence même de mouvements sociaux témoigne de la possibilité d'une conscience, même partielle, des rapports de pouvoir qui structurent l'expérience des individus minoritaires. Le développement d'une conscience féministe (Aronson, 2017), d'une conscience de genre (Biland, 2020; Durand, 2020) ou encore d'une nouvelle conscience « *mestiza* » chez les femmes (Anzaldúa, 2011) participe de processus d'*empowerment* et de subjectivation politique. Patricia Hill Collins (2016) met ainsi en lumière la portée transformatrice de la capacité des femmes noires à penser à partir de leurs expériences situées. Exercer une imagination sociologique féministe dans une perspective intersectionnelle implique dès lors d'adopter un mode de connaissance critique et réflexif, attentif aux contraintes structurelles comme aux capacités d'agir des sujets sociaux, ainsi qu'aux angles morts, qu'ils proviennent de ma propre démarche – j'y reviendrai au chapitre sur la méthodologie – ou des auteurices mobilisé-es pour construire ce cadre théorique.

2.2 Sociologie, genre et violence : dépasser la négligence érudite

Cette seconde partie du chapitre propose d'abord un survol des principales contributions issues de la sociologie de la violence, en croisant des perspectives historiques et contemporaines. Ce retour sur un moment clé de l'élaboration du cadre théorique vient éclairer la pertinence de l'ancrage épistémologique critique développé précédemment. Avec Sylvia Walby et ses collègues (2014, p. 187), je relève que la sociologie dominante, occidentale, porte un « long héritage de négligence érudite » à l'égard des violences faites aux femmes. Malgré certains apports fort utiles à mon propos, des limites persistantes soulignent la nécessité de s'appuyer sur les travaux féministes pour construire une lecture sociologique de la violence sexuelle. Ces travaux ne sauraient pourtant être réduits à un pôle autonome ou encore cantonnés à leur dimension militante, au détriment de leur contribution fondamentale à la théorisation de la violence

⁸⁰ Un article récent traite de l'importance de l'imagination sociologique pour les étudiant-es dans un contexte de crise sociale et de la nécessité d'interventions pédagogiques efficaces pour la développer : Palmer, Nathan S. (2024). The Sociological Imagination in Challenging Times. *The Journal of Public and Professional Sociology*, 16(2), 5.

sexuelle, comme certaines lectures le suggèrent (Bergheul et Fernet, 2018). Après avoir montré les limites d'une séparation entre théories sociologiques explicatives de la violence sexuelle et théories féministes, je précise ce que j'entends par une approche articulant compréhension sociologique et lecture féministe de la violence sexuelle.

2.2.1 La violence, talon d'Achille de la sociologie dominante

Ni la sociologie du viol ni la sociologie de la violence sexuelle ne constituent, à ce jour, des domaines d'étude pleinement constitués, disposant de cadres théoriques autonomes. Ce constat, qui n'est pas en soi problématique, m'a conduite vers la sociologie de la violence. Ce champ de recherche s'est progressivement consolidé autour de figures reconnues, du côté nord-américain (Blume, 2016; Collins, 2011), mais surtout en Europe, (Corradi, 2009; Crépon, 2022; de Andrade Dore, 2014; Endreß et Pabst, 2013; Groenemeyer, 2006; Hartmann, 2014, 2017; Hearn, 2013; Kilby, 2013; Malešević, 2013; Mider, 2013; Torny et Trabal, 2009; Voirol, 2004; Walby, 2013; Walby *et al.*, 2014; Weber, 2010; Wieviorka, 1998a, 1998b, 1998c). Ces travaux auraient pu offrir un espace intellectuel pour penser la violence sexuelle en tant que fait social, à interroger à l'aide d'un outillage conceptuel et de méthodes d'analyse spécifiques. Ils s'avèrent inégalement pertinents pour mon propos.,

Malgré l'ampleur sociale du phénomène, l'attention historiquement restreinte accordée à la violence par la sociologie a suscité de nombreuses critiques internes, au point d'être qualifiée de « talon d'Achille de la discipline » (Kilby, 2013 p. 262, ma trad.). Si la plupart des théoriciens canoniques de la théorie sociologique se sont intéressés à la violence, tels Karl Marx, Émile Durkheim et Max Weber, ils ont tardé à la considérer comme un fait social à part entière (Hartmann, 2017). Selon Durkheim (2007 [1895]), les faits sociaux précèdent l'individu, s'imposent à lui et sont intériorisés par la socialisation. Cette conceptualisation fondatrice, sur laquelle nous reviendrons, incite à situer la violence dans les structures sociales qui conditionnent sa possibilité, plutôt qu'à la réduire à des actes individuels ou exceptionnels. Il apparaît dès lors paradoxal que Durkheim lui-même ait été critiqué pour avoir réduit la violence à un problème moral (Hartmann, 2017). Sous cet aspect, on peut également relever l'influence de la perspective wébérienne sur la violence, qui s'est maintenue tout au long du XX^e siècle, et aurait fait en sorte que la violence physique a été « accaparée » par la sociologie de la déviance (Walby, 2013). Longtemps reléguée au rang de catégorie « résiduelle » du pouvoir, de l'État ou du conflit social (Hartmann, 2017), voire traitée comme un sujet tabou (de Andrade Dore, 2014), la violence a néanmoins regagné en visibilité dans les travaux sociologiques contemporains.

Le travail sociologique sur la violence tend à s'organiser selon deux grands axes ou modes d'approche : d'un côté, la violence est appréhendée comme un objet empirique; de l'autre, elle est mobilisée comme un concept critique permettant d'interroger la domination sociale (Crépon, 2022). Cette typologie laisse entrevoir la possibilité d'une double portée de la notion de *culture du viol*, dans la mesure où celle-ci permettrait de dépasser une lecture strictement descriptive ou factuelle de la violence sexuelle, pour en interroger les logiques sociales, politiques et symboliques. Ces modes d'approche divergents donnent lieu à des tensions définitionnelles, qui renvoient au caractère instable de la violence en tant que fait social : sa reconnaissance, sa qualification et ses frontières varient selon les contextes historiques, culturels et politiques.

Le premier mode d'approche de l'étude sociologique de la violence a pour objectif d'exposer, d'interpréter et d'expliquer des phénomènes empiriquement observables. Ce travail porte principalement sur les faits de violence physique contre les individus et les collectivités. Dans le sillage de Durkheim, de Weber ou de l'école de Chicago, les crimes contre les personnes sont souvent expliqués par l'incapacité de l'État à les prévenir (Crépon, 2022). Les écrits plus contemporains indiquent un intérêt pour les violences qui surviennent en milieux urbain, sportif ou scolaire, ainsi que dans le contexte de guerres civiles, de conflits ethniques ou en lien avec des actes terroristes, avec la montée des extrémismes de droite, etc. (von Trotha, 2007; Wieviorka, 1998a, 1998b, 1998c). Certaines analyses livrent des explications causales de la criminalité qui mettent de l'avant les comportements individuels déviants (von Trotha, 2007; Weber, 2010). L'approche empirique de la violence, plus descriptive, peut contribuer à révéler les normes sociales, les valeurs et les croyances partagées qui orientent les pratiques sociales et façonnent les contextes de violence (Groenemeyer, 2006).

L'élaboration d'une imagination sociologique féministe, un cadre critique attentif aux rapports sociaux, trouve un terrain particulièrement propice dans le second grand mode d'approche sociologique. Les travaux en question associent explicitement la violence à des dynamiques de pouvoir et de domination, et permettent notamment de mettre en lumière ce que Bourdieu (1977) a désigné comme *violence symbolique*. Inscrit dans une tradition critique, parfois influencé par le matérialisme historique, ce mode d'approche part de l'hypothèse que les institutions censées réguler la vie sociale participent en réalité à la légitimation des inégalités et des rapports de domination (Crépon, 2022). Dans cette optique, la violence est mobilisée comme un concept critique, notamment pour interroger les systèmes sociaux et culturels qui la rendent possible, l'instituent ou la (dé)légitiment. L'approche repose ainsi sur une lecture davantage

figurée de la violence, orientée vers le dévoilement, tandis que le premier axe l'aborde de façon plus directe, en tant que phénomène empirique observable (Crépon, 2022). Malgré leurs différences, ces deux voies d'analyse renvoient aux dimensions sociopolitiques de la violence, en lien avec les rapports de pouvoir, les structures d'inégalité et les processus de domination. Si les travaux relevant du second axe s'y rattachent de manière explicite, ceux qui adoptent une perspective empirique y contribuent également, notamment lorsqu'ils analysent la violence exercée ou tolérée par des institutions.

Empirique ou critique, pour résumer ainsi, les deux modes d'approche de la violence peuvent être mis en relation avec deux grandes lignes de pensée qui s'opposent quant à sa définition. L'un des enjeux majeurs en sociologie de la violence réside dans la délimitation de son objet empirique, ce qui prolonge la réflexion sur l'évolution du travail définitionnel concernant la violence sexuelle, amorcée au chapitre précédent. Il est révélateur de constater que même des instances comme les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) rencontrent des difficultés à établir un consensus autour de la définition des violences à caractère sexuel et des modalités de leur mesure (Basile *et al.*, 2014). La sociologie de la violence interroge ce qui est reconnu ou non comme violent. Qui détient le pouvoir de qualification ? Sous quelles formes la violence se manifeste-t-elle, et doit-elle être comprise uniquement comme l'expression d'actes individuels ? Peut-on inclure dans cette catégorie d'analyse des actions, voire des inactions, imputables à des institutions ou à des autorités légitimées ? Définir sociologiquement la violence constitue un exercice à la fois incontournable et hautement divisif, tant il s'agit là d'un phénomène protéiforme, « ambigu et très élastique » (Hartmann, 2014, p. 301).

L'un des principaux enjeux définitionnels tient à la question de savoir si des faits ne comportant pas nécessairement d'interaction physique peuvent être considérés comme des formes de violence. Sur ce point central, deux grandes lignes de pensée s'opposent depuis plusieurs décennies, cristallisant un débat autour de l'extensibilité du concept de violence. Conforme à l'approche de la violence comme objet empirique, une première ligne de pensée adoptée par plusieurs spécialistes privilégie une définition strictement délimitée du phénomène. Parfois qualifiée de « restrictive », elle insiste sur l'intentionnalité du recours à la force et à la brutalité physique, dans le but explicite de « faire mal à une personne » (Corradi, 2009, p. 1–2). En contrepoint, une seconde orientation défend une conception plus extensive de la violence, qui s'attache à en saisir les formes multiples, notamment indirectes, au-delà de l'agression physique et de l'affrontement interpersonnel. Sont alors considérées comme des formes de violence les

atteintes à la dignité, à l'intégrité physique et mentale, à la liberté, ou encore à la capacité des individus à (se) faire confiance (Endreß et Pabst, 2013; Mider, 2013).

Cette conception extensive, sans doute plus répandue en sociologie (Mider, 2013), renverrait *de facto* aux points de vue des groupes opprimés ou insatisfaits de l'ordre social établi (Hartmann, 2014). En phase avec le second mode d'approche critique de la violence, ces travaux témoignent d'une attention particulière aux rapports de domination qui déterminent les contextes de violence. Critiquées pour leur réduction de la violence à la seule atteinte corporelle, les définitions restrictives sont mises en tension par des approches plus inclusives, qui nourrissent un débat international toujours vif. Le dernier chapitre de la thèse reviendra sur cette « double tension » dans le traitement sociologique de la violence (Torny et Trabal, 2009, p. 30), en l'appliquant à l'analyse de la notion de *culture du viol*, en tant que catégorie explicative de la violence sexuelle.

Avec le développement de la sociologie comme discipline autonome, la violence a donc été abordée comme un fait social, façonné par les institutions sociales, mais elle se présente comme un fait social instable. Sa définition oscille entre des formes physiques et symboliques, et sa conceptualisation varie selon qu'on l'aborde comme objet empirique ou comme outil critique d'analyse des rapports sociaux. Pour appréhender une telle complexité, Jane Kilby (2013) propose de ne pas réduire la violence à une simple « *check-list* » de critères, mais de l'aborder comme un « méta-concept » :

That is to say, it is material and symbolic; structural and aberrant; collective and individual; visible and invisible; legal, extralegal and illegal; brutal and subtle; sporadic and everyday; and spectacular and banal. It is a feature of war and peace, and is a source of ambivalence, being legitimate and justified at times, in certain circumstances, and according to specific protocols, but not others. (Kilby, 2013, p. 263)

À l'échelle internationale, un nombre croissant de recherches s'attache à en faire un objet de compréhension en tant que fait social à part entière et les sociologues de la violence adoptant une perspective féministe politisent cette conceptualisation, en affirmant que la violence constitue un fait social fondamentalement genré, tant dans ses formes et ses cibles que dans les rapports de pouvoir qu'elle manifeste, entretient ou reproduit (de Andrade Does, 2014; Hearn, 2013; Kilby, 2013; Walby *et al.*, 2014). Ignorer cette dimension diminuerait la portée analytique du concept. Mais qu'en est-il, plus précisément, de la place accordée à la violence sexuelle dans ce renouveau d'intérêt ?

Si la sociologie a longtemps eu tendance à traiter la violence comme un objet marginal, la sociologie de la violence elle-même s'avère marquée par une attention insuffisante à la violence sexuelle et, plus largement, à la dimension genrée de la violence. Cette négligence persistante a fait l'objet de plusieurs analyses critiques internes au champ (de Andrade Does, 2014; Hearn, 2013; Walby, 2013). La violence à l'égard des femmes a ainsi été ignorée, d'abord par les « pères fondateurs », puis par les grandes traditions théoriques de la discipline et, plus récemment, par les sociologues les plus en vue dans l'espace académique occidental, en particulier anglophone. Mider (2013), entre autres exemples, propose une « anatomie de la violence » sans aborder la violence sexuelle. Bourdieu est l'un des rares penseurs majeurs des sciences sociales à avoir abordé de manière explicite la question de la violence liée au genre, dans *La Domination masculine* (1998). Toutefois, sa théorie de la violence symbolique tend à négliger « l'importance de la force physique viscérale et des dommages qu'elle cause » dans la vie des femmes (Walby *et al.*, 2014, p. 187, ma trad.).

Or, la sociologie de la violence que je qualifierais de « *malestream* » (Chabaud-Rychter *et al.*, 2010), tout comme les cadres théoriques qui en soutiennent les analyses, apparaissent largement centrés sur les hommes (cisgenres), perpétrateurs. Ce biais androcentrique se manifeste tant dans le choix des objets que dans les interprétations produites, contribuant à marginaliser ou à invisibiliser les violences vécues par les personnes minorisées. L'étude sociologique de la violence se montre particulièrement intéressée par le sujet agissant de la violence, par les agresseurs, leurs luttes pour le pouvoir et leur rapport à la masculinité. Collins et Wieviorka se voient chacun reprocher une « cécité théorique » à l'égard des « vaincu-es » (De Andrade Does, 2014, p. 151). Négligées en tant que victimes, les femmes le sont également en tant qu'actrices de résistance et en tant que productrices de savoirs sur ces phénomènes, comme le soulignent notamment (Walby *et al.*, 2014). J'ai moi-même relevé de multiples exemples de cette occultation, par exemple l'entrée « Violence » de la *Blackwell Encyclopedia of Sociology* (von Trotta, 2007), une référence académique faisant autorité⁸¹. Bien que l'auteur, lui-même figure reconnue de la sociologie de la violence, évoque l'« énorme » quantité de littérature récente sur la violence, y compris en lien avec le genre et la sexualité (von Trotta, 2007, p. 3), il ne cite qu'une seule référence : *Doing Masculinity* de Michael Meuser, professeur de sociologie du genre. Cette sélection bibliographique, pour le moins restreinte, illustre de manière frappante la tendance de la sociologie de la violence à privilégier

⁸¹ En témoigne le prix *Outstanding Reference Sources* attribué par la American Library Association, selon son site <http://www.ala.org/awardsgrants/content/blackwell-encyclopedia-sociology> (consulté le 5 mai 2020).

les perspectives masculines et les problématiques identitaires des hommes, au détriment des apports théoriques et empiriques féministes.

De tels constats renvoient à un enjeu central de la présente thèse : les savoirs produits ou appropriés dans le champ académique ne se contentent pas de décrire le social, ils participent activement à la définition des problèmes sociaux. Si l'imagination sociologique doit permettre, selon Mills ([1959] 1977, p. 23), de s'engager activement dans la résolution des « problèmes collectifs pressants », elle ne saurait reléguer la violence au rang de phénomène périphérique ou de fait divers. Dans un contexte marqué par la montée des *backlashs* antiféministes, réaffirmer la centralité de la violence sexuelle comme enjeu légitime des sciences sociales relève d'un geste à la fois scientifique et politique. Cela dit, même dans les travaux relevant du champ de la sociologie de la violence et adoptant une perspective féministe, tels ceux de Walby (2013) ou encore de Hearn (2013), la violence sexuelle occupe une place marginale. Elle tient notamment à la difficulté qu'elle pose à une conception centrée sur la force physique ou les formes extrêmes de violence. Ce faisant, ils peuvent contribuer à l'invisibilisation de certaines formes de violence, ou encore à la reproduction d'injustices épistémiques, en renforçant des hiérarchies de légitimité entre les objets, les voix et les expériences reconnues comme dignes d'intérêt. Si l'on considère que les chercheurs, pour ne parler ici que des hommes, sont aussi des auteurs (parfois grand public), des conférenciers et des enseignants, entre autres tribunes, on peut concevoir comment ils participent activement à la reproduction de l'ordre social.

2.2.2 (Dé)classer les théories explicatives de la violence sexuelle

Dans cette section, je propose une lecture critique de la typologie des théories explicatives de la violence sexuelle développée dans *Les violences à caractère sexuel : représentations sociales, accompagnement, prévention* (Bergheul et Fernet, 2018), l'un des rares ouvrages scientifiques récents à aborder ces questions en français, et plus particulièrement au Québec. Si la contribution présente un réel intérêt dans une perspective multidisciplinaire, la classification des principales approches explicatives des violences sexuelles proposée dans l'introduction appelle d'importantes réserves. Partant de celles-ci, je soutiens que les théories féministes, si l'on admet provisoirement qu'elles constituent une approche distincte, entretiennent des rapports d'interinfluence avec plusieurs autres, en particulier sociologiques. Ce cadre théorique vise à tenir compte que la notion de *culture du viol* porte un potentiel explicatif, tout en offrant un espace de compréhension critique à partir des significations qui lui sont attribuées.

Bergheul et Fernet (2018) distinguent six « théories dominantes qui continuent d'exercer une influence sur l'explication des comportements violents à caractère sexuel » (p. 2). Leur typologie distingue les approches biologiques, sociologiques, criminologiques, psychologiques, intégratives et féministes, qui se différencieraient par les concepts mobilisés, les définitions proposées et, surtout, par les facteurs explicatifs privilégiés. Toutefois, cette tentative de classification soulève deux limites importantes. D'une part, elle tend à compartimenter des approches qui, en pratique, peuvent non seulement s'articuler de manière complémentaire, mais ne sont pas toujours aussi nettement différenciables qu'elle le suggère. D'autre part, la typologie cantonne les théories féministes à leur dimension militante, au détriment de leur contribution fondamentale à la théorisation de la violence sexuelle.

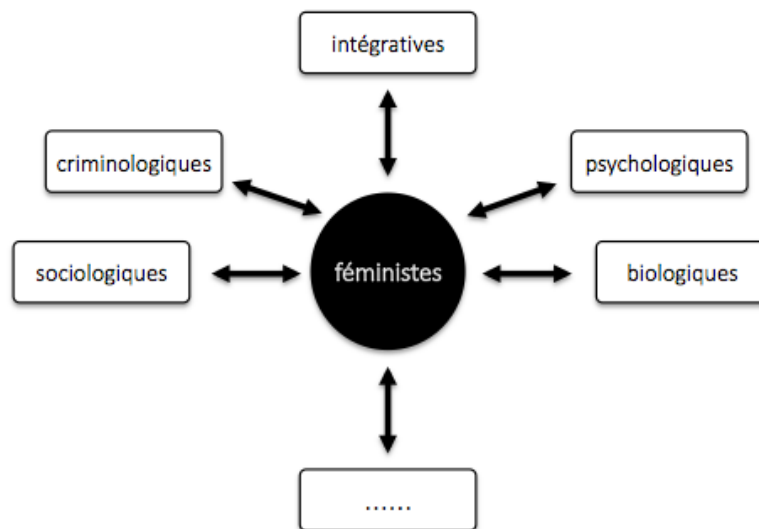
Dans toute typologie, le risque est de proposer des catégories au caractère parfois artificiel, qui peuvent apparaître comme mutuellement exclusives alors qu'elles sont souvent entremêlées dans la pratique, en l'occurrence dans les recherches féministes contemporaines. En effet, plusieurs théories féministes se déploient à l'intérieur même du champ sociologique et vice versa, comme en témoignent tant les recherches menées au sein de la concentration en études féministes de l'UQAM que les liens étroits entre théories sociologiques et féministes que la citation ci-dessous montre bien :

Les modèles théoriques sociologiques identifient certains postulats communs de types socioculturels qui expliquent les violences sexuelles et qu'on retrouve dans la plupart des groupes sociaux (...). Ces violences, apprises et perpétrées, sont perçues comme le résultat d'un système patriarcal et des inégalités sociales. Le genre est conçu comme une construction sociale et non comme un attribut individuel. (Bergheul et Fernet, 2018, p. 3, c'est moi qui souligne)

Un autre exemple révélateur de l'interinfluence entre approches théoriques explicatives de la violence sexuelle réside dans la convergence des analyses féministes avec des critiques issues de la criminologie. À l'instar de nombreuses théoriciennes féministes, il semble que « les criminologues actuels mettent en garde contre tout ce qui pourrait associer les violences sexuelles aux maladies mentales et psychologiques » (Bergheul et Fernet, 2018, p. 4). Une lecture psychologisante tend en effet à individualiser les actes de violence, à en faire des anomalies ou des dysfonctionnements, évacuant ainsi leur dimension systémique et sociale. Ce déplacement du problème vers l'individu, et en particulier vers la « déviance » de l'agresseur, contribue à obscurcir les rapports de pouvoir dans lesquels ces violences s'inscrivent. Pathologiser les agresseurs, leurs comportements ou leurs victimes contribue à dépolitiser la violence sexuelle.

Les approches féministes nourrissent ainsi des rapports d'influence avec d'autres perspectives, comme j'ai souhaité l'illustrer à travers la figure 2-1. Elle reprend tout en les réorganisant les six catégories proposées par Bergheul et Fernet (2018) : biologiques, psychologiques, sociologiques, criminologiques, intégratives et féministes. Le placement central des théories féministes vise à refléter leur caractère transversal, pluriel et multidisciplinaire, en dialogue (ou en conflit) avec d'autres approches.

Figure 2-1 Approches théoriques explicatives de la violence sexuelle



Les flèches bidirectionnelles indiquent les influences réciproques possibles, tant sur le plan théorique que méthodologique. Enfin, l'ajout d'un septième encadré non qualifié rappelle que d'autres perspectives, non prises en compte dans la typologie initiale (par exemple les approches décoloniales, *queer*, etc.), mériteraient d'être mises en évidence. Cette ouverture souligne que les catégories ne sont ni fixes ni closes, mais en constante redéfinition selon les contextes intellectuels, politiques et militants.

Si plusieurs approches théoriques explicatives de la violence sexuelle peuvent être articulées à une perspective féministe⁸², certaines demeurent peu compatibles avec une telle orientation. Bergheul et Fernet (2018) évoquent à juste titre les limites des approches biologiques, en l'absence de lien causal démontré entre comportements violents et facteurs biologiques. Or, certains discours qui disqualifient la notion de *rape culture* témoignent de l'ancrage persistant d'un cadrage naturalisant de la violence sexuelle,

⁸² Bergheul et Fernet (2018) mentionnent par exemple le modèle confluente développé par Malamuth, qui les rattache aux approches intégratives cherchant à expliquer la violence sexuelle à partir de multiples facteurs. Ce modèle puiserait « dans les modèles théoriques féministes et évolutifs de l'agression sexuelle » (p. 6).

hostile à toute approche constructiviste, sociale ou structurelle du phénomène. À titre d'exemple, la polémiste française Peggy Sastre, identifiée comme journaliste scientifique et par ailleurs signataire du manifeste plaidant pour la « liberté d'importuner » défend sur diverses tribunes une lecture sociobiologique de la violence sexuelle directement inspirée des travaux de Thornhill et Palmer (2000)⁸³. Respectivement biologiste et anthropologue, ces auteurs soutiennent dans leur ouvrage *A Natural History of Rape: Why Men Rape* que le viol est un comportement mâle « aussi naturel que les taches sur la fourrure du léopard ou la longueur du cou de la girafe » (p. 31, ma trad.). Selon eux, pour comprendre le viol, il faut analyser les différences biologiques, psychologiques et sexuelles entre les hommes et les femmes dans une perspective évolutionniste.

Suivant la critique de *l'idée de nature* formulée par Guillaumin (1992 [1978]), j'estime que ce genre de discours participent d'un véritable « verrouillage » social, où les différences sont essentialisées pour mieux justifier des violences et maintenir des rapports d'inégalité. Loin de se limiter à une explication descriptive, le recours à la nature agit comme un énoncé prescriptif : les hommes, les femmes (ou les personnes noires, etc.) seraient *comme ça*, et les violences subies ou exercées deviendraient dès lors inévitables, prétendument inscrites dans l'ordre *naturel* des choses. Une telle lecture, par ailleurs relativement prégnante dans la population générale, notamment sous la forme des mythes sur le viol (Baril *et al.*, 2025), tend à occulter l'analyse des rapports sociaux qui rendent la violence sexuelle possible, et parfois même socialement tolérable. Les approches sociologiques « généralistes » apparaissent elles aussi difficilement conciliables avec un cadrage naturalisant la violence.

Concevoir la violence comme un fait social aurait conduit, selon Walby (2013), à une séparation si nette entre le corps et le social qu'il serait devenu presque inadmissible d'analyser les liens entre ces deux dimensions, y compris dans le champ de la sociologie de la violence, soucieux d'éviter tout réductionnisme biologique. Walby affirme qu'il est possible d'étudier les interconnexions complexes entre les structures sociales et la biologie des corps et des émotions, sans tomber dans une logique naturalisante. Certains travaux proposent ainsi une lecture critique de cette orientation théorique qui tend à évacuer la corporalité au profit d'analyses symboliques. Randall Collins (2011), par exemple, cherche à réintégrer les dimensions physiques, émotionnelles et corporelles dans l'analyse de la violence, tout en refusant les

⁸³ Bastié Eugénie (2018, 4 oct.). « Peggy Sastre : La notion de “culture du viol” n'est absolument pas démontrée », *Le Figaro*. <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/2017/11/24/31003-20171124ARTFIG00209-peggy-sastre-la-notion-de-8220culture-du-viol8221-n-est-absolument-pas-demontree.php>

explications biologisantes. Il convient toutefois de souligner que tant Walby que Collins retiennent une définition de la violence centrée sur l'usage de la force physique, qui leur permettrait d'en cerner la spécificité. Cette posture soulève néanmoins des questions sur les formes de violence qui échappent à cette définition restrictive, en particulier dans le cadre de la violence sexuelle, j'y reviendrai.

Vider la violence sexuelle de ses significations sociopolitiques et de ses ressorts systémiques passe souvent par une sorte de « neutralisation » du genre et par le masquage des rapports de domination à l'œuvre au profit d'approches psychologiques individualisantes (Lieber, 2008; Pache et Mathieu, 2023; Romito, 2006). Par contraste avec une approche systémique, la violence sexuelle peut être perçue comme un problème de communication entre deux individus (Burnett, Mattern, Herakova, Kahl, *et al.*, 2009). Outre une mise à distance des approches féministes ou en termes de rapports sociaux de sexe (Descarries, 2013), les perspectives dépolitisées tendent également à occulter les conséquences matérielles de la violence dans la vie des femmes, de même que les dynamiques structurelles qui traversent cette question (Lapierre et Levesque, 2013). Enfin, la dépolitisation des analyses de la violence faite aux femmes se traduirait (ou serait causée) par une relative déconnexion des recherches avec les mouvements féministes et avec la praxis quotidienne des intervenantes (Mardorossian, 2002; Yaros, 2012)⁸⁴. Or, les approches féministes matérialistes s'efforcent de maintenir un lien étroit avec les luttes dont elles émanent ou qu'elles cherchent à outiller sur le plan théorique.

Pour autant, la seconde limite majeure de la contribution de Bergheul et Fernet (2018) est d'aborder les théories féministes sur les causes de la violence sexuelle principalement à travers le prisme du militantisme. Ces théories sont définies par leur inscription dans les différentes vagues du mouvement féministe, ce qui tend à occulter leur apport spécifique à la production de savoirs sur la violence sexuelle. De plus, contrairement aux autres approches distinguées, les autrices les plus influentes du champ, comme la sociologue Liz Kelly, n'y sont pas nommées, tandis que certaines références sont mobilisées, telles que celles de Walby et, en France, Cardi, Pruvost ou Dorlin, mais sans que leur ancrage féministe qui situe les violences sexuelles dans des rapports de pouvoir ne soit explicité. Un tel cadrage peut sans doute s'expliquer par des choix éditoriaux stratégiques, dans un contexte universitaire parfois réticent à l'égard

⁸⁴ Sans pouvoir davantage entrer dans ce débat ici, soulignons qu'une large part de la recherche féministe menée dans les universités québécoises présente néanmoins la particularité d'arrimer depuis longtemps et avec succès travail académique, mobilisations féministes et interventions sur le terrain. Voir notamment Kurtzman, L. et Lampron, È.-M. (2018). Coconstruire des connaissances féministes : l'exemple du Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal. *Nouvelles Questions Féministes*, 37(2), 14-29.

du féminisme. Il n'en demeure pas moins qu'il participe à la marginalisation des études féministes en tant que corpus théorique à part entière, porteur d'innovations conceptuelles et analytiques. L'absence de reconnaissance explicite des apports théoriques féministes à la conceptualisation de la violence sexuelle contribue à reproduire un mécanisme d'effacement épistémique déjà identifié dans le champ de la sociologie de la violence. Avec leur notion de « négligence érudite », Walby et ses collègues (2014, p. 187) soulignent que les analyses féministes y sont fréquemment reléguées au second plan, voire assimilées à de simples prises de position militantes. La typologie proposée par Bergheul et Fernet (2018) tend ainsi à invisibiliser la contribution majeure des théoricien·nes féministes, tout en négligeant le fait que les approches féministes traversent plusieurs cadres explicatifs de la violence sexuelle.

En définitive, situer l'analyse d'un phénomène dans une posture compréhensive, attentive aux conditions sociales de sa possibilité dans des contextes donnés, permet de mieux se prémunir contre tout réductionnisme causal. Sans entrer dans le détail des distinctions entre sociologie explicative et sociologie compréhensive (Schnapper, 2012), privilégier dans cette thèse la notion de *compréhension* déplace l'attention du *pourquoi* vers le *comment*, c'est-à-dire des mécanismes observables vers les logiques sociales, historiques ou culturelles qui rendent possible la production et la reproduction de la violence sexuelle⁸⁵. Selon Stevi Jackson (1978, p. 29), au lieu de se demander pourquoi certains hommes commettent des viols, il importe de comprendre dans quelles conditions sociales et culturelles la violence sexuelle devient possible, et comment certains discours, pratiques et interactions « ordinaires » en favorisent l'occurrence. Cela dit, toute approche sociale ou sociologique implique une certaine « prétention explicative ou causale » dans l'analyse des phénomènes sociaux, qu'elle soit mobilisée sur un plan théorique ou empirique (Otte *et al.*, 2024, p. 581).

2.2.3 Vers une compréhension de la violence sexuelle comme fait social

J'adopte une compréhension sociologique de la violence sexuelle principalement éclairée par les apports de théories féministes et de perspectives intersectionnelles qui ancrent les réalités de cette violence dans l'épaisseur de rapports sociaux imbriqués, historiquement construits et politiquement contestables. À cette fin, je propose maintenant de développer une lecture de la violence sexuelle comme *fait social*, au

⁸⁵ Ce déplacement rejoint les réflexions de C. Wright Mills : « *A sociological conception of motives translates the question of 'why' into a 'how' that is answerable in terms of a situation and its typical vocabularies of motives, i.e. those which conventionally accompany that type of situation and function as cues and justifications for normative actions in it* » (cité dans Jackson, 1978, p. 29).

sens durkheimien-maussien du terme, afin d'en souligner le caractère *total*. Ce cadre d'analyse permet d'appréhender de manière critique la construction de la notion de *culture du viol*, les significations qui lui sont attribuées, ainsi que l'attention – ou l'inattention – qu'elle suscite dans les différents espaces sociaux interrogés.

Au sein de l'école féministe matérialiste, dont les premiers développements s'inscrivent en France dans le sillage du féminisme radical (Delphy, 1998 [1975]), la violence sexuelle est pensée comme l'un des rouages essentiels de la domination patriarcale, un système social structurant. Il fait référence aux privilèges matériels, culturels et symboliques détenus par les hommes au détriment des femmes, ce qui contribue à les constituer en classe sociale. Dans le contexte du mouvement de libération des femmes des années 1970, désigner le patriarcat comme « ennemi principal » (Delphy, 1998) visait à faire reconnaître, notamment dans les milieux militants centrés sur la lutte anticapitaliste, le caractère spécifique, systémique et économique de la domination exercée par les hommes en tant que classe sur les femmes. Selon cette théorie, le patriarcat ne peut être appréhendé ni comme une manifestation de la supposée « nature humaine », ni comme une simple affaire de mentalités individuelles d'attitudes individuelles, dissociées d'un « système social » (Delphy, 1981, p. 62). En raison de sa portée totalisante, ce système tend à s'imposer comme une évidence, voire comme une fatalité, ce qui participe à sa légitimation et à sa reproduction. Si les analyses féministes matérialistes soulignent le rôle structurant de la division genrée du travail (Kergoat, 2010), il ne s'agit pas du seul ressort de la domination patriarcale (Frasch, 2020). Le corps et la sexualité des femmes sont sous le coup de processus d'appropriation qui opèrent à plusieurs niveaux et par différents moyens, à travers le travail domestique ou de *care*, mais aussi à travers la « contrainte » sexuelle, notamment dans le cadre conjugal, et à travers le viol ou la menace de viol (Guillaumin, 2016 [1992]).

L'évolution des connaissances sur un monde social où les enjeux du genre gagnent en visibilité reflète autant un effort de prise en compte de multiples réalités qu'une volonté de ne pas céder à la tentation de la « pureté théorique » (Jackson, 2009). Certains travaux axés sur la prévention des violences sexuelles privilégient une approche qui, tout en mettant l'accent sur les rapports de domination, appelle à dépasser une vision clivante posant, d'un côté, les femmes comme victimes et de l'autre, les hommes comme agresseurs (Powell et Henry, 2014). Sensible à ces préoccupations intersectionnelles qui exposent, en creux, la victimisation des garçons et des hommes, aussi bien que la mise au jour croissante du rôle des femmes dans la (re)production de la violence sexuelle, incluant à titre d'agresseures, je retiens toutefois

les approches qui situent la violence sexuelle dans le cadre de la violence patriarcale. Justifié au regard du caractère généralisé, persistant et systémique de ce problème, ce choix théorique permet d'éviter d'aborder la notion de *culture du viol* en termes dépolitisés (Bidet-Mordrel, Galerland et Kergoat, 2016; Juteau, 2016; Pease, 2014; Romito, 2006). Cette posture n'empêche pas de reconnaître que la violence sexuelle a toujours exprimé autre chose que la seule question du sexe ou du genre, pour devenir un terrain sur lequel se (re)jouent des tensions sociales plus larges, en période de conflit armé ou de génocide, comme en temps dit de « paix » (Ricci, 2019 [2014]). Les femmes peuvent ainsi faire face à des logiques d'*expropriation*, suivant les féministes autochtones qui examinent conjointement la violence sexuelle, le « patriarcat d'État », la domination raciste et le projet colonialiste (Deer, 2015; Smithers, 2021)⁸⁶.

La violence faite aux femmes représente un enjeu central dans le développement des perspectives intersectionnelles (Crenshaw, 2005 [1991]), incluant sociologiques et féministes matérialistes (Juteau, 2016). Des lectures critiques de « l'affaire DSK » ont dénoncé la persistance d'un imaginaire féodal dans lequel des hommes, en particulier lorsqu'ils sont puissants, s'arrogent un droit de jouissance sur des femmes, en particulier lorsqu'elles sont subalternisées, racisées et issues de l'immigration des classes populaires, à l'instar de Nafissatou Diallo⁸⁷. L'indignation suscitée par la qualification de son agression en simple « troussage de domestique » (Delphy, 2011), selon l'expression du journaliste Jean-François Kahn, a mis en lumière l'imbrication des rapports de pouvoir fondés sur le genre, la race et la classe. En ce sens, Patricia Hill Collins propose de penser la sexualité comme un « site d'intersectionnalité » :

Si la sexualité peut se penser comme un système d'oppression autonome parallèle aux autres systèmes de race, de classe, de nation, de genre, on peut aussi la penser comme élément particulier de chaque système spécifique d'oppression. Mais l'analyse de la pornographie, de la prostitution, du viol invite plutôt à la penser comme 'site d'intersectionnalité' où se rencontrent et s'entrecroisent différents systèmes d'oppression. (Hill Collins, 2016 [1990], p. 97)

Aborder la violence sexuelle à l'aune de l'imagination sociologique féministe suppose en effet d'appréhender ce phénomène à partir de la domination, « la sexualité [étant] l'un des registres dans

⁸⁶ Pour un apport québécois à cette réflexion, voir notamment Julie Perreault (2015). « La violence intersectionnelle dans la pensée féministe autochtone contemporaine », *Recherches féministes*, 28(2), 33–52. <https://doi.org/10.7202/1034174ar>

⁸⁷ Souvent désigné par ses initiales « DSK », l'économiste et homme politique français Dominique Strauss-Kahn, alors directeur du Fonds monétaire international (FMI), a été mis en cause dans une affaire judiciaire à très forte résonance médiatique, à la suite des accusations d'agression sexuelle, de tentative de viol et de séquestration formulées par Nafissatou Diallo, employée comme femme de chambre dans l'hôtel new-yorkais où il séjournait.

lesquels s'expriment les rapports de pouvoir qui, dans notre société, organisent le genre » (Fassin dans Chetcuti et Jaspard, 2007, p. 288). Dans cette perspective, il est essentiel de reconnaître que la contrainte à l'hétérosexualité (Rich, 1981) et l'hétérosexisme, entendu comme un système qui disqualifie les autres orientations sexuelles (Bastien Charlebois, 2011), constituent des formes de violence à l'égard des personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres. Ces dispositifs normatifs ne ciblent pas uniquement les minorités : ils participent plus largement au contrôle social de l'ensemble des femmes, en réaffirmant les normes de genre et de sexualité constitutives de l'ordre patriarcal. Le concept sociologique de *contrôle social* désigne l'ensemble des mécanismes, formels et informels, structurels et symboliques, visant à encadrer les comportements considérés comme déviants ou non conformes aux normes dominantes et à sanctionner celles et ceux qui s'en écartent (Hill Collins, 2016[1990]).

Si, dans le sillage de la perspective fonctionnaliste de Parsons, le contrôle social peut être envisagé comme garant de la cohésion sociale, la sociologie critique et les théories féministes en soulignent la dimension normative et sa fonction de reproduction des rapports de pouvoir (Carrier, 2006). Dans un article fondateur, *Violence et contrôle social des femmes* (1977), la britannique Jalna Hanmer propose l'une des premières définitions sociologiques féministes de la violence masculine⁸⁸. Elle marque un tournant en s'opposant explicitement aux approches individualisantes de la violence, alors dominantes dans les champs psychologique et criminologique (Debauche et Hamel, 2013). Depuis, les féministes soutiennent que la violence des hommes contre les femmes ne constitue pas une déviance isolée, mais un mécanisme du contrôle social patriarcal qui a pour fonction de maintenir les femmes à leur place, subalterne, et de préserver les intérêts des hommes, en tant que classe dominante.

Le contrôle social patriarcal, qui opère à la croisée des autres rapports sociaux, fonctionne aussi sur un registre symbolique et culturel. Les recherches féministes ont établi que les comportements, notamment ceux des filles, sont largement disciplinés par des représentations sexistes intériorisées dès l'enfance,

⁸⁸ On peut constater qu'Hanmer mobilise déjà, c'est-à-dire avant Kelly (2019 [1987]), la notion de continuum :

La plaisanterie, avec ses sous-entendus, représente la forme de pression la plus subtile et se situe à l'un des extrêmes du continuum de la violence. Une définition sociologique de la violence envers les femmes doit tenir compte de l'usage de la force et de la menace comme moyen d'obliger les femmes à se comporter ou à ne pas se comporter de telle ou telle façon. La mort se situe à un extrême et la menace à l'autre. Entre les deux, on trouve toutes sortes de comportements quotidiens, depuis les coups superficiels jusqu'aux blessures graves en passant par l'agression sexuelle et le viol. Notre définition de la violence comprend les catégories légales mais les dépasse en incluant tous les comportements qui visent à obtenir la soumission. C'est une définition de femme; elle part du point de vue de la victime. (Hanmer, 1977, p. 72)

comme l'illustre le conte du Petit Chaperon rouge (Delvaux, 2013). Ces mécanismes culturels participent à la formation genrée des conduites, des rêves et des modèles, difficilement repérables par une analyse centrée sur les seules institutions ou structures sociales. Ancrée dans le *Black feminism*, la grille de lecture développée par Hill Collins (2016 [1990]) permet d'approfondir cette analyse, en incluant une critique de l'hétérosexisme comme système de pouvoir qui s'articule au genre, à la race et à la classe sociale. Elle montre comment la sexualité des femmes noires est à la fois contrôlée par les institutions et par des représentations qui les objectivent et les marginalisent⁸⁹. La sociologue distingue ainsi deux dimensions du contrôle social, l'une *structurelle* (lois, politiques) et l'autre *symbolique* (discours, croyances), soulignant leur imbrication. Le féminisme matérialiste met particulièrement l'accent sur cette articulation : les rapports sociaux se (re)produisent à travers des dispositifs concrets, liés à l'organisation du travail, aux usages du corps, à la sexualité, tout autant qu'à travers des mécanismes symboliques tels que les idées, les normes et les représentations.

Une analyse sociologique et féministe de la violence sexuelle ne saurait dissocier ses dimensions matérielles et idéelles. Guillaumin (2016 [1992]) a montré que l'appropriation des femmes comporte deux faces complémentaires : une appropriation dans la pensée, qui les constitue en objets dans le monde idéal, et une appropriation physique, qui les transforme en « choses » dans le monde matériel. Le système de « sexage » qu'elle conceptualise repose sur divers moyens de coercition, mis en œuvre consciemment ou non par la classe des hommes, et par lesquels s'exprime « leur droit de propriété » sur la classe des femmes (Guillaumin, 2016 [1992], p. 42). Parmi ces moyens, figurent certaines idées et discours qui, relevant du versant idéologico-discursif du sexage, tendent à réifier l'objet approprié afin de mieux lui assigner un rôle socialement déterminé. Ces dispositifs discursifs visent simultanément à « soumettre et apeurer » la classe des femmes (Guillaumin, 2016 [1992], p. 42).

Dans une perspective convergente, Nicole-Claude Mathieu (1985) développe une analyse critique des dimensions idéelles de la violence patriarcale, qu'elle relie aux mythes, aux représentations et aux « idées légitimant la domination » (p. 209). Elle s'oppose ainsi à Bourdieu (1998), pour qui la violence symbolique

⁸⁹ En ce sens l'hétérosexisme désigne « la croyance en la supériorité inhérente d'une forme d'expression sexuelle par rapport à une autre, et donc en sa légitimité à dominer » (Hill Collins, 2016 [1990], p. 102). Le « présupposé normatif d'hétérosexualité » donne ainsi lieu à deux catégories importantes d'une sexualité jugée par le pouvoir blanc comme déviante, dangereuse et souvent prohibée, car interracial : 1) « le mythe de l'hypersexualité des Noir·e·s, [qui] a produit, à des fins de contrôle social, les images genrées du violeur noir et de la Jezabel noire. » ; 2) « l'homosexualité, sexualité anormale » (Hill Collins, 2016 [1990], p. 103).

constitue le cœur de la domination masculine en s'inscrivant dans les structures mêmes de la vie quotidienne. Mathieu rappelle pour sa part que, si la violence patriarcale ne se limite pas à l'agression physique, la violence symbolique n'en constitue pas pour autant « l'essentiel » (Mathieu, 2014, p. 64). C'est aussi à ce point de tension définitionnel que l'on peut mieux saisir pourquoi il importe de concevoir la violence sexuelle comme un fait social.

Peu de travaux expliquent de manière approfondie la pertinence de conceptualiser la violence sexuelle en tant que *fait social*. À première vue, le recours à Durkheim (2007 [1895]) pour élaborer une théorie compréhensive de cette violence peut d'ailleurs sembler en contradiction avec une analyse féministe. D'une part, il a eu tendance à traiter la violence en général comme un problème moral, tel que souligné précédemment. D'autre part, plusieurs travaux ont déjà mis en évidence l'absence flagrante des femmes dans ses analyses positivistes et conservatrices, notamment dans *Le Suicide*, où la variable de sexe est largement négligée (Dagorn et Alessandrin, 2024). La sociologie durkheimienne tendrait aussi à naturaliser la position des femmes, perçue comme déterminée par des contraintes biologiques, ce qui reconduit une opposition classique entre nature et culture, cette dernière étant essentiellement associée à la classe des hommes (Charron, 2011). Pourtant, l'incompatibilité entre l'imagination sociologique féministe et la tradition sociologique n'est pas nécessairement totale pour éclairer des enjeux actuels. La posture de la *bandita* (Young, 2007) permet d'envisager des passerelles avec des travaux fondateurs comme ceux de Durkheim, à condition de procéder à une relecture critique pour en interroger les fondements et en dépasser les limites.

Certaines contributions permettent de tracer des lignes de continuité entre tradition sociologique et théorie féministe pour penser le fait social au sens durkheimien, tout en cernant les limites d'une pensée déterministe, forgée dans un contexte intellectuel et politique fort éloigné des réalités contemporaines. À l'ère #MeToo, Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin (2024) proposent ainsi d'interpréter les normes de genre et de sexualité comme des *faits sociaux*. Les mobilisations féministes et LGBTQ+ contemporaines, de même que les résistances qu'elles rencontrent, par exemple dans l'opposition à la reconnaissance des droits des minorités de genre, montrent que l'ensemble du tissu social est concerné. Le sexisme, à l'instar d'autres systèmes d'oppression, peuvent eux-mêmes être pensés comme des faits sociaux totaux (Dagorn et Alessandrin, 2024). De ce point de vue, la totalité à l'œuvre ne se limite pas à la production des violences : elle se manifeste aussi dans l'envahissement du vécu des personnes minorisées. Pour nombre de femmes, de personnes trans, homosexuelles, racisées, en situation de handicap ou encore obèses ou

voilées, les discriminations ne sont pas des incidents isolés, mais relèvent d'un régime d'interpellations récurrentes qui rend difficile, voire impossible, l'accès à une vie non marquée par la violence, qu'elle soit physique ou symbolique (Dagorn et Alessandrin, 2024). Dans le même ordre d'idées, Guillaumin appréhende le racisme comme un fait social, comme le précise Diane Lamoureux (2020) :

... penser le racisme comme fait social global permet à Guillaumin d'en montrer les principaux ressorts tant en termes idéels que matériels, ressorts qui relèvent tous d'un travail de catégorisation : l'altérisation, la hiérarchisation et la naturalisation (...) Par fait social global, il faut entendre, à l'instar de ce que suggérait Marcel Mauss avec sa notion de fait social total, un élément qui structure l'ensemble des rapports sociaux dans une société et non seulement un aspect de celle-ci. Ainsi le racisme n'est pas seulement idéologique ou culturel mais a également des dimensions économiques et politiques. (Lamoureux, 2020, p. 80)

D'autres analyses suggèrent que la violence sexuelle peut être envisagée comme un fait social *total*, au sens de Mauss (*Essai sur le don*, 1923-1924), en ce qu'elle traverse toutes les sphères sociales, affecte les représentations, les discours et les corps, et mobilise des dimensions politiques, économiques, juridiques et morales de la vie collective. Fassin (1991) interprète ainsi la « paradigmatique » affaire Thomas-Hill⁹⁰ comme un fait social total, soulignant qu'elle a suscité aux États-Unis des luttes plus larges que la seule question du genre, pour articuler simultanément des enjeux de race, de classe et d'identité nationale. On peut faire le parallèle avec l'affaire DSK, située dans ce que Jules Falquet (2012) décrit comme « un certain état du monde », marqué par « le continuum des violences sexistes, racistes, classistes, économiques et politiques, que certains hommes exercent sur les femmes » (p. 81)⁹¹. Cette conception du *continuum* rejoint ma lecture de la violence sexuelle comme *fait social total* : elle engage des dimensions multiples qui traversent et structurent l'ensemble du tissu social, bien au-delà des seuls actes individuels ou des

⁹⁰ En 1991, le juge Thomas, alors pressenti pour siéger à la Cour suprême, fut accusé de harcèlement sexuel par Anita Hill, une juriste ayant travaillé sous sa direction. Fassin (1991) observe que cette affaire fut souvent réduite, notamment en France, à une expression de la « guerre des sexes ». Or, les protagonistes étaient tous deux issus de la minorité Noire et dans un rapport de hiérarchie professionnelle. Fassin montre donc que cet événement, loin d'être réductible à une opposition entre hommes et femmes, met également en jeu des rapports de race et de classe sociale.

⁹¹ Comme le souligne, à juste titre, cette sociologue :

Ainsi, dans la suite du Sofitel, il y avait malheureusement bien plus que deux personnes égales en droits et en libertés : il y avait une longue histoire de colonisation, décolonisation et re-colonisation, dont l'un des aboutissements est l'actuelle phase néolibérale. Un néolibéralisme qui a fabuleusement enrichi les uns, [...] et qui a drastiquement appauvri les autres, les obligeant à raconter avec force détails des viols réels ou imaginaires aux fonctionnaires de l'immigration de pays étrangers, pour pouvoir résider dans la plus célèbre démocratie du monde. (Falquet, 2012, p. 83)

« scandales » dits sexuels (Jacob-Wagner, 2013). Sa portée intersectionnelle élargit le cadre féministe « classique » du continuum de la violence sexuelle.

L'approche du continuum développée par la sociologue Liz Kelly (2019 [1987]) s'inscrit dans la lignée des théorisations féministes radicales pour lesquelles le genre constitue un rapport social structurant l'expérience des violences sexuelles, et où la violence masculine envers les femmes fonctionne comme un instrument de contrôle patriarcal (Hanmer, 1977). Cette grille de lecture compréhensive, fondée sur des témoignages de femmes, souligne que plusieurs formes de violence sexuelle se côtoient, peuvent coexister ou conduire de l'une à l'autre, ce qui amène Kelly et d'autres féministes radicales à affirmer :

Il n'y a donc pas de césure nette entre les rapports sexuels consentis et le viol, mais un *continuum* de pressions, de menaces, de contraintes et d'usages de la force. Le concept de *continuum* reconnaît le sentiment d'avoir été abusées que les femmes éprouvent quand elles ne consentent pas librement à un rapport sexuel. Il prend en compte le fait qu'elles peuvent ne pas définir leur expérience comme un viol ni sur le moment et ni par la suite. Il permet également de comprendre comment et pourquoi les définitions des femmes peuvent changer au cours du temps. (Kelly, 2019 [1987], p. 34, c'est elle qui souligne)

Les faits empiriques exposés au chapitre précédent en attestent : blagues sexistes, cyberviolence, harcèlement, violence économique, agressions sexuelles, mutilations génitales, exploitation sexuelle ou encore mariage forcé doivent être mis en relation analytique et politique. Cette posture engage à dépasser les seuils normatifs restrictifs qui tendent à ne reconnaître comme violence que ses formes les plus visibles ou les plus extrêmes; ce qui renvoie aux débats sociologiques sur l'extensivité du concept de violence. En liant les manifestations de misogynie « ordinaire » aux différentes formes de violence contre les femmes légalement catégorisées comme des crimes, une approche féministe du continuum intègre à l'analyse le fait que malgré les avancées, la violence sexuelle est omniprésente et qu'elle a un effet *cumulatif* sur les victimes tout en participant à la (re)production de hiérarchies sociales. Comme le souligne Falquet (2012), ce cadre d'analyse met en relief la variété et la récursivité des situations vécues par les personnes qui sont les cibles de la violence masculine et patriarcale, d'autant qu'elles relèvent aussi d'autres formes de violences et rapports de pouvoir. Kelly (1988) a elle-même reconnu les limites de son étude, fondée sur un échantillon restreint de femmes blanches vivant aux Etats-Unis. Elle a plus tard accueilli les critiques formulées depuis les perspectives intersectionnelles qui soulignent la nécessité de saisir les articulations entre les différentes formes d'oppression pour rendre compte de la pluralité des expériences (Kelly, 2012). Appréhender un tel continuum comme fait social réaffirme une rupture épistémologique avec les modèles

explicatifs de la violence sexuelle fondés sur la nature, la déviance, l'accident de parcours ou le problème de communication.

Pour récapituler, la violence sexuelle présente les quatre caractéristiques fondamentales que Durkheim (2007 [1895]) attribue aux faits sociaux : elle préexiste aux individus (antériorité), s'impose à eux (extériorité) et exerce une contrainte normative (force d'imposition) qui oriente les manières d'agir des individus et groupes d'individus de manière fréquemment inaperçue (intériorisation). Inscrite dans des structures et des rapports sociaux (patriarcat, racisme, classe, etc.), la violence sexuelle constitue d'abord un phénomène *antérieur* à l'individu; elle précède toute trajectoire individuelle. Elle s'impose à chacun·e, dès la naissance dans un monde déjà structuré par ces rapports de pouvoir, ou encore lors de l'intégration dans de nouveaux environnements sociaux, comme l'université. La violence sexuelle est également *extérieure* à l'individu, car sa force d'imposition se manifeste à travers des institutions, des pratiques, des normes et des discours qui dépassent les relations interpersonnelles ou les actions individuelles.

En ce sens, les sujets du fait social ne se réduisent pas aux seuls agresseurs et victimes, mais englobent l'ensemble des agent-es qui, de manière directe ou indirecte, participent à ses conditions de possibilité (entourage, institutions, médias, collectivités, etc.). Les agresseurs apparaissent ainsi comme des acteurs d'un système social qui les autorise, voire les incite, à exercer une domination, tandis que d'autres acteurs collectifs participent à la normalisation, à la reproduction ou, à l'inverse, à la contestation de ce phénomène. Enfin, cette contrainte normative, parfois coercitive tend à être progressivement *intériorisée* à travers les processus de socialisation. Si les agresseurs intériorisent une légitimité à agir, la violence sexuelle agit principalement comme un mécanisme de contrôle social des dominé-es. Elle provoque notamment la honte, la peur ou le silence chez les femmes et les personnes marginalisées. Comme le résume Delphy (2011, p. 21), « pour une femme violée, des millions d'autres comprennent la leçon ». La violence sexuelle peut fonctionner comme sanction des écarts aux normes hégémoniques, particulièrement de genre mais aussi de race ou de classe. Nous verrons le rôle joué par le mythe de l'homme noir violeur (Hill Collins, 2004) ou encore par la figure de la « *slut* », qui désignait à l'origine les femmes des classes populaires, perçues comme des « salopes », comme dans *slut-shaming* (Mercier, 2016). Souvent de manière inconsciente, ces processus façonnent la perception de ce qui est normal, tolérable ou grave et éventuellement dénonçable. En ce sens, l'intériorisation de la domination complique la reconnaissance, la qualification et le signalement de la violence subie.

C'est précisément en suscitant une prise de conscience de ces logiques sociales que l'imagination sociologique féministe peut déployer sa portée critique et ouvrir des perspectives de transformation individuelle ou collective. Elle constitue un levier pour penser la violence sexuelle, non comme un fait de nature, mais comme une production historique et un indicateur des rapports sociaux qui pèsent sur nos existences. Si la sociologie entend rester fidèle à sa vocation critique, elle doit non seulement rompre avec les logiques d'entre-soi masculin – ce que Delvaux (2019) désigne comme le « *boys club* » – mais aussi reconnaître que la violence sexuelle constitue un levier analytique précieux pour (re)penser la violence comme fait social, « à la fois cause et conséquence des inégalités sociales » (Walby, 2013, p. 100, ma trad.)⁹². Qu'elle prenne la forme d'agressions physiques, psychologiques, sexuelles ou économiques, la violence exercée par les hommes limite la mobilité des femmes, contrôle leur sexualité et perpétue une division sexuée du travail, dans laquelle les femmes continuent d'assumer de manière invisible et gratuite une grande part du travail domestique et de soin.

Cette deuxième entrée jette ainsi les bases d'une conceptualisation rigoureuse de la culture du viol en tant qu'outil critique, apte à interroger les discours qui, à l'instar de ceux de Thornhill et Palmer (2000), naturalisent la violence sexuelle. À rebours de cette logique déterministe, penser la violence sexuelle comme un fait social revient à l'inscrire dans les structures d'une société donnée, sans pour autant la considérer comme inéluctable. Il s'agit, au contraire, d'envisager qu'un changement ne saurait advenir sans transformation des « conditions globales de fonctionnement » de cette société qui la rendent possible (Gaussot, 2016, p. 4). Dans cette thèse, concevoir la violence sexuelle comme un fait social total constitue un point d'appui pour interroger la portée critique de la notion de *culture du viol*, en l'examinant tant pour son contenu théorique que pour l'intérêt qu'elle suscite.

2.3 Des idées en mouvement : approches conceptuelles de la circulation

Mobiliser une imagination sociologique féministe pour analyser la notion de *culture du viol* implique de traiter les idées – et en particulier les notions critiques – comme des objets d'enquête à part entière. Cette dernière partie pose les fondements théoriques et conceptuels d'une démarche s'appuyant sur des

⁹² Walby (2013) estime que l'analyse du recours au viol en contexte de conflit armé a contribué à remettre en question la distinction traditionnelle entre acteurs étatiques et non étatiques dans le domaine de la violence organisée. Elle défend l'idée que les expériences des femmes et des minorités ont contribué à ébranler plusieurs théories fondatrices, comme celle, héritée des classiques comme Merton ou Durkheim, selon laquelle les actes de violence résulteraient principalement de situations de désorganisation sociale et serait majoritairement le fait des groupes marginalisés.

apports de l'histoire des idées politiques, de la sociologie de la réception, des controverses et de la production des savoirs, que j'assume de manière partielle, stratégique et critique, toujours à la manière d'une *bandita* (Young, 2007). Enfin, je propose de clarifier la manière dont la culture a été conceptualisée. Cette pluralité d'entrées vise à soutenir l'examen de la notion de *culture du viol*, comment elle circule entre différents espaces sociaux, y subit des appropriations, des résistances ou des tentatives de neutralisation, et ce qu'elles engagent sur les plans politique et épistémique.

2.3.1 La construction et l'historicisation d'un objet scientifique

Si je propose d'aborder analytiquement la culture du viol comme une *idée politique*, je la désigne, dans un registre plus terminologique, tantôt comme *notion*, tantôt comme *concept*, ou encore et de manière interchangeable, comme *expression*, *terme*, *syntagme* ou *vocabulaire*. La distinction établie entre *notion* et *concept* permet de mieux saisir les modalités de stabilisation d'une idée dans les différents espaces où elle circule. Une *notion* constitue généralement un point de départ pour la réflexion théorique sur un mot ou une expression. Une notion tient de la « connaissance intuitive, générale qui synthétise les caractères essentiels d'un objet, mais ne prétend pas à la scientificité », tandis qu'un concept peut être défini comme « une représentation mentale générale et abstraite d'un objet (abstrait ou concret), stabilisée dans une communauté de savoirs à un moment déterminé » (Chartrand et De Koninck, 2009, p. 143)⁹³. Dans cette perspective, parler de la *notion* de culture du viol permet de mettre en avant un usage relativement souple et descriptif, qui ne s'appuie pas encore sur une définition théorique arrêtée. En revanche, qualifier la culture du viol de *concept* suppose de l'inscrire dans un cadre analytique explicite et de préciser les dimensions empiriques qu'il permet d'examiner. En un sens, le concept fonctionne comme une théorie « en abrégé » (Bal, 2012, p. 27). Aborder la culture du viol comme une *théorie* impliquerait qu'elle offre une grille d'intelligibilité relativement autonome, avec ses propres principes explicatifs. Une théorie constitue ainsi un ensemble organisé de concepts ou de propositions, visant à expliquer de manière cohérente un ensemble de faits ou de relations sociales.

Dans cette thèse, *l'idée* met l'accent sur la dynamique sociopolitique de production et de circulation du sens. Il importe donc d'interroger sous quelles conditions les concepts et, plus largement, les idées sont diffusées et comment elles peuvent fonctionner, par exemple comme catégorie utile d'analyse historique (Scott, 1988). La *catégorie*, quant à elle, se distingue du concept par son usage plus directement

⁹³ Je remercie Geneviève Szczepanik de m'avoir mise sur la piste de ce travail définitionnel par des didacticiennes du français.

classificatoire et opératoire. Issu de la philosophie aristotélicienne, semble-t-il, la catégorie permet de nommer, trier ou structurer des éléments du réel ou même des idées⁹⁴. Ainsi, le choix de qualifier la culture du viol comme notion, concept, idée, théorie ou catégorie n'est pas neutre : il oriente la manière dont on en construit l'objet, dont on en analyse les usages, et dont on en évalue la portée critique. Tandis que la notion peut être une catégorie de sens commun, les concepts sont construits de manière scientifique. Servant de médiateurs entre la pensée et l'expérience, notion ou concept peuvent être compris comme des « outils de l'intersubjectivité », soutenant ainsi des formes de dialogue « sur la base d'un langage commun » (Bal, 2012, p. 26). Le concept offre toutefois un outillage plus formalisé pour analyser, classer et comprendre un phénomène. Selon certaines perspectives, les concepts résultent d'un travail intellectuel visant à appréhender le réel à travers certains attributs, propriétés ou traits définitoires qui doivent être présents dans chaque application en question, bien qu'ils ne soient pas toujours directement mesurables (Formarier, 2012).

En sciences humaines et sociales, concepts ou notions ont rarement un sens univoque, surtout pour des catégories critiques. Comme le montre l'exemple du « genre », un concept peut être « une catégorie d'analyse qui rassemble en un seul mot un ensemble de phénomènes sociaux, historiques, politiques, économiques, psychologiques » (Parini, 2010, p. 2). Si la vocation des concepts ou des théories est de passer du particulier au général, leur prétention à l'universalité reste discutée, puisqu'ils constituent des constructions situées et donc partiellement généralisables. Comme le rappelle Brochier (2015, p. 95), « les concepts sociologiques désignent moins souvent des réalités invariables et observables à toutes les époques que des phénomènes liés aux contextes politiques, sociaux ou idéologiques qui les ont vus éclore ». L'exemple des déclinaisons linguistiques et culturelles de *Wikipédia* en témoigne : la version française fait référence à un « concept sociologique »⁹⁵, la version espagnole à un « concept féministe », tandis que l'entrée italienne rattache son origine aux études de genre, aux écrits féministes et à la pensée postmoderne. Ces variations révèlent des manières différenciées de reconnaître ou d'occulter l'ancrage militant, théorique ou critique de la notion de *culture du viol*, selon les contextes de réception. Au-delà de la recherche d'une clarté terminologique, c'est bien un processus épistémologique de construction qui est en jeu, qu'il relève du monde social ou du monde scientifique (Chartrand et De Koninck, 2009).

⁹⁴ Je renvoie au dictionnaire <https://www.cnrtl.fr/definition/cat%C3%A9gorie>

⁹⁵ Voir la page https://fr.wikipedia.org/wiki/Culture_du_viol (dernière consultation le 8 juin 2025)

Le modèle proposé par Lorraine Daston (2000) permet d'interroger le processus par lequel certains phénomènes sont constitués comme des objets légitimes de savoir académique. Cette perspective met l'accent sur le caractère historique et contingent du processus : les « objets scientifiques » ne sont pas donnés une fois pour toutes, ils ont une « biographie ». La construction d'un objet scientifique peut ainsi être analysée selon une séquence chronologique qui articule, parfois de manière combinée, quatre dimensions : la prégnance; l'émergence; la productivité et l'implantation⁹⁶. La prégnance (*salience*) renvoie au caractère saillant d'un phénomène avant même qu'il ne devienne objet scientifique. Il s'agit de ce qui attire l'attention parce que c'est visible dans le monde social ou culturellement significatif. Un objet (ou un terme) jusque-là marginal s'impose comme digne d'un intérêt qui rend possible sa construction scientifique. L'émergence désigne le processus par lequel cet objet se forme et s'impose dans un cadre scientifique ou théorique spécifique. On peut y associer l'apparition de l'objet dans un contexte intellectuel ou social donné. Des phénomènes qui étaient parfois dispersés se trouvent regroupés sous une catégorie cohérente ou unifiée. La productivité concerne la capacité de l'objet à générer de nouvelles recherches, débats ou instruments théoriques. Les critères définitionnels se clarifient, des représentations fixent des régularités, et l'exploration soutenue confère davantage de visibilité et de densité à une notion qui semblait instable ou diffus. L'implantation de l'objet en question (*embeddedness*) désigne le processus par lequel il s'inscrit durablement dans des cadres de savoir, des pratiques et des espaces discursifs (Daston, 2000, p. 6). Je préciserai plus loin cette dimension en lien avec l'analyse de l'appropriation « ordinaire » des idées féministes (Albenga, Bereni et Jacquemart, 2015).

Suivant la perspective de Daston (2000), il importe de garder à l'esprit que les faits sociaux ont une réalité avant comme après leur constitution en objets scientifiques, et ne sont pas réductibles à des concepts abstraits. S'ils ont une existence matérielle, instrumentale et sociale, ils ne sont pas non plus de « simples choses ». Leur intelligibilité dépend d'un cadre de pensée et d'une communauté, en l'occurrence savante. Daston situe l'objet scientifique au croisement de la théorie et de la pratique, ce que j'appréhende sous le terme *praxis*, tel que déjà mentionné, pour éviter un effet de dichotomie. On peut aussi retenir que la

⁹⁶ Fagnoli (2012) reprend de manière intéressante les catégories proposées par Daston (2000) pour montrer comment le « viol comme arme de guerre » a été appréhendé comme objet de savoir. Il se manifeste d'abord par sa prégnance en tant que fait social largement reconnu, puis par son émergence dans les sphères juridiques, politiques et humanitaires, où il capte l'attention. Sa productivité se traduit par une profusion de travaux, rapports, programmes, productions culturelles et données statistiques. Enfin, son implantation se lit dans son articulation avec d'autres concepts tels que le génocide, la violence, le traumatisme ou la figure de la victime (Fagnoli, 2012, p. 16-17). Voir Fagnoli, Vanessa, *Viol(s) comme arme de guerre*, Paris, L'Harmattan, 2012.

visibilité de l'objet est d'abord favorisée par son importance culturelle (*cultural salience*), puis consolidée par les pratiques scientifiques qui le rendent plus stable, organisé et apte à soutenir l'élaboration théorique. Les objets scientifiques ne sont donc pas à proprement parler inventés, mais ils gagnent en épaisseur et en réalité au fur et à mesure qu'ils s'inscrivent dans des réseaux de significations, de pratiques et de constructions théoriques. Contrairement aux objets « ordinaires », soutient Daston, les objets scientifiques tendent à se complexifier, tandis que leur mise en relation avec d'autres phénomènes révèle des strates toujours plus nombreuses de sens. L'approche par « biographies » permet de voir la science et, partant, l'histoire des idées, comme processus vivant, travaillé par des controverses et des déplacements. Les objets scientifiques et, par extensions, les idées, sont appréhendés comme des constructions historiques. Daston propose ainsi de parler de « biographies » pour montrer que les objets scientifiques ont une trajectoire, c'est-à-dire un moment de naissance, des transformations, parfois une disparition. S'intéresser à l'émergence d'un objet donné implique donc de faire travailler ce qui constitue des éléments de contexte, à savoir des faits historiques, politiques et culturels.

Dans le cadre d'une thèse en sociologie, l'analyse de la genèse d'un concept féministe présente plusieurs intérêts scientifiques et politiques. Un premier apport réside dans la clarification des origines et des évolutions conceptuelles. Comprendre comment un concept a été formulé, discuté et transformé au fil du temps permet de préciser ses fondements théoriques et d'en retracer les inflexions successives. Cette mise en perspective diachronique constitue un outil indispensable pour en faire un usage rigoureux et contextualisé dans la recherche contemporaine. Retracer la genèse d'un mot ou concept permet également d'éclairer les enjeux sociaux et politiques qui l'ont façonné et en ont permis l'émergence. Les idées féministes n'émergent pas dans le vide : elles prennent forme en réponse à des contextes de luttes, de débats et de rapports de force, qu'il importe de restituer pour comprendre leur portée critique (Delphy, 1981). Ce travail contribue en outre à mettre en évidence les dynamiques de pouvoir dans la production des savoirs (Collier, 2018). En suivant les conditions d'apparition d'un terme, on peut voir comment certaines perspectives ont été valorisées tandis que d'autres ont été marginalisées ou invisibilisées, révélant ainsi les rapports sociaux qui structurent le champ académique et militant. En revisitant l'histoire d'une notion, il devient possible d'intégrer des approches diverses et parfois négligées, et ainsi de renouveler la compréhension des phénomènes étudiés. Cette ouverture nourrit une analyse plus nuancée et critique des réalités sociales.

Un autre intérêt réside dans la possibilité d'évaluer de manière critique les usages contemporains du concept. Retracer sa trajectoire permet de comprendre les modalités actuelles de sa mobilisation, d'en repérer les simplifications ou les détournements, mais aussi d'en explorer les potentialités encore peu exploitées. Cette démarche participe également à une reconnaissance et valorisation des contributions passées, notamment celles de chercheuses et de militantes qui ont pu être reléguées aux marges de l'histoire officielle des idées. Elle s'inscrit ainsi dans un travail de mémoire qui vise à rendre justice aux héritages intellectuels féministes. Sans avoir mené explicitement une généalogie mais bien parce qu'elle y a contribué de manière active, Delphy rappelle que l'usage du substantif *patriarcat* a été introduit par les mouvements féministes « re-nés dans les années soixante-dix », non pas dans les cercles littéraires ou universitaires, mais directement sur « la scène politique » où ces luttes prenaient place (Delphy, 1981, p. 60). L'analyse diachronique permet aussi d'identifier les continuités et les ruptures dans les usages du concept, les pratiques militantes et les stratégies politiques. Elle aide à saisir comment les féminismes se réinventent en fonction des contextes historiques, en transformant leurs outils critiques.

Mise au service d'une enquête sur l'émergence d'un concept, l'imagination sociologique gagne à s'engager davantage dans une (socio)histoire des idées, que dans la datation précise de l'apparition d'un nouveau terme dans le champ social ou académique, entre autres. Certaines recherches proches de ces préoccupations, comme celle de Sibley (2021), se sont ainsi peu intéressées à la circulation du terme lui-même et à une interprétation des origines spécifiques de l'idée de *culture du viol*. Il importe de souligner les limites d'une approche généalogique, qui conduit fréquemment à une aporie, notamment parce qu'il n'est pas toujours possible d'identifier avec précision les écrits ayant contribué à la construction du concept (Margairaz et Moatti, 1998). Toute personnalisation risque d'occulter les contextes historiques et politiques qui l'a fait naître. Attribuer un concept à une auteure unique peut également conduire à une réification, c'est-à-dire à traiter le concept comme une entité fixe et stable, alors qu'il est souvent en évolution constante, façonné par les luttes sociales, les contextes changeants et les nouveaux défis. Une telle démarche peut aussi générer des conflits d'interprétation stériles, au détriment de débats plus féconds sur la genèse comme sur la pertinence contemporaine du concept.

Au-delà de la datation de sa construction en objet scientifique, l'enquête vise ici à saisir les intentions théoriques et politiques portées par le concept. Celui-ci ne se limite pas à une désignation descriptive : selon une perspective d'histoire intellectuelle, il participe d'un projet critique, à la fois heuristique et politique (Margairaz et Moatti, 1998). Il s'agirait donc de se demander si cette idée est implantée,

notamment dans le discours scientifique (Daston, 2000), mais aussi de déterminer en quoi elle est « efficiente sur un plan intellectuel ou politique » (Margairaz et Moatti, 1998, p. 178). Retracer la genèse d'un concept peut ainsi constituer un levier pour soutenir l'innovation théorique. En revisitant ses origines, on peut mettre au jour des dimensions négligées ou des pistes restées inexplorées, susceptibles d'inspirer de nouvelles conceptualisations capables de répondre aux défis actuels du féminisme. Saisir la manière dont une idée a été formulée, définie et utilisée suppose de porter aussi attention à ses occurrences littérales, qui fournissent des repères précieux, sans toutefois s'y restreindre. Face aux possibles logiques d'effacement épistémique, l'adoption d'une grille marginalité-centralité (Keim, 2010) conduit à interroger quels discours parviennent à s'imposer et quelles positionnalités ils traduisent.

Dans certaines disciplines, comme la linguistique, la citation fait l'objet d'une attention soutenue en raison de son « rôle central dans le discours scientifique et la construction des savoirs » (Rinck, 2010, p. 441). Une référence bibliographique peut être mobilisée comme preuve, contrepoint ou définition, et sert généralement à invoquer une autorité pour appuyer une idée ou, à l'inverse, à marquer une prise de distance critique. La citation assume ainsi une fonction de positionnement, tout en constituant une reconnaissance publique du travail intellectuel d'autrui, ce qui explique en partie son intégration au système de récompense scientifique et à l'usage des métriques bibliométriques dans l'évaluation de la recherche. Selon une approche plus critique en sociologie des sciences, représentée notamment par Nigel Gilbert et son article *Referencing as persuasion* paru en 1977, les citations obéissent souvent à des logiques stratégiques (Bornmann, Wray et Haunschild, 2020). Davantage que la qualité ou la pertinence intrinsèque des travaux cités, l'objectif premier est alors de renforcer la crédibilité d'un article scientifique, voire celle de son auteurice. Les références bibliographiques ne se limitent pas à signaler des sources : elles participent activement à renforcer la force argumentative du texte et à augmenter sa capacité à convaincre le lectorat. Les auteurices peuvent donc choisir de ne citer que les travaux qui soutiennent leur argumentation, en écartant ceux qui la contredisent.

L'approche critique retenue ici pour examiner la circulation de la notion de *culture du viol* au prisme du travail citationnel reconnaît que les décisions de citation répondent rarement à une seule motivation. Elles s'expliquent par un ensemble de facteurs tels que la visibilité, le prestige, la proximité théorique ou les stratégies de positionnement. La citation constitue à la fois un dispositif de communication scientifique, un geste de reconnaissance intellectuelle et un vecteur de légitimation : c'est un outil qui « fait exister la production scientifique » (Clair, Coulmont et Dorlin, 2022, p. 260). Une telle perspective ouvre à une

analyse plus large des pratiques citationnelles comme révélatrices des rapports de pouvoir et des hiérarchies à l'œuvre dans le champ scientifique, entendu, à la suite de Bourdieu (2009), comme un espace conflictuel caractérisé par des luttes de légitimité et d'influence. Le poids d'une citation dépend alors non seulement de son contenu, mais aussi du statut de l'auteurice, de son réseau institutionnel et de la reconnaissance déjà acquise de son travail. Les pratiques citationnelles participent à la mise en place de divers mécanismes de légitimation (Rinck, 2010). Dans cette perspective, la citation ne saurait être réduite à un acte individuel. Elle doit plutôt être pensée comme une pratique située, structurée par des appartenances collectives à une époque donnée. En ancrant une recherche dans un lignage théorique, on accorde une reconnaissance symbolique aux travaux antérieurs et aux auteurices précédemment mobilisé-es. Cet héritage façonne les échanges intellectuels tout en restant ouvert à l'évolution.

A l'instar d'Isabelle Clair et ses collègues (2022) j'appréhende la production des savoirs féministes comme un processus fondamentalement collectif, structuré par ce que Ludwig Fleck (2008 [1934]) nommerait des *collectifs de pensée*. Selon cette perspective de l'épistémologie historique des sciences, il s'agit d'une communauté d'individus engagés dans des échanges intellectuels et partageant un style de pensée commun, qui oriente à la fois leurs façons de concevoir le monde et leurs productions scientifiques. Ainsi conçu, un style de pensée repose sur un cadre épistémique partagé, qui oriente les questions formulables, les catégories mobilisables et les méthodes considérées comme légitimes. Ce style agit à la fois comme ressource commune et comme filtre contraignant. À titre d'exemple, « l'emploi du concept rapports sociaux de sexe » délimiterait « un collectif et un style de problématisation des questions propres à la recherche féministe (à l'exclusion d'autres) » (Clair *et al.*, 2022, p. 274). Comme en témoigne mon usage de « rapports de genre » dans un cadre féministe matérialiste, loin d'être figé, ce style est susceptible d'évoluer. Les individus peuvent en effet appartenir à plusieurs collectifs de pensées à la fois et s'autoriser des déplacements par rapport au cadre dominant. Avec Abreu (2020), je reconnais l'importance de penser les concepts comme des outils historiquement situés, forgés dans des luttes spécifiques, mais en évolution constante et susceptibles de résonner au présent.

Les notions de « collectif de pensée » et de « style de pensée » permettent de souligner que le développement des savoirs ne procède pas d'une accumulation individuelle, mais d'un processus d'interactions et de différenciations au sein d'un groupe. Ce rappel est particulièrement pertinent lorsqu'il s'agit d'analyser la genèse d'un concept, puisque la production des connaissances relève fondamentalement d'un travail collectif. On peut ainsi interroger la circulation des idées, leur réception

et les formes de reconnaissance dont leurs auteurices font l'objet dans les revues scientifiques féministes (Clair *et al.*, 2022). Selon Collier (2018), qui mobilise la conception du collectif de pensée développée par Béatrice Milard, l'analyse des citations permet de mettre au jour des logiques relationnelles, ce qu'elle conçoit aussi comme un « entourage citationnel » (p. 495) ou encore comme un « voisinage intellectuel » (p. 501). Examiner l'espace des citations conduit ainsi à révéler la filiation cognitive d'un texte. Dans cette perspective, la citation ne se réduit pas à une mesure d'impact ou de référence, mais constitue plutôt un indice d'appartenance à une histoire. Cette approche s'avère particulièrement heuristique pour mon analyse, dans la mesure où elle permet de saisir les mécanismes à travers lesquels certain-es auteurices ou certaines propositions théoriques sont valorisées, retravaillées ou encore invisibilisées dans les dynamiques de citation entourant la notion de *culture du viol*.

L'un des principaux thèmes de cette thèse étant la dynamique persistante entre les privilèges et la marginalité dans la production des savoirs concernant la violence sexuelle, il convient de s'intéresser aux omissions et aux silences citationnels. En effet, l'absence de référence à des travaux pertinents ne constitue pas qu'une transgression des normes académiques implicites, mais peut être parfois interprétée comme une forme d'effacement épistémique (Brossard et Ruiz-Junco, 2020). L'enjeu est d'autant plus intéressant que le verbe « citer » (étymologiquement du latin *citare*) signifie à la fois « invoquer à titre de preuve », appeler à comparaître « sommer quelqu'un de faire quelque chose » et désigner ce « qui mérite d'être remarqué⁹⁷. Clair et ses collègues (2022, p. 260) soulignent que, pour les travaux féministes les plus novateurs ou influents, l'absence de citation peut être ressentie comme une offense difficilement tolérable, surtout lorsque leur reconnaissance a été acquise de haute lutte. La recherche féministe demeure ainsi rarement intégrée aux bibliographies dites « générales », et l'analyse du champ de la sociologie de la violence réalisée plus haut confirme la persistance de cette invisibilisation. Butler a pour sa part admis ne pas avoir explicitement reconnu l'influence et l'héritage de Delphy lors de la rédaction de *Gender Trouble*, estimant qu'elle n'avait pas alors conscience de cette « dette intellectuelle » (Butler, 2022, p. 135).

Le travail citationnel s'inscrit dans un ensemble de contraintes propres à chaque champ disciplinaire, en même temps qu'il contribue à en façonner les hiérarchies symboliques. Dans certains cas, l'omission de références jugées essentielles peut entraîner le rejet d'un article par des pairs, au motif qu'il trahirait une

⁹⁷ Selon le dictionnaire consulté : <https://www.cnrtl.fr/definition/citer>

méconnaissance de l'état de la recherche (Brossard et Ruiz-Junco, 2020). Au vu de la diversité des usages observés, certaines citations peuvent aussi être qualifiées de « négatives », qui traduisent soit un rejet explicite de la contribution citée, soit une mise en contraste destinée à formuler une critique. À l'inverse, la recherche féministe connaît également des dynamiques de « réhabilitation » voire de « fétichisation » autour de certaines figures de référence. La citation peut alors servir à exprimer une admiration, à compenser une invisibilisation passée ou encore à affirmer une revendication (Clair *et al.*, 2022, p. 261). L'économie citationnelle repose sur une logique de réciprocité, où l'échange de références fonctionne comme une forme de reconnaissance mutuelle. Ainsi le travail de citation n'est pas simplement un indicateur objectif du respect des normes académiques et des canons du domaine, de l'autorité scientifiques mais un acte performatif et intersubjectif qui relève de la reconnaissance au sens d'Honneth (Clair *et al.*, 2022, p. 261). Si les citations étudiées dans des textes ou documents constituent une entrée méthodologique centrale, il importe toutefois de rappeler que la dimension collective de la production des savoirs se construit aussi dans des espaces moins visibles : interactions informelles, liens personnels, sociabilités intellectuelles (Clair *et al.*, 2022, p. 274). L'histoire de l'idée de *culture du viol* souligne ainsi l'importance des espaces de dialogues entre femmes ou entre pairs.

2.3.2 Les appropriations ordinaires des idées politiques

L'étude sociologique de la circulation des idées implique de s'intéresser aux acteurs et aux espaces qui permettent de les propager et de les documenter, hors de la sphère académique. La démarche d'analyse peut s'appuyer sur différentes approches conceptuelles de la circulation, de l'appropriation et de l'histoire des idées politiques. Les études portant sur les voyages (Crenshaw, 2016), la traduction des idées féministes (Möser, 2013; Pagé, 2021) ou le nomadisme des concepts (Christin, 2011) entre différents époques, espaces géographiques, historiques, disciplinaires et à travers différents usages, savant, profane ou militant, proposent également des pistes analytiques inspirantes, même si je n'en ai pas nécessairement retenu le cadre conceptuel⁹⁸. Plutôt que pour la mobilisation d'une seule approche homogène, j'ai opté pour un « bricolage » théorique, qui permet de tenir compte du rôle central que jouent les médias dans la circulation des mots et idées qui marquent l'espace public.

⁹⁸ Dans ce registre, les travaux de Saïd décrivent les phases successives de l'importation et de la transformation d'une idée en quatre temps : genèse, déplacement, confrontation et transformation. Je n'ai pas retenu ce modèle mais il pourrait permettre de penser les reconfigurations de sens que subit une idée comme celle de culture du viol, depuis ses racines jusqu'à ses usages actuels, par exemple au Québec.

Les études sur les processus d'appropriation des idées féministes s'intéressent peu à des actrices qui ne sont pas « des entrepreneurs et entrepreneuses de causes » (Albenga *et al.*, 2015, p. 8) comme je propose de le faire dans cette thèse. L'histoire des idées politiques offre néanmoins des outils, avec des travaux portant sur la mise en pratique des théories féministes dans les groupes militants (Fourment, 2021). Les mouvements sociaux constituent en effet des foyers de production des idées et les théories et contribuent au développement ainsi qu'à leur diffusion. À mesure qu'elles se diffusent dans le monde académique, la sphère institutionnelle, les milieux professionnels, syndicaux, politiques, entre autres, ces idées sont réinterprétées, reformulées ou transformées par les actrices qui se les approprient. Cette dynamique serait particulièrement visible dans le cas des idées féministes, dont « la transversalité propre aux mobilisations qui les portent » favorise une « de larges opportunités d'appropriations ordinaires » dans des espaces sociaux variés (Albenga *et al.*, 2015, p. 3).

Les travaux consultés suggèrent que la notion de *culture du viol* peut être appréhendée comme une idée féministe (Jacquemart et Albenga, 2015) ou politique (Bonin et Dupuis-Déri, 2019), selon les contextes d'énonciation et les usages qui en sont faits. On a aussi vu avec l'exemple de *Wikipédia*, qu'il est question d'un concept sociologique. Ces entrées ne s'excluent pas mutuellement, mais mettent en lumière des ancrages théoriques, des fonctions sociales et des finalités critiques distinctes : pensée comme *féministe*, l'idée de *culture du viol* doit être inscrite dans une histoire des luttes contre la violence patriarcale; envisagée comme une idée *sociologique*, elle participe à l'analyse des normes, des représentations et des structures sociales; mobilisée comme une idée *politique*, elle contribue à la construction de problèmes publics et à la transformation des rapports sociaux. L'histoire conceptuelle (*Begriffsgeschichte*) oriente l'analyse sur les usages et les transformations des idées politiques. L'histoire contextualiste des idées politiques (École de Cambridge) met l'accent sur les controverses intellectuelles qui traversent un moment donné (Bonin et Dupuis-Déri, 2019). L'histoire populaire des idées politiques valorise les voix subalternes et les réflexions issues des luttes.

Les modes d'approches varient mais le cadre sociologique, féministe et critique engage une attention aux effets de domination dans les processus de circulation et de réception des idées dans une pluralité d'arènes. Une attention aux usages situés s'articule bien à une approche critique de ces processus. Des travaux sur la trajectoire de notions comme l'intersectionnalité (Crenshaw, 2016), le genre (Descarries et Dechaufour, 2006; Pagé, 2016) ou le féminicide (Giacinti, 2020) montrent que les concepts circulent, mais aussi qu'ils sont traduits, recontextualisés, parfois vidés de leur potentiel critique. Dans les

cas où la notion est acceptée, sa réception demeure contrastée, allant d'une reconnaissance politique à une appropriation dépolitisée par des dispositifs institutionnels managériaux. La sociologie des controverses (Piponnier, 2022), la théorie de l'attention, et les travaux sur les panique morale (Mavrot, Passard et Lits, 2022) permettent de décrire ces logiques de (dé)légitimation. Cette thèse se situe dans ce courant d'analyses, avec une attention particulière aux processus de délégitimation, de neutralisation ou d'instrumentalisation des concepts critiques dans les arènes savantes ou encore médiatiques. L'histoire intellectuelle semble devoir passer par l'examen des polémiques auxquelles renvoie la « valeur culturelle, sociale ou idéologique » d'un concept (Margairaz et Moatti, 1998).

En prise directe avec l'actualité, les médias occupent une position stratégique dans la circulation des idées, leur travail pouvant s'avérer déterminant dans « l'implantation fructueuse des nouvelles terminologies » (Guibet Lafaye et Rapin, 2017, p. 131)⁹⁹. L'étude de Phillips (2017) montre l'intérêt de s'intéresser à la couverture des événements de violence sexuelle pour repérer la circulation de la notion de *culture du viol*. Les organes de presse apparaissent moins comme des inventeurs que comme des relais et des opérateurs de circulation, contribuant à transformer certaines expressions en formules (Krieg-Planque, 2009). Par ailleurs, la manière dont les violences sexuelles sont traitées dans les médias contribue à façonner les représentations sociales, en influençant les savoirs, les perceptions, les attitudes du public. Étant donné que les croyances et attitudes tolérant ou minimisant les agressions sexuelles participent à leur perpétuation et affectent la manière dont la société y réagit, les médias jouent un rôle déterminant, soit en contribuant à leur prévention, soit, à l'inverse, en les banalisant (Institut national de santé publique, 2019).

Réapparue dans la sphère publique comme une question politisée, la violence sexuelle se trouverait souvent médiatisée par le biais de « scandales », lorsqu'un homme célèbre se voit accusé d'« inconduites sexuelles » ou lorsqu'un incident particulièrement horrible suscite l'indignation publique (Gotell et Dutton, 2016, p. 66). Bien que la couverture de presse repose parfois fortement sur des mythes sur le viol ou sur le blâme des victimes, la visibilité qu'offrent les médias peut toutefois constituer une ressource politique en soi, qui permet aux groupes de se faire entendre dans le débat public (Barker-Plummer, 2002). En lien avec la mobilisation contre la violence sexuelle dans les institutions d'enseignement supérieur, Quinlan

⁹⁹ Guibet Lafaye et Rapin (2017) reprennent ici un extrait De Villiers M.-É., « Analyse linguistique d'un titre de presse : illustration d'une norme », *Terminogramme*, n° 97-98.

(2017) considèrent ainsi les médias comme le « talon d'Achille de l'université entrepreneuriale » (*the Achilles heel of the corporate university*) (p. 1357 de l'édition Kindle, ma trad.).

Pour saisir cette circulation « en train de se faire » (Boullier, 2019, p. 12), la sociologie ne peut faire l'impasse d'une observation de l'espace numérique. L'accessibilité croissante à l'ensemble des écrits scientifiques et aux contenus multimédias modifie en profondeur les conditions de circulation des savoirs, à tout le moins en Occident. La communauté scientifique, déjà pensée comme internationale, le devient de manière concrète grâce à un accès direct et de plus en plus ouvert aux publications. La mise en ligne immédiate des travaux et les réactions rapides des pairs accélèrent échanges et débats, parfois au prix d'une certaine précipitation, chacun cherchant à devancer ses collègues-concurrents. Cette dynamique de « synchronisation » ne touche pas seulement les chercheur-es : le grand public est lui aussi informé de tout nouvel événement en temps réel, via les réseaux sociaux ou les sites de presse (Boullier, 2019, p. 17). Ces dynamiques peuvent prendre la forme de véritables mouvements sociaux, comme l'ont illustré les initiatives #MeToo et #BalanceTonPorc. Par contraste avec les modes de fonctionnement des médias traditionnels, ces expressions citoyennes s'appuient sur la dimension participative du Web (2.0) pour créer de nouvelles arènes publiques, où émergent des alternatives aux récits dominants. Malgré des déséquilibres structurels persistants, les scandales de la dernière décennie ont contribué à activer des contre-publics féministes, notamment jeunes, issus de milieux militants, étudiants ou communautaires, qui investissent à la fois la rue et les espaces numériques pour faire entendre une autre lecture de la violence sexuelle (Fraser, 2003[1992]; Mendes *et al.*, 2019). Il est permis d'y voir un lien avec « l'essor du féminisme en ligne » remarqué en France (Bertrand, 2018) ou encore l'émergence d'une « énonciation féministe pop contemporaine » comme le formule Sandrine Galand (2020) depuis le Québec.

Je m'appuie particulièrement sur la conceptualisation de Nancy Fraser (2003 [1992]) selon qui les *contre-publics subalternes* sont des espaces discursifs alternatifs permettant à des sujets sociaux marginalisés d'élaborer et de diffuser des interprétations du monde social différentes de celles imposées par l'espace public dominant, historiquement masculin, blanc, bourgeois. Boullier (2019) observe pour sa part l'émergence de formes inédites de leadership d'opinion dans le Web social. Ce ne sont plus seulement les expert-es ou figures instituées par les organisations de la société civile qui orientent les débats, mais des actrices aptes à produire, au moment et dans un format de leur choix, des messages qui suscitent l'attention. Ces nouveaux médiateurs, façonnés par les dynamiques de viralité et de visibilité en ligne, contribuent à fragiliser les autorités établies, à l'instar de ce que font les moteurs de recherche : « Par la

puissance de son algorithme, Google est devenu l'instance d'orientation dans le monde des savoirs » (Boullier, 2019, p. 147). Comme le résume Granjon (2018), ces dynamiques peuvent aussi être interprétées comme une réponse à l'évolution d'un espace public médiatique de plus en plus soumis, selon Jürgen Habermas, à des contraintes de sélection restrictives, limitant la prise de parole à quelques acteurs et réduisant les publics au rôle de simples récepteurs (p. 40-41).

L'analyse doit s'efforcer de ne perdre de vue ni les actrices et acteurs qui y participent, inscrits dans des champs différenciés au sens de Bourdieu, ni les conditions sociales de la production de la notion de *culture du viol*. Soutenue par la pensée critique matérialiste (Granjon, 2018) et par l'approche de l'histoire sociale de la pensée politique, l'imagination sociologique féministe s'attache à relier les idées à leur contexte matériel et à leurs conditions d'énonciation, ce qui implique de tenir compte des « différents processus socio-économiques à l'œuvre » (Bonin et Dupuis-Déri, 2019, p. 284). Par exemple, il importe de considérer que créer de la polémique « rapporte » aux sujets sociaux et aux organisations qui permettent la diffusion d'une idée, qu'il s'agisse des revues scientifiques, des médias ou de Google. Bien que le terme *néolibéralisme* fasse l'objet de débats, il demeure opératoire pour analyser l'influence de ses logiques sur les pratiques sociales, institutionnelles et discursives, en articulation avec d'autres systèmes de domination, tels que le genre et le racisme. Des travaux spécialisés dans l'étude sociologique de la violence sexuelle soulignent l'existence d'un discours néolibéral rattaché au *backlash* antiféministe contre une prétendue culture victimaire (Phipps, 2016). Dans cette thèse, le néolibéralisme est envisagé comme un cadre politique, économique et social structurant des réalités contemporaines, faisant notamment en sorte que les institutions contribuent à invisibiliser la culture du viol dans l'enseignement supérieur, dans le but de préserver leur image et leur compétitivité sur le marché (Phipps et Young, 2015). Ce cadre structure aussi les logiques qui président au régime d'alerte par lequel les médias s'assurent un public attentif (Boullier, 2012), mais pas toujours outillé pour faire face aux conséquences d'un tel régime, notamment épistémiques.

2.3.3 Culture et représentations : penser un « monde de seconde main »

Cette dernière section vise à poser les repères nécessaires à une compréhension rigoureuse de ce que peut désigner la composante *culture* dans le terme *culture du viol*. Comptant parmi les plus théorisés, le concept de *culture* présente de multiples acceptions qu'il convient de clarifier¹⁰⁰. Outre la référence aux

¹⁰⁰ Certains éléments de la section figurent dans divers rapports que j'ai rédigé à titre de témoin-experte, dans le cadre de litiges civils, entre 2021 et 2023.

arts et médias, la culture a une dimension plus large, qui inspire des visions contrastées en sciences sociales. Quelles que soient les nuances, la conception moderne de la culture précise d'abord qu'elle est partagée par un groupe d'individus (Cuche, 2016). Sans s'inscrire dans l'ancrage pragmatiste-sémiotique de Mills, on retiendra son idée d'un « monde de seconde main », qui permet d'insister sur le caractère médiatisé, appris et socialement transmis des représentations culturelles (cité dans Cassano, 2010, p. 7, ma trad.)¹⁰¹. Je propose ainsi de revenir sur la métaphore de l'iceberg, qui, on l'aura compris, peut se révéler heuristique pour indiquer certains enjeux d'in/visibilité sociale mais qui, comme toute image simplificatrice, présente des limites.

Pour résumer avec Denys Cuche (2016), une première acception du concept de culture, « restreinte, académique, "cultivée", (...) renvoie aux œuvres dites culturelles et aux pratiques qui leur sont attachées » et peut donner lieu à une sociologie de la culture (p. 8). La culture du viol peut caractériser des discours médiatiques et d'autres activités de création, notamment issues de l'industrie du divertissement, que tend à regrouper la notion de culture populaire. Phillips (2017) emploie le terme « *popular media* » pour concevoir des discours qui font partie intégrante de notre tissu social et constituent ainsi un important site d'observation de la culture du viol. Appréhender sous un angle sociologique l'articulation *culture* et *viol* implique ici de s'attarder davantage à la seconde acception du concept de culture, qui concerne un « système de valeurs et de représentations » produit par une société donnée (Cuche, 2016, p. 130)¹⁰². Que l'on définisse la culture de manière restreinte, comme l'ensemble des systèmes symboliques et de représentation ou, plus largement, comme un mode de vie partagé au sein d'une communauté, les pratiques culturelles relèvent toujours de pratiques sociales structurant profondément l'individu. Delphy (1997) écrit ainsi que si le « chemin de la connaissance féministe est si long », c'est qu'il « passe par

¹⁰¹ Peu après la publication de *The Sociological Imagination*, Mills aurait prononcé une conférence intitulée « *The Cultural Apparatus* », citée dans Cassano (2010, p. 7, ma trad.), qui témoigne d'un éloignement de l'analyse des formes matérielles du pouvoir dans les sociétés contemporaines :

La première règle pour comprendre la condition humaine, c'est que les individus vivent dans des mondes de seconde main. Ils ont conscience de bien plus de choses qu'ils n'en ont fait directement l'expérience; et leur propre expérience est toujours médiatisée. La qualité de leur existence dépend des significations qu'ils reçoivent des autres.

¹⁰² Au sujet des débats entourant le concept de culture en sociologie, voir Berrebi-Hoffmann, I. (2013). Penser le changement au-delà des acteurs et des institutions. La *cultural sociology* aux États-Unis (1990-2012). *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, (1), 173-195.

l'acquisition d'une notion de notre propre dignité » et que ce « travail [est] aussi ardu qu'il est paradoxal, puisqu'il s'agit d'aller à contre-courant de notre propre culture » (p. 7).

C'est en ce sens que la métaphore de l'iceberg culturel est utilisée, souvent attribuée à l'anthropologue Edward T. Hall, mais peut être remise en question. Hall (1989) a montré combien le rôle structurant de la culture est immense sur chaque aspect de la vie humaine, incluant les déplacements du corps, les conditions de la conversation, les frontières de l'intimité, etc. Profondément en dessous de la « ligne d'eau » se trouve une masse énorme et invisible qui renferme toutes les hypothèses culturelles profondément ancrées et difficiles à transformer. Il s'agit des notions apprises, notamment de ce qui est bien, mal, juste, faux, acceptable ou inacceptable. En fin de compte, ces notions ne deviennent visibles que par la manière dont les individus agissent au quotidien, la manière dont ils communiquent, les mots qu'ils utilisent ou encore les lois qu'ils promulguent. Or, appliquée à la culture ou à la violence sexuelle, la métaphore de l'iceberg trouve ses limites et peut même induire une compréhension contestable des phénomènes. Loin d'être d'ordre naturel ou irrationnel, la culture, tout comme la violence, est ici appréhendée comme le produit de constructions sociales et le reflet de rapports de pouvoir, néanmoins susceptibles de pouvoir être transformés, sous certaines conditions. En suggérant une distinction nette entre visible et invisible, la métaphore de l'iceberg culturel tend à figer des dynamiques sociales pourtant mouvantes, relationnelles et historiquement situées.

Dans une acception aux contours plutôt élastiques, qui peut inclure les coutumes, les croyances, la morale ou encore le droit, des anthropologues ont rapproché la culture de la notion de civilisation. Il devrait donc logiquement être question de cultures. Or, il existe une conception universaliste de la culture, qui appréhende souvent ce système en termes d'évolution et de progrès, depuis les travaux de l'anthropologue britannique Edward Burnett Tylor durant le dernier tiers du XIX^e siècle¹⁰³. Considéré comme « l'inventeur » du concept scientifique de culture, ce dernier entendait démontrer les liens de continuité entre les sociétés que l'on qualifiait alors de primitives et les cultures considérées comme plus avancées (Cuche, 2016). Franz Boas, pilier de l'ethnographie, opposera une conception dite particulariste, visant à penser la différence culturelle selon une logique de diversité¹⁰⁴, et non de détermination sur des bases raciales, c'est-à-dire racistes. Aujourd'hui, une approche anthropologique de la culture vise généralement à mettre en évidence le pluralisme des valeurs propres à une collectivité humaine (Cuche,

¹⁰³ Je renvoie à son livre *Primitive Culture* (1871).

¹⁰⁴ Voir par exemple Boas, F., *Race, Language and Culture*. The University of Chicago Press, 1982.

2016). En dépit de la relative disqualification des discours scientifique sur la différence naturalisant la domination, des perspectives critiques, comme celles de Guillaumin (1972), ont toutefois bien relevé que la culture peut fonctionner comme un équivalent et un euphémisme du terme « race ». Le concept de culture articule deux aspects fondamentaux de la structure sociale globale inscrits dans une relation étroite et dialectique, comme a pu le relever Perrineau (1975) : le niveau matériel et le niveau idéologique. Selon des processus largement inconscients, ce dernier façonne la réalité conçue comme tangible. Des travaux contemporains insistent de plus en plus sur la nécessité de prendre en compte la matérialité de la culture (Cervulle, 2016).

Si certaines approches, telles que Cuche (2016) les présente, ont surtout envisagé la culture comme un espace d'aliénation (Adorno, Horkheimer), et si d'autres en ont analysé les mécanismes de domination à travers les notions de violence symbolique et de légitimité culturelle (Bourdieu), d'autres traditions critiques ont mis en lumière un potentiel de résistance. Dans la lignée des *cultural studies* britanniques, notamment des travaux de Richard Hoggart et Raymond Williams, la culture est aussi pensée comme un terrain conflictuel où peuvent émerger des formes d'opposition à l'ordre établi. C'est dans cette optique que se développent des approches dites de « matérialisme culturel », soucieuses de dépasser une lecture réductrice de la culture comme simple reflet de l'infrastructure économique (Cervulle, 2016, p. 11). Tout en rattachant la subordination des femmes au mode de production capitaliste, une perspective féministe matérialiste permet aussi de la théoriser comme « quelque chose d'idéologique et de culturel » (Jackson, 2009, p. 19).

Toutes acceptions de la culture confondues, les approches sociologiques, matérialistes et féministes semblent converger pour associer ce concept aux forces de (re)production d'un ordre symbolique et matériel, et comme un levier potentiel de résistance. Dans ce contexte, une imagination sociologique féministe constitue à la fois un cadre de pensée large et un outil critique, capable de politiser ce qui est parfois considéré, à tort, comme personnel, évident ou banal, en le resituant dans les rapports de pouvoir, les normes sociales et les dynamiques historiques qui structurent nos sociétés. L'un des clivages persistants entre différentes perspectives critiques que je tente de concilier réside ainsi dans la difficulté à articuler les dimensions d'oppression et de transformation, autrement dit à penser ensemble un « travail du négatif » et une « pensée de la mise en capacité » (Granjon, 2015, p. 3). La culture partage ainsi l'un des paradoxes fondamentaux des rapports sociaux, rendant le changement individuel et collectif difficile à opérer : omniprésente, elle demeure pourtant largement invisible, précisément parce qu'elle est

intériorisée. Cette apparente contradiction tient notamment au fait que la culture peut être comprise comme un ensemble de représentations sociales historiquement transmises, partagées au sein d'un groupe et incorporées dès la socialisation primaire, puis consolidées tout au long de la vie à travers des apprentissages formels et informels. Dans une perspective féministe, il importe de souligner que ces processus de socialisation ne sont jamais neutres, mais profondément structurés par le genre et par d'autres rapports de domination (Morin *et al.*, 2019). Le savoir commun ainsi constitué participe durablement, et souvent de manière inconsciente, à la construction de l'identité individuelle, par l'intériorisation de normes, de représentations et de schèmes de conduite socialement dominants.

L'étude des représentations sociales permet d'analyser « l'ordre culturel » propre à chaque organisation ou formation sociale, éclairant ainsi certains comportements collectifs, notamment de nature politique (Jodelet, 2007, p. 7). Parfois proches de la notion d'idéologie, les représentations sociales désignent des formes de connaissance élaborées collectivement, transmises au fil des générations et « imposées à chacun de nous sans notre assentiment conscient » (Moscovici 1986, p. 51). Plus généralement, elles constituent un type de connaissance orienté vers l'action, participant à la construction d'une réalité partagée, en offrant aux individus et aux groupes des cadres de sens pour interpréter leurs pratiques et se situer dans leur environnement social (Abric, 1997; Jodelet, 2007). Empiriquement observables, ces représentations se distinguent du savoir scientifique par leur ancrage dans l'expérience quotidienne et leur fonction d'adaptation. Elles traduisent aussi l'inscription sociale des individus, révélant l'effet des conditions de vie sur la manière de concevoir la culture ou d'en faire l'expérience (Jodelet, 2007).

Les représentations associées à la culture du viol sont non seulement des indicateurs de perception sociale, mais aussi des dispositifs de légitimation ou de remise en cause des normes relatives au genre, à la sexualité et à la violence. La socialisation genrée joue un rôle important dans la (re)production de la violence sexuelle. Les réactions des femmes aux agressions sexuelles apparaissent façonnées par la socialisation différenciée des filles et des garçons. L'apprentissage d'une « rhétorique sexiste » (Armstrong et Mahone, 2017, p. 101) ne détermine pas que le rapport au consentement sexuel des individus (Morin *et al.*, 2019)¹⁰⁵. Marquées par différents rapports de pouvoir, les représentations sociales à l'œuvre – notamment de la féminité et de la masculinité, peuvent aussi être mises en relation

¹⁰⁵ Pour résumer avec Morin et ses collègues (p. 16), « La socialisation genrée est un processus puissant, mais souvent subtil, dans lequel les individus apprennent ce que cela signifie d'être un homme ou une femme » (Rader et Haynes, 2011, p. 298 [Leur traduction]).

avec la perpétration d'actes violents. Comme s'efforcent encore aujourd'hui de le souligner les études féministes, « Le viol s'appuie sur des représentations erronées des comportements masculins, féminins et de la sexualité sur lesquelles se fonde la socialisation sexuée (qui) rendent poreuse la frontière entre viol et consentement dans les relations hétérosexuelles » (Delage, 2017, p. 214).

Enfin, il faut noter que la culture peut être un concept risqué à utiliser comme catégorie explicative en matière de violence sexuelle, au regard des processus de culturalisation des agresseurs et des violences, « qui ne seraient pas le produit de la domination masculine mais une survivance de « "cultures archaïques" ou la conséquence d'un fonctionnement psychologique pathologique » (Debauche, 2016, p. 847). Nous verrons au chapitre 4 comment l'instrumentalisation du viol et de sa dénonciation à des fins racistes se rattache à la genèse de la notion de *rape culture* (Davis, 1981 [1978]; Hill Collins, 2004). La problématique de la racialisation du viol se trouve également abordée par des écrits parus en France où, comme Christine Delphy (2004) le remarquait il y déjà un certain temps, certains discours racistes posent la culture arabo-musulmane par *nature* violente envers les femmes, y compris en se réclamant du féminisme¹⁰⁶. À propos des « tournantes » dans les banlieues, Christelle Hamel (2003) souligne qu'« imputer au seul groupe minoritaire des pratiques sexistes communes à tous les groupes (le viol collectif) permet au groupe majoritaire d'orienter l'attention vers le groupe minoritaire plutôt que de procéder à une analyse approfondie du sexisme dans l'ensemble de la société ». Cette sociologue a aussi montré que la colonisation française au Maghreb a permis la diffusion de l'archétype du « l'arabe violeur ». Au Québec aussi, des discours tendent à associer violence envers les femmes et « culture musulmane », particulièrement dans les débats entourant les revendications de laïcité qui opposent de manière fortement polarisée *liberté de religion* et *droits des femmes* (Benhadjoudja, 2017). De tels récits tendent à positionner la société majoritaire « comme sauveur potentiel des femmes victimes de cette violence conjugale culturalisée - au contraire des communautés auxquelles ces femmes appartiennent qui sont complices de cette violence », selon Élisabeth Mercier (2013, p. 102).

Retour sur le questionnement de recherche

Une imagination sociologique féministe conduit à penser la violence sexuelle non comme une pathologie ou une anomalie, mais comme un fait social. Plus spécifiquement, il a une fonction de mécanisme de régulation normative, de discipline des corps et des sexualités et de reproduction des inégalités fondées

¹⁰⁶ Plus récemment, voir Cf. Méadel, C. et Noûs, C. (2020). Tu n'as rien vu à Cologne... Retour sur une affaire embarrassée. *Le Temps des médias*, 34, 206-227.

sur le genre, de race, de classe et de sexualité. La théorie féministe matérialiste, « informée sociologiquement » (Jackson, 2009, p. 18), constitue à cet égard un outil précieux pour déjouer une tendance « repérable » à dissocier les dimensions idéelles et matérielles de l'oppression (Bidet-Mordrel *et al.*, 2016). La violence sexuelle est indéniablement concrète, infligée à des corps, mais elle est aussi façonnée socialement, à travers les récits, les discours et les normes qui lui donnent sens. Une telle perspective déplace l'attention du geste violent lui-même vers l'ensemble des dispositifs matériels, symboliques et culturels qui le rendent possible, tolérable ou invisible. Reste à voir si la notion de *culture du viol* permet véritablement d'intégrer cette prise en compte.

En prenant pour objet l'idée de *culture du viol*, cette thèse s'inscrit dans une réflexion critique sur les savoirs sociologiques et féministes, leur (dé)légitimation, et leur pouvoir explicatif dans l'analyse de la violence sexuelle. Depuis la perspective épistémologique jusqu'aux outils conceptuels plus spécifiques, en passant par les approches théoriques retenues, les apports mobilisés dans cette section forment le socle d'une analyse critique, féministe et sociologique de la violence sexuelle. L'imagination sociologique féministe répond à une double nécessité, face aux réalités persistantes de la violence sexuelle comme face à des formes de négligence érudite : produire une connaissance lucide du monde social, attentive aux structures idéelles et matérielles qui organisent la re/production des rapports de domination, tout en ouvrant des perspectives de transformation individuelle et collective. En somme, il s'agit à la fois d'intégrer les apports du féminisme à l'analyse sociologique et de sociologiser – au sens large – les cadres et les outils de la pensée féministe. Cette posture implique de dépasser certains « bornages » et de naviguer entre des perspectives parfois en tension, tout en interrogeant les savoirs institués et les cadres dominants d'intelligibilité de la violence sexuelle.

Partant du principe que le développement de connaissances sociologiques critiques sur la violence sexuelle est essentiel pour mieux appréhender ce fait social « en féministes », j'ai entrepris d'interroger le regain d'intérêt pour l'idée de *culture du viol*. Ma question de départ visait à comprendre ce qu'elle signifiait qui pourrait pallier les limites de certaines représentations, aussi bien « profanes » que « savantes » d'un phénomène qui persiste, malgré certaines avancées sociales, juridiques et institutionnelles. Je me suis donc donné comme objectif de commencer par revisiter la genèse de l'idée de *culture du viol*, pour analyser ensuite l'intérêt qu'elle suscite aujourd'hui auprès de différents publics, en particulier au Québec, et enfin examiner son potentiel en tant que concept pour outiller une compréhension sociologique de la violence sexuelle. Autrement dit, il s'agit à la fois de retracer l'histoire

et la circulation de cette idée, d'en interroger la réception contemporaine et d'évaluer sa portée critique pour comprendre et donc contrer la violence sexuelle.

Il en ressort la question de recherche suivante : **comment l'idée de *culture du viol* est-elle devenue objet d'attention publique et académique, et que nous apprend cette circulation quant à son potentiel pour appréhender la violence sexuelle en tant que fait social ?**

Ce chapitre théorique fournit ainsi les repères épistémologiques et analytiques nécessaires pour comprendre les choix derrière le dispositif méthodologique que présente le chapitre suivant.

CHAPITRE 3

L’AVENTURE METHODOLOGIQUE

Le présent chapitre expose le dispositif méthodologique sur lequel repose l’analyse. Il s’agit d’en présenter la construction en mettant en évidence les stratégies, les outils et les matériaux mobilisés, sachant que les chapitres ultérieurs apporteront certaines précisions. Un tel travail relève bien de « l’aventure », comme le formulent Paillé et Mucchielli (2021, p. 15) à propos de la recherche en sciences humaines et sociales. Le terme de « bricolage » aurait pu convenir, tant il traduit l’idée de tirer profit de ressources variées au service d’un « processus créatif lié à l’atteinte des objectifs scientifiques et politiques » en recherche féministe (Turcotte, 2016, p. 118). Toutefois, malgré l’ingéniosité qu’il suggère, ce mot me semble porteur d’une connotation de minoration, peu représentative de l’effort soutenu et des choix réfléchis qui sous-tendent la présente démarche; ceci dit avec humilité et sans certitude.

Tout au long de l’élaboration de cette thèse, il s’est agi de conjuguer les impératifs de rigueur scientifique avec une volonté d’apprentissage de nouveaux outils, tout en refusant de céder à ce que Mills ([1959] 1977) qualifiait d’« l’inhibition méthodologique » (p. 53). Sans doute encore plus prégnante aujourd’hui dans l’université néolibérale (Coenga-Oliveira et Anctil Avoine, 2017), cette tendance à réduire la recherche à l’application rigide de protocoles, au détriment de la créativité intellectuelle, entre en contradiction avec une imagination sociologique féministe. Dans cette perspective, la méthode n’est pas conçue comme un carcan positiviste, mais comme une ressource critique qui autorise le croisement de stratégies et matériaux hétérogènes. En sociologie, le terme de « dispositif méthodologique » (Combessie, 2007) rend bien compte de cette construction organisée pour interroger la manière dont l’idée de *culture du viol* est perçue, mobilisée, discutée et parfois contestée, en particulier dans l’espace francophone.

Afin de guider la lecture, ce chapitre s’organise en trois parties complémentaires. La première situe la recherche en explicitant les positionnements épistémologiques et méthodologiques qui l’ont orientée. La deuxième présente l’opérationnalisation générale du dispositif, en détaillant la logique qui a présidé aux choix d’outils et de stratégies d’enquête. La troisième décrit enfin les matériaux et corpus mobilisés, en précisant les sources empiriques qui servent de fondement aux analyses développées dans les chapitres suivants.

3.1 Une recherche située

Cette section débute avec un ensemble de considérations épistémologiques qui orientent la construction du dispositif méthodologique. Je reviens sous cet angle sur certains principes partagés par les épistémologies féministes du positionnement (Frasch, 2020) et les approches ancrées dans le matérialisme historique (Granjon, 2015). J'accorde une attention particulière à la manière dont l'expérience biographique des chercheur-es peut constituer une ressource pour la pratique sociologique (Clair, 2022). Ensuite, j'explique pourquoi le Québec constitue un terrain d'enquête particulièrement pertinent pour cette étude, avant de préciser la place singulière qu'y occupe le milieu universitaire, appréhendé ici comme un champ de luttes autour de la définition, de la visibilité et de la légitimité des idées féministes. Cette section se conclut par l'opérationnalisation générale du dispositif méthodologique, ainsi que par les principales précisions concernant la constitution des corpus empiriques mobilisés.

3.1.1 Réflexivité et statut méthodologique du biographique

Mobiliser une imagination sociologique féministe implique une vigilance face au risque de reproduire, même involontairement, les rapports de pouvoir que l'on cherche à mettre au jour, qu'ils concernent le genre, la race, la classe, la sexualité ou encore l'âge (Celis, 2022). La sociologie, entre autre discipline, est à juste titre critiquée pour sa participation à des formes de domination, notamment par le regard colonisateur qu'elle a historiquement porté sur les groupes subalternes (Celis, 2022). Dans le même sens, le mouvement contre l'esclavage et les luttes de décolonisation méritent d'être reconnues comme « matrices » des mobilisations et des premiers écrits féministes produits dans « l'Europe-Amérique » (Vergès, 2017, p. 160). Paradoxalement, la sociologie, tout comme les approches féministes, offre des outils essentiels pour interroger de manière réflexive les conditions sociales de production des savoirs, y compris dans le domaine de la méthodologie.

Les épistémologies ancrées dans le matérialisme historique (Granjon, 2015) ont en commun avec les approches féministes du positionnement (Frasch, 2020) de considérer l'activité scientifique comme une pratique à la fois potentiellement, historiquement située et déterminée par des fonctions sociales contemporaines. Dans cette optique, il est essentiel de porter une attention soutenue au rapport subjectif que tout-e scientifique entretient avec son objet, ainsi qu'aux conditions qui en déterminent l'étude. En effet, les rapports sociaux structurent tout autant le monde social que le champ académique, spécialement en contexte de néolibéralisation de l'université, avec ses logiques de compétitivité (Coenga-Oliveira et Anctil Avoine, 2017). Un tel constat implique de questionner la positionnalité des chercheuses

et chercheurs, dont elle influence les thèmes de recherche, le choix de l'objet et les questions posées (ou non). Pour revenir au champ de la sociologie de la violence, l'objectivité de nombreuses figures centrales pourrait ainsi être qualifiée de « faible » par la philosophe féministe du positionnement Sandra Harding (1993). Suivant cette approche que je retiens, les personnes en situation d'oppression sont les mieux placées pour comprendre les mécanismes de domination, parce qu'elles en subissent directement les effets.

S'appuyer sur son vécu peut contribuer à affiner l'analyse critique, notamment à partir de logiques sociales déjà éprouvées dans d'autres sphères de vie depuis des positions minoritaires, qui peuvent aussi faciliter l'accès au terrain (Clair, 2022). Toutefois, une proximité avec l'objet de recherche peut aussi exposer à des formes de disqualification, parce qu'elle entre en tension avec la norme dominante de « l'effacement du biographique » (Clair, 2022, n. p.). Ce cadre normatif tend à entretenir un soupçon méthodologique récurrent à l'encontre des chercheur·es issu·es de groupes minorisés, en les assignant à rendre compte de leur position, perçue comme potentiellement biaisée, tandis que les chercheur·es perçu·es comme neutres échappent à cette exigence réflexive. Ce double standard épistémologique contribue ainsi à délégitimer certaines formes d'engagement ou de savoir situé, tout en perpétuant une illusion de neutralité axiologique chez d'autres. En rappelant la nécessité de prendre en compte les rapports sociaux qui déterminent ce que l'on choisit de voir ou d'ignorer, la recherche féministe est trop souvent disqualifiée comme idéologique ou morale (Auclair *et al.*, 2023).

À rebours des épistémologies du positionnement, certaines approches (par ex. Groenemeyer, 2006 abordé au précédent chapitre) soutiennent également que les interprétations des faits de violence par les victimes, bien qu'elles puissent être sociologiquement pertinentes pour comprendre les logiques d'action, ne sauraient constituer une vérité supérieure à celle produite par l'analyse scientifique. Pourtant, il est important de rappeler que l'étude *mainstream* de la violence s'inscrit dans un « long héritage de négligence érudite » à l'égard des dimensions genrées de la violence et des expériences des femmes, qu'elles soient victimes, actrices de résistance ou productrices de savoirs (Walby *et al.*, 2014, p. 187). Je me distance particulièrement de cette tendance à disqualifier les perspectives des personnes concernées par les violences qu'elles subissent. Comme le soutient Kilby (2013), ces expériences génèrent des formes de connaissance valables, qui ne peuvent être réduites à de simples affects ou à des biais. Du reste, pour paraphraser le titre de l'article de Guillaumin (1981), la « colère des opprimés » a des effets théoriques.

Reconnaître la valeur épistémique de l'expérience personnelle, tant celle des chercheur-es que celle des personnes enquêtées, constitue un levier important pour exercer une imagination sociologique féministe. Cette reconnaissance n'exclut pas la nécessité d'en interroger les limites. Comme le rappelle avec justesse Isabelle Clair (2022, n. p.), « éprouver n'est pas prouver ». À l'instar des savoirs expérientiels, le biographique du ou de la chercheuse peut devenir un frein à l'analyse s'il est absolutisé comme fin en soi ou mobilisé sans mise à distance critique. Toute connaissance des faits sociaux, y compris celle issue de positions dominées, est produite depuis un point de vue situé, mêlant perceptions fondées et idées reçues (Mannoni, 2012). Une vigilance s'impose donc quant aux représentations qui circulent dans un contexte donné. Au Québec, par exemple, les mythes et préjugés sur le viol demeurent prégnants dans la population (Baril *et al.*, 2025). Mon cadre théorique m'amène également à considérer les effets de l'intériorisation de la domination, qui peut se manifester par des formes d'ignorance, de haine de soi, voire de complicité avec le patriarcat (Dworkin, 2012). Dans une logique similaire, les individus racisés ou colonisés peuvent en venir à reproduire les stéréotypes qui les infériorisent¹⁰⁷. En ce sens, je me situe dans une posture nuancée qui réaffirme l'importance de prendre en compte l'expérience vécue dans le travail sociologique, tout en veillant à l'articuler à une analyse critique des dynamiques de pouvoir traversant autant les sujets sociaux que les savoirs qu'ils contribuent à produire. À ces conditions, l'idéal d'une objectivité « forte » (Harding, 1993), fondée sur la reconnaissance des points de vue situés et sur une vigilance épistémologique constante, apparaît non seulement souhaitable, mais envisageable.

Selon l'orientation épistémologique exposée au chapitre précédent, produire de la théorie suppose au minimum de chercher à élaborer des savoirs pertinents pour celles et ceux qui sont aux prises avec les faits sociaux étudiés, parfois dans une logique de résistance active. Comme l'avait déjà noté Wright Mills ([1959] 1977), les sociologues portent une responsabilité politique face à leurs résultats afin d'éviter toute instrumentalisation contraire aux visées de la recherche. Cette préoccupation interpelle aussi mon propre travail : souligner les limites de la notion de *culture du viol* ou de certaines contributions qui l'ont forgée comporte le risque d'alimenter, malgré moi, des argumentaires réactionnaires. Dans cette perspective, la critique ne se limite pas à une mise à distance du sens commun ou à une vigilance épistémologique. Une

¹⁰⁷ Pensons à cette inquiétante expérience en psychologie sociale qui a montré que des enfants Noir-es en viennent à juger plus belles les poupées à la « peau » blanche comparativement à celles à la « peau » noire : Clark, K. B. et Clark, M. P. (1947). Racial identification and racial preference in Negro children. In T. M. Newcomb and E. L. Hartley (Eds.), *Readings in social psychology*. New York, Holt, p. 169-178. Plusieurs études ont refait ce genre d'expérience avec des résultats similaires, notamment auprès de d'enfants Inuits du grand Nord québécois. Wright S. C. et Taylor D. M. (1995): Identity and the language of the classroom: Investigating the impact of heritage versus second language instruction on personal and collective self-esteem. *Journal of Educational Psychology*, 87, p. 241-252.

approche féministe matérialiste exige en effet un engagement critique de la part des sociologues, en les plaçant face à leurs responsabilités sociales dans l'analyse comme dans l'action (Frasch, 2020).

3.1.2 Expérience de la chercheuse

Dans la thèse, l'usage du *je* méthodologique témoigne d'une volonté de ne pas prétendre à un « nous » artificiel d'effacement de ma propre subjectivité, au risque de se voir reprocher une complaisance narcissique par les fidèles du positivisme (Clair, 2022). Cette section vise à situer la positionnalité¹⁰⁸ depuis laquelle s'élabore la recherche, entendue comme l'articulation située entre trajectoire sociale, système de valeurs et conditions de production du savoir (Auclair *et al.*, 2023). Si l'exercice constitue un préalable essentiel à toute prise de parole ou entreprise intellectuelle, il importe de rappeler que les enjeux soulevés ne relèvent pas uniquement du registre discursif ou symbolique.

Mettre en œuvre une épistémologie des savoirs situés implique de préciser que je suis une femme blanche, d'ascendance coloniale française, vivant avec les privilèges associés à une double nationalité sur le territoire non cédé de la nation Kanien'kehá:ka (Montréal). C'est au Québec et par l'accès à des études universitaires, que j'ai développé une conscience féministe (Aronson, 2017), après une socialisation primaire en contexte de « culture du viol à la française » (Rey-Robert, 2019). J'ai vécu mon adolescence dans une petite ville du Sud de la France où les rapports sociaux étaient aussi oppressants que normalisés. Comme l'a également décrit Isabelle Clair (2022), le fait que « tout le monde connaît tout le monde » dans certains quartiers favorise la construction et la circulation de « réputations sexuelles » assignées au détriment des filles et des femmes. Ce contexte normatif étouffant, propice à la violence sexuelle, a certainement façonné ma compréhension du sexisme qui structure mon terrain et mon objet de recherche. Je détiens néanmoins certains capitaux liés à une relative conformité au modèle dominant cisgenre-hétérosexuel.

Autrement dit, en dehors de mon expérience en tant que femme, je n'ai pas été directement visée par des formes de minorisation qui affectent, de manière routinière, de nombreuses personnes en raison de

¹⁰⁸ Privilégier le terme « positionnement » à celui de « point de vue » permet également d'éviter les écueils du visiocentrisme c'est-à-dire le risque de reproduire des formes d'oppression capacitiste. Je suis reconnaissante à Anaïs Choulet de m'y avoir sensibilisée, à travers des échanges informels sur les limites que pose la métaphore visuelle sous-jacente à des expressions telles que « regard féministe ». Je renvoie à son article Choulet, A. (2020). Remédier au paradoxe de l'expérience corporelle au moyen d'une épistémologie du point de contact, *Nouvelles Questions Féministes*, 39(1), 33-49.

leur origine sociale, de leur expression ou identité de genre, ou encore de leur appartenance ethnoculturelle, réelle ou supposée. Bien que troublée par des expériences de racisme vécues dans le cadre de mon rôle de mère, de conjointe ou d'amie sur lesquelles je ne m'attarderai pas ici, cette position de relative protection appelle à mobiliser des outils analytiques aptes à déjouer certains angles morts. Une perspective intersectionnelle, comme le souligne Clair (2022, n. p.), engage une « attention volontariste aux manifestations des rapports de domination dont on a soi-même été épargné·e au cours de sa vie ». Toutefois, la reconnaissance réflexive de son point de vue situé, aussi nécessaire soit-elle, ne saurait ni être réduite à une simple déclaration performative ni suffire à conjurer les risques d'androcentrisme, d'ethnocentrisme ou d'autres formes de biais (Celis, 2022).

Comme nombre d'universitaires, je bénéficie d'une « vie quotidienne dans le monde enrichi » (Falquet, 2016, p. 74). Mon parcours de vie s'inscrit dans une trajectoire de mobilité sociale ascendante, marquée par une circulation entre différents milieux sociaux, et ce, malgré ma position actuelle de travailleuse précaire dans l'enseignement supérieur. Sur le terrain de la recherche empirique, les inégalités de capitaux entre les personnes enquêtées et les personnes enquêtrices sont parfois immenses. En raison de mon double statut de doctorante et d'enseignante, notamment, je ne peux pas prétendre à une logique de totale proximité avec les autres femmes étudiantes dont j'examine les discours. Il est ainsi possible de concevoir que lorsque les « intellectuelles » du féminisme disent « elles » à propos des femmes, plutôt que « nous », cela introduit une distance problématique (Delphy, 1981). Depuis l'entrée des études féministes à l'université, les rapports de pouvoir entre les chercheuses, les militantes et les praticiennes ont fait l'objet de différentes analyses critiques fort légitimes au regard d'une certaine déconnexion des élites pensant dans leur tour d'ivoire (Lamoureux, 2021).

À la croisée d'une démarche scientifique sociologique et d'un engagement intellectuel féministe (Lamoureux, 2021), la recherche échafaudée ici repose aussi sur un positionnement de militante institutionnelle, investie dans les structures académiques afin d'y promouvoir le changement (Staggenborg, 2010). Comme le rappelle la citation insérée dans le titre de l'avant-propos de la thèse (Corcuff, 2011, p. 8), une telle posture introduit une tension qui, loin de constituer un obstacle, peut « ouvrir, ici et maintenant, le champ du pensable et l'horizon des possibles, tant dans les cadres cognitifs des sociologues que dans leur engagement dans les affaires de la cité ». Elle nourrit ainsi « une double inquiétude éthique » : d'un côté, les risques que le militantisme *perturbe* la démarche scientifique; de l'autre, les effets potentiellement neutralisants des logiques universitaires sur l'action militante (Corcuff,

2011, p. 8). À ce titre, ma posture est également celle d'une participante observante (Soulé, 2007) des luttes féministes contre la violence sexuelle, impliquée tout en s'efforçant de maintenir une distance analytique vis-à-vis des dynamiques militantes. Comme le souligne Cornelia Möser (2013), une implication proche des luttes permet de mieux appréhender les enjeux vécus « de l'intérieur » et de saisir les conditions situées dans lesquelles se construisent les savoirs féministes.

J'ai pris part, tout au long de mon parcours doctoral, à plusieurs dizaines d'actions collectives, de formes et d'ampleurs variées. Ma participation observante s'est parfois traduite par l'accomplissement de tâches subalternes, qui ont facilité mon insertion dans des collectifs militants et ma connaissance des réalités de leurs actions. J'y voyais également une façon de donner quelque chose en retour à mes sources (Celis, 2022). Il m'est ainsi arrivé de contribuer à la rédaction de communiqués de presse et de textes d'opinion collectifs, ou encore d'assurer des fonctions logistiques ou de soutien, comme participer aux dispositifs de sécurité lors de manifestations¹⁰⁹. Mon positionnement de chercheuse est informé par de nombreux événements et mobilisations portant sur les violences sexuelles en milieu universitaire, en particulier dans les établissements francophones. Ces dernières décennies, des collectifs féministes étudiants, souvent en lien avec des associations étudiantes, ont dénoncé ces violences bien avant l'adoption récente de la Loi 22.1. J'ai observé leurs actions collectives en temps réel, souvent en présence, parfois à partir d'archives (Ricci et Bergeron, 2019). À l'UQAM comme sur plusieurs autres campus canadiens, une nouvelle génération de militant·es continue d'interpeler les institutions, de soulever des questions cruciales sur les manquements organisationnels et d'exiger des milieux d'étude et de travail plus justes (Bérubé Thibault, 2022).

La participation observante peut également prendre forme lors du travail de mobilisation des connaissances, voire par des canaux plus informels. À titre de chercheuse membre de l'équipe ESSIMU, j'ai donné plusieurs dizaines de conférences et réalisé de nombreuses interventions médiatiques, dans le but de rendre accessibles les résultats de recherche. Dans le contexte des débats entourant la Loi 22.1, j'ai notamment pris part à la commission parlementaire et j'ai été consultée pour la rédaction du guide ministériel produit par le ministère de l'Enseignement supérieur. Ces engagements se poursuivent depuis 2018 à travers la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement

¹⁰⁹ Parmi celles-ci, on peut citer la manifestation du 7 mars 2014 sur le thème du consentement et de la culture du viol, organisée par le Montreal Sisterhood, le collectif Les Sorcières et le comité femmes du Collectif libertaire de Montréal, ainsi que la mobilisation du 19 juillet 2020 menée par le collectif C'est Assez, qui s'est conclue par une séance de micro ouvert particulièrement riche (voir chapitre 5).

supérieur. Des expériences professionnelles comme experte-témoin dans des litiges civils liés à des violences sexuelles m'ont également permis de mobiliser des savoirs scientifiques, tout en procurant une connaissance empirique des procédures judiciaires, des enjeux de crédibilité auxquels se heurtent les victimes ainsi que des pratiques des agresseurs, tant à travers des témoignages formels qu'informels. J'ai déjà mis en lumière que les enseignantes/chercheuses féministes sont régulièrement confrontées à des situations de violence sexuelle ou sollicitées par des personnes victimes, qu'il s'agisse d'étudiantes, de collègues ou d'autres membres de la communauté universitaire, en quête d'écoute, de reconnaissance ou de conseils (Ricci, 2019).

D'autres expériences, vécues en première personne dans le cadre de participations observantes, m'ont permis de saisir concrètement certains mécanismes du *backlash* antiféministe et d'en observer les effets sur les dynamiques militantes comme sur les espaces académiques. Mon implication m'a parfois amenée à interagir *in situ* avec des individus ou des groupes affiliés aux mouvances antiféministes ou à l'extrême droite. Un notoire acteur de la manosphère a ainsi fait un appel au doxxing à mon sujet, soit la diffusion malveillante d'informations personnelles à des fins d'intimidation (Waldispuehl, 2023). Parallèlement, j'ai pu observer les discours de ces milieux via leurs activités numériques, notamment sur les réseaux sociaux (Millette *et al.*, 2020). J'ai toutefois préféré éviter la « logique de la proximité » avec des êtres humains qu'impliquent souvent des approches qualitatives (Paillé et Mucchielli, 2021). Cette décision, prise tôt dans le parcours de doctorat, repose sur une nécessité de me protéger émotionnellement, à la suite de collectes de données particulièrement éprouvantes dans le cadre de recherches antérieures (Ricci, 2019 [2014]; Ricci et Kurtzman, 2013). J'ai ainsi fait le choix de ne pas mener d'entretiens avec des personnes ayant vécu des violences sexuelles. Par ailleurs, cette thèse était également une occasion d'explorer de nouvelles approches méthodologiques, en particulier du côté des méthodes quantitatives, avec lesquelles je souhaitais me familiariser.

En somme, bien que cette présence sur le terrain ne constitue pas une source de données directe au sens strict, elle m'a permis d'accéder à un flux continu d'informations ainsi qu'à l'observation de formes concrètes de solidarité, de résistance et de *backlash*.

3.1.3 Contexte particulier de la recherche

L'ancrage géographique de cette recherche au Québec répond d'abord à des considérations pratiques : c'est là que je vis, travaille et poursuis mes études depuis plusieurs années. Toutefois, cet ancrage ne

relève pas uniquement d'une contingence logistique. Il s'inscrit également dans un positionnement à la fois politique et épistémologique, en cohérence avec mon engagement de longue date dans le mouvement féministe et dans le champ des études féministes au sein de cet espace sociopolitique. Dans cette section, je précise les raisons pour lesquelles le Québec constitue un terrain particulièrement riche pour analyser les dynamiques de circulation, de réception et de représentation des idées féministes, telle que la notion de *culture du viol*.

En premier lieu, la province occupe une position singulière, au confluent des pratiques intellectuelles francophones et des influences nord-américaines anglophones (Descarries et Dechaufour, 2006). La région métropolitaine de Montréal (Tiohtià:ke), en particulier, agit comme une véritable « zone de contact » culturelle et linguistique entre les États-Unis et la France (Pagé, 2016). Cette configuration est d'autant plus significative que les États-Unis ont constitué un foyer central dans la théorisation du concept de *rape culture* dès les années 1970, avant qu'il ne circule dans d'autres contextes, notamment au Québec. La forte immigration ainsi que la multiplication des échanges universitaires en provenance de la France, soulignée notamment par Biland et Desage (2017), participent à cette dynamique transnationale¹¹⁰. Dans le champ des études féministes, ces « voyages » favorisent une pluralité de praxis et de traditions théoriques dont les interactions produisent des hybridations spécifiques au contexte québécois (Descarries et Dechaufour, 2006). Cette position de carrefour confère au Québec une valeur heuristique pour analyser les dynamiques de circulation, de représentation et de contestation des savoirs féministes.

En second lieu, le Québec se distingue par la vitalité et la pluralité de son espace de la cause féministe, porté par une histoire de mobilisations collectives marquantes (Le Groupe des 13, 2018) et par une forte institutionnalisation des études féministes qui « donne droit de cité à un savoir critique », sans toujours se traduire par des formes de dépolitisation (Lamoureux, 2021, p. 63). La plupart des universités québécoises offrent des programmes en études féministes, appuyés par des structures relativement solides : chaires de recherche, instituts (comme l'IREF), revues spécialisées (par ex. *Recherches féministes*), ainsi que des structures fédératrices telles que le Réseau québécois en études féministes. Le monde

¹¹⁰ La France constitue depuis quelques années le principal pays d'origine de l'immigration au Québec, selon les derniers chiffres publiés : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (2023). Présence 2023. *Portraits sociodémographique et régional des personnes immigrantes admises au Québec de 2012 à 2021 et présentes en janvier 2023*, récupéré de https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence2023.pdf (dernière consultation le 19 mai 2025).

académique participe activement aux processus de circulation des idées, notamment à travers les discours scientifiques (Rinck, 2010). Plus largement, les universitaires peuvent « donner pleine légitimité » à des termes polémiques dans l'espace public, à travers le « discours du maître » (Ridley, 2021, p. 93).

Si, comme l'ont montré les statistiques (chap. 1), la violence sexuelle marque la vie universitaire de nombreuses personnes au Québec, les campus méritent aussi une attention particulière en tant qu'espaces de mobilisation et de contestation active de la culture du viol. J'ai moi-même constaté que des étudiantes féministes, leurs associations et leurs allié-es dénoncent depuis plusieurs décennies le manque d'engagement des établissements d'enseignement supérieur dans la lutte contre les violences sexuelles (Ricci et Bergeron, 2019). Face à l'inertie institutionnelle, le milieu étudiant a plus récemment mis en place de nombreuses initiatives de sensibilisation, d'éducation populaire et de revendication politique. Par exemple, à la suite d'une demande formelle de son comité femmes¹¹¹, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ, aujourd'hui dissoute) a inscrit la lutte « contre les agressions sexuelles et la culture du viol » à son plan d'action¹¹². D'autres acteurs ont placé les violences sexuelles en milieu universitaire en haut de leurs priorités d'action, tels que le groupe Étudiant-es pour une culture du consentement, initialement formé avec la création du plan d'action national *Our Turn / À notre tour*¹¹³. Cette mobilisation canadienne a également touché le Québec autour de revendications en matière de prévention, de soutien et de transformation des politiques institutionnelles contre la violence sexuelle sur les campus¹¹⁴.

Enfin, les universités québécoises sont le siège de discours d'attaques rémanentes dans le cadre d'un *backlash* antiféministe et de « guerres culturelles » largement médiatisées, qui ne polarisent pas que la société étatsunienne (Dupuis-Déri, 2022). L'attentat antiféministe de l'École Polytechnique en 1989, au cours duquel quatorze femmes ont été assassinées précisément parce qu'elles étaient perçues comme féministes, constitue un évènement fondateur à la fois de la mémoire féministe québécoise et de la

¹¹¹ Comité femmes de l'ASSÉ, « Attaques antiféministes et statut quo patriarcal à l'ASSÉ, réplique féministe », 25 avril 2017, p. 28-30, récupéré de <http://www.asse-solidarite.qc.ca/wp-content/uploads/2017/04/cahier-version-finale.pdf>

¹¹² « Congrès annuel 2016-2017 : L'Assé démarre une campagne contre la culture du viol », 30 avril 2017, récupéré de <http://www.asse-solidarite.qc.ca/actualite/congres-annuel-2016-2017-lasse-demarre-une-campagne-contre-la-culture-du-viol/>

¹¹³ Voir leur site <https://www.sfcccanada.org/>

¹¹⁴ Je renvoie aussi au documentaire « Pour une culture du consentement » (Les films By the Sea II Inc., 2023).

montée en visibilité des idéologies masculinistes (Blais, 2015 [2008]). Aujourd'hui des polémistes, dont des universitaires, creusent des lignes de fractures idéologiques dans le public, dont il est permis de penser qu'elles complexifient, entre autres, le travail d'éducation à propos de la violence sexuelle. J'ai notamment suivi avec attention certaines discussions hostiles dans le contexte de la controverse ayant suivi la désignation de la responsable de l'enquête ESSIMU au titre de scientifique de l'année (Descarries et Ricci, 2019). En ce sens, l'université peut aussi être considérée comme un microcosme de la société, au sein duquel il est possible d'observer des rapports de pouvoir, des représentations sociales et des perceptions spécifiques sur la culture du viol. Toutefois, il importe de ne pas perdre de vue que le monde de l'enseignement supérieur demeure relativement privilégié sur le plan des classes sociales, comparativement à d'autres milieux dans lesquels la violence sexuelle se manifeste, qu'il s'agisse, par exemple, du secteur manufacturier, des milieux agricoles, ou encore du travail ménager, souvent exercé par des femmes racisées et précaires.

3.2 Opérationnalisation générale

Le dispositif méthodologique s'est construit de manière évolutive, au gré des découvertes, des ajustements et de l'exploration progressive des données. Ce cheminement inductif a été façonné par l'analyse mais aussi par le déroulement de l'enquête sur une idée féministe dont la portée et la pertinence ne font pas l'unanimité. Face à la complexité des dynamiques de circulation des idées, il est rapidement apparu nécessaire de recourir à une pluralité de sources empiriques. La démarche repose sur une approche de type méthodologie mixte, mobilisant des matériaux issus de sources et de registres variés, mais complémentaires. Saisir ces dynamiques suppose d'analyser les discours déjà visibles dans l'espace public, notamment portés par des auteurices, des militant·es ou d'autres acteurices institué·es. Je propose de porter également une attention soutenue aux sujets sociaux, aux récits et aux représentations moins (re)connu·es, voire relégués aux marges, qu'il s'agisse des arènes médiatiques, de l'université comme milieu de vie ou comme espace de (dé)légitimation de savoirs.

3.2.1 Choix d'une méthodologie mixte

L'imagination sociologique féministe s'exerce pleinement dans un « éclectisme méthodologique », entendu comme une aptitude à mobiliser des techniques qualitatives, quantitatives ou mixtes, en fonction de leur pertinence pour la question de recherche et ses visées (Turcotte, 2016, p. 114). J'ai ici privilégié une approche méthodologique mixte, inspirée par des travaux féministes qui invitent à articuler différentes sources de données, types d'analyses et procédures d'enquête dans leur visée commune, à la

fois scientifique et politique, de transformation des hiérarchies sociales (Charron et Auclair, 2016). Il s'agit, dans le cas présent, de rendre intelligibles la violence sexuelle en tant que fait social, tout en contribuant à enrayer la culture du viol. Le choix d'un protocole mixte s'inscrit dans la double orientation de la recherche : d'une part, analyser la circulation de la notion de *culture du viol*; d'autre part, interroger sa portée comme outil critique. Une telle ambition appelle un recours à plusieurs types de données, à des échelles différentes, et à des approches croisées, permettant de faire émerger des convergences, mais aussi des contradictions, qui enrichissent l'analyse.

Une approche méthodologique mixte présente de nombreux atouts pour une recherche féministe en sciences sociales, identifiés notamment par Turcotte (2016, p. 114-115). Certains se sont révélés particulièrement pertinents dans le cadre de ma démarche :

- La *triangulation*, permettant de renforcer la robustesse des résultats par la convergence de différentes stratégies comme par la mise en tension des approches qualitatives et quantitatives;
- La *complémentarité*, en croisant les apports spécifiques de chaque méthode pour éclairer différemment un même phénomène;
- Le *développement*, en s'appuyant sur les résultats d'une technique pour ajuster ou enrichir les étapes suivantes.

Cette richesse potentielle ne va toutefois pas sans difficultés. La mise en œuvre d'un protocole mixte exige une certaine maîtrise des deux grandes approches, qualitative et quantitative, ainsi qu'un effort d'intégration analytique qui peut s'avérer exigeant en temps, en ressources et en réflexivité (Lemerrier, Ollivier et Zalc, 2013). Je reconnais avoir dû faire des apprentissages soutenus, particulièrement « sur le tas », par mon inclusion dans une équipe ESSIMU comptant principalement des quantitativistes. Sans prétendre à un parfait « bilinguisme méthodologique » (Turcotte, 2016, p. 115), j'ai néanmoins choisi de combiner des outils statistiques (notamment l'analyse des tendances Google) avec des analyses qualitatives de corpus textuels (discours scientifiques, réponse ouverte à un questionnaire, etc.), tout en assumant leurs limites respectives et la dimension exploratoire de leur mise en interaction.

Loin d'aplanir les contradictions, la démarche permet au contraire de faire apparaître des tensions analytiques fécondes, notamment entre les différentes formes de savoirs mobilisés : académiques, militants ou profanes. Ces tensions se sont révélées particulièrement riches dans mon travail de reconstitution de la trajectoire de l'idée de *culture du viol*, où j'ai pu croiser des analyses historiques, des

données numériques, des corpus médiatiques et des enquêtes sur les usages académiques du terme. Le dispositif méthodologique adopté s'inscrit dans une volonté de saisir la complexité d'un objet d'étude instable, qui nécessite une construction progressive. Qu'elle soit qualitative, quantitative ou issue d'une approche mixte, toute démarche de recherche repose sur un travail intellectuel dont l'objectif fondamental est de « faire surgir le sens » (Paillé et Mucchielli, 2021, p. 17–18). Les méthodes mobilisées peuvent varier, mais elles participent toutes à cette visée interprétative, chacune à leur manière et dans une synergie féconde pour la recherche sociale (Caron, 2017).

Plusieurs travaux ont mis en lumière une forme de polarisation opposant deux « camps » méthodologiques en études féministes, le qualitatif étant souvent privilégié et le quantitatif suspecté de réductionnisme (Turcotte, 2016). J'ai moi-même exprimé certaines réserves, au chapitre 1, à l'égard de l'usage des statistiques sur les violences sexuelles qui peinent à rendre compte de la complexité des expériences vécues, de leurs contextes sociaux, ou encore des multiples formes de silence et de déni qui les entourent. Pour autant, il me semble que le recours à des méthodes quantitatives ne doit pas être exclu a priori, même lorsque l'on privilégie des techniques qualitatives. Il s'agit, d'une part, de s'efforcer d'innover dans son domaine et, d'autre part, dans mon cas, d'éviter de reproduire des dispositifs d'enquête déjà mobilisés dans mes recherches antérieures, fondées notamment sur des entretiens avec des femmes victimes de violence. La violence sexuelle, parce qu'elle résulte d'une pluralité de mécanismes, de contextes et de rapports sociaux imbriqués, appelle un pluralisme non seulement causal, mais aussi méthodologique. Dans cette perspective, intégrer plusieurs méthodes au sein d'un même dispositif de recherche relève d'un choix stratégique visant à mieux saisir la diversité des dynamiques sociales en jeu tout en adoptant un esprit d'aventure.

Ma démarche s'inscrit, à plusieurs égards, dans le champ des recherches qualitatives. Qu'il s'agisse d'articles scientifiques ou de réponses à des questions ouvertes, le traitement de ces données repose sur un travail interprétatif centré sur la mise en sens, caractéristique des démarches qualitatives. Selon Paillé et Mucchielli (2021), les méthodes qualitatives reposent particulièrement sur les capacités interprétatives de la chercheuse ou du chercheur. Un ensemble d'opérations intellectuelles sont mises en œuvre pour faire émerger des significations, par la confrontation des données, la reconnaissance de récurrences ou encore l'élaboration de synthèses. Ce type de démarche vise généralement une compréhension en profondeur des phénomènes, plutôt qu'une quantification de leurs manifestations. Dans cette perspective, une enquête est dite qualitative non seulement parce qu'elle repose sur des matériaux comme des récits,

mais aussi parce qu'elle privilégie des procédures d'analyse qui visent à extraire du sens plutôt qu'à produire des statistiques (Paillé et Mucchielli, 2021).

Dans cette thèse, la démonstration repose aussi, de manière complémentaire, sur le traitement statistique de variables associées à des échelles d'opinion, dans le cadre de l'enquête ESSIMU. Celles-ci comportent des modalités de réponse hiérarchisées (par exemple, allant de « tout à fait d'accord » à « pas du tout d'accord »), ce qui permet de les coder numériquement et d'en dégager des tendances statistiques. Dans ce cas, la valeur la plus élevée (par exemple 5) exprime un degré d'adhésion plus fort que les valeurs inférieures, rendant possible une quantification rigoureuse de données initialement qualitatives (Selz et Maillachon, 2009). Il est également courant en sociologie de requalifier des données numériques en les regroupant en catégories signifiantes, notamment lorsque l'objectif est d'interpréter la signification sociale de ces valeurs plutôt que de mesurer leur intensité (Selz et Maillachon, 2009). Par exemple, la variable *âge* a été découpée en tranches afin de faire émerger des régularités ou des contrastes pertinents pour l'analyse des données ESSIMU.

La distinction soulignée par Caron (2017, p. 54), entre *analyse qualitative de données* et *analyse de données qualitatives*, se révèle particulièrement pertinente pour penser les articulations méthodologiques mises en œuvre ici. L'étude intègre ainsi des données issues de Google Trends, dont le traitement, bien que reposant sur des outils statistiques, s'inscrit dans une démarche interprétative. Autrement dit, même si des données sont d'apparence quantitative, leur analyse mobilise un regard qualitatif orienté vers la compréhension du sens qu'elles prennent dans un contexte social et discursif donné. Les données quantitatives peuvent être mises au service d'une compréhension approfondie de phénomènes empiriques repérés par ailleurs lors des participations observantes ou dans l'analyse de corpus. Elles permettent alors de consolider des hypothèses, de repérer des régularités, ou encore de donner une certaine consistance empirique à des phénomènes sociaux perçus initialement de manière plus dispersée (Selz et Maillachon, 2009, p. 81).

En somme, une méthodologie mixte est cohérente avec une imagination sociologique féministe qui reconnaît la nature située de toute production de savoir. La chercheuse (ou le chercheur) n'est jamais une simple observatrice extérieure, elle participe activement à la construction de l'objet, des catégories, et des interprétations. Ce principe est rejoint d'ailleurs largement admis, incluant par une sociologie *mainstream*. Comme le rappelle Combessie (2007), « lui-même producteur d'information et engagé dans

l'analyse des "contraintes sociales" [Durkheim, 1895] qui structurent les faits sociaux et leurs représentations, le sociologue ne peut oublier qu'une observation, un entretien, un codage, une distribution statistique est une *construction* » (c'est lui qui souligne). Autrement dit, les données, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives, résultent ici d'opérations de sélection, de découpage et d'interprétation qui sont elles-mêmes historiquement, socialement et politiquement situées.

3.2.2 Constitution des corpus

Cette thèse propose d'enquêter sur la manière dont cette notion de *culture du viol* s'est diffusée dans les sphères académiques et sociétales, en interrogeant les dynamiques de circulation des savoirs. La démarche aurait pu miser sur des entretiens avec des intellectuel·les ou sur la mobilisation de la notion par les militantes. Il a semblé intéressant d'étudier l'imprégnation de cette idée politique dans le champ scientifique et comment elle a fait son chemin dans la société, sous l'angle de la circulation des savoirs. Dans une perspective qui emprunte à l'histoire sociale des idées politiques, je me suis attachée à constituer différents corpus d'analyse dont la construction repose sur la combinaison d'une approche diachronique, pour envisager la profondeur historique de la circulation du terme *culture du viol*, et d'une approche synchronique, qui rend possible l'analyse des usages différenciés de cette notion dans un espace et un contexte temporel donnés.

Le choix de se concentrer sur des discours textuels se justifie par le rôle constitutif que l'écrit, sous ses multiples formes, joue dans la circulation des savoirs. Comme le souligne Pontille (2003), l'écriture remplit plusieurs fonctions déterminantes pour la production des connaissances, parmi lesquelles une « matérialisation du raisonnement » qui l'affranchit du « flux de l'oralité ». L'activité scientifique, en particulier, ne peut se concevoir sans le support matériel et symbolique de l'écriture qui, tout en assurant la stabilisation des idées, structurent le champ. De plus, la consignation écrite des travaux constitue un mécanisme essentiel dans la formation d'un « collectif de pensée » (Collier, 2018, p. 495), en permettant la discussion et l'appropriation des idées parfois au-delà même des communautés dites savantes. En ce sens, les articles scientifiques, comme les articles de presse ou d'autres formes de discours médiatiques ne sont pas de simples vecteurs d'information : ils participent activement à la construction, à la consolidation et à la légitimation des connaissances. Le cas des revues académiques est particulièrement intéressant car elles constituent, suivant Collier (2018), une sorte d'« entre-deux entre le livre publié et la réaction journalistique immédiate », un entre-deux notamment temporel. En ce qui concerne les articles de presse, la constitution du corpus s'est appuyée sur la base de données Eureka.cc, agrégateur de presse

accessible via le site internet de la bibliothèque de l'UQAM. Elle offre le contenu intégral de plus de 1 500 sources d'information au Québec et à l'international, incluant des d'articles de journaux et de revues, ainsi que des transcriptions d'émissions de radio et de télévision. Étudier la circulation d'un concept ne saurait toutefois se limiter à comparer des prises de position homogènes, issues d'un même registre discursif ou d'une situation de communication instituée.

J'ai cherché à rassembler des matériaux permettant un certain dépassement des prises de parole déjà légitimées ou rendues visibles par leur médiatisation, afin d'éviter de reconduire les hiérarchies épistémiques existantes. L'objectif est d'accorder une attention particulière aux sujets sociaux, aux discours et aux représentations situés en marge, notamment de la scène publique. L'analyse des dynamiques de réception d'une idée politique, incluant le « publiquement débattable », ne peut non plus se limiter à l'étude des discours déjà constitués (Rennes, 2016, p. 40). Ces considérations ont guidé la constitution du corpus, qui articule des sources issues du champ scientifique et de la sphère médiatique dominante avec des expressions moins visibles, parfois informelles. C'est dans cet esprit que les données issues de l'enquête ESSIMU ou de Google Trends se révèlent particulièrement pertinentes : elles donnent accès à des formes de réception et de visibilité sociale moins « fréquentées », et ouvrent ainsi la possibilité à une imagination sociologique féministe de repérer des dynamiques de politisation en devenir, notamment dans les discours d'étudiantes.

Afin d'éviter les redondances, certaines précisions concernant les sources et les stratégies méthodologiques ne seront pas détaillées ici, mais présentées dans les chapitres empiriques concernés c'est-à-dire proches de la démarche de restitution des résultats. Cette organisation vise à renforcer la lisibilité de l'ensemble et à assurer une meilleure cohérence entre la description du matériau étudié et son traitement effectif. Un tableau-synthèse est également présenté en fin de chapitre.

3.2.3 Approches et stratégies analytiques privilégiées

L'organisation générale des chapitres de résultats (4 à 7) repose sur une approche chronologico-thématique, qui permet de rendre compte à la fois de la progression temporelle de la circulation de l'idée de *culture du viol* et des enjeux transversaux qui la structurent. Une telle articulation combine les avantages d'une analyse diachronique – attentive aux évolutions et aux contextes de production des discours – et d'une structuration thématique qui facilite la mise en évidence de régularités, de tensions ou de ruptures significatives. Cette double logique est reconnue comme particulièrement féconde dans

les recherches qualitatives, où elle favorise la contextualisation des résultats et leur intelligibilité (Paillé et Mucchielli, 2021). La thèse de Collier (2018) illustre de manière éclairante ce type de démarche pour analyser des débats intellectuels autour du postcolonial. L'axe chronologique permet de situer l'émergence et les transformations des débats, en identifiant des moments distincts de son développement. L'axe thématique, quant à lui, rend possible l'examen transversal des arguments, des actrices et des controverses qui marquent ces séquences. L'articulation des deux dimensions met en évidence à la fois la dynamique évolutive du débat et la récurrence de tensions ou de clivages, offrant ainsi une compréhension fine des conditions de circulation d'une notion.

La stratégie d'analyse qualitative « en mode écriture » décrite par Paillé et Mucchielli (2021) correspond à la forme narrative que j'ai régulièrement adoptée, notamment dans le chapitre 4 consacré aux origines de l'idée de *culture du viol*. Cette approche invite à concevoir l'analyse qualitative non comme une étape distincte de la rédaction, mais comme un processus qui se déploie au fil de l'écriture. Elle est d'ailleurs présentée par les auteurs comme particulièrement adaptée aux démarches biographiques (Paillé et Mucchielli, 2021, p. 235). Dans mon cas, j'ai choisi de « tordre » quelque peu cette invitation pour la mettre en résonance avec la perspective proposée par Daston (2000), laquelle envisage la possibilité de construire une « biographie des objets scientifiques ». Autrement dit, il s'agit de retracer la trajectoire d'une notion, ses déplacements et ses reconfigurations, plutôt que de se limiter à l'histoire d'une personne. Plutôt que de recourir à un codage systématique ou à des grilles préétablies, l'analyse se construit ainsi dans un travail continu « de reformulation, d'explicitation, d'interprétation ou de théorisation du matériau » (Paillé et Mucchielli, 2021, p. 222). Dans cette optique, l'écriture n'est pas simplement un moyen de restituer les résultats : elle incarne l'exercice analytique lui-même, en action, et se prête particulièrement bien à l'entreprise de « biographie » d'un objet d'étude tel que la notion de *culture du viol*. Les étapes de la stratégie d'analyse « en mode écriture » visent généralement à répondre à un questionnement, puis à produire des constats, à avancer des pistes d'interprétation et à identifier des récurrences, en se demandant inlassablement :

... qu'y a-t-il à décrire, à rapporter, à constater, à mettre en avant, à articuler relativement au matériau à l'étude ? La question est simple, elle est directe, mais elle est exigeante. L'écriture de texte suivi, plus que tout autre procédé, nécessite une série de lectures attentives du matériau avant que la plume ne puisse jouer du sens librement et, surtout, valablement. (Paillé et Mucchielli, 2021, p. 228–229)

Concrètement, il s'agit de rédiger des textes inspirés par l'examen successif de différentes portions du corpus, puis de les revisiter à mesure que de nouvelles données éclairent ou reconfigurent les analyses précédentes. Ce va-et-vient donne lieu à des textes de plus en plus englobants, issus tantôt de la synthèse ou de la recomposition d'extraits pertinents, tantôt de l'élaboration de perspectives interprétatives inédites (Paillé et Mucchielli, 2021, p. 234). Cette démarche implique un aller-retour constant entre données et conceptualisation, où l'écriture devient une construction progressive, critique et réflexive. Dans cet espace d'élaboration, l'imagination sociologique peut mettre à l'épreuve les liens entre concepts et matériaux empiriques, et faire émerger progressivement des pistes théoriques, en dialogue étroit avec d'autres stratégies, par exemple une analyse thématique ou de discours.

L'analyse des articles de revues académiques conduite aux chapitres 4 et 5 se fonde aussi sur une recension critique d'écrits de nature historiographique, portant principalement sur le mouvement étatsunien contre le viol (par ex. McGuire, 2010; Bevacqua, 2000; Ferree et Hess 2002 ; Grant [1993] 2021; Evans 2008) ainsi que sur des publications militantes qui ont favorisé la popularisation des idées féministes, dont la notion de *culture du viol* (par ex. Hanisch, 1970; Combahee River Collective [1977] 2006)¹¹⁵. La démarche a impliqué de s'intéresser à l'identité des auteures, aux espaces de publication (revues, etc.) ainsi qu'aux conditions de diffusion, par exemple le succès éditorial. La sélection des documents a reposé sur un échantillonnage raisonné, fondé sur des critères de pertinence en lien avec le thème, l'incidence et la diffusion des publications. Pour être retenus, les textes devaient traiter soit de culture du viol, soit plus largement de la violence sexuelle. La collecte a été effectuée principalement à partir de recherches sur Google Scholar et à l'aide des outils de recherche des bibliothèques universitaires.

L'analyse thématique constitue une méthode efficace pour identifier et synthétiser les thèmes présents dans un corpus, en s'attachant davantage au signifié qu'au signifiant (Paillé et Mucchielli, 2021). Elle met l'accent sur l'extraction progressive de thèmes, de catégories ou de régularités de sens à partir du matériau empirique, ce qui permet de dégager des tendances et d'organiser les résultats de manière intelligible. Dans certains cas, j'ai également mobilisé une analyse de contenu (Bardin, 2013) afin de repérer les différents univers sémantiques exprimés dans les données, en particulier au chapitre 7. Plus systématique dans son application, cette méthode repose sur un codage et un classement du contenu en unités de sens, permettant de quantifier certaines occurrences et d'en comparer la distribution. Ces deux

¹¹⁵ Mentionnons, parmi d'autres sources consultées, la revue *Off Our Backs* et le bulletin de la *Feminist Alliance Against Rape Newsletter*.

approches présentent toutefois plusieurs points communs : elles visent toutes deux à réduire et organiser un volume important de données textuelles, à identifier des structures de sens et à soutenir la formulation d'interprétations théoriques. Elles partagent également une démarche itérative, où le chercheur ou la chercheuse passe constamment du matériau brut à la conceptualisation. L'articulation entre analyse thématique et analyse de contenu m'a ainsi permis de croiser une lecture souple et interprétative avec une approche plus systématique, afin de mieux saisir la diversité et la cohérence des significations produites.

Dans un autre registre, j'ai mobilisé des outils technonumériques pour analyser quantitativement et qualitativement une partie du matériel recueilli auprès d'environ 1 500 répondant-es, chacun-e ayant fourni trois réponses à une question ouverte traitée au chapitre 7. Après avoir exploré les possibilités offertes par d'autres logiciels (NVivo, Alceste), j'ai retenu SÉMATO, pour sa facilité d'accès et parce qu'il permet de combiner une approche textométrique avec l'annotation manuelle d'unités textuelles (Rizkallah, 2013). Conçu comme un applicateur web, ce logiciel a accompagné l'ensemble du travail d'analyse de l'échantillon, depuis la construction des catégories jusqu'au codage et à la thématisation des réponses. L'assistance sémantique de SÉMATO repose sur l'interaction entre le corpus et un dictionnaire intégré, ce qui permet à l'analyste d'utiliser les suggestions générées automatiquement, de les ajuster manuellement ou de créer ses propres thèmes dans un processus itératif. Enfin, les représentations graphiques produites ont été utilisées pour orienter la lecture des données et faciliter l'entrée dans l'analyse, en mettant notamment en évidence des cooccurrences thématiques.

Enfin, l'étude des discours médiatiques a nécessité le recours à une approche critique, telle que l'analyse socioculturelle du discours développée par la sociologue Élisabeth Mercier (2020), elle-même ancrée dans les travaux de Stuart Hall. Dans ce cadre, le discours est appréhendé comme une manière de désigner un objet, une personne ou un groupe social, mais aussi de produire des savoirs à leur sujet et d'organiser des ensembles d'idées, d'images et de pratiques. Cette perspective permet de mettre en lumière la façon dont les médias contribuent à la construction du sens, à la circulation des représentations collectives et à la stabilisation ou à la remise en cause des rapports de pouvoir. Elle éclaire ainsi les processus par lesquels certains thèmes ou sujets sociaux accèdent à la légitimité dans l'espace public, tandis que d'autres demeurent marginalisés ou invisibilisés. Une telle orientation, attentive aux dimensions idéologiques et politiques du langage, résonne étroitement avec une imagination sociologique féministe, en ce qu'elle

invite à considérer les discours comme des pratiques sociales situées, traversées par des rapports de pouvoir et productrices de significations partagées.

3.3 Matériaux et corpus

Des matériaux empiriques très différents ont été mobilisés dans cette recherche. Pour chacun d'eux, la présentation suit une structure comparable. Après avoir précisé la démarche générale ayant guidé sa sélection et son utilisation, je détaille les stratégies d'échantillonnage, puis j'explique les modalités d'organisation et de traitement des données, avant de présenter les principes analytiques qui ont orienté leur interprétation. Enfin, j'identifie les principales forces et limites de chaque matériau, mises en lien avec des considérations méthodologiques, théoriques ou épistémologiques spécifiques.

3.3.1 Les revues académiques

Afin de revisiter la genèse de la notion de *culture du viol*, et mieux comprendre sa diffusion et son appropriation, j'ai mené une enquête systématique sur les occurrences du terme dans les publications scientifiques. L'objectif était d'identifier les premiers écrits qui l'ont mobilisé, d'en cerner les contextes de publication et d'examiner les références convoquées pour le définir. L'hypothèse sous-jacente est qu'étudier les chaînes de citations permet de remonter aux sources pionnières et de mieux saisir les conditions sociales, politiques et intellectuelles de la mise en circulation du concept. Ce corpus constitue la base empirique du chapitre 4, consacré à la reconstitution de la genèse de la notion de *culture du viol* ainsi que du chapitre 5, qui porte sur sa circulation académique. Selon l'approche retenue, qui s'inspire du modèle des « biographies d'objets scientifiques » (Daston, 2000), l'histoire d'un concept ne peut être dissociée des contextes de publication, des espaces disciplinaires et des collectifs de pensée qui le portent. L'analyse ne se limite pas à dater ses premières formulations : elle interroge également les trajectoires des auteurices impliquées, les espaces éditoriaux investis, ainsi que les intentions théoriques et politiques portées par cette idée. La démarche s'appuie sur l'idée que les revues académiques constituent non seulement le principal indice de la production académique, mais aussi des espaces de débat et de reconfiguration conceptuelle.

Échantillonnage

La première étape a consisté à choisir dix bases de données bibliographiques : CAIRN, Érudit, IBSS, Jstor, Open, Persée, Sage Journals, Scopus, SocIndex et Sociological Abstracts. Ensemble, elles recensent des centaines de milliers d'articles et des recoupements sont donc possibles, notamment en raison des

partenariats (par exemple entre Érudit et Persée). Les filtres disciplinaires ont généralement permis de sélectionner les publications en études féministes (ou sur le genre), multidisciplinaires, et en sciences sociales, particulièrement en sociologie¹¹⁶. Les critères de sélection des revues et des articles se caractérisent toutefois par une certaine élasticité, sachant que les filtres disponibles varient selon les bases de données et les possibilités de leurs moteurs de recherche¹¹⁷. La deuxième étape a impliqué de retracer l'apparition et la diffusion des syntagmes « *rape culture* » et « culture du viol » dans l'ensemble des références obtenues automatiquement, qui ont ensuite été nettoyées manuellement. Pour chaque base de données, j'ai procédé, autant que possible, à l'élimination des doublons et autres anomalies.

Ce repérage a permis d'identifier les occurrences les plus anciennes et d'observer l'évolution de leur usage entre les années 1970 et le début des années 2020. A ces fins, seuls les essais théoriques et les études empiriques ont été retenues. Certaines publications ont donc été retirées des résultats, par exemple les comptes rendus de lecture.

Le recours à Google Scholar s'est avéré indispensable pour pallier la sous-représentation des auteurices francophones dans les bases de données. Trois sous-corpus distincts ont ensuite été constitués :

- Les premières occurrences : articles scientifiques en français et en anglais contenant l'une ou l'autre des expressions, jusqu'en 2020 (liste en Annexe B);
- Les vingt articles anglophones les plus cités : identifiés via Scopus, afin de repérer les travaux les plus influents comportant le mot-clé « *rape culture* » (Annexe C);
- Vingt articles francophones contemporains : repérés avec la requête « culture du viol » via Google Scholar, représentant les publications les plus référencées (Annexe D).

Il est à noter qu'un article peut figurer dans deux sous-corpus. C'est le cas de Bourcier (2013), présent à la fois dans les premières occurrences et dans le sous-corpus des articles francophones contemporains. De même, Boswell *et al.* (1996) apparaît dans les premières occurrences et parmi les vingt articles

¹¹⁶ Faute de quoi, la moisson incluait trop d'articles non pertinents pour mon propos, par exemple en sciences de la nature. Il semble ainsi que le colza se traduise par *rape* en anglais et que des études sur la *rape culture* traitent d'agriculture !

¹¹⁷ Par exemple, il était parfois possible de ne sélectionner que les articles savants et culturels ou les « publications académiques », tandis que les critères d'autres bases incluait des comptes rendus.

anglophones les plus cités. Cela s'explique par le fait que ces articles sont à la fois anciens et fortement mobilisés dans les travaux contemporains.

Collecte, organisation et traitement des données

La collecte a été réalisée manuellement dans les bases, puis enrichie par des vérifications complémentaires. Chaque article sélectionné a fait l'objet d'un relevé systématique des références associées aux occurrences du terme, qu'elles apparaissent dans le corps du texte, en note ou en bibliographie. Ce travail a permis de constituer un fichier de citations dans Excel, entendues soit comme citation au sens strict ou au sens de références avec nom d'auteur et date (Rinck, 2010). Des informations biographiques sur les auteurices (discipline, statut, affiliation, pays, genre) ont également été rassemblées à partir des notices des revues, des sites web des universités d'attache ou, à défaut, d'autres sources documentaires disponibles en ligne. Sauf indication contraire, les informations biographiques présentées renvoient à la période de parution des références.

Analyse des données

Le repérage bibliométrique a constitué le point d'entrée d'une analyse à la fois quantitative et qualitative. Du côté quantitatif, l'attention a porté sur la fréquence des occurrences, les moments d'intensification et les régularités observées. Du côté qualitatif, l'analyse de contenu a cherché à comprendre l'importance et les significations attribuées au concept, son rôle dans l'argumentation ainsi que le contexte de publication et les débats théoriques ou politiques auxquels ces usages se rattachaient. Ce travail dans des « archives » de l'obstination (Ahmed, 2012) participe à une mémoire essentielle pour l'histoire des idées féministes (Ahmed, 2017). À l'inverse d'une logique d'attribution individuelle ou d'assignation d'un copyright, la démarche s'efforce de penser l'émergence du concept comme un processus collectif, situé et conflictuel.

Une attention particulière a été portée au travail citationnel : qui cite qui, avec quelle référence, et dans quel but ? L'analyse des pratiques de citation constitue une source précieuse pour comprendre l'émergence et les usages d'un terme ou d'un concept (Bornmann *et al.*, 2020). Retracer ces chaînes de citations, parfois sur plusieurs niveaux, a permis d'identifier les textes fondateurs et les auteurices de référence, sur les « épaules » desquelles les auteurices ultérieures peuvent prendre appui (Brossard et Ruiz-Junco, 2020). Cela permet également de cerner l'espace intellectuel dans lequel s'est forgée l'idée de *culture du viol*. S'intéresser aux citations appuyant la définition de la culture du viol visait aussi à appréhender ce travail définitionnel, et son évolution. Il s'agissait enfin de mettre au jour certaines

logiques, notamment « d'affinités théoriques » ou au contraire d'invisibilisation, dans une « économie de la citation » où les savoirs féministes sont globalement marqués par « un manque de reconnaissance avéré » (Clair *et al.*, 2022); comme on l'a vu avec le cas de la sociologie de la violence. L'analyse des pratiques de citation est ainsi envisagée comme un terrain de luttes autant que comme une mémoire partagée, où se jouent les conditions de légitimation d'un concept (Ahmed, 2012, 2017).

Forces, limites et autres considérations

L'approche retenue, fondée sur l'analyse combinée des occurrences et du travail citationnel qui les accompagne, fournit les bases empiriques d'une sociohistoire féministe de la notion de *culture du viol*. Elle met en lumière à la fois l'évolution définitionnelle du terme et les conditions sociales, politiques et intellectuelles de son usage. Cependant, plusieurs limites doivent être signalées. D'abord, le corpus ne peut être considéré comme exhaustif : certaines revues ou articles ne sont pas indexés, d'autres ne l'étaient pas aux périodes concernées, et des erreurs bibliographiques ont pu subsister, en dépit d'un processus de vérification parfois fastidieux. De plus, il a parfois fallu contourner certaines difficultés posées par la coexistence de différentes éditions d'un même texte, pour tenter d'en repérer la première version.

Enfin, les bases de données sont gérées par des entreprises privées et fonctionnent selon des logiques commerciales plutôt que scientifiques; le « caractère situé du traçage numérique » influe sur la représentativité des données (Barats, 2016, p. 57). Enfin, la domination de l'anglais et de l'Amérique du Nord contribue à un biais linguistique et géographique, dans le domaine scientifique comme pour ce qui concerne les bases de données qui en indexent la production (Albarillo, 2014). Malgré ces limites, l'analyse éclaire les dynamiques de circulation, de reconnaissance et d'effacement qui traversent l'histoire de la notion de *culture du viol*, et contribue à restituer la mémoire des savoirs féministes qui en ont nourri la conceptualisation.

3.3.2 Les tendances de recherche sur Google

Des données massives (*big data*) issues des pratiques de recherche en ligne ont été utilisées, disponibles à partir de Google Trends (GT). Les requêtes Google sont considérées comme des indicateurs (*proxies*) de curiosité sociale et offrent un prisme d'observation complémentaire aux sondages ou à la couverture médiatique (Bronner, David et Del Buono, 2018; Ripberger, 2011). L'hypothèse directrice est que l'analyse des requêtes à propos de la culture du viol renseigne l'intérêt du public et, par ricochet, certaines

dimensions de la circulation de la notion dans l'espace public et médiatique, particulièrement au Québec. En tant qu'outil calculateur, GT permet de suivre l'évolution temporelle de la popularité relative d'un terme (ou conjonction de mots) et d'identifier les autres sujets saisis au cours de sessions de recherche, que l'on interprète comme éléments de l'univers sémantique de l'intérêt public (Boullier, 2012; Foenix-Riou, 2013). Classés sur la base de leur popularité, les différents mots-clés obtenus permettent de mieux cerner les interrogations et les préoccupations des internautes.

Plusieurs travaux confortent ce choix. Phillips (2017) s'est appuyée sur les volumes de recherche sur Google pour mettre en évidence la montée en visibilité de *rape culture* aux États-Unis, notamment un pic lié à l'affaire Steubenville en mars 2013, moment du procès des deux garçons accusés d'avoir violé une jeune femme, puis d'avoir publié des photos de l'agression sur les médias sociaux, ainsi que des commentaires dénigrant leur victime. Makin et Morczek (2015) utilisent des requêtes liées à des contenus pornographiques présentant des scènes de violence sexuelle (*rape porn*) comme « mesure indirecte » de la culture du viol (« *proxy measure for rape culture* », p. 3). Kostakos (2018) souligne l'accessibilité et l'utilité de GT pour explorer la perception publique de crimes graves. En science politique, Bertrand (2018) mobilise pour sa part GT pour tester l'hypothèse d'une quatrième vague féministe en France.

Captant plus de 90% des recherches quotidiennement effectuées en ligne à travers le monde, incluant au Canada, et traitant environ 100 milliards de recherches chaque mois¹¹⁸, Google est identifié comme une source pertinente de données comportementales, en l'occurrence de contenus produits passivement par le grand public dans ses interactions avec la technologie (Foenix-Riou, 2013; Kostakos, 2018; Swearingen et Ripberger, 2014). Par exemple, GT a établi Jian Ghomeshi comme la personnalité canadienne ayant fait l'objet du plus grand nombre de recherches sur Google en 2014¹¹⁹.

Échantillonnage

Deux unités d'analyse ont été retenues : (1) les courbes temporelles de popularité relative du terme; (2) les « sujets associés », considérés comme indicateurs qualitatifs de l'intérêt public. L'analyse a été conduite via l'interface francophone de GT avec les mots-clés « culture du viol » et « *rape culture* ». Le

¹¹⁸ Selon les statistiques publiées par StatCounter <http://gs.statcounter.com/search-engine-market-share> (consulté le 11 mars 2019) et par Bort, J. (2013, 13 mai). Nearly 500 Million Searches A Day Are For Things Google Has Never Heard Of, *Business Insider*. <https://www.businessinsider.com/500m-things-google-has-never-heard-of-2013-5>

¹¹⁹ Recherche effectuée le 2 janvier 2015 sur <https://trends.google.com/>

paramétrage retenu a consisté à appliquer un filtre géographique sur le Québec, qui constitue l'aire principale, complétée ponctuellement par les aires canadienne et mondiale. Les données étant disponibles depuis 2004, les extractions couvrent : a) des séries temporelles longues jusqu'à 2024 collectées en juillet 2025; b) des séries plus courtes issus d'une collecte réalisée en juillet 2022, car elles n'étaient plus accessibles pour le Québec en 2025. Des repérages exploratoires antérieurs (2015, 2019) ont servi à vérifier la stabilité des pics. Pour les sujets associés, deux séries ont été constituées : 2004–2018 ($n = 18$) et 2004–2021 ($n = 17$).

Ce choix méthodologique repose sur l'intérêt d'un regard diachronique permettant de dégager les transformations dans les requêtes des internautes au fil du temps. La raison d'arrêter la borne chronologique à 2021 est liée au constat que les données fournies par GT après 2023 sur les sujets associés deviennent nettement plus limitées¹²⁰.

Collecte, organisation et traitement des données

La première collecte a été réalisée en mars 2019, la seconde collecte a été effectuée trois ans, plus tard, en juillet 2022. Afin de réduire la variabilité observée entre les extractions, chacune des séries repose sur trois collectes successives, effectuées à une semaine d'intervalle; le « top 5 » des sujets les plus fréquemment recherchés en lien avec la culture du viol est demeuré stable à l'intérieur de chaque série¹²¹. Des règles minimales ont été appliquées pour éliminer les doublons et obtenir un échantillon contrasté¹²². Tandis que GT distingue de manière plutôt floue sujets et requêtes associées à un sujet principal, Gilbert

¹²⁰ Une tentative de troisième extraction en 2025 s'est avérée infructueuse : la plateforme ne proposait alors que deux sujets associés, bien en deçà du niveau de détail observé lors des collectes précédentes. Ce resserrement des données disponibles pourrait s'expliquer par des modifications apportées aux algorithmes.

¹²¹ Des collectes préparatoires ont en effet révélé que certains résultats fluctuaient d'une extraction à l'autre. Des variations ont été observées concernant les sujets, leur nombre total et leurs indices de popularité. Ceci s'explique probablement par le fait que les données de GT sont constamment mises à jour, quasiment en temps réel. Dans les cas où les indices ont varié, toujours d'un point au maximum, les résultats rendent compte de l'indice qui est apparu dans deux des trois extractions.

¹²² Par exemple, « consentement sexuel » a été éliminé pour ne conserver que « consentement »; « agression » a été écarté au profit de « agression sexuelle ». De même, les sujets « culture » et « viol », qui sont ressortis comme les requêtes associées les plus populaires, ont été jugés redondants et exclus des séries analysées, toujours dans un souci de renforcer la cohérence des données fournies par GT. Tous les autres sujets ont été retenus tels que formulés par GT.

(2019) propose de reconnaître que « Google traite comme une requête toute question qu'on lui pose » (p. 530)¹²³.

GT fournit des indices de popularité d'un terme de recherche normalisés sur une échelle allant de 0 à 100 en proportion de l'ensemble des requêtes pour une période (semaine, mois, année) et un territoire donnés (monde, pays, province ou état, ville). Les graphiques de résultats produits par GT ont été consultés en ligne et des captures d'écran sont présentées pour illustrer l'évolution de la popularité relative (chap. 6). Les valeurs ont aussi été exportées dans un tableur Excel pour organiser les données (harmonisation des paramètres, dates/heures d'extraction; suppression des doublons, etc.). Lorsque GT ne dispose pas de suffisamment de données sur le volume de requêtes, le chiffre 0 s'affiche. L'orientation d'une courbe exprimant une popularité relative, un déclin peut refléter une hausse d'autres termes plutôt qu'une baisse absolue du terme étudié. Il est néanmoins admis qu'un pic de recherche implique une augmentation de l'intérêt du terme de recherche (Foenix-Riou, 2013; Kostakos, 2018; Swearingen et Ripberger, 2014).

Analyse des données

L'analyse des données issues de Google s'est déployée en quatre temps :

1. Temporalités de l'intérêt : description des courbes de popularité, identification des pics et mise en relation avec des événements sociaux et médiatiques; l'objectif n'est pas d'estimer des volumes absolus, mais de repérer des moments de visibilité accrue de la notion de *culture du viol*;
2. Univers sémantique associé : traitement des « sujets associés » comme indices de ce qui intéresse particulièrement les internautes; analyse thématique (Bardin, 2013) pour dégager enjeux, actrices et dimensions du problème, ce qui renseigne sur les conditions de circulation et de visibilité du terme *culture du viol* dans l'espace public;
3. Comparaison diachronique : confrontation des séries 2019 (T1) et 2022 (T2) pour identifier continuités, émergences et retraits dans les sujets associés;

¹²³ Considérées comme des doublons, les recherches répétées par une même personne utilisatrice sur une courte période de temps sont néanmoins éliminées (site de Google Trends, « Retracer les données de Google Trends » <https://newsinitiative.withgoogle.com/training/lessons?tool=Google%20Trends&image=trends> (consulté le 9 mars 2019).

4. Triangulation : contextualisation des périodes d'attention maximales avec le corpus de presse afin de lier pics et déclencheurs médiatiques, évitant ainsi une lecture intentionnaliste des requêtes.

Forces, limites et autres considérations

L'exploitation des données issues de Google Trends présente plusieurs forces. Elle permet un accès rapide et gratuit à des données massives sur des « nouvelles traces sociales » (Bronner *et al.*, 2018, p. 19) laissées en français et depuis le Québec. Outre des filtres temporels et géographiques assez fonctionnels, GT offre la possibilité de cartographier un univers thématique associé. Ce matériau est pertinent pour une sociohistoire de la réception d'une idée féministe : il donne accès à un large échantillon de la population cible, mais également à des comportements de recherche observés dans leur contexte « naturel ». Je fais référence à des comportements spontanés non soumis à la présence d'une enquêtrice ni à la pression normative de la désirabilité sociale, biais qui peut affecter les réponses dans les dispositifs d'enquête classiques¹²⁴. En rendant disponibles ce genre de données, GT se veut un moyen « de voir ce que le monde cherche », comme le relève Foenix-Riou (2013), reprenant un slogan de l'entreprise¹²⁵. Environ 96 % des internautes du Québec utilisent Google comme principal moteur de recherche (Anaya, 2023).

Les statistiques obtenues sont néanmoins à manipuler avec précaution. GT présente en effet plusieurs limites. L'outil mesure l'évolution du volume de recherches sur un terme au moyen d'un indice normalisé de 0 à 100, rapporté à la quantité totale de requêtes Google, ce qui rend impossible la connaissance du volume réel des recherches sur le terme en question (Foenix-Riou, 2013). Les données étant relatives et non absolues, la comparaison entre deux diagrammes distincts peut induire des erreurs d'interprétation; pour comparer des requêtes entre elles, il est indispensable de les intégrer au sein d'une même requête GT. Par ailleurs, les données varient selon le moment de l'extraction, ce qui a nécessité des itérations et des agrégations répétées. L'opacité de l'algorithme constitue une limite supplémentaire qui soulève aussi des considérations épistémo-politiques. La multinationale Google ne divulgue pas sa méthodologie, ce qui

¹²⁴ Sur des sujets sensibles comme la sexualité, le biais de désirabilité sociale peut se manifester dans deux sens : sous-déclaration ou surdéclaration, selon que l'individu cherche à se conformer à une norme dominante ou à projeter une image valorisée de lui-même. Des procédures méthodologiques existent toutefois pour en atténuer les effets, notamment l'anonymat des répondant-es et l'auto-administration des questionnaires. Dans son étude sur la coercition sexuelle, Benbouriche (2016) a pour sa part eu recours à un stimulus audio plutôt qu'à des vignettes, pour rendre les inférences expérimentales moins transparentes et favoriser des réponses « plus idiosyncrasiques » (p. 57). Voir aussi King, Bruce M. (2022). The Influence of Social Desirability on Sexual Behavior Surveys: A Review. *Archives of Sexual Behavior*, 51(3), 1495–1501. <https://doi.org/10.1007/s10508-021-02197-0>

¹²⁵ « See what the world is searching for » <https://blog.google/products/search/see-what-world-searching-updated-google-trends/>

reflète des logiques à la fois commerciales et sociales (Bortoli et Combes, 2015; Foenix-Riou, 2013; Ripberger, 2011). De plus, l'accès aux sujets associés pour le Québec a été restreint après 2023. Les algorithmes ne sont pas neutres : ils conditionnent l'accès à l'information et hiérarchisent les contenus (Gillespie, 2014). L'objectif dans cette thèse n'est toutefois pas de mesurer exhaustivement l'intérêt collectif, mais bien de repérer des moments de visibilité et des configurations sémantiques de la culture du viol dans l'espace numérique québécois, en triangulation avec les autres matériaux de la thèse.

3.3.3 Un corpus de presse francophone

L'interprétation des données issues de Google Trends a été complétée par l'étude de l'attention médiatique accordée à la notion de *culture du viol*. Cette analyse repose sur l'hypothèse que l'intérêt du public pour un enjeu social est structuré par des dynamiques d'*agenda setting* et s'inscrit dans un régime attentionnel marqué par l'alerte médiatique (Boullier, 2012). La presse québécoise francophone constitue ainsi un terrain pertinent pour contextualiser les pics de requêtes observés dans GT et pour mesurer la visibilité explicite du vocable dans l'espace public et médiatique. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des travaux de Phillips (2017), qui a montré l'accélération fulgurante de la diffusion médiatique de *rape culture* aux États-Unis entre 2010 et 2014 (+1 871 %, concentrée en seize mois).

Dans mon enquête, j'ai également voulu établir la chronologie d'apparition dans les médias québécois et mesurer les conditions initiales de sa visibilité dans cette arène. Enfin, un dépouillement de discours médiatiques contestant la notion de *culture du viol* a également été mené, sans avoir pu être mobilisé directement dans la thèse, mais contribuant à une connaissance plus fine des discours et des stratégies de délégitimation repérées dans d'autres corpus.

Échantillonnage

La collecte du corpus principal a été effectuée via la base de données Eureka.cc, et regroupe cinq médias généralistes : quatre quotidiens (*La Presse*, *Le Devoir*, *Le Journal de Montréal*, *Le Soleil*) et le diffuseur public ICI Radio-Canada (radio, télévision, site web)¹²⁶. Cette sélection articule secteurs public et privé, presse commerciale à large diffusion et seul quotidien québécois indépendant des grands conglomérats

¹²⁶ Plus précisément, Eureka segmentant les sources médiatiques en fonction des formats de leurs produits ou éditions, les sources retenues sont les sites web de *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Soleil*. Le site web du *Journal de Montréal* présentant trop de contraintes (doublons et contenu rédactionnel ne comportant pas le mot-clé, etc.), c'est la version en ligne du tabloïd qui a été retenue. La source *ICI Radio-Canada* inclut le site web des Nouvelles, ainsi que les transcriptions du *Radiojournal* et du *Téléjournal* produits à Montréal.

(*Le Devoir*). La période couverte s'étend du 1^{er} janvier 1840 au 31 décembre 2021, soit l'ensemble des données disponibles dans la base au moment de la collecte en 2022. Les résultats présentés au chapitre 6 documentent les premières occurrences du mot-clé « culture du viol » dans ces cinq sources [6.1.1].

À ce corpus s'ajoutent des données secondaires issues des bilans annuels de l'actualité et des palmarès des nouvelles les plus médiatisées produits par la firme Influence Communication (IC), qui se présente comme « le plus important courtier en nouvelles au Canada »¹²⁷. Bien que relevant du secteur privé, ces indicateurs ont parfois été utilisés dans la recherche académique pour appréhender la portée médiatique des mobilisations sociales; par ex. Bilge (2010) et Dufour et Savoie (2014). Selon IC, les quatre quotidiens retenus figurent parmi les cinq sources les plus reprises à la télévision et à la radio au Québec, et *La Presse* possède un « poids média » deux fois supérieur à celui de ses concurrents montréalais.

Collecte, organisation et traitement des données

L'inventaire systématique des occurrences du terme *culture du viol* a porté sur l'ensemble des formats journalistiques disponibles : articles, chroniques, reportages, dépêches, textes d'opinion et contenus audiovisuels. Les phénomènes de reprise interne aux groupes de presse (par exemple entre *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*, ou entre *Le Soleil* et *Le Droit*) ont été pris en compte dans l'interprétation. Les doublons ont été éliminés lors du comptage manuel des occurrences. J'ai également procédé au dépouillement des premières occurrences explicites du terme *culture du viol* dans les cinq médias retenus, afin d'en établir la chronologie d'apparition et de préparer l'analyse de leur inscription médiatique.

Pour garantir la traçabilité et faciliter les traitements ultérieurs, les résultats des recherches menées dans Eureka ont été sauvegardés sous forme de fichiers PDF, organisés par année de publication. Cette étape a permis de constituer une archive structurée, mobilisable à la fois pour le suivi diachronique et pour la vérification ponctuelle des contenus. Les résultats du comptage des occurrences retenues ont été systématiquement consignés dans des tableurs Excel, afin d'assurer la traçabilité des données (date de

¹²⁷ Citation extraite du site <http://www.influencecommunication.com> (consulté le 18 février 2019). On y apprend que les services offerts aux entreprises incluent « la surveillance, l'agrégation et l'analyse exhaustives des journaux, de la radio, de la télévision et de plus de 7 000 sites Internet d'information ». Pour quantifier la place qu'occupe une nouvelle, la firme en calcule « le poids média », à savoir un indice quantitatif et comparatif qui accorde une valeur relative à un sujet dans les médias (*Ibid.*).

parution, média). Ces données agrégées ont permis de construire des séries chronologiques et de générer des graphiques illustrant l'évolution de la visibilité médiatique du terme, tels que présentés au chapitre 6.

Analyse des données

L'analyse du corpus de presse combine une approche quantitative et qualitative. Sur le plan quantitatif, le comptage systématique des occurrences de *culture du viol* dans les cinq médias retenus a permis d'en suivre l'évolution au fil du temps, ainsi que les variations entre périodes et entre sources. Ces résultats ont été consignés dans des tableurs Excel, puis représentés sous forme de graphiques chronologiques, facilitant l'observation des tendances et des moments d'attention médiatique.

Elles constituent ainsi un outil de triangulation, en croisant l'évolution de l'attention médiatique et celle de l'intérêt du public, enrichi par les informations issues de la recension des écrits et l'observation participante de la chercheuse. Mises en relation avec les pics de requêtes observés dans Google Trends, ces analyses ont également permis d'identifier les événements médiatiques jouant un rôle catalyseur. En complément, deux autres moyens ont permis de repérer ponctuellement des articles : des recherches par mots-clés sur Google, et une veille maintenue depuis novembre 2014 grâce aux alertes Google, configurées pour les termes « culture du viol » et « *rape culture* ». Le service me transmet hebdomadairement un courriel récapitulatif des nouvelles mentions publiées sur le Web. Mobilisé dès le début de la recherche, cet outil a permis de suivre l'augmentation graduelle des contenus comportant ces mots-clés.

L'approche qualitative, pour sa part, s'est centrée sur les conditions d'inscription de la notion dans le champ médiatique. L'examen des premières occurrences de *culture du viol* dans les cinq médias retenus a donné lieu à une analyse de discours critique visant à identifier qui le mobilise, dans quels contextes sociaux ou géographiques et comment ces faits sont décrits. L'attention portée aux modalités d'énonciation (par exemple, l'usage avec ou sans guillemets) et à de courtes citations tirées des articles a permis de dégager certaines dynamiques discursives saillantes. Ces éléments, bien que fondés sur un échantillon restreint, apportent un éclairage essentiel sur les conditions de (dé)légitimation de la notion de culture du viol dans l'espace médiatique québécois.

Forces, limites et autres considérations

Le recours au corpus de presse présente plusieurs avantages : il contextualise de façon fine les pics repérés dans GT, permet d'évaluer la visibilité médiatique du terme et de mobiliser sur des sources reconnues dans la recherche universitaire. Toutefois, deux limites importantes doivent être soulignées.

Premièrement, la forte concentration médiatique entraîne une redondance des contenus entre journaux appartenant à un même groupe. Deuxièmement, il convient de signaler l'existence d'une récente polémique concernant d'éventuelles failles méthodologiques dans les analyses d'Influence Communication, alors que « des anciens employés » de la firme de courtage ont critiqué le caractère peu scientifique du calcul du « poids média »¹²⁸. Dans la mesure où ces données sont mobilisées de manière secondaire et critique, leur usage n'affecte pas la robustesse de l'analyse principale. L'examen des occurrences les plus anciennes dans les médias repose pour sa part sur un échantillon restreint de cinq articles, ce qui ne permet évidemment pas de tirer des conclusions définitives sur l'ensemble de la presse francophone, écrite et audiovisuelle. Il constitue toutefois une mise en contexte utile pour la discussion des conditions de visibilité et de circulation de la notion.

3.3.4 Trois questions de l'enquête ESSIMU

Afin d'évaluer le degré de familiarité de la population étudiée avec cette notion, son identification éventuelle comme problème au sein des communautés universitaires, ainsi que les représentations sociales qui y sont associées, j'ai mobilisé les réponses à trois questions intégrées à l'enquête ESSIMU pour constituer le corpus de la thèse. Cette enquête, qui visait à dresser un portrait quantitatif des violences sexuelles en milieu universitaire, a été auto-administrée en ligne à l'hiver 2016 dans six universités québécoises. Pour les besoins de la thèse, seules les réponses à la section *Vos opinions sur la « culture du viol »* ont été retenues, comportant trois questions ouvertes ou fermées visant à demander aux personnes répondantes : Q1) si elles sont familières avec l'expression « culture du viol »; Q2) si elles pensent qu'il y a un problème de culture du viol dans leur université et Q3) si elles peuvent nommer trois idées, mots-clés ou événements qu'elles associent à l'expression « culture du viol ».

Le milieu universitaire constitue un site d'enquête particulièrement pertinent, dans la mesure où de nombreux travaux, mobilisations sociales et articles médiatiques l'identifient comme un foyer de (re)production de la culture du viol. Comme mentionné précédemment, certains événements survenus dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur québécois ont alors particulièrement contribué à mettre en lumière et à politiser la problématique de la violence sexuelle dans ce contexte (Ricci et Bergeron, 2019).

¹²⁸ Voir Hachey, Isabelle (2018, 12 juin). « Les chiffres tordus d'Influence Communication », *La Presse*.

Échantillonnage

L'ensemble des personnes étudiant ou travaillant dans les six universités sélectionnées était invité à répondre au questionnaire, qu'un vécu en lien avec la violence sexuelle ait été déclaré ou non ($n = 9\,284$ répondant-es, membres du corps étudiant ou du personnel, tous statuts confondus). Les catégories sociodémographiques de référence dans la thèse (tableau 3-1) reprennent celles de l'enquête ESSIMU.

Tableau 3-1 Principales variables sociodémographiques de référence

Variables et définitions	
Statut actuel à l'université	
Étudiant 1 ^{er} cycle	Cadre
Étudiant 2 ^e ou 3 ^e cycle	Employé (groupe métier et services)
	Enseignant (professeur·e, maître de langue, chargé·e de cours)
Statut étudiant	
Régulier	
International	
Âge	
18 à 25 ans	36 à 45 ans
26 à 35 ans	46 à 55 ans
	56 ans et plus
Genre	
Femme	*réfère aux participant·es qui n'ont pas indiqué s'identifier en tant qu'homme ou femme correspondant au genre assigné à la naissance, incluant les personnes trans et les personnes non binaires.
Homme	
Minorités de genre*	
Orientation sexuelle	
Hétérosexuelle	*désigne les participant·es ayant répondu être homosexuel·le, gai·e, lesbienne, bisexuel·le, bi-spirituel·le, <i>queer</i> , pansexuel·le, allosexuel·le ou asexuel·le, ou qui ont sélectionné l'option de réponse « Autre » à la question de l'orientation sexuelle.
Minorités sexuelles*	
Incertaine ou en questionnement	
Minorités visibles	
Oui	Les minorités visibles désignent des personnes, autres que les Autochtones, qui ne s'identifient pas ou ne sont pas perçues comme blanches.
Non	
Communauté autochtone	
Oui	
Non	
Handicap	
Oui	Avez-vous un handicap ou un problème de santé qui a un impact sur votre vie quotidienne ?
Non	

L'échantillonnage a été différencié selon les questions, considérant que le volume de réponses obtenu et la nature des analyses conduites pour chacune ne justifiait pas systématiquement une condensation des données. Le tableau 3-2 offre une présentation synthétique de la formulation des trois questions, leur type, le mode de traitement des données ainsi que, le cas échéant, les critères d'inclusion retenus pour la construction de sous-échantillons. Q2 comprenait un champ textuel « Veuillez svp expliquer votre réponse » qui n'a pas été traité dans la présente étude.

Tableau 3-2 Caractéristiques des trois questions issues du questionnaire ESSIMU

Q1 (n = 8581) item n° 25 du questionnaire	Êtes-vous familier.ère avec l'expression « culture du viol » ?
	Question fermée avec choix de réponse gradué : <i>Pas du tout, Un peu, Moyennement, Beaucoup, Totalement</i> . Données quantitatives; pas de condensation.
Q2 (n = 5 611) item n° 27 du questionnaire	Est-ce que la « culture du viol » est un problème dans votre université selon vous ?
	Question fermée avec choix de réponse graduée : <i>Pas du tout, Un peu, Moyennement, Beaucoup, Totalement</i> . Données quantitatives; pas de condensation.
Q3 (n = 1 426) item n° 26 du questionnaire	Nommez 3 idées, mots-clés ou événements que vous associez à l'expression « culture du viol ».
	Question ouverte (3 champs textuels). Données qualitatives; condensation. Critères d'inclusion dans le sous-échantillon : - Identification au genre « femme » - Statut étudiant-e (1er, 2e ou 3e cycle, au moment de l'enquête) - Réponses <i>beaucoup</i> ou <i>totalement</i> à Q1 - 3 réponses complètes à Q3

Une sélection raisonnée a été effectuée pour Q3 (n = 1 426), de manière à réduire l'information « sans que celle-ci ne perde sa valeur significative » (Fortin, 2005, p. 460). Les analyses ont porté sur les réponses complètes fournies par des étudiantes s'identifiant comme femmes, familières du concept (*beaucoup* ou *totalement*). L'ensemble des participant-es avait la possibilité de répondre à la Q3, à l'exception de celles et ceux ayant indiqué ne pas être familiers ou familières avec l'expression *culture du viol*. La possibilité d'un échantillonnage aléatoire a été écartée, conformément à une méthode visant à « choisir les éléments de la population sur la base de caractéristiques jugées pertinentes pour l'étude » (Fortin, 2005, p. 235). Ce parti pris méthodologique féministe (Ollivier et Tremblay, 2000) s'appuie sur la centralité des jeunes femmes dans les mobilisations contemporaines contre la culture du viol (Rentschler, 2014). La sélection

visé à recueillir le point de vue d'actrices sociales « compétentes » (Savoie-Zajc, 2006). Ainsi, les réponses fournies par des participantes ayant déclaré ne connaître l'expression que *peu* ou *moyennement* apparaissaient, dans l'ensemble, moins susceptibles de nourrir une analyse approfondie des représentations associées à l'expression *culture du viol*.

Collecte, organisation et traitement des données

Les données ont été collectées de janvier à mai 2016, puis codées, organisées et stockées dans un tableur Excel par une tierce personne. J'ai ensuite construit d'autres tableurs permettant de produire des graphiques synthétiques (présentés au chapitre 6) et de faciliter le croisement des variables. Dans la séquence du questionnaire, la question Q3 (mots-clés) était adressée entre Q1 (familiarité) et Q2 (problème). L'analyse quantitative a bénéficié du soutien d'une professionnelle de recherche et d'une étudiante de deuxième cycle, toutes deux spécialistes de SPSS. Leur expertise a permis d'assurer la fiabilité du traitement statistique et la production de tableaux croisant différentes variables sociodémographiques et contextuelles. Pour Q3, les réponses textuelles ont été soumises à une analyse textométrique à l'aide du logiciel SÉMATO, qui a permis une catégorisation thématique systématique et la quantification des cooccurrences. L'ensemble des résultats a été sauvegardé et archivé dans une base documentaire.

Analyse des données

L'analyse quantitative de Q1 et Q2 a permis d'aller au-delà du rapport ESSIMU (Bergeron *et al.*, 2016), en procédant à des croisements de variables pour dégager des tendances significatives. Alors que le rapport détaillait déjà, pour Q1, les fréquences associées à chaque degré de familiarité en les répartissant selon le genre, les analyses menées dans cette thèse introduisent de nouveaux croisements avec d'autres variables, constituant ainsi un apport inédit. L'analyse des réponses obtenues à Q3 a consisté à identifier les thèmes, mots-clés ou événements les plus fréquemment cités, afin de mettre en évidence les représentations dominantes. Une catégorisation thématique exhaustive a révélé les registres sémantiques privilégiés par les répondantes, tout en permettant d'observer la distribution et la hiérarchisation des thèmes. L'usage de SÉMATO a offert un appui technique précieux pour repérer convergences et divergences, tout en limitant la subjectivité inhérente au codage manuel. Toutefois, les interprétations demeurent indissociables d'une lecture sociologique contextualisée.

Forces, limites et autres considérations

Cette démarche présente plusieurs apports originaux. L'analyse de Q3, en particulier, n'avait pas été exploitée dans le rapport ESSIMU et constitue une contribution inédite de la thèse. Par ailleurs, la richesse des réponses à cette question ouverte contredit certaines réserves quant à l'intérêt de demander par questionnaire en ligne aux étudiant·es ce qu'est la culture du viol (Crocker, 2020). L'usage de SÉMATO a permis une exploration efficace et (assez) rapide des représentations, tout en rendant visibles des convergences et divergences discursives. Le logiciel s'est également avéré adapté car cette codification assistée, en permettant notamment la quantification des cooccurrences thématiques, contribue à limiter la part de subjectivité. Ses fonctionnalités de codage et de thématisation ont ainsi constitué un appui technique et heuristique précieux.

L'étude des trois questions ESSIMU comporte néanmoins certaines limites. Il convient de souligner que les répondant·es ne représentent pas l'ensemble de la population québécoise, compte tenu de leur exposition particulière à la notion de *culture du viol*. Les réponses centrées sur un sous-échantillon (femmes étudiantes) limite encore la portée généralisable des résultats mais permet de mettre en avant un point de vue central dans la problématique. Les limites de SÉMATO rejoignent celles d'autres logiciels d'analyse textuelle : des difficultés techniques, des contraintes liées à la préparation des données ou encore une certaine opacité de fonctionnement (Gladly et Leimdorfer, 2015; Rizkallah, 2013). À cela s'ajoute le fait que les outils d'exploration proposés manquent parfois de précision, et que la lecture interprétative et contextualisée demeure essentielle pour repérer des significations, des tensions ou des oppositions que les classements automatiques ne mettent pas en évidence. Comme le soulignent des équipes de recherche, loin de constituer une solution miracle, SÉMATO doit être envisagé comme un appui technique à mettre en dialogue avec le travail d'analyse proprement dit, qui reste indissociable des compétences de la sociologue (Gladly et Leimdorfer, 2015). Consciente de ces limites, j'ai veillé à examiner attentivement l'ensemble du matériau empirique. De plus, j'ai pu bénéficier du soutien personnalisé du créateur du logiciel, Pierre Plante.

Pour terminer, je tiens à souligner des précautions éthiques, puisque mes données portent sur la violence sexuelle et comportent de ce fait une charge affective importante. J'ai informé mes collaborateurices que le contenu des réponses étudiées pouvait susciter de l'anxiété ou de la détresse. Dans un tel cas, je les ai invité·es à m'en aviser et je leur ai indiqué l'existence de ressources de soutien à l'UQAM, notamment le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement, ainsi que le Service de soutien

psychologique, où un·e intervenant·e spécialisé·e est censé·e être disponible. Dans ce contexte, il semblait essentiel d'assumer la responsabilité de prévenir les risques de réactivation de traumatismes chez les collaborateurices, en prévoyant des ressources d'accompagnement adaptées et en demeurant attentive à leur bien-être tout au long du processus de recherche.

Dans le même ordre d'idées, je précise que le Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains (CIEREH) a jugé le protocole de cette recherche conforme aux pratiques en vigueur et aux normes établies par le *Cadre normatif pour l'éthique de la recherche avec des êtres humains* de l'UQAM. Le certificat d'éthique a été obtenu dans le cadre de ma participation à l'équipe de recherche ESSIMU (voir Annexe A). Les données de l'enquête ont été hébergées sur la plateforme Qualtrics, dont les serveurs étaient situés en Irlande. Cette solution répond aux exigences de confidentialité et de gestion des données fixées par les comités institutionnels d'éthique de la recherche, ce qui garantissait la sécurité et l'intégrité du matériel recueilli.

Conclusion du chapitre

Ce chapitre a présenté les fondements méthodologiques de la recherche, en explicitant les choix opérés quant aux matériaux empiriques, aux procédures de collecte et aux stratégies d'analyse. L'articulation de plusieurs corpus répond à une volonté de triangulation visant à saisir la circulation de la notion de culture du viol dans différents espaces sociaux, médiatiques et académiques, depuis une perspective critique et féministe attentive aux contextes de production des savoirs, aux conditions sociales d'énonciation et aux usages différenciés de la notion. Comme le souligne Collier (2018, p. 42), l'étude de la circulation d'un terme confronte la chercheuse à l'« éparpillement des données » et à la difficulté de circonscrire un corpus face à la multiplicité des informations disponibles. La présente recherche a donc dû composer avec cette tension entre exhaustivité impossible et nécessité de sélectionner des matériaux significatifs, dont chacun présente des forces spécifiques au regard de leur richesse empirique, de leur ampleur quantitative ou de leur profondeur qualitative, mais aussi des limites liées à leur mode de production, à leur accessibilité ou à leur représentativité. Au-delà des aspects techniques, la démarche adoptée participe d'un positionnement épistémologique : penser la culture du viol comme un objet de savoir situé dont l'étude requiert un dispositif capable d'articuler dimensions conceptuelles, discursives et expérientielles. La diversité des matériaux mobilisés et la multiplicité des entrées analytiques qu'ils supposent appelaient un effort de clarification; le tableau synthèse présenté dans les pages suivantes vise à en faciliter la lecture d'ensemble.

Tableau 3-3 Synthèse des principaux éléments du dispositif méthodologique

Matériaux et corpus	Approche / méthode	Objectif
Revue académiques	<i>Chap. 4 Re/connaître une longue histoire de politisation de la violence sexuelle</i> <i>Chap. 5 L'académisation d'un concept polémique</i>	
Articles scientifiques (français et anglais) 10 bases de données bibliographiques : CAIRN, Érudit, IBSS, Jstor, Open, Persée, Sage Journals, SocIndex, Sociological Abstracts et Scopus + Google Scholar	Recension bibliométrique Analyse citationnelle Repérage des pratiques de citation Modèle biographie d'objets scientifiques (Daston, 2000)	Retracer la genèse et la diffusion de la notion dans le champ scientifique Identifier les textes fondateurs et les chaînes de citation
3 sous-corpus : — 10 premières occurrences en français et en anglais selon 10 bases de données (annexe B) — 20 articles anglophones les plus cités selon Scopus (annexe C) — 20 articles francophones référencés en premier par Google Scholar (annexe D)	Analyse de contenu qualitative Analyse quantitative (fréquences, moments d'intensification, registres sémantiques, etc.) Recherche documentaire (attention portée à l'identité des auteures)	Examiner les significations et le rôle argumentatif du concept Analyser les contextes de publication et les débats théoriques ou politiques associés
En complément : monographies et articles historiographiques (ex. McGuire, 2010; Bevacqua, 2000; Evans, 2008) Publications militantes féministes (ex. Hanisch, 1970; Combahee River Collective, [1977] 2006; <i>Off Our Backs</i>) Collecte via Google Scholar et bibliothèques universitaires Sélection fondée sur pertinence thématique et incidence éditoriale	Analyse thématique + en mode écriture (Paillé et Mucchielli, 2021)	Reconstituer la genèse sociohistorique de la notion de culture du viol Retracer la trajectoire du mouvement étatsunien contre le viol et les conditions d'émergence du concept
Google Trends	<i>Chap. 6 Attention médiatique et intérêt d'un public en alerte</i>	
Courbes temporelles de popularité relative des termes culture du viol et <i>rape culture</i> Sujets associés au <i>googlage</i> sur la culture du viol Filtre géographique : Québec (complété ponctuellement par le Canada et le monde)	Analyse des courbes de popularité (mise en relation des pics avec événements sociaux et médiatiques) Analyse thématique des sujets associés Comparaison diachronique des séries Triangulation avec le corpus de presse	Mesurer l'évolution temporelle de l'intérêt public pour la notion Cerner l'univers sémantique associé dans l'espace numérique québécois
2 séries temporelles longues (2004–2024; collecte juillet 2025) et courtes (2004–2022; collecte juillet 2022) 2 séries de sujets associés 2004–2018 ($n = 18$) et 2004–2021 ($n = 17$) Chaque série repose sur 3 collectes successives à une semaine d'intervalle		

Matériaux et corpus	Approche / méthode	Objectif
Corpus de presse	<i>Chap. 6 Attention médiatique et intérêt d'un public en alerte</i>	
5 médias via Eureka.cc : <i>La Presse, Le Devoir, Le Journal de Montréal, Le Soleil, ICI Radio-Canada</i> 2 veilles Google Alertes depuis novembre 2014 pour <i>culture du viol</i> et <i>rape culture</i> Bilans Influence Communication Toutes les occurrences dans les 5 sources (1er janvier 1840 – 31 décembre 2021) Échantillon de 5 articles (premières occurrences explicites)	Analyse quantitative (comptage des occurrences) Analyse de discours socioculturelle critique portant sur les premières occurrences (modalités d'énonciation, locutrices, contextes sociaux, etc.)	Établir la chronologie d'apparition de la notion dans les médias québécois Contextualiser les pics observés dans Google Trends Analyser les conditions de (dé)légitimation dans l'espace médiatique
ESSIMU — section <i>Vos opinions sur la culture du viol</i>	<i>Chap. 7 Depuis les campus du Québec : perceptions différenciées d'un phénomène</i>	
3 questions de l'enquête ESSIMU (auto-administrée en ligne, hiver 2016, 6 universités québécoises francophones) : — Q1 : familiarité avec l'expression « culture du viol » — Q2 : existence d'un problème de culture du viol dans l'université — Q3 : trois mots-clés, idées ou événements associés à l'expression Échantillon total : $n = 9\,284$ répondant-es (corps étudiant et personnel, tous statuts) Q1 : $n = 8\,581$ Q2 : $n = 5\,611$ Q3 : $n = 1\,426$ étudiantes s'identifiant comme femmes et familières (beaucoup ou totalement à Q1)	Analyse statistique descriptive et croisements de variables assistée par SPSS pour Q1 et Q2 (données quantitatives) Analyse textométrique et thématique assistée par SÉMATO pour Q3 (données qualitatives)	Évaluer le degré de familiarité de la population étudiante avec la notion Analyser son identification comme problème dans les milieux universitaires québécois Analyser les représentations sociales qui lui sont associées

CHAPITRE 4

RE/CONNAITRE UNE LONGUE HISTOIRE DE POLITISATION DE LA VIOLENCE SEXUELLE

Et cette histoire, celle de l'interrogation et de la découverte de la logique sociale là derrière cachée, est le fruit d'une synthèse entre révolte, activisme, analyse et conscience.

Colette Guillaumin¹²⁹

Pour comprendre les significations actuelles de la notion de *culture du viol*, son appropriation dans le champ scientifique et sa diffusion sociale, il est nécessaire d'en retracer la trajectoire historique. Sans prétendre à une restitution exhaustive ni vouloir imposer un récit définitif, je propose dans ce chapitre d'examiner les origines de l'idée de culture du viol. L'objectif n'est pas tant de dater avec précision son « invention » que de mettre en lumière les processus collectifs de sa construction. L'enquête sur la genèse du terme *rape culture* confronte d'emblée aux enjeux politiques et épistémologiques propres à la production des savoirs féministes (Ahmed, 2017). Retracer les premières occurrences de ce terme dans les revues académiques, ainsi que les références auxquelles ces textes renvoient, conduit à (re)situer sa mise en circulation dans une histoire états-unienne de politisation de la violence sexuelle. Procédant en partie d'une « revisite » de travaux existants (notamment Phillips, 2017), cette étude entend contribuer à une sociohistoire féministe de la notion, attentive à ses conditions d'émergence dans un climat social et scientifique souvent marqué par l'oubli, voire l'effacement, des savoirs féministes.

Il semble d'autant plus essentiel d'apporter une contribution méthodique à l'historicisation de l'idée de *culture du viol* que ses origines conceptuelles sont souvent évoquées de manière imprécise, voire factuellement erronée. Des commentaires attribuent, de manière indéterminée, l'introduction du concept aux « féministes de la deuxième vague dans les années 1970 » (Dodge, 2016). Des travaux souvent cités rattachent son émergence aux féministes radicales états-uniennes, sans toutefois proposer de chronologie claire ou une d'origine discursive précise (Buchwald *et al.*, 2005 [1993]; Rentschler, 2014). Les

¹²⁹ Cette citation est la dernière phrase de l'article « Femmes et théories de la société : remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimées » (Guillaumin, 1981, p. 30). Par ailleurs, je remercie chaleureusement Geneviève Pagé ainsi que Francine Descarries et Carole Boulebsol pour leurs stimulantes relectures de ce chapitre ou de l'article dont certains éléments ont fait l'objet (Ricci, 2025). Je suis également reconnaissante aux éditrices de NQF, Christelle Hamel et Marta Roca i Escoda, pour leur bienveillant soutien, ainsi qu'aux personnes évaluatrices, pour leurs commentaires constructifs.

rares recherches académiques qui s'y intéressent laissent subsister des zones d'ombre, s'appuyant parfois sur des sources secondaires fragiles¹³⁰. La contribution de Phillips (2017) illustre bien certaines contradictions mémorielles lorsqu'elle suggère que *rape culture* est un concept académique récemment passé dans la culture populaire. Tout en situant l'apparition du syntagme dans le champ scientifique en 1989, elle avance que le concept aurait ensuite circulé « de l'université à la rue » (Kindle 286, ma trad.). Une telle conclusion soulève cependant une question importante : quelle place laisse-t-elle au travail militant, pourtant central, dans la genèse et la mise en circulation de cette idée politique ?

Face au regain d'attention publique pour la culture du viol et à son appropriation croissante comme concept, le risque d'effacement de certaines « empreintes de résistance », pour reprendre le titre évocateur d'un livre d'Alexandra Pierre (2021), apparaît bien réel. Ainsi, des jeunes femmes perçoivent #MeToo comme un mouvement inédit, sans toujours savoir que les récits personnels et les groupes de parole étaient déjà centraux dans la deuxième vague (Albenga et Dagorn, 2019). Déjà, dans le contexte des *sex-wars*, les femmes sont appelées à se représenter « *in militant new ways* », en recourant notamment à des techniques d'autodéfense (Marcus, 1992), une pratique qui occupait pourtant une place importante dans les praxis féministes des années 1970. De même, des récits réducteurs circulent au sujet du mouvement contre le viol de cette période (Bevacqua, 2000). À l'inverse, certains suggèrent que le viol a été « découvert » grâce à cette deuxième vague féministe, une prétention à relativiser, comme l'indiquent les guillemets dans cette citation : « *Sparked by the efforts of concerned women, during the decade of the 1970s, rape was "discovered."* » (Scully, 1994 [1990], p. 33). Les mobilisations contemporaines réactivent également d'anciennes critiques d'invisibilisation de voix pourtant déterminantes dans la lutte contre la violence sexuelle. On pense, par exemple, à Tarana Burke, militante afro-étatsunienne dont le travail précurseur de la vague #MeToo a été éclipsé par l'attention (socio)médiatique accordée aux célébrités hollywoodiennes blanches¹³¹. Plus largement, depuis des perspectives post/décoloniales, afroféministes et intersectionnelles, les récits dominants des luttes féministes ont été régulièrement accusés d'avoir ignoré, effacé ou minoré les expériences des femmes

¹³⁰ Par exemple, Crocker et Sibley (2020, p. 26) renvoient à une entrée de blogue, aujourd'hui disparue : « *This seems to be one of the first printed uses of the term (Cole, 2019)* ». Cette citation provient de Cole, N. L. (2019). What is the meaning of rape culture? The behaviours, ideas, words, and representations that compose it [Blog post]. Retrieved from <https://www.thoughtco.com/rape-culture-definition-and-examples-4109257>. »

¹³¹ Travailleuse sociale, Tarana Burke a fondé un mouvement « *Me Too* » (Moi aussi) quelques années avant que cette formule ne connaisse une résonance planétaire avec l'appel à témoignages lancé sur Twitter par l'actrice Alyssa Milano, en réaction à la dénonciation du producteur Weinstein (Fileborn et Loney-Howes, 2019).

minoritaires, incluant leur contribution à la dénonciation de la violence sexuelle (Celis, 2022; Davis, 1981 [1978]; hooks, 2015 [1981]; Loney-Howes, 2020b; Phipps, 2016; Vergès, 2017).

Si la circulation d'un concept ne saurait se réduire à sa seule apparition lexicale, il reste nécessaire de retracer méthodiquement ses premières occurrences écrites, afin d'identifier les configurations intellectuelles, géographiques et politiques dans lesquelles il a émergé. C'est dans cet esprit que le chapitre s'ouvre sur une recension des premières occurrences du terme dans les articles scientifiques (4.1). L'analyse du travail citationnel accompli dans cinquante articles scientifiques (listes en Annexe) permet de compléter et d'enrichir les récits dominants. Restitués « en mode écriture » (Paillé et Mucchielli, 2021), les résultats impliquent de remonter aux sources militantes, tout en interrogeant le profil et la trajectoire des pionnières qui ont forgé la notion ou qui en ont accompagné la diffusion. Le chapitre propose ensuite un saut temporel important, afin de retracer les luttes antiracistes des femmes noires qui ont offert d'autres fondements à la politisation de la violence sexuelle (4.2). Finalement, revenir au monde académique vise à examiner la manière dont la notion de *culture du viol* est appropriée, dans un contexte marqué par le *backlash* des années 1980. La genèse de cette notion témoigne ainsi que la « mémoire des combats » (Dorlin, 2008, p. 11) pour la libération des femmes demeure un chantier à la fois essentiel, conflictuel et inachevé.

4.1 Les radicales des années 1970, architectes du concept de *culture du viol*

L'examen du travail citationnel dans l'ensemble du corpus académique en anglais et en français (annexes B, C et D) permet de situer l'émergence de la notion de *culture du viol* en dehors du champ universitaire à proprement parler, dans le contexte de la « deuxième vague » féministe aux États-Unis. Certains résultats de cette collecte (section 4.2.1) montrent qu'entre le début des années 1960 et la fin des années 1970, les militantes féministes radicales ont non seulement mis le terme *rape culture* en circulation, mais formulé plusieurs postulats fondateurs de la pensée féministe dont l'articulation constitue le socle de la théorisation de la culture du viol. Avant que cette idée ne se stabilise sous une expression synthétique, il a fallu en poser les assises. Celles-ci reposent sur trois dimensions majeures : la politisation de la violence sexuelle (4.2.2); le viol comme élément central des rapports de domination entre hommes et femmes (4.2.3); et enfin, la dénonciation du viol comme phénomène culturel, marqué par la banalisation, le blâme des victimes et l'impunité des agresseurs (4.2.4).

4.1.1 Un travail citationnel révélateur de sources pionnières

La recherche des occurrences les plus anciennes dans dix bases de données soutient une meilleure connaissance des origines de cette idée féministe. La démarche a d'abord permis de repérer dix textes, chacun correspondant à la première mention des mots-clés « *rape culture* » ou « culture du viol » dans une revue distincte (Annexe B). Bien que ce corpus soit traité plus en détail au chapitre suivant, on peut relever dès maintenant que, d'après ce premier repérage dans les périodiques scientifiques, le terme *rape culture* apparaît en 1983, dans l'article « *Rape and Everyday Life* » de Lynda Lytle Holmstrom et Ann Wolbert Burgess – un résultat qui diffère déjà de celui avancé par Phillips (2017). L'expression *culture du viol* surgit en 1997 dans les revues francophones, avec un article du sociologue français Éric Fassin. Le prochain chapitre reviendra sur cette diffusion différée. Notons pour l'instant qu'aucune des dix bases de données interrogées n'a désigné le même article comme première apparition de *rape culture* ou *culture du viol* dans les revues scientifiques. Cette dispersion confirme l'intérêt méthodologique du croisement des sources pour obtenir des résultats plus riches et plus fiables.

L'examen du travail citationnel dans l'ensemble du corpus d'articles académiques (1983-2020, $n = 50$) a permis d'identifier des contributions à la fois plus anciennes et ayant participé de manière plus structurante à l'émergence de la notion de *culture du viol*. Le tableau 4-1 (page suivante) présente ces dix références bibliographiques par ordre chronologique de publication. Leur présence citationnelle est indiquée dans les trois sous-corpus étudiés (cf. chapitre 3) : 1) celui des dix premières occurrences de *culture du viol* ou *rape culture* dans des articles académiques repérées dans dix bases de données (Annexe B); 2) celui des vingt articles scientifiques en anglais les plus cités selon Scopus et 3) celui des vingt articles scientifiques en français référencés en premier par Google Scholar (Annexe D). Les références accompagnées d'un astérisque comportent une utilisation littérale du terme *rape culture*; celles en caractères gras signalent les sources les plus fréquemment citées.

Tableau 4-1 Les dix références les plus anciennes dans des articles scientifiques

Références (Ordre de publication)	Corpus de provenance des références (n = 50)		
	1 ^{ères} occurrences	Actualité en anglais	Actualité en français
1- Wells-Barnett, Ida (1892). <i>Southern horrors: Lynch law in all its phases</i> .		Phipps <i>et al.</i> (2018)	
2- Griffin, Susan (1971). Rape: the All-American Crime. <i>Ramparts magazine</i> .	May et Strikwerda (1994)		
3- *Connell, Noreen et Wilson, Cassandra (dir.) (1974). <i>Rape: The First Sourcebook for Women</i> . New York, New American Library.	Boisclair et Dussault Frenette (2014)	Phipps <i>et al.</i> (2018)	Boucherie (2019) Briquet (2019)
4- *Lazarus, Margaret et Wunderlich, Renner (1975). <i>Rape Culture</i> . Cambridge Documentary Films (USA).		Phipps <i>et al.</i> (2018)	
5- Brownmiller, Susan (1975). <i>Against Our Will: Men, Women and Rape</i> . New York, Simon & Schuster.	Boswell et Spade (1996)	Lewis, Marine et Kenney (2018); Makin et Morczek (2015); Stubbs-Richardson, Rader et Cosby (2018)	Briquet (2019)
6- Davis, Angela (1981 [1978]). Rape, Racism and the Capitalist Setting. <i>The Black Scholar</i> .		Phipps <i>et al.</i> (2018)	
7- *Herman, Dianne F. (1984[1979]). The Rape Culture, dans Jo Freeman (dir.), <i>Women: A Feminist Perspective</i> (3e éd., p. 45-53). Palo Alto (CA), Mayfield.	Scully et Marolla (1985); Boswell et Spade (1996)	Ferreday (2015); Keller, Mendes et Ringrose (2018); Makin et Morczek (2015); O'Neal (2019); Phipps <i>et al.</i> (2018); Stubbs-Richardson, Rader et Cosby (2018)	(Morin <i>et al.</i> 2019)
8- Sanday, Peggy Reeves (1979). <i>The Socio-Cultural Context of Rape</i> . Washington, DC, Department of Commerce, National Technical Information Service.	Scully et Marolla (1985)		
9- *Burt, Martha R. (1980). Cultural Myths and Supports for Rape. <i>Journal of personality and social psychology</i> .	Holmstrom et Burgess (1983)	Burnett <i>et al.</i> (2009); Klaw <i>et al.</i> (2005); O'Neal (2019)	Boucherie (2019)
10- Beneke, Timothy (1982). <i>Men on Rape: What They Have to Say About Sexual Violence</i> . New York, St. Martin's Press	Curry (1991)		

L'analyse du travail citationnel permet de dégager un ensemble de discours, tous ancrés dans le contexte étatsunien et dans une praxis (pro)fémiste. Ils couvrent un spectre temporel étendu – remontant jusqu'au XIX^e siècle – et se présentent sous des formes variées : essais militants, articles scientifiques, ouvrages collectifs et même une production audiovisuelle. Leur apport est également multiple : certains posent des ancrages conceptuels ou politiques, d'autres offrent des préfigurations ou recourent à des formulations voisines de *rape culture*. En effet, la majorité des auteurices n'emploie pas littéralement le terme, mais sont néanmoins convoquées dans les citations. Pourquoi ? S'agit-il seulement d' éclairer la compréhension des réalités que la notion de *culture du viol* permet de désigner ? Lesquelles ? J'examinerai d'abord les deux contributions les plus anciennes qui recourent explicitement au terme, à savoir Connell et Wilson (1974) ainsi que Lazarus (Lazarus et Wunderlich, 1975), deux productions issues du monde militant féministe. Je propose de les considérer comme des références pionnières en raison de leur place centrale dans la genèse de l'idée de *culture du viol*.

La première référence pionnière écrite repérable chronologiquement grâce au travail citationnel est *Rape: The First Sourcebook for Women* (Connell et Wilson, 1974). Il n'est guère étonnant que cet ouvrage collectif militant (désigné ci-après sous le nom de *Rape Sourcebook*) figure parmi les plus fréquemment cités et ce, pour deux raisons principales. D'abord, plusieurs recherches influentes sur la culture du viol, notamment celle de Phillips (2017), indiquent qu'il contient l'une des premières occurrences écrites du terme *rape culture*, voire la plus ancienne recensée à ce jour. Une lecture attentive confirme en effet la présence du syntagme, bien qu'il n'apparaisse qu'une seule fois, de manière fugace, dans une analyse littéraire signée Lynne Farrow ¹³². On pourrait dès lors s'étonner que des travaux récents, incluant sociologiques, mobilisent cet ouvrage de 1974 à l'appui d'une référence à la *culture du viol*, d'une part, et sans mention explicite du texte de Farrow, d'autre part. Ainsi, dans leur texte pourtant consacré à l'écriture des femmes, Boisclair et Dussault Frenette (2014, p. 48) évoquent « un monde saturé par ce qu'il est désormais convenu d'appeler la "culture du viol" », en précisant brièvement en note que cette expression est une « Traduction française de l'expression *rape culture*, proposée par les féministes américaines de la deuxième vague (Connell et Wilson, 1974) ». De façon similaire, une note infrapaginale de Briquet (2019, p. 124) explique simplement que « [d]epuis les années 1970, de nombreux auteur·e·s et

¹³² Le texte en question s'intitule *That's All She Wrote: Popular Rape Fiction by Women*, p. 94-105.

mouvements féministes (N. Connell et C. Wilson 1974, S. Brownmiller 1975) ont contribué à définir le concept de “culture du viol” pour décrire nos sociétés par opposition à “culture du consentement” ».

La seconde raison pour laquelle le *Rape Sourcebook* figure parmi les plus fréquemment cités dans le corpus tient certainement à son importance historique, au-delà de la contribution de Farrow. L'ouvrage émane des New York Radical Feminists (NYRF), une organisation fondée en 1969 par Shulamith Firestone et Anne Koedt¹³³. L'édition a été assurée par deux militantes rattachées à cette mouvance féministe radicale des années 1970, Noreen Connell et Cassandra Wilson. À l'époque, Connell, âgée de 27 ans, était diplômée en sociologie et allait s'engager activement au sein de la National Organization for Women (NOW)¹³⁴. Les informations sur Wilson sont plus rares, mais on sait qu'elle fut arrêtée pour pratique illégale de la médecine en raison de son implication dans les pratiques d'auto-assistance gynécologique (*self-help*). Lynne Farrow¹³⁵, autrice du chapitre dans lequel se trouve le syntagme, semble pour sa part avoir joué un rôle central dans la création, en 1974, du *Women's Center* de son université, où les appels téléphoniques de femmes victimes de harcèlement, de viol ou de violence conjugale confrontent les militantes à la réalité des violences sexuelles¹³⁶. Il est donc plausible que l'expression *rape culture* ait circulé dans ces espaces, influençant le vocabulaire et l'analyse proposés par Farrow dans le *Rape Sourcebook*. Chose certaine, cet ouvrage collectif militant constitue une référence pionnière dans la mise en circulation du terme « *rape culture* », qui est également soutenue par des vecteurs autres que l'écrit.

Aux origines d'une diffusion, cette fois encore, relativement grand public de la notion de *culture du viol*, on retrouve le documentaire *Rape Culture*, diffusé en 1975. Il est réalisé par Margaret Lazarus, une jeune cinéaste engagée contre la violence faite aux femmes, qui l'a coproduit avec son associé Renner Wunderlich. Leur œuvre a contribué à une certaine popularisation de l'idée de *culture du viol* à partir des années 1970, avec des projections dans les organismes pour femmes et les centres d'aide aux victimes de

¹³³ Ne pas confondre les NYFR avec les New York Radical Women, un groupe féministe radical antérieur, également cofondé par Firestone.

¹³⁴ A propos des militantes identifiées ici, je m'appuie notamment sur Love, Barbara J. (2006). *Feminists Who Changed America, 1963-1975*. University of Illinois Press.

¹³⁵ Au moment de la parution, en 1974, une époque où le domaine des études féministes/sur les femmes commence tout juste à émerger aux États-Unis, Farrow est une jeune professeure au Ramapo College (New Jersey) et la première à y avoir enseigné le cours « *Women in Contemporary Society* »¹³⁵.

¹³⁶ La principale source de ces informations est un article fondé sur un entretien avec Lynne Farrow, publié en janvier 2010 sur le site de l'université <https://www.ramapo.edu/womenscenter/history/>. On y apprend aussi qu'en dépit de son jeune âge – au début de la vingtaine – Farrow avait déjà enseigné un cours similaire à The New School.

viol qui se multipliaient à l'époque, ainsi que dans le cadre de conférences et de cours universitaires (Lazarus, 2001). Plus récemment, la réalisatrice a eu l'occasion d'offrir des éclaircissements quant à sa contribution à la mise en circulation du terme de « *rape culture* ». Prenant part en mars 2000 à une discussion internationale sur le forum WMST-L à propos des origines du concept¹³⁷, soit bien avant sa réémergence dans les discours féministes, Lazarus révèle que le recours à ce terme a été le fruit d'une longue discussion avec son équipe. À sa connaissance, c'était la première fois qu'il était utilisé dans l'espace public, ce qui ne tient donc pas compte de son apparition, l'année précédente, dans le *Rape Sourcebook* (Connell et Wilson, 1974). Bien que reprise par la page Wikipédia actuellement dédiée à la cinéaste¹³⁸, cette assertion fera l'objet d'une précision dans la revue *Feminist Media Studies*¹³⁹. La réalisatrice explique avoir appliqué un « terme alors inconnu aux messages culturels qui perpétuent le viol et confortent le comportement des violeurs », sans pour autant s'en attribuer l'invention (Lazarus, 2001, p. 246, ma trad.). Son documentaire constitue néanmoins une référence pionnière dans l'histoire de l'idée féministe de *culture du viol*.

Il apparaît déjà que l'attribution d'une idée ou d'un concept à une seule personne soulève de nombreux écueils, tant sur le plan sociologique qu'historique, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une notion forgée dans des réseaux militants et des espaces de lutte, comme celle de *culture du viol*. Tout en reconnaissant des contributions individuelles, il convient de souligner la dimension collective et collaborative de la production de cette idée, au risque de maintenir dans l'ombre des luttes marginalisées, et de renforcer des biais, notamment académiques, qui valorisent les savoirs institutionnalisés au détriment des savoirs militants. Cette perspective invite à considérer non seulement les conditions collectives de production de la notion, mais aussi la manière dont certaines contributions ont acquis une centralité particulière. C'est ce que met en évidence la relative faible dispersion des références pionnières, qui suggère à la fois la

¹³⁷ Tel que mentionné précédemment, WMST-L est un forum électronique international. Cette discussion sur la culture du viol a été repérée sur la page : <https://userpages.umbc.edu/~korenman/wmst/rapeculture2.html> (dernière consultation le 11 avril 2024).

¹³⁸ « ... "*Rape Culture*", a phrase which Margaret and her team were first to use publicly. » https://en.wikipedia.org/wiki/Margaret_Lazarus (dernière consultation le 11 avril 2024).

¹³⁹ Dans son texte, Lazarus (2001, p. 246-247) précise ainsi :

We applied the then unknown term "rape culture" to the cultural messages that perpetuated rape and reinforced rapist behavior. What emerged from our exploration of representations that related to rape in popular culture was that each image could be broken down into codes of power and control. We asked questions such as who was dominant, who was the active agent, who was the recipient of the action, who was powerless, from whose point of view was the image, who was looking, who was being looked at?

rareté des travaux ayant mobilisé explicitement et de façon structurée l'expression *rape culture*, et le rôle canonique de quelques écrits ayant posé ses jalons, parfois sans recourir à ce terme.

C'est le cas de *Against Our Will: Men, Women and Rape* (Brownmiller, 1975), un ouvrage qui sera qualifié de « *extraordinarily influential* » (Phillips, 2017, kindle 139). La plupart des écrits consultés attribuent à Susan Brownmiller d'avoir contribué de façon déterminante à la reconnaissance croissante de la violence sexuelle non plus comme le résultat d'un désir masculin sexuel insatiable, mais comme un fait social de domination, qui joue un rôle fondamental dans la re/production du système patriarcal. Si ce propos n'est pas sans précédent, comme en témoigne notamment l'œuvre de Griffin (1971), *Against Our Will...* est le premier à atteindre un très large public avec la traduction de ses 500 et quelques pages dans de nombreuses langues, dont le français, et se démarque aussi par l'envergure de la démarche intellectuelle de Brownmiller. D'ailleurs, certaines voix antiféministes chercheront à lui attribuer l'« invention » de la culture du viol (Roiphe, 1993, 13 juin). Bien que factuellement infondée, cette imputation indique la portée politique de la contribution de Brownmiller, dont le travail demeure l'un des plus cités, et peut-être aussi celle du concept de *rape culture*, ainsi que les résistances conservatrices suscitées par la politisation du viol.

La suite du chapitre permettra de mieux cerner le rôle charnière de Brownmiller tout en valorisant l'apport de Susan Griffin, peut-être moins reconnu mais déterminant. L'analyse conduit à reconnaître cette militante littéraire comme une architecte discrète de la conceptualisation de la *culture du viol* dans *Rape: The All-American Crime*, qui n'apparaît qu'une seule fois comme référence en appui à l'emploi du terme *rape culture*, par May et Strikwerda (1994). L'enquête bibliographique confirme cependant l'absence du terme dans les éditions connues de l'article (Griffin, 1971), comme l'a également relevé Phillips (2017)¹⁴⁰. La trajectoire éditoriale de cet essai devenu emblématique, publié en 1971, illustre par ailleurs les résistances rencontrées par les jeunes féministes radicales à cette époque. Griffin, alors fraîchement diplômée en « *creative writing* » du San Francisco State College, avait déjà entamé un travail de maîtrise dans ce même programme¹⁴¹. Prévu pour paraître dans la revue *Scanlan*, qui a brusquement cessé ses

¹⁴⁰ Je n'ai pour ma part ni retrouvé le terme « *rape culture* » dans l'édition originale publié dans *Ramparts* en septembre 1971, ni dans les versions ultérieures (Chappell *et al.*, 1977, p. 47-66).

¹⁴¹ Au cours d'une carrière d'environ cinquante ans, ponctuée de contrats d'enseignement, elle publiera d'autres essais, ainsi que de nombreux poèmes, des pièces de théâtre et une vingtaine de livres, dans lesquels elle développe une perspective féministe sur l'écologie, la guerre, la démocratie et le colonialisme. Voir son site professionnel <https://susangriffin.com/>

activités en janvier 1971, son article ne trouvera refuge que près d'un an plus tard dans *Ramparts*, une autre revue de la contre-culture aux États-Unis (Chappell, Geis et Geis, 1977). Il est probable que *Rape: The All-American Crime*, rédigé à la fin des années 1960, ait heurté les normes éditoriales en vigueur, tant son propos brisait les tabous entourant la sexualité, le pouvoir et la violence masculine.

Revisiter les origines de l'idée de *culture du viol* à l'aune d'une imagination sociologique féministe implique de rendre visibles les contributions, souvent effacées, d'auteurices issues des marges ou à la frontière de la légitimité universitaire. Il apparaît ainsi essentiel d'interroger les références convoquées en contrepoint par Phipps *et al.* (2018), qui citent Ida Wells (*Southern horrors: Lynch law in all its phases*, 1892) et Angela Davis (*Rape, Racism and the Capitalist Setting. The Black Scholar*, 1978). Nous verrons plus loin pourquoi les auteurices appuient avec ces deux références une critique d'un cadrage de la violence sexuelle en termes de *culture du viol* (« *'rape culture' frameworks* »). Les prochaines sections poursuivent ainsi le repérage des significations attribuées *hors académie* à cette idée, en tenant compte des formulations conceptuelles voisines, préfiguratives ou synonymiques, apparues en parallèle voire en amont de l'énonciation explicite du terme *rape culture*.

4.1.2 La politisation de la violence sexuelle, entre partage et conscientisation

Inscrites dans la mise au jour des multiples expressions de la domination masculine, la lutte contre le viol fut le fer de lance du féminisme radical, tel qu'il émerge à la fin des années 1960 aux États-Unis (Bevacqua, 2000; Loney-Howes, 2020a), inspirant des militantes au Québec et au Canada (Coderre et Hart, 2003; Fraser, 2014; Sheehy, 2012), ainsi qu'ailleurs dans le monde (Boussaguet, 2009; Collette-Carrière, 1980; Debauche et Hamel, 2013; Delage, 2017; Pitch, 1985). La politisation de la violence sexuelle est une dimension centrale de la notion de *culture du viol* qui prend forme dans ce contexte. Rappelons que la politisation fait ici référence à la proposition théorique féministe que la violence sexuelle exprime du pouvoir et des structures sociales. Un manifeste qui circule dès 1968, signé Kate Millet, clarifie ce que les femmes – et d'autres groupes opprimés –, peuvent entendre par « politique », déterminant que « lorsqu'un groupe en domine un autre, la relation entre les deux est politique » (Millet, 1970, p. 111).

Il n'est pas étonnant que les féministes radicales étatsuniennes aient placé la lutte contre le viol au sommet de leurs priorités d'action au début des années 1970. Le mouvement qui fait voler en éclats le tabou du viol émane des formes de contre-culture qui rejettent le conservatisme ambiant, une « explosion critique (...) de tout ce qui s'est fait/pensé alors » (Guillaumin 1981, p. 23). La prévalence du phénomène

constitue bien sûr un motif central de mobilisation. C'est véritablement la collectivisation de la parole expérientielle des femmes permet de constituer le viol comme objet de luttes politiques, révélé par l'approche *bottom-up* si populaire parmi les organisations *grassroot* des années soixante, c'est-à-dire du bas vers le haut, de l'individuel au collectif (Bevacqua, 2000; Ferree et Hess, 2002). L'introduction du *Rape Sourcebook* précise ainsi :

Rape, as an issue, did not arise because certain feminist leaders viewed it as "the issue" nor did it arise because it was a designated topic on a consciousness-raising list. Instead, rape became an issue when women began to compare their experiences as children, teen-agers, students, workers, and wives [...]. (Connell et Wilson, 1974, p. 3)

Partir de soi, de l'expérience et du point de vue des femmes, est revendiqué comme « le fondement d'une analyse de notre situation commune », tel que l'affirment les membres du collectif féministe radical Redstockings, fondé en 1969 à New-York¹⁴². Cette approche empirique soutient une rupture avec l'androcentrisme des discours scientifiques. À l'époque, il s'agit aussi de contrer le machisme des militants, en l'occurrence de gauche. Le viol est conçu comme un acte politique parce qu'il permet de (re)produire le pouvoir des hommes sur les femmes et que ce problème appelle des stratégies collectives de changement, des méthodes d'autodéfense jusqu'à la réforme du système judiciaire, en passant par la mise en place de centres d'aides aux victimes.

C'est dans cet esprit qu'a été publié une des références pionnières les plus citées, le *Rape: The First Sourcebook for Women* (Connell et Wilson, 1974). Combinant des informations pratiques et théoriques, l'ouvrage vise à soutenir le processus de prise de conscience qu'appellent certaines féministes étatsuniennes à cette époque. Les différentes contributions abordent les dimensions culturelles, scientifiques, médicales ou juridiques du viol, ainsi que l'action politique. Le contenu du *Rape Sourcebook* (Connell et Wilson, 1974) se fonde sur des discussions tenues entre femmes, dans le cadre des activités de conscientisation organisées par les NYFR, incluant une grande conférence sur le viol organisée en avril 1971 et un rassemblement (*speaking-out*) tenu quelque temps avant, en janvier 1971¹⁴³. Des textes de type actes de colloque sont signés par des chercheuses universitaires ou des milieux de pratiques, comme on

¹⁴² Citation extraite de l'article *Une lutte à soi. La politique en première personne des féministes des années 1970* de Léa Védie (2020, p. 16), dont je reprends la traduction.

¹⁴³ D'autres témoignages de viols mobilisés dans le *Rape Sourcebook* (Connell et Wilson, 1974) proviennent de la « *Rape tape* », un document vidéo réalisé par Jenny Goldberg. Elle présente le récit personnel de quatre femmes, dont la réalisatrice, sur leurs expériences respectives de viol. La vidéo a par la suite fait l'objet d'au moins un visionnement public, dans le cadre d'un festival (*The Rape Tape, Under One Roof Video*/Jenny Goldberg, 1972). Pour un bref compte-rendu à l'époque, voir Holder, Maryse (1972). Women's Video Festival. *Off Our Backs*, 3(2), p. 18. <http://www.jstor.org/stable/25783508>

les qualifierait aujourd'hui¹⁴⁴. De plus, le manuel propose des comptes-rendus d'ateliers, par exemple sur l'autodéfense, ainsi que des entretiens avec des militantes. En annexe, une bibliographie sélective recense des ouvrages, articles et ressources, ainsi qu'un texte éclairant la « philosophie » du féminisme radical tel que conceptualisé par les NYRF.

Des groupes dits de conscientisation (*consciousness-raising groups*) émergeront partout ailleurs aux États-Unis à l'époque pour organiser la mise en commun de témoignages. Avec les *speaks-outs*¹⁴⁵, ces espaces militants dédiés ont joué un rôle déterminant dans la prise de conscience de l'existence d'une culture du viol. En parlant les unes avec les autres, des femmes ont réalisé qu'elles étaient nombreuses à subir de la violence des mains de leurs compagnons, des membres de leur famille, de leurs collègues et d'hommes inconnus, alors que les services publics avaient tendance à en minimiser l'importance ou se bornaient à en médicaliser les victimes (Fraser, 2014). La collectivisation des récits a mis en évidence que les violences sexuelles étaient l'expression de rapports de pouvoir asymétriques dont les victimes n'avaient pas à se blâmer. « *Sexual abuse was no longer one woman's shame, but all women's oppression* », pour reprendre la formule d'Evan Morley, de la National Black Feminist Organization, suite au *peak-out* d'août 1974 (Silverstein *et al.*, 1974, p. 4). Des processus de narration collective ont donc permis l'émergence d'une compréhension de la violence sexuelle comme problème politique et enjeu universel.

La pertinence du partage public de vécus intimes est défendue au regard de l'affirmation que « le personnel est politique », initialement formalisée sous la forme d'un « mémo » militant (Hanisch, 1970)¹⁴⁶. Son propos visait d'abord à contester le préjugé machiste des « camarades » des mouvements révolutionnaires de la « nouvelle gauche » (*New Left*), selon qui les groupes de conscientisation tenaient du nombrilisme et de la thérapie (Hanisch, 1970; Phipps, 2016). Les radicales posent néanmoins la conscientisation comme préalable à l'action politique féministe, bien que ces processus ne se suivent pas forcément : « *Consciousness-raising is a political act, and in turn, political action becomes consciousness-*

¹⁴⁴ Par exemple, le premier chapitre contient la transcription d'une discussion tenue dans le cadre de la conférence, lors d'un atelier « *Psychology of the Rapist, His Victim and Rape Fantasies* ». Ailleurs, une travailleuse sociale, Florence Rush, livre une réflexion issue de son propre vécu de violence sexuelle et de sa pratique, concernant les agressions sexuelles exercées contre les enfants.

¹⁴⁵ En tant que mode d'organisation, le *peak-out* se présente sous la forme d'un rassemblement public où des participantes partagent collectivement leurs expériences de viol à travers des récits personnels. Le premier *peak-out*, organisé à New York en 1971, réunit plus de 300 personnes.

¹⁴⁶ L'origine exacte de cette déclaration est parfois débattue, mais la plupart des sources l'attribue à Carol Hanisch, qui travaille alors au sein des New York Radical Women (NYRW).

raising » (Connell et Wilson, 1974, p. 250). L'objectif du partage entre semblables est de trouver collectivement des solutions politiques à des situations qui affectent personnellement les femmes. La pratique d'arts martiaux devient ainsi une stratégie importante des féministes radicales dans une perspective de conscientisation, pour inverser la passivité socialement inculquée aux femmes en leur transmettant des informations et, ultimement, un sentiment de reprise de pouvoir (Connell et Wilson, 1974). Un principe cardinal des pratiques de conscientisation est de favoriser l'émergence et l'appropriation de nouvelles connaissances critiques.

Les publications favorisant la popularisation des idées féministes radicales et du mouvement contre le viol se multiplient, dont plusieurs sont associés à la genèse de la notion de *culture du viol*¹⁴⁷, telles que l'essai pionnier « *Rape: The All-American Crime* » (Griffin, 1971) et *Rape: The First Sourcebook* (Connell et Wilson, 1974). Certains livres deviendront des bestsellers, en particulier *Sisterhood Is Powerful* de Robin Morgan; *Dialectic of Sex* de Shulamith Firestone et *Sexual Politics* de Kate Millet, tous publiés en 1970, suivis de *Against Our Will: Men, Women and Rape* (Brownmiller, 1975). En phase avec le répertoire d'actions collectives mis en œuvre durant les années 1970 aux États-Unis pour lutter contre la violence sexuelle, les premiers écrits féministes influents accordent une place centrale aux récits subjectifs des femmes, incluant leurs expériences de violence. Guidée par le féminisme radical des NYFR, *Against Our Will* trouve sa « vérité fondatrice » (Serisier, 2007, p. 86, ma trad.) dans les histoires personnelles, incluant celle de l'éveil politique de l'autrice, que les pratiques féministes de conscientisation ont fait jaillir. Elle précise ainsi avoir écrit ce livre parce qu'elle est une femme « qui a changé d'avis sur le viol » (Brownmiller, 1975, p. 18), attribuant cette libération de ses propres préjugés au « courage et [à] l'imagination » du mouvement féministe qui a élaboré un cadre analytique fondé sur l'expérience des femmes (Brownmiller, 1975, p. 493).

On voit donc comment l'émergence de la terminologie de *culture du viol* s'inscrit dans un processus de politisation de l'expérience partagée de la violence sexuelle, telle qu'elle a été mise en commun dans les espaces militants féministes. Un récit de pratique artistique illustre de façon exemplaire comment des féministes radicales ont activement dénoncé les mécanismes idéologiques à l'œuvre dans la culture du

¹⁴⁷ Entre autres, les revues *Off Our Backs* (Washington, D.C.), *Everywoman* (Los Angeles), *No More Fun and Games* (Boston), ainsi que le bulletin militant *Feminist Alliance Against Rape Newsletter* (organisation nationale). Pour une recension plus exhaustive des différents canaux de communication développés par les féministes, voir Bevacqua (2000), qui relève aussi le succès de publications plutôt associées au féminisme libéral, en particulier la première revue nationale *Ms.*, publiée à partir de 1972.

viol en investissant la rue. L'action collective « *Three Weeks in May* » réalisée en mai 1977 consiste à exposer une immense carte de Los Angeles indiquant les différents endroits où des agressions sexuelles avaient été signalées la veille à la police. Mise à jour quotidiennement pendant trois semaines, la carte met en évidence la fréquence des viols, renforcée par de nombreuses inscriptions du mot « *RAPE* » au pochoir, en lettres majuscules rouges. L'œuvre démontre ainsi visuellement que les femmes sont en danger partout, conformément au postulat des féministes radicales, notamment celles à l'origine du *Rape Sourcebook* (Connell et Wilson, 1974). Comme le précise Susan Lacy (1977, p. 66, ma trad.), l'artiste maitresse d'œuvre du projet, l'objectif était de « briser les mythes qui soutiennent la culture du viol ». Qu'elles emploient ou non cette terminologie, les militantes féministes radicales s'attachent par différents moyens à décrypter et dénoncer les idées reçues qui jouent un rôle déterminant dans la re/production de la violence sexuelle.

4.1.3 Les femmes sous contrainte, victimes de viol ou non

Offrant des munitions aux mobilisations contre le viol, intellectuelles, essayistes, chercheuses et artistes féministes radicales se sont attachées à rendre visibles les dimensions systémiques de la violence sexuelle, à en montrer l'ampleur et les conséquences. En plus d'avoir mis sur pied des modes d'action qui ont placé la violence sexuelle sur la scène publique, la *praxis* des radicales a fortement développé la théorie féministe (Grant, 2021[1993]). L'une des raisons attribuées à un tel investissement intellectuel tient aux liens des militantes avec une *New Left* qui tend à considérer la théorie comme essentielle à la politique, mais ne prend pas au sérieux les « questions de femmes » (Ferree et Hess, 2002). Il semble donc logique que les féministes radicales aient lutté pour développer des outils théoriques qui, tel que *culture du viol*, pourraient fournir un cadrage cohérent avec leurs efforts pour révolutionner la société et transformer ce qu'on appelait alors la condition des femmes.

Dans son ouvrage phare *Sexual Politics*, Millett (2016[1969]) développe une théorie du patriarcat comme système social reproduit par et dans la famille, l'État, la religion, l'idéologie et la culture¹⁴⁸. Un autre apport majeur de la théorie développée dans *Sexual Politics* tient dans l'agrégation de ces deux termes jusqu'alors dissociés. Le concept de politique sexuelle exprime l'idée fondamentale que le sexe est une catégorie

¹⁴⁸ Issu d'une thèse de doctorat, l'essai *Sexual Politics* (Millett, 2016[1969]) est centré sur une analyse critique de textes littéraires, de la recherche en sciences sociales et de l'influence de la théorie freudienne en particulier. Une partie de son propos circule d'abord sous la forme d'un manifeste, « *Sexual Politics: A Manifesto for Revolution* », paru en 1968 puis repris dans S. Firestone et A. Koedt (dir.) (1970). *Women's Liberation: Notes from the Second Year. Major Writings of the Radical Feminists* (p. 111-2). Radical Feminism.

ayant des implications politiques (Millet, 2016[1969], p. 97). Selon cette analyse qui a fait école, la sexualité est socialement et non naturellement déterminée. Sous un régime patriarcal, les comportements sexuels expriment des rapports de pouvoir entre femmes et hommes, et non une essence masculine ou féminine. Ainsi, le concept de politique sexuelle peut être considéré comme socialement et scientifiquement révolutionnaire, y compris pour la discipline sociologique, dont les maîtres à penser appréhendaient généralement les rapports de pouvoir entre femmes et hommes en tant que différences biologiques plutôt que sociales et culturelles (Waites, 2007). S'appuyant sur la théorie de Millet, Griffin conteste avec force l'hypothèse, répandue en sciences sociales et dans le monde littéraire, selon laquelle un processus de civilisation empêcherait les hommes de violer, sans quoi leur « nature » prendrait le dessus. Or, c'est plutôt le contraire, selon les féministes, le viol s'apprend. La justification de pulsions sexuelles irrépressibles trouve par ailleurs une place centrale dans les discours d'agresseurs analysés avec une perspective féministe radicale par la sociologue Diana Russell (1974)¹⁴⁹.

La légitimation de la politique sexuelle est assurée par la socialisation des individus, un processus qui implique l'intériorisation de l'idéologie patriarcale : « *Sexual politics obtains consent through the "socialization" of both sexes to basic patriarchal politics* » (Millet, 2016[1969]), p. 101). La politique sexuelle agit sur la formation de la personnalité des individus, sur leurs comportements et, conséquemment, sur leur statut (dans la famille, comme dans l'ensemble de la société), en imposant deux catégories de sexe (le masculin et le féminin) et en y rattachant des rôles de sexe distincts. Par définition stéréotypés et hiérarchisants, ces construits associent la féminité à la passivité et assignent aux femmes le travail domestique ou de soin à autrui, tandis que le rôle de meneur, de chef de famille, avec son agentivité, ses ambitions et ses accomplissements, échoit typiquement aux hommes. L'intériorisation d'un tel système normatif rend les femmes physiquement et émotionnellement inaptes à se prémunir d'une agression sexuelle.

Inspirées par Simone de Beauvoir, Millet, Brownmiller et Griffin ont ainsi attiré l'attention sur la construction sociale du féminin et du masculin (Millet, [1969] 2016) et sur une compréhension du viol non comme un fait de nature, mais comme un fait de culture (Griffin, 1971). La production de la notion de *culture du viol* s'avère inextricablement liée à ce re/cadrage qui dépasse les violences sexuelles et, pour

¹⁴⁹ Regrettablement, le chapitre « *Rape and Race* » présente des biais méthodologiques et alimente des conclusions racistes. À l'époque, Davis (1981 [1978]) relève que plus de la moitié des cas étudiés par Russell impliquent des femmes violées par des hommes Noirs, « *chicano* » ou « *Native American* » (p. 41) et qu'elle insiste autant sur les viols « *interraciaux* ». Je reviens sur cet enjeu à la section 4.2.

certaines féministes, la domination patriarcale. Les radicales déboulonnent particulièrement l'arrangement des rôles sociaux qui, reposant sur une naturalisation des sexes et de la sexualité, vulnérabilisent les femmes en les plaçant en situation de dépendance des « mâles » protecteurs. Griffin cible une culture empreinte des idéaux anciens de l'amour courtois qui, reposant sur une naturalisation des sexes, place les femmes en situation de dépendance des « mâles » protecteurs. Même s'ils en retirent d'importants privilèges, cette culture impose aux hommes une masculinité paradoxale : d'un côté, la virilité est associée à un comportement sexuel dominant, d'un autre, le preux chevalier se doit d'être le champion des dames. Une telle dichotomie laisse supposer, à tort, qu'il n'existe que deux catégories aux frontières étanches : les hommes qui violent et ceux qui ne violent pas. Dans un système de valeurs attendant aussi des *ladies* (à tout le moins celles qui sont blanches) qu'elles se comportent comme des êtres chastes et purs, le viol (ou sa crainte) limite démesurément la liberté des femmes. S'appuyant sur la pensée de Kate Millett, Griffin affirme que les hommes conçoivent les femmes en tant que « commodités ».

Les féministes radicales soutiennent que l'oppression des femmes a pour base commune une peur omniprésente du viol. Cette inquiétude permettrait de maintenir l'ensemble des femmes dans un statut de dominées. Le dramatique point de départ de *All-American crime* met en relief ce thème, qui est l'un des plus forts de l'essai, à savoir le poids de la violence sexuelle (y compris de sa crainte) à travers l'histoire et dans la vie des femmes :

I HAVE NEVER BEEN FREE OF THE FEAR OF RAPE. From a very early age I, like most women, have thought of rape as part of my natural environment—something to be feared and prayed against like fire or lightning. I never asked why men raped; I simply thought it one of the many mysteries of human nature. (Griffin 1971, p. 3, majuscules dans l'original)

De même, Brownmiller (1975) développe cette théorie du viol comme « processus conscient d'intimidation par lequel tous les hommes maintiennent toutes les femmes dans un état de peur »¹⁵⁰. Les hommes, comme classe dominante, retirent des bénéfices de l'asservissement des femmes, par exemple au regard de l'assignation de celles-ci aux tâches domestiques et reproductives. La peur du viol, qui façonne les comportements et restreint les activités sociales ou économiques des femmes, contribue ainsi à maintenir l'autorité des hommes et à perpétuer les inégalités.

¹⁵⁰ Phrase qui figure sur la page couverture de l'édition française du livre (Brownmiller, 1976[1975]).

Le sexisme serait un symptôme d'une masculinité culturellement construite en opposition au féminin selon Timothy Beneke, qui apparaît comme l'une des références les plus anciennes dans le corpus étudié. Bien que le terme *rape culture* ne soit pas utilisé littéralement dans *Men on Rape: What They Have to Say About Sexual Violence* (1982), l'analyse développée par Beneke s'en rapproche et s'inscrit dans un cadre féministe radical. S'appuyant à la fois sur son expérience de militant contre le viol et sur des entretiens réalisés auprès d'hommes étatsuniens aux profils variés (étudiants, ouvriers, etc.), il soutient que les hommes sont socialisés dès l'enfance à prouver leur virilité par la force, la résistance à la douleur et le rejet de toute forme de comportement associé à la féminité. Cette performance passe notamment par des rituels comme le sport, la sexualité ou le travail. Il souligne que des pratiques en apparence banales, telles que la lecture de la rubrique sportive ou de magazines pornographiques, servent de terrain pour l'affirmation de la virilité. Dans ces espaces, les hommes s'identifient à des figures idéales de puissance physique ou de domination sexuelle, tout en se tenant à distance de toute expression réelle de la sexualité féminine. Enfin, Beneke remarque que plusieurs de ses interlocuteurs relatent des épisodes ambigus dans leur parcours, tout en affirmant qu'ils réagiraient violemment si leur sœur ou leur conjointe était agressée. Le chercheur y voit une manifestation de la vision patriarcale des femmes comme une propriété à protéger.

Il convient de noter que l'absence d'usage littéral du terme *rape culture* et l'absence de définition explicite ne constituent pas, comme on le verra au prochain chapitre, les seules raisons pour lesquelles cet ouvrage ne sera pas retenu ici comme une référence pionnière, en dépit du fait qu'il apparaisse dans le travail citationnel étudié. Néanmoins, ce travail contribue à faire émerger certains arguments devenus centraux dans l'analyse féministe de la culture du viol, comme celui formulé par Curry (1991, p. 130), selon lequel le *locker room talk* participe à sa reproduction. C'était bien avant que cette expression ne soit médiatisée à grande échelle à la suite des propos infamants de Donald Trump évoqués au chapitre 6.

4.1.4 Le viol comme phénomène culturel : banalisation, *victim-blaming* et impunité

Dans son article pionnier, et malgré l'absence du syntagme *rape culture*, Griffin (1971) pose les bases d'une conception historicisée de la culture qui non seulement apprend aux hommes à violer les femmes, mais protège ces derniers, en dépit des lois criminalisant le viol aux États-Unis. Du reste, les lois de l'époque ne prévoient pas encore la criminalisation d'un homme qui aurait violé son épouse. La mise en relation politico-analytique de l'inconnu violeur brutal et du conjoint violeur constitue l'une des principales révélations issues des discussions entre femmes dans les espaces féministes des années 1970. Selon le manifeste des NYRF figurant dans le *Rape Sourcebook*, « *The friend and lover commits rape every*

bit as much as the "fiend" prowling the streets » (Connell et Wilson, 1974, p. 1). Développé quelques années plus tard par Liz Kelly (1987), le concept du continuum de la violence sexuelle offrira une solide assise conceptuelle à cette observation.

Griffin construit ainsi un autre pilier définitionnel de la culture du viol, appelant à concevoir le phénomène non comme une déviance individuelle des agresseurs mais comme une composante structurante de la culture étatsunienne. Elle décrit un environnement social façonné par la menace et l'expérience de la violence sexuelle, que les femmes doivent intégrer pour survivre. Elle dénonce aussi l'indifférence générale à l'égard des violences sexuelles, en dépit de leur forte prévalence dans ce pays et de leur poids dans la vie des femmes, incluant celles qui échappent aux agressions. Cette analyse préfigure donc la définition même de la culture du viol. Dans ses écrits ultérieurs, notamment *Rape: The Politics of Consciousness* (Griffin, 1986 [1979]), l'autrice prolonge cette critique du patriarcat en liant sexualité, pouvoir et idéologie hétérosexuelle. Elle a contribué de manière significative au re/cadrage féministe de la violence sexuelle comme « circonstance » de la culture étatsunienne (Griffin, 1971, p. 75). C'est pourquoi cette militante littéraire s'impose comme l'une des premières architectes de ce que *culture du viol* vise aujourd'hui à désigner.

Creusant ce sillon critique, *Against Our Will...* fait connaître à un large public et à travers une analyse documentaire de grande ampleur comment l'agression sexuelle et la violence contre les femmes font l'objet d'une « tolérance implicite », voire d'un « encouragement explicite », dans les sociétés patriarcales (Brownmiller, 1976[1975], p. 22, ma trad.). L'ouvrage ne comporte pas littéralement le terme *rape culture*, mais introduit la notion d'« idéologie masculine du viol », que son autrice définit comme un ensemble immémorial et universel de croyances, de récits et de structures sociales légitimant la « subjugation » historique des femmes et la domination patriarcale¹⁵¹. Si cette formulation d'« idéologie masculine du viol » n'a pas connu la même postérité que celle de *culture du viol*, Brownmiller contribue de manière décisive à en poser les fondations conceptuelles. Son travail précise les contours définitionnels d'une culture qui permet aux hommes de commettre des violences sexuelles dans la plus grande impunité et qui, intériorisée, oriente aussi les comportements des femmes. En ce sens, la « répression sexuelle » théorisée par Millett (2016 [1969]) s'exerce en amont même du viol, souvent de manière insidieuse, à travers une

¹⁵¹ Brownmiller relève la notion d'idéologie masculine de violence dans un ouvrage de Wilhelm Reich paru en 1936, intitulé *La Révolution sexuelle*. Elle explique que le théoricien n'a pas su mettre cette « vision fulgurante » en relation avec la violence sexuelle (Brownmiller, 1976[1975], p. 20).

multitude de messages aliénants auxquels les individus peuvent être exposés sans toujours en avoir pleinement conscience.

Dans cette perspective, la démarche de la réalisatrice du film *Rape Culture* a consisté, selon ses propres mots, à « recueillir et analyser des exemples de contenus issus de la culture populaire qui ont contribué à la "normalisation du viol" et illustré les messages contradictoires véhiculés par les médias grand public à propos du viol » (Lazarus, 2001, p. 246, ma trad.). Son travail de déconstruction s'est notamment centré sur des représentations extraites du magazine « pour adultes » *Hustler* et du populaire film *Autant en emporte le vent*. Le documentaire donne également la parole à des théoriciennes et à des militantes féministes radicales dans les centres d'aide aux victimes de viol (Williams, 2007). L'importance des discours issus du monde artistique dans la banalisation de la violence sexuelle se retrouve également dans le *Rape Sourcebook*, où Lynn Farrow louange l'écrivaine franco-états-unienne Grace Metalious d'avoir su éviter les représentations stigmatisant les victimes de viol, selon elle fréquentes dans la littérature romanesque. Dans son populaire et néanmoins controversé roman *Peyton Place*, Metalious se concentre sur « la politique sexuelle du violeur et sur la culture du viol »¹⁵². On peut également mentionner un second article de Farrow dans le *Rape Sourcebook*, dans lequel elle conclut à l'existence d'une « culture de haine des femmes » (*woman-hating culture*) à partir de l'analyse des représentations du viol au cinéma¹⁵³.

L'étude des références pionnières montre que la notion de *culture du viol* s'est construite à partir de conceptualisations qui, sans coïncider littéralement avec le terme *rape culture*, en constituent des préfigurations ou s'en rapprochent plus ou moins fortement sur les plans sémantique et analytique. À cet égard, le film *Rape Culture* (Lazarus et Wunderlich, 1975) a aussi permis de repérer l'usage du terme *rapism*, proposé par Mary Daly pour désigner « la maladie d'une société phallocentrique »¹⁵⁴. Issu du

¹⁵² Citation traduite par mes soins extraite du texte de Farrow qui s'intitule « That's All She Wrote: Popular Rape Fiction by Women », dans Connell et Wilson (1974, p. 104-105). À propos de « l'héritage oublié » de Grace Metalious, voir Davies, Jeffrey (2021, 13 janv.). *A little dirty laundry: The forgotten legacy of Grace Metalious and Peyton Place*. Book Riot. <https://bookriot.com/grace-metalious-and-peyton-place/>

¹⁵³ « *The independent Woman and the Cinema of Rape* », dans Connell et Wilson (1974, p. 112).

¹⁵⁴ Traduction par mes soins de « *the disease of a phallogentric society* », citation extraite du film *Rape Culture*, selon Phillips (2016, Kindle 204). Dans son ouvrage *Gyn/ecology : the Metaethics of Radical Feminism*, paru en 1978, Daly précise l'importance ontologique et paradigmatique qu'elle accorde au viol pour penser l'oppression des femmes et, par extension, toute forme de transgression des limites par les structures sociales. Le propos de Daly et son emploi de la notion de « *rapism* » dépassent ainsi largement la problématique de la violence sexuelle.

registre psychologique, ce concept de *rapism* lui semble plus apte à saisir la violence systémique du patriarcat que la notion plus familière de sexisme. Daly contribue ainsi à définir certains éléments constitutifs de la culture du viol, en insistant notamment sur la banalisation de la violence sexuelle. Toutes ces variations terminologiques et formulations de voisinage illustrent la richesse du cadre théorique en (re)construction autour du viol comme fait social à la fin des années 1970.

À travers ce cadre, les féministes radicales exposent les multiples processus idéologiques et structurels par lesquels les femmes se voient culpabilisées de la violence patriarcale subie, une logique qui sera qualifiée plus tard de *victim-blaming*, soit une dimension centrale de la culture du viol. Parmi différents discours perpétuant des idées fausses, misogynes et dangereuses sur le viol, les féministes radicales démontent particulièrement le mythe selon lequel les femmes ont des penchants masochistes et ne détestent pas tant que ça être violées. Ce postulat serait conforté par la théorie freudienne, considérée par Millett (2016[1969]) comme la force idéologique la plus influente au service de l'ordre social patriarcal et de sa politique sexuelle durant la période « contre-révolutionnaire », entendre antiféministe, des années 1930-1960 (p. 433). Freud et sa science auraient offert une nouvelle légitimité à de vieilles idées et des munitions au contrôle social des femmes. Millett reproche au célèbre psychanalyste de n'avoir pas envisagé que ses patientes souffraient légitimement des contraintes existentielles liées à leur oppression en tant que femmes. Il a plutôt imputé leurs difficultés à une psyché féminine universellement structurée par une jalousie infantile à l'égard des sujets dotés du membre suprême, le phallus. Millett explique comment brandir cette hypothèse permet d'entraver les avancées sociales et politiques des femmes vers l'émancipation dans le contexte de la révolution sexuelle :

The whole weight of responsibility, and even of guilt, is now placed upon any woman unwilling to "stay in her place." The theory of penis envy shifts the blame of her suffering to the female for daring to aspire to a biologically impossible state. (Millett, 2016[1969], p. 453-4)

Griffin soutient que la production et la promotion de telles idées prennent place dans une culture qui naturalise le viol, escompte la passivité de la part des femmes et normalise les comportements agressifs comme marque d'une virilité séductrice et séduisante, y compris sur le terrain de la sexualité (Griffin, 1971, p. 27). Brownmiller (1975) montre bien comment la glorification du sexe violent fait partie de l'héritage culturel des États-Unis. Par extension de la théorie alimentée par Freud et ses exégètes, selon qui les femmes ont des penchants masochistes et ne détestent pas tant que ça être violées, on retrouve le préjugé selon lequel la plupart des agressions sexuelles sont provoquées par leurs victimes.

Les féministes radicales reprochent non seulement au système judiciaire de trop souvent responsabiliser mais de revictimiser les victimes de viol, au bénéfice des agresseurs. S'appuyant sur le fait que la plupart des agressions sexuelles surviennent dans la sphère privée et sont perpétrées par des hommes connus de leurs victimes, Griffin critique les conseils de prévention prodigués par les autorités. Ils consistent généralement à suggérer aux femmes de rester chez elles, de bien verrouiller les portes de leur domicile, d'éviter les promenades solitaires la nuit, dans le bois, etc. De tels « palliatifs » ne permettent ni de comprendre la violence sexuelle, ni de s'attaquer à « l'idéologie du viol » (Brownmiller, 1976[1975], p. 225). Prenant le notoire procès *People v. Plotkin* en exemple, l'écrivaine Griffin remet en cause les règles de procédure qui, au début des années 1970, permettaient aux avocats de la défense de contre-interroger les victimes de viol en les questionnant sur leur histoire sexuelle¹⁵⁵. Si ce type de pratique n'est plus légitimement possible aujourd'hui, aux États-Unis, notamment, le propos de Griffin ne paraît pourtant pas dépassé.

La mise en doute de la version des victimes commence à être qualifiée de *victim-blaming*. Analyser le blâme des victimes en tant que mécanisme idéologique permet de mieux comprendre ce qu'Amir et d'autres chercheurs appréhendaient jusqu'alors comme « *victim precipitation* » (Cole, 2015)¹⁵⁶. Les scientifiques féministes commencent à se pencher sur les conséquences psychosociales de la propension à rejeter la faute sur les victimes de viol. Des travaux ont permis de préciser les divers symptômes associés à la violence sexuelle, que Burgess et Holmstrom – dont les écrits figurent parmi les premières occurrences du terme *rape culture* dans les revues scientifiques – regroupent sous le concept de « *rape trauma syndrome* »¹⁵⁷. De tels savoirs seront notamment mobilisés pour expliquer les difficultés de nombreuses victimes à restituer un témoignage jugé cohérent (Loney-Howes, 2018). Comme le soulignent les éditrices

¹⁵⁵ Une femme abordée dans un bar de la région de San Francisco est emmenée dans un appartement appartenant à l'un des deux hommes accusés de l'avoir violée. La défense plaide le consentement de la femme et présente des éléments de son passé comme preuve qu'elle choisissait ses partenaires sexuels sans discernement, retournant du même coup la libération sexuelle des années 1960 contre les femmes victimes de viol.

¹⁵⁶ Les *Cahiers du genre* ont traduit « *victim precipitation* » par « catalysation victimaire » dans Cole (2015), un article auquel je renvoie pour une étude de ces catégories en lien avec l'expression « blâme des victimes ». Le sociologue William Ryan serait l'un des premiers à théoriser ce phénomène en lien avec la pauvreté et la violence urbaine dans *Blaming the Victim*, ouvrage paru en 1971 dans le contexte des émeutes dites raciales des années 1960.

¹⁵⁷ Cet article devenu une référence importante pour le mouvement féministe : Burgess, A. W. et Holmstrom, L. L. (1974). Rape trauma syndrome. *American journal of Psychiatry*, 131(9), 981-986.

du *Rape Sourcebook*, il s'agit de réalités centrales dans les témoignages des femmes, jusqu'alors cantonnés aux groupes de conscientisation ou aux *speak-outs* :

Conditioned to believe that the rapist was sick and a social aberration, while at the same time held accountable for attracting and precipitating the sexual violence we often experience, many women repressed their memories of rape. [...] The pattern that emerged from their individual experiences was not a common pattern of assault [...] "but a common pattern of responses that they encountered – "You're lying," "It was your fault," "You should have been more careful," "You're exaggerating." (Connell et Wilson, 1974, p. 3)

L'une des premières sociologues étatsuniennes à fonder son travail sur des entretiens avec des femmes ayant subi un viol, Diana E.H. Russell (1974), met en évidence la portée de ces violences, incluant la stigmatisation sociale dont les victimes font l'objet, souvent accablées de honte. Elle s'attache ainsi à définir le viol à partir du point de vue des femmes dans *The Politics of Rape: The Victim's Perspective*, un ouvrage qui est par la suite considéré comme un classique dans un champ d'étude en émergence (Bevacqua, 2000).

La *praxis* féministe radicale apparaît ainsi comme un élément central de la genèse intellectuelle de la notion de *culture du viol*, démontrant une certaine porosité entre sphères militantes, intellectuelles et artistiques. Dans ces espaces d'expression qui ne peuvent alors être clairement dissociés, des féministes ont contribué de façon déterminante à la reconnaissance croissante du viol non plus comme le résultat d'un désir insatiable, mais bien comme un acte de pouvoir qui permet le contrôle social des femmes, voire comme une forme de terrorisme sexuel, selon Brownmiller (1975). Si cet argumentaire innove par sa focalisation sur les femmes et sur l'idéologie *masculine* du viol, il n'est ni entièrement sans précédent ni exempts de contradictions, comme en témoignent les analyses antiracistes antérieures de la violence sexuelle en tant qu'instrument d'assujettissement des « communautés d'esclaves », qu'Angela Davis met de l'avant (1971, p. 13, ma trad.). La prochaine section permet de mieux comprendre pourquoi les écrits de Davis (1978) sont mobilisés, aux côtés de ceux d'Ida B. Wells (1892), pour critiquer « *[t]he failure of the notion of 'rape culture' to attend to intersectionality and difference* » (Phipps et al., 2018, p. 5).

4.2 La mémoire des combats : repartir des marges

En prenant appui sur le travail citationnel critique de Phipps et al. (2018), c'est-à-dire la seule contribution, parmi les cinquante articles analysés, à mobiliser les écrits pionniers d'Ida B. Wells et d'Angela Davis pour articuler une réflexion sur la notion de *culture du viol*, je propose à présent de complexifier la genèse de cette idée politique. Comme le rappelle McMahon (2019), parmi d'autres sources documentaires

consultées, l'histoire du viol aux États-Unis est profondément entremêlée à celle du racisme et de la misogynie qui structurent ce pays. Un constat analogue peut être fait de l'histoire de la politisation des violences sexuelles qui a permis de concevoir l'existence d'une *culture du viol*. La re/connaissance d'un long héritage de résistance des femmes Noires pourrait remettre en cause autant une conception de la culture du viol limitée au « terrorisme » patriarcal et à l'appropriation des femmes (Brownmiller, 1975), qu'une approche historiographique du féminisme de la décennie 1970 comme « année zéro » du mouvement contre le viol.

4.2.1 Tensions internes et perspectives antiracistes

En pleine effervescence du mouvement contre le viol, certaines productions majeures du féminisme radical suscitent d'importantes remises en cause, émanant du mouvement lui-même. Je commencerai par souligner que plusieurs discours ont contribué à renforcer des préjugés racistes ayant historiquement servi de justification aux politiques ségrégationnistes et aux pratiques de lynchage des hommes Noirs durant la période post-esclavagiste¹⁵⁸. Pour restituer à grands traits certains des éléments les plus pertinents de cette critique, il est essentiel de s'appuyer sur le retour en temps réel d'Angela Davis (1981 [1978]), p. 42), ainsi que sur les analyses antiracistes de Griffin – féministe radicale et femme blanche – qui en fournissent un contrepoint pertinent. Premièrement, les éléments abordés montrent comment une conception féministe (proto)intersectionnelle de la violence sexuelle et de la culture du viol était envisageable dans les années 1970. Deuxièmement, ils révèlent des divergences de perspectives parmi des féministes radicales, à rebours des lectures qui tendent à homogénéiser leur praxis. Enfin, ils soulignent l'historicité de débats qui demeurent pertinents aujourd'hui¹⁵⁹.

Angela Davis (1981 [1978]) développe une critique importante des théoriciennes qui ont mis en évidence le caractère systémique de la violence faite aux femmes, mais négligé le rôle joué par le racisme dans la perpétration des viols. Faisant le constat d'une « ironie douloureuse », Davis (1981 [1978], p. 45) déplore ainsi que des féministes aussi influentes que Brownmiller contribuent à perpétuer des mythes confortant

¹⁵⁸ Il est possible de situer la période post-esclavagiste entre l'abolition officielle de l'esclavage en 1865 et la fin des lois Jim Crow en 1964.

¹⁵⁹ Davis est loin d'être la seule à avoir entrepris cette critique, voir notamment le travail de Simons, M. A. (1979). *Racism and Feminism: A Schism in the Sisterhood*, *Feminist Studies*, 5(2), 384-401. Dans *Ne suis-je pas une femme*, bell hooks (2015 [1981]) consacre pour sa part plusieurs pages à discuter des failles du « livre important » de Brownmiller, qui a néanmoins contribué à la reproduction d'une « dévalorisation perpétuelle de la féminité [womanhood] noire » (p. 103). De plus, diverses analyses témoignent de l'actualité de la question dans les espaces francophones (ex. Vergès, 2019).

la désignation sociale des hommes Noirs en tant que principaux coupables des agressions sexuelles des femmes blanches. Dans un chapitre consacré à ce sujet toujours brûlant d'actualité, Brownmiller (1975, p. 210) situe les viols « interraciaux » au cœur d'un « dilemme » entre antiracisme et antisexisme. Au bas mot, son traitement controversé de l'affaire Emmett Till¹⁶⁰ illustre les limites d'une politisation du viol centrée sur le patriarcat. Brownmiller met en relief le point commun entre les assassins et leur victime de 14 ans : un geste de possession d'une « femme blanche ». Les uns auraient exprimé « le code de la propriété de l'homme blanc du Sud », tandis que Till aurait voulu « prouver à ses copains noirs que lui, et par conséquent eux, pouvait avoir une Blanche » (Brownmiller (1975, p. 246-248). Selon Davis (1981 [1978]), Brownmiller aurait insinué que si le jeune homme n'avait pas été tué, il aurait un jour ou l'autre violé une femme blanche. Chose certaine, Angela Davis, féministe intersectionnelle avant la lettre, juge inconcevable d'analyser une cause aussi importante sans décentement tenir compte du racisme.

Les théories élaborées par les féministes radicales, en particulier dans l'influent *Against Our Will*, ont donné lieu à différentes critiques qui ne portent pas seulement sur ce que Davis, déjà une figure majeure de la gauche, qualifie de « myopie historique » de certaines de leurs analyses (1981 [1978], p. 42, ma trad.). En dépit de son ancrage dans le mouvement contre le viol, Brownmiller s'est aussi vue reprocher de négliger dans *Against Our Will...* une dimension centrale du travail des centres d'aide aux victimes (*rape crisis centers*) : leur rôle politique. Selon une recension de ce livre « très attendu », parue dans la *Feminist Alliance Against Rape Newsletter* (MacDonald, 1975, p. 10), Brownmiller présente essentiellement ces centres comme des structures de soutien post-agression, sans reconnaître leur potentiel en tant qu'espaces d'organisation en confrontation avec les institutions en place. Or, nombre de travailleuses, après plusieurs années d'activité dans ces centres, ont constaté qu'ils ne pouvaient se limiter à gérer les conséquences du viol après coup. Le contact régulier avec les femmes ayant subi des agressions sexuelles souligne l'urgence d'un travail d'organisation plus structurel, pour permettre à toutes les femmes de vivre sans la menace constante du viol. Dans un ouvrage qui prétend proposer des pistes d'action pour les

¹⁶⁰ Le sort réservé à Emmett Till provoqua des mobilisations dans tout le pays : cet adolescent Noir fut lynché, mutilé et tué à bout portant puis jeté dans une rivière du Mississippi en 1955 par deux hommes blancs pour le punir d'avoir osé convoiter et siffler l'épouse de l'un d'entre eux, puis de s'être vanté pouvoir posséder toutes les femmes blanches qu'il voulait. Les meurtriers furent acquittés par un jury composé d'hommes blancs, comme le relève Brownmiller. Ce n'est qu'en 2022 que le gouvernement des États-Unis est parvenu à voter une loi fédérale criminalisant les pratiques de lynchage, nommée en mémoire de ce jeune homme : Emmett Till antilynching act [Public Law 117-107].

femmes, cette omission affaiblit la portée concrète de ses propositions, parfois jugées déconnectées des réalités militantes, un reproche que Brownmiller n'est évidemment pas la seule intellectuelle à attirer.

Le film *Rape Culture* (Lazarus et Wunderlich, 1975) se voit également reprocher de ne pas mettre assez en valeur les formes concrètes d'organisation des femmes contre le viol dans une recension critique livrée par une militante de l'un de ces centres d'aide aux victimes (Delaplaine, 1976). Il offrirait une « perspective masculine » et dépolitisée de la violence sexuelle, sans proposer de contrepoint féministe efficace, notamment en raison des interventions trop peu vulgarisées de l'universitaire Mary Daly (Delaplaine, 1976, p. 14, ma trad.). Joyce Williams (2007, p. 1) soulignera également que la narration du documentaire « *relies heavily on jargon such as "rapism" and "phallogentric society"* ». Le documentaire pourrait ainsi aliéner certaines spectatrices selon Delaplaine et ne remplirait pas sa fonction d'outil de conscientisation : « Je suis encore à la recherche d'un bon film qui témoigne des expériences des femmes et les légitime, dans une culture du viol qui commence à évoluer », conclut la critique (Delaplaine, 1976, p. 15, ma trad.). Publiée dans le bulletin de la *Feminist Alliance Against Rape* en 1976, cette citation appuie l'hypothèse selon laquelle le terme *rape culture* circule dans les espaces féministes militants avant de faire son entrée dans les sphères académiques.

Bien que Brownmiller (1975) ait soutenu l'élaboration d'un cadre analytique constructiviste qui a mis en évidence le rôle de la culture (ou de l'idéologie) du viol dans la re/production de la domination masculine, plusieurs féministes, incluant de la mouvance radicale, lui reprocheront sa conception sociobiologique et universaliste du comportement humain, ainsi qu'une inégale prise en compte de la classe sociale. Selon une recension critique de l'époque (MacDonald, 1975), Brownmiller dresse un portrait-type du violeur fondé sur des données policières problématiques, le situant principalement dans les classes populaires, et elle n'évoque pas suffisamment la possibilité que des hommes issus d'autres milieux sociaux puissent également commettre des viols. Par ailleurs, en contradiction avec sa notion d'idéologie du viol, Brownmiller introduit l'idée d'une « sous-culture » de la violence, une formulation suggérant que les violeurs évolueraient en marge de la culture dominante. Or, son analyse vise précisément à montrer que le viol s'enracine dans des normes largement partagées, dont elle fournit de nombreux exemples tirés du cinéma, de la musique, de la pornographie et d'autres expressions culturelles. La critique de MacDonald (1975) souligne enfin que Brownmiller omet de faire le lien entre les violences sexuelles, les contraintes économiques et l'organisation capitaliste de la société, qui poussent certaines femmes à la prostitution

pour subvenir à leurs besoins. Les radicales sont divisées sur cette question, comme sur le risque de l'essentialisme.

Le socle de l'argument d'*Against Our Will* est que « l'homme » a commencé à violer « la femme » dès qu'il a découvert que « ses organes génitaux pouvaient servir d'arme pour engendrer la peur » des femmes et les maintenir dans un statut de dominées (Brownmiller 1975, p. 14). Une constitution plus faible des femmes aurait instauré la crainte du viol comme mécanisme central de la « subjugation originelle de la femme par l'homme, la clé essentielle de sa dépendance historique, de sa domestication par une union qui lui assurait une protection » (Brownmiller, 1976[1975], p. 25-26). Les différences anatomiques entre hommes et femmes constituent donc le point de départ de l'analyse historique menée par Brownmiller. Selon l'anthropologue Peggy Reeve Sanday (1981), dont nous verrons plus loin qu'elle préconise une approche relativiste des sociétés « propices » au viol, Brownmiller alimente l'idée fallacieuse et essentialiste que les hommes sont devenus génétiquement programmés pour le viol au cours de la lutte préhistorique pour la survie du plus apte. De telles positions sont aussi contestées par le *Combahee River Collective*, fondé à Boston en 1974 par des féministes afrodescendantes. Pour expliquer leur rejet du séparatisme lesbien comme stratégie de lutte, leur manifeste soutient ainsi : « En tant que femmes Noires, nous estimons que n'importe quel déterminisme biologique constitue une base politique dangereuse et réactionnaire » ([1977] 2006, p. 5)¹⁶¹.

Les débats opposant les praxis féministes refusant « l'étroitesse idéologique » (Combahee River Collective [1977] 2006, p. 7) et celles seulement axées sur le patriarcat, qui dominant alors, contribuent à enrichir la conceptualisation de la violence sexuelle et, par conséquent, de la culture du viol. Certaines architectes de cette notion adoptent d'ailleurs une posture féministe radicale cohérente avec leur antiracisme. C'est le cas de Griffin, qui estime essentiel de reconnaître le caractère irrationnel de la peur de nombreuses femmes blanches à l'égard des hommes Noirs. Dans *Rape: the All-American Crime*, elle s'en prend aussi au mythe raciste et patriarcal de la « *white womanhood* », qui aurait comme effet de diriger l'hostilité des personnes Noires vers la « *white bitch* » (1971, p. 34). Cette figure de la « salope blanche » serait fréquemment convoquée dans des agressions commises par des hommes Noirs. Il n'est pas surprenant, affirme Griffin, après s'être fait dire pendant des siècles qu'ils étaient prédisposés à violer les femmes

¹⁶¹ Des divisions entre féministes radicales ont donné naissance à diverses factions militantes, notamment la tendance qualifiée de féminisme séparatiste, formé de lesbiennes qui veulent militer sans les hétérosexuelles (par exemple le collectif *The Furies*), contrairement à la tendance rattachée aux *Radicalesbians*, qui prône les coalitions solidaires entre femmes (Jammal, 2015).

blanches, que certains hommes Noirs passent à l'acte. Elle signale toutefois que la forte majorité des viols signalés aux autorités sont intra- et non interraciaux. En conséquence, les mythes racistes et sexistes de l'homme Noir violeur, de la femme Noire « bestiale » et de la femme blanche réputée pure interviennent pour renforcer la domination des hommes blancs (Griffin, 1971, p. 34).

En pleine guerre contre le Vietnam, l'écrivaine dénonce le viol comme acte « quintessentiel » d'une civilisation étatsunienne structurée par la suprématie des hommes blancs (Griffin, 1971, p. 35). Comme d'autres penseuses antiracistes, elle affirme que « *The same men and power structure who victimize women are engaged in the act of raping Vietnam, raping Black people and the very earth we live upon.* » (Griffin, 1971, p. 24). Il lui importe aussi de dénoncer le traitement différencié que subissent les femmes racisées dans le processus judiciaire, pour celles qui osent porter plainte :

If white women are subjected to unnecessary and often hostile questioning after having been raped, third world women are often not believed at all. According to the white male ethos (which is not only sexist but racist), third world women are defined from birth as "impure." Thus the white male is provided with a pool of women who are fair game for sexual imperialism. Third world women frequently do not report rape and for good reason. (Griffin, 1971, p. 32)

Brownmiller elle-même (1975, p. 153) considère le viol comme « un crime institutionnel, partie intégrante de la subjugation d'un peuple par l'homme blanc, pour des bénéfices économiques et psychologiques ». Elle accorde aussi une attention particulière aux viols commis par les hommes blancs sur les femmes Noires, « forcées à une double exploitation, comme travailleuses et comme reproductrices » (Brownmiller, 1975, p. 153). Il reste qu'en priorisant les violences patriarcales au détriment des violences racistes, Brownmiller semble avoir pris le parti des femmes blanches, et qu'elle est loin d'être un cas isolé, comme Davis (1981) l'a justement souligné.

Sans compter un autre point de tension susceptibles de rejaillir sur la réception de la notion de *culture du viol* à l'époque mais aussi aujourd'hui : les solutions « carcérales » portées par des militantes contre le viol suscitent déjà de vifs désaccords¹⁶². Face à l'ampleur cachée des violences sexuelles, notamment à cause de leur sous-signallement, il semble légitime que le mouvement des femmes encourage les victimes à dénoncer leurs agresseurs, ce qui correspond aussi à une stratégie – « *to jam the courts with molesting males to help dramatize the next major focus of the women's movement: rape, and protection against it* »,

¹⁶² Outre Davis, voir notamment Edwards, A. (1979). *Rape, Racism, and the White Women's Movement*. Sojourner Truth Organization.

comme on peut lire en 1971 dans la presse new yorkaise¹⁶³. Considérant les failles du système judiciaire, peut-on néanmoins considérer que la peine de prison constitue une « solution juste et légale » au problème de la violence sexuelle, comme l'affirmait en son temps Brownmiller (1975, p. 379) ? Ce qui peut être perçu comme une posture réformiste, voire une adhésion sans réserve au système de justice pénale en place, fait aussi l'objet de critiques internes au féminisme radical (MacDonald, 1975). Tout en reconnaissant l'apport capital d'*Against Our Will* pour démontrer, avec force documentation, que le viol constitue un acte politique, Brownmiller ne semble de ce point de vue ni envisager la nécessité d'un remaniement en profondeur des structures de pouvoir dominées par les hommes, ni considérer une telle transformation comme une perspective réalisable.

Or, dans l'effervescence politique des années 1960, le radicalisme du mouvement révolutionnaire des Black Panthers concernant le rôle de l'État et de la police dans l'oppression des minorités raciales et sexuelles, notamment, rallie nombre de milieux militants (Dorlin, 2017). Différentes études parues à l'époque démontrent une discrimination raciale significative dans l'imposition de la peine capitale aux États-Unis, comme le rapporte l'un des chapitres de l'ouvrage collectif dans lequel figure l'essai de Susan Griffin (Chappell *et al.*, 1977)¹⁶⁴. Des femmes Noires engagées pour la justice sociale reprochent ainsi à Brownmiller de s'allier aux politiques conservatrices racistes de la « loi et l'ordre », ce qui éclaire les conditions dans lesquelles le séparatisme vis-à-vis des féministes blanches, est devenu une « nécessité » (Combahee River Collective [1977] 2006, p. 2). D'autant que le racisme, la marginalisation des femmes racisées et l'effacement des perspectives minoritaires ne peuvent être réduits aux seules positions des féministes radicales. *Can the Subaltern Speak?* demandera la théoricienne postcoloniale Gayatri Spivak (2009 [1988]) : je soutiens que la trajectoire intellectuelle ayant mené à la formulation de la notion de

¹⁶³ Sheehy, Gail (1971). Nice Girls Don't Get into Trouble, *New York Magazine* (February 15), p. 26, citée dans Weis et Borges (1973, p. 73).

¹⁶⁴ Wolfgang, M. E. et Riedel, M. (1977). *Race, Rape, and The Death Penalty*, p. 115-128 dans Chappell, Geis et Geis (1977). Les auteurs relèvent par exemple que dans les États du Sud, les hommes Noirs accusés d'avoir agressé sexuellement des femmes blanches sont en moyenne condamnés à mort dix-huit fois plus souvent que dans n'importe quelle autre combinaison de nature raciale concernant l'accusé et la victime de viol. Investiguant cette disparité avec des informations concernant la période 1945-1965, les résultats de Wolfgang et Riedel révèlent que même après avoir examiné divers facteurs non liés à l'origine ethnique, seule la variable « race » demeure statistiquement significative dans l'imposition disproportionnée de la peine de mort aux hommes Noirs. Ainsi, est-il impossible de prétendre que les hommes Noirs sont plus souvent condamnés à mort au motif qu'ils ont un casier judiciaire plus lourd que celui des hommes blancs, qu'ils ont utilisé plus de force sur la victime, qu'ils ont menacé la victime avec une arme ou qu'ils ont plus souvent attaqué des personnes âgées de moins de seize ans, etc.

culture du viol n'échappe pas à cette remise en question. Cela dit, cette histoire appelle des lectures historiographiques attentives et nuancées, comme je vais continuer à le souligner.

4.2.2 La politisation de la violence sexuelle par les pionnières des droits civiques

Appréhender l'histoire de la politisation de la violence sexuelle dans une perspective attentive aux circulations et aux praxis qui l'ont rendue possible et intelligible dans l'espace public a deux implications. Il convient, d'une part, de rappeler ce que les mobilisations du « *Women's Lib* » des années 1970 doivent au mouvement pour les droits civiques, et, d'autre part, de remonter dans le temps afin de bien saisir l'apport fondamental des féministes Noires. Déjouant la « suppression » de leurs idées, telle que problématisée par la sociologue Patricia Hill Collins ([1990] 2016), des intellectuelles afro-étatsuniennes développent depuis longtemps une compréhension du viol en tant qu'outil du contrôle social. Le *Combahee River Collective* a en son temps souligné le lourd tribut, souvent anonyme, qu'ont payé des générations de militantes dans la « genèse du féminisme Noir », entendu comme « une prise de conscience politique qui résulte de l'analyse d'expériences qui paraissent personnelles dans la vie individuelle des femmes Noires » (Combahee River Collective, [1977] 2006, p. 2).

Le viol est, peut-être pour la première fois (Carby, 2010), appréhendé comme un enjeu politique et systémique à la fin du XIX^e siècle, lorsque ses liens avec le lynchage des Noir-es sont mis en évidence par la célèbre journaliste Ida B. Wells. Son formidable legs, tel qu'Angela Davis (1981 [1978]) l'a tôt souligné, parmi d'autres pionnières afro-étatsuniennes, a permis de mieux comprendre l'imbrication des oppressions raciste et sexiste exprimée par le viol, et pour élaborer des stratégies de résistance¹⁶⁵. L'engagement de femmes Noires entre les années 1870 et 1930, au plus fort de la ségrégation raciste, a ainsi non seulement joué un rôle déterminant dans l'émergence du mouvement des droits civiques, mais il a aussi favorisé la formation de la deuxième vague féministe et du mouvement contre le viol (Freedman, 2013).

Ces pionnières des droits civiques ont également affirmé l'importance que les individus aux prises avec le racisme et la ségrégation se mobilisent, étant les mieux placés pour favoriser la formation d'un « *healthier public sentiment* » à leur égard (Wells, 2000 [1892], p. 269). Ceci implique de se défaire de l'effet d'inertie

¹⁶⁵ Davis mobilise l'immense travail de Gerda Lerner qui a dirigé une anthologie, *Black Women in White America*. Publiée en 1972, à l'aube du renouveau féministe et antiraciste aux États-Unis, il s'agit d'une des premières publications à tenter de sortir les voix des femmes Noires de l'obscurité historique.

produit par la terreur et l'intériorisation de la domination, par différents moyens que Wells rattache à du « *self-help* ». Suivant cette perspective, « *The more the Afro-American yields and cringes and begs, the more he has to do so, the more he is insulted, outraged and lynched* » (Wells-Barnett, 2000 [1892], p. 270). La journaliste met de l'avant le rôle que la presse détenue par des intérêts Noirs peut jouer, pour en finir avec l'injustice, faire triompher la vérité des faits et éduquer les masses. Plaidant également pour l'autodéfense, elle évoque les rares cas où des hommes Noirs ont réussi à échapper à des opérations de lynchage, lorsqu'ils y ont opposé une résistance armée, suggérant que chaque famille Noire devrait penser à acquérir une « Winchester ». Redécouvertes dans les années 1970 grâce à Angela Davis, notamment, de telles analyses ont-elles exercé une influence sur le mouvement moderne des droits civiques – notamment les *Blacks Panthers*, et sur les praxis féministes radicales ?

Dans le contexte des lois Jim Crow, la décennie 1890 est une époque particulièrement intense d'activité militante des femmes Noires. Des membres des *Black clubwomen* organisent notamment l'une des premières manifestations afin de protester contre le recours généralisé au viol par les propriétaires d'esclaves et par d'autres hommes blancs pour contrôler les « communautés d'esclaves » (Davis, 1981). Il faut aussi garder à l'esprit qu'aux États-Unis comme ailleurs, des femmes Noires ou autrement subalternisées, ne s'identifiant pas nécessairement à un mouvement social, s'efforcent depuis longtemps d'attirer l'attention sur leurs vécus de violence sexuelle et sur les significations politiques qu'elles leur confèrent. Ces réalités, bien qu'elles n'aient pas encore été conceptualisées sous ce terme, montrent que la culture du viol ne se limite pas à la domination masculine, comme le soulignent déjà au XIX^e siècle certaines voix féministes que des études historiques intersectionnelles s'efforcent de sortir de la marge.

Selon certaines spécialistes du *Black feminism*, « l'analyse de Wells [...] reste insurpassée en ce qui concerne le caractère incisif de sa condamnation de la manipulation exercée par le pouvoir patriarcal sur la race et le genre » (Carby, 2010, p. 7). En dépit de violentes attaques, sa pensée politique radicale rejoint un large public, national et international, incluant la proposition que le « système patriarcal [...] se servait du contrôle qu'il conservait sur les femmes pour tenter de limiter totalement les actions des hommes noirs » (Carby, 2010, p. 9). Dans son pamphlet intitulé *Southern Horrors: Lynch Law in All Its Phases*, paru en 1892, Wells alerte l'opinion publique sur l'horreur des pratiques de lynchage qui ont cours dans le Sud ségrégationniste, où elles sont couramment justifiées par des accusations de viol de femmes blanches commis par des hommes Noirs. La journaliste déplore que nombre de ces hommes soient exécutés en dépit de leur innocence, sur la base de faux témoignages, voire pour des faits vainement démentis par les

femmes blanches concernées, qui impliquaient en réalité des relations « interraciales » consensuelles mais socialement réprouvées.

4.2.3 La lutte contre les stéréotypes racistes et sexistes : un enjeu structurel

Depuis au moins le XVIII^e siècle, la figure de l'homme Noir violeur est instrumentalisée à des fins politiques, mais aussi commerciales, notamment par les médias. Explorer l'histoire des États-Unis montre bien comment le fouet autant que la violence sexuelle étaient brandis pour garantir l'asservissement des esclaves et rendre acceptable l'exploitation de cette main d'œuvre déshumanisée. Les séances de lynchage d'hommes Noirs supposément coupables d'agressions sexuelles sont annoncées dans la presse, entraînent parfois la fermeture des écoles afin que les enfants puissent y assister, et participent d'un véritable spectacle de la violence (Hill Collins, 2016 [1990]). Ida B. Wells (2000 [1892], p. 266) accuse à ce titre une « *malicious and untruthful white press* » d'attiser la haine de la populace¹⁶⁶. Dans le contexte des campagnes de lynchage encouragées par l'État dans le Sud des États-Unis, les hommes Noirs sont fréquemment soumis à des tortures à caractère sexuel, utilisées comme instruments de terreur publique (Hall, 1992)¹⁶⁷. Davis (1971) fera mieux connaître comment cette peur a servi à asseoir les objectifs politiques de suprématie blanche et de contrôle social des communautés Noires¹⁶⁸.

Combinée à la fabrication du mythe de l'homme Noir violeur, la fausse accusation de viol par des femmes blanches contre des hommes Noirs peut être considérée comme « l'un des plus redoutables artifices inventés par le racisme » (Davis, 1981 [1978], p. 39-40, ma trad.). La dénonciation des stéréotypes racistes de l'homme Noir violeur et de la femme Noire aux mœurs légères – donc violable – occupe une place importante dans l'argumentaire de Wells et des féministes Noires qui le mobiliseront par la suite (Davis, 1981; Hill Collins, [1990] 2016). Il est possible de concevoir que l'échafaudage d'un idéal de la pureté féminine blanche complète cet arsenal, qui sera fermement exposé par la radicale Griffin (1971). Notons

¹⁶⁶ Par « haine de la populace », j'essaie de traduire la portée du terme « *mob* » (foule, masse), que Wells emploie fréquemment dans *Southern Horrors*, seul et dans des expressions comme « *mob spirit* » (p. 266) ou « *mob lynching* » (p. 278).

¹⁶⁷ Pour une analyse des pratiques de vigilantisme aux États-Unis et leurs liens avec le lynchage, je renvoie à Dorlin (2017), particulièrement les chapitres « L'État ou le non-monopole de la défense légitime » et « Justice blanche ».

¹⁶⁸ Pour des analyses plus récentes de ces mythes et de leurs conséquences, je renvoie à *La pensée féministe noire* de Patricia Hill Collins (2016), en particulier au chapitre « La politique sexuelle de la féminité noire », ainsi qu'au chapitre « Justice blanche » dans *Se défendre : une philosophie de la violence* de Elsa Dorlin (2017).

qu'Ida Wells avait en son temps dénoncé le code de chevalerie qui prévalait dans le sud des États-Unis et construisait les *ladies* blanches comme des êtres chastes sans défense, qu'il incombait donc aux hommes de protéger. Dans *Southern Horrors*, elle soutient que les hommes blancs utilisent, outre la science, la religion, la Loi et le pouvoir politique, le prétexte de la défense de « leurs » femmes pour « justifier leur propre barbarie » (Wells, 2000 [1892], p. 274). La journaliste évoque aussi les menaces et les violences auxquelles ces « chevaliers » soumettent les femmes Noires, ainsi que des femmes blanches, pour les contraindre à porter plainte contre des hommes Noirs avec qui elles ont « volontairement » eu des relations sexuelles. Ida B. Wells a soutenu, auprès d'un large public, que les représentations de la différence entre les sexes – notamment la prétendue passivité féminine et l'agressivité masculine – relevaient en réalité de constructions sociales profondément racialisées (Hill Collins, 2004).

Si les cas de lynchage impliquant des accusations de viol sont quantitativement minoritaires, ils attirent à la fois énormément d'attention et peu de solidarité, y compris de la part des femmes blanches « progressistes » (Carby, 2010). Jugés impurs dans l'imaginaire raciste et sexiste sur lequel se fonde le système esclavagiste, des corps peuvent être exploités ; la violence sexuelle était (et reste) un instrument de conquête (Smith, 2003)¹⁶⁹. À noter que les récits de captivité qui prolifèrent au XIX^e siècle dépeignent aussi les violences sexuelles prétendument commises par des hommes « Indiens » contre leurs captives blanches, participant en fait d'une propagande raciste (Deer, 2015). En revanche, les viols de femmes autochtones par les colons étaient non seulement répandus mais instrumentalisés à des fins de domination politique et économique Smithers (Smithers, 2021). Un essai pionnier de l'écrivaine Anna Julia Cooper, paru en 1891 sous le titre *Woman versus the Indian*, met en évidence des points de convergence entre l'oppression des Premières Nations et des populations Noires. Née esclave avant de devenir l'une des intellectuelles féministes les plus radicales de son époque, Cooper apporte une contribution notable à la politisation de la violence sexuelle (Carby, 2010). À l'instar de Wells, sa contemporaine, les écrits et le travail militant de Cooper inspireront d'autres féministes Noires à poursuivre l'analyse du lien entre la violence sexuelle, l'impérialisme et la domination raciste. Sa pensée sur la justice sociale articule « besoin

¹⁶⁹ Comme l'épithète raciste « sauvage », la figure de la « squaw » dépravée a une longue histoire qui met en relief le caractère « prédateur » et profondément genré du colonialisme de peuplement (Smithers, 2021). Outre les références mentionnées, je renvoie à cette contribution importante : Smith, Andrea (2005). *Conquest. Sexual Violence and American Indian Genocide*. South End Press. Il convient toutefois de signaler qu'en 2008, Smith a été exposée pour avoir inventé son ascendance cherokee.

d'impérialisme » des hommes blancs, « pouvoir patriarcal » et « racisme institutionnalisé » (Carby, 2010, p. 5).

Analysant le travail politique marquant des militantes afro-étatsuniennes du XIX^e siècle, Hill Collins (2004) souligne toutefois la difficulté qu'elles ont rencontrée à placer les femmes au cœur de leur pensée. Concentrées sur le lynchage, leurs luttes auraient laissé de côté la question du viol « institutionnalisé » des femmes Noires, qui trouve plus tard une place centrale dans la « *praxis* féministe Noire » (Hill Collins, 2015, p. 11). On peut effectivement remarquer que Wells aborde moins frontalement le « *public sentiment* » concernant les femmes Noires, comparativement au stéréotype de l'homme Noir violeur. Parmi de nombreux exemples de « *Southern Horrors* », Wells expose néanmoins quelques cas de viols de filles ou de femmes Noires par des Blancs, que des tribunaux ont laissé largement impunis. Sans offrir une analyse approfondie de cette connivence masculine, Wells raconte aussi comment un avocat Noir a défendu les trois hommes blancs qui avaient violé une jeune femme Noire, et obtenu leur acquittement devant un tribunal de Baltimore. Au XIX^e siècle, les féministes Noires se sont surtout attachées à établir des liens entre répression économique, politique et sexuelle (Carby, 2010).

Patricia Hill Collins (2004) présente deux arguments pour expliquer les difficultés historiques du mouvement pour les droits civiques à s'emparer du problème des viols des femmes Noires. D'abord, il est essentiel de considérer que les pratiques de lynchages étaient publiques, et donc facilement repérables et quantifiables, tandis que les viols étaient tenus secrets, cantonnés à la sphère privée :

Even Ida Wells-Barnett, who clearly saw the connections between Black men's persecution as victims of lynching and Black women's vulnerability to rape, chose to advance a thesis of Black women's rape through the discourse on Black men's lynching. In the postbellum period, the rape of free African American women by White men subsisted as a "dirty secret" within the private domestic spheres of Black families and of Black civil society. Speaking out against their violation ran a dual risk—it reminded Black men of their inability to protect Black women from White male assaults and it potentially identified Black men as rapists, the very group that suffered from lynching. (Hill Collins, 2004, p. 222–223)

Ensuite, Hill Collins soutient que les *leaders* du mouvement ont « fait passer la race avant le genre », pour diverses raisons, qu'elle rattache à la culture du viol et, plus spécifiquement, au constat que subir un lynchage n'entraînait généralement pas ni honte, ni culpabilisation, ni silence des victimes, contrairement à la violence sexuelle. Des études sur le discours de Sojourner Truth, prononcé en 1851 en pleine campagne pour le suffrage (*Ne suis-je pas une femme ?*), montrent comment les militantes Noires sont depuis longtemps enjointes à choisir entre le « camp » du sexe (genre) et celui de la race (Gomis, 2020) –

le dilemme typiquement étatsunien entre antisexisme et antiracisme, selon Brownmiller (1975, p. 210), qui semble pour sa part avoir clairement choisi son camp.

4.2.4 L'influence du mouvement pour les droits civiques sur le féminisme

L'engagement des femmes afro-étatsuniennes a non seulement joué un rôle déterminant, bien que souvent éludé, dans l'émergence du mouvement des droits civiques moderne, mais il a ultérieurement favorisé l'émergence du mouvement de libération des femmes (McGuire, 2010). Comme le souligne Bevacqua (2000), les mouvements sociaux naissent lorsqu'il existe « une base organisationnelle, un réseau de communication entre les organisateurs et organisatrices potentielles, une conscience partagée d'une oppression commune et un ou plusieurs événements critiques mobilisateurs" (p. 26, ma trad.). Dans les années 1940, des militantes se mobilisent avec force pour condamner les agressions sexuelles commises contre les femmes Noires par les hommes blancs dans le contexte, sinon en représailles, du mouvement pour les droits civiques (McMahon, 2019). Toutes ces luttes, dont plusieurs ont été revisitées avec de nouvelles données par McGuire (2010) pour mettre en lumière ce qu'elle qualifie de croisade des femmes Noires pour la dignité, ont aussi révélé le rôle central du genre dans le maintien de la hiérarchie raciale.

À cette période marquée par certaines avancées des luttes antiracistes¹⁷⁰, le désaccord des défenseurs de la suprématie blanche, dont le Ku Klux Klan est la branche armée, se traduit par une augmentation des menaces et des attaques contre la population afro-étatsunienne. La militante Rosa Parks, alors secrétaire d'une section de la National Association for the Advancement of Colored Persons (NAACP), recueille les témoignages de femmes victimes d'agressions sexuelles. Comme le démontrent des historiennes telles que Danielle McGuire (2010, p. xvii), bien avant qu'elle ne devienne « la sainte patronne du boycott des bus », souvent réduite à l'image d'une femme âgée, fatiguée et inoffensive, Parks était une militante antiraciste. Elle a joué un rôle crucial, mais largement invisibilisé, dans la lutte contre le viol. Suivant cette analyse, le boycott des bus de la ville de Montgomery en 1955, fréquemment présenté comme la première scène du mouvement des droits civiques, peut être considéré comme le point culminant d'une longue lutte pour prémunir les femmes Noires de la violence sexuelle et défendre leur droit à l'intégrité physique. Ces dernières, particulièrement ciblées par la violence sexuelle et la discrimination raciste dans les

¹⁷⁰ Mentionnons l'arrêt *Brown vs. Board of Education* rendu en 1954 par la Cour suprême, qui déclare inconstitutionnelle la ségrégation raciale dans les écoles publiques.

transports en commun, deviennent les « stratégies principales » de la campagne de boycott (Gomis, 2020, p. 147).

L'implication des femmes Noires au sein du Committee for Equal Justice, mis sur pied pour soutenir Recy Taylor, offre un exemple marquant de leur résistance et leur capacité organisationnelle face à la prévalence de la violence sexuelle, toujours endémique dans le Sud ségrégationniste (McGuire, 2010). Rosa Parks coordonne le soutien à cette jeune femme Noire enlevée et violée par un groupe d'hommes blancs dans une petite ville de l'Alabama en 1944. Comme le souligne McGuire (2010), lorsque Taylor a fait connaître son agression, et que Parks et ses alliées se sont mobilisées en sa faveur, une longue tradition de témoignages et de protestations s'est poursuivie. Malgré l'ampleur de mobilisations devenues nationales, les sept violeurs, dont un soldat de l'armée fédérale, ne seront pas inculpés. L'histoire se répètera, notamment en 1959, avec un procès marquant, lors duquel une étudiante afro-américaine, Betty Jean Owens, témoigne devant un jury entièrement blanc comment elle a été kidnappée et victime d'un viol collectif par quatre hommes blancs. Le silence retombe sur les attaques sexuelles à motivation raciste.

Dans les années 1960, le viol attire de nouveau massivement l'attention publique aux États-Unis, cette fois comme enjeu central des inégalités entre femmes et hommes. L'histoire de la deuxième vague féministe est souvent racontée comme un mouvement de femmes blanches, de classe moyenne, aux vues politiques étreintes, qui a certainement monopolisé l'attention publique, au détriment de son pluralisme interne (Evans, 2008). À cette époque bouillonnante, le combat contre le viol a pourtant rapidement pris de l'ampleur parmi les féministes de diverses allégeances et milieux socioculturels. Mais surtout, l'histoire du *New feminist movement* apparaît étroitement liée à celle du mouvement pour les droits civiques, qui a offert un modèle d'analyse et une expérience d'organisation aux féministes (McMahon, 2019; Springer, 2005). Le travail politique des pionnières telles que Wells et Cooper a catalysé la formation des clubs dans différentes régions (Carby, 2010). Fortes de cet héritage, des organisations mises sur pied par et pour les femmes Noires prennent une part active dans les actions collectives contre le viol des années 1970 (Springer, 2005). Rappelons par exemple que la *National black feminist organization* a collaboré avec les *New York radical feminists* pour organiser le *speak-out* d'août 1974 (Brownmiller, 1975).

Les femmes Noires n'ont par ailleurs pas tenu secrètes les violences qu'elles étaient nombreuses à subir, et à les politiser. Plusieurs décennies avant les féministes radicales, elles dénoncent publiquement la

violence sexuelle comme problème systémique aux États-Unis, en réponse à l'esclavage et à la vague de lynchages dans le Sud, après l'émancipation (Bevacqua, 2000). Le discours de Sojourner Truth en 1851 représente un « exemple précoce et emblématique d'activisme par le témoignage », sa critique sociopolitique s'appuyant sur le récit de ses expériences personnelles de souffrance et de violence (Phipps, 2016, p. 304). La consécration, dans le sillage des années 1970, de l'idée que « le personnel est politique », a donc suscité des contestations de la part des féministes Noires qui en avaient déjà fait une pratique, mais étaient pourtant reléguées en marge du mouvement et des récits dominants du féminisme de la deuxième vague (Phipps, 2016; Gomis, 2020). Dans sa critique du documentaire *The Rape Culture* parue en 1976, Jo Delaplaine, elle-même engagée au D.C. Rape Crisis Center, souligne l'apport de Prisoners Against Rape, un groupe mis sur pied par des hommes Noirs¹⁷¹, mais déplore que la réalisatrice Margaret Lazarus n'ait pas fait suffisamment de place aux savoirs expérientiels des femmes issues de minorités. Or, en raison des oppressions multiples qu'elles subissent, ces dernières détiendraient « une compréhension profonde du viol et de son utilisation comme outil d'isolement et de maintien dans l'impuissance » (Delaplaine, 1976, p. 15, ma trad.).

Témoignant de l'influence du mouvement pour les droits civiques sur le féminisme de la deuxième vague, l'idée que le personnel est politique peut être rattachée au développement des politiques de l'identité (*identity politics*) par les « *Black activists* » (Springer, 2005). L'un de leurs principes centraux réside dans la construction d'une identité collective relativement homogène, en tant que personne Noire ou en tant que femme, notamment. Pour d'autres militantes, il s'agit de lutter sur la base du caractère imbriqué de leurs oppressions spécifiques. Préfigurant un cadrage analytique qui sera plus tard qualifié d'intersectionnel, le *Combahee River Collective* appelle à la reconnaissance des dimensions genrées, hétérosexistes, raciales et d'exploitation capitaliste du viol. Résolument anti-essentialiste, leur manifeste revendique ainsi « l'extension du principe féministe : “le personnel est politique” » opérée par le témoignage « en langage Noir » du vécu expérientiel des femmes Noires (Combahee River Collective, 2006[1977], p. 4). Cette conception se distingue des analyses féministes radicales centrées sur le rapport social entre les sexes :

Nous pensons que la politique sexuelle, sous le patriarcat, joue un rôle aussi important dans la vie des femmes Noires que les politiques de classe et de race. Souvent aussi, nous avons

¹⁷¹ En référence aux écrits des *Black feminists* et suivant une proposition politique expliquée par Jules Falquet, traductrice de la déclaration du Combahee citée, je mets dans la suite de cette thèse une majuscule au mot Noir, qu'il s'agisse de substantifs ou d'adjectifs.

du mal à séparer les oppressions de race, de classe et de sexe, parce que fréquemment, dans nos vies, nous en faisons l'expérience simultanée. Nous savons qu'il existe cette chose : une oppression raciale-sexuelle, ni seulement raciale, ni seulement sexuelle – comme le montre par exemple l'histoire de l'utilisation du viol des femmes Noires par des hommes blancs comme arme de répression politique. (Combahee River Collective, 2006[1977], p. 3–4)

Conçus comme une arme de libération, les groupes de conscientisation où se révèlent des vécus de violence et d'oppression seraient un mode d'action emprunté au mouvement pour les droits civiques (Springer 2005). Pour les féministes Noires qui participent aux activités de conscientisation, le partage entre femmes permet donc d'élargir la portée de la politisation des violences sexuelles que sous-tend la notion de *culture du viol*. L'effort de conceptualisation en cours semble toutefois largement prioriser l'angle de la domination patriarcale, comme le fait Brownmiller (1975). Pour compléter les éléments déjà exposés sur sa conception d'une analyse féministe de la violence sexuelle, il convient de mentionner sa réflexion sur l'affaire Recy Taylor qui consiste 1) à souligner le caractère misogyne de l'agression que cette dernière a subi, en toute impunité – une attaque contre toutes les femmes; et 2) à critiquer la gauche pour « sa tendance à politiser le viol en le présentant comme une "accusation fantaisiste" utilisée pour tuer des hommes noirs » (Brownmiller, 1975, p. 236, ma trad.).

Confortant une « impression, au bout de tant d'années, de « [s']être finalement trouvées les unes les Autres » (Combahee River Collective, 2006[1977], p. 7), les séances de conscientisation ont amené les féministes Noires à réaliser à quel point elles étaient rejetées hors de la vie intellectuelle et des priorités politiques des « communautés Noire et blanche » (Combahee River Collective, 2006[1977], p. 4)¹⁷². Animées par ce constat que résumait en ces termes les autrices de l'anthologie « Toutes les femmes sont blanches, tous les Noirs sont des hommes, mais nous sommes quelques-unes à être courageuses ! »¹⁷³, des féministes Noires développent en non-mixité leur projet de justice sociale. Leurs voix s'élèvent pour pointer que le mouvement contre le viol échoue à répondre aux besoins des femmes issues de groupes minorisés ou, comme l'a fait Davis (1971), pour contester certaines failles politico-analytiques dans la *praxis* des féministes majoritaires. Selon Barbara Smith, l'une des fondatrices du *Combahee*, les

¹⁷² La mise au jour de la violence sexuelle entraîne aussi de profondes divisions dans les milieux militants engagés contre le racisme, sachant que les femmes Noires ne subissent pas que des agressions par les Blancs (Hall, 1992). Les stratégies de lutte contre l'oppression des minorités raciales font également l'objet d'importants débats internes à propos des rapports de domination qu'elles peuvent reconduire entre hommes et femmes. Le *Black Panther Party* articule « une politique d'autodéfense et une politique de représentation et d'affirmation de soi » contre le racisme et la « justice blanche », dont des militantes critiquent la « dérive viriliste » (Dorlin, 2017, p. 130).

¹⁷³ Selon la traduction dans Dorlin (2008). Pour l'édition originale, voir Bell-Scott *et al.* (1982).

« féministes radicales blanches » ont souvent mis en place « une logique de concurrence plutôt que d’alliance entre les luttes » (citée dans Védie, 2020, p. 26). Pour autant, si la création d’organisations durablement inclusives s’est avérée un échec, la représentation d’un mouvement contre le viol blanc et homogène n’invisibilise-t-elle pas l’engagement des femmes racisées ?

La construction de coalitions constitue certainement l’une des dimensions les plus épineuses de l’histoire des organisations féministes, incluant celles qui s’activent contre la violence sexuelle. Il semble pourtant réducteur de présenter le « *New feminist movement* » comme la seule initiative de femmes blanches des classes moyennes ne se préoccupant pas des enjeux de race ou de classe. Plusieurs travaux soulignent toutefois de manière positive la diversité inhérente des mobilisations de femmes durant la deuxième vague du féminisme (Ferree et Hess, 2002; Bevacqua, 2008; Evans, 2008). Dans le « maelstrom » des actions collectives qui ont pris place durant la décennie 1970 (Evans, 2008), la cause du viol aurait même fonctionné comme un « pont » entre les militantes (Bevacqua, 2008). Les conseils organisationnels prodigués par les éditrices du *Rape Sourcebook* (Connell et Wilson, 1974 : 6-7) identifient d’ailleurs certains des problèmes qu’entraîne une faible diversité parmi les participantes des groupes de conscientisation ou les connotations racistes de certaines de leurs représentations du violeur. On retrouve également dans le *Rape Sourcebook* une entrevue avec Essie Green Williams, interrogée sur les relations entre les femmes Noires, la problématique du viol et les actions politiques menées par les féministes blanches (Connell et Wilson, 1974, p. 241-248).

À la fin des années 1960, plusieurs féministes, dont Kate Millet, ont appelé de leurs vœux une convergence des luttes des femmes, du mouvement des Noir-es ainsi que du mouvement étudiant, « pour provoquer une révolution sociale radicale » (Millet, 1970, p. 111–112). De nombreuses militantes féministes, dont celles qui ont forgé la notion de *culture du viol*, étaient engagées dans des luttes antiracistes et anti-impérialistes, à l’époque de la guerre au Viêt Nam. Dans l’ensemble, les fondements de l’analyse féministe de la violence sexuelle ont été érigés dans des espaces de mobilisation féministes par les luttes pour les droits civiques ainsi que d’autres mouvements sociaux. Des jeunes féministes, souvent étudiantes ou enseignantes en début de carrière, ont ainsi développé une analyse politique de la violence sexuelle sous l’influence du socialisme de la *New Left*, c’est-à-dire initialement en dehors du milieu universitaire, bien que l’héritage marxiste ait des solides racines académiques (Evans, 2008). Notons également qu’un essai de Farrow offre une citation durablement célèbre à l’anarcha-féminisme, soutenant que « *feminism practices what anarchism preaches* » dans une revue produite par un collectif féministe dont elle est

membre¹⁷⁴. Le mouvement contre le viol et, plus largement, contre la violence faite aux femmes, se caractérise par une diversité de tactiques, de stratégies et d'objectifs.

Les libérales se sont mobilisées avec succès pour changer les lois et améliorer la prise en charge des victimes de viol, avec des modes d'action réformistes, mais qui contribuent au travail de politisation des violences sexuelles, « *all the while challenging attitudes and beliefs that supported rape culture* » (Bevacqua, 2008, p. 166). Les années 1960-1970 sont marquées par l'émergence d'une myriade de collectifs et d'organisations luttant pour les droits des femmes¹⁷⁵. Cette éruption fait suite aux analyses défendues dans *The Feminine Mystique* de Betty Friedan, célèbre ouvrage paru en 1963. Appelant à une valorisation de l'éducation des femmes et de leurs carrières professionnelles, le livre a fait grand bruit, mais plusieurs lui reprochent d'avoir surtout attiré l'attention sur la condition des femmes au foyer issues des classes moyennes et supérieures, généralement blanches (Bevacqua, 2000). Elles sont de plus en plus nombreuses à se reconnaître davantage dans les revendications et les idées égalitaristes défendues par les grandes organisations bureaucratisées (Ferree et Hess, 2002), que dans les aspirations révolutionnaires des féministes radicales qui ont mis le terme « *rape culture* » en circulation. Ces dernières font néanmoins leur chemin dans les milieux institutionnels.

4.3 Le déplacement dans le champ scientifique

Les résultats de l'enquête bibliographique montrent que, dans ses premiers usages militants, la notion de *culture du viol* n'est pas définie de manière explicite. Elle est évoquée à travers ses manifestations et ses effets plutôt que conceptualisée. L'analyse des trois références pionnières issues du monde universitaire (4.3.1) puis des occurrences les plus anciennes dans les revues académiques (4.3.2) confirme l'inégale élaboration définitionnelle de la notion associée à ses premiers pas dans le champ scientifique. En réalité, la définition qui semble, encore, aujourd'hui, la plus souvent reprise, se trouve dans un ouvrage grand

¹⁷⁴ Farrow, Lynne (1974). *Feminism as anarchism*, *Aurora*, récupéré de <https://theanarchistlibrary.org/library/lynne-farrow-feminism-as-anarchism>

¹⁷⁵ Outre la National Organization for Women (NOW) et la Women's Equity Action League (WEAL), mises sur pied dans les années 1960, le National Women's Political Caucus, qui a vu le jour en 1971, et un ensemble d'organisations plus anciennes forment ce que Ferree et Hess (2002) qualifient de « *women's policy network* » (p. 133). La décennie 1970 voit ainsi la réactivation de groupes de lobbying comme le National Women's Party, la National Federation of Business and Professional Women's Clubs et la League of Women Voters. Des instituts de recherche nouvellement fondés, tel le Center for Women's Policy Studies, soutiennent également ce travail de réforme des lois et des politiques publiques, dans le contexte des luttes menées en faveur de la ratification du *Equal Rights Amendment* (ERA), l'enjeu libéral central de la période 1972-1983, selon Ferree et Hess (2002).

public à visée politique, visant à transformer la culture du viol (4.3.3). Les thématiques abordées mettent en évidence le problème tel qu'il se pose sur les campus, en plein *backlash* (4.3.4). Alors que les femmes sont de plus en plus présentes dans les salles de classes, un nombre croissant de recherches établit les dangers de victimisation sexuelle auxquelles elles peuvent être exposées en milieu universitaire.

4.3.1 En quête d'un travail définitionnel : les apports de Herman, Burt et Sanday

Comme expliqué au chapitre trois, l'interrogation des bases de données visait à constituer un corpus gérable et pertinent pour l'objet de la thèse, sans prétention à l'exhaustivité, ce qui explique l'absence, dans la collecte initiale, de figures pourtant centrales comme Dianne Herman, Martha Burt et Peggy Sanday. L'analyse qui suit permettra dès lors de mettre en lumière leur contribution à l'élaboration d'un (re)cadre féministe du viol, révolutionnaire à la fois sur le plan politique et sur le plan épistémologique, au sens kuhnien du paradigme, au sein duquel s'inscrit l'idée de *culture du viol*. Ces travaux sont antérieurs à l'article de Holmstrom et Burgess (1983), lequel constitue, rappelons-le, la première occurrence chronologique du terme *rape culture* recensée dans les bases de données interrogées.

Intitulé *The Rape Culture*, l'essai de Dianne F. Herman (1984[1979]) pourrait être le premier texte académique à désigner explicitement la société étatsunienne comme relevant d'une *culture du viol*. Bien que l'on n'y retrouve pas de définition formelle de cette culture, Herman figure parmi les auteurices ayant le plus précocement et activement contribué à sa construction conceptuelle. Dans son analyse, le terme désigne un environnement social où la violence sexuelle n'est pas seulement répandue, mais également normalisée à travers les attentes culturelles genrées et les pratiques sexuelles dominantes. S'inspirant des travaux de Susan Griffin, la sociologue insiste sur la manière dont la peur du viol façonne l'existence des femmes. Leur vie quotidienne est soumise à un véritable « *rape schedule* » (Herman (1984[1979]), p. 45). Cette forme d'emploi du temps est structurée par les stratégies d'évitement que les femmes mettent en place, consciemment ou non, pour échapper à une agression sexuelle. Toutes subissent ce régime de peur, selon Herman, qui situe la violence sexuelle vécue ou crainte par les femmes sur un continuum, allant des « mini viols » aux attaques sexuelles violentes, en passant par l'appel téléphonique obscène, les attouchements dans un bus bondé, le sifflet dans la rue, au regard de l'homme qui fixe les seins de son interlocutrice pendant une conversation (probablement sur un autre sujet).

Au cœur de son analyse se trouve aussi l'idée selon laquelle le rapport (hétéro)sexuel repose sur un « *rape model of sexuality* » (p. 46), un modèle où l'agression masculine est perçue comme une composante «

naturelle » de la sexualité. Dans cette optique, il devient parfois difficile de distinguer le viol d'une sexualité dite « normale » entre hommes et femmes. Elle écrit ainsi : « *Our society is a rape culture because it fosters and encourages rape by teaching males and females that it is natural and normal for sexual relations to involve aggressive behavior on the part of males* » (p. 52). Herman souligne que cette culture du viol valorise chez les hommes des idéaux de contrôle, de compétitivité et d'agressivité, tout en dissociant la masculinité d'une expression de vulnérabilité. Ce processus de socialisation genrée contribue, selon elle, à la production structurelle de violeurs (p. 49). Cette interprétation est reprise par Scully et Marolla, qui notent dans leur revue de la littérature : « *Herman (1984) concludes that the United States is a rape culture because both genders are socialized to regard sexual aggression as a natural and normal part of intercourse* » (1984, p. 253).

Selon cette perspective, la culture du viol fonctionne avec des croyances qui ont pour effet de normaliser la violence sexuelle et d'en blâmer les victimes. Ces processus passent par la remise en cause de leur crédibilité ou de leur non-consentement, ainsi que par l'affirmation que, comme toutes les femmes, elles désiraient secrètement être violées. Herman (1984[1979]) associe la culture du viol à une réponse sociétale caractérisée par différents préjugés qui rejettent la responsabilité de la violence sexuelle sur les femmes qui la subissent. Ainsi, la culture du viol se manifeste par une sorte de retournement, quand la réaction sociale culpabilise plus ou moins spontanément et consciemment, non pas les agresseurs mais les victimes. Son argument sur l'association entre violence et sexualité que propagent différents discours et représentations sociales est encore aujourd'hui abondamment mobilisé.

L'essai *The Rape Culture* demeure la référence pionnière la plus citée dans le corpus de 50 articles scientifiques analysé en lien avec la définition ou la mention du terme « *rape culture* ». Fait intéressant à relever, il s'agit d'une œuvre de jeunesse, dont la résonance est marquée par un degré important de contingence. Le parcours de Dianne F. Herman contraste en effet avec la postérité importante que connaît son article, dont témoignent de nombreuses citations récentes (Makin et Morczek, 2015; Ferreday, 2015; Keller, Mendes et Ringrose, 2018; O'Neal, 2019; Phipps *et al.*, 2018; Stubbs-Richardson, Rader et Cosby (2018), incluant dans l'aire francophone (Morin *et al.*, 2019). Tandis que la plupart réfèrent à une sociologue, Herman a aussi été présentée comme une travailleuse sociale¹⁷⁶. Notons également que son

¹⁷⁶ Selon les rares informations disponibles, elle aurait enseigné la sociologie à temps partiel au Sinclair Community College, situé à Dayton en Ohio. Herman se serait impliquée au sein de la *League of Women Voters of the Greater Dayton Area*, une organisation politique non partisane. Cet engagement l'a conduite, au moins jusqu'à 2022, à

essai a été publié non pas dans une revue scientifique, mais dans un recueil alors utilisé dans les cours d'études féministes, ce qui suggère un rayonnement immédiat, mais s'écarte d'une conception orthodoxe du discours scientifique (Rinck, 2010)¹⁷⁷. Enfin, Herman ne semble pas avoir poursuivi de recherches sur la violence sexuelle ni signé un autre texte académique.

Remonter aux sources pionnières révèle que Martha R. Burt est probablement la première chercheuse à octroyer une forme de légitimation académique à la notion de *culture du viol*, avec une étude empirique novatrice à propos des mythes sur le viol. Ce tournant s'opère avec « *Cultural Myths and Supports for Rape* », qui paraît en 1980 dans le *Journal of Personality and Social Psychology*, revue de référence éditée par l'American Psychological Association¹⁷⁸. Les contemporaines de Burt reconnaissent aussitôt l'importance de cette première contribution à la mesure de l'adhésion aux mythes sur le viol dans la population générale, une démarche désormais centrale dans les recherches interdisciplinaires sur la culture du viol. Dans leur recension des écrits sur les causes du viol, Holmstrom et Burgess (1983, p. 35-36) soulignent pour leur part que « *research studies now document that ideological support for the commission of rape exists widely in the general society. Martha Burt's recent work on "rape culture" is perhaps most notable* ». Rappelons que selon les bases de données consultées, la première occurrence chronologique du terme *rape culture* recensée dans les revues scientifiques figurait dans leur article. On constate donc le caractère pionnier de l'étude menée par Burt.

Dans son article de 1980, Burt mobilise le terme « *rape culture* » pour formuler l'hypothèse selon laquelle l'exposition à des contenus médiatiques banalisant « une sexualité coercitive et brutale » tend à renforcer l'adhésion à ce qu'elle qualifie de mythes sur le viol (p. 219). Selon son étude, ces croyances erronées qui contribuent à perpétuer un climat social hostile aux victimes, en les disqualifiant, en les blâmant ou en niant la légitimité de leur parole, sont profondément ancrées dans la culture dominante. Constatant les limites des approches traditionnelles de prévention des agressions sexuelles, centrées sur la

donner des conférences sur l'histoire du vote des femmes. Voir <https://www.wrightlibrary.org/content/lets-talk-barriers-voting> (Dernière consultation le 1^{er} août 2025).

¹⁷⁷ Il convient de signaler aussi une certaine ambiguïté quant à la date de parution du texte d'Herman. Il figure comme chapitre dans plusieurs éditions de *Women: A Feminist Perspective*, un ouvrage collectif dirigé par Jo Freeman. Une première version semble avoir été publiée dès 1979, selon la bibliographie de Scully et Marolla (1985). Faute d'accès à cette version originale, je m'appuie sur celle de 1984, la plus fréquemment citée.

¹⁷⁸ Pour rappel, la revue a probablement été exclue des résultats proposés par les bases de données en raison des filtres disciplinaires appliqués pour me concentrer sur les publications en études féministes (ou sur le genre), multidisciplinaires, et en sciences sociales, particulièrement en sociologie.

criminalisation ou la prise en charge thérapeutique des agresseurs, Burt plaide pour une troisième voie : celle d'une transformation en profondeur des croyances collectives à l'égard du viol. Ses conclusions sont sans équivoque : la violence sexuelle ne saurait être comprise sans tenir compte de ses fondements idéologiques. Elle articule ainsi une critique féministe des structures culturelles qui perpétuent la violence sexuelle, tout en proposant une méthodologie innovante et rigoureuse pour en mesurer les manifestations sociales.

Burt (1980) innove en proposant un instrument de mesure (*Rape Myth Acceptance Scale*) qui comprend plusieurs types de variables, dont les trois catégories de préjugés suivantes : conservatisme sexuel, méfiance à l'égard du sexe opposé (*adversarial sexual beliefs*) et tolérance envers la violence interpersonnelle. Le prédicteur unique le plus fort de l'adhésion à des mythes sur le viol est la tolérance envers la violence interpersonnelle, c'est-à-dire « la perception que la force et la coercition sont des moyens légitimes d'obtenir l'acceptation (*compliance*), et spécifiquement légitimes dans les relations intimes et sexuelles » (Burt, 1980, p. 218, ma trad.). Burt appréhende les mythes en question comme des « *prejudicial, stereotyped, or false beliefs about rape, rape victims, and rapists—in creating a climate hostile to rape victims* » (Burt, 1980, p. 217). Il s'agit d'un ensemble de croyances qui tendent à normaliser le viol des femmes, à minimiser la gravité des faits et à rejeter la responsabilité de ce qui s'est passé sur la victime elle-même. Parmi les exemples que donne la chercheuse, on retrouve les perceptions à l'effet que « *“only bad girls get raped”; “any healthy woman can resist a rapist if she really wants to”; “women ask for it”; “women ‘cry rape’ only when they’ve been jilted or have something to cover up”; “rapists are sex-starved, insane, or both.”* » (Burt, 1980, p. 217).

Burt conclut que les attitudes vis-à-vis du viol sont non seulement liées à l'adhésion à des stéréotypes sexuels, mais à d'autres préjugés profondément ancrés. S'inscrivant dans la lignée de Brownmiller, qu'elle cite dans son article fondateur, Burt (1980) conçoit les mythes sur le viol comme « *part of a pervasive ideology that effectively supports or excuses sexual assault* » (p. 218). Le travail citationnel de l'article pionnier de Burt, entre autres, témoigne à la fois de sa familiarité avec les perspectives féministes radicales sur le viol, comme celles de Brownmiller et de Griffin, et de leur diffusion croissante dans le champ académique et institutionnel. Ainsi, dès 1978, Burt affirme devant le Congrès des États-Unis l'existence

d'une « *rape-supportive culture* » dans le pays¹⁷⁹. Cette terminologie voisine figure aussi dans son article pionnier, évoquant notamment la « *rape-supportive nature of American culture* » (Burt, 1980, p. 228). De telles formulations confirment l'importance de sa contribution à la diffusion et à la théorisation de la culture du viol comme un ensemble d'attitudes et de croyances qui, directement ou indirectement, légitiment la violence sexuelle :

What do we mean by rape-supportive attitudes, and a rape-supportive culture? There are many beliefs in our culture which blame the victim for being raped, which deny the possibility of rape, and which claim that the victim wanted and enjoyed being raped. (...) In addition to beliefs and attitudes relating specifically to rape, a number of other attitudes, such as sex role stereotyping, sexual conservatism, acceptance of interpersonal violence, and beliefs that sexual relationships between men and women are adversarial in nature (a "battle of the sexes" philosophy), have been analyzed by both criminologists and feminists as feeding and supporting victim-blaming attitudes. These attitudes effectively support rape, because they do not oppose it in any way in the actions of victims, the general public and potential sexual assailants. (Burt, 1980, p. 280)

De nombreuses personnes sont susceptibles d'adhérer à de tels mythes sur le viol dans la société étatsunienne. En fait, pour reprendre l'interprétation qu'Herman (1984) propose de l'étude de Burt, « *The implication of her study is that the general population's attitudes toward women who are raped is very similar to the rapist's view of his victim* » (p. 51). En articulant environnement culturel, représentations sociales et violence sexuelle, cette jeune chercheuse jette aussi les bases d'un programme de recherche dont l'influence durable est attestée par sa récurrence dans les articles les plus cités du corpus contemporain, qu'il s'agisse de publications en psychologie, sociologie, études féministes ou criminologie (Burnett *et al.*, 2009; Klaw *et al.*, 2005; O'Neal, 2019), ainsi que dans l'espace francophone (Boucherie, 2019). Une telle reconnaissance est d'autant plus remarquable que l'article de 1980 a été publié au début de la carrière de chercheuse de Burt, alors affiliée à un organisme à but non lucratif¹⁸⁰. Ce positionnement institutionnel, hors du cadre universitaire traditionnel, explique peut-être la latitude dont elle a bénéficié pour utiliser une terminologie nouvelle et critique, bien que l'article ne contienne qu'une seule occurrence

¹⁷⁹ Burt, M. R. (1978). *Attitudes Supportive of Rape In American Culture*. House Committee on Science and Technology, Subcommittee on Domestic and International Scientific Planning, Analysis, and Cooperation, Research into violent behavior: Sexual assaults (Hearing, 95th Congress, 2nd session, January 10-12, Washington, D.C. <https://www.ojp.gov/pdffiles1/Digitization/55734NCJRS.pdf>

¹⁸⁰ Il s'agit de l'Urban Institute de Washington D.C. dont la mission est « l'élaboration d'idées fondées sur des données probantes afin d'améliorer la vie des gens et de renforcer les communautés ». Burt semble y avoir occupé un poste d'analyste, avant de diriger le programme de recherche sur les services sociaux. Elle a publié divers ouvrages jusqu'en 2019, qui indiquent un tournant assez ancien vers des recherches concernant les enjeux de santé publique et la protection de l'enfance. Voir le site <https://www.urban.org/author/martha-r-burt> (dernière consultation le 16 septembre 2024)

littérale du terme *rape culture*. Elle consolidera d'ailleurs son usage du terme dans des travaux ultérieurs, en s'appuyant sur les apports de *Rape: The All-American Crime* de Griffin¹⁸¹.

Bien que le terme *rape culture* ne figure pas littéralement dans son article *The Socio-Cultural Context of Rape*, l'anthropologue Peggy Reeves Sanday peut également être considérée comme une référence pionnière, en raison de sa proximité conceptuelle et de sa parution précoce, au tournant des années 1980. Sanday est alors professeure associée au département d'anthropologie de l'Université de Pennsylvanie et au début d'une longue carrière¹⁸². Selon Scully et Marolla (1985, p. 252), le fait que « *Sanday (1979) relates sexual violence to contempt for female qualities suggests that rape is part of a culture of violence and an expression of male dominance* ». Soulignant une conceptualisation proche de celle de la culture du viol, cette citation fait référence à une version antérieure de *The Socio-Cultural Context of Rape* (Sanday, 1979), qu'il ne m'a pas été possible de consulter. Toutefois, il est plausible que l'autrice en ait repris ou développé le propos dans son article scientifique du même titre publié en 1981 dans le *Journal of Social Issues*.

Sanday a particulièrement investi le débat anthropologique du rapport nature/culture pour (re)penser le viol, qu'elle conçoit donc comme le produit d'une « programmation sociale » (1981, p. 6, ma trad.)¹⁸³. Elle propose une typologie comparative entre les *rape-prone societies* (sociétés propices au viol), où la violence sexuelle est endémique et faiblement sanctionnée, et les *rape-free societies*, où cette violence reste rare et fait l'objet de mécanismes de prohibition efficaces. Si les sociétés analysées comme exemptes de viol ne le sont pas toujours complètement, elles lui semblent moins marquées par la domination masculine que par une égalité logée dans la complémentarité. Sanday avance que les populations qui respectent, plutôt qu'elles n'exploitent, leur environnement naturel et qui n'attribuent pas de hiérarchie aux différences perçues entre les sexes, le viol est rare. En insistant sur la dimension socioculturelle de la violence sexuelle, l'anthropologue remet en cause les interprétations naturalisantes ou universalistes du phénomène, et contribue à en historiciser et contextualiser les conditions de possibilité. Sanday soutient

¹⁸¹ « *Feminist literature has maintained that we live in a "rape culture"- that many components of our belief system support and condone rape (Brownmiller, 1975; Clark & Lewis, 1977; Griffin, 1971; Weis & Borges, 1973)* », dans Burt, M.R. et Albin, R.S. (1981), *Rape Myths, Rape Definitions, and Probability of Conviction. Journal of Applied Social Psychology*, 11, p. 212. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/j.1559-1816.1981.tb00739.x>

¹⁸² Un prix octroyé en 2015, le *American Anthropological Association's Committee on Gender Equity Award in Anthropology*, offre une indication sur le terme de ses activités de chercheuse. Voir <https://web.sas.upenn.edu/psanday/>

¹⁸³ Outre les publications déjà mentionnées, Sanday a examiné les origines des inégalités entre les sexes dans le livre *Female power and male dominance: On the origins of sexual inequality*, 1981, Cambridge University Press.

ainsi : « *It is important to understand that violence is socially and not biologically programmed. Rape is not an integral part of male nature, but the means by which men programmed for violence express their sexual selves* » (Sanday, 1981, p. 25-26). J'ai déjà souligné comment elle conteste sur ce point la perspective de Brownmiller.

L'anthropologue analyse ainsi le viol comme élément d'une « configuration culturelle » marquée par la domination masculine, une division entre les sexes et diverses formes de violence interpersonnelle :

Females are perceived as objects to be controlled as men struggle to retain or to gain control of their environment. Behaviors and attitudes prevail that separate the sexes and force men into a posture of proving their manhood. Sexual violence is one of the ways in which men remind themselves that they are superior. As such, rape is part of a broader struggle for control in the face of difficult circumstances. Where men are in harmony with their environment, rape is usually absent. (Sanday, 1981, p. 25)

Elle propose également d'autres catégories explicatives de sens voisin à la culture du viol pour interpréter ses résultats de recherche, suggérant notamment que le viol des femmes constitue la « mise en acte d'un script socioculturel », dans lequel les hommes expriment leur identité, entre autres, par une « idéologie de la dureté » (*an ideology of toughness*) (Sanday, 1981, p. 24). Cette perspective sera approfondie dans *Fraternity Gang Rape* (Sanday, 2007[1990]) et *Rape-prone versus Rape-free Campus Cultures* (Sanday, 1996), deux ouvrages qui exerceront une influence durable sur les recherches interdisciplinaires consacrées à la culture du viol sur les campus, notamment celles d'Armstrong et Mahone (2017). Cette question est d'ailleurs l'occasion d'un regain d'intérêt pour la notion de *culture du viol* au tournant des années 1990, qui met explicitement en cause le milieu universitaire.

4.3.2 Des utilisations scientifiques de plus en plus substantielles

À l'exception des travaux de Burt et de Herman, ainsi que, dans une certaine mesure, de ceux de Peggy Sanday, qui amorcent un effort de clarification conceptuelle, les premières occurrences du terme *rape culture* dans les publications scientifiques des années 1980 ne s'accompagnent pas d'une véritable élaboration notionnelle. L'expression est employée sans en proposer de définition explicite, ce qui favorise sa diffusion, mais pourrait fragiliser sa réception, tant académique que sociale. De plus, les résultats montrent que l'importance accordée au terme varie considérablement selon les textes. Pour l'évaluer, j'ai combiné le repérage quantitatif des occurrences et l'analyse de leur emplacement avec la typologie

qualitative de Wickes et Emmison (2007), qui distingue une mobilisation « centrale », « substantielle » ou « périphérique » d'un concept¹⁸⁴.

Les résultats montrent que ces premières occurrences relèvent d'un usage *périphérique*, où le terme est mentionné de façon ponctuelle, sans définition explicite et sans occuper une place structurante dans le raisonnement. Lynda Lytle Holmstrom et Ann Wolbert Burgess (1983) n'emploient le terme qu'une seule fois, dans la recension des écrits. Respectivement professeure de sociologie au Boston College et directrice associée de la recherche en soins infirmiers pour la ville de Boston, elles dénoncent l'inscription de la violence sexuelle dans l'ordinaire de nombreuses femmes et des formes de soutien idéologique au viol largement présentes au sein de la société en général. Deux ans plus tard, les sociologues Diana Scully et Joseph Marolla (Virginia Commonwealth University) utilisent également *rape culture* de façon ponctuelle dans leur article « *Riding the Bull at Gilley's* » (1985), consacré aux motivations de violeurs condamnés.

Les travaux de Scully et Marolla (1985) ne définissent pas la culture du viol mais offrent une assise scientifique stratégique aux perspectives de Griffin et des autres féministes radicales qui ont avancé l'importance de considérer la culture comme moteur de la violence sexuelle. Mobilisant aussi la catégorie « *rape culture* » telle que développée par Herman, leur article met en évidence les limites d'une représentation du viol qui médicalise ce fait social. Plus spécifiquement, les auteurices s'en prennent au modèle psychopathologique, qui a longtemps prévalu en science, alors que les chercheurs voulaient établir un portrait-type du violeur, malgré la faiblesse de sa démonstration empirique. Il recèle deux principales hypothèses : 1) le viol est causé par une pathologie ou un trouble de la santé mentale et 2) par une inaptitude à contrôler ses pulsions (Scully et Marolla, 1985). En plus d'inférer que les agresseurs ne sont pas responsables de leurs comportements, ces théories ne parviennent pas expliquer que des hommes présentant des traits de personnalité similaires passent à l'acte et d'autres pas. En outre, ils présentent le viol comme un acte commis par quelques hommes « malades », ce qui exclut la culture et les structures sociales des facteurs précurseurs du passage à l'acte.

¹⁸⁴ L'utilité de la notion a été considérée comme « centrale » lorsque sa suppression du cadre théorique ou des références aurait altéré de manière significative l'intégrité de la recherche ou la force de l'argumentaire. Une mobilisation substantielle décrit une utilité importante pour le propos du texte, mais dont il pourrait se passer, ce qui est encore davantage le cas avec la sous-catégorie « périphérique ». L'importance accordée au terme est aussi observée avec la variable « emplacement » des occurrences dans la structure de l'article : problématique (état de la question), recension des écrits, question de recherche, argumentaire, cadre théorique, résultats ou conclusion.

Il faut attendre 1991 pour que le terme *rape culture* réapparaisse dans la littérature scientifique, d'abord sous la plume de Martin D. Schwartz, diplômé en sociologie et professeur à l'Université de l'Ohio, dans *Humanist Sociology and Date Rape on the College Campus*. L'expression n'apparaît qu'une seule fois de manière littérale, comme appui à un argument sur le rôle des espaces de sociabilité masculine dans la (re)production des violences et des rapports de pouvoir. L'auteur souligne par ailleurs l'impact de la culture du viol sur les hommes :

Although we certainly live in a society which can accurately be termed a 'rape culture,' where no man can avoid exposure to sexist and pro-rape attitudes, some men seem to respond to these pressures more than others. In particular, men who have strong ties to sexist groups seem to be particularly amenable to peer pressure. (Schwartz, 1991, p. 307)

Toujours en 1991, Timothy J. Curry, également professeur à l'Université de l'Ohio et spécialiste de sociologie du sport, emploie le terme à quatre reprises dans *Fraternal Bonding in the Locker Room...* Cette récurrence suggère une fonction argumentative plus substantielle que dans les articles antérieurs, sans pour autant donner lieu à une définition. Si l'imprécision conceptuelle peut être attendue lorsque l'usage du terme demeure périphérique, comme dans l'article de Holmstrom et Burgess (1983), l'absence d'élaboration définitionnelle surprend davantage lorsque la notion occupe une place centrale, comme c'est le cas chez Curry (1991), dont l'un des sous-titres condense l'hypothèse principale de l'étude : « *Locker Room Talk Promotes Rape Culture* » (p. 130). Curry s'appuie sur des échanges observés dans les vestiaires sportifs qui promeuvent la culture du viol », décrits comme affirmant une « identité masculine traditionnelle », marqués par la « réduction des femmes à des objets » et une « hostilité verbale à leur égard », ainsi que par des « propos homophobes » (Curry, 1991, p. 128, ma trad.). Ancrée dans une analyse discursive, son étude met en lumière un univers sexiste dans lequel ces représentations sociales alimentent « des expressions de mépris, voire de haine » à l'égard des femmes, de la part des athlètes masculins (p. 131, ma trad.). En s'appuyant notamment sur les travaux de Timothy Beneke (1982), Curry soutient que « dans leurs formes extrêmes, ces attitudes favorisent l'agression envers les femmes et créent un environnement propice à la culture du viol » (p. 131, ma trad.). L'auteur ne juge pas nécessaire de définir un concept mobilisé de façon centrale, tel un postulat allant de soi.

Les autres publications parues durant la décennie 1990 confèrent davantage de consistance théorique au terme *rape culture*. Une intensification notable de l'usage scientifique de la notion se produit avec l'article des philosophes Larry May (University of Washington) et Robert Strikwerda (University of Indiana), intitulé « *Men in Groups: Collective Responsibility for Rape* » (1994). De l'introduction à la conclusion, le terme apparaît 13 fois et joue un rôle *central* dans la démonstration à propos de la masculinité et de la

responsabilité collective à l'égard de l'ampleur du viol. May et Strikwerda (1994) s'appuient sur les travaux de Susan Griffin pour décrire la culture du viol comme : « un climat d'attitudes qui prévaut dans le monde contemporain dominé par les hommes aux États-Unis » (p. 137, ma trad.). Cette formulation souligne l'imbrication entre rapports de genre, structures sociales et normes culturelles dans la reproduction de la violence sexuelle. Outre un ancrage féministe, ces études partagent un rejet des explications psychologisant ou naturalisant la violence sexuelle. Scully et Marolla (1985) critiquent ainsi la pathologisation des agresseurs, tandis que May et Strikwerda (1994) déconstruisent le préjugé du violeur comme « victime de la biologie » (p. 138, ma trad.).

Un développement notable de la notion de *culture du viol* s'observe avec deux ans plus tard dans « *Fraternities and Collegiate Rape Culture: Why Are Some Fraternities More Dangerous Places for Women?* » (1996), avec un article d'Ayres Boswell, alors étudiante à la maîtrise à l'Université Lehigh, et de sa directrice, la sociologue Joan Z. Spade. Cette contribution peut être considérée comme un jalon dans l'appropriation académique du terme *rape culture*, qui est mobilisé pour penser les dynamiques genrées au sein des fraternités universitaires. L'approche retenue par Boswell et Spade (1996) cherche à mettre en lumière les agressions sexuelles qui marquent les conditions de vie des étudiantes, en particulier dans le contexte des viols lors de rendez-vous ou commis par des connaissances (*date and acquaintance rape*). Le terme *rape culture* constitue ici un outil conceptuel pleinement assumé, avec 17 occurrences réparties dans toutes les sections, incluant le titre, signalant ainsi son importance comme ancrage analytique dès l'entrée en matière. Boswell et Spade (1996, p. 133), en s'appuyant notamment sur Herman, définissent la culture du viol comme un ensemble de valeurs et de croyances créant un environnement favorable au viol, tout en insistant sur l'importance d'examiner aussi les contextes spécifiques qui structurent les rapports entre hommes et femmes :

Although considerable attention focuses on the incidence of rape, we know relatively little about the context or the rape cultures surrounding date and acquaintance rape. Rape culture is a set of values and beliefs that provide an environment conducive to rape (Buchwald, Fletcher, & Roth 1993; Herman 1984). The term applies to a generic culture surrounding and promoting rape, not the specific settings in which rape is likely to occur. We believe that the specific settings also are important in defining relationships between men and women. (Boswell et Spade, 1996, p. 133)

Cette citation fait apparaître la référence à Buchwald, Fletcher et Roth (1993), dont l'ouvrage grand public constitue probablement, à ce jour, la source définitionnelle la plus fréquemment citée, de Boswell et Spade (1996) jusqu'aux travaux contemporains (Burnett *et al.*, 2009; Ferreday, 2015; Makin et Morczek,

2015; Dodge, 2016; Garcia et Vemuri, 2017; Giraldi et Monk-Turner, 2017; Keller *et al.*, 2018; Lewis *et al.*, 2018; Phipps *et al.*, 2018; O'Neal, 2019). Le projet de politisation de la violence sexuelle porté par des féministes radicales comme Griffin et Brownmiller trouve une filiation directe dans l'ouvrage collectif *Transforming a Rape Culture*, qui propose la première définition synthétique et relativement stabilisée de la notion de *culture du viol*. Elle figure dans l'introduction des éditrices, présentant cette culture à transformer comme « un ensemble de croyances qui encourage l'agression sexuelle masculine », qui « tolère le terrorisme physique et émotionnel à l'encontre des femmes comme étant la norme » et qui amène à considérer la violence sexuelle comme « aussi inévitable que la mort ou les impôts » (Buchwald, Fletcher et Roth, [1993] 2005, p. XI, ma trad.). En continuité avec l'analyse de Griffin et Brownmiller qui décrivaient déjà la peur du viol comme une forme de terrorisme, les éditrices de *Transforming a Rape Culture* soulignent qu'une culture du viol normalise « le terrorisme physique et émotionnel contre les femmes », qui font face à un « continuum de violence, des attouchements au viol » (Buchwald, Fletcher et Roth, [1993] 2005, p. XI, ma trad.). Dans les années 1990, ni cette définition large de la violence sexuelle ni la notion de *culture du viol* ne font consensus, incluant dans l'espace de la cause féministe.

4.3.3 *Date rape* et agressions sur les campus : des victimes à reconnaître malgré le *backlash*

La présence récurrente de textes analysant la violence sexuelle sur les campus aux premières occurrences (Boswell et Spade; Curry; Swartz) atteste d'un ancrage précoce du concept dans l'étude du milieu universitaire. Dans les années 1980, la notion de *culture du viol* devient particulièrement mobilisée pour expliquer les violences sexuelles commises dans le cadre de rendez-vous dits « galants » (*date rape*), souvent entre partenaires connus. L'ampleur de ces violences sur les campus universitaires, alors que les femmes y sont de plus en plus présentes, contribuent à attirer une attention nouvelle (Warshaw, 1994 [1988]). Dans « l'Amérique de la guerre des sexes », une contre-offensive antiféministe se déploie dans les sphères médiatique, politique et judiciaire, nourrissant ce que Faludi (1991) décrit comme un *backlash*, soit une « revanche » contre les avancées sociales obtenues par les féministes.

Le phénomène du *date rape* – traduit par « viol sur une fille avec qui on a rendez-vous » dans la version française de *Against Our Will* (Brownmiller, 1976[1975], p. 312), – désigne les situations « familières » où des filles et des femmes subissent coercition et pressions de la part d'un partenaire cherchant à obtenir

un rapport sexuel¹⁸⁵. En 1982, le magazine *Ms.* attire l'attention sur la fréquence des agressions sexuelles dans le cadre de rendez-vous « amoureux ». Pour approfondir la question, il lance une vaste enquête nationale dirigée par une professeure de psychologie à l'université Kent State qui a mis en évidence le problème tel qu'il se pose dans les cultures universitaires (Koss, Gidycz et Wisniewski, 1987). Mener une enquête sur le phénomène du *date rape* a en effet conduit Koss à interroger des populations étudiantes, auxquelles elle avait facilement accès en tant que professeure, et qui lui permettrait en outre de satisfaire aux différents critères de représentativité fixés, notamment régionaux (Warshaw, 1994[1988]). La chercheuse a ensuite réalisé que les années d'université coïncidaient avec une période de la vie significativement associée au risque de viol.

Les résultats, publiés dans l'édition d'octobre 1985 de *Ms.* sous le titre *Date Rape: The Story of an Epidemic and Those Who Deny It*, révèlent l'ampleur du phénomène (Warshaw, 1994[1988])¹⁸⁶. Une étudiante sur quatre rapporte avoir subi, depuis l'âge de 14 ans, une expérience correspondant à la définition légale du viol ou de la tentative de viol; 84 % connaissaient leur agresseur et, dans 57 % des cas, l'agression s'est produite lors d'un rendez-vous. Moins de la moitié des répondantes déclarent n'avoir jamais subi de violence sexuelle au cours de leur vie. L'analyse des résultats de l'enquête de *Ms.* met en lumière des violences « cachées », incluant par celles qui en ont été les cibles, un phénomène accentué par le titre du désormais classique *I Never Called It Rape*. Écrit par la journaliste Robin Warshaw, le livre reprend les résultats de l'enquête de *Ms.* auprès d'un grand public, et connaît un retentissement à sa sortie en 1988, entraînant un vaste mouvement de prévention sur les campus. Il est catalysé par la statistique « Une sur quatre » (« *One in four* ») « qui devient un slogan mobilisateur, au risque de confondre viols et tentatives », selon Fassin (1997, p. 3). Suivant la tradition des pratiques féministes de conscientisation, des étudiantes sensibilisent le public en parlant publiquement de leurs expériences de violence sexuelle. Des universités réagissent à ces mobilisations en adoptant des politiques officielles en matière d'agression sexuelle; l'amendement Ramstad, adopté en 1992 par le Congrès des États-Unis, obligera en ce sens toutes les

¹⁸⁵ Brownmiller a été l'une des premières à mettre en lumière ces réalités encore largement tues, soulignant les difficultés particulières rencontrées par les victimes devant les tribunaux. Elle souligne aussi que le FBI a entrepris de comptabiliser les crimes commis dans les universités d'État à partir de 1971, alors signalés « avec une fréquence croissante dans des citadelles jadis protégées, comme les campus de *college* » (Brownmiller, 1976[1975], p. 424), et ne s'avèrent pas toujours le fait d'étudiants, par ailleurs.

¹⁸⁶ Un total de 6 159 personnes provenant de 32 institutions a répondu au questionnaire auto-déclaré intitulé *National Survey of Inter-Gender Relationships*, soit 2 972 hommes et 3 187 femmes, majoritairement célibataires et blancs-hes.

institutions d'enseignement supérieur¹⁸⁷. Cependant, une force réactionnaire, hostile au mouvement féministe et à son re/cadrage des violences sexuelles prend de l'ampleur.

Dans *I Never Called It Rape*, la société étatsunienne apprend que seulement 27% des participantes agressées sexuellement se sont reconnues comme telles (Warshaw, 1994[1988]). Postulant que la plupart des gens ne considèrent pas le viol par connaissance comme un crime, Warshaw souhaite changer ces perceptions. Son propos sur le visage familial des violences sexuelles s'appuie sur les analyses scientifiques de Mary Koss. Elle a notamment démontré que la plupart des victimes de viols « cachés », qui n'ont pas été signalés aux autorités (« *hidden rape* »), ont été agressées par une connaissance ou un partenaire intime (Koss, 1985). Ce travail met en lumière les victimes qui n'ont d'autant pas porté plainte qu'elles ne se perçoivent pas comme telles (« *unacknowledged rape victims* »), les faits s'étant produits dans le cadre d'une relation personnelle ou d'une intimité sexuelle partagée qui disqualifiait l'expérience comme un viol dans l'esprit de la victime, selon Koss. Il faut noter que les analyses se sont appuyées sur les définitions légales du viol et sur une échelle du « continuum de victimisation » rattachées aux caractéristiques de la situation d'agression. Seules les participantes qui ont déclaré avoir eu des rapports sexuels oraux, anaux ou vaginaux contre leur consentement et par la force, mais qu'elles n'ont pas pu ou su reconnaître comme un viol, ont été classées « *unacknowledged rape victims* » (Koss, 1985).

Une énorme réaction critique éclate, tant sur la question de savoir si le viol par une connaissance ou dans le cadre d'une relation intime est aussi fréquent que l'indiquent les recherches de Koss, que sur celle de savoir s'il s'agit d'un « vrai viol ». Fassin (1997) attribue la polémique à deux dimensions « radicalement » innovantes du travail de Koss, le fait qu'il soit rattaché à la « redéfinition » féministe de la violence sexuelle en termes de continuum et le fait qu'il « donne corps à l'idée de culture du viol » (p. 4) :

D'abord, le viol n'est en réalité que la forme extrême de pratiques ordinaires. [...] Surtout, et c'est le second aspect radicalement novateur, le questionnaire de l'enquête décrit un spectre de situations, dont certaines correspondent à la définition légale et donc externe du viol. Que la femme identifie son expérience comme viol, ou non, il y aurait viol, objectivement, quand le rapport sexuel est imposé à la femme, non seulement contre son gré, mais aussi par la menace ou par la force. L'enjeu apparaît clairement dans les résultats : dans une même

¹⁸⁷ Comptant parmi les politiques les plus notables, le gouvernement fédéral introduit le *Violence Against Women Act* en 1993 et consacre une section (Title IV), avec budgets à la clé, au problème des violences sexuelles sur les campus. Sur ces nouvelles législations, comme le « *Student Right-to-Know and Campus Security Act* » voté en 1990 par le Congrès, voir notamment Fossey, R. et Smith, M. C. (1995). Institutional Liability for Campus Rapes: The Emerging Law. *Journal of Law & Education*, 24, 377.

enquête, les chiffres sont multipliés par quatre – c'est-à-dire qu'un quart seulement des victimes qualifient leur expérience de viol et près de la moitié n'y voient qu'un problème de communication. Le travail de redéfinition suppose qu'on dépasse les représentations des femmes elles-mêmes, pour reconnaître comme viol ce que, le plus souvent, en dépit de la loi, elles n'appelleraient pas ainsi. (Fassin, 1997, p. 4)

Dans ce contexte de contrecoups antiféministes, les « *rape-deniers* » allèguent que « les femmes mentent ou que la "nouvelle" définition de la violence sexuelle ment pour elles » (Warshaw, 1994[1988], p. xx, ma trad.). Warshaw s'attarde à deux figures centrales de la dénégaration du *date rape* et de ses victimes non reconnues. Qualifié de « *godfather of acquaintance-rape denial* », le professeur en service social Neil Gilbert reproche à Koss d'avoir mis en scène « *a phantom epidemic of sexual assault* ». Selon cette perspective, comparer « vrais viols » et viols par connaissance, revient à comparer le cancer à un rhume (p. xxii). L'universitaire conteste par ailleurs la pertinence du *Violence Against Women Act*. L'autre « *canon of denial* » (Warshaw, 1994[1988], p. xxii) est Katie Roiphe, une femme jeune s'appuyant sur son expérience personnelle pour démentir la prévalence élevée de viols par connaissance. Elle accuse les « *feminist prophets of the rape crisis* » de vouloir désigner « quelque chose de plus que de la pénétration forcée » et même de nuire aux intérêts des femmes (Roiphe, 1993, 13 juin).

Conclusion du chapitre

Fixer le point de départ de la formation d'un concept est un exercice intéressant, mais délicat, ce qui peut expliquer des variations parfois importantes entre les résultats qui viennent d'être présentés et des études antérieures. Ce chapitre comporte trois principales contributions à la sociohistoire de l'idée de *culture du viol*. Premièrement, il montre que la notion se forge dans les espaces féministes militants du tournant des années 1970, avant son entrée dans les écrits académiques. Même si les militantes des années 1970 ne se sont pas massivement approprié le terme « *rape culture* » (Sibley, 2021), cela ne permet pas d'alléguer qu'il serait passé « de l'université à la rue » dans les années 2010, comme le soutient Phillips (2017). Deuxièmement, l'analyse du travail citationnel révèle que cette idée politique trouve ses racines dans les praxis des femmes Noires engagées pour les droits civiques qui, au moins depuis le XIX^e siècle, politisent la violence sexuelle. Troisièmement, l'examen des références que je qualifie de pionnières a permis de préciser les conditions de sa diffusion scientifique : contrairement à ce que la simple interrogation des premières occurrences pouvait laisser croire, l'expression « *rape culture* » ne fait pas son entrée académique avec Holmstrom et Burgess (1983). Phillips (2017) avait pour sa part suggéré que le plus ancien article scientifique comprenant le terme « *rape culture* » remontait à 1989, selon ses recherches effectuées dans la plate-forme *ProQuest* qui incluait en outre les livres et les thèses. Si la « primeur »

revient à Martha Burt (1980), la construction du concept a par ailleurs été consolidée par des apports issus de la sociologie, de la psychologie, de l'anthropologie et de la critique littéraire.

Sur le plan méthodologique, ces résultats établissent aussi bien la pertinence heuristique d'investiguer les citations pour remonter le temps et identifier les références pionnières, que l'importance de croiser les sources, compte tenu des limites des collectes par bases bibliographiques. Les analyses confirment aussi l'intérêt de dépasser une approche strictement lexicale afin d'intégrer des contributions qui, sans employer littéralement le syntagme *rape culture*, ont structuré ce cadre critique féministe. Les malentendus relatifs à la « maternité » du concept tiennent en grande partie au fait que l'idée d'une *culture du viol* a souvent été formulée sans être désignée par ce syntagme précis; comme ce fut le cas pour l'intersectionnalité, dont les éléments constitutifs précédaient sa nomination explicite (Hill Collins et Bilge, 2016). À ce défi déjà été souligné (Kessel, 2022), j'ai proposé d'ajouter une autre dimension : la circulation de propositions concurrentes et de formulations voisines, telles « idéologie du viol ».

Sur le plan théorique, les résultats rappellent que *culture du viol* est moins un terme soudainement apparu qu'une cristallisation progressive de problématiques féministes radicales, en continuité avec des luttes afro-étatsuniennes et d'autres mouvements de libération. Avant même la stabilisation lexicale du concept, ses éléments constitutifs, notamment la dénonciation de la banalisation de la violence sexuelle, l'analyse de ses fondements idéologiques et la critique de ses représentations sociales et culturelles, étaient à l'œuvre dans les écrits et mobilisations féministes des années 1970 qui convergent dans leur visée critique radicale. Inscrire l'émergence du concept dans une histoire longue éclaire les continuités des luttes féministes avec des mobilisations ultérieures qui, comme #MeToo ou la question des violences sexuelles en milieu universitaire, ne surgissent jamais *ex nihilo* (Taylor, 1989). Comprendre cette genèse, c'est reconnaître un processus collectif et pluriel, tout en prenant au sérieux les enjeux de reconnaissance des contributions souvent négligées.

Sur le plan sociologique, cette étude invite à déplacer le regard des seuls textes vers les autrices, en prenant en compte leurs trajectoires intellectuelles, les contextes de production de leurs écrits et les modalités de diffusion qui ont conditionné la réception de leurs contributions. Dans ce chapitre, il a surtout été question du rôle crucial des principales figures marquantes de l'histoire de politisation de la violence sexuelle, féministes radicales et intellectuelles afro-étatsuniennes. Rendre compte de la pleine

diversité des praxis qui ont mis au jour le caractère à la fois personnel et politique de la violence sexuelle, ainsi que ses fonctions de contrôle social, dépassait le cadre du présent exercice. Par exemple, je n'ai pas suffisamment pu aborder la contribution de plusieurs générations de femmes autochtones (Deer, 2015; Smithers, 2021).

Enfin, si ce chapitre a surtout porté sur les premières occurrences anglophones, il reste à examiner la diffusion différée et plus marginale de la notion dans le champ francophone. C'est à cette étape de sa circulation académique, ainsi qu'à l'analyse de son actualité scientifique, que sera consacré le chapitre suivant.

CHAPITRE 5

L'ACADEMISATION D'UN CONCEPT POLEMIQUE

Ce chapitre vise à compléter la biographie scientifique de notre objet d'étude. En suivant le modèle de Daston (2000), l'émergence de la notion de *rape culture* se situe d'abord dans des productions militantes, avant de se déplacer vers le champ scientifique, tel que nous l'avons vu. L'enjeu est maintenant d'interroger les modalités de circulation, d'appropriation et de légitimation dans le monde académique contemporain, depuis ses premières occurrences, tant francophones qu'anglophones. On peut définir la légitimation comme le processus par lequel une notion ou une théorie s'impose comme incontournable au sein d'un champ disciplinaire, au point de ne plus pouvoir être ignorée par ceux qui y sont reconnus comme producteurices légitimes de savoirs (Brossard et Ruiz-Junco, 2020). Les résultats mettent en évidence un processus de légitimation intellectuelle, perceptible notamment à travers l'augmentation de sa fréquence d'usage dans les publications savantes, phénomène que j'associe à l'académisation du concept. Ces processus jouent un rôle structurant, non seulement dans la reconnaissance académique d'un concept, mais aussi dans celle des phénomènes sociaux qu'il permet de nommer, et des luttes qui visent à les rendre visibles.

Afin d'explorer l'intérêt pour la notion de *rape culture* et de sa traduction française dans le monde académique, je pose donc la sous-question de recherche suivante : quelle place le concept de *culture du viol* trouve-t-il dans les écrits scientifiques, depuis sa mise en circulation ? Le chapitre propose une étude en trois volets. Dans un premier temps, l'examen quantitatif des occurrences permet de situer les conditions différenciées de son émergence dans les espaces francophone et anglophone. L'analyse diachronique de la productivité scientifique rend aussi compte de la trajectoire éditoriale du syntagme, en considérant les tendances bibliométriques, les choix éditoriaux et les inégalités linguistiques comme autant de moments charnières de sa vie académique. Dans un second temps, l'étude des appropriations contemporaines, à visée exploratoire, s'attarde à la variabilité de ses usages, à son travail définitionnel, aux univers de sens qui se cristallisent autour d'elle et aux critiques qu'elle suscite. Enfin, la troisième partie du chapitre cherche à enrichir les connaissances sur l'idée de *culture du viol*, à travers les critiques qui peuvent lui être formulées dans le champ scientifique.

L'approche de Daston (2000) fournit ici un cadre heuristique pour envisager la trajectoire éditoriale de la *rape culture* comme une biographie intellectuelle, tandis que ses usages différenciés révèlent les

conditions sociales et matérielles de son implantation dans le champ académique. Les analyses permettent d'aborder trois dimensions de cette trajectoire : 1) l'importance accordée au concept au fil du temps, d'un point de vue quantitatif et qualitatif ; 2) le travail définitionnel et les univers de sens associés ; 3) les critiques qui en balisent la réception. Ce travail repose essentiellement sur les corpus d'articles en français (Annexe D) et en anglais (Annexe C), respectivement indexés dans Google Scholar et dans les principales bases de données bibliographiques, qui jouent un « rôle essentiel » dans la mémoire du « contexte de la production textuelle scientifique » (Barats, 2016, p. 59).

J'ai en partie mobilisé la stratégie d'analyse qualitative « en mode écriture » proposée par Paillé et Mucchielli (2021). Comme l'analyse thématique de type lexical, elle s'inscrit directement dans mon questionnement sur la portée politique et l'intérêt sociologique de la notion de *culture du viol*. L'examen des cooccurrences de certains mots avec le terme *rape culture*, notamment, permet en effet de révéler les angles d'approche privilégiés par les auteurices ainsi que les préoccupations qui traversent leurs travaux. Ces relations de sens, explicites ou implicites, mettent en lumière la manière dont la notion est investie, qu'il s'agisse de souligner sa reproduction, sa contestation ou sa compréhension. Autrement dit, l'analyse sémantique constitue ici un outil pour explorer la diversité des usages académiques tout en montrant comment le langage contribue à orienter le regard porté sur la culture du viol et à en dégager les dimensions à la fois politiques et sociologiques.

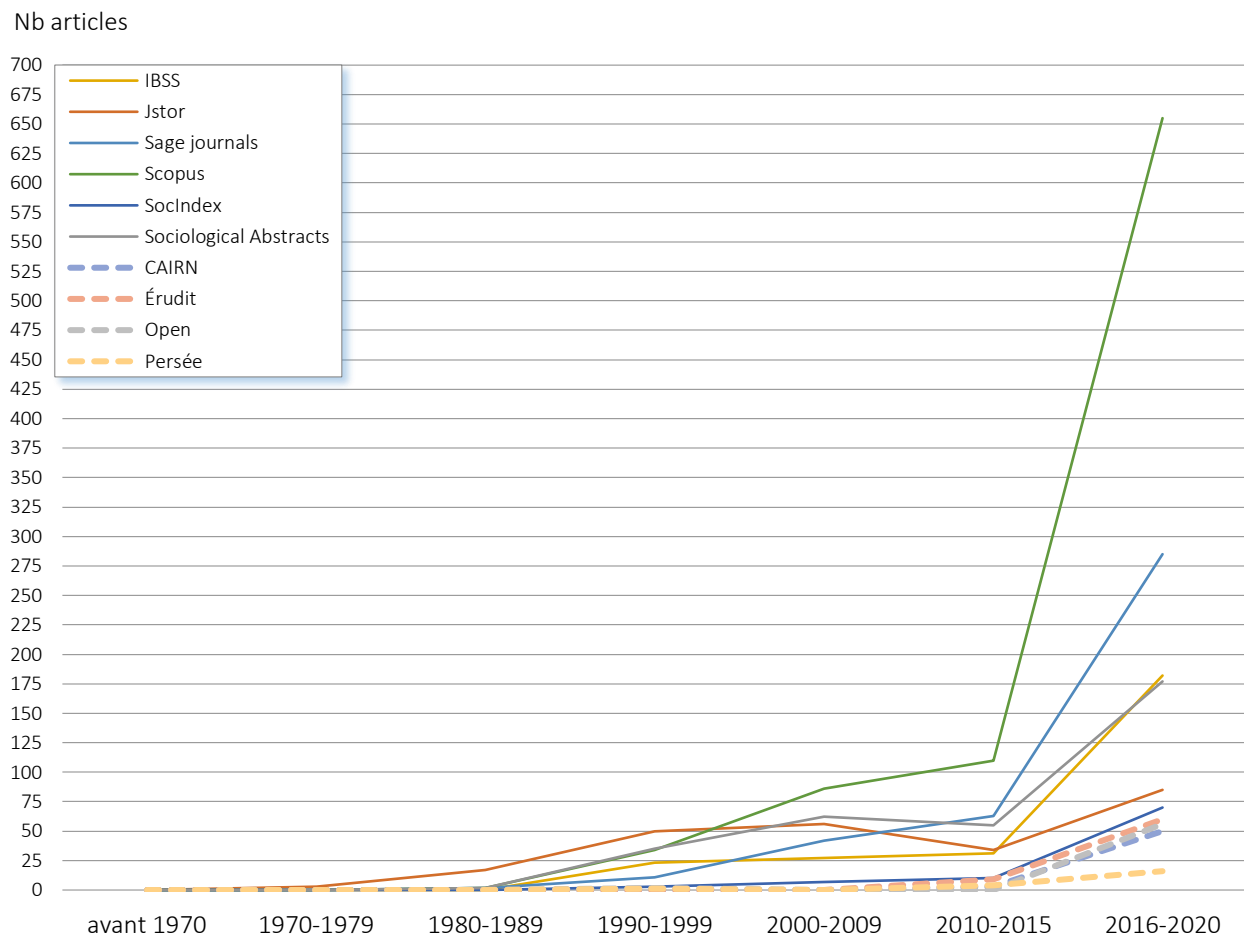
5.1 Émergence différenciée dans les espaces académiques anglophones et francophones

L'étude quantitative des occurrences de la notion de *rape culture* ou *culture du viol* dans les revues scientifiques permet de tirer certains enseignements sur l'aspect « productivité » de sa biographie académique et sur son évolution différenciée d'un espace linguistique à l'autre, au fil du temps (5.1.1). L'émergence d'un objet scientifique correspond, dans la perspective de Daston (2000), à une phase de « mise au monde », où un terme circule encore de façon incertaine. Le syntagme *rape culture* / *culture du viol* illustre bien cette instabilité initiale, à la frontière du militant et de l'académique : ses premières apparitions sont marquées par des flottements terminologiques, des usages périphériques et des conditions de diffusion inégales selon les contextes linguistiques (5.1.2). Retracer ces moments inauguraux permet de comprendre les asymétries qui structureront par la suite sa trajectoire académique. L'analyse met l'accent sur les silences citationnels comme indicateurs de tensions et révélateurs de rapports de pouvoir (5.1.3).

5.1.1 Évolution diachronique de la productivité dans les articles scientifiques

L'analyse diachronique de la productivité scientifique permet de dégager des tendances historiques différenciées entre l'aire anglophone et l'aire francophone. En retraçant sur un temps long les occurrences du concept de *rape culture* / *culture du viol* dans les revues académiques, il devient possible de cerner les modalités de circulation de l'objet, d'une part, et d'observer la distribution de ses occurrences selon la langue des articles et les bases de données numériques qui les indexent, d'autre part. La figure 5-1 permet de visualiser l'évolution du volume de publications sur quatre décennies. Elle présente le nombre d'articles scientifiques en anglais ou en français publiés dans le domaine des sciences sociales et des études féministes, comportant au moins une occurrence du terme [expression exacte] « *rape culture* » (courbes en trait plein) ou « *culture du viol* » (courbes en pointillés) repérées dans dix bases de données jusqu'au 31 décembre 2020.

Figure 5-1 La productivité académique de culture du viol et *rape culture* au 31 déc. 2020



Entre la fin des années 1970, période où la notion commence à apparaître dans les publications anglophones, et 2020, on dénombre plus de 2 000 articles en anglais contre environ 200 en français. Ces données mettent en lumière un différentiel massif de productivité entre les deux espaces linguistiques. Tout en ne perdant pas de vue les inégalités structurelles parmi les 10 bases de données, quelques remarques peuvent être apportées concernant l'inégale distribution des références de 1970 à 2020. Notons toutefois qu'il est impossible de tirer des conclusions définitives de ces résultats observés base par base, sachant que deux bases de données peuvent indexer les mêmes revues ou articles, tel que mentionné au chapitre 3 qui expose la méthodologie employée.

Si l'on étudie plus en détail les scores de ces périodiques, il s'avère que la répartition du volume d'articles en langue française comportant *culture du viol* est relativement équilibrée d'une base à l'autre. *CAIRN*, *Érudit* et *Open Edition Freemium* répertorient chacune une moyenne de 60 articles pour la période observée. Combinées, ces plates-formes diffusent environ un millier de revues francophones. Le portail Persée, dont il n'a pas été possible de connaître le nombre de revues indexées, se situe en bas du peloton avec un total de 21 articles. Pour autant, il importe de garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas forcément d'articles différents puisque certains peuvent être indexés par plusieurs bases de données. Par exemple, les revues sous la bannière *Sage Journals* sont indexées par *Scopus* ; les données pourraient donc être affinées. Le différentiel important d'occurrences d'une base à l'autre témoigne du nombre très variable de revues indexées, compte tenu de la disproportion des ressources détenues par des gigantesques bases bibliométriques commerciales, comme *Scopus*, comparativement à des moteurs de recherche à but non lucratif favorisant le libre accès, comme *Open Edition Freemium*. Il apparaît ainsi que l'index « *social science* » de *Scopus* répertorie le plus grand nombre de références comportant le terme « *rape culture* », pour un total de 887 articles. La liste des revues en sciences sociales indexées par *Scopus* contient près de 15 000 titres qui publient des articles en anglais¹⁸⁸. Par comparaison, *SocINDEX*, spécialisée en sociologie, est la base de données qui propose le moins de références, pour un total de 90 articles parmi environ

¹⁸⁸ Selon les informations obtenues en interrogeant les données disponibles sur le site d'Elsevier, l'éditeur qui fournit la banque Scopus <https://www.elsevier.com/solutions/scopus/how-scopus-works/content> (dernière consultation le 12 mai 2023).

6 000 périodiques¹⁸⁹. En ce sens, le décompte des occurrences illustré dans la figure 5-1 est plus indicatif que représentatif de la présence du concept de *culture du viol* dans la production scientifique.

Les résultats mettent en évidence une circulation différée de la notion en français. Le syntagme est employé bien avant les années 2000 et même 1990 dans les articles scientifiques en anglais, alors qu'il reste inexistant dans les espaces francophones. Depuis sa timide apparition à la fin des années 1990 dans les articles savants en langue française, la notion de *culture du viol* y semble l'objet d'un intérêt croissant, dont les proportions restent toutefois modestes, même sans les comparer à la diffusion en langue anglaise. Prenons l'exemple d'*Érudit*, la base de données francophone présentant la plus importante visibilité de cette notion. 69 articles « savants » et « culturels » s'y retrouvent indexés, qui comportent au moins une fois le mot-clé parmi plus de 300 revues en sciences humaines et sociales et en arts et lettres. La forte majorité des articles en question sont parus entre 2016 et 2020 ($n = 60$).

Plus de 70% des articles en anglais et en français mobilisant le concept de *culture du viol* ont été publiés entre 2016 et 2020. Les articles en français les plus cités selon Scholar (Annexe D) sont pour la plupart datés entre 2018 et 2020, sachant que 2020 a été déterminée comme année limite des corpus dans les deux langues. Une tendance analogue s'observe dans l'aire anglophone. Les trois quarts des sources du corpus d'articles scientifiques en anglais les plus cités selon Scopus (Annexe C) ont été publiés entre 2016 et 2019. Quelques articles plus anciens semblent toujours passablement consultés, en particulier l'article de Boswell et Spade (1996), dont on notera qu'il apparaît aussi dans le corpus des premières occurrences et qu'il connaît donc une trajectoire enviable dans le marché des articles scientifiques. Il n'est pas anodin de le souligner, car cet article restitue les résultats du mémoire de maîtrise de la première auteure et que celui-ci n'apparaît pas dans la bibliographie¹⁹⁰.

Les résultats de recherche révèlent ainsi une tendance commune : une forte augmentation du nombre d'articles mobilisant le syntagme après 2015. Cette inflexion s'explique en partie par la visibilité accrue des violences sexuelles dans l'espace public, notamment à travers les mobilisations #Slutwalk et #MeToo,

¹⁸⁹ SocINDEX comprend « 3 098 revues actives indexées et résumées et 2 974 revues *peer-reviewed* actives, indexées et résumées », selon les informations présentées sur le site du fournisseur (EBSCO), repéré à <https://www.ebsco.com/fr-fr/products/research-databases/socindex> (dernière consultation le 12 mai 2023).

¹⁹⁰ Le mémoire de A. Ayres Boswell s'intitule *Rape Culture and Gender Relationships on a Traditional, Fraternity-Dominated Campus*. Il a été produit dans le cadre d'une maîtrise (Social Relations, département de sociologie et anthropologie, Lehigh University, États-Unis). Ce travail a été placé sous la supervision de la professeure Joan Z. Spade, deuxième auteure de l'article examiné ici.

qui ont agi comme catalyseurs de nouvelles recherches académiques. Dans une perspective de « biographie des objets scientifiques » (Daston, 2000), une telle montée en fréquence illustre un moment clé dans la vie académique de la notion, suggérant une certaine implantation. Alors que le concept reste marginal dans les décennies précédentes, il acquiert à partir du milieu des années 2010 une vitalité intellectuelle manifeste, devenant un objet de recherche désormais difficile à ignorer dans les études féministes et, plus largement, dans les sciences sociales. Dans une intervention médiatique, le sociologue français Éric Fassin soulignait une place mineure dans les milieux académiques :

Il est vrai que l'expression « culture du viol » me semble avoir d'abord, aux États-Unis comme en France, un usage militant. C'est qu'elle sert surtout à interpellier celles et ceux qui ignorent (ou qui préfèrent ignorer) cette inscription culturelle, ou qui voudraient croire (et faire croire) que la culture du viol, c'est celle des autres, venus d'ailleurs, ou de classes sociales dominées, depuis Elisabeth Badinter jusqu'à Emmanuel Macron, pour qui le harcèlement sexuel, c'est surtout « dans les quartiers les plus difficiles ». Dans les études de genre, si l'on n'utilise guère l'expression, c'est que la réalité est admise : on parle bien de normes sexistes et hétérosexistes; et l'on sait qu'il en va de la culture, et d'abord de la nôtre. (cité dans Leprince, 2017, s. p.)

La productivité dans les périodiques scientifiques constitue ici un indice de la reconnaissance académique. Elle montre aussi que la légitimation d'un concept critique passe souvent par des conjonctures sociopolitiques particulières qui en relancent la prégnance sociale, l'actualité et la pertinence scientifique, bien qu'inégalement réparties selon les contextes linguistiques

5.1.2 Comparer la mise en circulation dans les publications francophones et anglophones

Pour mieux comprendre ses conditions d'émergence et de réception dans le paysage académique, il convient maintenant de revenir aux premières occurrences du syntagme (Annexe B), en se concentrant sur les articles en français tout en les situant par rapport au corpus anglophone analysé au chapitre précédent. L'analyse de l'importance quantitative et qualitative accordée au concept dans ce petit corpus ($n = 10$) permet de dégager plusieurs constats significatifs sur l'émergence différenciée du terme dans les discours scientifiques. Six catégories descriptives ont été retenues : 1) le nombre d'occurrences, 2) la désignation, 3) l'emplacement, 4) l'utilité, 5) l'appréciation du concept et 6) la définition, le cas échéant. La catégorie « désignation » permet notamment de distinguer une mention sans source, une mention entre guillemets (avec ou sans source) et une citation accompagnée d'une référence.

J'ai donc observé la manière dont la notion est intégrée, ou non, à l'argumentation, ainsi que la place qui lui est accordée – périphérique, substantielle ou centrale (Wickes et Emmison, 2007). L'importance relative du concept a aussi été explorée selon son « emplacement » dans la structure de l'article : problématique, recension des écrits, question de recherche, argumentaire, cadre théorique, résultats ou conclusion. La sous-catégorie « valence » vise quant à elle à établir si l'occurrence traduit une appréciation du terme plutôt neutre, plutôt positive, ou au contraire antagonique, marquée par une disqualification. Enfin, l'analyse porte sur les objets de recherche mobilisés, en tenant compte du positionnement institutionnel et disciplinaire des auteurices (champ d'appartenance, statut professionnel et pays d'exercice, etc.).

Le tableau 5-1 (page suivante) met en évidence la diversité des usages du syntagme *rape culture* / *culture du viol* dans les premières occurrences repérées, tant dans l'aire anglophone que francophone. Trois dimensions ressortent particulièrement : la variabilité formelle, la centralité de l'usage et la valence générale du concept. Ces analyses offrent des perspectives complémentaires à celles présentées au chapitre précédent concernant la production anglophone, qui montraient un statut encore instable de l'objet, oscillant entre formule militante et terme scientifique. Du côté francophone, les occurrences sont également hésitantes et la plupart des usages apparaissent périphériques. Du point de vue biographique (Daston, 2000), il s'agit bien d'une phase de jeunesse de l'objet, marquée par son instabilité terminologique mais aussi par son intégration progressive dans les recherches sur la violence sexuelle, surtout en anglais.

Tableau 5-1 Premières occurrences scientifiques : diversité des usages

Articles par ordre chronologique	Nb occur.	Désignation	Déf.	Emplacement	Utilité	Valence
Holmstrom (1983)	1	Mention entre guillemets avec source	non	recension des écrits	substantielle	positive
Scully (1985)	1	Mention sans guillemets avec source	oui	recension des écrits	substantielle	positive
Schwartz (1991)	1	Mention entre guillemets sans source	non	argumentaire	substantielle	positive
Curry (1991)	4	Mentions sans guillemets 3 sans source, incluant dans le sous-titre	non	argumentaire	centrale	positive
May (1994)	13	Mentions sans guillemets, excepté la première, avec source	oui	résumé, recension des écrits, argumentaire, conclusion	centrale	positive
Boswell (1996)	17	Mentions sans guillemets (1ère en italiques), avec sources	oui	résumé, titre, problématique, question de rech., recension des écrits, résultats, conclusion	centrale	positive
Fassin (1997)	2	Mentions entre guillemets sans source	non	problématique	périphérique	neutre
Bourcier (2013)	4	Mentions sans guillemets sans source	non	argumentaire	substantielle	positive
Pagé (2013)	1	Citation de source primaire	non	problématique	périphérique	neutre
Boisclair (2014)	1	Mention entre guillemets avec source	non	argumentaire	périphérique	positive

Dans les articles en français, l'apparition du terme *culture du viol* se fait non seulement plus tardive mais nettement moins substantielle que dans les articles en anglais. Rappelons que les premières mentions de *rape culture* s'échelonnent de 1983 à 1996 dans les revues anglophones ($n = 6$). Son pendant *culture du viol* apparaît avec un décalage de près de quinze ans dans les publications scientifiques francophones ($n = 4$), entre 1997 et 2014. Le syntagme apparaît pour la première fois dans l'article de Fassin, intitulé « Le *date rape* aux États-Unis » (1997). Il y est mentionné deux fois de manière assez périphérique, pour situer

une controverse féministe nord-américaine. Il faut ensuite attendre 2013, soit plus de quinze ans, pour qu'un article académique en français ne réintroduise le terme de manière littérale et plus substantielle, sous la plume du sociologue français Sam Bourcier¹⁹¹. Dans « *Bildungs-post-porn : notes sur la provenance du post-porn, un des futurs du Féminisme de la désobéissance sexuelle* » [sic], l'expression *culture du viol* est employée à quatre reprises dans son argumentaire. Deux autres textes viennent compléter ce corpus francophone des premières occurrences du terme *culture du viol*, publiés en 2014 par des chercheuses québécoises dans *Recherches féministes*. Isabelle Boisclair (professeure à l'Université de Sherbrooke) et Catherine Dussault Frenette (doctorante) emploient une seule fois le terme, à titre périphérique, dans leur analyse littéraire intitulée « Mosaïque : l'écriture des femmes au Québec (1980–2010) ». Le second article, « L'art de conquérir le contrepúblic : les zines féministes, une voie/x subalterne et politique ? » est signé par Geneviève Pagé (professeure en science politique à l'UQAM). Elle mentionne le terme une fois, à travers un extrait de zine, sans l'intégrer à son propre cadre analytique.

Malgré la variabilité des chronologies, des occurrences et des contextes d'énonciation, les auteurices francophones emploient *culture du viol* pour évoquer des conditions sociales de la violence sexuelle et pour analyser les savoirs, profanes ou scientifiques, qui s'y rattachent. Sur ce point, les usages francophones convergent avec les premiers écrits anglophones. L'analyse du corpus global indique par ailleurs que l'Amérique du Nord demeure un point nodal de la mise en circulation académique du terme, à l'image de son émergence dans les productions militantes, constat renforcé par le fait que trois des quatre premiers articles en français ont été rédigés par des universitaires ayant effectué de longs séjours aux États-Unis¹⁹². La quasi-totalité des occurrences relèvent d'une valence positive, c'est-à-dire qu'elles mobilisent le syntagme sans le critiquer, ni le délégitimer. Cette orientation globalement favorable confirme que, dès ses premières circulations académiques, la *rape culture* est envisagée comme un outil

¹⁹¹ L'article en question a été publié sous le *deadname* de Sam Bourcier (M.-H. Bourcier), c'est-à-dire un prénom dont il a changé, suite à une transition de genre. Je reprends le mode de citation adopté par plusieurs auteurices trans pour ce cas précis, par exemple Vinay Swamy et Louisa Mackenzie (dir.) (2022). *Devenir non-binaire en français contemporain*. Éd. Le Manuscrit.

¹⁹² Lors de la publication de son article, Éric Fassin enseigne à l'Université Brandeis et à l'Université de New York. Il se spécialise dans les « questions sexuelles » en France et aux États-Unis. Voir notamment Fassin, É. (2006). Le genre aux États-Unis et en France. *Agora débats/jeunesses*, 41(1), 12-21. Sam Bourcier a effectué un séjour postdoctoral à l'Université de New York entre 1999 et 2000. Il s'inscrit explicitement dans les traditions de recherche anglo-saxonnes. Voir Bourcier, Sam/M.-H. et Mercier, É. (2015). Genres, sexualités et médias : enjeux politiques, identitaires et disciplinaires dans l'université francophone. Entretien avec Marie-Hélène/Sam Bourcier, réalisé par Élisabeth Mercier. *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, 14, p. 72. Geneviève Pagé a, pour sa part, fait ses études doctorales à l'Université du Maryland entre 2006 et 2012, se penchant sur le mouvement des concepts entre la France, les États-Unis et le Québec.

critique pertinent, même si sa définition demeure floue. Les objets d'étude diffèrent toutefois chez les francophones, à l'exception de l'analyse critique de Fassin (1997), qui revient sur des débats étatsuniens liés à la violence sexuelle sur les campus universitaires. Bourcier (2013) dénonce la culture du viol dans la « microculture postporn et queer hexagonale », c'est-à-dire en France (p. 52). Depuis le Québec, Boisclair et Dussault Frenette (2014) évoquent pour leur part des œuvres littéraires marquées par une écriture des violences sexuelles « dans un monde saturé par ce qu'il est désormais convenu d'appeler la "culture du viol" », sans toutefois expliciter le sens du terme (p. 48). Enfin, Pagé (2014) rapporte dans l'introduction de son article, mais sans s'y attarder, l'usage du terme *culture du viol* dans les milieux féministes militants du Québec. En l'occurrence, elle cite le zine *Smash It Up!* du collectif féministe Montreal Sisterhood, qui visait à « exposer les différentes facettes de cette culture du viol, qui s'immisce dans toutes les sphères de nos vies » (Pagé, 2014, p. 191).

L'étude permet ainsi de repérer le moment où *culture du viol* commence à « décoller » dans l'espace francophone, et les conditions d'émergence de la notion, ainsi que les passeuses et passeurs ayant favorisé sa diffusion (Gérardin-Laverge, 2020). Un autre résultat notable de l'analyse des premières occurrences tient à la diversité disciplinaire des textes et, par conséquent, des revues. La biographie d'un objet scientifique se lit aussi dans la diversité de ses espaces de publication et de ses affiliations disciplinaires. La mise en circulation de *rape culture* révèle un double ancrage : d'un côté, des revues féministes pluridisciplinaires qui accueillent son potentiel critique; de l'autre, des périodiques plus généralistes ou spécialisés (sociologie, philosophie, études culturelles, littérature) qui contribuent à sa dissémination au-delà des cercles militants. Cette dispersion éditoriale reflète un moment où l'objet, encore instable, s'expérimente dans différents registres. Elle souligne que sa légitimation tient moins à une filiation disciplinaire unique qu'à sa capacité à voyager entre des arènes scientifiques variées.

La mise en circulation des termes « *rape culture* » ou « culture du viol » s'opère dans plusieurs domaines des sciences sociales et humaines. Si certaines publications paraissent dans des périodiques féministes pluridisciplinaires, comme *Recherches féministes*, d'autres relèvent de champs plus spécialisés, tels que la sociologie (*Society, Social Problems, Sociology of Sport Journal*) ou encore la philosophie et les études culturelles. Cette distribution suggère aussi que l'apparition de *rape culture* ou de *culture du viol* ne s'est pas produite dans un seul espace théorique. Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, leur diffusion initiale ne repose pas exclusivement sur des revues explicitement féministes, mais s'appuie sur des périodiques aux mandats éditoriaux variés, comme *Enquête* ou *Rue Descartes* dans l'espace francophone.

Ils se montrent, sinon d'avant-garde, du moins réceptifs à l'introduction de notions dont la portée critique et politique peut entrer en tension avec certaines normes académiques dominantes. S'il est hors de propos d'établir ici dans quelle mesure les conditions d'accueil de la terminologie *rape culture* / *culture du viol* varient selon les revues et les champs d'études, cette dispersion disciplinaire et éditoriale témoigne néanmoins d'une mise en circulation transdisciplinaire, mais qui reste toutefois discrète, et souvent cantonnée à des mentions périphériques.

La biographie de la notion s'écrit dans un espace de circulation inégal, où la traduction semble agir autant comme vecteur que comme filtre de légitimation. En français, l'entrée plus tardive et périphérique de l'expression confirme le caractère fragile de sa reconnaissance académique. Le retard relatif observé dans les revues francophones – en particulier françaises – pourrait s'expliquer par des dynamiques d'invisibilisation épistémique, dans lesquelles les savoirs féministes circulent plus difficilement. Cette diffusion différée signale peut-être que la reconnaissance d'un objet scientifique reste contingente aux rapports de pouvoir éditoriaux. A plus d'un titre, les biais des bases de données comme Scopus, ces « monstres calculatoires » (Barats, 2016, p. 59), renvoient aux conditions de possibilités de la production scientifique et de sa visibilité. Il est également possible que l'ancrage féministe radical de la notion ait contribué à freiner son intégration dans certains espaces académiques, peu enclins à accueillir des outils critiques jugés trop militants ou dont les postulats font l'objet de critiques, notamment de racisme et d'essentialisme, comme on l'a vu au chapitre précédent avec le cas de Susan Brownmiller. Placer un terme entre guillemets peut ainsi être le signe d'une citation, dotée d'un capital suffisant de légitimité, mais aussi d'une certaine mise à distance ou d'une invitation à le reprendre avec précaution (Komur, 2009).

En somme, l'examen des premières occurrences à travers les différentes variables – nombre d'occurrences, désignation, emplacement, utilité, valence, définition éventuelle et positionnement institutionnel des auteurices – confirme qu'il s'agit bien d'une phase de jeunesse de la notion. Les usages apparaissent fragmentaires, rarement centraux et souvent dépourvus de définition stabilisée, ce qui reflète son instabilité conceptuelle. La diversité des désignations traduit aussi un déficit de filiation explicite avec les travaux féministes qui ont contribué à sa mise en circulation. Dans une perspective biographique (Daston, 2000), la *culture du viol* se présente ici comme un objet encore fragile, dont la circulation reste marquée par une intégration institutionnelle précaire, fonctionnant davantage comme un signifiant critique qu'un concept établi, particulièrement dans les espaces francophones.

5.1.3 Interroger les silences citationnels

L'analyse des premières occurrences visait aussi à déterminer si les auteurices proposaient une définition explicite de la culture du viol à ce stade de mise en circulation, avec leurs éventuelles citations à l'appui. Comme on l'a vu, le travail citationnel est crucial pour identifier les filiations conceptuelles, les collectifs de pensée ou les contributions pionnières. S'intéresser aux citations (ou à leur absence) permet donc de saisir non seulement l'évolution scientifique de la notion, mais aussi la manière dont les fondements théoriques de cette idée politique sont ou non reconnus dans le champ académique. Or, l'examen du corpus (Annexe B) révèle une absence fréquente de références à l'appui de l'emploi de *rape culture* ou *culture du viol*, ainsi que plusieurs omissions notables dans les chaînes citationnelles. Sans pouvoir inférer d'un si petit échantillon des conclusions définitives, il convient de s'attarder à ces silences. Relèvent-ils simplement d'un effet du temps, les normes académiques incitant à privilégier les sources les plus récentes ? Sont-ils le signe d'une méconnaissance des travaux antérieurs, ou encore négligence érudite (Walby *et al.*, 2014), à l'instar de certaines contributions dans le champ de la sociologie de la violence évoquées au chapitre 2, voire d'une « volonté de non-reconnaissance », comme celle relevée par Collier dans son étude du postcolonial (2018, p. 498) ?

En premier lieu, l'absence de références dans certaines premières occurrences des *rape culture* ou *culture du viol* est notable chez Martin D. Schwartz (1991), Éric Fassin (1997) et Sam Bourcier (2013). Le fait qu'il s'agit de trois auteurs (au masculin) interroge à la fois sur les dynamiques genrées de la visibilité intellectuelle et les régimes de reconnaissance. Ainsi, Schwartz met *rape culture* entre guillemets dans son analyse des *male peer groups* sans effectuer de travail citationnel pour mentionner, à ce stade précoce de circulation, des contributions pionnières. Pour rendre compte des débats nord-américains sur le *date rape*, « invention féministe des années quatre-vingt » (p. 3), Fassin recourt à l'idée d'une « culture du viol », entre guillemets, mais sans attribuer de source. On peut relever les deux occurrences suivantes dans son texte :

1) ... la redéfinition [de la violence sexuelle] qui donne corps à l'idée d'une « culture du viol ». Elle prend deux formes. D'abord, le viol n'est en réalité que la forme extrême de pratiques ordinaires. [...] Surtout, et c'est le second aspect radicalement novateur, le questionnaire de l'enquête décrit un spectre de situations, dont certaines correspondent à la définition légale et donc externe du viol. (Fassin, 1997, p. 4);

2) Naomi Wolf est toujours citée dans la polémique pour sa reprise sans nuance de l'idée d'une « culture du viol ». (Fassin, 1997, p. 10).

Dans le deuxième cas, l'auteur fait référence à l'ouvrage *The Beauty Myth* de l'essayiste Naomi Wolf, paru en 1991, dans lequel « elle dénonce les ravages d'une industrie, et surtout d'une idéologie de la beauté qui maintient les femmes captives d'une cage dorée » (Fassin, 1997, p. 10). Cette mention, même indirecte, souligne que l'idée de *culture du viol* circule dans les débats féministes étatsuniens du début des années 1990 et est relayée dans le champ intellectuel francophone, confirmant la diffusion transnationale de la notion malgré l'absence de filiation explicitement reconnue. Quant à Bourcier (2013), il mobilise le terme de façon substantielle, mais sans guillemets ni référence, pour analyser la « microculture postporn et queer » en France :

Il est significatif que le viol ait été au cœur de la censure cinématographique de *Baise-moi*, compte tenu des spécificités de ce qu'il faut bien appeler la culture du viol française. [...] [C]ette culture du viol est ségrégante : un blanc riche qui viole une domestique noire ne recevra pas le même traitement qu'un garçon arabe qui fait forcément des « tournantes » ; qu'elle justifie la non consensualité y compris dans le viol comme technique de création artistique et ce, singulièrement, dans le cinéma d'auteur français. (...) Cette culture du viol est à ce point prégnante en France qu'elle a imbibé la microculture postporn et queer hexagonale. (Bourcier (2013, p. 52)

Bien que Bourcier ne cite aucune des auteurices à l'origine de la conceptualisation de la culture du viol, il est permis de considérer que son analyse partage avec ces travaux un même effort de politisation féministe du genre et de la sexualité, ainsi qu'une posture critique anti-positiviste. Par ailleurs, Bourcier se distingue en introduisant une dimension intersectionnelle, lorsqu'il affirme que la culture du viol est « ségrégante », soulignant ainsi les inégalités de traitement selon l'origine sociale et raciale des agresseurs et des victimes.

Dans le corpus anglophone, on observe également des cas où des références sont mentionnées, mais de façon sélective ou fragmentaire. Beneke, par exemple, remercie Brownmiller ou Griffin sans les citer dans *Men on Rape* (1982), préférant s'appuyer sur des échanges avec des chercheurs comme Erving Goffman. Cette stratégie confère une certaine originalité à son propos et son objet – les représentations masculines du viol – justifie en partie cet angle, dans la mesure où il cherche à rendre visibles des discours peu documentés jusqu'alors. Beneke mobilise néanmoins les travaux de Peggy Reeves Sanday, qui montrent que plusieurs sociétés tribales étudiées sont exemptes de viol (p. 9). Toutefois, on aurait pu s'attendre à un engagement citationnel plus conséquent de la part d'un auteur qui affirme que « *If violence against women is to end, we will need nothing less than a revolution in consciousness among men* » (p. 33), déclaration qui appelle une filiation théorique plus explicite avec les analyses féministes radicales déjà

disponibles à l'époque. La méthodologie révèle ainsi une incohérence politique : en tant qu'homme se revendiquant proféministe, il contribue malgré tout à marginaliser des références féministes fondatrices. De tels procédés rappellent les critiques récurrentes de négligence érudite adressées à Bourdieu dans *La Domination masculine* (1998) pour avoir coopté des analyses féministes sans suffisamment les citer, entre autres problèmes épistémologiques et théoriques (Devreux, 2010; Mathieu, 1999). Beneke prolongera pour sa part dans *Proving Manhood: Reflections on Men and Sexism*, paru en 1997, une réflexion qui vise, je le souligne non sans ironie, à « décentrer » la masculinité.

Certains choix de citation peuvent assurément s'expliquer par des effets disciplinaires. Il est possible, par exemple, que les sociologues n'aient pas tendance à citer Susan Griffin en raison de son inscription dans le champ des études littéraires. Notons par ailleurs que son texte fondateur, *Rape: the All-American Crime*, paraît la même année que *The Female Eunuch* de Germaine Greer, en 1971, qui propose elle aussi des analyses du viol antérieures à celles de Brownmiller mais peu mobilisées dans les corpus en sciences sociales. La marginalisation de Griffin pourrait aussi s'expliquer par son statut périphérique dans le monde académique : son texte est court, initialement publié dans *Ramparts*, une revue militante¹⁹³, contrairement à l'ouvrage de Brownmiller, plus volumineux et solidement ancré dans une démarche d'enquête. Il s'avère que Brownmiller elle-même ne cite pas Griffin, ce qui peut avoir contribué à son invisibilisation dans les filiations ultérieures du concept. De même, on peut constater la récurrence des citations du *Rape Sourcebook* – indépendamment de la contribution de Farrow ou des éditrices Connell et Wilson¹⁹⁴. On pourrait toutefois voir dans ces omissions des stratégies éditoriales qui privilégient, à l'instar de plusieurs cultures militantes, le collectif sur l'individuel. Ainsi, en France, des écrits féministes paraissaient anonymement ou sous pseudonyme, pratique visant à dépersonnaliser les textes et à souligner leur caractère collectif, tout en se protégeant du backlash, comme Christine Delphy me l'a signifié dans des échanges informels¹⁹⁵. Pour autant, le fait que Farrow elle-même ne s'appuie sur aucune

¹⁹³ Le contenu de l'article de Griffin sera repris dans son livre *Rape: The Power of Consciousness* paru en 1979, réédité en 1986 sous le titre *Rape: The Politics of Consciousness*.

¹⁹⁴ Leurs noms figurent comme éditrices sur la page couverture du titre de l'ouvrage, mais des références bibliographiques omettent les mentionner. Par exemple, Phipps *et al.* (2018) en présentent comme suit la citation : New York Radical Feminists. (1974). *Rape: The first sourcebook for women*. New York, NY: New York Radical Feminists.

¹⁹⁵ Delphy a ainsi publié plusieurs articles sous le nom générique de « Dupont », par exemple « L'Ennemi principal », paru dans la revue *Partisan*, n° 54-55, numéro « Libération des femmes année zéro », juill.-oct. 1970, p. 157-172.

référence pour étayer son usage de l'expression « *rape culture* » renforce l'hypothèse qu'elle pourrait en proposer dans le *Rape Sourcebook* l'une des premières occurrences.

Les silences citationnels peuvent s'interpréter de différentes manières, à condition de tenir compte de la positionnalité des auteurices impliquées, qu'il s'agisse de celles qui citent ou de celles qui sont citées. Certains silences relèvent d'une injustice épistémique involontaire, lié à une ignorance partielle ou totale de travaux antérieurs, parfois en raison d'un manque d'accessibilité ou d'un cloisonnement disciplinaire, voire un rapport problématique à la construction cumulative des savoirs (Bornmann *et al.*, 2020). D'autres omissions renvoient à des silences tactiques ou positionnels, quand des auteurices choisissent consciemment de ne pas inscrire leur travail dans certaines filiations intellectuelles pour se démarquer ou revendiquer une originalité théorique (Brossard et Ruiz-Junco, 2020). Enfin, certains silences participent à l'invisibilisation de certains savoirs en raison de rapports de pouvoir épistémiques, par exemple, le déclasserement des pensées féministes radicales, matérialistes ou issues de minorités épistémiques (Clair *et al.*, 2022). Cela rejoint l'idée d'une « négligence érudite » et d'un entre-soi scientifique masculin, une sorte de *boys club* académique (Delvaux, 2019), mais aussi la possibilité des biais de féministes blanches ou universitaires qui (re)produisent des formes d'injustices épistémiques.

Intentionnelles ou non, ces omissions citationnelles rappellent que la citation est toujours un acte situé, à la fois politique, stratégique et épistémologique. Si les auteurices mobilisent parfois des références pour appuyer une mention ou une discussion, au-delà de l'usage littéral d'un terme, elles et ils construisent ainsi un « voisinage intellectuel » (Collier, 2018, p. 501) qui permet de rendre visibles certains collectifs de pensée (Clair (Clair *et al.*, 2022)). Dans le cas de l'idée de *culture du viol*, le voisinage est éminemment politique et s'ancre dans un collectif de pensée féministe radical. La récurrence des références pionnières dans des travaux contemporains manifeste une volonté de rappeler la généalogie conceptuelle du terme, en le rattachant notamment au mouvement étatsunien des années 1970 contre le viol. Cela apparaît particulièrement lorsque les sources invoquées proviennent du monde militant, qu'elles n'aient pas employé l'expression littéralement, comme Brownmiller et Griffin, ou qu'elle y figure de façon peu substantielle, comme dans le *Rape Sourcebook*.

En définitive, les pratiques citationnelles font partie intégrante de la biographie académique du concept de *culture du viol*. La relative prudence observable dans les premiers usages pourrait s'expliquer, du moins en partie, par l'orientation plus conservatrice de certaines revues, peu enclines à être associée à la

radicalité potentielle que recouvre le concept de *culture du viol*. Dans le corpus étudié, les omissions citationnelles, comme l'imprécision définitionnelle témoignent aussi, faut-il encore une fois le souligner, d'une phase de jeunesse de l'objet.

5.2 Actualité d'une catégorie critique dans les discours scientifiques

Après 2015, le syntagme *culture du viol* circule plus largement dans la littérature académique, particulièrement anglophone. L'étude des usages récents permet d'observer à la fois l'élargissement de son spectre disciplinaire et la pluralisation de ses statuts épistémologiques. Toutefois, cette étape de la vie du concept demeure fragmentaire en français, marquée par des usages souvent implicites, indirects et périphériques dans les démonstrations. Sur un plan qualitatif, le corpus établi par *Scholar* des vingt articles scientifiques francophones parmi les plus cités (Annexe D) ne se compare pas au corpus d'articles les plus cités avec « *rape culture* » dans le titre (Annexe C). De fait, seul un article en français comporte *culture du viol* dans son intitulé (Létourneau, 2020), expliquant probablement qu'il apparaisse en premier dans les résultats de la collecte. Ici, la biographie de l'objet révèle une implantation encore périphérique, marquée par des usages descriptifs plus que conceptuels. Cette réception différée témoigne de la difficulté à consolider une reconnaissance théorique, malgré un contexte social propice à sa diffusion. La suite du chapitre place donc la focale sur les articles scientifiques en anglais, qui s'avèrent plus engagés dans l'emploi de la notion.

5.2.1 Appropriations différenciées et statut épistémologique variable

L'examen des usages du syntagme *rape culture* met également en évidence une forte variabilité de son statut épistémologique, qui oscille entre expression, idée, terme, notion, concept, voire idéologie. Cette instabilité se manifeste non seulement selon les auteurices, mais aussi selon les contextes disciplinaires et éditoriaux et les moments historiques. L'analyse proposée repose sur deux ensembles stratégiques : d'une part les premières occurrences repérées, d'autre part les articles anglophones les plus cités. L'échantillon permet de saisir, à titre exploratoire, les conditions d'émergence du syntagme *rape culture* et les formes de stabilisation ultérieures dans des textes qui ont exercé une influence notable.

L'examen des premières occurrences du syntagme *rape culture* dans les publications scientifiques a révélé qu'à ce stade, personne ne désigne explicitement un « concept ». May évoque le « term "the rape culture" » (p. 137), Fassin « l'idée d'une « culture du viol » » (p. 4), tandis que Boisclair et Dussault Frenette font référence à une « expression » (p. 48). La présence ou l'absence de guillemets contribue également

à ce statut indéterminé : elle signale tantôt la distance prise avec un vocabulaire encore marginal, tantôt l'intégration progressive d'une expression déjà reconnue dans les milieux militants. En somme, *culture du viol* apparaît d'abord comme une notion qui sert à désigner une réalité sociale dénoncée par les féministes, sans pour autant être posée comme un véritable outil conceptuel stabilisé, ni, comme on l'a vu, être accompagnée d'une définition théorique arrêtée. Le tableau 5-2 ci-après regroupe les articles anglophones publiés dans le contexte de l'intensification de la productivité du concept après le tournant de 2015, qui sont les plus cités et dans lesquels *rape culture* occupe une place centrale.

Tableau 5-2 Statut du syntagme *rape culture* dans les articles parus après 2015 les plus cités

Auteurice (s) (par ordre alphabétique)	Année	Statut attribué au terme	Désignation	Observations
Armstrong et Mahone	2017	<i>climate</i>	Sans guillemets	Assimilé à un climat social
Dodge	2016	<i>concept, lens</i>	Sans guillemets	Statut théorique explicite
Ferreday	2015	<i>term, metatext</i>	Sans guillemets	À la fois catégorie et métatexte critique
Garcia et Vemuri	2017	<i>context, phenomenon</i>	Sans guillemets	Dimension contextuelle et phénoménale
Keller et al.	2018	<i>term, concept</i>	Sans guillemets	Ambivalence entre usage terminologique et théorique
Lewis et al.	2018	<i>term</i>	Sans guillemets	Maintenu comme terme descriptif
O'Neal et al.	2019	<i>theoretical construct, context</i>	Sans guillemets	Construction théorique explicite
Patil	2016	<i>notion, narrative</i>	Sans guillemets	Statut narratif et notionnel
Phipps et al.	2016	<i>notion, term, concept</i>	Sans guillemets	Fluctuation entre plusieurs statuts
Sills et al.	2016	<i>notion, language, concept, phenomenon</i>	Sans guillemets	Multiplicité des statuts revendiqués
Stubbs-Richardson et al.	2018	<i>ideology</i>	Sans guillemets	Vision critique

L'analyse des articles anglophones les plus cités parus après 2015 met en évidence une évolution et une diversification du statut épistémologique attribué au syntagme *rape culture*. Le tableau 5-2 (page précédente) donne à voir une pluralité de statuts épistémologiques qui témoignent de la plasticité de la notion. Au fil du temps, une diversité croissante d'appropriations se dessine, marquées par un usage plus substantiel, où le concept structure fréquemment l'ensemble de la démonstration. Il ne s'agit plus seulement d'une notion descriptive : elle devient une catégorie centrale, mobilisée de façons multiples selon les auteures, les contextes disciplinaires et les objectifs de la démonstration. La *culture du viol* peut être qualifiée de *term* (Keller, Lewis *et al.*), de *concept* (Dodge, Keller, Sills, Phipps), de *notion* (Patil, Sills, Phipps), de *theoretical construct* (O'Neal), mais aussi être comprise comme *lens*, *metatext*, *phenomenon* ou encore *ideology*. Cette pluralité témoigne à la fois de la plasticité du syntagme et de sa capacité d'appropriation dans des registres analytiques variés, allant de la description souple à une conceptualisation plus formalisée.

5.2.2 Répertoires discursifs

Afin de prolonger l'analyse des occurrences, j'ai examiné le contexte sémantique dans lequel le syntagme *rape culture* est mobilisé dans la littérature scientifique contemporaine. L'attention s'est portée sur les mots qui lui sont immédiatement associés – adjectifs, substantifs ou verbes – dans les articles récents les plus cités (Annexe C). Ces cooccurrences révèlent les angles d'approche et les préoccupations des auteures, tout en rendant visibles les relations qu'elles établissent, explicitement ou non, autour de la notion. L'étude des verbes co-occurents s'est révélée particulièrement féconde, car elle permet de dégager des répertoires discursifs autour de la culture du viol. Il s'agit ainsi de privilégier le signifié plutôt que le signifiant afin d'explorer, dans une perspective sociologique, l'épaisseur conceptuelle du terme *culture du viol*.

De manière générale, l'usage de qualificatifs et de substantifs renseigne sur l'angle d'approche de la notion, qu'il soit empirique – en situant les espaces où la culture du viol se manifeste – ou, plus rarement, théorique. Plusieurs textes s'intéressent aux mobilisations en ligne ou aux expressions discursives et idéelles, parlant de « *digital rape culture* » (Keller, 2018), de « *rape culture myths* » (Armstrong et Mahone, 2017), de « *rape culture narratives* » ou de « *dominant rape culture discourses* » (Ferreday, 2015), ou encore de « *rape culture attitudes* » (O'Neal, 2019). Parfois, l'adjonction d'un mot vise aussi à articuler représentations et matérialité, comme le suggère Ferreday (2015) à travers des expressions telles que « *off-screen rape culture* » et « *real-life rape culture* ». Dans ces cas, l'emploi de qualificatifs situe à la fois

un espace et une orientation théorique, tout en invitant à ne pas perdre de vue le versant matériel de la culture du viol.

Dans plusieurs articles consacrés au milieu universitaire, il est question de la « *campus rape culture* » (Boswell et Spade, 1996; Burnett *et al.*, 2009) ainsi que de catégories de sens voisin liées à la vie étudiante et sociale, telles que « *fraternity culture* » (Boswell et Spade, 1996), « *date rape culture* » (Burnett *et al.*, 2009) ou encore « *hook-up scene* » (Boswell et Spade, 1996). On relève également l'emploi, quoique nettement minoritaire par rapport à « *rape culture* », de termes synonymiques comme « *rape supportive culture* » (Makin, 2014; Klaw *et al.*, 2005), « *lad culture* » ou « *laddism* » (Lewis *et al.*, 2018). Dans certains cas, des mots ou syntagmes se substituent ainsi à la notion de *culture du viol* : Klaw *et al.* (2005) recourent par exemple à des expressions telles que « *patriarchal culture* » ou « *misogyny in the culture* ». Enfin, on trouve une occurrence de l'énoncé « *anti-rape culture* » que Garcia et Vemuri (2017) utilisent pour qualifier des vlogues féministes.

L'analyse des verbes co-occurents a permis de dégager des répertoires discursifs, c'est-à-dire des ensembles de mots qui reflètent tant les états des lieux proposés par les auteurices que leurs manières de situer le phénomène ou même leur questionnement de recherche. L'examen des segments (syntagme + verbe ou verbe + syntagme) met en évidence différents univers sémantiques, souvent exprimés de manière conjointe. Ainsi, bien que les verbes aient été répartis dans des catégories distinctes, l'expression d'un univers n'exclut pas celle d'un autre, et les cooccurrences de *rape culture* traduisent diverses combinaisons de sens. La méthode des nuages de mots offre une visualisation synthétique de ces univers : la taille des mots varie selon leur fréquence dans le corpus et la couleur indique leur poids relatif dans le lexique obtenu¹⁹⁶. L'analyse a permis de les distribuer dans trois univers sémantiques :

- 1) (re)production sociale
- 2) résistance
- 3) connaissance

¹⁹⁶ Dans un objectif de clarté, la plupart des prépositions ont été retirées lorsqu'elles n'étaient pas indispensables pour saisir le sens du verbe mise en relation avec un univers sémantique (exemples : *to*; *against*). Je ne m'attarde pas non plus sur la quantification des fréquences occurrences, non plus que sur les formes ou constructions des verbes, ce qui ressort davantage de la linguistique.

Le premier nuage (fig. 5-2) présente un inventaire des verbes associés au syntagme *rape culture* dans les articles étudiés, regroupés ici dans la catégorie de la (re)production sociale. J’entends par là l’ensemble des processus qui assurent l’existence, le maintien et l’encouragement de la culture du viol. Cette conception s’inscrit dans une sociologie féministe attentive à la dynamique des rapports sociaux et à leur perpétuation à travers les pratiques, les institutions et les représentations (Devreux, 2004).

Figure 5-2 Verbes co-occurents de *rape culture* exprimant la (re)production sociale



De nombreux verbes suivent le terme « *rape culture* », lequel occupe une fonction d’objet (au sens grammatical, complément d’objet), comme dans la phrase « *How do individuals perpetuate rape culture on Twitter?* » (Stubbs-Richardson, Rader et Cosby, 2018, p. 94–95). Au travers de leurs idées, de leurs discours et de leurs autres pratiques, les individus apparaissent comme les agents de la (re)production de la culture du viol. Des responsabilités directes sont mises en évidence, ainsi que des complicités indirectes. En ce sens, l’enquête ethnographique amène Boswell et Spade (1996) à constater que « *Not all men and women accepted the demeaning treatment of women, but they continued to participate in behaviors that supported aspects of a rape culture* » (p 145). Dans d’autres cas, le verbe précède le syntagme, posant ainsi la culture du viol comme sujet, tel que l’illustre cette citation : « *We believe that if campus rape culture exists, it is the product of social processes encompassing more than just perpetrators and victims* » (Burnett, Mattern, Herakova, Kahl Jr, et al., 2009, p. 468).

Cet univers sémantique relève d'un registre explicatif, les verbes étant fréquemment employés pour désigner les causes de la culture du viol et les mécanismes qui en assurent la persistance, ainsi que celle de la violence sexuelle. Le verbe le plus récurrent pour l'ensemble des vingt articles étudiés dans cet univers est « *perpetuate* », qui signifie « *to make something such as a bad situation, a belief, etc. continue for a long time* », « *especially one that is wrong, unfair, or dangerous* »¹⁹⁷. En français, « perpétuer » évoque aussi une continuité transgénérationnelle, ce qui le rapproche encore du concept de reproduction sociale. Dans ce cadre, la *culture du viol* n'apparaît pas seulement comme un ensemble de représentations ou de croyances, mais comme un système qui se maintient et se transmet par l'action conjointe d'institutions, de pratiques et de normes sociales. La valence du terme est clairement négative, contrairement à d'autres verbes co-occurents dans cet univers sémantique, comme « *reinforce* » ou « *support* », dont le sens peut être positif dans d'autres contextes, par exemple lorsqu'ils désignent une aide ou un appui.

Le second univers sémantique (fig. 5-3) se rapporte au thème de la résistance, et plus précisément aux mobilisations entreprises par les sujets sociaux ou les populations étudiées pour contrer la culture du viol. Dans cet univers de la résistance, le verbe « *challenge* » est celui qui revient le plus fréquemment. L'accent est mis sur une action offensive, comme en témoigne la présence d'autres verbes tels que « *respond to* », « *dismantle* » ou « *advocate against* », qui traduisent tous une posture de confrontation et de contestation active. Ce lexique témoigne de la manière dont la culture du viol est appréhendée non seulement comme mécanisme de domination, mais aussi comme cible privilégiée des mobilisations féministes. Il renvoie à un répertoire d'action collective où s'articulent critique, opposition et volonté de transformation sociale, situant ainsi la contestation dans le prolongement des luttes pour la reconnaissance et la visibilité des violences sexuelles. Replacés dans leur contexte sémantique, les verbes renvoient à l'action requise selon les auteurices ou leurs sources, en cohérence avec leur posture féministe et des positionnalités engagées pour le changement social.

¹⁹⁷ Selon les définitions des dictionnaires Oxford

<https://www.oxfordlearnersdictionaries.com/definition/english/perpetuate> et du MacMillan

<https://www.macmillandictionary.com/dictionary/british/perpetuate>. En français, le CNRTL donne « Faire durer indéfiniment ou très longtemps » et « Se maintenir très longtemps, subsister », selon les formes

<https://www.cnrtl.fr/lexicographie/perpétuer> (Dernières consultations le 24 juin 2023).

Figure 5-3 Verbes co-occurents de *rape culture* exprimant la résistance



Le nuage de mots indique la diversité des approches, oscillant entre un registre relativement consensuel (« *address* ») et un vocabulaire plus militant (« *combat* », « *protest* », « *call out* »). En majorité, tels que l'indiquent les titres des articles, ces mobilisations se déroulent ou devraient se dérouler :

⇒ Sur les réseaux sociaux

Tweeting Rape Culture

Digitizing Rape Culture

Challenging Rape Culture through Digital Feminist Activism

The Role of Social Media and Rape Culture in Individual Willingness to Mobilize Against Sexual Assault

Resisting Rape Culture through YouTube Videos

Documenting Digital Feminist Responses to Rape Culture

⇒ Sur les campus

Fraternities and Collegiate Rape Culture

Communication Factors Related to Rape Culture on a College Campus

Perception of Rape Culture on a College Campus

Action through Campus Acquaintance Rape Education

Young Feminist Students Resist

Faculty Action and Feminist Praxis in Response to Rape Culture

Unifié par le thème de la « connaissance », le troisième univers de sens se distingue des deux précédents par son orientation cognitive plutôt qu'explicative ou militante. Plus hétérogène, il regroupe des verbes tels que « *understand* », « *learn about* » ou « *define* » (fig. 5-4), qui renvoient à un effort de compréhension, de clarification et de conceptualisation de la culture du viol. Ce registre met ainsi en évidence le rôle de la recherche et de l'écriture scientifique dans la production de savoirs sur le phénomène.

Figure 5-4 Verbes co-occurents de *rape culture* exprimant la connaissance



Marqué par une légère prédominance du verbe « *talk about* », ce troisième univers regroupe des éléments que l'on peut rattacher à une démarche de conscientisation des actrices sociales, avec des verbes tels que « *connect* », « *discover* » ou « *acknowledge* », dans la continuité des praxis féministes élaborées dans les années 1970. On y trouve également un vocabulaire exprimant la volonté, de la part des auteures elles-mêmes, de mieux comprendre la culture du viol en tant que phénomène, comme en témoignent des verbes tels que « *assess* », « *measure* » ou « *monitor* ». Plus rarement, le registre cognitif se déplace vers l'appréhension de la *rape culture* en tant que notion ou concept, à travers des verbes comme « *use* » et « *engage with* » employés par Phipps *et al.* (2018). Leur article, introductif à un numéro de revue, vise précisément à mettre en lumière les débats autour de l'utilité relative de concepts tels que *everyday sexism*, *lad culture* et *rape culture*.

de choix interprétatifs, la distribution des verbes en univers sémantiques a posé quelques difficultés, dont certaines se sont avérées particulièrement intéressantes à appréhender, au-delà de l'enjeu rebattu de la

porosité de catégories de classement soumises à la subjectivité de l'analyste. Par exemple, « *render visible* » a été rattaché au registre de l'action, puisque cette expression implique l'idée de *faire* en sorte que la culture du viol devienne davantage visible (à l'instar de « *make visible* », une autre forme repérée dans le corpus). Mais rendre visible signifie aussi rendre plus clair, mieux compris. Le groupe verbal *render visible* aurait ainsi pu se retrouver dans la catégorie « connaissance ». Tout autant que le sens de « *talk about* » dans le langage ordinaire soutient une thématization dans l'univers de la « connaissance », l'histoire féministe de politisation de la violence sexuelle justifie le classement de « *speak out against* » dans le champ de la résistance. Faisant écho aux pratiques de conscientisation féministe fondées sur la prise de parole des femmes sur leurs expériences de violence et d'oppression, les termes « *speak out* » ou « *speak about* » sous-tendent pourtant l'acquisition de savoirs critiques. Le classement de « *teach about* » (enseigner à propos de la culture du viol) est à l'avenant : le verbe aurait à la fois pu être thématisé « connaissance » et « résistance ».

Une telle mobilité catégorielle est peut-être attribuable au manque de précision des regroupements établis. Une piste théorique intéressante serait pourtant de se rapporter à la relation dialectique, bien établie par les pédagogies féministes et dans le cadre de différents mouvements sociaux progressistes, entre connaissance et action politique, savoir et pouvoir, éducation et émancipation, etc.¹⁹⁸ Cette interprétation trouve d'ailleurs une certaine validation dans le corpus à l'étude. L'un des articles appelle par exemple la reconnaissance du travail militant et pédagogique accompli sur YouTube par des jeunes femmes, comme espace du « *peer-to-peer teaching* » sur la culture du viol (Garcia et Vemuri, 2017, p. 29). Dans un texte réflexif, quatre professeures féministes expliquent pour leur part comment elles se sont saisies d'un épisode pénible survenu sur leur campus comme « *teaching opportunity* » et vecteur de mobilisation des étudiant-es, du corps enseignant, des autres membres du personnel et de l'administration de l'université (Sharp *et al.*, 2017, p. 75).

5.2.3 Un travail définitionnel dans le prolongement des pionnières

Dans cette section, l'analyse porte prioritairement sur le travail définitionnel accompli autour de la notion de *rape culture* dans les écrits scientifiques contemporains et en particulier concernant la violence sexuelle en milieu universitaire. L'attention se concentre sur les efforts explicites de formulation et de délimitation conceptuelle, dans la mesure où ils contribuent à stabiliser cette idée féministe en un outil analytique utile

¹⁹⁸ Voir notamment Pagé, Geneviève, Solar, Claudie et Lampron, Ève-Marie (2018). Les pédagogies féministes et les pédagogies des féminismes : une mise en perspective. *Recherches féministes*, 31(1), 1–21.

pour les sciences sociales. J'ai ainsi examiné la manière dont les auteurices opèrent ce travail dans les vingt articles les plus cités de l'index des sciences sociales de Scopus (Annexe C), alors qu'un tel effort ne semble pas encore avoir trouvé d'équivalent dans les articles en français (Annexe D). Je terminerai néanmoins cette section en soulignant quelques points de convergence observés entre les corpus anglophone et francophone, ainsi que les spécificités propres à chacun.

La question se pose alors de déterminer si une définition est clairement établie dans les articles, quelles significations elle recouvre et quels principes d'unification relient les différentes formulations proposées. On peut commencer par quelques observations à propos des trois références anglophones les plus citées, probablement les plus influentes dans le domaine. L'article en tête du classement, *#MeToo and the promise and pitfalls of challenging rape culture through digital feminist activism* (Mendes et Ringrose, 2018), ne propose pas de définition explicite mais mobilise le terme *rape culture* comme objet de critique et d'activisme féministe en ligne, notamment dans le cadre de #MeToo. Le deuxième article le plus cité, *Fraternities and collegiate rape culture: why are some fraternities more dangerous places for women?* (Boswell, 1996), s'appuie sur les définitions de Buchwald et de Herman, déjà présentées au chapitre précédent; je concentre donc ici l'analyse sur les contributions plus récentes. Le troisième article le plus cité, *'Speaking unspeakable things': documenting digital feminist responses to rape culture* (Keller, Mendes et Ringrose, 2018), propose quant à lui une définition élaborée qui reprend notamment Herman ainsi que Buchwald, Fletcher et Roth (2005). La culture du viol y est décrite comme un contexte socioculturel où la sexualité masculine agressive est naturalisée, érotisée et considérée comme normale, voire désirable, et où diverses pratiques – telles que les blagues, le harcèlement ou la surveillance des corps féminins – sont tolérées et valorisées. Les auteurices soulignent que « *women are constructed as enjoying being aggressively pursued, and in some cases, overpowered by men* » (p. 24), ce qui conduit notamment à la culpabilisation des victimes.

Dans le corpus étudié, de nombreuses définitions mettent l'accent sur la dimension idéelle, voire idéologique : la culture du viol y est conçue comme un système de normes sociales. Ce système repose sur un ensemble de valeurs, croyances et mythes qui rendent la violence sexuelle excusable, normale, voire inévitable (Boswell et Spade, 1996; Dodge, 2016; Giraldi et Monk-Turner, 2017; O'Neal, 2019). Une telle perspective permet de penser la violence sexuelle non comme un acte isolé, mais comme un phénomène collectif, inscrit dans des schèmes culturels partagés. Dans la même veine, la culture du viol est également appréhendée comme une construction discursive. Plusieurs définitions insistent sur le rôle

des médias, des discours publics et des espaces numériques dans la naturalisation ou, au contraire, la contestation du viol (Armstrong et Mahone, 2017; Sills *et al.*, 2016; Lewis, Marine et Kenney, 2018). Cette approche met en évidence la capacité des représentations sociales à produire du sens et à organiser les rapports sociaux. Elle éclaire ainsi la dimension symbolique du fait social : la culture du viol devient observable à travers des régimes de visibilité et des univers de signification qui structurent les perceptions collectives de la violence sexuelle. La notion de culture devient alors un outil analytique pour l'aborder comme un fait social au sens durkheimien : extérieur aux individus, contraignant et largement intériorisé.

Certaines définitions élargissent l'analyse au-delà du registre de l'idéal pour décrire la culture du viol comme un ensemble de pratiques sociales et institutionnelles. Des pratiques ordinaires – *catcalling*, blagues, double standards, consommation d'alcool – ainsi que des formes de tolérance institutionnelle produisent et reproduisent des conditions favorables aux violences sexuelles (Burnett *et al.*, 2009; Keller, Mendes et Ringrose, 2018; Pérez et Greene, 2016; Stubbs-Richardson *et al.*, 2018). Cette dimension met en lumière les mécanismes sociaux de (re)production, ce qui permet d'appréhender la violence sexuelle comme un processus social continu plutôt que comme une série d'événements accidentels. La notion de *culture du viol* donne alors accès aux conditions sociales de possibilité du viol impliquant notamment le silence social et le non-signalement aux autorités.

Enfin, plusieurs autrices soulignent que la culture du viol ne peut être comprise sans référence explicite aux rapports sociaux de pouvoir qui la produisent et la soutiennent. Elle n'est pas réductible à une culture générique, mais s'inscrit dans des rapports de genre, de race et de classe (Ferreday, 2015; Fadnis, 2018; Patil et Purkayastha, 2018). Cette perspective déplace l'accent mis dans d'autres définitions sur les dimensions idéologiques, pratiques ou discursives, en montrant que celles-ci prennent sens dans un système de domination structurelle. Elle ouvre la voie à une analyse intersectionnelle et matérialiste, où la violence sexuelle est envisagée comme un instrument de hiérarchisation et de contrôle social. Dans cette optique, la culture du viol s'inscrit pleinement dans le registre du fait social et dans un cadre féministe critique, en rendant visible la manière dont la violence est distribuée et justifiée au croisement de multiples rapports de pouvoir.

Lorsqu'on se penche sur les définitions centrées sur les campus et le milieu universitaire, un thème particulièrement saillant dans le corpus anglophone étudié, certains enjeux analytiques émergent, qui concernent tant la caractérisation des environnements étudiants que la mise en lumière des mécanismes

institutionnels de (re)production de la violence sexuelle. Boswell et Spade (1996) conçoivent ainsi la culture du viol comme un ensemble de valeurs et de croyances qui crée un environnement favorable au viol; leur étude, bien que proposant une définition générale, illustre comment certaines fraternités universitaires produisent des contextes à haut risque pour les étudiantes, où les normes de genre sont renforcées. Dans la même perspective, Burnett *et al.* (2009) décrivent la culture du viol sur les campus comme des environnements qui entretiennent des croyances favorables au viol à travers les mythes du viol, les doubles standards sexuels, l'usage de l'alcool et la socialisation masculine dans les fraternités. Elles insistent sur les effets de silence, de non-signalement et sur la difficulté de reconnaître certaines expériences comme des viols.

Lewis, Marine et Kenney (2018) mettent en avant l'interaction complexe entre normes sociales, messages médiatiques et impératifs marchands sexistes qui, sur les campus, entretiennent l'acceptation implicite du viol et contribuent à faire des universités, « *like other social institutions* », des espaces « dangereux » pour les femmes et les étudiantes en particulier. Sans proposer de définition précise, Klaw *et al.* (2005) soutiennent l'importance de s'attaquer aux normes culturelles et aux croyances « favorables au viol », afin de développer des formes de conscientisation. De plus, les chercheuses, préoccupées par l'efficacité des initiatives de prévention en milieu universitaire, recommandent le développement de pratiques de soutien entre femmes : « *In the development of rape consciousness, consistent support is especially essential for enabling women to cope with the realization that they are vulnerable to sexual violence* » (p. 61). Enfin, les professeures Sharp, Weiser, Lavigne et Kelly (2017) qui n'élaborent pas non plus de définition proprement dite, mobilisent la notion de *culture du viol* pour qualifier l'espace universitaire comme un lieu de mobilisation féministe contre la banalisation de la violence sexuelle. En guise d'appel à l'action, les auteurices souhaitent encourager d'autres universitaires à prendre conscience de leur pouvoir, à soutenir une présence féministe visible sur le campus et à agir avec fermeté dans leurs propres institutions.

Les différentes approches définitionnelles liées à l'étude des violences sexuelles en milieu universitaire ont en commun de déplacer l'analyse de la violence sexuelle hors du cadre strictement criminel ou interpersonnel pour l'inscrire dans un environnement institutionnel et culturel, qu'il s'agisse des fraternités, des cultures sportives ou des scripts sexuels régulant les comportements sexuels des étudiant-es. De tels travaux montrent que l'université constitue un espace où s'articulent pratiques individuelles et structures collectives, produisant des conditions qui favorisent à la fois l'occurrence et la

banalisation des violences sexuelles. La culture du viol agit ainsi en amont, en créant un environnement permissif, et en aval, en favorisant le silence, le sous-signallement, le blâme des victimes et l'invisibilisation des agressions. Plusieurs auteurices soulignent que les normes et croyances constitutives de cette culture précèdent l'entrée des étudiant·es dans l'institution (Boswell et Spade, 1996; Burnett *et al.*, 2009). Les mythes du viol, le double standard de genre (hommes « *studs* », femmes « *sluts* »), la naturalisation de l'agressivité masculine, qui balisent les comportements, se trouvent déjà en place dans la société. Cette antériorité rappelle que la violence sexuelle s'ancre dans une certaine tradition sociale et institutionnelle.

Si le travail définitionnel de la culture du viol n'est guère développé dans le corpus francophone, on peut néanmoins souligner à la fois des points de convergence importants avec le corpus anglophone et des spécificités propres. Les francophones s'accordent ainsi pour concevoir la culture du viol comme un système de croyances et de normes sociales qui légitiment ou banalisent la violence sexuelle (Létourneau, 2020; Morin *et al.*, 2019; Martínez de Pisón, 2015). Plusieurs mettent également en avant l'idée d'un continuum de violences, allant des blagues sexistes ou du harcèlement de rue jusqu'au viol (Paquette, 2016; Mercier, 2020). Cette approche permet de dépasser une vision de la violence sexuelle comme anomalie, pour l'inscrire dans une logique de production sociale. Un autre point de convergence concerne la banalisation et l'érotisation de la violence. Des autrices francophones décrivent elles aussi la sexualité comme travaillée par l'agressivité masculine, rendant la violence « sexy » et la sexualité « violente » (Cousineau, 2020; Pernoud, 2019).

Ainsi, dans les deux corpus, la culture du viol est analysée comme un dispositif de régulation sociale, qu'il prenne la forme du *silencing* (Burnett *et al.*, 2009) ou d'un « effet panoptique » (Möser, 2019), contraignant la liberté des femmes tout en protégeant les agresseurs :

...l'effet panoptique de la culture du viol, qui agit même sur les femmes qui n'en ont pas été victimes, doit être pris en compte. Le viol devient en effet une forme de menace constante, intimidante et par là régulant le comportement de nombreuses femmes (ne pas sortir seule la nuit, ne pas partir seule en stop, etc.). (Möser, 2019, p. 129)

Seuls deux articles du corpus francophone se sont penchés spécifiquement sur la violence sexuelle en milieu universitaire. Les chercheuses Sylvie Morin, Lise Savoie, Marie-Andrée Pelland et Sarah Grandisson (2019) analysent ce phénomène dans le contexte de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Esther Paquette (2016), alors étudiante au premier cycle, l'aborde à partir du mouvement étudiant québécois, en s'appuyant sur le cas de l'Association facultaire des étudiant·e·s en sciences humaines (AFESH) de l'UQAM.

Albenga et Dagorn (2019) s'intéressent pour leur part aux appropriations étudiantes des idées féministes et évoque la culture du viol mais sans s'y attarder, ni en proposer de définition.

Dans leur analyse, Morin *et al.* (2019) reprennent des définitions proposées par plusieurs autrices. Elles prolongent ainsi les définitions classiques (par ex. Buchwald, Fletcher et Roth, 2005[1993]), en mobilisant Gavey (2019), pour qui la culture du viol constitue une véritable structure normative, un « échafaudage » de prescriptions hétéronormatives qui naturalisent les comportements sexuels violents et les inscrivent dans la socialisation. Elles s'appuient également sur Zaccour (2019), qui montre comment cette structure sanctionne et humilie celles qui s'écarterent des normes de pudeur associées à la féminité. Enfin, à la suite de Minister (2019), elles soulignent que la culture du viol coexiste avec une « culture de la pureté » qui impose aux femmes – qu'elles soient hétérosexuelles ou issues des minorités sexuelles – des standards de conduite et de respectabilité. Cette pureté sexuelle, assimilée à une pureté sociale, constitue un instrument de contrôle sur le corps des femmes et participe à l'imbrication des rapports de pouvoir. Ailleurs, on peut lire que « nous vivons dans une culture du viol, où les agressions à caractère sexuel sont excusées, banalisées ou même tolérées (car un fait de la nature), et où l'on blâme les victimes » (Paquette, 2016, p. 197) . L'autrice déplore que la perspective de prévention aille généralement dans le sens que « Les femmes devraient apprendre à se protéger des agressions, plutôt que les hommes à ne pas agresser (Paquette, 2016, p. 197). Enfin, elle met en évidence l'articulation entre *culture du viol* et *culture du silence*, et appelle à interroger la masculinité et à revendiquer le pouvoir des femmes comme sujets désirants.

Certaines différences marquées méritent d'être soulignées entre les corpus étudiés. Plusieurs définitions proposées dans le corpus francophone insistent sur le rôle des structures sociales et des institutions (Létourneau, 2020; Briquet, 2019; Morin *et al.*, 2019). Une autre spécificité est l'accent mis sur l'historicisation et l'inscription culturelle : des travaux comme ceux de Nizard (2019), Pernoud (2019) ou Létourneau (2020) montrent la transmission de la culture du viol à travers la littérature, les récits religieux ou l'imaginaire collectif, renforçant ainsi la dimension d'antériorité du fait social. Elles présentent la culture du viol comme un ordre social global au cœur de l'organisation des rapports de genre, mais l'attention portée à l'intersectionnalité semble plus systématique que dans le corpus anglophone. On a vu que Bourcier (2013) met en évidence les logiques ségrégatives selon la race et la classe dans le contexte français. Cousineau (2020) articule pour sa part la culture du viol avec le racisme, la lesbophobie, la transphobie ou le capacitisme. Morin et ses collègues (2019) intègrent pour leur part l'hétérosexisme et la « culture de la pureté » comme co-structures de la domination.

En somme, les deux ensembles d'articles mettent en évidence la pertinence de la notion pour penser la violence sexuelle comme un fait social structuré par des normes collectives, extérieures et contraignantes. Dans la logique biographique proposée par Daston (2000), la notion de culture semble avoir atteint une phase d'implantation et de stabilisation relative : l'objet circule, acquiert une reconnaissance dans plusieurs disciplines, mais demeure marqué par des tensions définitionnelles.

5.3 Une valence largement positive mais des réserves et des critiques

On peut constater que, dans l'ensemble du corpus, la notion de *culture du viol* est mobilisée avec une valence largement positive, généralement considérée comme un outil pertinent pour penser la violence sexuelle et en révéler les mécanismes sociaux. Les critiques explicites demeurent rares, mais certaines réserves apparaissent ponctuellement. On peut ainsi relever que, dans le corpus anglophone, la notion ne fait pratiquement pas l'objet de remises en cause. La situation diffère toutefois dans le corpus francophone, où l'on observe des reproches virulents. Leur exploration, à la lumière des débats autour de l'idée de *culture du viol* dans le contexte des *feminist sex wars*, qui a nécessité une recherche documentaire complémentaire, met en évidence deux points de désaccords à propos des frontières entre relation (hétéro)sexuelle et viol et d'un féminisme jugé « victimaire ».

5.3.1 Le défaut d'intersectionnalité et le rejet d'une conception universaliste

Je commencerai par examiner un ensemble de réserves exprimées à l'égard du concept de *culture du viol*, qui renvoient à un défaut d'intersectionnalité. C'est le cas dans l'article de la sociologue Alison Phipps et de ses collègues (2018) qui, tout en soulignant le potentiel politique de la notion, avancent que sa portée serait limitée : « *The papers in the Special Issue make clear, then, that concepts like "rape culture" and everyday sexism have the potential to do a great deal of political work: however, we as editors also wanted to consider the work that they do not, or are unable to, do* » (p. 5). Phipps *et al.* (2018) notent en particulier que les notions de *rape culture* et de *lad culture* (terme voisin utilisé au Royaume-Uni) ont parfois été employées de façon trop globalisante, contribuant à stigmatiser les communautés ouvrières et étant peut-être trop rattachées à des « paniques morales », notamment autour de l'alcool ou de la pornographie; la section suivante revient plus en détail sur ce dernier point.

Selon Phipps *et al.* (2018), les débats autour de la *lad culture* et de la *rape culture* négligent souvent l'articulation entre genre, classe et blancheur dans la production des comportements « *laddish* », ainsi que le rôle des institutions néolibérales (université, école, travail) dans la légitimation de formes

problématiques de masculinité. Cette absence d'attention à l'intersectionnalité est apparue dans la controverse autour du clip de Rihanna *Bitch Better Have My Money*, accusé de promouvoir la *rape culture* en montrant une femme noire infligeant une violence sexualisée à une femme blanche. Or, cette critique ignorerait la dimension politique du récit, qui renvoie à la complicité historique des femmes blanches dans l'oppression raciste, notamment à travers l'usage d'accusations de violence (voir mon chap. 4). La réappropriation par Rihanna du trope de la femme blanche innocente, historiquement mobilisé pour justifier des violences racistes, telles que dénoncées par Angela Davis et, avant cela, par Ida Wells-Barnett, échappe ainsi aux cadres de la *rape culture*, qui tendent à considérer « la femme » uniquement comme victime, au prix d'une invisibilisation des expériences des femmes noires. Cette mise en garde souligne que, même si la notion de *culture du viol* est massivement reconnue comme légitime et utile, elle n'échappe pas au risque de simplifications, ni à des usages qui peuvent reproduire des logiques de classe et du racisme.

Avec l'article de Vrushali Patil et Bandana Purkayastha (2018), une ligne critique touche à la prétention d'universalité de certains usages de la notion de *culture du viol*. Ces sociologues localisées aux États-Unis démontrent une valence plutôt neutre à l'égard du concept et n'en discutent pas directement la pertinence. Dans leur texte *The transnational assemblage of Indian rape culture*, on peut remarquer des usages géographiquement situés, telles que « *Indian rape culture* » ou « *rape culture in India* », avec des développements comme « *Indian rape culture and patriarchy* » ou « *misogynist Indian masculinity and rape culture* ». Les autrices interrogent aussi la « *Delhi rape culture* », expression employée entre guillemets et saisie en tant que mot-clé recherché dans Google. Ainsi, le syntagme *rape culture* n'apparaît jamais sans référent géographique, sachant que la culture du viol à l'indienne, pour traduire ainsi, est appréhendée comme une « allégorie » révélatrice des constructions coloniales et transnationales du savoir (Patil et Purkayastha, 2018, p. 1967). En qualifiant et localisant systématiquement la culture du viol, le propos souligne qu'il s'agit moins d'une catégorie analytique universelle que d'un récit problématique.

Au-delà de ce cas, l'analyse lexicale du corpus anglophone montre que *rape culture* est le plus souvent employé au singulier, avec ou sans article défini (*the rape culture*). On trouve plus rarement des occurrences de l'article indéfini « *a* » avant *rape culture*, qui pourrait servir à introduire le caractère hypothétique ou non généralisable du phénomène, dans l'article de Garcia et Vemuri (2017) ou celui d'Armstrong et Mahone (2017). Comme les autres autrices, ces dernières réfèrent le plus souvent à la *rape culture* sans article, comme l'illustre le titre de leur texte, *It's On Us. The Role of Social Media and*

Rape Culture in Individual Willingness to Mobilize Against Sexual Assault. Certaines occurrences au pluriel comme dans « *these rape cultures* » (Armstrong et Mahone, 2017, p. 101) ou « *a rape culture within society* » (p. 93) soulignent également la possibilité de variations selon les contextes sociaux ou nationaux. Dans le même esprit, O’Neal (2019) évoque des « *rape cultures* » marquées par des attitudes et pratiques dominantes qui naturalisent la violence sexuelle tout en excusant les agresseurs, comme l’illustre cette citation introduisant la recension des écrits :

In the United States, the pervasive linking of sexuality to violence has resulted in a “rape culture” (Herman, 1988). (...) Rape cultures exist in locations where both men and women believe— despite evidence to the contrary— that sexual violence is rampant and an unavoidable facet of daily life (Buchwald, Fletcher, & Roth, 1993). Rape cultures are marked by dominant attitudes and practices that normalize and tolerate sexual violence toward women and also excuse and even condone such behavior (Nicoletti, Spencer-Thomas, & Bollinger, 2009). (O’Neal, 2019, p. 129)

Ann Burnett et ses collègues (2009) traitent pour leur part de la « *campus rape culture* » (p. 470) sur un site, incluant des formes de « *date rape culture* » (p. 482), appelant toutefois à ne pas généraliser leurs observations, puisque d’autres établissements pourraient ne pas présenter les mêmes caractéristiques.

Despite an abundance of prevention efforts on college campuses, multiple studies demonstrate the continuous prevalence of rape, especially acquaintance rape (Adams- Curtis & Forbes, 2004; Boswell & Spade, 1996). One explanation is that college campuses foster date rape cultures, which are environments that support beliefs conducive to rape and increase risk factors related to sexual violence (Buchwald, Fletcher, & Roth, 1993; Sanday, 2007). (Burnett, Mattern, Herakova, Kahl Jr, et al., 2009, p. 466)

Il semble donc important de ne pas présumer que « *other date rape cultures appear the same* » (Burnett et al., 2009, p. 482) et de recommander, dans le même sens que les études de Sanday, que d’autres recherches soient menées pour investiguer des campus où la culture du viol est possiblement moins présente. En somme, si la majorité des textes étudiés emploient *rape culture* comme une catégorie englobante, des usages différenciés, marqués par des référents géographiques, sociaux ou temporels mettent en lumière l’existence possible de *cultures du viol* plurielles, plutôt que d’une réalité uniforme, généralisable et universelle comme le soutenait notamment Brownmiller. En ce sens, l’usage d’adjectifs comme « *contemporary rape culture* » (Ferreday, 2015, p. 35) invite à historiciser le phénomène, ce qui relativise aussi la portée universelle du concept de *culture du viol*. Relevons par ailleurs qu’aucun article ne comporte la formule « culture du viol à l’américaine », bien que la plupart situent clairement leur étude aux États-Unis.

5.3.2 Retour sur les points de désaccords autour de la pornographie

Le texte de Fassin sur le *date rape* (1997) atteste l'existence de divers courants critiques dans les années 1990 aux États-Unis. En contestant cette rhétorique des violences ordinaires, comme on l'a vu au chapitre précédent, les discours rattachés au *backlash* remettent en cause, tout à la fois, la notion de *culture du viol*, la définition féministe de la violence sexuelle en termes de continuum, le féminisme radical, la validité des statistiques, de même que l'ampleur des agressions sexuelles sur les campus. Parallèlement, les féministes se divisent autour de la pornographie dans les débats communément qualifiés de *sex wars* (à ne pas confondre avec la formule de « guerre des sexes », en vogue à l'époque). Ces affrontements, internes comme externes, ont constitué le viol en « enjeu idéologique national » aux États-Unis dans les années 1980 (Fassin, 1997). En rappeler la teneur permet de mettre en perspective les usages actuels et les contestations de l'idée de *culture du viol*.

Reprenant des discussions survenues dans le contexte des *sex wars*, Cornelia Möser (2019) développe des perspectives critiques sur l'usage du concept de *culture du viol* dans son article paru en France sous le titre *Identités et différences sexuelles : Sur les économies de violence et les plaisirs transgressifs*. La philosophe met en avant le travail de la foucaldienne Ann J. Cahill comme l'une des rares tentatives visant à prolonger, tout en le discutant, l'héritage de Brownmiller et d'autres sur l'ampleur des violences sexuelles faites aux femmes comme socle de la culture du viol. L'enjeu est alors de souligner que le viol n'est pas une anomalie isolée, mais un phénomène récurrent et structurel, à rebours des visions qui l'envisagent comme une exception dans un cadre supposément régi par la non-violence. Möser rappelle l'ancrage institutionnel de cette culture ainsi que la nécessité de prendre en compte ses dimensions économiques et politiques pour en mesurer les coûts sociaux et collectifs. Toutefois, en contrepoint, une note de bas de page rappelle la position controversée de Camille Paglia, qui invitait les femmes à « prendre le risque du viol au lieu de se laisser enfermer dans la vision claustrophobe de la culture du viol ».

Une large part du projet critique de Möser (2019) concerne l'argument féministe radical, introduit par Simone de Beauvoir, selon lequel la violence sexuelle est un « élément constitutif de la sexuation, de la création des sujets en hommes et en femmes hétérosexuelles » (p. 127). Il s'agit surtout d'interroger si le viol doit être compris comme un acte sexuel ou comme un acte de pouvoir. Depuis Brownmiller ou Millet, plusieurs théoriciennes ont soutenu qu'il s'agissait avant tout d'une démonstration de domination masculine, ce qui a conduit à un élargissement de la catégorie de viol à d'autres formes de harcèlement ou d'attouchements afin de rendre visible leur dimension structurelle commune. Toutefois, une telle

extension a aussi été critiquée pour son risque de banaliser la spécificité des intrusions corporelles. Möser rappelle que Cahill, par exemple, soucieuse d'éviter une définition trop restrictive du viol, propose de le définir à partir de l'idée de pénétration, comprise comme tout « franchissement de la superficie du corps » (p. 128), quel que soit l'orifice ou l'objet impliqué. Cette discussion rejoint un questionnement plus large : qu'est-ce qui rend « sexuelle » une violence ? Si certaines féministes parlent de « violence sexualisée » pour insister sur son ancrage dans les rapports de pouvoir, d'autres rejettent ce terme, car il présupposerait une sexualité en soi innocente, corrompue seulement par un « usage machiste » (p. 128). Pour MacKinnon, en écho à Foucault, la sexualité est toujours déjà un exercice de domination : elle constitue un mode d'organisation sociale qui façonne la « subjectivation » différenciée des hommes et des femmes.

À partir de la controverse autour du roman *Histoire d'O* paru dans les années 1950, que Möser utilise comme exemple d'une économie de plaisir où la violence est sexualisée, elle s'attache à mettre à évidence les ambiguïtés d'une lecture en termes de *culture du viol*. Möser rappelle qu'*Histoire d'O* a suscité une controverse en France avant de devenir un objet de débat majeur dans la recherche féministe étatsunienne, notamment dans le contexte des *sex wars*. Andrea Dworkin et Susan Griffin figurent parmi les critiques les plus notables. Möser suggère que la polarisation des débats a effacé le caractère nuancé du « décodage » que Dworkin propose sur ce roman objet de scandale. Elle semblait y voir à la fois un rituel d'inspiration judéo-chrétienne, et un texte fascinant car il dirait « tout et son contraire » (p. 131). Dworkin invite donc les lectrices à retourner cette « déclaration de guerre » contre les hommes eux-mêmes (p. 131). Griffin, quant à elle, reprend certains éléments de Dworkin, mais insiste sur le sadomasochisme, qu'elle interprète comme le comble de la violence patriarcale et comme une revanche fasciste de la culture masculine contre la nature féminine.

Selon les premiers écrits sur la culture du viol, l'exposition à la violence sexuelle médiatisée constitue un paramètre important de ce qui est conçu comme un environnement saturé de discours qui, consciemment ou non, banalisent, voire érotisent, des faits de violence à caractère sexuel. Depuis le film *Rape Culture*, les féministes pointent du doigt la représentation des agressions sexuelles à la télévision, dans les films et les livres, dont elles estiment qu'elles diffusent des mythes sur le viol, influencent des attitudes misogynes et sapent les relations intimes saines (Herman, 1984[1979]). Comme l'écrit Griffin, une culture qui crée le viol crée des images du viol, et se reproduit par le fait-même :

A culture that creates rape creates images of rape. These images pass on the ethos of rape, and they encourage rape. But the path of causation is not always simple. Perhaps a boy sees a pornographic image of a man raping a woman. This image implies that through rape a man can achieve mastery and pleasure. Years later when he is a man, this image returns to him. We carry all we have ever seen in our memories. For complex reasons, this man has been considering the possibility of becoming a rapist, and the image he remembers affects his decision. (Griffin, 1986 [1979], p. 63–64)

Brownmiller (1975) concluait son ouvrage phare *Against Our Will* en mettant en cause les valeurs dites libérales qui – notamment en faisant l’apologie de la pornographie et de la prostitution, participent de ce qu’elle qualifie d’idéologie masculine du viol. L’affirmation selon laquelle « *Objectification or dehumanization of women contributes to a rape culture* » se retrouve dans l’argumentaire du collectif *Women Against Violence in Pornography and Media* (WAVPM)¹⁹⁹. Leur travail de preuve s’appuie notamment sur l’analyse de discours d’agresseurs conduite par la sociologue Diana Russell (1974), qui a démontré comment entretenir des représentations chosifiant les femmes fonctionnent comme conditions du passage à l’acte d’agression sexuelle²⁰⁰. Robin Morgan, célèbre militante et maîtresse d’œuvre de l’anthologie *Sisterhood is Forever*, lance le postulat selon lequel « la pornographie est la théorie, le viol est la pratique »²⁰¹.

Andrea Dworkin devient une figure emblématique de cette mouvance qui se mobilise contre l’industrie du sexe, tout en développant des perspectives qui brouillent les frontières entre relation (hétéro)sexuelle et viol. Pour faire reconnaître la violence patriarcale définitionnelle de la pornographie, Dworkin et la juriste Catherine MacKinnon, une autre incarnation du mouvement antipornographie, s’appuient sur une approche « droits civiques » et produisent un projet de loi, amplement cité et débattu²⁰². L’effort vise aussi à prouver devant un tribunal que les femmes vivent fréquemment des rapports sexuels contraints, selon la lecture de Kelly (2019 [1987]), qui y voit une cohérence avec son approche en termes de continuum

¹⁹⁹ Notamment publié sous forme d’article par une universitaire : Hommel, Teresa (1978). Images of women in pornography and media. *New York University Review of Law and Social Change*, 8(2), 207-214, p. 210. Parmi les premiers groupes engagés contre la pornographie, on retrouve *Women Against Rape* (WAR) et *Women Against Pornography* (WAP), qui ont toutes deux revendiqué Susan Brownmiller comme membre (Serisier, 2007, p. 91).

²⁰⁰ Concernant les agresseurs en particulier, on a vu que certains biais méthodologiques et conclusions racistes ont été critiquées (Davis, 1978).

²⁰¹ Voir Morgan, R. (1980). Theory and practice: Pornography and rape. In Laura Lederer (Ed.), *Take Back the night: Women on pornography* (pp. 134-140). William Morrow.

²⁰² Pour une source primaire sur ce projet de loi, voir Dworkin et MacKinnon (1988). *Pornography and Civil Rights: A New Day for Women’s Equality*. Organizing against Pornography. A noter que le remplacement des femmes par des hommes, enfants ou personnes trans ne change rien au problème, selon les autrices (voir p. 36).

« passant du choix aux pressions, puis à la contrainte et à l'usage de la force » (p. 29). Selon cette perspective, il est donc dangereux de considérer que « toute relation sexuelle qui n'est pas définie comme viol est, de ce fait, consentie » (Kelly (2019 [1987], p. 29). Des chercheuses s'attachent à mettre en évidence le rôle que joue l'exposition à des images pornographiques dans la (re)production de comportements agressifs des hommes à l'encontre des femmes et dans les perceptions sociales de la violence sexuelle typiques de la culture du viol (Gordon et Riger, 1989).

Dans les milieux féministes, la question de la pornographie, ses effets, ses implications, son lien avec la violence faite aux femmes et la culture du viol, sont des objets de dissensus majeurs, incluant parmi les radicales (Echols, 1983). Par exemple, Susan Griffin (1986 [1979]) ne croit pas que des lois et, partant, des féministes, devraient soutenir l'interdiction de la pornographie²⁰³. L'écrivaine estime que « dans une culture égalitaire, une image pornographique ne causerait pas de violence » (Griffin, 1986 [1979], p. 64, ma trad.). Le problème loge dans la misogynie de « l'esprit pornographique » qui nuit aux femmes mais aussi aux hommes (citée par Jammal, 2015, p. 99). Les féministes opposées à la pornographie seront qualifiées de *sex-negatives* par les tenants de la posture adverse, se définissant elles-mêmes comme féministes « *pro-sex* » ou « *sex-positive* ». Ces dernières se reconnaissent dans une politique sexuelle caractérisée moins par l'interdiction que par « *a greater emphasis on the potentially subversive and transgressive nature of women's desires* » (Serisier, 2007, p. 91).

Réactivant ces débats, Möser (2019) se demande si la représentation d'une sexualité faite de domination et de soumission, comme dans le cas d'*Histoires d'O* (ou de *Fifty Shades of Grey*, qui en serait une « copie appauvrie », p. 130), ne peut à la fois renforcer les logiques de pouvoir et ouvrir, paradoxalement, à des formes de transgression et de subjectivation. Elle cite Gayle Rubin, qui aurait traité Freud de « féministe manqué », jugeant qu'il a souvent mis le doigt sur des phénomènes importants en lien avec le « masochisme féminin », « sans pour autant dénoncer les structures sociales et politiques qui en sont responsables ou proposer des solutions pour en sortir » (p. 130). Dans un essai intitulé *Misguided, dangerous, and wrong: An analysis of antipornography politics*, Rubin (1993) met en garde les féministes des effets désastreux qu'entraînera une « croisade » contre la pornographie. Cette bataille lui apparaît d'abord fondée sur un raisonnement illogique : les féministes ne demandent pas l'abolition du cinéma ou

²⁰³ Pour une analyse critique des points de convergence et de divergence entre féministes radicales, produite dans le contexte de l'époque, voir Echols, Alice (1983). Cultural feminism: feminist capitalism and the anti-pornography movement. *Social Text*, (7), 34-53.

des médias, entre autres exemples, dont elles ont pourtant montré le rôle dans la re/production du sexisme et de la violence sexuelle. Le plaidoyer de Rubin appelle plutôt à respecter le libre arbitre des personnes qui décident, pour un ensemble complexe de raisons, de s'adonner à des pratiques sexuelles moins traditionnelles, à la pornographie ou encore à la prostitution, et surtout de décriminaliser ces activités pour mieux les protéger des abus possibles et de la stigmatisation sociale. Rubin déplore avec force que les féministes jouent le jeu de la « droite réactionnaire » et envisagent ni plus ni moins de jeter des « communautés innocentes » en pâture aux autorités.

Les *sex wars* autour de la pornographie renvoient aux limites des approches *Law and order* et à la possibilité d'une « dérive carcérale » (Loney-Howes, 2019, p. 26), à savoir que les stratégies de lutte contre la violence faite aux femmes semblent de plus en plus reposer sur l'intervention du système judiciaire. Or, les moyens mis en œuvre par l'État tendent à punir lourdement les délinquants socialement et économiquement marginalisés, et à stigmatiser des comportements sexuels « à risque », plutôt que de s'attaquer aux structures qui créent les conditions propices à la culture du viol. Selon Angela Davis (1981 [1978]) qui défend depuis longtemps une approche anticarcérale, l'histoire des États-Unis montre bien que les victimes de viols, particulièrement les femmes Noires ou en situation de pauvreté, ne devraient pas s'attendre à une quelconque sympathie ou protection de la part de ces « hommes en uniformes », entendre les juges et les policiers (p. 40).

Les perspectives de Rubin ou de Susan Sontag, entre autres, permettent surtout à Möser d'éclairer le lien entre l'assujettissement humain et l'ordre patriarcal, qui dénie aux femmes et aux personnes non cisgenres le statut de sujet. Cette approche engage à dépasser une vision jugée trop déterministe de la violence sexuelle : insister uniquement sur sa dimension structurelle risquerait de figer les femmes dans une position de victimes permanentes et les hommes dans celle d'agresseurs naturels. Le défi est donc de rendre compte de l'ampleur du phénomène sans en faire une fatalité. En conclusion, la philosophe appelle à un débat de fond sur la place de la violence sexuelle dans nos sociétés, ce qui passe par le travail des artistes, écrivaines, poètes et chercheuses :

Si la base de la culture du viol est justement le besoin de figer les femmes dans la position de victimes pour faire oublier la vulnérabilité de tous les humains, la lutte féministe contre ces violences sexuelles doit également déconstruire cet ordre symbolique et imaginer, voire construire, de nouvelles formes de conscience humaine. (Möser, 2019, p. 138)

Möser estime donc que la notion de *culture du viol* n'a pas de portée explicative en soi, si ce n'est pour rappeler que les viols ne constituent pas des événements isolés mais un phénomène structurel. Les racines de la misogynie doivent être cherchées dans l'histoire et dans l'expérience quotidienne des rapports sociaux et politiques. Une approche strictement criminologique, psychologique ou démographique de la lutte contre les violences sexuelles demeure insuffisante. Si les dispositifs de protection des femmes sont essentiels, comme les maisons d'hébergement, ils ne sauraient suffire à contrer une culture fondée sur la mise en position victimaire des femmes et l'occultation de la vulnérabilité humaine en général.

5.3.3 Entre vulnérabilité et agentivité, des *sex wars* aux *slutwalks*

Dans un autre registre, mais en résonance partielle avec la critique de Möser, le corpus francophone inclut également la voix de la sociologue Liliane Kandel (2020), qui questionne la validité du concept de *culture du viol*, terme qu'elle ne mentionne toutefois qu'à deux reprises. Elle met surtout en cause l'approche féministe du continuum des violences patriarcales, jugée trop englobante. Cette prise de position peut sembler ouvrir un débat pertinent sur les usages militants et analytiques de la notion de culture du viol. Toutefois, dans son texte « *Extension du domaine de l'offense. Mouvement (féministe) d'humeur* », Kandel adopte un ton polémique dont la virulence tend à affaiblir la portée heuristique de son argumentation. S'appuyant notamment sur les débats autour des accusations d'appropriation culturelle, à propos de costumes jugés irrespectueux lors de l'Halloween, Kandel (2020, p. 164) estime que « le champ des offenses » tend à s'élargir indéfiniment. Partie des universités états-uniennes, selon elle, cette dynamique se serait propagée en Europe, réduisant progressivement « la vie sociale et intellectuelle » aux « affrontements entre offenseurs et offensés, oppresseurs et opprimés et presque inéluctablement, pour finir, entre bourreaux et victimes (Kandel, 2020, p. 164).

La sociologue précise parler depuis une position féministe, rappelant son engagement militant en France, au sein des mobilisations des années 1970 contre le viol et contre son traitement judiciaire, qui avaient abouti à la requalification de cette infraction devant les cours d'assises. Forte de son expérience, elle critique la définition large accordée au fil du temps à la violence sexuelle :

Comment ne pas s'étonner pourtant, aujourd'hui, de l'étonnante extension du terme, qui, à travers les notions-fétiche de « culture du viol » ou de « continuum des violences patriarcales », permet de confondre et dénoncer avec souvent la même indignation gestes galants, regards appuyés, blagues salaces, propositions insistantes en même temps que viols, blessures (voire meurtre) par conjoint ou par soupirant éconduit ? (Kandel, 2020, p. 166)

Selon la sociologue, les catégories comme *culture du viol* tendent à amalgamer des comportements très hétérogènes et à les dénoncer avec la même indignation. Dans ce cadre, Kandel critique ce qu'elle considère comme une inflation des usages, qu'illustre pour elle la notion controversée de « viol par le regard » (*eye rape*), présentée dans certains débats publics comme un motif possible de plainte (p. 165). Une telle dérive reviendrait, selon elle, à établir une continuité artificielle entre des « incivilités » mineures et les formes les plus graves de violence sexiste et sexuelle, au risque de brouiller les repères analytiques et politiques, comme elle l'explique :

Mais ce qui importe en l'occurrence c'est que, de manière plus ou moins explicite, plus ou moins consciente souvent, et à travers les notions largement répandues de « culture du viol » ou de « continuum des violences patriarcales », s'insinue l'idée d'une chaîne sans faille entre le premier clin d'œil coquin ou galant (déjà une « violence sexuelle »), au viol en réunion, ou au meurtre sexiste, la plus infime des incivilités devenant, en quelque sorte, l'antichambre du château de Barbe bleue, quand ce n'est pas l'équivalent de l'extermination de masse. (Kandel, 2020, p. 167)

Un tournant significatif des années 1980 tient au resserrement de l'analyse de la violence sexuelle autour des souffrances individuelles et émotionnelles des victimes, davantage que sur les conséquences pour l'ensemble des femmes. En insistant sur les « micro-agressions », cette perspective semble aller dans le sens de l'approche féministe du continuum telle que conçue par Kelly (2019 [1987]) et dans le sens de la conception de la culture du viol élaborée par les radicales. Elle s'en éloigne toutefois par l'insistance croissante sur les réponses thérapeutiques plutôt que politiques à la violence sexuelle. Soutenue par un féminisme « commercialisable », une tendance misant sur le self-help est particulièrement repérable aux États-Unis, qui fait l'objet de critiques féministes (Kelly *et al.*, 1996). Certaines rejaillissent sur la réception de la notion de *culture du viol*, associée à un féminisme jugé « victimaire », de manière implicite, comme dans le discours de Möser (2019) mais parfois de manière plus explicite, comme dans le cas de Kandel (2020).

L'accent historiquement placé sur la vulnérabilité des femmes à la victimisation sexuelle est plus que jamais matière à débat dans le contexte des *sex wars*. Si la stratégie a permis des avancées significatives dans la reconnaissance de certaines violences et injustices, la construction des femmes comme victimes ne traduit certes pas la vision d'un « *power feminism* » mise de l'avant par certaines détractrices d'une définition large de la violence sexuelle qui refusent de prendre au sérieux cette « épidémie » de *date rape*. Ne qualifiant de viol qu'une situation impliquant de la brutalité commise par un inconnu, Roiphe reproche aux femmes de jouer les victimes après une relation sexuelle qu'elles regrettent. Les limites des politiques

féministes « victimaires » apparaissent aussi dans les travaux de féministes progressistes comme l'essayiste Naomi Wolf, elle-même sous le coup de violentes attaques, dans le contexte du *backlash* antiféministe :

Naomi Wolf took aim at the 'victim' politics of feminism more broadly, arguing that while the focus on sexual victimization was useful for getting rape on the public agenda initially, such tactics are 'getting in our way' for true social and political transformation (1993, p. xvi). For Wolf, the presentation of collective victimization stymies individual agency and autonomy, positioning women as powerless and incapable of response. (Loney-Howes, 2019, p. 26)

Des chercheuses inspirées par le poststructuralisme contribuent aussi à la remise en cause des stratégies et des théories promues par les féministes radicales, tout en mobilisant « leur » propre conceptualisation de la culture du viol. C'est le cas de l'autrice Sharon Marcus, dont un article contribue à la circulation du concept au tournant des années 1990²⁰⁴. Pour défendre son argument contre une vision « fixiste » de la sexualité des femmes, Marcus (1992) soutient notamment que la culture du viol nie aux femmes la possibilité que leur vie sexuelle évolue avec le temps, comme le prouve le recours au passé d'une victime pour invalider son accusation de viol. Une large part de son propos vise toutefois à contester la construction de l'agression sexuelle comme une invasion, une approche adoptée par certaines féministes à des fins stratégiques²⁰⁵. Ce cadrage révélerait, en creux, une vision des femmes comme violées ou « violables » concordant avec les scripts de la culture du viol. Contre une compréhension du viol comme invasion qui découle d'une représentation du corps féminin tel une cavité sans défense, « *already raped or inherently rapeable* » et celui des victimes en tant que « *wounded inner space* », Marcus appelle à « réviser la grammaire du viol ». Elle conteste ainsi une conception du viol qui objectifie la sexualité des femmes comme leur propriété ou leur « espace intérieur » (Marcus, 1992, p. 399).

À plus d'un égard, le raisonnement et les conclusions de Marcus font écho aux propos responsabilisant les victimes, tenus par Roiphe et d'autres « *patriarchy's prodigal daughters* », comme le relève Mardorossian

²⁰⁴ Il s'agit aussi d'une contribution remarquable au travail théorique sur la violence sexuelle dont Mardorossian (2002) considère qu'il a été délaissé depuis l'effervescence des années 1970. L'article de Marcus (1992) est, entre autres, cité par Loney-Howes (2019), mobilisé par Heberle (1996), critiqué par Bevacqua (2000) et par Mardorossian (2002).

²⁰⁵ Marcus cite le livre *Rape: The Price of Coercive Sexuality* des Ontariennes Lorene Clark et Debra Lewis, paru en 1977 à Toronto chez Women's Press. Il s'agit de « premier ouvrage d'importance sur la question du viol » à paraître au Canada, selon une élogieuse recension de sa traduction française, par Renée Collette-Carrière (*Canadian Journal of Criminology*, vol. 26, No. 3, 1984, p. 358). Adoptant une perspective marxiste anticapitaliste, elles envisagent le viol comme une atteinte à la propriété, arguant que les femmes sont historiquement considérées comme une propriété (privée).

(2002, p. 749)²⁰⁶. *In fine*, Marcus plaide pour que les femmes prennent individuellement les choses en main, pour ainsi dire, afin de résister aux normes sociales restrictives et bâtir un monde dans lequel elles ne craindraient pas d'être violées. Au risque de contribuer à la stigmatisation des victimes, ce programme certes combattif mais peut-être déconnecté implique de « *frighten rape culture to death* » (Marcus, 1992, p. 401). En ce sens, comme pour d'autres féministes, il s'agit aussi de défier les mythes naturalisant la faiblesse physique et la passivité sexuelle des femmes, aussi bien que l'agentivité sexuelle des hommes et leur propension à la coercition ou à la force.

Selon les nombreux blogues et ouvrages grand public qui paraissent dans les années 1990, inscrits dans une perspective d'*empowerment* féministe, la répression de l'autonomie sexuelle des femmes représente un aspect central de la *rape culture*. Ces productions jouent un rôle important dans la diffusion sociale du concept et dans la politisation de la violence sexuelle. À l'instar des féministes qui les précèdent, l'effort ne semble toujours pas mis sur sa conceptualisation. Un ouvrage emblématique de cette troisième vague féministe, *Yes Means Yes! Visions of Female Sexual Power and a World Without Rape* (Friedman et Valenti, 2008), mobilise le concept de *rape culture* de façon implicite, en travaillant avec lui plutôt qu'en l'analysant, comme s'il allait de soi :

Friedman and Valenti wrote that “suppressing female sexual agency is a key element of rape culture,” but they do not go on to specifically define rape culture. Instead, the authors pointed out that “rape culture has directly affected our lives,” with one writer pointing to an incident of sexual assault and the other referencing catcalls, gropings, and “being labeled a ‘slut.’” (Phillips, 2016, Kindle 271-273)

Phillips (2017) attribue la popularisation du concept de *rape culture* dans les années 2010 à la *Slutwalk*, un mouvement global féministe intersectionnel (« *third wave sensibility* ») qui a pris forme au Canada²⁰⁷. Les participantes identifient explicitement la culture du viol comme cible de leurs actions collectives et en particulier le *slut-shaming*, qui est une déclinaison du *victim-blaming* (Ringrose et Renold, 2012). Parmi les autres initiatives (cyber)féministes identifiées comme point tournant de la diffusion accrue de la notion de culture du viol aux États-Unis, on retrouve la campagne sociomédiatique #YesAllWomen. Indignée par l'argumentaire « *not all men* » (pas tous les hommes) mobilisé par des internautes pour commenter une

²⁰⁶ Expression qu'elle emprunte à Elizabeth Minnich.

²⁰⁷ La *SlutWalk* peut être décrite comme « *a global movement featuring organized marches to end “rape culture”* » (Phillips, 2017, Kindle 394, chapitre 1, section *SlutWalk and the Unmooring of a Concept*). Pour une analyse de ce mouvement par une sociologue du Québec, voir Mercier (2016).

série de meurtres commis à Isla Vista et les vidéos que le tueur avait diffusées pour expliquer son geste explicitement misogyne et son agenda masculiniste, une féministe a lancé #YesAllWomen, qui a trouvé appui partout dans le monde (Rodino-Colocino, 2014)²⁰⁸. Possiblement moins friands d'un « féminisme de *hashtag* » (Keller, Mendes et Ringrose, 2016), divers groupes militants contribuent à la dénonciation de la culture du viol avec une approche de la contestation passant par un support corporel, voire la nudité, dans le cas du mouvement *Femen* ou du projet *Unbreakable* (Bard, 2014; Paveau, 2014). D'autres militantes puisent dans des répertoires d'action collective plus classiques pour investir la rue afin de dénoncer la culture du viol.

Kandel (2020) termine son argumentaire en mobilisant la position du polémiste Alain Finkielkraut, pour défendre l'ordre juridique existant, tout en critiquant ce qu'elle appelle des formes de « justice féministe » expéditive (p. 170). Selon elle, certaines affaires récentes de violence sexuelle auraient été « jugées » publiquement sans respecter des principes fondamentaux de l'État de droit tels que « la présomption d'innocence, le débat contradictoire, les droits de la défense et, ensuite, la proportionnalité des peines » (p. 171), principes qu'elle présente comme des acquis historiques devant être préservés.

Notons enfin que le texte du juriste québécois Michael Lessard (2017), s'il n'avance pas de définition de la culture du viol, l'aborde à travers une réflexion autour de la présomption d'innocence et des difficultés de dénonciation des violences sexuelles. L'auteur montre que ce principe, qui relève strictement du cadre judiciaire, est souvent mobilisé abusivement dans l'espace public comme « argument legaliste » pour discréditer les victimes et étouffer les discussions collectives sur la culture du viol (p. 403). Sans nier la possibilité d'accusations erronées, Lessard souligne que cet usage rhétorique détourne la présomption d'innocence de son sens, empêche de reconnaître l'incapacité des institutions à soutenir les victimes, et bloque la possibilité même d'un débat social sur les violences sexuelles. En 2015, Susan Brownmiller affirmait voir dans les actions étudiantes contre les violences sexuelles sur les campus le signe d'une

²⁰⁸ Le 23 mai 2014, Elliot Rodger a tiré sur plusieurs jeunes femmes qui circulaient à pied en plusieurs endroits de la ville, près d'un campus universitaire dans la région de Santa Barbara aux États-Unis. Il a tué six d'entre elles. 25 ans après l'attentat antiféministe à l'école Polytechnique de Montréal, l'homme a déclaré avoir agi pour se venger des femmes qui n'auraient pas cédé à ses avances sexuelles : « "Je ne sais pas pourquoi les filles ne sont pas attirées par moi, mais je vais les punir pour ça". En quelques jours seulement, plus d'un million de tweets de femmes relatant des anecdotes sexistes sont apparus sur le réseau social. », in « Les *hashtags* qui ont marqué l'année 2014 sur Twitter », *Marie-Claire*, 02/01/2015 <http://www.marieclaire.fr/les-hashtags-qui-ont-marque-l-annee-2014-sur-twitter,730982.asp>

quatrième vague du féminisme²⁰⁹. Précédant la prise de parole massive des victimes de sexisme, de harcèlement et d'agressions sexuelles dans le show-business avec #MeToo, l'échec institutionnel en matière de prévention et de sanction de ces problèmes, tels qu'ils se produisent dans les universités, suscite un tollé croissant. Des comportements parfois criminels encouragés par la sous-culture de certaines fraternités ou équipes sportives, de même que des pratiques dégradantes à l'encontre des femmes dans les réseaux sociaux, généralement des étudiantes – partages de photos sans consentement, commentaires violents, etc. – défraient régulièrement la chronique aux États-Unis, ainsi qu'au Canada anglais, attirant l'attention des universitaires (Quinlan *et al.* 2013; Phillips, 2017; Sheehy, 2012). S'il ne s'agit pas d'un problème complètement inédit, le fait que les étudiantes féministes soient entendues des décideurs l'est probablement.

Conclusion du chapitre

Si le sociologue Éric Fassin jugeait la notion de *culture du viol* encore marginale dans le monde académique, soulignant la vocation militante de celle-ci, la journaliste de France Culture observait que l'expression avait « largement essaimé dans les médias, depuis le mouvement #MeToo » et « gagn[ait] peu à peu les tribunes d'universitaires » (Leprince, 2017, s. p.). L'analyse présentée dans ce chapitre montre que le terme *culture du viol* occupe désormais une place significative dans les écrits scientifiques, tant anglophones que francophones, où sa légitimité comme concept s'est progressivement consolidée, tout en suscitant des débats et certaines critiques.

Dans une perspective biographique de l'objet *culture du viol* (Daston, 2000), les résultats révèlent d'abord une phase de jeunesse, marquée par une instabilité conceptuelle (et par l'absence de recherches systématiques sur sa généalogie), en dépit de sa prégnance sociale. Les faits sociaux existent en effet indépendamment de leur saisie scientifique, mais ils acquièrent une nouvelle consistance lorsqu'ils deviennent objets de recherche. Dans l'aire anglophone, les premières occurrences (Holmstrom, Scully, etc.) apparaissent dans les années 1980, souvent entre guillemets et sans définition stabilisée. Elles fonctionnent davantage comme signifiants critiques que comme concepts établis, mais amorcent le passage du militantisme vers la recherche. Dans l'espace francophone, l'émergence est plus tardive (Fassin, Bourcier, etc.), fragmentaire et souvent périphérique, ce qui reflète une diffusion différée et une reconnaissance fragile. Les silences dans les chaînes citationnelles renforcent cette impression

²⁰⁹ Voir Gordon, Claire (2015, 20 mars). When America started caring about rape, *Al Jazeera – America*. <http://america.aljazeera.com/watch/shows/america-tonight/articles/2015/3/20/susan-brownmiller-rape.html>

d'instabilité : ils traduisent à la fois des cloisonnements disciplinaires, des stratégies de démarcation et, parfois, des formes d'invisibilisation des savoirs féministes. Dans ce contexte, la reconnaissance universitaire joue un rôle de validation symbolique particulièrement recherché en période de *backlash*, lorsque les acquis féministes doivent sans cesse être réaffirmés. Revenir sur les débats durant les *sex wars* permet de mieux comprendre certaines omissions citationnelles et des usages réservés du terme.

Sa trajectoire éditoriale de la notion de culture du viol met ensuite en évidence une montée en fréquence spectaculaire après 2015, particulièrement dans l'aire anglophone, où elle a trouvé un espace institutionnel favorable à sa reconnaissance. La productivité bibliométrique constitue ici un indice de vitalité intellectuelle et atteste d'un processus de légitimation partielle, qui reste encore limité dans l'espace francophone. Enfin, l'étude des appropriations contemporaines montre que la *rape culture* est devenue un objet incontournable dans la littérature scientifique anglophone. Les articles les plus cités l'emploient tantôt comme concept, notion, idéologie, lentille d'analyse ou construit théorique. Cette variabilité confirme la plasticité d'un objet critique dont la vitalité tient à sa capacité d'adaptation aux contextes d'analyse, qu'ils s'agissent des violences sexuelles sur les campus, des mobilisations féministes ou des discours médiatiques et artistiques. Dans l'espace francophone, les usages demeurent plus restreints et moins théorisés, ce qui traduit un travail encore embryonnaire de clarification conceptuelle.

Au total, la biographie de l'idée de *culture du viol* dans les écrits scientifiques témoigne d'un double mouvement. D'un côté, une consolidation progressive, nourrie par le travail définitionnel et analytique mené par des chercheuses au fil de deux grandes périodes d'usage du terme; de l'autre, une légitimation inégale, marquée par des silences, des critiques et des tensions épistémologiques persistantes. Qualifier la *culture du viol* de notion, de concept ou d'idéologie ne relève pas d'un simple choix terminologique : il s'agit d'un geste épistémologique qui oriente la construction de l'objet et conditionne sa portée critique. En ce sens, la variabilité constatée rejoint l'idée que les concepts critiques en sciences humaines et sociales ne possèdent pas de sens univoque (Brochier, 2015), mais se transforment au gré des contextes sociaux, politiques et intellectuels dans lesquels ils circulent. La biographie académique du syntagme *rape culture* reste donc marquée par un certain flottement, mais aussi par une vitalité intellectuelle manifeste. Reste à voir comment les nouvelles générations de chercheuses et de chercheurs s'approprient ce concept « transgénérationnel » (Rentschler, 2014), qui voyage aujourd'hui au-delà des espaces académiques et militants étatsuniens. C'est précisément la diffusion sociale et la réception médiatique de la notion dans le contexte québécois qui retiendra mon attention au chapitre suivant.

CHAPITRE 6

ATTENTION MEDIATIQUE ET INTERET D'UN PUBLIC EN ALERTE

Dans ce chapitre, j'analyse les conditions dans lesquelles la notion de *culture du viol* gagne en visibilité dans l'espace public et médiatique francophone au Québec. Comprendre ces mécanismes est essentiel pour saisir comment certains concepts féministes parviennent à dépasser les cercles militants ou universitaires pour intégrer le débat public, et comment, inversement, ils peuvent être disqualifiés. Je montre comment l'évolution de l'intérêt du public pour la notion de *culture du viol* au Québec est étroitement liée aux cycles d'attention médiatique pour la violence sexuelle. Ces cycles jouent un rôle déterminant dans les dynamiques de (dé)légitimation d'une terminologie, en l'occurrence celle, polémique, de *culture du viol*. Ma démonstration souligne que la diffusion sociale d'une idée n'est pas un phénomène spontané, mais le produit de configurations sociopolitiques, économiques et culturelles orientant ce qui peut être dit, entendu et reconnu comme fait social.

L'approche repose ici sur une double investigation macrosociologique. Suivant une perspective diachronique, je retrace l'évolution de l'intérêt du public pour le terme *culture du viol* à partir des données de Google Trends. De manière plus synchronique, il s'agit d'identifier les événements, sujets sociaux et discours médiatiques associés aux pics d'intérêt, à partir du corpus de presse francophone québécoise. L'analyse des sujets associés aux recherches sur la culture du viol permet de mieux cerner les interrogations et les préoccupations des internautes. On peut ainsi se demander quelles dimensions du problème ou encore quels acteurs, actrices sociales les recherches en ligne rendent visibles. Ces dynamiques de visibilité, amplifiées par les logiques virales propres aux environnements numériques, pourraient laisser des traces dans les recherches en ligne effectuées sur la culture du viol.

La présence médiatique du terme *culture du viol* est susceptible de favoriser ou au contraire de freiner la popularisation de connaissances sur la violence sexuelle. Devenue un symbole de la culture du viol en 2012, l'affaire Steubenville aurait ainsi particulièrement contribué au « *mainstreaming* » de cette notion aux États-Unis, bien au-delà des cercles militants ou universitaires (Phillips, 2017). L'intérêt du public est ici entendu comme la manifestation d'une attention collective à des questions socialement saillantes, révélatrice de débats et de rapports de force dans l'espace public. Les sources d'information retenues ici figurent parmi les plus consultées par la population québécoise consommatrice de nouvelles (*La Presse*, *Le Devoir*, *Le Journal de Montréal*, *Le Soleil* et *ICI Radio-Canada*). On peut donc raisonnablement supposer

qu'elles contribuent à façonner les perceptions sociales des événements associés à la notion de *culture du viol*, ainsi que les significations qui lui sont attribuées.

Les (cyber)mobilisations féministes peuvent constituer des déclencheurs majeurs d'attention pour un problème social, voire contribuer au régime d'alerte par lequel les médias s'assurent d'un public captif Boullier (Boullier, 2012), 2012). Sur le plan chronologique, on peut anticiper qu'octobre 2017, marqué par l'éclosion planétaire de #MeToo, représente un moment d'intérêt majeur pour les médias et le public québécois envers l'idée de *culture du viol*. À ce titre, l'année 2014 pourrait également se distinguer, alors que la médiatisation du terme *rape culture* connaît une accélération significative aux États-Unis selon Phillips (2017). Au Canada, l'affaire Ghomeshi suscite alors une vaste onde de choc qui catalyse le lancement de la campagne #BeenRapedNeverReported (Savard-Moisán, 2017). Enfin, l'année 2016 pourrait se révéler décisive dans le contexte québécois, à la lumière des travaux de Hübner et Pilote (2020). Ces chercheuses montrent que les collectifs féministes mobilisés autour de la campagne #StopCultureDuViol ont investi les médias socionumériques pour « amorcer une réflexion collective sur la culture du viol » (p. 3) tout en maximisant la portée de leurs actions dans l'espace public.

La première partie du chapitre présente les résultats quantitatifs et qualitatifs sur la fréquence d'apparition du terme *culture du viol* dans le corpus de presse québécois, en mettant en évidence les variations temporelles et médiatiques (6.1). Elle propose ensuite un survol de l'évolution de l'intérêt du public pour *culture du viol* et *rape culture* à l'échelle internationale, canadienne et québécoise. La deuxième partie permet de repérer quatre moments clés qui se démarquent comme jalons significatifs de la circulation du terme *culture du viol* dans l'espace public et médiatique québécois (6.2). La troisième partie explore les sujets des recherches effectuées sur Google, afin de mieux comprendre la nature de l'intérêt du public québécois qui « google » à propos de la culture du viol, tant sur le plan de l'actualité qui influence leur quête d'information que des sujets sociaux qui sont porteurs de sens (6.3). Enfin, le chapitre se conclue sur une discussion analytique des conditions de circulation de la notion, en soulignant les tensions, usages et appropriations qui l'entourent.

6.1 Évolution de l'attention médiatique et de l'intérêt du public

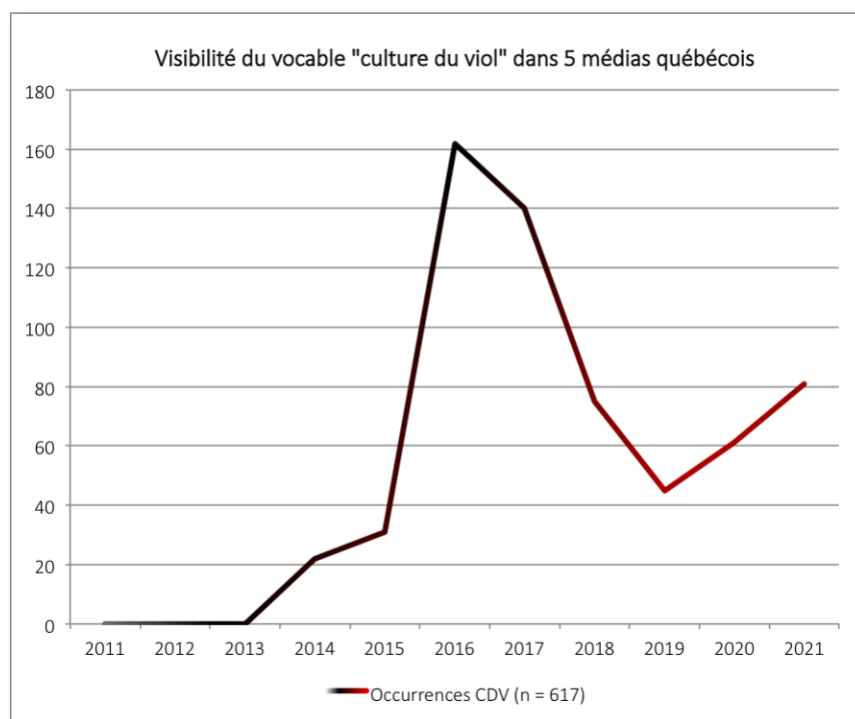
Cette section porte sur l'évolution de l'attention médiatique et de l'intérêt du public pour la notion de *culture du viol*. Elle présente d'abord les résultats d'analyses quantitatives des occurrences du terme dans la presse québécoise, permettant d'en examiner la progression au fil du temps, les variations entre

périodes et entre sources. L'examen se prolonge par une analyse qualitative de l'inscription de la notion dans le champ médiatique, visant à identifier qui emploie l'expression, quels faits sont rapportés, à quel moment et dans quels contextes géographiques ou sociaux, ainsi que la manière dont ces faits sont décrits, notamment à travers de courtes citations. Enfin, les données issues de Google Trends permettent de retracer et de comparer les courbes d'intérêt des internautes, fournissant ainsi un indicateur complémentaire de la visibilité du terme dans l'espace public, sur un temps long.

6.1.1 Une visibilité récente et globalement marginale

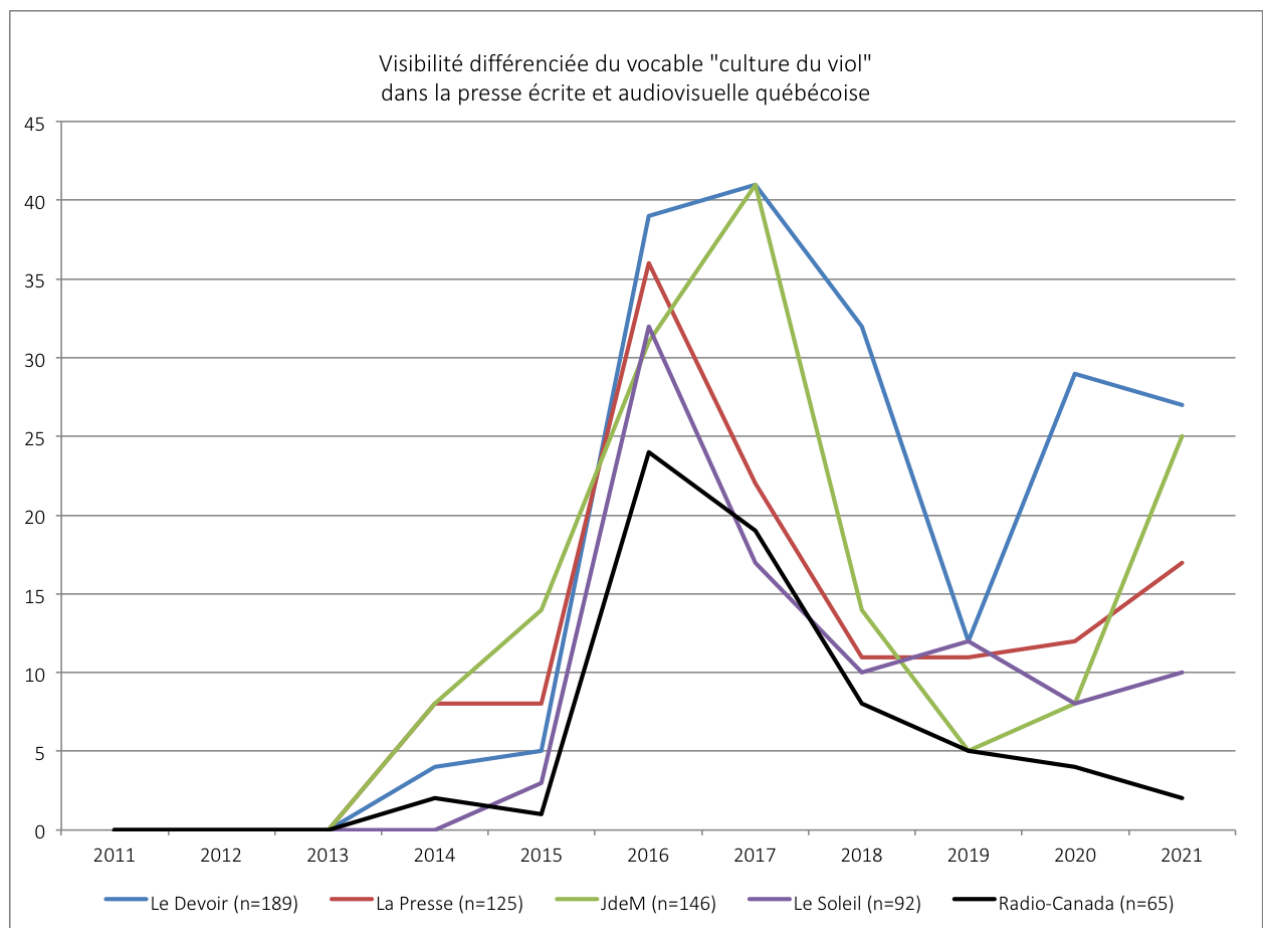
Les données révèlent que le terme *culture du viol* n'a gagné en visibilité que récemment, demeurant jusque-là marginal dans l'espace médiatique québécois francophone. Au 31 décembre 2021, 617 articles comportant au moins une fois le mot-clé ont été publiés par les cinq médias généralistes à large audience étudiées. Par contraste, plus de 8 000 articles comportant « agression sexuelle » ont été repérés dans les mêmes sources au cours de la même période. Avant les années 2010, il n'est pratiquement jamais question de *culture du viol* dans le corpus étudié. Cette inscription médiatique s'intensifie toutefois à partir de 2014, comme l'illustre la figure 6-1.

Figure 6-1 Évolution du nombre d'articles médiatiques comportant *culture du viol* (CDV)



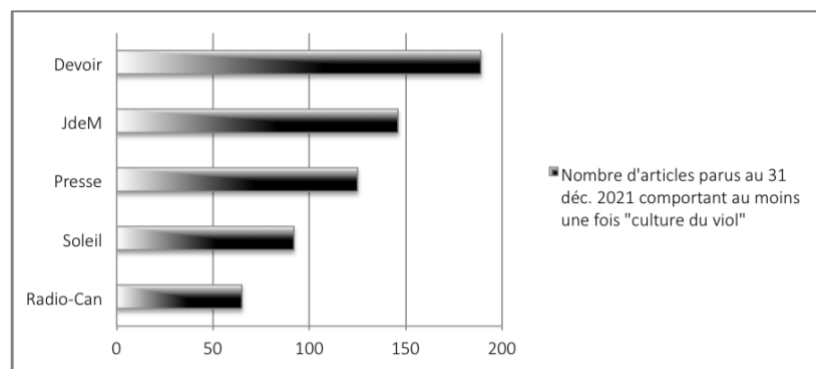
L'examen de la répartition des articles laisse apparaître une certaine convergence, tant sur le plan de l'intensité que de la temporalité de la couverture médiatique. Le nombre d'articles présentant au moins une occurrence du vocable *culture du viol* atteint son sommet en 2016 ($n = 162$), puis tombe à près de la moitié en 2018 ($n = 75$). Cette chute de popularité se confirme en 2019 ($n = 45$), avant une remontée en 2020 ($n = 61$) et 2021 ($n = 81$). Comme le montre la figure 6-2, toutes les sources présentent un sommet de visibilité entre 2016 et 2017, suggérant une forte résonance médiatique du terme à cette période. Ce pic est particulièrement marqué dans *Le Devoir* et *Le Journal de Montréal*, qui atteignent chacun plus de 40 articles en une seule année, suivis de près par *La Presse* et *Le Soleil*.

Figure 6-2 Comparaison de la temporalité des articles par sources médiatiques



La temporalité des pics et des creux d'attention reste relativement cohérente d'un média à l'autre. Après le pic de 2016-2017, l'ensemble des sources connaît une baisse marquée des occurrences. Elles amorcent un rebond partiel dans la presse écrite autour de 2020. De tels résultats ne devraient pas surprendre, si l'on considère les forces homogénéisantes qui pèsent sur le champ médiatique, entraînant l'uniformité de son attention, dans l'exaltation de la nouveauté (Bourdieu, 1996). La visibilité accordée à la notion de *culture du viol* au fil du temps varie pourtant d'un média à l'autre, comme le montre la figure 6-3. Tandis que *Le Devoir* se distingue par un usage soutenu du terme, *Radio-Canada* enregistre les niveaux les plus faibles de visibilité sur l'ensemble de la période examinée.

Figure 6-3 Disparités des occurrences médiatiques selon les sources



Selon les recherches effectuées sur Eureka²¹⁰ ainsi que dans les archives de Radio-Canada, la première apparition du terme *culture du viol* demeure plusieurs années isolée avant qu'une nouvelle mention ne se fraye un chemin dans le répertoire médiatique. Cette visibilité s'intensifie à partir de 2014, en témoigne non seulement une forte augmentation des occurrences, particulièrement dans les médias écrits, mais le fait qu'il apparaisse désormais dans les titres des articles.

6.1.2 L'inscription du terme *culture du viol* dans le répertoire médiatique

Bien qu'il fût hors de propos d'analyser en détail la manière dont les médias construisent discursivement cette notion, l'examen des articles cités tout au long de ce chapitre, ainsi qu'une lecture flottante du reste du corpus, permet d'observer une diversité de modalités d'énonciation. Dans certains cas, le terme *culture du viol* est introduit sans guillemets par les journalistes; dans d'autres, il est explicitement attribué aux

²¹⁰ Eureka est une base de données regroupant plusieurs sources journalistiques qui permet de retracer des publications jusqu'en 1840, voir le chapitre 3 [section 3.3.3].

protagonistes, par le biais de citations directes. Les exemples qui suivent sont issus des premières occurrences. En s'appuyant sur les questions classiques du journalisme (Qui, Quoi, Où, Quand, Comment), il s'agit de relever quelques dynamiques discursives saillantes dans le reste du corpus. Sur la base d'un échantillon de cinq articles, il ne convient évidemment pas de tirer des conclusions définitives sur la presse francophone, écrite et audiovisuelle, mais plutôt de soulever des questions importantes quant à la circulation, l'appropriation et la légitimation de cette expression dans l'espace médiatique québécois. L'usage de notes infrapaginales vise à faciliter le repérage immédiat des références citées.

La toute première occurrence du terme *culture du viol* est repérée en février 2007, dans un article publié par *La Presse*²¹¹. L'expression y est utilisée sans guillemets, ce qui suggère qu'il ne s'agit pas d'une citation, mais plutôt d'une interprétation proposée par la journaliste pour qualifier le contexte du témoignage d'une femme vivant en République démocratique du Congo. On y apprend que cette femme a été violée par des « rebelles rwandais », qui ont également torturé son mari et enlevé leurs enfants. Elle a ensuite été abandonnée par son conjoint, contrainte de fuir son village et de lutter seule pour survivre. L'article souligne le retour de l'époux, précisant qu'il est aujourd'hui engagé dans « la sensibilisation auprès des hommes pour dénoncer la culture du viol ». La femme en question, Marie-Donatienne Nyakasane, a pour sa part fondé une association, *Mamans organisées pour le développement* (MAODE), dont le travail n'est pas évoqué dans le reportage.

Le second article qui mentionne explicitement le terme *culture du viol* paraît en octobre 2013 dans *Le Devoir*, à propos d'une campagne lancée par ONU Femmes intitulée *Women Should... [Les femmes devraient...]*²¹². Comme dans *La Presse* en 2007, l'emploi de *culture du viol* sans guillemets laisse entendre qu'il s'agit d'une formulation assumée par la journaliste : « Outre Google, la petite histoire du Web cumule son lot de dérives envers les femmes. Pornographie, culture du viol, images sexistes, violentes ou dégradantes, harcèlement de personnalités féminines : le murmure venu de la grande Toile malmène souvent les femmes ». L'objectif de la campagne en question, qui comprend la diffusion du mot-clic

²¹¹ Breton, Pascale (2007, 25 fév.). « Survivre au viol », *La Presse Plus*.

²¹² Daoust-Boisvert, Amélie (2013, 23 oct.). « Google, haut-parleur du machisme ambiant », *Le Devoir* :

Quatre visages de femmes, la bouche bâillonnée par la célèbre fenêtre du moteur de recherche de Google... Elles sont réduites au silence par des phrases comme « les femmes devraient être des esclaves », mots proposés automatiquement par l'outil d'autocomplétion de Google, à l'utilisateur qui amorce sa recherche par « Les femmes devraient... » [...] Sur Twitter, le mot-clic #womenshould créé par l'ONU Femmes ne déroutait pas non plus. Les internautes sont incrédules et révoltés, pour la plupart, devant les résultats que leur renvoie Google, tel un miroir de notre société.

#womenshould sur Twitter, est de mettre en lumière la misogynie révélée par certaines requêtes faites sur Google. Les résultats analysés au chapitre suivant offrent des perspectives sur ce phénomène.

La troisième occurrence survient dans les pages du *Journal de Montréal* où le terme *culture du viol* fait son entrée en février 2014, à l'occasion d'un événement privé « 23 ans et 23 gars pour sa fête » impliquant une certaine Heidi Van-Horny, « actrice porno »²¹³. Selon les propos rapportés de Marie-Ève Surprenant, coordonnatrice de la Table de concertation de Laval en condition féminine, « [L'activité] contribue à renforcer une culture du viol. On nous présente cela comme le fantasme d'une jeune femme alors que c'est clairement commandité par l'industrie pornographique qui veut en récupérer des profits ». Elle ajoute : « Ce type d'événement témoigne de la place qu'occupe la pornographie dans l'espace public, de sa banalisation et de l'acceptation de cette culture qui exploite le corps des femmes au profit des désirs des hommes ». Notons qu'il s'agit ici d'une citation explicite : l'expression *culture du viol* est utilisée par une travailleuse féministe, et non par la journaliste elle-même, ce qui marque une différence importante avec les occurrences relevées auparavant.

Paraissent ensuite deux articles dans *La Presse* qui emploient de nouveau *culture du viol*. Le syntagme apparaît à la même période dans *Le Soleil*, le 5 mars 2014 – et même, fait nouveau, dans son titre²¹⁴. L'article en question rapporte les propos d'Anne-Marie Roy, alors présidente de la Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa, « en campagne contre la culture du viol, qu'elle dit bien présente sur le campus » Étudiante en communication et lettres françaises, elle prend publiquement la parole après avoir elle-même été la cible de « propos dégradants à connotation sexuelle écrits par des représentants étudiants ». C'est bien à son discours que le terme est attribué : « On va demander d'avoir une équipe d'étudiants, de professeurs et de membres de l'administration pour aller parler aux étudiants, pour identifier ce qui cause cette culture du viol sur le campus, comment combattre le sexisme et toute forme de violence ». Avec son association, Anne-Marie Roy appelle ainsi à la mise en place de mesures institutionnelles concrètes pour cerner les causes de cette culture, lutter contre le sexisme et « toute forme de violence ».

²¹³ Mayrand, Claude-André (2014, 18 fév.). « "23 ans et 23 gars pour sa fête". Le party de Heidi Van-Horny inquiète des féministes », *Le Journal de Montréal*.

²¹⁴ Ebacher Louis-Denis (2014, 5 mars). « Université d'Ottawa. En campagne contre la culture du viol », *Le Soleil*.

Enfin, l'expression *culture du viol* y est employée pour la première fois en mai 2014 sur les ondes de Radio-Canada, dans le cadre du *Téléjournal de 22h*²¹⁵. Un reportage rend compte des réactions suscitées en Inde par le viol collectif et le meurtre de deux cousines, âgées de 14 et 15 ans. Il rapporte : « À Delhi, la capitale, des étudiants [sic] ont organisé des manifestations pour réclamer l'emprisonnement immédiat des prévenus et dénoncer ce qu'ils [sic] appellent la culture du viol qui règne dans leur pays » (*C'est moi qui souligne*). Ainsi, le journaliste prend soin de marquer une certaine distance énonciative. Le reportage donne la parole à de jeunes femmes manifestantes, qui établissent un lien entre les violences subies par les victimes et leur appartenance à une caste inférieure, soulignant ainsi une dimension systémique. Il est également précisé que deux des prévenus étaient des policiers. Ces événements surviennent deux ans après les importantes mobilisations contre le viol collectif d'une étudiante à New Delhi, en décembre 2012, dans un autobus, un épisode qui avait déjà largement médiatisé la problématique de la violence sexuelle en Inde à l'échelle internationale.

Après une première apparition en 2007, il faut donc attendre plusieurs années avant qu'une nouvelle mention de *culture du viol* ne se fraye un chemin dans le répertoire médiatique. Avant 2014, rares sont les occurrences recensées, ce qui contraste fortement avec la visibilité croissante que la notion acquerra dans les années suivantes. On remarque que ces premiers usages s'inscrivent dans le cadre d'une actualité internationale (la République démocratique du Congo dans *La Presse*, au sujet de la campagne d'ONU Femmes dans *Le Devoir* ou à propos de l'Inde sur *Radio-Canada*), tandis que d'autres renvoient à des contextes spécifiquement canadiens ou québécois mais variés.

6.1.3 L'intérêt pour la *rape culture* sur Google : tendances mondiales

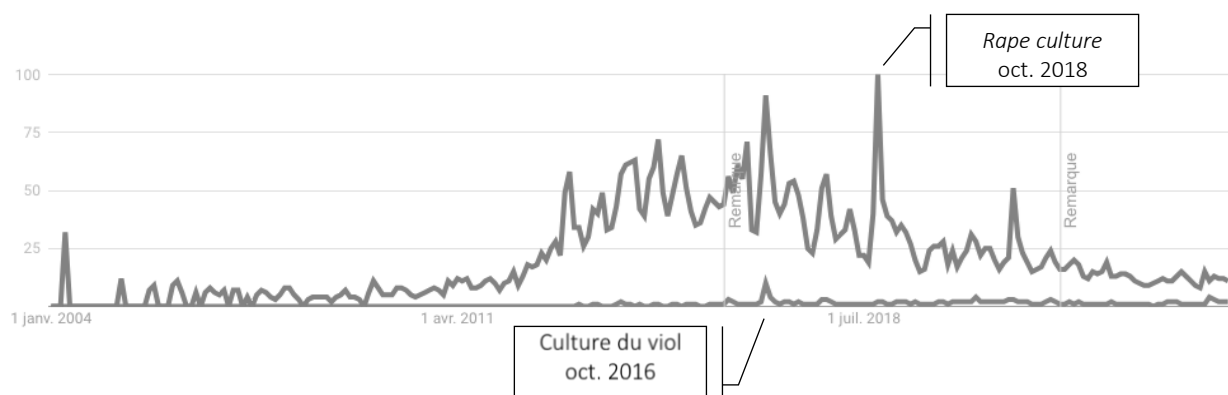
La suite des analyses permet de saisir sous un autre angle les modalités et les temporalités de diffusion de la notion de *culture du viol* dans l'espace public québécois. L'évolution de l'intérêt, mesurée via les recherches Google à l'échelle mondiale et canadienne pour les termes « *rape culture* » et « culture du viol », constitue un point de comparaison préalable à l'analyse centrée sur le Québec francophone. Ces données constituent un indicateur temporel permettant de circonscrire avec une relative précision les phases d'attention maximale portées aux termes étudiés. Leur interprétation, mise en perspective par la recherche documentaire et l'analyse qualitative du corpus médiatique, permet de contextualiser ces

²¹⁵ Nicoloff, Frédéric (2014, 30 mai). « Inde : création d'une cellule de crise chargée d'enquêter sur les cas d'agressions sexuelles », *ICI Radio-Canada Télé*. Reportage accessible à <https://ici.radio-canada.ca/info/videos/1-7094570/viols-collectifs-en-inde>

variations et d'en éclairer les dynamiques sociopolitiques. Les résultats sont livrés sous forme de graphiques (captures d'écran), indiquant la datation sur l'axe des abscisses (horizontal) et les indices de popularité *relative* du terme sur l'axe des ordonnées (vertical).

Lorsque l'on examine les données mondiales sur une période de vingt ans, un écart net apparaît entre l'intérêt suscité par *rape culture* et *culture du viol* sur Google, comme l'illustre la figure 6-4. Entre 2004 et 2024, le terme anglophone (courbe du haut) s'impose largement : les recherches à son sujet commencent à croître à partir de 2011, puis atteignent un sommet en octobre 2018. Ce pic constitue le niveau le plus élevé de toute la période. Bien que l'intérêt diminue ensuite, il reste supérieur à celui des premières années, avec plusieurs hausses ponctuelles qui se traduisent par des pics secondaires sur le graphique. Tel que mentionné, une ligne qui penche vers le bas signifie que la popularité relative d'un terme de recherche est en déclin *par rapport à d'autres termes*, et pas nécessairement que le nombre de recherches sur ce terme est en baisse.

Figure 6-4 Intérêt mondial pour *culture du viol* et *rape culture* sur Google (2004-2024)



Source des données : *Google Trends* (www.google.com/trends), dernière consultation 29 mai 2025. Même si elle n'apparaît pas détaillée, l'échelle temporelle des données est mensuelle.

Le point culminant de popularité mondiale atteint en octobre 2018 pour le terme *rape culture* sur Google coïncide avec deux moments déterminants de l'affaire Kavanaugh, dont la forte médiatisation a vraisemblablement contribué à attirer l'attention du grand public sur la question de la culture du viol. Ces moments clés sont, d'une part, l'audition publique des protagonistes devant la commission judiciaire du Sénat des États-Unis, et d'autre part, l'issue du processus. Cette interprétation est appuyée par l'analyse que j'ai réalisée à l'aide de Google Trends, selon laquelle « Kavanaugh » était, en 2018, la requête la plus

fréquemment associées au terme *rape culture*²¹⁶. À la fin du mois de septembre 2018, la professeure Christine Blasey Ford a témoigné devant la commission du Sénat au sujet de l'agression sexuelle dont elle accuse le juge Brett Kavanaugh, alors candidat à la Cour suprême, nommé par le président Trump²¹⁷. Comme le soulignent Blumell et Mulupi (2022), les réseaux sociaux ont constitué une tribune mondiale à la fois pour les élans de solidarité envers Blasey Ford, et pour les réactions hostiles à son égard, oscillant entre « soutien » et « vitriol ». La couverture médiatique de l'affaire est demeurée particulièrement intense jusqu'à la confirmation de Kavanaugh à la Cour suprême, le 6 octobre 2018 (Blumell et Mulupi, 2022). Pour compléter la contextualisation du pic d'intérêt pour le terme *rape culture* à cette période, il est également pertinent de noter que, la semaine suivante, un juge a rejeté l'une des accusations visant le producteur de cinéma Harvey Weinstein. Cette décision est associée à un mécanisme de la culture du viol, qui stigmatiseraient les victimes tout en disculpant les agresseurs²¹⁸.

La conjoncture des affaires Kavanaugh et Weinstein permet de mieux comprendre l'explosion du volume mondial de recherches sur Google à propos du terme *rape culture* en octobre 2018. Si l'intérêt diminue par la suite, quelques remontées ponctuelles sont observables, vraisemblablement en lien avec d'autres événements médiatiques. Un fait notable mérite d'être souligné : malgré sa portée internationale, l'essor du mot-clic *MeToo*, propulsé en octobre 2017 par les dénonciations publiques de nombreuses actrices contre Weinstein, n'a pas généré de pic comparable, ni pour *rape culture*, ni pour son équivalent en français.

Sur l'ensemble de la période étudiée, le terme *culture du viol* demeure marginal dans les recherches à l'échelle mondiale, avec un indice très faible en proportion du sommet atteint par *rape culture* en 2018, qui sert ici de référence. Bien que modeste en proportion, l'intérêt pour *culture du viol* sur Google atteint son sommet relatif de popularité en octobre 2016. Les données localisées pour le Canada et le Québec tendent à confirmer une hausse de l'attention du public à ce moment précis.

²¹⁶ La recherche a été réalisée en juillet 2022. À des fins de concision, ces résultats ne sont pas présentés ici dans le détail. Les informations sur cette affaire proviennent principalement de Blumell et Mulupi (2022), qui ont analysé l'évolution de l'adhésion à la culture du viol et aux mobilisations qui s'y opposent, en comparant les cas d'Anita Hill et de Christine Blasey Ford, toutes deux ayant témoigné publiquement contre un candidat à la Cour suprême.

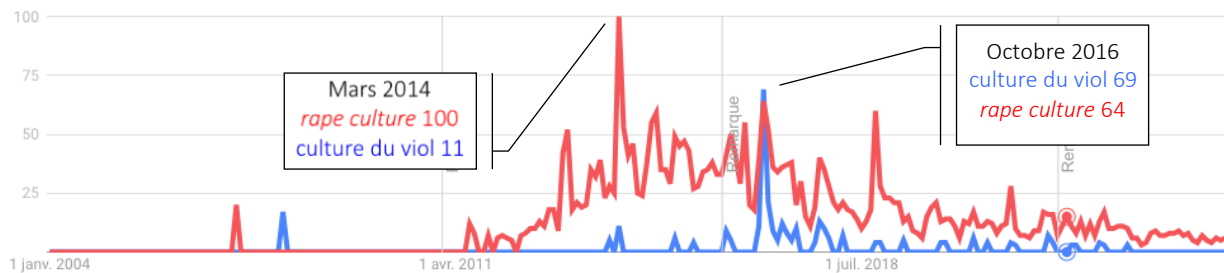
²¹⁷ Dans le système de gouvernement des États-Unis, le Sénat doit confirmer la personne candidate. Une audience publique a alors lieu devant la commission judiciaire du Sénat, lors de laquelle le ou la candidate fait une sorte de discours et répond aux questions posées par le panel.

²¹⁸ Associated Press (2018, 12 oct.). « Le récit d'une accusatrice de Weinstein mis en doute », *Le Devoir*.

6.1.4 L'intérêt pour la *rape culture* sur Google : tendances canadiennes

À l'échelle canadienne, la répartition des recherches en anglais et en français sur Google entre 2004 et 2024 apparaît déséquilibrée, mais de manière moins aigue qu'à l'échelle mondiale. Comme le montre la figure 6-5, on observe ici une plus grande proximité entre les deux courbes pour les termes *culture du viol* (en bleu) et *rape culture* (en rouge), signe d'une certaine implantation du terme francophone dans l'espace numérique canadien. Bien que d'autres facteurs entrent en jeu, le décalage observé doit être mis en perspective par la composition linguistique du pays²¹⁹.

Figure 6-5 Intérêt canadien pour *culture du viol* et *rape culture* sur Google (2004-2024)



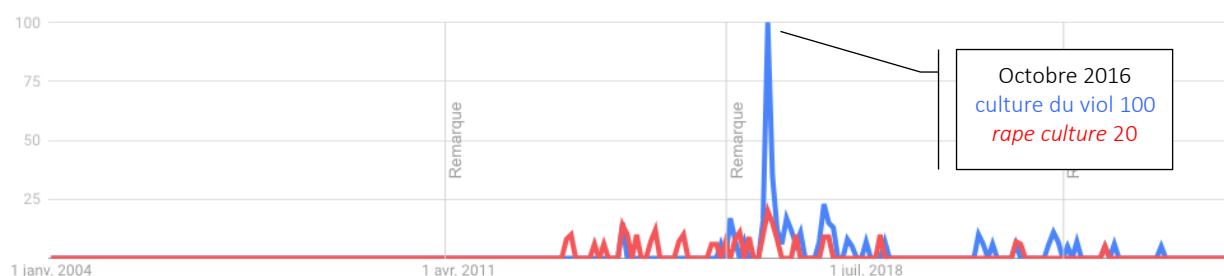
Source des données : *Google Trends* www.google.com/trends), dernière consultation 29 mai 2025. Même si elle n'apparaît pas détaillée, l'échelle temporelle des données est mensuelle.

Deux pics distincts de l'intérêt des internautes du Canada méritent d'être soulignés. Le premier apparaît en mars 2014, lorsque le volume de recherches associées au mot-clé *rape culture* atteint l'indice maximal de 100, contre seulement 11 pour *culture du viol*. Le second pic, observé en octobre 2016, marque un tournant : pour la première fois, *culture du viol* dépasse *rape culture*, avec des indices respectifs de 69 et 64. À l'instar des tendances mondiales, ce moment constitue le sommet de popularité du terme francophone au Canada. Il témoigne d'une résonance particulière dont le contexte sera analysé plus loin dans le chapitre. La suite de l'analyse permettra également de revenir sur les facteurs ayant contribué à la hausse d'intérêt observée en mars 2014.

²¹⁹ Le pays compte environ 20 % de francophones et 75 % d'anglophones selon Patrimoine Canadien. Statistiques sur les langues officielles au Canada <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/statistique.html> (dernière consultation le 1er juillet 2025).

Contrairement aux tendances mondiales et canadiennes observées précédemment, les recherches effectuées avec le mot-clé en français dominant au Québec, tant en fréquence qu'en intensité. La figure 6-6 illustre l'évolution de l'intérêt des internautes de cette province pour les termes *culture du viol* (en bleu) et *rape culture* (en rouge) sur Google entre 2004 et 2024. L'expression en français se hisse au sommet de l'attention publique en octobre 2016. Cette convergence avec les données canadiennes globales n'est guère surprenante, puisque, selon Google Trends, la vaste majorité des recherches effectuées en français au Canada proviennent du Québec. Il est toutefois à noter que l'intérêt pour *culture du viol* semble émerger plus tardivement que pour *rape culture*, dont la présence en ligne est non seulement antérieure mais plus continue.

Figure 6-6 Intérêt québécois pour *culture du viol* et *rape culture* sur Google (2004-2024)



Source des données : *Google Trends* (www.google.com/trends), dernière consultation 29 mai 2025. Même si elle n'apparaît pas détaillée, l'échelle temporelle des données est mensuelle.

Un pic spectaculaire est observable en octobre 2016, moment où *culture du viol* atteint l'indice maximal de 100 dans Google Trends, contre seulement 20 pour *rape culture*. Ce vif intérêt du public francophone coïncide avec une actualité marquée par une médiatisation soutenue de divers faits de violence sexuelle et de mobilisations féministes. À partir de ce sommet, le volume relatif des recherches sur l'expression *culture du viol* demeure généralement supérieur à celui sur sa version en anglais. Il convient de noter que ni le pic d'octobre 2016 ni l'évolution générale de la courbe en français ne semblent modifiés lorsqu'on examine séparément les recherches associées à *culture du viol*, en excluant celles liées à *rape culture*²²⁰. Cela suggère que ces dernières ont un poids négligeable par rapport aux recherches effectuées en français. Les analyses qui suivent se concentreront exclusivement sur l'évolution de l'intérêt des internautes

²²⁰ Vérifications faites en juillet 2022 puis 2025. À des fins de concision, ces résultats ne sont pas présentés ici dans le détail.

francophones pour l'expression *culture du viol*, telle qu'elle se déploie depuis le Québec. Elles tiennent compte des limites inhérentes aux données de Google Trends : absence d'information sur les profils des internautes, opacité des algorithmes de classement et impossibilité d'identifier le volume réel des recherches ou les pages consultées (Cardon, 2018; Gillespie, 2014).

6.2 Une popularisation québécoise en quatre moments sociopolitiques

L'analyse chronologique et contextuelle de l'attention accordée au terme *culture du viol* dans l'espace public et médiatique québécois laisse entrevoir une diffusion sociale structurée en trois grands temps au cours de la période étudiée plus en détail dans cette section (2004-2021)²²¹. En s'appuyant aussi sur l'examen des occurrences dans le corpus de presse, la période 2012-2015 peut être interprétée comme un cycle d'émergence; la séquence 2016-2017 correspond à un sommet de visibilité publique; tandis que les années 2018 à 2021 signalent une phase d'intérêt soutenu, marquée par une certaine routinisation médiatique de la notion. Cette analyse met en relief quatre moments sociopolitiques saillants, qui jalonnent l'actualité de la dernière décennie et s'inscrivent dans un regain d'attention collective envers la violence sexuelle, contribuant ainsi à la diffusion de la notion de *culture du viol*²²².

6.2.1 L'irruption du terme *culture du viol* au Québec en mars 2014

L'évolution des recherches effectuées sur Google montre que le terme *culture du viol* commence à gagner en visibilité dans l'espace public québécois à partir de mars 2014, comme en témoigne aussi la courbe de l'attention médiatique présentée au début du chapitre. Un examen plus fin du volume de requêtes permet d'identifier un pic d'intérêt maximal pour cette phase d'émergence (2012–2015) durant la semaine du 9 mars 2014 (fig. 6-7). Cette intensification de l'attention peut être mise en relation avec deux scandales

²²¹ Pour saisir les années de trafic plus intense sur Google, la performance d'un mot-clé gagne à être observée sur une période d'analyse moins importante. Le repérage précis des hausses d'intérêt pour le sujet de la culture du viol a donc impliqué un découpage chronologique en trois séries temporelles. Dans l'objectif d'appréhender la première période de trafic, des données ont été extraites de Google Trends pour 2012-2015, c'est-à-dire en excluant les années antérieures pour lesquelles les informations étaient insuffisantes. Il s'agissait aussi d'écarter provisoirement octobre 2016, établi comme principal pic d'intérêt au Québec, car un tel afflux de requête sur Google oriente proportionnellement les résultats pour les autres périodes. Pour saisir plus précisément l'apparition de ce sommet, une extraction isolant les années 2016 et 2017 a été nécessaire. Finalement, la série temporelle 2018-2021 a été sondée afin de repérer les pics plus récents de recherches sur le terme *culture du viol*.

²²² En dépit de la relativité des données de Google Trends, qui sont constamment mises à jour, j'ai pu constater la stabilité de ces pics d'intérêt en comparant les données examinées ici, recueillies en 2022, avec celles observées successivement en 2015 et en 2019, dans des phases préliminaires de la présente étude dont il n'était pas opportun de présenter les résultats.

ayant éclaté à l'Université d'Ottawa située en Ontario, province voisine du Québec. À l'échelle nationale, il s'agit d'ailleurs du sommet historique pour les recherches associées au terme *rape culture* au Canada.

Figure 6-7 Intérêt québécois pour *culture du viol* sur Google (2012-2015)



Source des données : Google Trends (www.google.com/trends), dernière consultation le 12 juillet 2022. L'échelle temporelle est hebdomadaire, bien qu'elle ne soit pas explicitement détaillée.

Plusieurs des articles de presse et reportages qui mentionnent *culture du viol* au début du mois de mars 2014, reviennent sur ce qui est présenté comme une « crise sans précédent » à l'Université d'Ottawa²²³. Deux affaires distinctes, mais rapprochées dans le temps, attisent alors la controverse sur la culture du viol à Ottawa, suscitant l'attention des médias et du public québécois. La première affaire concerne le viol collectif d'une jeune femme, survenu quelques semaines auparavant à Thunder Bay et impliquant des membres de l'équipe masculine de hockey de l'université, dont la moitié sont originaires du Québec. La direction déclare suspendre tous les joueurs en raison de l'enquête criminelle qui s'amorce. Lors d'une conférence de presse tenue le 6 mars 2014, le recteur Allan Rock annonce aussi la création d'un groupe de travail chargé d'examiner le « climat » au sein de l'université. Interrogé sur ce que *Radio-Canada* présente comme les récentes « affaires de mœurs » impliquant son administration, le recteur se voit

²²³ Larouche Vincent, « Crise à l'Université d'Ottawa », *La Presse*, 4 mars 2014. Voir aussi « Têtes d'affiche », l'éditorial de Josée Boileau dans *Le Devoir*, 8 mars 2014.

contraint de commenter une seconde affaire²²⁴. Celle-ci concerne un groupe de cinq étudiants ayant tenu des propos à caractère sexuel et menaçant à l'encontre d'Anne-Marie Roy, alors présidente de la Fédération des étudiants de l'Université d'Ottawa (FEUO), dans le cadre d'une conversation privée sur Facebook. Elle accorde alors de nombreuses entrevues au cours desquelles elle propose une lecture critique des événements, dénonçant non seulement les propos la concernant, mais aussi l'attitude des joueurs ayant « camouflé » les agressions commises par leurs coéquipiers. La présidente de FEUO affirme que ce « silence permet à la culture du viol de prendre place »²²⁵. Cette déclaration, largement reprise dans la presse, constitue l'une des premières occurrences repérées de l'expression *culture du viol* dans l'espace médiatique québécois, comme je l'ai démontré précédemment avec l'article publié dans *Le Soleil*.

D'autres prises de position publiques et mobilisations collectives survenues en réaction à cette actualité ont pu alimenter le pic de recherches sur Google observé au Québec pour la notion de *culture du viol* en mars 2014. On peut mentionner la médiatisation d'une lettre ouverte adressée en français à la direction de l'Université d'Ottawa par une cinquantaine de membres de son corps enseignant, intitulée « Il faut nous mobiliser contre la culture du viol sur les campus »²²⁶. Une déclaration d'appui à Anne-Marie Roy est également parue, signée par « des femmes ayant occupé des postes élus à l'exécutif de syndicats étudiants d'universités et de collèges canadiens », qui dénoncent une culture du viol « envahissante et [qui] n'a pas pour seule et unique cause les jeunes hommes, leurs hormones et l'alcool »²²⁷. Interpelé au *Téléjournal*, le recteur de l'Université d'Ottawa précise sa réponse institutionnelle et sa ligne de pensée sur la qualification du problème. Au cours de cet effort de relations publiques, Allan Rock réfute l'hypothèse d'une culture du viol propre à son établissement, invoquant la nécessité de replacer les violences contre

²²⁴ Radio-Canada (2014, 4 mars). « Les deux affaires de mœurs touchant l'Université d'Ottawa suscitent de vives réactions », *Ici Radio-Canada Nouvelles*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/656410/ottawa-universite-scandales-sexuels>

²²⁵ Beaudin Hyppia, David (2014, 9 mars). « Anne-Marie Roy : "La culture du viol n'a pas sa place ni en privé ni en public" », *La Rotonde*, <https://www.larotonde.ca/anne-marie-roy-la-culture-du-viol-na-pas-sa-place-en-prive-ou-en-public/>.

²²⁶ Voir notamment le compte-rendu dans *La Presse*, paru le 5 mars 2014 sous la plume de Vincent Larouche, repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/education/201403/04/01-4744691-mobilisation-contre-la-culture-du-viol.php>

²²⁷ Dans ce texte, les signataires suggèrent que « Les cinq hommes à l'Université d'Ottawa s'étaient opposés à la réélection d'Anne-Marie et au lieu de critiquer sa plateforme et ses résultats (ce qu'ils auraient fait s'il s'agissait d'un candidat homme), ils ont eu recours à des menaces de violence sexuelle dans le but de la mettre à sa place ». « Nous appuyons Anne-Marie Roy. Nous avons passé par là » [sic], publié le 11 mars 2014, récupéré de <https://www.pressegauche.org/Nous-appuyons-Anne-Marie-Roy-Nous-avons-passe-par-la>

les femmes dans une perspective sociétale large²²⁸. Il lance néanmoins ce que les médias présentent comme un « groupe d'étude sur la culture du viol »²²⁹. Les cinq étudiants à l'origine des messages appelant à « punir » sexuellement Anne-Marie Roy démissionnent par la suite de leurs fonctions au sein de diverses instances étudiantes. Les joueurs de hockey seront, pour leur part, acquittés en 2025, au terme d'un procès très médiatisé dont le verdict « renforce la culture du viol » selon le CALACS francophone d'Ottawa²³⁰.

Au Québec, les événements survenus en 2014 à l'Université d'Ottawa ont probablement contribué à accroître l'intérêt du public francophone pour la notion de *culture du viol*, comme en témoigne la hausse du volume des recherches sur Google à cette période. Plusieurs interventions prennent place dans le champ médiatique québécois, notamment sous la plume de Jocelyne Robert et de Lise Ravary, lesquelles y occupent des positions différentes. La première s'exprime en tant qu'experte (« auteure, sexologue et sexosophe », la seconde à titre de chroniqueuse au *Journal de Montréal*. Leurs écrits respectifs ont néanmoins en commun de se situer dans un registre d'opinion et de contribuer à élargir le cadre d'analyse au-delà du seul contexte ottavien et universitaire. Interviewée le 5 mars 2014 sur les ondes d'*Ici Radio-Canada Première*, Jocelyne Robert déclare : « Oui, nous vivons dans une culture de la violence sexuelle »²³¹. Il est intéressant de noter que cette prise de position s'inscrit dans une continuité : un an auparavant, elle publiait un texte au titre quasi identique – *Oui, nous vivons dans une culture du viol* – rédigé en réaction

²²⁸ Entrevue avec Allan Rock, recteur de l'Université d'Ottawa, *Radio-Canada*, 6 mars 2014, récupérée de <https://www.rcinet.ca/fr/2014/03/07/une-culture-du-viol-provoque-une-crise-a-luniversite-dottawa/>

Je n'utilise pas cette expression en relation avec l'université d'Ottawa. Ce que je dis, (...) c'est que l'université d'Ottawa n'existe pas à part de la société canadienne et la culture de notre société. La société en général est en train de banaliser la violence, y compris la violence faite aux femmes, et, naturellement, tous les éléments de la société, y compris des institutions comme la nôtre, sont affectées par les valeurs dans la société en général. Les étudiants arrivent, par exemple, après avoir vu les *music video* et tout ça. [sic]

²²⁹ Pedwell, Terry; *La Presse Canadienne* (7 mars 2014). « Le recteur lance un groupe d'étude sur la culture du viol », *La Presse*. <https://plus.lapresse.ca/screens/4034-0ddc-5318ab81-bab9-74a2ac1c606d%7CL2sFvM3xLXXB.html>

²³⁰ Côté, Sandrine (25 juillet 2025). « Procès des hockeyeurs : "cette conclusion correspond à la pire crainte des victimes" », *Radio-Canada Nouvelles*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2181703/proces-hockeyeurs-confiance-systeme-justice>

²³¹ Émission « C'est pas trop tôt » sur *Ici Radio-Canada Première*, animée par Marie-France Bazzo.

au suicide de la jeune Rehtaeh Parsons, en Nouvelle-Écosse²³². Quelques mois plus tard, J. Robert réaffirme son engagement envers cette notion dans un billet intitulé *L'affaire Gab Roy, miroir de la culture du viol*, dans lequel elle dénonce un brulot publié par ce blogueur et humoriste québécois alors très médiatisé²³³.

Le 8 mars 2014, le *Journal de Montréal* publie une chronique de Lise Ravary intitulée « La culture du viol », dans laquelle elle affirme qu'au Québec, « nous devons désormais composer avec une culture contemporaine du viol » (Ravary, 2014). La chroniqueuse attribue l'émergence de cette culture à une jeunesse qu'elle décrit comme prise entre « l'industrie de la pornographie » et une dynamique d'« hypersexualisation de la société » :

Aujourd'hui, des fantasmes pornographiques dangereux et dégradants pour les femmes, comme pour les hommes, meublent désormais l'imaginaire sexuel de milliers de jeunes garçons, et filles, qui puisent sur Internet, dès l'enfance, la base de leurs connaissances en matière de sexualité. Après, on s'étonnera qu'il existe, et oui, elle existe, une culture du viol *chez les jeunes*. Pas chez les baby boomers qui ont grandi au son de R-E-S-P-E-C-T de la

²³² Robert, Jocelyne (2013, 20 avr.). « Oui, nous vivons dans une culture du viol », *HuffPost*.
https://quebec.huffingtonpost.ca/jocelyne-robert/culture-du-viol-rehtaeh-parsons_b_3123652.html

J'écris ce texte dans la foulée de l'insupportable drame de la jeune Rehtaeh Parsons, qui s'est suicidée récemment. Pendant un an et demi, elle a subi de l'intimidation, s'est faite traiter de salope et de pute sur internet, a revécu en boucle via le web, le viol collectif (quatre garçons) dont elle avait été victime. Pendant un an et demi, elle a échoué à obtenir l'aide et le support de la collectivité et des autorités, aide dont elle avait un besoin vital.

²³³ Robert, Jocelyne (2013, 1 novembre). « L'affaire Gab Roy, miroir de la culture du viol », *HuffPost*.
http://quebec.huffingtonpost.ca/jocelyne-robert/affaire-gab-roy-miroir-de-la-culture-du-viol_b_4183359.html

L'affaire fait référence à la publication en octobre 2013 d'un billet signé du pseudonyme Gab Roy et intitulé « Shotgun sur Mariloup Wolfe ». Pour reprendre un résumé soumis par la blogueuse Lili Boisvert un an plus tard, associant elle aussi cette affaire à la culture du viol :

L'humoriste a décidé d'exposer aux internautes sur son blogue ce qu'il voudrait faire à l'actrice Mariloup Wolfe, qui a, selon lui, besoin d'un « vrai homme ». Lui proposant ses services, il s'est mis à décrire en termes très vulgaires ce qu'il aimerait lui faire. Dans son texte, il l'insulte à deux reprises et il laisse entendre qu'elle pourrait ne pas apprécier ce qu'il propose. Il mentionne qu'elle ferait « des grimaces » et qu'elle pourrait vomir. Puis il balaye cela de la main, écrivant qu'il sait quand même qu'elle aimerait cela. (Extrait de « "Blagues" sexuelles dégradantes : les deux cas du mois », publié le 24 octobre 2013 sur le blogue *Original : le blogue sexe* de Radio-Canada, lequel n'existe plus à l'heure actuelle).

Après avoir été retiré de la circulation, le texte a notamment valu à son controversé auteur une condamnation à plusieurs centaines d'heures de travaux communautaires auprès d'organismes communautaires et de charité dédiés à combattre la violence faite aux femmes, de même que l'interdiction de partager ses opinions sur le web pendant trois ans. Gabriel Roy a par la suite été condamné à 18 mois de prison pour des faits de nature sexuelle à l'encontre d'une mineure, et a eu une autre peine pour intimidation sur une chroniqueuse du journal de Montréal. Voir notamment <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/proces/201501/30/01-4839867-gab-roy-condamne-a-18-mois-de-prison.php>

grande Aretha. [...] Et s'ils ne passent jamais aux actes, dans l'immense majorité des cas, ils se sentent néanmoins libres d'exprimer et de partager leurs désirs sur la place publique, comme ces imbéciles de l'université d'Ottawa. (Ravary, 2014; non paginé, c'est elle qui souligne)

Enfin, la date du 8 mars 2014, qui coïncide avec le début de la campagne électorale provinciale, donne lieu à des actions collectives féministes. La Fédération des femmes du Québec (FFQ) interpelle l'ensemble des partis politiques sur plusieurs enjeux, dont l'importance de « l'éducation sexuelle pour contrer la culture du viol »²³⁴. Du côté des mouvements autonomes, le Montreal Sisterhood, le collectif Les Sorcières et le comité femmes du Collectif libertaire de Montréal s'unissent pour organiser une manifestation sur le thème du consentement et de la culture du viol qui a suscité de vives réactions²³⁵. Dans les mois qui suivent, la notion de culture du viol demeure au cœur de l'actualité, portée par des mobilisations féministes répétées, au point où certains discours médiatiques désignent 2014 comme l'« année du ras-le-bol »²³⁶. Cette lecture s'appuie sur la résonance à la fois locale et internationale de la vague de témoignages déclenchée en octobre 2014 par le mot-clic #BeenRapedNeverReported. Conçue par ses initiatrices dans le sillage de l'affaire Ghomeshi, cette campagne visait à créer « un espace pour permettre de briser le silence et déconstruire la culture du viol »²³⁷. Au Québec, où réside Sue Montgomery, l'une des deux journalistes à l'origine de cette initiative, une déclinaison francophone a vu le jour sous le mot-clic

²³⁴ La Presse canadienne (2014, 8 mars). « Campagne électorale : la FFQ veut des engagements "féministes" », *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/402104/campagne-electorale-la-ffq-veut-des-engagements-feministes>

²³⁵ Certains débats, dont j'ai pris connaissance à l'époque sur la page Facebook de l'évènement (aujourd'hui non accessible) et auxquels j'ai également pu assister directement lors de la manifestation, témoignaient d'une forte polarisation autour des discours mobilisés, comme celui de la culture du viol, et des formes d'action féministe en non-mixité femmes. Pour un aperçu de cette manifestation qui a eu lieu le 7 mars 2014 à Montréal, voir <http://montreal.mediacoop.ca/video/manif-non-mixte-sous-le-theme-du-consentement/22108>

²³⁶ Voir notamment Boileau, Josée (2015, 3 janvier). « L'année du ras-le-bol », *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/427991/agressions-denoncees-l-annee-du-ras-le-bol>

²³⁷ Comme l'expliquent les journalistes anglo-canadiennes Antonia Zerbisias et Sue Montgomery dans une lettre ouverte, elles ont lancé le mot-clic #BeenRapedNeverReported en réaction à la déclaration de la comédienne Lucy DeCoutere, première femme à avoir publiquement accusé l'animateur vedette Jian Ghomeshi. Elles ont été indignées par la teneur de certains commentaires médiatiques et publics, hostiles aux victimes, leur reprochant de ne pas avoir porté plainte. Récupérée de <http://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2014/11/beenrapedneverreported-20141136493146693.html> et <http://journalmetro.com/actualites/national/623274/des-milliers-dagressions-denoncees-en-quelques-heures/>

#AgressionNonDénoncée, lancée par la Fédération des femmes du Québec (FFQ) en collaboration avec la plateforme web *Je suis Indestructible*²³⁸.

De la retentissante affaire Ghomeshi aux dénonciations visant, à l'échelle locale, des professeurs, des athlètes, des politiciens ou des membres des forces armées, en passant par la réitération d'accusations contre des célébrités internationales telles que Bill Cosby ou Woody Allen, plusieurs bilans établissent que « la tolérance zéro face à la culture du viol a été LE sujet de l'année » 2014 au Québec²³⁹. Toutefois, les mobilisations féministes des années suivantes témoignent d'une amplification notable de ce « ras-le-bol », portée par celles qui ont contribué à propulser les mots *culture du viol* dans l'espace public et médiatique du Québec.

6.2.2 Octobre 2016 : entre tempêtes médiatiques et mise à l'ordre du jour politique

Sur l'ensemble des deux dernières décennies, la période 2016-2017 marque le point culminant de la visibilité du vocable *culture du viol* dans l'espace public et médiatique québécois, comme en témoignent à la fois le nombre d'occurrences relevées dans le corpus de presse et l'analyse des requêtes Google. L'extraction de données sur une période resserrée indique que le « super sommet » (indice 100) est atteint dans les jours suivant la fin de semaine médiatique des 22 et 23 octobre 2016 (fig. 6-8). Dans les cinq sources de presse analysées, on recense alors 162 articles comportant au moins une occurrence de *culture du viol*. Comme nous l'avons vu précédemment, le terme *rape culture* connaît aussi un pic d'attention à l'échelle canadienne. L'actualité de cette période est marquée par une médiatisation particulièrement intense de plusieurs faits liés à la violence sexuelle, tant sur la scène nationale qu'internationale.

²³⁸ Maheu, Marie-Ève. (2014, 5 nov.) « #AgressionNonDénoncée : des victimes brisent le silence », *Ici Radio-Canada Nouvelles*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/692532/agressions-non-denoncees-campagne-federation-femmes-quebec-twitter>

²³⁹ Durocher, Sophie (2015, 5 janvier). « Jokes de viol : tolérance zéro », *Journal de Montréal*, <http://www.journaldemontreal.com/2015/01/05/jokes-de-viol-tolerance-zero>.

Figure 6-8 Intérêt québécois pour *culture du viol* sur Google (2016-2017)



Source des données : *Google Trends* (www.google.com/trends), consulté le 12 juillet 2022.
L'échelle temporelle est hebdomadaire, bien qu'elle ne soit pas explicitement détaillée.

Le sommet de visibilité du terme *culture du viol* en octobre 2016 prend place dans le contexte d'une campagne présidentielle aux États-Unis, qui s'avère plus largement suivie que jamais au Québec²⁴⁰. Incidemment, la violence contre les femmes est identifiée comme un thème régulièrement médiatisé durant la campagne, alors que les candidat-es Donald Trump et Hillary Clinton s'accusent mutuellement de comportements inacceptables, cette dernière, concernant sa complicité dans les agissements de son conjoint Bill Clinton²⁴¹. La campagne présidentielle aux États-Unis de l'automne 2016 met particulièrement en lumière « *The Undeniable Rape Culture of Donald Trump* », pour reprendre le titre d'une mise en garde

²⁴⁰ Selon le *Bilan 2016 – état de la nouvelle au Québec*, « Donald Trump et Hillary Clinton ont été 257,79 % plus médiatisés que Barack Obama et Mitt Romney » le furent lors des élections précédentes (Influence Communication, 2016, p. 12). De plus, l'arrivée au pouvoir de D. Trump constitue la nouvelle la plus suivie de l'année 2016 au Québec, un intérêt considéré comme une « anomalie » dans cette province où la politique étrangère domine rarement l'actualité (Influence Communication, 2016, p. 3).

²⁴¹ Une douzaine de femmes ont révélé publiquement avoir subi des violences sexuelles de la part de D. Trump, et de Bill Clinton, l'époux de la candidate démocrate aux présidentielles. Voir Johnson et collègues (2021) pour une analyse des justifications de cet épisode et, plus largement, de la campagne, en lien avec la culture du viol. L'étude montre comment, à la défense de l'un ou de l'autre, les arguments puisent bien souvent dans le vaste répertoire des mythes sur le viol, suggérant notamment qu'un homme reste toujours un homme et que les femmes ont tendance à mentir au sujet des agressions sexuelles.

émise par l'écrivaine et militante Eve Ensler, quelques temps avant le passage aux urnes de ses concitoyen·nes²⁴².

Plus spécifiquement, le super pic de recherches sur Google à propos de la culture du viol observé en octobre 2016 coïncide avec le « *Pussygate* », scandale politique qui éclate avec la diffusion d'un enregistrement inédit d'une conversation entre l'animateur Billy Bush et Donald Trump, captée en 2005 alors qu'ils se rendaient ensemble au tournage d'une émission télévisée. Les deux hommes, équipés de micros, ont été enregistrés dans un échange informel au cours duquel Trump se vante de son comportement envers les femmes. Il déclare notamment : « J'embrasse, je n'attends même pas. Et quand t'es une star, elles te laissent faire. Tu peux tout faire... Les attraper par la chatte. »²⁴³. En d'autres termes, Trump décrit à son interlocuteur sa capacité à agresser sexuellement les femmes qu'il croise, bénéficiant de son statut social pour se passer de leur consentement. On aurait pu croire que le « *pussygate* » signifierait la victoire de Clinton, mais ce scandale politique a plutôt permis de constater à quel point l'électorat de Trump a endossé la culture du viol, selon Johnson et collègues (2021).

L'affaire « *pussygate* » a largement retenu l'attention des médias québécois en octobre 2016, et, partant, la culture du viol, alors que Trump a fait une déclaration dans laquelle il s'est excusé pour ses propos tout en les minimisant. D'une part, il les a présentés comme une simple « conversation de vestiaire » (*locker room talk*), et d'autre part, il a tenté de détourner l'attention en affirmant que Bill Clinton lui aurait tenu des propos bien plus explicites sur un terrain de golf. Dans une chronique filant la métaphore d'un « vestiaire du viol » pour expliquer ce qu'est la culture du viol, Rima Elkouri s'indigne du faible crédit

²⁴² Compilant une série de faits de violence sexuelle imputés au candidat Trump tels que rapportés par des médias crédibles (« *most prestigious journalists in the U.S.* »), ce texte d'opinion est publié par *Huffpost* le 30 septembre 2016. https://www.huffpost.com/entry/the-undeniable-rape-culture-of-donald-trump_b_57ee5879e4b0c2407cdd4c92

²⁴³ Selon une transcription publiée le 9 octobre 2016, voici un aperçu des propos tenus par D. Trump :

I moved on her like a bitch. I couldn't get there and she was married. Then all-of-a-sudden I see her, she's now got the big phony tits and everything. She's totally changed her look. [...] You know I'm automatically attracted to beautiful... I just start kissing them. It's like a magnet. Just kiss. I don't even wait. And when you're a star, they let you do it. You can do anything. ... Grab them by the pussy. You can do anything.
Récupéré de <https://www.bbc.com/news/election-us-2016-37595321>

Sur les problèmes de traduction, notamment, que pose l'expression « *Grab them by the pussy* » (Prends-les par la chatte), voir Baillargeon, Stéphane (2017, 28 janv.). « Une chatte dans la gorge, ou comment traduire Donald Trump? », *Le Devoir*, <https://www.ledevoir.com/societe/490323/l-art-difficile-de-traduire-le-president-trump>.

accordé aux femmes qui avaient sonné l'alarme bien avant cette nouvelle affaire²⁴⁴. Dans un tout autre registre, Lise Ravary défend l'hypothèse selon laquelle « Un "agresseur sexuel" comme Trump ne pourrait pas être candidat ici », dans un billet intitulé « Pas de culture du viol au Québec »²⁴⁵.

Outre l'actualité de la campagne présidentielle aux États, il convient également de souligner que la semaine d'octobre 2016 coïncide avec une mobilisation féministe d'envergure initiée en Argentine. Le 19 octobre, à l'appel du collectif *Ni Una Menos*, des dizaines de milliers de femmes ont participé à une grève féministe suivie d'une manifestation massive à Buenos Aires, en réaction au viol et au meurtre brutal de Lucía Pérez, âgée de 16 ans²⁴⁶. Ce soulèvement, centré sur la dénonciation des féminicides et des violences sexuelles, a trouvé un écho dans d'autres pays d'Amérique latine ainsi qu'en Espagne. Une telle conjoncture internationale a sans doute renforcé, au Québec, la résonance affective et l'intelligibilité de la notion, au croisement des frontières linguistiques et géopolitiques. Toutefois, le contexte strictement québécois permettrait à lui seul à expliquer le super pic d'attention observé à cette période.

La convergence de faits locaux fortement médiatisés, d'interventions militantes et de prises de position institutionnelles contribuent à produire un « *buzz* » autour de la notion de *culture du viol* à la fin octobre 2016. Après des agressions sexuelles perpétrées dans les résidences de l'Université Laval, le député Gerry Sklavounos fait ainsi l'objet d'allégations d'agression sexuelle, puis on apprend la nouvelle d'un revirement concernant des violences sexuelles perpétrées contre des femmes autochtones par des policiers à Val-d'Or²⁴⁷. Fréquemment rattachés à la culture du viol dans des discours variés, comme nous allons le voir, ces trois événements figurent parmi les nouvelles les plus couvertes par les médias québécois en 2016 (Influence Communication, 2016). Le terme *culture du viol* apparaît dans le titre de plusieurs articles

²⁴⁴ Elkouri, Rima (2016, 18 oct.). « Le vestiaire du viol », *La Presse*, <https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/rima-elkouri/201610/15/01-5030778-le-vestiaire-du-viol.php>.

²⁴⁵ Ravary, Lise. (2016, 23 oct.). « Pas de culture du viol au Québec », *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2016/10/23/pas-de-culture-du-viol-au-quebec>.

²⁴⁶ Le Monde (2016, 19 oct.) « Argentine : grève des femmes après le viol fatal d'une ado », *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/international/amerique-latine/201610/19/01-5032017-argentine-greve-des-femmes-apres-le-viol-fatal-dune-ado.php>

²⁴⁷ L'affaire impliquant G. Sklavounos figure dans le Top 50 des nouvelles de l'année 2016 d'Influence Communication (2016). Elle apparaît aussi en première position du palmarès de la semaine du 17 au 23 octobre 2016 : « En effet, mercredi dernier, lors d'une vigile en support aux victimes d'agressions sexuelles à l'Université Laval, Alice Paquet a mis le feu aux poudres en révélant avoir été agressée par un député de l'Assemblée nationale. Elle a par la suite largement contribué à entretenir l'attention des médias en accordant plusieurs entrevues, elles-mêmes abondamment commentées. » Repéré à <http://www.influencecommunication.com/content/top-5-de-lactualite-semaine-du-17-au-23-octobre-2016> (Actuellement, cette page n'est plus disponible)

publiés au cours de cette période marquée par un super sommet d'attention, comme en témoignent les exemples suivants, parus entre le 22 et le 29 octobre 2016 dans les cinq sources analysées :

- Culture du viol : la loi du silence | *Le Devoir*, 22 octobre 2016
- Pas de culture du viol au Québec | *Le Journal de Montréal*, 23 octobre 2016
- Culture du viol : des propos qui peuvent briser des vies | *Le Soleil*, 25 octobre 2016
- Manifestations dans six villes du Québec contre la culture du viol | *ICI Radio-Canada – Nouvelles*, 26 octobre 2016
- La « culture du viol », vraiment ? | *La Presse*, 29 octobre 2016

Cette visibilité accrue s'inscrit en lien direct avec les agressions survenues dans la nuit du 15 octobre 2016 aux résidences de l'Université Laval (Québec). Un étudiant s'est introduit dans plusieurs chambres et a agressé sexuellement huit étudiantes âgées de 18 à 21 ans. Dans quatre autres cas, les résidentes ont pu repousser l'agresseur avant qu'il ne puisse les approcher. Un second homme aurait accompagné l'intrus, mais n'a pas été mis en cause au plan criminel. Trois des huit victimes semblent avoir mis fin à leurs études et quitté le pays après les faits²⁴⁸. La « gestion de crise » de l'établissement a été vivement critiquée, notamment par le Comité Femmes de l'Université Laval qui a dénoncé, entre autres, le retrait par le service de sécurité d'une bannière « Abolissons la culture du viol », quelques minutes après son installation dans le pavillon où avaient eu lieu les agressions²⁴⁹. La décision du recteur Denis Brière de garder le silence durant plusieurs jours après les agressions a particulièrement fait l'objet de critiques, de même que l'annonce d'une campagne d'information qui a « ciblé les étudiants [*sic*] habitant les résidences, afin de leur rappeler l'importance de bien verrouiller les portes de leurs chambres »²⁵⁰. Plusieurs observatrices ont associé une telle gestion de crise à des pratiques de *victim-blaming*, considérées comme caractéristiques de la culture du viol, notamment par le Comité Femmes de l'Université Laval²⁵¹. Des

²⁴⁸ Radio-Canada (2018, 5 mars). « Agressions à l'Université Laval : 3 ans derrière les barreaux pour Thierno-Oury Barry », *Ici Radio-Canada Nouvelles*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1087189/agressions-universite-laval-coupable-prison-thierno-oury-barry>

²⁴⁹ Radio-Canada (2016, 18 oct.). « Agressions à l'Université Laval : le recteur Denis Brière sur la défensive », *Ici Radio-Canada Nouvelles*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/809336/universite-laval-recteur-denis-briere-ministre-david-rencontre>.

²⁵⁰ Communiqué institutionnel émis le 17 octobre 2016, intitulé « L'Université Laval condamne les agressions survenues sur son campus et prend tous les moyens pour assurer la sécurité des résidents [*sic*] », récupéré de <https://salledepresse.ulaval.ca/2016/10/17/luniversite-laval-condamne-les-agressions-survenues-sur-son-campus-et-prend-tous-les-moyens-pour-assurer-la-securite-des-residents-a:6890e434-40e4-43ec-9040-cbc3203cad41>

²⁵¹ Porter, Isabelle (2016, 20 oct.). Agressions à l'université Laval. Émotion et solidarité sur le campus. *Le Devoir*. Ce point de vue est expliqué dans Comité Femmes de l'Université Laval (2017, 18 octobre). « Lettre ouverte sur la poursuite des luttes contre les violences sexuelles », *Impact Campus*, récupéré de

féministes d'horizons variés organisent ensuite des manifestations dans plusieurs villes du Québec sous le thème « Stop la culture du viol », en réaction aux événements à l'Université Laval, mais également à d'autres faits d'actualité²⁵².

Un second facteur majeur d'indignation lié à la violence sexuelle, susceptible d'expliquer le super pic d'attention pour le terme *culture du viol* observé sur Google en octobre 2016, réside dans un nouveau développement survenu dans l'« affaire Val-d'Or ». Le 20 octobre 2016, les médias révèlent qu'une quarantaine de policiers de la Sûreté du Québec (SQ) intentent une poursuite en diffamation de plusieurs millions de dollars contre Radio-Canada et la journaliste Josée Dupuis. Cette démarche fait suite à la diffusion, un an plus tôt, d'un reportage de l'émission *Enquête* qui a exposé les violences, y compris à caractère sexuel, infligées par des policiers à des femmes autochtones dans la région de Val-d'Or, provoquant « une onde de choc dans tout le pays »²⁵³. Comme le relèvent Hübner et Pilote (2020), seuls deux des 37 dossiers déposés ont alors donné lieu à des enquêtes, sous la supervision du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), qui ne portera finalement aucune accusation.

Près de dix ans plus tard, la poursuite en diffamation est toujours devant les tribunaux : après le rejet de leurs arguments par un juge de la Cour supérieure du Québec, les policiers ont annoncé en mai 2025 leur

<http://impactcampus.ca/opinion/lettres-ouvertes/reflexions-sur-les-violences-sexuelles-et-sur-la-poursuite-des-luttes-feministes-en-milieu-universitaire/> :

Nous étions indignées de constater qu'encore une fois, on faisait porter aux femmes la responsabilité de leur agression, car elles n'avaient pas « barré la porte » de leur chambre. Nous refusons de taire des violences sexistes trop souvent banalisées et passées sous silence. Nous avons « appelé à une mobilisation nationale et à des actions politiques concrètes contre la culture du viol. Et notre appel a été entendu : (...) des dizaines d'établissements collégiaux et universitaires, des organismes communautaires et des associations étudiantes ont manifesté leur soutien à l'échelle de la province.

²⁵² Philie, Benoit (2016, 26 oct.). « Des Québécois [sic] s'indignent », *Journal de Montréal*.

<https://www.journaldemontreal.com/2016/10/26/de-nombreux-manifestants-ont-denonce-la-culture-du-viol>

Comme le précise l'appel des organisatrices :

Dans la foulée des événements survenus dans les résidences de l'Université Laval, avec les allégations graves et sérieuses à l'endroit d'un député à l'Assemblée nationale, de la poursuite lancée contre Radio-Canada par des policiers de la Sûreté du Québec de Val-d'Or en lien avec la diffusion d'un reportage sur des abus commis à l'endroit de femmes autochtones, des personnes de différents milieux et représentant la diversité des femmes se réuniront pour envoyer un message clair : c'en est assez de la culture du viol et de la violence faites aux femmes. (...) [À] travers tout le Québec, des milliers de femmes manifesteront le mercredi 26 octobre 2016 pour dénoncer la culture du viol. (Repéré le 30 octobre 2016 à <https://www.facebook.com/events/1114460498641519/>)

²⁵³ Fortier, Marco (2015, 24 oct.). *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/453433/s-o-s-pour-les-femmes-autochtones>.

intention de porter la décision en appel²⁵⁴. Le tribunal venait par ailleurs d'autoriser une demande d'action collective déposée en 2021 par des femmes autochtones de Val-d'Or contre le gouvernement du Québec, en sa qualité d'employeur des policiers en question²⁵⁵. Le scandale a contribué à déclencher la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, dite Commission Viens²⁵⁶. Appelant « de vrais changements » », la militante et artiste innue Natasha Kanapé Fontaine avait lancé le mot-clic #StopCultureDuViol qui a été activement relayé par une dizaine de groupes féministes issus de divers milieux militants et espéraient « des milliers de marcheurs » [sic] à leur manifestation »²⁵⁷. Trois étudiantes s'identifiant comme survivantes de violences sexuelles, Ariane Litalien, Mélanie Lemay et Kimberley Marin créent quant à elles *Québec contre les violences sexuelles*. Ce collectif militant réclame notamment l'adoption d'une loi-cadre spécifique aux cégeps et universités, afin d'assurer un traitement équitable des plaintes étudiantes pour agression sexuelle :

« Il faut prendre du recul et réaliser qu'on vit dans une culture du viol. C'est quoi ? C'est la banalisation de la violence envers les femmes, c'est la normalisation de l'absence de consentement. C'est de blâmer les victimes pour ce dont elles ont été victimes, de questionner les circonstances [du viol] », dénonce avec assurance Ariane Litalien.²⁵⁸

Le pic d'octobre 2016 coïncide également avec un important scandale médiatico-politique, qui prend forme lors d'une vigie de solidarité organisée le 19 octobre en soutien aux victimes d'agressions sexuelles survenues dans les résidences de l'Université Laval²⁵⁹. Prenant la parole devant la foule, une jeune femme, Alice Paquet, révèle avoir été agressée sexuellement par un homme que les médias identifieront comme

²⁵⁴ Radio-Canada (2025, 20 juin). « Policiers de Val-d'Or contre Radio-Canada : les agents portent la cause en appel », *Ici Radio-Canada Nouvelles*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2174011/val-dor-sq-jugement-appel-enquete-radio-canada>

²⁵⁵ Guindon, Martin (2025, 2 juin). « Le tribunal autorise l'action collective d'Autochtones contre la SQ de Val-d'Or », *Ici Radio-Canada Nouvelles*.

²⁵⁶ Plusieurs des recommandations issues de cette commission, notamment celles touchant à la sécurité des femmes autochtones, demeurent à ce jour largement inappliquées. Sampson, Ximena (2025, 23 mai). « Cinq ans après son rapport, "ça bouge bien tranquillement", déplore Jacques Viens », *Ici Radio-Canada*, <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/2166798/rapport-viens-relations-autochtones-bilan-ahuntsic>.

²⁵⁷ Gaior, Camille (2016, 25 oct.). « Une marche en soutien aux victimes d'agression sexuelle », *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2016/10/25/une-marche-en-soutien-aux-victimes-dagression-sexuelle>

²⁵⁸ Perron, Louis-Samuel (2016, 21 oct.). « Lancement d'un mouvement québécois contre les violences sexuelles », *La Presse*, <https://www.lapresse.ca/actualites/201610/21/01-5033014-lancement-dun-mouvement-quebecois-contre-les-violences-sexuelles.php>

²⁵⁹ Pour une chronologie plus détaillée de ces événements et une analyse de leur couverture de presse, voir Théorêt (2019).

Gerry Sklavounos, alors leader adjoint du gouvernement libéral dirigé par Philippe Couillard. À la suite des allégations visant le député Sklavounos, certaines personnalités médiatiques et de nombreux commentaires sur les réseaux sociaux s'en sont violemment pris à son accusatrice, Alice Paquet, un phénomène dont j'ai pu constater l'ampleur en temps réel. Cible d'un déferlement de jugements sur sa vie privée, celle qui « n'a pas l'air d'une fille qui s'est fait violer » [*sic*]²⁶⁰ a publié plusieurs lettres ouvertes pour dénoncer le voyeurisme médiatique et le « test » de crédibilité auxquels elle a été soumise, de même que les justifications publiques du député Sklavounos, qu'elle identifie comme « la définition même de ce qu'est la culture du viol »²⁶¹. Bien qu'il clame son innocence, plusieurs témoignages dressent le portrait d'un homme jugé au minimum séducteur, un « macho, qui s'essaie »²⁶².

Il convient également de rappeler que, dans les jours précédant le sommet d'octobre 2016, une série de controverses relatives aux initiations universitaires contribue à alimenter la visibilité médiatique de la notion de *culture du viol*. À l'Université de Montréal, des étudiantes rapportent s'être senties « "presque obligé[es]" de se déshabiller » lors d'activités d'intégration en faculté de droit²⁶³. Ce contexte relance un débat plus large, comme en témoigne la chronique d'Yves Boisvert, qui s'interroge : « Faut-il abolir les initiations dans les universités ? »²⁶⁴. Il soutient toutefois que cette initiation est « très mal choisie pour illustrer la "culture du viol" » et, partant, scandaliser la ministre de la Condition féminine. Déplorant vivre dans une époque où « il faut garantir le risque zéro », le chroniqueur conclut avec ironie que les mesures mises en place pour « éviter les dérapages » relèvent davantage, selon lui, de la « culture des CPE », entendre les garderies.

²⁶⁰ Paquet, Alice (2016, 24 oct.). « Elle a pas l'air d'une fille qui s'est fait violer », *Le Devoir*.

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/482940/elle-a-pas-l-air-d-une-fille-qui-s-est-fait-violer>

Je renvoie aussi à son texte paru dans *Ricochet* le 15 février 2017, « Le corps des femmes n'est pas un terrain public », <https://ricochet.media/fr/1681/alice-paquet-le-corps-des-femmes-nest-pas-un-terrain-public>.

²⁶¹ Marie-Michèle Sioui, « C'est ensemble que nous avancerons », *Le Devoir*, 24 octobre 2016,

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/482975/c-est-ensemble-que-nous-avancerons>.

²⁶² Bélair-Cirino, Marco, Dave Noël et Marie-Michèle Sioui (2016, 21 oct.). « Gerry Sklavounos, "insistant", "déplacé" et "cruiseur" », *Le Devoir*, <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/482821/allegations-d-agressions-sexuelles-gerry-sklavounos-insistant-deplace-et-cruiseur>.

²⁶³ Teisceira-Lessard, Philippe. (2016, 24 sept.). « Initiations à l'UdeM : "Tu te sens presque obligée" de te déshabiller », *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/education/201609/24/01-5023951-initiations-a-ludem-tu-te-sens-presque-obligee-de-te-deshabiller.php>

²⁶⁴ Boisvert, Yves (2016, 1^{er} oct.). « L'initiation style CPE ? », *La Presse*.

<https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/yves-boisvert/201610/01/01-5026401-linitiation-style-cpe.php>

Quelques temps auparavant, cette fois à l'Université du Québec en Outaouais, le défi « Les 12 travaux d'Hercule » organisé par des étudiant·es en communication avait également suscité l'indignation²⁶⁵. Les épreuves permettant aux personnes participantes d'accumuler les points impliquaient entre autres de photographier des seins, de participer à un concours de t-shirts mouillés et de se faire signer les fesses. *La Presse* publie une tribune de Simon Lapierre, professeur à l'Université d'Ottawa, qui met de l'avant la notion de *culture du viol* pour dénoncer ces pratiques, qu'il inscrit dans un contexte plus large de violences à caractère sexuel en milieu universitaire canadien²⁶⁶. Ce spécialiste de l'étude de la violence faite aux femmes appelle à une transformation en profondeur sur les campus, appuyant son propos sur les résultats de l'enquête ESSIMU menée au Québec : « Certes, le terme « "culture du viol" dérange, surtout les hommes. Mais cela est peut-être inévitable lorsqu'on cherche à créer un changement profond et durable dans les relations entre les femmes et les hommes »²⁶⁷. À signaler également, hors du contexte universitaire, la parution de *Sous la ceinture : unis pour vaincre la culture du viol*, un ouvrage collectif dirigé par Nancy B. Pilon (Québec Amérique). Son lancement donne notamment lieu à une chronique de Nathalie Collard intitulée « Déconstruire la culture du viol », où la journaliste constate que « l'actualité est riche en exemples de toutes sortes pour illustrer que cette culture est bien vivante »²⁶⁸.

C'est dans cette conjoncture que *culture du viol* fait son entrée dans l'enceinte de l'Assemblée nationale du Québec, tandis qu'il suscite, dans les médias et parmi divers acteurs et actrices publiques, un débat d'une intensité inédite. L'Assemblée nationale adopte une motion présentée par la députée Françoise David, conjointement avec la ministre de la Condition féminine Lise Thériault et d'autres élues, concernant « l'importance de la prévention et de la sensibilisation afin de lutter efficacement contre le sexisme et la culture du viol »²⁶⁹. La motion est adoptée à l'unanimité des 106 voix, incluant celle de M. Sklavounos (vote N° 245). Une déclaration d'Hélène David, alors ministre de l'Enseignement supérieur, laisse également entrevoir une mise à l'ordre du jour politique du problème de la culture du viol. Le soir du 20

²⁶⁵ Blais-Gauthier, Samuel (2016, 9 sept.). « Jeux sexuels dans un party à l'université », *Journal de Montréal*.
<https://www.journaldemontreal.com/2016/09/09/initiation-a-caractere-sexuel>

²⁶⁶ Lapierre, Simon (2016, 21 sept.). « Les universités et la culture du viol », *La Presse*.
<https://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201609/19/01-5022085-les-universites-et-la-culture-du-viol.php>

²⁶⁷ *Ibid.*

²⁶⁸ Collard, Nathalie (2016, 24 oct.). « Déconstruire la culture du viol », *La Presse*,
<https://www.lapresse.ca/arts/livres/201610/24/01-5033683-deconstruire-la-culture-du-viol.php> .

²⁶⁹ Procès-verbal de l'Assemblée du 20 octobre 2016, N° 198, p. 2666
https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_117755&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz

octobre 2016, présente à la vigie de solidarité pour les étudiantes victimes de l'université Laval aux côtés d'autres députées, H. David aurait affirmé la volonté du gouvernement de « sévir contre la culture du viol »²⁷⁰. Quelques jours plus tard, annonçant une démarche afin « que le Québec tienne un véritable débat de société sur le grave problème que constituent les violences sexuelles dans les cégeps, les collèges privés et les universités », la ministre David semble hésiter cette fois à parler de *culture du viol*, lui préférant la catégorie « violence à caractère sexuel »²⁷¹.

Le traitement politico-judiciaire de l'affaire Sklavounos, ainsi que la manière dont Alice Paquet a continué d'être représentée dans les médias, contribueront à relancer la circulation du sujet *culture du viol* dans l'espace public en février 2017²⁷². Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) annonce alors qu'aucune accusation criminelle ne sera retenue contre le député Sklavounos. Dans la foulée de cette décision, celui-ci se présente comme quelqu'un « de passionné, volubile, qui essaie d'être gentil, de faire une blague », évoquant un malentendu possible où ses propos auraient pu être perçus comme déplacés²⁷³. Son retour à l'Assemblée nationale suscite néanmoins de l'opposition²⁷⁴. Des militantes, notamment issues du mouvement Québec contre les violences sexuelles, organisent une manifestation devant le parlement, avec des mots d'ordre tels que #OnVousCroit et « Contre la culture du viol : la honte doit changer de camp ! »²⁷⁵. Ces actions de février 2017 semblent mobiliser moins largement que les manifestations d'octobre 2016 qui avaient contribué au super pic d'attention observé sur Google pour

²⁷⁰ Isabelle Porter, « Émotion et solidarité sur le campus » *Le Devoir*, 20 octobre 2016
<https://www.ledevoir.com/politique/ville-de-quebec/482682/agressions-a-l-universite-laval-emotion-et-solidarite-sur-le-campus>

²⁷¹ « Point de presse de Mme Hélène David, ministre responsable de l'Enseignement supérieur, jeudi 20 octobre 2016 » : « ...Journal de Québec : Comme ministre, est-ce que vous croyez qu'il y a une culture du viol sur les campus, comme certains groupes féministes le disent ? – Mme David (Outremont) : Bien, écoutez, on parle de violence à caractère sexuel. Vous allez dire « violence », il y a le mot « viol », mais ce ne sont pas tous des viols et heureusement. ». Récupéré de <http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-34627.html>

²⁷² Sioui, Marie-Michèle (2017, 3 fév.). « Aucune accusation déposée contre le député Sklavounos », *Le Devoir*.
<https://www.ledevoir.com/societe/490699/dpcp-sklavounos-alice-paquet>

²⁷³ Bourgault-Côté, Guillaume, Marco Bélair-Cirino et Marie-Michèle Sioui (2017, 10 février). « Des regrets, faute d'excuses de la part de Gerry Sklavounos », *Le Devoir*.
<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/491263/sklavounos>

²⁷⁴ Croteau, Martin (2017, 6 févr.). « Manon Massé s'oppose au retour de Gerry Sklavounos », *La Presse*.
<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201702/06/01-5066808-manon-masse-soppose-au-retour-de-gerry-sklavounos.php>

²⁷⁵ Gagné, Louis (2017, 15 févr.). « Manifestation contre la violence sexuelle à Québec », *Ici Radio-Canada Nouvelles*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1016916/manifestation-culture-viol-quebec-assemblee-nationale>

culture du viol, peut-être en raison de la « radioactivité » du terme, comme le formule Lussier (2019, p. 31).

Dans le contexte de la manifestation organisée devant le parlement en février 2017, Ginette Viens, directrice des nouvelles d'ICI Radio-Canada, aurait mis en garde ses journalistes par mémo interne : « Je vous invite à la prudence dans l'utilisation de l'expression "culture du viol". Un concept qui ne fait pas l'unanimité dans notre société. Si on doit l'utiliser à l'écrit, utilisons-le [*sic*], avec des guillemets » (Lussier, 2019, p. 31). La directive révèle également une volonté d'édulcorer la dimension conflictuelle et politique de l'évènement :

« Dans le cas des manifestations de ce soir, on peut parler de rassemblements contre les violences sexuelles ou de rassemblements contre ce que les organisateurs appellent la "culture du viol". Évitions dans tous les cas de s'appropriier le terme », poursuit-elle, montrant avec éloquence la radioactivité de l'énoncé. (Lussier, 2019, p. 31)

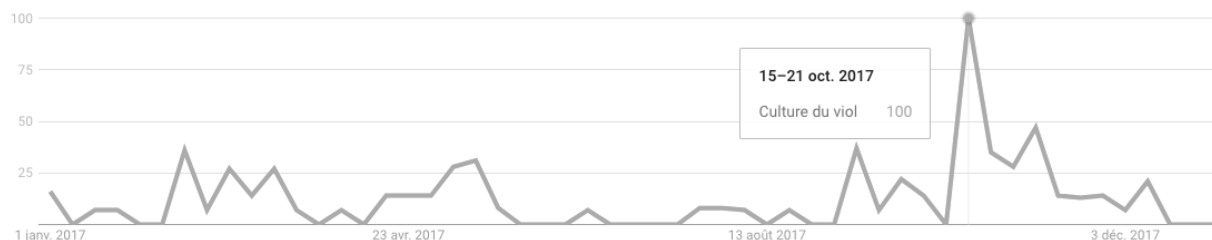
Selon une perspective sociologique et féministe, il est possible de voir dans cette recommandation une illustration parfaite de la tension entre un journalisme institutionnel et l'émergence de concepts issus des luttes sociales.

6.2.3 Le moment #MeToo

Pour clore la contextualisation de la phase de pic de popularité du terme *culture du viol* (2016-2017), soulignons le sursaut notable de recherches sur Google observé un an presque jour pour jour après le sommet d'octobre 2016. L'extraction des données pour l'année 2017 montre que cet afflux se concentre précisément entre le 15 et le 21 octobre (fig. 6-9). Un tel regain d'intérêt observé coïncide avec l'éclatement de l'affaire Weinstein et les mobilisations féministes transnationales qui s'en sont suivies, amplifiées sur les réseaux sociaux par le mot-clic #MeToo. Au Québec, une série de scandales sexuels locaux occupe plus de 20 % de l'espace médiatique : entre le 16 et le 22 octobre 2017, on parle d'un véritable « tsunami médiatique »²⁷⁶. Dans ce contexte, on pouvait s'attendre à ce que la notion de *culture du viol* bénéficie d'une forte résonance. Or en 2017, 140 articles comportent une occurrence du terme, soit une vingtaine de moins que l'année précédente.

²⁷⁶ Selon le « top 5 » de l'actualité produit par Influence communication, récupéré de <http://www.influencecommunication.com/content/top-5-de-lactualite-semaine-du-16-au-22-octobre-2017>

Figure 6-9 Intérêt québécois pour *culture du viol* sur Google : l'effet #MeToo (2017)



Source des données : *Google Trends* (www.google.com/trends), consulté le 30 juillet 2022.

Même si elle n'apparaît détaillée, l'échelle temporelle des données est hebdomadaire.

L'affaire Weinstein se classe au deuxième rang des nouvelles les plus couvertes durant la semaine du 9 au 15 octobre 2017, soit juste avant le pic d'intérêt observé sur Google pour cette année 2017²⁷⁷. La presse étatsunienne vient de dévoiler les témoignages de comédiennes affirmant avoir été harcelées, voire agressées sexuellement par le producteur Harvey Weinstein²⁷⁸. Les témoignages de violence sexuelle affluent sur les réseaux sociaux par le truchement du mot-clic #MeToo lancé sur Twitter en réaction à la dénonciation du producteur Weinstein le 15 octobre 2017 par l'actrice Alyssa Milano. Elle invite les femmes, principalement, à dénoncer sur les réseaux sociaux le harcèlement sexuel dont elles ont été victimes. Rapidement mis en cause par une centaine de femmes de l'industrie du cinéma mondiale, il sera inculpé de viol et agressions sexuelles pour des faits s'échelonnant sur près de trois décennies. D'autres célébrités internationales seront ensuite dénoncées, notamment les acteurs Kevin Spacey et Gérard Depardieu. #MeToo génère plus de 12 millions de messages, commentaires et réactions en 24 heures sur différentes plateformes²⁷⁹.

Au Canada, #MeToo est le mot clic le plus utilisé entre le 15 et le 24 octobre 2017²⁸⁰, ce qui coïncide avec le pic de recherche sur la culture du viol, tandis que les déclinaisons telles #MoiAussi, notamment utilisé

²⁷⁷ Selon le « top 5 » de l'actualité produit par Influence communication, , récupéré de <http://www.influencecommunication.com/content/top-5-de-lactualite-semaine-du-9-au-15-octobre-2017>

²⁷⁸ Kantor, Jodi et Megan Twohey (2017, 5 oct.). « *Harvey Weinstein Paid Off Sexual Harassment Accusers for Decades* », *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/2017/10/05/us/harvey-weinstein-harassment-allegations.html>

²⁷⁹ CBS (2017, 16 oct.). « *More than 12M "Me Too" Facebook posts, comments, reactions in 24 hours* ». *CBS News*. www.cbsnews.com/news/metoo-more-than-12-million-facebook-posts-comments-reactions-24-hours/

²⁸⁰ Selon le Bilan 2017 d'Influence Communication, section « Le raz-de-marée #moiaussi » <https://bilan.influencecommunication.com/le-raz-de-maree-moiaussi/> (la page n'est plus disponible)

au Québec, parmi d'autres, ainsi que #BalanceTonPorc en France, confèrent au mouvement une ampleur planétaire (Pineda, 2022). Dans la foulée, des membres du milieu culturel et médiatique québécois allèguent avoir été victimes ou témoins de harcèlement ou d'agression sexuelle de la part de personnalités publiques comme Éric Salvail (animateur de télévision), Gilbert Rozon (homme d'affaire), Gilles Parent (animateur de radio), Michel Brûlé (éditeur et politicien) et Michel Venne (ancien journaliste et directeur de l'Institut du Nouveau Monde), tandis qu'une poursuite a été déposée au civil contre Marcel Aubut (ex-président du Comité olympique canadien). En séance à l'Assemblée nationale du Québec, la députée Manon Massé fait adopter à l'unanimité une motion soulignant la nécessité d'améliorer le traitement des plaintes pour violences sexuelles, tout en saluant le courage et la ténacité des femmes, notamment dans le contexte du mouvement #MoiAussi. L'élue interpelle alors publiquement Gerry Sklavounos, qui siège désormais comme député indépendant, en lui proposant de « lui expliquer la culture du viol »²⁸¹.

Une autre élue participe à la mise en visibilité de l'idée de *culture du viol* dans l'arène publique, par ses interventions en réaction à l'actualité. Devenue ministre de la Condition féminine, Hélène David semble avoir intégré cette expression à son vocabulaire, en dépit des hésitations qu'elle exprimait à l'endosser publiquement un an plus tôt. Un article de presse souligne cette reconnaissance politique du problème, en notant que sa posture contraste nettement avec le discours dépolitisé de sa prédécesseure²⁸² :

« Si vous pensiez qu'on n'avait pas besoin de ministre de la Condition féminine, j'espère que vous ne posez plus la question », a lancé Hélène David hier. « Si vous pensez que les causes féminines ou féministes ne sont pas importantes, oubliez ça ». La ministre réagissait à la vague de mots-clic #MoiAussi [...]. « C'est énorme, ce qui se passe en ce moment, et je pèse bien mes mots », affirme la ministre David. D'ailleurs, elle n'hésite pas à utiliser les mots « **culture du viol** », tout en soulignant que le terme englobe un « continuum » de gestes qui vont du harcèlement au viol. « C'est cette culture qu'il faut absolument arrêter », dit-elle. « La culture des rapports hommes femmes doit changer. [...] « Je suis clairement féministe », assure-t-elle. » (C'est moi qui souligne)²⁸³

²⁸¹ Une offre qu'il décline ensuite sur Twitter. Plante, Caroline (2017, 18 oct.). « Sklavounos refuse de parler de culture du viol avec Massé », *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/2017/10/18/01-5140428-sklavounos-refuse-de-parler-de-culture-du-viol-avec-masse.php>

²⁸² Ce propos fait référence à une déclaration controversée de Lise Thériault pendant son mandat de ministre de la Condition féminine, à l'effet qu'elle se considérait « beaucoup plus égalitaire que féministe ». Voir notamment : Richer, Jocelyne (2016, 28 févr.). « Lise Thériault ne se dit pas féministe », *La Presse*.

²⁸³ Bellerose, Patrick (2017, 17 oct.). « Le mouvement #MoiAussi démontre l'importance du féminisme, dit la ministre Hélène David », *Le Journal de Québec*. <https://www.journaldequebec.com/2017/10/17/le-mouvement-moiaussi-demontre-limportance-du-feminisme-dit-la-ministre-helene-david>

Or, quelques jours plus tard, la ministre David fait de nouveau preuve de réserve face à l'expression *culture du viol*, cette fois en réaction aux propos controversés d'un magistrat :

Journaliste : « M. Khadir a dit ce matin que c'était la démonstration qu'il y avait une culture du viol dans le système judiciaire. Est-ce que vous êtes d'accord avec ça ? »
Mme David : « Bien là, moi, je n'ai pas nécessairement la même personnalité et la même formulation que mon collègue de Québec solidaire et je n'étendrai pas ça à toute la culture judiciaire. »²⁸⁴

Statuant sur l'agression sexuelle d'une jeune femme de 17 ans mettant en cause un chauffeur de taxi, le juge Jean-Paul Braun s'interroge sur le consentement requis pour « embrasser quelqu'un » et commente le physique et la personnalité prétendument « fleur bleue » de la plaignante²⁸⁵. Ces propos tenus dans le cadre d'un procès criminel ont provoqué un tollé, plusieurs voix les associant explicitement à la culture du viol. Si la ministre David s'abstient d'endosser pleinement une telle interprétation, d'autres élu-es soulignent le caractère systémique de ladite culture et la nécessité de former adéquatement les juges :

... la critique en justice Véronique Hivon craint les effets des propos du juge sur la crédibilité du système judiciaire. « Comment convaincre les victimes d'avoir confiance quand un juge tient des propos aussi révoltants ? », a-t-elle écrit sur les médias sociaux. « Je trouve ça déplorable qu'en octobre 2017, après tant de remous social, qu'un juge se permette de dire des insanités pareilles », a ajouté le député de Québec solidaire Amir Khadir. [Il] estime que le juge Braun participe ainsi à la culture du viol. « Le juge n'a pas besoin d'agresser sexuellement personne pour partager dans sa tête la culture du viol » [...] « Peut-être que ce juge a besoin d'une rencontre avec Manon Massé pour que Manon et lui puissent partager un peu de connaissances sur la culture du viol », a ajouté M. Khadir²⁸⁶.

²⁸⁴ « Point de presse de Mme Hélène David, ministre responsable de la Condition féminine », 25 octobre 2017, <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/david-helene-15379/conferencesDePresse.html>

²⁸⁵ Voici le passage en question, tirés de Lecavalier, Charles (2017, 25 oct.). « Vallée porte plainte à la suite des propos inacceptables du juge Braun », *Le Journal de Québec*, <https://www.journaldequebec.com/2017/10/25/vallee-portera-plainte-a-la-suite-des-propos-revoltants-du-juge-braun> :

« On peut le dire qu'elle a un peu de surpoids, mais elle a un joli visage hein ? », a lancé le juge Jean-Paul Braun, lors du procès d'un chauffeur de taxi accusé d'avoir agressé sexuellement une ado de 17 ans dans son véhicule, a révélé *Le Journal*. Pour le juge, la jeune femme était même « un peu flattée », car « c'est peut-être la première fois qu'il s'intéresse à elle ». « Ce n'est pas le même consentement pour embrasser quelqu'un et le consentement pour lui mettre, comme on dit, la main au panier », a ajouté M. Braun.

²⁸⁶ Selon la députée Massé, « les propos du juge Braun démontrent que la culture du viol est bien implantée dans différentes sphères de l'État québécois », in Radio-Canada (2017, 25 oct.). « La ministre de la Justice demande une enquête sur les propos du juge Braun », *Ici Radio-Canada Nouvelles*. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1063381/ministre-justice-conseil-magistrature-enquete-propos-juge-proces-agression-sexuelle-jean-paul-braun>

Dans un texte d'opinion discordant avec ce concert d'alertes, Denise Bombardier affirme que le jugement rendu « avec un style élégant et une sensibilité exceptionnelle » par le magistrat vilipendé constitue « une pièce d'anthologie », à tel point que, selon la chroniqueuse, « Toute femme qui se présenterait devant le tribunal à la suite d'une agression sexuelle souhaiterait témoigner devant un juge pareil »²⁸⁷. Le juge Braun s'est néanmoins récusé de cette affaire et a pris sa retraite, avant que le Conseil de la magistrature mandaté par la ministre de la Justice du Québec ne publie le rapport de son enquête. L'instance reconnaîtra le manquement déontologique et recommandera une réprimande, décision que l'ex-juge a tenté de faire annuler, en vain, devant la Cour supérieure, puis vers la Cour d'appel²⁸⁸.

Fait notable : entre la révélation de l'affaire Weinstein et la fin octobre 2017, à peine neuf articles comportant au moins une occurrence de *culture du viol* apparaissent dans les cinq sources médiatiques québécoises examinées. Un tiers de ces textes provient de citoyen·nes, dont une tribune signée par l'autrice Suzanne Zaccour, alors étudiante en droit. Cette dernière soutient que « l'expression "culture du viol" s'est popularisée du côté du grand public et que personne ne peut plus feindre d'ignorer que l'agression sexuelle est un mal endémique », tout en questionnant « une culture voyeuriste » qui contraint les victimes à s'exposer, en dépit de « décennies de recherches et de témoignages »²⁸⁹. À l'occasion de la parution de son essai *Les angles morts*, l'ancienne présidente de la Fédération des femmes du Québec, Alexa Conradi, appelle pour sa part la société québécoise à réaliser « l'ampleur du problème » et à cesser de « tolérer certaines pratiques qui contribuent au maintien de la culture du viol »²⁹⁰.

6.2.4 La révolte Dis son nom

Après le sommet d'octobre 2016, l'intérêt du public pour le terme *culture du viol* décroît progressivement, à l'instar de l'attention médiatique, mais la période 2018-2021 se distingue néanmoins par un niveau d'attention soutenu. Les données collectées dans le but d'examiner la performance québécoise du mot-clé sur Google pour cette période indiquent un pic (indice 100) atteint la semaine du 26 juillet 2020 (fig.

²⁸⁷ Bombardier, Denise (2017, 30 oct.). « Défense du Juge Braun », *Le Journal de Montréal*, p. 27.
<https://www.journaldemontreal.com/2017/10/30/defense-du-juge-braun>

²⁸⁸ Trudel, Roxane (2021, 23 janv.). « Un autre revers en déontologie pour un juge désobligeant », *Le Journal de Montréal*, p. 20.

²⁸⁹ Zaccour, Suzanne (2017, 19 oct.). « Se mettre à nu contre la culture du viol », *Le Devoir*.
<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/510716/se-mettre-a-nu-contre-la-culture-du-viol>

²⁹⁰ Caillou, Annabelle (2017, 21 oct.). « La violence sexuelle est une arme de destruction massive », *Le Devoir*,
<https://www.ledevoir.com/lire/510852/entrevue-la-violence-sexuelle-est-une-arme-de-destruction-massive>

6-10). Proportionnellement, un volume important de recherches se produit durant cette période, montrant une dizaine de pics avec un indice supérieur à 50, particulièrement la semaine du 14 avril 2019 (indice 72) et la semaine du 5 décembre 2021 (indice 86). Ce trafic élevé traduit une phase d'intérêt soutenu de la part des internautes du Québec, vraisemblablement suscité par une nouvelle vague de mobilisations contre la violence sexuelle.

Figure 6-10 Intérêt québécois pour *culture du viol* (2018-2021)



Source des données : Google Trends (www.google.com/trends), consulté le 12 juillet 2022.

* Même si elle n'apparaît détaillée, l'échelle temporelle des données est hebdomadaire.

Le pic d'intérêt observé sur Google durant la semaine du 26 juillet 2020 coïncide avec une nouvelle vague de dénonciations de violences sexuelles. À cette période, plusieurs victimes prennent la parole publiquement et interpellent à nouveau la sphère artistique québécoise, ainsi que divers milieux professionnels et contre-culturels qui, jusqu'alors, avaient échappé à l'attention médiatique, notamment l'univers du tatouage²⁹¹. Sur les réseaux sociaux, les noms de professeurs affiliés à différents établissements d'enseignement supérieur circulent également, mis en cause pour des faits de violence sexuelle, bien que ceux-ci soient peu mentionnés dans la presse traditionnelle. Dans ce contexte, environ deux cents enseignant-es ont exprimé leur appui aux personnes dont les témoignages en ligne sont parvenus à « contrecarrer la culture du silence », tout en dénonçant « l'ensemble du spectre des

²⁹¹ Voir notamment Nadeau, Jessica, Marie-Michèle Sioui, Améli Pineda, et Magdaline Boutros (2020, 11 juil.). « La fin du silence », *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/582293/la-fin-du-silence>

dynamiques de séduction et de domination qui fragilisent la relation de confiance pédagogique et, ultimement, isolent les victimes d'agressions, de manipulation et de harcèlement commis par certains professeurs »²⁹².

Plus marquée que lors des mobilisations précédentes, l'identification publique d'agresseurs présumés sous couvert de l'anonymat suscite de vifs débats médiatiques, où la notion de *culture du viol* est parfois mobilisée. Les révélations s'observent surtout sous la forme de publications sur Instagram, notamment via des comptes tels que @victims_voices_montreal, ainsi que par l'intermédiaire de la notoire « Liste des abuseurs présumés » (ci-après *la Liste*), produite par le collectif *Dis son nom*²⁹³. Le fait que la Liste semble amalgamer des formes variées de violence sexuelle et se poser en alternative au système judiciaire est particulièrement critiqué dans la presse d'opinion, y compris par certaines voix féministes, comme en témoigne une contribution de la journaliste Francine Pelletier :

La fameuse liste publiée sur FB va plus loin en faisant l'inventaire de tous les gestes qui sous-tendent l'objectification sexuelle des femmes, **ce qu'on appelle aujourd'hui, de façon un peu plus alarmiste, la « culture du viol »**. Il peut s'agir d'un simple sifflement, un compliment **un peu trop** grivois, une main pesamment posée sur un genou, et jusqu'au viol comme tel [...]. Comme au moment de la première incarnation du mouvement MeToo, ces protestations sont d'une importance capitale, voire révolutionnaire [...]. Mais de là à vouloir s'instituer en tribunal révolutionnaire, à décider arbitrairement qui mérite d'être cru (toutes les femmes) et qui mérite d'être condamné sur la place publique (tous les hommes pointés du doigt), sans tenir compte des faits, sans tenir compte d'une certaine justice élémentaire, **il y a une ligne (de grâce) à ne pas franchir**.²⁹⁴ [*C'est moi qui souligne*]

²⁹² « Nous vous croyons », *Le Devoir* (2020, 20 juil.). <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/582716/nous-vous-croyons> Par souci de transparence, il convient de mentionner que je compte parmi les signataires, et que j'ai par ailleurs effectué des mandats d'expertise sociologique pour la défense de *Dis son nom* dans le cadre de litiges civils.

²⁹³ Dis son nom se présente comme « un mouvement contre les inconduites sexuelles qui publie une liste de potentiel·le·s agresseurs·euses » [<https://www.facebook.com/dissonnom/>]. La liste était diffusée sur leur site <https://www.dissonnom.ca/> mais elle a été retirée. Notons qu'à cette période, notamment, des individus ont aussi été exposés par d'autres modes d'action, incluant dans des espaces dont ce n'est pas la mission première. Des révélations surviennent ainsi dans des groupes de discussion plus ou moins confidentiels, tels qu'ils sont régulièrement mis en place sur Facebook par des victimes ou leurs allié·es sur des bases affinitaires. À titre d'exemple, le « Groupe de soutien pour femmes et minorités de genres milieu des arts québécois » créé dans le cadre de la vague de témoignages de l'été 2020 semble correspondre à ces pratiques d'organisation féministes et communautaires.

²⁹⁴ Pelletier, Francine (2020, 15 juil.). « La liste », *Le Devoir*.
<https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/582441/denonciations-la-liste>.

Dans cette citation, le propos offre une lecture ambivalente de la culture du viol, à la fois reconnue comme cadre explicatif pertinent et critiquée pour ce qu'elle représenterait d'excès dans son usage contemporain. F. Pelletier suggère ainsi que la notion permet de faire apparaître les pratiques d'objectification sexuelle dans leur ensemble, et de les relier à un imaginaire social permissif envers la violence masculine. En cet « été de nos mécontentements », comme le formulera ultérieurement cette chroniqueuse, différents scandales impliquant des personnalités du milieu artistique éclatent au Québec²⁹⁵. Figurant sur la *Liste*, l'humoriste Julien Lacroix est aussi mis en cause par l'enquête d'une journaliste du *Devoir*, pour avoir imposé à plusieurs femmes des « relations sexuelles non consentantes » et des « baisers non consentants »²⁹⁶. L'une des neuf femmes interviewées souhaite que l'humoriste admette « qu'il a contribué à la culture du viol », tandis qu'une autre précise que « C'est dans un cours à l'université où la culture du viol a été abordée que, pour la première fois, j'ai pu mettre des mots sur ce qui m'était arrivé ».

L'autre affaire qui fait les manchettes à l'été 2020 concerne Maripier Morin, animatrice et comédienne bien connue. Mobilisant les réseaux sociaux, l'autrice-compositrice-interprète Safia Nolin rend alors publics les comportements de Morin, qu'elle accuse de harcèlement sexuel et de propos racistes²⁹⁷. Bien que ces faits aient donné lieu à des excuses publiques²⁹⁸, leur révélation suscite un scandale qui se retourne en grande partie contre la victime. La presse d'opinion reproche à Nolin de porter atteinte à une réputation pour des gestes estimés mineurs et de mépriser le principe de la présomption d'innocence. Plus largement, ces critiques dénoncent le fonctionnement du « tribunal populaire » et, dans le contexte

²⁹⁵ Pelletier, Francine (2020, 12 août). « L'été de nos mécontentements », *Le Devoir*, <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/583966/l-ete-de-nos-mecontentements>

²⁹⁶ Pineda, Améli (2020, 27 juil.). « Julien Lacroix visé par des allégations d'agressions et d'inconduites sexuelles », *Le Devoir*, <https://www.ledevoir.com/societe/583122/julien-lacroix-visé-par-des-allegations-d-agressions-et-d-inconduites-sexuelles>

²⁹⁷ Girard, Joëlle (2020, 8 juil.). « Une nouvelle vague de dénonciations déferle sur le Québec », *Ici Radio-Canada Nouvelles*, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1718318/safia-nolin-maripier-morin-denonciation-harcelement-sexuel-instagram>

²⁹⁸ Boutros, Magdaline (2020, 10 juil.). « Maripier Morin prend une pause », *Le Devoir*, <https://www.ledevoir.com/societe/582169/maripier-morin-annonce-prendre-une-pause-dans-ses-activites-professionnelles>

de la pandémie, vont jusqu'à évoquer un « virus de la dénonciation » qui « contamine[rait] des milliers d'esprits »²⁹⁹.

Dans le sillage de ces scandales, des mobilisations féministes se déploient. Le 19 juillet 2020, le collectif québécois *C'est Assez*, accompagné de diverses militantes, organise une manifestation dans l'objectif de « conscientiser la population quant au problème des agressions sexuelles en tout genre, tel que la coercition sexuelle, le harcèlement sexuel, les violences sexuelles et la culture du viol dans son ensemble »³⁰⁰. Des centaines de personnes se rassemblent ensuite devant le palais de justice de Montréal, comme j'ai pu l'observer sur le terrain. Une séance de micro ouvert permet le partage public de témoignages. Présente lors du rassemblement, la députée provinciale Ruba Ghazal affirme : « Tout ce qui est dénoncé n'est pas nécessairement des actes qui peuvent être jugés comme criminels, mais c'est une culture du viol qui existe dans notre société. Et c'est très long à changer »³⁰¹. Cette déclaration constitue une prise de position claire en faveur d'une lecture systémique des violences sexuelles, à travers l'usage explicite de la notion de *culture du viol*.

Toutes choses égales par ailleurs, l'attention médiatique accordée aux dénonciations de l'été 2020 apparaît plutôt modeste, la Covid ayant largement monopolisé l'espace médiatique québécois cette année-là³⁰². De plus, la couverture médiatique de la manifestation a été largement éclipsée par l'intervention publique du chef du Bloc québécois, Yves-François Blanchet, qui a tenu un point de presse au même moment que les prises de parole de victimes. Revenant sur les allégations anonymes diffusées à son endroit sur la page Facebook *Les Hyènes en jupon*, le politicien a nié avoir commis une agression sexuelle dans un bar en 1999

²⁹⁹ Citations extraites de Durocher, Sophie (2020, 10 juil.). « Justice ou lynchage public ? », *Journal de Montréal*, p. 33. Voir aussi Durocher, Sophie (2020, 20 juil.). « Je ne suis pas une fan de Maripier Morin », *Journal de Montréal*. <https://www.pressreader.com/canada/le-journal-de-montreal/20200720/282093459050426>

L'acharnement médiatique dont Safia Nolin fait l'objet, notamment de la part de la chroniqueuse S. Durocher, qui exprimait déjà une opinion défavorable à son égard avant son témoignage visant M. Morin, est abordé dans l'essai *Annulé(e). Réflexions sur la cancel culture* de Judith Lussier, paru aux éditions Cardinal en 2021.

³⁰⁰ Extrait récupéré de <https://www.facebook.com/events/294817928332104/>

³⁰¹ Caillou, Annabelle (2020, 20 juil.). « D'Instagram à la rue, les femmes dénoncent les violences sexuelles », *Le Devoir*, <https://www.ledevenir.com/societe/582715/des-centaines-de-personnes-manifestent-contre-les-violences-sexuelles>.

³⁰² Influence communication évoque ces événements en tant que « Nouvelles oubliées », dans son *État de la nouvelle : Bilan 2020*. Récupéré de <https://bit.ly/infbilan2020>

et a annoncé envisager une poursuite en diffamation³⁰³. Enfin, une centaine de signataires d'un texte intitulé « Safia Nolin : ce que le silence des médias nous dit sur la culture du viol » reprochera aux « grands médias » d'avoir initialement soumis ce « dévoilement » à « un immense silence radio », puis d'avoir couvert l'affaire avec un biais défavorable à la principale concernée, qui témoignerait du sort réservé à la plupart des victimes :

« La haine que reçoit Safia n'est pas seulement l'œuvre de quelques personnes lâches qui tentent de l'intimider pour la faire taire : elle découle aussi de la couverture journalistique biaisée de cette nouvelle qui, par ses omissions et ses imprudences, a renforcé le culte de la beauté et de la culture du viol, contribuant ainsi à l'expression décomplexée de la haine misogyne, lesbophobe, grossophobe, classiste et raciste », écrivent d'une même voix les signataires de la lettre publiée dans le média indépendant en ligne *Ricochet*.³⁰⁴

En somme, cette lettre ouverte appelle le champ médiatique québécois à prendre conscience de son rôle dans la reproduction de la culture du viol et à se servir à bon escient de son pouvoir d'amplification et de médiation des savoirs sur la violence sexuelle, afin de mieux servir l'intérêt public, si ce n'est celui des victimes. Le fait que nombre de ces dernières choisissent de dénoncer leurs agresseurs sur les réseaux sociaux plutôt que devant les tribunaux ne fait certes pas l'unanimité, mais la revue de presse conduite pour la présente étude pointe aussi vers une certaine reconnaissance médiatique de la complexité du problème. La chroniqueuse Émilie Nicolas souligne ainsi que « comprendre les survivantes » n'est pas tâche facile, puisque cela engage une réflexion critique en dehors des logiques institutionnelles, notamment juridiques. Une telle démarche suppose selon elle de reconnaître la nature systémique des enjeux en question : « Les féministes parlent de culture du viol, ce qui implique que tout le système doit être appelé à réfléchir aux rapports de pouvoir qui le traversent et qui mettent en danger les femmes »³⁰⁵.

³⁰³ Hugo Prévost, (2020, 19 juil.). « Allégations d'inconduite sexuelle : le chef du Bloc évoque des poursuites », *Ici Radio-Canada Nouvelles*, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1720798/yves-francois-blanchet-allegations-inconduite-sexuelle-bloc-quebecois>

³⁰⁴ Par souci de transparence, je reconnais figurer parmi les signataires de cette tribune citée dans « Le traitement médiatique de Safia Nolin dénoncé dans une lettre ouverte », *Ici Radio-Canada Nouvelles* (2021, 1^{er} févr). <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1767554/safia-nolin-lettre-ouverte-couverture-medias-ricochet>
Voir aussi Caillou, Annabelle (2021, 2 févr.). « La couverture médiatique en cause dans la haine envers Safia Nolin? », *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/culture/medias/594446/denonciations-safia-nolin-souffre-encore-de-sa-denonciation>

³⁰⁵ Nicolas, Émilie (2020, 16 juil.). « Pour comprendre les survivantes », *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/582525/pour-comprendre-les-survivantes>

La nouvelle vague de dénonciation survenue à l'été 2020 marque le troisième et dernier cycle de popularisation du terme *culture du viol*, tel que dégagé par l'analyse chronologique et contextuelle de l'attention qui lui a été accordée dans l'espace public et médiatique québécois francophone. Étant donné que les données de Google Trends pour le Québec ne permettent plus une analyse aussi fine que celle menée dans ce chapitre à partir des données recueillies en 2022, il n'a pas été possible de vérifier, mais seulement d'anticiper, une certaine hausse d'intérêt pour la *culture du viol* au Québec en juillet 2022. De nouvelles controverses semblent avoir replacé la notion au centre du débat public, impliquant notamment le « retour annoncé » sur scène de l'humoriste Julien Lacroix. Dans un contexte de débats acrimonieux sur les réseaux sociaux, le collectif Les Insoumises a préféré annuler son action « Non à la culture du viol » tandis que l'humoriste, lui aussi par crainte de représailles, a renoncé à faire sa prestation³⁰⁶. Les réactions médiatiques reflètent alors une forte polarisation qui semble caractériser ce genre de controverse : d'un côté, la réaffirmation de critiques féministes visant à dénoncer l'impunité des agresseurs et la banalisation de la violence sexuelle qui en découle; de l'autre, l'indignation des opposant·es au « wokisme » ou encore à « un féminisme revanchard, hargneux, aigri, un féminisme-gendarme qui enquête, juge et condamne du haut de son tribunal autoproclamé »³⁰⁷.

6.3 Googler la culture du viol : que cherche le public ?

Après avoir contextualisé les moments forts de cette visibilité au cours de la dernière décennie, j'ai cherché à mieux comprendre ce que le public explore à travers ses recherches Google concernant la culture du viol. Cette troisième et dernière partie s'attache à explorer les thèmes récurrents dans les recherches les plus populaires effectuées par le public québécois entre 2004 et 2021³⁰⁸. Quels sujets sont le plus fréquemment « googlés » en association avec ce terme de *culture du viol* ? Quels enjeux, faits d'actualité ou figures publiques, comme sujets personnifiés, en cristallisent la circulation médiatique ? L'analyse des sujets associés à la culture du viol permet de mieux cerner les conditions de circulation de cette notion dans l'espace public québécois, éclairant du même coup la chronique de l'attention médiatique qui lui a été portée au fil du temps.

³⁰⁶ Cantin, Violette (2022, 11 juil.). « Julien Lacroix annule son retour sur scène », *Le Devoir*.
<https://www.ledevenir.com/culture/732201/julien-lacroix-annule-son-retour-sur-scene>

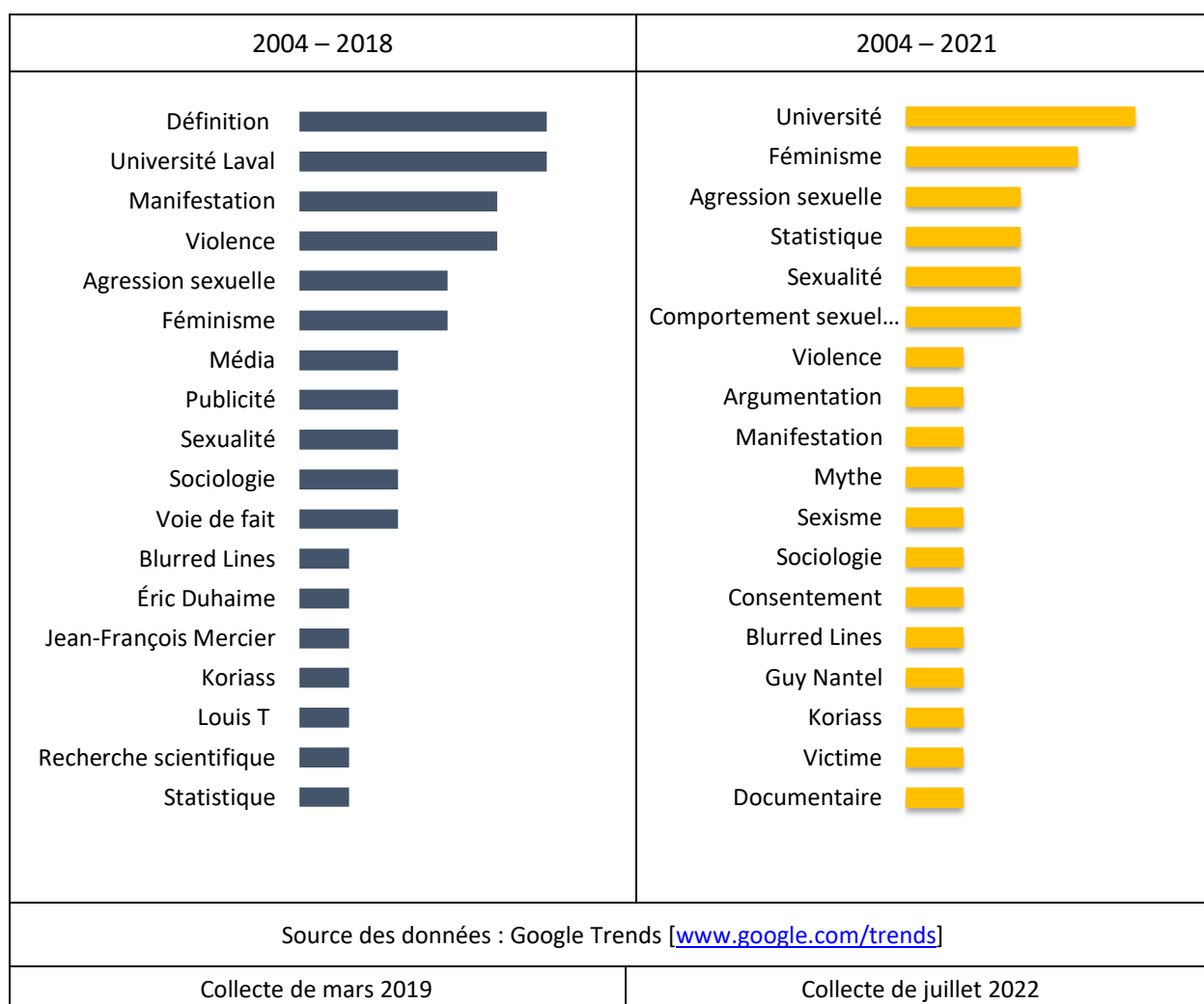
³⁰⁷ Durocher, Sophie (2022, 13 juil.). « L'annulation de Julien Lacroix », *Le Journal de Montréal*.
<https://www.journaldemontreal.com/2022/07/13/lannulation-de-julien-lacroix>

³⁰⁸ Je renvoie au chapitre trois qui explicite les raisons méthodologiques ayant conduit à privilégier les collectes effectuées en 2019 et 2022.

6.3.1 Un objet d'intérêt entre théorie et pratique

Les recherches des internautes du Québec traduisent des questionnements sur des enjeux et des faits assez génériques ou, à l'inverse, des figures publiques spécifiques. La figure 6-11 met en parallèle les sujets associés à la culture du viol les plus populaires au Québec au cours de la période 2004-2018 ($n = 18$) et au cours de la période 2004-2021 ($n = 17$). La comparaison des deux séries de mots-clés permet de dégager les continuités et les écarts entre les périodes, et de mieux comprendre l'évolution de l'intérêt de la population pour la notion.

Figure 6-11 Sujets associés à *culture du viol* dans les recherches sur Google au Québec



Dans la première période d'analyse (2004-2018), le sujet associé le plus saisi est « Définition », indiquant une quête d'élucidation conceptuelle de la culture du viol. Ce thème disparaît dans les données plus

récentes, ce qui pourrait signaler qu'un certain travail de clarification a été accompli au fil des années. Sa médiatisation croissante aurait entraîné une forme de familiarisation progressive du public avec le concept. Dans la seconde collecte (2004-2021), les termes « Université », « Féminisme », « Agression sexuelle » ou encore « Statistique » dominant. Cela témoigne d'un glissement de l'intérêt vers des contextes d'application du concept et vers des dimensions empiriques ou sociopolitiques du phénomène. Le sujet « Université », absent de la première liste au profit du plus spécifique « Université Laval », suggère également un intérêt pour les violences sexuelles dans l'enseignement supérieur.

Les deux graphiques montrent une récurrence de termes tels que « Sexualité », « Agression sexuelle » ou « Violence », et dans la collecte 2022, « Comportement sexuel ». Ces sujets suggèrent un intérêt soutenu pour les dimensions normatives et relationnelles liées à la culture du viol. Ils renvoient aux limites du licite, du tolérable ou du condamnable, mais aussi aux dynamiques du pouvoir sexuel. Les mots-clés comme « agression sexuelle », « voie de fait » ou « violence » peuvent refléter une interrogation centrée sur les manifestations physiques de la culture du viol. En revanche, dans la collecte la plus récente, on observe un déplacement vers les dimensions représentationnelles du problème, dont des sujets comme « argumentation », « mythe » ou « documentaire », absents de la première extraction, témoignent. Le « mythe » renvoie à la (dé)construction de croyances collectives liées au viol, signalant un intérêt accru pour la culture du viol en tant que système symbolique, tandis qu'« argumentation » et « documentaire » indiquent une attention portée aux cadres narratifs et aux formes de médiatisation du problème. Pour autant, « média » n'apparaît que dans la première collecte. Cette évolution suggère un élargissement des modes d'engagement avec la notion, qui ne se limite plus à sa dénonciation factuelle, mais passe aussi par l'analyse des discours et des représentations.

La popularité persistante des sujets associés tels que « sociologie », « recherche scientifique », « statistique » ou encore « féminisme » indique que le terme *culture du viol* demeure investigué comme objet de connaissance ou comme notion potentiellement légitimée par des sources scientifiques. Le sujet « université », particulièrement saillant dans la collecte couvrant la période 2004-2021, peut toutefois être interprété selon deux registres. Il peut traduire un intérêt pour une lecture académique du concept, mais il est plus vraisemblable qu'il reflète l'écho médiatique récurrent de la violence sexuelle en milieu universitaire, telles qu'illustrées dans plusieurs moments sociopolitiques analysés précédemment. De même, les thèmes « féminisme » et « sexisme » fréquemment associés à la culture du viol, renvoient à la fois à un cadre d'analyse critique et à un mouvement social, témoignant possiblement d'une attention

portée à la pensée et/ou à l'action visant à contester ce système de violences. Le sujet « manifestation », présent dans les deux périodes, atteste un intérêt pour les formes collectives de dénonciation et de résistance, telles que documentées dans la section précédente.

La fréquence persistante des recherches Google sur la culture du viol en association avec le sujet « *Blurred Lines* » mérite que l'on s'y attarde. Elle constitue un indice de l'ampleur du tollé que cette chanson pop et son vidéoclip, produites aux États-Unis, ont provoqué à leur sortie, incluant au Québec. Écrit et interprété par le chanteur canado-étatsunien Robin Thicke, en collaboration avec Pharrell Williams et le rappeur T.I., le titre est lancé avec un vidéoclip en mars 2013. Il a été qualifié, d'une part, de « *massive hit that Billboard declared the "Song of the Summer"* » et, d'autre part, de « *rape song* » [chanson du viol], comme le relève Phillips (2017, Kindle 1557), dans son essai qui s'intitule précisément *Beyond blurred lines: Rape culture in popular media*. En France, la chanson a été perçue comme « symptomatique de la culture du viol avec des paroles telles que "*I know you want it*", qui laisse peu de place au consentement, mais surtout qui est l'une des phrases les plus prononcées par les violeurs pendant l'acte », comme on a pu lire dans un blogue féministe³⁰⁹. Également critiquée pour sa charge sexualisée et sexiste, la prestation de Robin Thicke et Miley Cyrus, lors de leur interprétation de *Blurred Lines* aux MTV Awards de 2013, a été directement associée à la culture du viol (Phillips, 2017). Cet épisode hautement médiatisé a manifestement contribué à nourrir un intérêt public durable, tant pour la chanson que pour la notion elle-même.

Parmi les facteurs à l'échelle locale pouvant expliquer que *Blurred lines* ressorte parmi les sujets les plus recherchés sur Google par les internautes du Québec, il convient d'abord de mentionner que le *Bye bye*, une émission québécoise de fin d'année à fort audimat, a livré une parodie de la vidéo de la chanson³¹⁰. Quelques mois plus tard, une chronique de Rima Elkouri ayant pour titre « La culture du viol » est revenue sur *Blurred lines*, inspirée par le propos de la professeure Martine Delvaux à ce sujet³¹¹. Cette dernière a

³⁰⁹ Blogue *Des livres et les mots* (2019, 26 févr.). « Présentation de *La culture du viol à la française*, de Valérie Rey-Robert ». Repéré à <https://deslivresetlesmots.wordpress.com/2019/02/26/presentation-de-la-culture-du-viol-a-la-francaise-de-valerie-rey-robert%E2%99%A2/>. Par ailleurs, la chanson fera doublement scandale, voir notamment AFP (2018, 14 déc.). « Pharrell Williams et Robin Thicke définitivement condamnés pour plagiat », *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/musiques/article/2018/12/14/pharrell-williams-et-robin-thicke-definitivement-condamnes-pour-plagiat_5397181_1654986.html.

³¹⁰ Therrien, Richard (2014, 1^{er} janv.). « Bye bye 2013: plus de "pour" que de "contre" », *Le Soleil* <https://www.lesoleil.com/fdcceb41a8f39d1e41f397797ce4dd46>.

³¹¹ Elkouri, Rima (2014, 6 avr.). « La culture du viol » *La Presse*. https://plus.lapresse.ca/screens/43cf-f9a0-533ed967-8f9e-7300ac1c606a%7C_0.html

analysé la vidéo de *Blurred lines* comme exemple du « sexisme rampant dans la musique pop » et de l'exploitation plus large de la « chosification » des femmes dans l'industrie culturelle, des « filles-marchandise », des « filles-ornement » qui sont partout, des « filles en séries »³¹². Le retentissement de l'essai *Les filles en série : des Barbies aux Pussy Riot* (Delvaux, 2013), qui a pu être considéré comme « l'un des livres féministes les plus importants publiés au Québec dans la dernière décennie »³¹³ et le succès médiatique de son autrice contribuent vraisemblablement à expliquer l'attention que le public québécois accorde à *Blurred lines*.

La quête d'information sur Google semble ainsi avoir évolué d'un intérêt initial pour la signification du terme *culture du viol* vers une attention accrue aux réalités qu'il désigne et aux enjeux sociaux qu'il soulève. Ce déplacement se reflète notamment dans la disparition du sujet associé « définition » dans les recherches les plus récentes, alors qu'il occupait une place centrale dans les résultats antérieurs à 2018. Autre fait notable : le sujet « consentement » fait son entrée dans les plus récents sujets associés aux recherches en ligne à la culture du viol. De même, l'apparition du sujet « victime » pourrait signaler un recentrage sur la dimension subjective et expérientielle, vraisemblablement en écho aux vagues de témoignages publics qui ont contribué à faire des récits individuels des leviers de conscientisation collective. Certains sujets de prédilection dans les recherches en ligne viennent troubler une telle interprétation.

6.3.2 Sujets personnifiés : les discours de sensibilisation

Les résultats nous renseignent sur des formes de personnification de l'idée de culture du viol telle qu'elle circule dans l'espace public et médiatique. Parmi les figures nommément associées au « googlage » sur la culture du viol, que j'appelle les sujets *personnifiés*, on constate une prédominance de la culture populaire. La première extraction fait ressortir, par ordre de fréquence, les noms « Éric Duhaime », « Jean-François Mercier », « Koriass » et « Louis T ». Trois ans plus tard, contrairement aux autres sujets incarnés, « Koriass » reste présent dans les recherches sur Google en lien avec la culture du viol.

³¹² Citations extraites de la conférence « Choses à prendre. Culture du viol et filles en série » à laquelle j'ai assisté le 1^{er} avril 2014, à l'initiative de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) de l'UQAM.

³¹³ Guy, Chantal (2018, 10 déc.). « Les filles en série : femmes blanches, encore un effort », *La Presse*.
<https://www.lapresse.ca/arts/livres/201812/10/01-5207521-les-filles-en-serie-femmes-blanches-encore-un-effort-.php>

Les prises de parole répétées de l'artiste hip-hop Koriass visant à dénoncer la culture du viol entre 2015 et 2017 contribuent à sa présence soutenue dans les recherches Google liées à ce thème. Plusieurs interventions suscitent une forte médiatisation, à commencer par un texte d'opinion dans lequel Koriass révèle une agression sexuelle subie par sa conjointe et se décrit par ailleurs comme « *natural born féministe* »³¹⁴. Suite à un passage remarqué à l'émission *Tout le monde en parle*, *Le Journal de Montréal* relaie onze citations de Koriass pour « expliquer la culture du viol »³¹⁵. Le chanteur est ensuite mandaté comme porte-parole de la campagne *Sans oui, c'est non !*, ce qui l'amène notamment à intervenir auprès de larges et jeunes publics dans des événements³¹⁶. Avec l'écrivaine et enseignante Véronique Grenier, co-porte-parole de l'initiative, il cosigne un texte qui vise à définir leur engagement comme une lutte contre une culture insidieuse :

La culture du viol, rappelons-le, est une culture qui normalise et banalise, de manière plus ou moins subtile, les violences à caractère sexuel. Ce n'est donc pas une culture qui encourage explicitement les individus à commettre des agressions sexuelles (il est effectivement écrit nulle part « *Let's go, viole* »), c'est plutôt que « l'air ambiant » dans les médias, les processus de socialisation, les relations entre les individus, les institutions, font en sorte que oui, des violences ne seront pas reconnues comme étant telles, qu'elles seront minimisées, voire ridiculisées.³¹⁷

En trio avec la présidente du Conseil du statut de la femme (CSF), Julie Miville-Dechêne, et avec Marilyse Hamelin, alors journaliste et blogueuse, Koriass participe à une tournée de rencontres à travers la province, pour « sensibiliser les jeunes à l'importance d'une sexualité égalitaire et engager la discussion sur la culture du viol, le consentement et l'exploitation sexuelle »³¹⁸. Il co-signe avec l'essayiste Aurélie Lanctôt

³¹⁴ Koriass (2015, 9 juillet). « *Natural born féministe* ». *Urbania*. <https://urbania.ca/article/je-connais-une-fille>

³¹⁵ Beaudin, Marlie et Caroline G. Murphy (2016, 7 févr.). « Koriass explique la culture du viol à Tout le monde en parle en 11 citations ». *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2016/02/07/koriass-demystifie-la-culture-du-viol-a-tout-le-monde-en-parle> Pour d'autres exemples, voir notamment « Koriass : mettre fin à la culture du viol en éduquant les garçons », *Bienvenue aux dames !*, Radio-Canada, 31 décembre 2016.

³¹⁶ La campagne provinciale de sensibilisation contre la violence à caractère sexuel appelée *Sans oui, c'est non !* a été lancée en mars 2016. Communiqué repéré à <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/16-universites-et-19-associations-etudiantes-lancent-la-premiere-campagne-provinciale--sans-oui-cest-non---571981051.html>

³¹⁷ Grenier, Véronique et Koriass (2017, 8 mai). « Pleurer avec les agresseurs », *Urbania*. <https://urbania.ca/article/pleurer-avec-les-agresseurs> Le texte a pour objectif de critiquer le traitement médiatique d'un procès pour viol collectif dans le *Journal de Montréal*.

³¹⁸ Conseil du statut de la femme (2016, 8 mars). « Journée internationale des femmes 2016 – Le Conseil du statut de la femme part à la rencontre des cégépiens – Tournée Sexe, égalité et consentement », communiqué, Gouvernement du Québec. Repéré à <https://www.csf.gouv.qc.ca/article/2016/03/08/communiqu%C3%A9-jour%C3%A9e-internationale-des-femmes-2016>

la préface de l'ouvrage collectif *Sous la ceinture. Unis pour vaincre la culture du viol* (B.-Pilon, 2016). Koriass donne aussi des conférences seul dans des groupes de femmes ou des universités, invité à « livrer son point de vue en tant qu'homme sur la culture du viol »³¹⁹. Dans un registre plus implicite que celui de la « définition », les sujets « Koriass » ou encore, comme on va le voir, « Louis T », semblent incarner l'intérêt du public pour une interprétation critique de ladite culture.

Parmi les cinq personnalités les plus fréquemment « googlées » en lien avec la culture du viol, on retrouve trois humoristes dont il est possible de considérer qu'ils ont, chacun à leur manière, contribué à la visibilité de la notion et, en l'espèce, en mêlant divertissement et réflexions critiques. Louis T s'est pour sa part consacré à expliquer ce qu'est la culture du viol à partir de novembre 2016, dans un contexte marqué par le super pic d'intérêt du public et des médias, comme on l'a vu. Louis T a produit une capsule vidéo, diffusée sous le titre « La culture du viol - Vérités et conséquences avec Louis T », qui comptait environ 745 000 visionnements sur YouTube au printemps 2025³²⁰. Son contenu est largement mobilisé dans le domaine de la sensibilisation en matière d'égalité et de prévention de la violence sexuelle, incluant par des institutions d'enseignement et des organisations féministes³²¹. Depuis, l'humoriste aborde régulièrement la question de la culture du viol dans ses prises de paroles variées, sur scène ou sur les réseaux sociaux, semblant maintenir un engagement plutôt constant³²². Se réclamant d'une perspective féministe, Louis T s'est positionné contre certains propos de son collègue Guy Nantel, qu'il considère aller « totalement dans le sens contraire » de ce qu'il « prône »³²³.

[internationale-des-femmes-2016-le-conseil-du-statut-de-la-femme-part-a-la-rencontre-des-cegepiens-tournee-sexe-egalite-et-consentement/](#)

³¹⁹ Par exemple à l'UQTR le 17 mars 2016 <https://blogue.uqtr.ca/evenements/conference-sexe-feminisme-et-culture-du-viol-expliques-par-koriass/> et le 9 mars 2017 sur invitation du Centre-femmes aux Plurielles, du Centre des femmes de Charlevoix et du CALACS de Charlevoix <https://www.lecharlevoisien.com/2017/03/09/koriass-discours-inspirant-femmes/>

³²⁰ Disponible sur d'autres plateformes, mais repérée à https://www.youtube.com/watch?v=sILOK_Qcn44.

³²¹ À titre d'exemples, voir les sites web du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement de l'UQAM et du Collège Montmorency, ainsi que la trousse « Pistes de solutions et ressources pour lutter contre les violences de genre » du Y des femmes (2024) et la « trousse de mobilisation » produite dans le cadre de CONSENSUS, une campagne créée à l'initiative du mouvement citoyen Québec contre les violences sexuelles, organisée avec différents partenaires, dont l'Union étudiante du Québec (2018).

³²² Je renvoie entre autres au spectacle « Sexe, politique et pandémie » (2022) dans lequel Louis T. traite notamment des « inconduites sexuelles » ayant fait l'actualité.

³²³ Godin, Sandra (2017, 3 nov.). « Un numéro de Guy Nantel fait réagir des humoristes », *TVA nouvelles*.

6.3.3 Sujets personnifiés : les discours de réfutation

L'attention des internautes se concentre sur plusieurs figures polarisantes issues du monde politico-médiatique. Guy Nantel est un humoriste en vue sur la scène québécoise francophone, également connu pour avoir tenté une incursion dans la sphère politique, en briguant la chefferie du Parti québécois. En octobre 2017, c'est-à-dire quelques jours après le lancement du mot-clic #MeToo sur les réseaux sociaux (et la dénonciation du grand patron de l'industrie de l'humour, Gilbert Rozon), Nantel défraie la chronique pour des propos tenus dans son spectacle *Nos droits et libertés*. L'humoriste fait référence aux allégations d'agression sexuelle formulées par Alice Paquet contre le député Sklavounos un an auparavant, dans un contexte remontant à octobre 2016, marqué par le principal moment de visibilité du terme *culture du viol* dans l'espace public et médiatique. L'extrait du numéro ci-après résume le point de vue exprimé par l'humoriste et politicien sur cette affaire et, partant, sur cette notion féministe :

Quand la fille avait couché avec le ministre libéral, me souviens plus de son nom, le Grec, Souvlaki, là. Culture du viol, culture du viol ! Voyons, 99,9 % des gars sont contre ça, on veut tous qu'ils croupissent en prison, les débiles qui agressent les filles. Mais là, c'est rendu que ça prend le consentement de la fille à chaque étape de la relation. On s'entend que c'est un petit peu gossant d'aller baiser chez le notaire. (...) Lâchez-moi ça, culture du viol ! Là, on a appris que la fille aurait été prostituée avant ça. Les féministes radicales disaient « culture du viol, ça a pas rapport dans l'histoire ». Mets-en que ça a rapport (...). On n'est pas en train de dire que c'est correct de violer une prostituée, mais quand on parle de consentement sexuel, le bout où ça pourrait être l'emploi de la fille de coucher avec le monsieur a quand même rapport dans l'histoire. C'est comme apprendre que mon chum a mangé une volée dans un bar, tu vas capoter. Mais si mon chum, c'est le *doorman* de ce bar-là, on va s'entendre que son emploi l'expose un peu plus aux claques sur la gueule.³²⁴

Alice Paquet dénonce fermement cette sortie de Nantel, l'accusant de banaliser la violence sexuelle tout en tenant des propos stigmatisants à l'égard des travailleuses du sexe, en raison de la référence à son vécu de prostitution :

...profitant donc de toute sa liberté d'expression il a décidé de faire un sketch sur les victimes d'agression sexuelles [...]. D'entrée de jeu : je n'ai pas couché avec Gerry Sklavounos. Il m'a agressée sexuellement. Si Nantel ose faire des blagues sur ma situation, sur la nuit terrorisante que j'ai vécu en juin 2015, et sur l'horreur que j'ai vécu après la dénonciation, il pourrait au moins nommer clairement ce qui a eu lieu ce soir-là, et avoir la décence de me nommer correctement : Alice Paquet. Et comme si ce n'était pas assez, ce dernier continue,

³²⁴ Béland, Gabriel (2017, 2 nov.). « Alice Paquet dénonce la "misogynie éhontée" de Guy Nantel », *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/arts/spectacles-et-theatre/humour-et-varietes/201711/02/01-5142100-alice-paquet-denonce-la-misogynie-ehontee-de-guy-nantel.php>

signe et persiste : « Non mais lâchez-moé avec votre maudite culture du viol hen », « ça fait quarante ans que la société patriarcale nous impose des comportements qui ne sont pas dans notre nature comme être féminin osti, être attentif » [...]. Il banalise ensuite la violence que peuvent subir les travailleuses du sexe, sous prétexte que ça « ferait partie de la job », se faire violer³²⁵.

Dans la suite de sa publication Facebook, Alice Paquet déplore qu'alors que des millions de femmes prennent la parole grâce aux mots-clics #MoiAussi et #MeToo, l'humoriste choisisse de tourner ces témoignages en ridicule. Elle fustige ses « appels creux à la liberté d'expression » invoqués pour « justifier ses blagues sexistes » qui, selon elle, « ne convainquent personne et font encore moins rire ». Paquet souligne l'asymétrie entre les cibles de son humour : les groupes les plus vulnérables n'ayant pas les mêmes moyens de réponse que les élites qu'il prétend critiquer; pour elle, qui dit envisager une démarche juridique, « La peur doit changer de camp ». Si certaines prises de parole publiques se montrent solidaires d'Alice Paquet, incluant dans l'industrie de l'humour³²⁶, les chroniques en faveur de Nantel se multiplient. Sophie Durocher et Richard Martineau, notamment, manifestent un soutien sans réserve à l'humoriste tout en rejetant fermement l'usage du terme *culture du viol* pour qualifier son spectacle.

La controverse s'étire sur plusieurs semaines, donnant lieu à des prises de position fortement polarisées. On peut relever la publication, dans *Le Devoir*, d'une lettre collective intitulée « Ça suffit, les violences sexuelles et la culture du viol ! ». Les signataires appellent à « s'interroger sur le rôle que jouent nos œuvres artistiques ou nos productions médiatiques » dans la propagation de la culture du viol, un problème rattaché à « la normalisation de la violence sexuelle » et, plus concrètement, au « fait de responsabiliser les victimes et d'excuser les agresseurs, de s'adonner au harcèlement de rue, de faire des blagues sur le viol [et] d'érotiser la violence sexuelle »³²⁷. Dans *Le Journal de Montréal*, Sophie Durocher

³²⁵ Extrait de la publication d'Alice Paquet, parue le 1^{er} novembre 2017 sur sa page Facebook, repérée à https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=1979081765713915&id=100008363313430

³²⁶ Dans le même sens que Louis T., l'humoriste Guillaume Wagner considère que ce que fait Nantel, « c'est de défendre sa position véritable (la culture du viol c'est n'importe quoi) en la camouflant derrière un personnage exagéré qui beurre épais. Une manière de ne pas avoir le courage de ses positions », cité dans Godin, Sandra (2017, 3 nov.), « Un numéro de Guy Nantel fait réagir des humoristes », *TVA nouvelles*. <https://www.tvanouvelles.ca/2017/11/03/un-numero-de-guy-nantel-fait-reagir-des-humoristes>.

³²⁷ Collectif de personnes contre la culture du viol (2017, 30 nov.). « Ça suffit, les violences sexuelles et la culture du viol ! », *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/514256/representation-des-violences-sexuelles-ca-suffit> Par souci de transparence, je dois préciser que je faisais partie des signataires de cette lettre, mais que je ne l'ai pas initiée.

dénonce des exigences dignes de « curés de la pensée »³²⁸. De telles chroniques à forte audience constituent un front important de contre-attaque exercée contre les survivantes et les féministes qui dénoncent publiquement des agresseurs.

Un autre élément pouvant expliquer la présence persistante du sujet « Guy Nantel » dans les résultats de recherche est la polémique entourant la parution de son essai *Le livre offensant* en novembre 2021. Dans le cadre de ses activités promotionnelles, Nantel a organisé un débat filmé avec les féministes Anne-Marie Dupras (humoriste) et Lili Boisvert (autrice)³²⁹. Cette dernière avait auparavant plaidé pour « en finir avec la culture du viol », comprise comme ce « qui se passe avant, pendant et après une agression »³³⁰. Présenté comme un « pamphlet contre le politiquement correct et la culture du bannissement », l'ouvrage semble attaquer frontalement la notion de *culture du viol*, car celle-ci « laisse entendre que l'on inculque systématiquement aux jeunes hommes à être des violeurs »³³¹. Les deux invitées de Nantel ont donc dénoncé un échange miné d'avance, un montage défavorable, qui a notamment exclus le témoignage d'agression sexuelle de Dupras³³². Sur les différentes plates-formes à sa disposition, Nantel allègue autant son parti-pris personnel envers les victimes que les exagérations des féministes radicales « qui ont fait "Ouais, mais tous les gars sont complices là-dedans, culture du viol, culture du viol" »³³³. En substance, il invoque la satire et la fiction pour justifier son humour, affirmant qu'il ne banalise pas les violences

³²⁸ Durocher, Sophie (2017, 1^{er} déc.). « Ça suffit les curés de la pensée ! », *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2017/12/01/ca-suffit-les-cures-de-la-pensee>

³²⁹ Inscrit dans la websérie « Faut en parler » lancée par G. Nantel, l'épisode en question ne semble aujourd'hui plus disponible en ligne.

³³⁰ Plus on est de fous, plus on lit ! (2016, 28 oct.). « Le micro ouvert de Lili Boisvert : pour en finir avec la culture du viol », *Ici Radio-Canada Première*. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/plus-on-est-de-fous-plus-on-lit/segments/chronique/10345/micro-ouvert-lili-boisvert-violences-sexuelles-femmes-consentement>

³³¹ Paré, Étienne (2021, 19 nov.). « Tout débat est-il le bienvenu ? », *Le Devoir*, <https://www.ledevoir.com/culture/648549/vaut-il-toujours-la-peine-de-debattre>.

³³² Paré, Étienne (2021, 19 nov.). Lili Boisvert estime que cette discussion n'aura pas fait avancer le débat d'idées, au contraire, vu les réactions très polarisées que cette vidéo d'une vingtaine de minutes a suscitées : « [La négation des concepts de masculinité toxique et de culture du viol], j'ai entendu ça 5000 fois dans ma vie. Ça me sert à quoi de l'entendre une énième fois de plus ? ».

³³³ Voir Murphy, Caroline G. (2017, 19 nov.) « Le passage très attendu de Guy Nantel à "Tout le monde en parle" fait réagir », *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2017/11/19/guy-nantel-a-tout-le-monde-en-parle> et la réponse de Nantel publiée sur sa page Facebook <https://www.facebook.com/GuyNantelOfficiel/posts/message-importantjai-appris-il-y-a-quelques-minutes-que-alice-paquet-avait-mal-r/10154965892785770/>

sexuelles et que ses blagues s'appuient sur des faits réels et ne seraient donc pas diffamatoires. Il revendique sa liberté artistique, rejette toute censure et se dit prêt à se défendre en justice.

Dans la même veine, le nom de l'humoriste Jean-François Mercier figure parmi les sujets plus souvent associés aux recherches Google sur la culture du viol. Ce dernier se retrouve au centre d'une controverse survenue à l'été 2015, après une « pensée » perçue par plusieurs comme humoristique, mais qui a aussi suscité de vives critiques, à savoir :

La pensée du jour. S'habiller sexy et se déhancher de manière suggestive dans une discothèque pour ensuite se plaindre des regards insistants des hommes, c'est un peu comme manger de la crème glacée dans un village éthiopien et de dire : « Coudonc calice, pas moyen de manger un cornet icitte sans se faire regarder ! »³³⁴.

Cette publication a suscité plus de 25 000 réactions sur Facebook, dont beaucoup de clics « J'aime », ainsi qu'environ 3 100 commentaires et 2 200 partages. Autant dire que son propos comme son auteur ont acquis une visibilité relativement importante, sans compter la couverture médiatique que des protestations ont motivée. Face au tollé, Mercier s'est défendu de promouvoir la culture du viol et a aussi pu compter sur de nombreux soutiens médiatiques, principalement dans *Le Journal de Montréal*³³⁵. Sophie Durocher a pour sa part écrit, entre autres propos enflammés : « *Je n'en reviens pas encore que certaines aient vu dans cette blague bon enfant un symptôme de la "culture du viol"* »³³⁶. Les supporters de Mercier, se réclamant de la liberté d'expression et contre la rectitude politique, ont parfois avancé des arguments antiféministes pour minimiser la portée de sa « pensée du jour », disqualifiant du même coup la notion de *culture du viol*.

Loin d'être anodins, ces propos suscitent la mobilisation de féministes de tous horizons, notamment littéraire. L'autrice Nancy B. Pilon explique ainsi que la banalisation des propos de J.-F. Mercier a été un élément déclencheur de la production d'un ouvrage collectif sur la culture du viol (B.-Pilon, 2016) :

³³⁴ Publication du 5 juillet 2015, présentée ici dans son intégralité. Récupérée de https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=10153445542657520&id=13309067519 (dernière consultation le 18 juillet 2025)

³³⁵ Jean-François Mercier, « J'écris des pensées du jour qui se veulent humoristiques », 6 juillet 2015. Récupérée de <https://www.facebook.com/mercierjf/posts/10153447869342520>

³³⁶ Durocher, Sophie (2015, 8 juil.). « À la défense de Jean-François Mercier », *Journal de Montréal*. <http://www.journaldemontreal.com/2015/07/08/a-la-defense-de-jean-francois-mercier>

Depuis le mouvement #AgressionNonDénoncée, je voulais aborder ce sujet, mais je ne me sentais pas prête à le porter seule sur mes épaules. En juillet 2015, à la suite d'une blague controversée de Jean-François Mercier sur Facebook, j'ai été profondément dérangée par les commentaires. Une femme, notamment, a affirmé que "si t'es habillée pour te faire violer, surprends-toi pas si ça arrive". J'étais troublée qu'on – une femme, en plus, dans ce cas-ci – puisse encore dire ça aujourd'hui.³³⁷

Prenant quant à elle la défense des « féministes [qui] passent pour des fatigantes », la chroniqueuse Judith Lussier profite du *momentum* pour clarifier ce que désigne, selon elle, la culture du viol, un concept autour duquel règnerait « une confusion »³³⁸. Le même jour, Murphy Cooper, alias Le Détesteur publie une chronique intitulée « Cher Jean-François Mercier, parlons de culture du viol ». Il suggère que la blague de Mercier, « malgré [s]es intentions qui n'étaient probablement pas mauvaises, amène les gens à banaliser, à responsabiliser les victimes, à alimenter la pression que doivent subir les femmes tous les jours »³³⁹. L'humoriste répondra à Cooper pour défendre sa *joke* et protester de se « faire couronner ambassadeur de la culture du viol »³⁴⁰.

Enfin, la présence du sujet « Éric Duhaime » parmi les résultats associés aux recherches en ligne sur la culture du viol renvoie à une figure publique connue d'abord comme animateur de radio, puis comme politicien³⁴¹. Sa notoriété repose en grande partie sur des prises de position suscitant la polémique, y

³³⁷ Lemieux Dominique (2016, 30 août). « Nancy B. Pilon, directrice du collectif, nous parle de Sous la ceinture : unis pour vaincre la culture du viol », *Les libraires*. <https://revue.leslibraires.ca/entrevues/essai-quebecois/nancy-b-pilon-directrice-du-collectif-nous-parle-de-sous-la-ceinture-unis-pour-vaincre-la-culture-du-viol/>

³³⁸ Lussier, Judith (2015, 7 juil.). « Pardonnez notre susceptibilité... », *Métro*, <https://journalmetro.com/actualites/national/804801/pardonnez-notre-susceptibilite/> :

Une confusion règne visiblement autour du concept de culture du viol. Celle-ci ne consiste pas, bien heureusement, à « encourager le viol ». Ça serait bien le comble. La culture du viol, c'est l'ensemble de pensées qui sont véhiculées dans une société donnée ou dans un groupe, qui participent à culpabiliser les victimes d'agressions sexuelles et à dédouaner les coupables, à encourager les femmes à avoir des comportements d'inhibition pour se « protéger » du viol, sans, en contrepartie, inciter les hommes à ne pas violer, par exemple, par l'entremise de cours d'éducation sexuelle.

La semaine suivante, Lussier s'attaque à l'argument selon lequel le « politiquement correct » nuirait à la liberté d'expression, une position défendue par plusieurs humoristes, dont Jean-François Mercier et Guy Nantel : Lussier, Judith (2015, 13 juil.). « Plus le droit de rien dire », *Métro*. <https://journalmetro.com/actualites/national/808014/plus-le-droit-de-rien-dire/>

³³⁹ Le détesteur, « Cher Jean-François Mercier, parlons de culture du viol », *Nightlife*, 7 juillet 2015. <https://nightlife.ca/2015/07/07/le-detesteur-cher-jean-francois-mercier-parlons-de-culture-du-viol/>

³⁴⁰ La publication en question attire 10 000 « j'aime ». Jean-François Mercier, « Cher Le détesteur... », *Facebook*, 9 juillet 2015, récupérée de <https://www.facebook.com/mercierjf/posts/10153455234592520> (dernière consultation le 18 juillet 2025)

³⁴¹ À la période étudiée, Duhaime n'est pas encore chef du Parti conservateur du Québec.

compris des déclarations niant l'existence d'une culture du viol au Québec, formulées dans un contexte particulièrement sensible, à la suite des agressions sexuelles survenues dans les résidences de l'Université Laval³⁴². Ce discours polarisant peut en partie expliquer la présence du sujet « Université Laval » parmi les mots-clés les plus fréquemment associés au *googlage* sur la culture du viol avant 2018, en plus de la portée sociale de l'évènement lui-même et des nombreuses mobilisations féministes qu'il a suscitées, comme exposé à propos du super pic d'octobre 2016. Une particularité notable de Duhaime réside dans le fait de désigner explicitement le « lobby gai » comme bouc émissaire, accusé selon lui d'imposer un agenda militant et de détourner l'attention des « vrais enjeux », en réclamant des politiques publiques fondées sur des postulats idéologiques. Il n'est pas toutefois pertinent de s'attarder ici au cas d'Éric Duhaime, dont les propos sur la culture du viol s'inscrivent dans une rhétorique comparable à celle de Guy Nantel et Jean-François Mercier, consistant à contester l'existence même du phénomène au Québec en discréditant les féministes ou les survivantes.

Conclusion du chapitre

L'analyse offre une démonstration empirique de ce qui pourrait sembler une évidence, en lui donnant une assise spécifique avec la circulation du terme « culture du viol » : l'intérêt du public suit de près l'agenda médiatique. Les résultats révèlent la forme singulière de cette synchronisation, marquée par des cycles d'attention en « dents de scie ». Ponctués de pics soudains activés par des faits d'actualité précis, l'intérêt retombe jusqu'à la prochaine tempête médiatique, souvent amplifiée par les réseaux sociaux. Ces dynamiques traduisent l'inscription de la terminologie de la culture du viol dans un régime médiatique de l'alerte (Boullier, 2012), où l'évolution de sa visibilité se caractérise moins par la continuité que par des irrptions spectaculaires. La diffusion sociale de l'idée de culture du viol s'inscrit ainsi dans une temporalité propre sur une période de 20 ans (2004-2021). Je l'ai retracée à travers quatre moments sociopolitiques distincts au Québec : l'irruption du terme en 2014; son apogée en 2016; le moment *#MeToo* / *#MoiAussi* en octobre 2017, qui confère une visibilité renouvelée à la notion; et la révolte *Dis son nom* en juillet 2020, marquée par une nouvelle vague de dénonciations.

³⁴² Voir Porter, Isabelle (2017) « Éric Duhaime, l'idéologue pourfendeur », *Le Devoir* <https://www.ledevoir.com/societe/494853/eric-duhaime-l-ideologue-pourfendeur> et Médium large (2017, 21 mars). « Éric Duhaime : le lobby gai est inutile, la culture du viol n'existe pas », *Ici Radio-Canada Première*. http://ici.radio-canada.ca/emissions/medium_large/2014-2015/chronique.asp?idChronique=431753

En 2014, la terminologie de la culture du viol fait irruption dans l'espace public québécois à la suite des affaires survenues à l'Université d'Ottawa, révélant d'emblée le rôle structurant du monde universitaire dans la diffusion et la politisation de la notion. C'est à ce moment que le syntagme fait son entrée dans les titres de presse, porté par une étudiante militante et survivante circulant entre les espaces linguistiques anglophone et francophone. Jusqu'alors, seuls deux articles en faisaient mention de la *culture du viol*, signe d'une diffusion longtemps marginale. Cette rareté initiale contraste avec la rapidité de l'implantation ultérieure du terme dans l'espace médiatique grand public et, sans doute, dans les conversations privées, faisant de 2014 un tournant décisif dans la popularisation de la notion, au Québec comme dans le Canada anglophone. Deux ans plus tard, l'automne 2016 constitue le point culminant de sa visibilité au Québec, avec l'affaire des agressions sexuelles survenues aux résidences de l'Université Laval. La gestion institutionnelle de ces événements, dénoncée comme emblématique du *victim-blaming*, a fait de l'université un véritable champ de bataille autour de la culture du viol, suscitant à la fois contestations féministes, mobilisations publiques et vives controverses médiatiques. Contrairement à mes anticipations, ni la controverse entourant le blogueur Gab Roy ni même l'affaire Ghomeshi n'ont déclenché l'essor du terme. Ces événements, et les mobilisations qu'ils ont suscitées, ont néanmoins contribué à façonner l'espace discursif dans lequel la notion de culture du viol a trouvé sa place. Ces résultats font écho aux conclusions de Phillips (2017), qui observe une accélération comparable de la diffusion médiatique du terme aux États-Unis en 2014.

Les résultats mettent également en évidence que la notion de culture du viol circule de façon polarisée dans l'arène publique : mobilisée comme outil critique et militant, mais aussi objet de disqualification, parfois réduite à une « panique morale », où les (idées) féministes peuvent être violemment attaquées (Dupuis-Déri, 2022). La visibilité du terme « culture du viol » dans le *Journal de Montréal* s'explique surtout par la contribution notable de cet organe de Québecor à la fabrique de controverses locales, notamment à travers des chroniques et prises de position polarisantes répétées. Il convient toutefois de noter que d'autres quotidiens diffusent des discours contestant la pertinence même de la notion, généralement antiféministes, comme dans *Le Devoir* (Moreau, 2021, 2 août), qui se distingue par une occurrence plus élevée du terme. Si plusieurs des premières occurrences médiatiques renvoyaient à des contextes extra-québécois (Goma, Delhi, ONU Femmes), les controverses politico-sexuelles locales ont été déterminantes pour l'ancrage du terme, conformément à la loi de proximité médiatique, même si les effets de la globalisation numérique en atténuent partiellement la portée.

L'examen des recherches Google à propos de la culture du viol révèle une double orientation de l'intérêt du public : d'une part, une quête de compréhension théorique du terme; d'autre part, une attention aux manifestations concrètes de la culture du viol, un phénomène social « en actes ». Quatre tendances ressortent, qui contribuent à façonner les contours publics de cette idée : le déclin des recherches strictement définitionnelles au profit d'un ancrage contextuel, empirique et politique; l'attention croissante portée aux espaces de conflit comme l'université, les réseaux sociaux et le monde du *show-business*; l'articulation entre savoirs scientifiques, représentations culturelles et action militante; et la personnalisation médiatique des controverses. Il importe toutefois de souligner que les positions ou les motivations individuelles à l'origine des requêtes Google demeurent inaccessibles. Par exemple, il demeure impossible de déterminer avec certitude, à partir de ces informations, la nature exacte de l'intérêt porté à des figures comme Nantel ou Koriass, qu'il soit critique, favorable ou simplement curieux. En ce sens, si le chapitre a mis en lumière l'intérêt du public pour la notion de « culture du viol », les données ne permettent pas d'en cerner les modalités concrètes d'appropriation : adhésion ou rejet ? Les données empiriques explorées au prochain chapitre devraient apporter des éléments de réponse.

CHAPITRE 7

DEPUIS LES CAMPUS DU QUEBEC : PERCEPTIONS DIFFERENCIEES D'UN PHENOMENE

Alors que le chapitre précédent portait une attention plus générale aux actrices ayant contribué à la mise en circulation du terme au Québec, ce chapitre propose une analyse empirique centrée sur les perceptions de l'expression « culture du viol ». Les données proviennent de l'enquête ESSIMU menée auprès d'étudiant·es et d'employé·es dans six universités francophones. L'objectif est d'examiner la réception de cette notion au sein de la communauté universitaire, à travers trois axes : 1) la familiarité avec l'expression, 2) sa reconnaissance comme un problème dans l'institution fréquentée, et 3) les significations qui lui sont rattachées. Au regard des objectifs de recherche, ces dimensions permettent d'examiner les dynamiques de réception de cette notion au sein de l'université, considérée comme un espace où coexistent des positionnalités diverses et parfois conflictuelles, tout en mettant en lumière les significations qui en émergent.

Dans un premier temps, l'analyse s'intéresse aux variations selon différentes caractéristiques (statut d'étudiant·e, expérience de violence sexuelle, etc.). Dans un deuxième temps, l'étude explore la perception de la culture du viol comme problème à l'université et les facteurs qui influencent cette reconnaissance. Enfin, une troisième partie examine les significations attribuées à l'expression de culture du viol, afin de dégager les représentations dominantes ainsi que les paramètres définitionnels et les enjeux épistémiques qu'elles véhiculent. Je termine ce chapitre en accordant une attention particulière aux débats survenus à l'UQAM, envisagés comme une étude de cas exemplaire des controverses entourant une définition élargie de la violence sexuelle.

Les hypothèses qui guident ce chapitre s'appuient sur les réalités exposées au premier chapitre ainsi que sur les résultats d'ESSIMU (Bergeron *et al.*, 2016). Cette enquête a montré que les groupes les plus exposés à la violence sexuelle en milieu universitaire sont aussi ceux en position de moindre pouvoir sociologique : les étudiant·es, les femmes, les minorités sexuelles et de genre, ainsi que les personnes en situation de handicap. Il en découle l'hypothèse que les participant·es issu·es de ces groupes minorisés seraient plus susceptibles de 1) connaître l'expression « culture du viol » et 2) la considérer comme un problème significatif dans leur université. Une attention particulière est accordée aux représentations exprimées par des femmes étudiantes. Dans la lignée des approches critiques de la réception, qui valorisent la pensée des dominé·es comme actrices sociales compétentes (Bonin et Dupuis-Déri, 2019; Savoie-Zajc, 2006),

leur discours offre une contribution d'importance, tant politique qu'épistémologique. À ma connaissance, aucune autre enquête francophone ne s'est spécifiquement penchée sur les représentations étudiantes de la culture du viol³⁴³. Du côté anglophone, une étude empirique a porté sur les représentations étudiantes de la *rape culture* dans deux universités de Halifax, en Nouvelle-Écosse (Crocker et Sibley, 2020), en mobilisant toutefois un questionnaire et une méthodologie de nature différente³⁴⁴.

7.1 Quelle familiarité avec l'expression « culture du viol » ?

Dans quelle mesure les membres du personnel universitaire et la population étudiante du Québec francophone connaissent-ils l'expression « culture du viol » ? Ce qui m'intéresse ici, c'est le niveau de familiarité entretenue avec ce vocabulaire et non les usages du terme. Selon une définition courante, la familiarité peut désigner une « Habitude que l'on a de quelque chose, résultant d'une connaissance approfondie que l'on a acquise par apprentissage ou pratique répétée »; à noter que sur le plan langagier, une personne est familière avec un mot ou une expression lorsqu'elle en « use dans l'intimité, dans la conversation courante »³⁴⁵. Dans le questionnaire ESSIMU, la question était formulée comme suit : *Êtes-vous familier.ère avec l'expression « culture du viol » ?* Les réponses possibles étaient réparties en cinq choix : (0) *Pas du tout*; (1) *Un peu*; (2) *Moyennement*; (3) *Beaucoup*; (4) *Totalement*³⁴⁶. Les fréquences de chaque niveau de familiarité ont été analysées en tenant compte de différentes variables sociodémographiques.

L'objectif était de mesurer cette familiarité et de déterminer si certaines caractéristiques influençaient le degré de familiarité d'un individu avec l'expression « culture du viol ». J'ai formulé l'hypothèse selon laquelle les personnes ayant déclaré des expériences de victimisation sexuelle ou issues des groupes ayant le plus rapporté des actes de violence sexuelle déclareraient davantage de familiarité avec la notion.

³⁴³ À noter que des collègues de Moncton ont repris le questionnaire ESSIMU incluant les questions sur la culture du viol et sorti les résultats avant que j'aie terminé ma thèse. Elles en présentent toutefois des analyses succinctes, avec un échantillonnage différent. Voir Lise Savoie, Marie-Andrée Pelland, Sylvie Morin, Ihssane Fethi et Manon Bergeron, *Violences sexuelles en milieu universitaire : Résultats de l'enquête ESSIMU pour l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick* (Université de Moncton, 2023), https://chairevssmes.ugam.ca/wp-content/uploads/sites/124/Resultats-de-lenquete_ESSIMU_proof2.pdf

³⁴⁴ Les participant-es à cette étude étaient invité-es à raconter une histoire vécue (ou connue) illustrant soit la persistance de la culture du viol sur les campus, soit l'idée que ces préoccupations sont exagérées.

³⁴⁵ Voir le dictionnaire <https://www.cnrtl.fr/lexicographie/familier>

³⁴⁶ Cocher « 0 » ne permettait pas de répondre aux autres questions qui feront l'objet d'une analyse dans les sections suivantes.

L'analyse des fréquences en fonction de chaque caractéristique sociodémographique, ainsi que les nombreux croisements de variables opérés, confirment globalement cette hypothèse, bien que certaines exceptions subsistent. Il s'agira de repérer les principales tendances selon les variables, tout en mettant en lumière les différences significatives au sein des groupes et, sous toutes réserves, entre eux. Par souci de concision, je ne présente donc pas toutes les données statistiques³⁴⁷.

7.1.1 Fréquences des niveaux de familiarité

Premier constat d'importance concernant l'ensemble de l'échantillon ($n = 8581$ ³⁴⁸) : presque la moitié des répondant·es rapporte une connaissance faible ou nulle de l'expression « culture du viol », comme l'indique le tableau 7-1. Moins de 30% des membres des six communautés universitaires interrogés s'estime « beaucoup » et « totalement » familiers ou familières avec le terme.

Tableau 7-1 Niveaux de familiarité avec l'expression « culture du viol »

	Fréquence	%
0 Pas du tout	2801	32,6
1 Un peu	1199	14,0
2 Moyennement	2094	24,4
3 Beaucoup	1452	16,9
4 Totalement	1040	12,1
Total	8586	100,0

Les femmes affichent un niveau moyen de familiarité légèrement supérieur à celui des hommes, tandis que les minorités de genre présentent des scores encore plus élevés, comme l'illustre le tableau 7-2 (page suivante). L'analyse met en évidence l'influence de plusieurs autres variables significatives sur ces résultats.

³⁴⁷ Je remercie chaleureusement Manon Robichaud et Marily Julien pour leur appui aux analyses quantitatives présentées dans ce chapitre.

³⁴⁸ Je rappelle que le n pour les questions étudiées diffère du n global de l'étude ESSIMU, et varie pour chaque question.

Tableau 7-2 Fréquences de la familiarité selon des variables sociodémographiques

	Pas du tout		Un peu	Moyenne- ment	Beaucoup	Totalement
	<i>n</i>	<i>%</i>				
Genre						
Femmes	6118	32,0	13,8	24,1	17,3	12,7
Hommes	2348	35,1	14,7	25,2	15,7	9,3
Minorités de genre	115	12,2	8,7	23,5	17,4	38,3
Âge						
18 à 25 ans	3934	30,5	12,4	24,2	18,9	14,0
26 à 35 ans	2080	27,9	13,5	23,6	20,4	14,6
36 à 45 ans	1139	37,1	16,3	26,3	11,7	8,6
46 à 55 ans	812	41,6	17,9	23,6	11,3	5,5
56 ans et plus	556	42,3	16,5	25,2	9,7	6,3
Statut universitaire						
Étudiant-es	6027	29,6	13,0	24,3	19,1	13,9
1 ^{er} cycle	3898	31,7	12,5	23,7	17,8	14,3
2 ^e et 3 ^e cycle	2129	25,8	14,0	25,4	21,6	13,2
Enseignant-es	1157	32,1	15,6	26,8	15,1	10,5
Cadre	129	40,3	19,4	25,6	11,6	3,1
Autres employé-es	1273	46,7	16,4	22,5	8,6	5,9
Orientation sexuelle						
Hétérosexuelle	7408	34,6	14,4	24,8	16,0	10,2
Minorités sexuelles	1037	19,3	11,8	21,2	24,1	23,6
Handicap						
Oui	743	29,5	12,7	21,9	18,2	17,8
Non	7567	33,3	14,0	24,7	16,8	11,2
Statut étudiant						
Régulier	5299	28,0	13,1	25,0	19,8	14,1
International	679	42,7	12,5	18,9	13,5	12,4
Minorités visibles						
Oui	506	46,2	13,0	19,0	11,3	10,5
Non	7962	31,8	14,0	24,8	17,2	12,2
Communauté autochtone						
Oui	250	34,0	13,2	18,4	18,4	16,0
Non	8308	32,6	14,0	24,6	16,8	12,0

Il ressort que les personnes s'identifiant comme minorité de genre présentent la plus forte familiarité avec l'expression « culture du viol », avec 38,3% des répondant·es indiquant l'être « Totalement ». Beaucoup plus nombreuses dans l'échantillon, les femmes ont une familiarité notable avec l'expression.

Les hommes sont globalement moins familiers, avec une plus forte proportion à répondre « Pas du tout » (35,1%) et les moins nombreux à avoir répondu être totalement familier (9,3%). Les personnes de 18 à 35 ans sont les plus nombreuses à affirmer connaître « Beaucoup » ou « Totalement » la notion de culture du viol. Au-delà de 36 ans, on peut constater que plus les personnes avancent en âge, plus elles sont nombreuses à ne pas être familière avec cette expression. Tous cycles confondus, les étudiant-es sont les plus nombreux à déclarer être beaucoup et totalement familiers, comparativement aux personnes détenant un statut d'employé-e, incluant les cadres et les membres du corps enseignant. Ces derniers affichent des niveaux de méconnaissance élevés. Les personnes des minorités sexuelles, ainsi que celles étant incertaines ou en questionnement, sont plus nombreuses à affirmer être totalement familières avec l'expression « culture du viol », comparativement aux personnes d'orientation hétérosexuelle qui ont plus souvent répondu ne pas du tout être familières. Les individus vivant avec un handicap apparaissent plus nombreux à déclarer être totalement familiers, alors que ceux n'étant pas en situation d'handicap sont plus nombreux à affirmer ne pas du tout être familiers.

Jusqu'à présent, mon hypothèse se confirme : les personnes appartenant aux groupes plus à risque de subir des violences sexuelles en milieu universitaire (VSMU) se déclarent effectivement plus familières avec l'expression « culture du viol ». Cela inclut les femmes, les personnes issues des minorités de genre ou sexuelles, les individus âgés de moins de 35 ans, les étudiant-es et les personnes vivant avec un handicap. Cependant, l'hypothèse ne se vérifie pas en ce qui concerne le statut étudiant, l'appartenance à une minorité visible et l'identité autochtone. Ces groupes présentent une familiarité plus faible avec l'expression « culture du viol ». Les résultats indiquent que 42,7% des étudiant-es de l'étranger ont affirmé ne pas du tout être familiers et familières avec la notion de culture du viol, tandis que c'est le cas pour 28% des étudiant-es à statut régulier. Rappelons que l'enquête ESSIMU a montré que les étudiant-es ayant un statut international comptent parmi les groupes qui subissent le plus de VSMU.

Mon hypothèse ne se vérifie pas non plus en ce qui concerne les minorités visibles et les personnes avec un statut autochtone. Ainsi, les personnes qui s'identifient au groupe des minorités visibles sont nettement plus nombreuses à affirmer ne pas du tout être familières avec l'expression « culture du viol » que celles qui n'appartiennent pas à ces minorités. Avec 16 % de réponses au niveau « Totalement », les personnes faisant partie d'une communauté autochtone semblent légèrement plus familières avec le terme, comparativement aux personnes allochtones (12%), mais les autres scores indiquent qu'il n'y a globalement pas de variance significative entre les deux groupes. Il convient également de souligner

qu'ESSIMU n'a pas révélé une victimisation accrue pour les personnes des communautés autochtones. De nombreuses études suggèrent toutefois que les filles et les femmes autochtones, Noires ou autrement racisées sont particulièrement ciblées par la violence sexuelle au Canada, comme on l'a vu au chapitre un (Boyce, 2016; Dion *et al.*, 2016; Perreault, 2015; Benoit *et al.*, 2015). Il semblait donc légitime de s'attendre à ce que les répondant·es issu·es de ces groupes soient davantage familiers et familières avec la notion de culture du viol. Croiser ces résultats avec la variable « genre » permet d'approfondir l'analyse.

7.1.2 Variations au prisme du genre

Les femmes étudiantes apparaissent généralement plus familières avec l'expression « culture du viol » comparativement aux hommes étudiants et aux femmes employées universitaires³⁴⁹. En particulier, les étudiantes sont plus nombreuses à affirmer être beaucoup et totalement familières avec l'expression « culture du viol » et ont moins souvent répondu n'être pas du tout familières. Le tableau 7-3 détaille les niveaux de familiarité avec l'expression « culture du viol » des femmes et des hommes selon leur statut universitaire, employé ou étudiant ($n = 8466$).

Tableau 7-3 Familiarité des femmes et des hommes selon leur statut universitaire

	Femmes/Étud.	Hommes/Étud.	Femmes/Empl.	Hommes/Empl.
<i>n</i>	4451	1472	1667	876
Pas du tout	28,8%	33,2%	40,6%	38,5%
Un peu/Moyennement	37%	38,7%	40,2%	41,9%
Bcp/Totalement	34,1%	28,2%	19,2%	19,6%

Le tableau 7-4 montre la fréquence du niveau de familiarité avec l'expression « culture du viol » des femmes et des hommes selon leur statut étudiant, régulier ou international ($n = 5874$). Plus de la moitié des étudiants étrangers ont répondu ne pas du tout être familiers avec cette expression, dans une proportion de 52,1%, comparativement à 38,6% pour les femmes de cette catégorie. Les analyses croisant le genre et le statut étudiant montrent donc que c'est particulièrement du côté des hommes étudiants de l'international qu'il y a une moindre familiarité.

³⁴⁹ Dans les analyses croisant plus de deux variables, il a fallu exclure les minorités de genre car leur fréquence (n) était trop faible. Les réponses ont été regroupées en trois catégories à des fins de clarté et de concision.

Tableau 7-4 Familiarité des femmes et des hommes selon leur statut étudiant

	Femmes/Rég.	Femmes/Interna.	Hommes/Rég.	Hommes/Interna.
<i>n</i>	3961	453	1245	215
Pas du tout	27,8%	38,6%	30%	52,1%
Un peu/Moyennement	37,5%	34%	40,6%	26,5%
Bcp/Totalement	34,7%	27,4%	29,4%	21,4%

Il est aussi possible de constater que les femmes de la diversité sexuelle sont nettement plus nombreuses à être beaucoup ou totalement familières avec l'expression « culture du viol », (54,7%) comparativement aux femmes hétérosexuelles (26,8%). Comme le montre le tableau 7-5, les femmes de la diversité sont aussi moins nombreuses à ne pas être familières du tout avec la notion, comparativement aux autres choix de réponses. Les réponses des hommes ne varient guère selon leur orientation sexuelle.

Tableau 7-5 Familiarité des femmes et des hommes selon leur orientation sexuelle

	Femmes/Hétéro	Femmes/Diversité	Hommes/Hétéro	Hommes/Diversité
<i>n</i>	5358	664	2013	301
Pas du tout	34,2	16	36	30,2
Un peu/Moyennement	39,1	29,4	39,6	42,2
Bcp/Totalement	26,8	54,7	24,4	27,6

Quand on ventile selon le genre, on constate que plus de la moitié des hommes issus de minorités visibles ont répondu ne pas du tout être familiers avec l'expression « culture du viol », tandis que les femmes de ce groupe sont un peu moins nombreuses à l'être, comme le montre le tableau 7-6.

Tableau 7-6 Familiarité des femmes et des hommes selon l'identification à une minorité visible

	Femmes/Non	Femmes/Oui	Hommes/Non	Hommes/Oui
<i>n</i>	5683	362	2175	132
Pas du tout	31,3	43,9	33,9	54,5
Un peu/Moyennement	38,3	31,2	40,4	33,3
Bcp/Totalement	30,4	24,9	25,7	12,1

7.1.3 L'effet du vécu de violence sexuelle

Dans l'échantillon de 9 284 participant-es, une personne sur trois (36,9 %) rapporte avoir subi au moins une situation de violence sexuelle en milieu universitaire perpétrée par une autre personne affiliée à l'université depuis le début de son parcours académique ou professionnel (Bergeron *et al.*, 2016). À partir de cette observation, j'ai anticipé que les répondant-es ayant vécu une telle victimisation présenteraient un niveau moyen de familiarité plus élevé avec l'expression « culture du viol ». L'analyse des données confirme cette hypothèse : les personnes qui ont déclaré avoir subi au moins une situation de violence sexuelle en milieu universitaire sont proportionnellement plus nombreuses à connaître « beaucoup » ou « totalement » l'expression « culture du viol ». Le tableau 7-7 illustre cette relation, où les chiffres soulignés signalent des différences de fréquence statistiquement significatives, calculées à l'aide du test du Khi-2.

Tableau 7-7 Victimisation et niveau de familiarité avec l'expression « culture du viol »

		Pas du tout	Un peu	Moyenne-ment	Beaucoup	Totalement
	<i>n</i>	%	%	%	%	%
Victimisation sexuelle	8586					
Oui	2977	25,8	12,8	22,8	<u>20,9</u>	<u>17,7</u>
Non	5609	<u>36,3</u>	<u>14,6</u>	<u>25,2</u>	14,8	9,1

Pour approfondir l'analyse, ces résultats ont été ventilés entre hommes et femmes (donc en excluant les minorités de genre car les effectifs étaient insuffisants) et leurs réponses regroupées en trois catégories (tableau 7-8). L'hypothèse initiale se vérifie à nouveau : le fait d'avoir vécu de la violence sexuelle en milieu universitaire augmente la familiarité avec l'expression « culture du viol », quel que soit le genre.

Tableau 7-8 Victimisation, genre et niveau de familiarité avec l'expression « culture du viol »

	Femmes/Non	Femmes/Oui	Hommes/Non	Hommes/Oui
<i>n</i>	3370	2348	1782	566
Pas du tout	35,6%	26,2%	38%	26,1%
Un peu/Moyen.	39,6%	35,2%	40,1%	39,2%
Bcp/Totalement	24,8%	38,5%	21,9%	34,6%

Les femmes, qu'elles aient ou non été victimes de violence sexuelle en milieu universitaire, présentent globalement un niveau de familiarité plus élevé avec l'expression « culture du viol » que les hommes. Cette différence est particulièrement marquée dans la catégorie « Beaucoup/Totalement », où 24,8 % des femmes sans victimisation et 38,5 % des femmes avec victimisation déclarent être très familières avec cette notion, contre 21,9 % et 34,6 % respectivement chez les hommes. Parmi les quatre sous-groupes, les hommes n'ayant pas rapporté de victimisation sexuelle à l'université sont ceux qui se déclarent le moins familiers avec l'expression « culture du viol ». Ils sont également plus enclins à affirmer qu'ils ne la connaissent « pas du tout », suggérant une moindre exposition ou sensibilisation à cette notion dans leur parcours académique et social.

En somme, parmi les 8 066 répondant-es ayant renseigné leur niveau de familiarité avec l'expression « culture du viol » ainsi que leur éventuelle expérience de victimisation dans le cadre du questionnaire ESSIMU, les femmes victimes de violences sexuelles en milieu universitaire se démarquent significativement des autres groupes. Leur niveau de familiarité avec cette notion est notablement plus élevé que celui des femmes non victimisées, ainsi que des hommes, y compris ceux ayant vécu des violences sexuelles en milieu universitaire. Il ressort de l'ensemble des résultats que les femmes, en particulier les jeunes et les étudiantes, affichent une familiarité accrue avec le terme *culture du viol*.

7.2 La culture du viol, un problème à l'université ?

Après avoir montré que le niveau de familiarité avec la notion de culture du viol varie selon le profil sociodémographique et l'expérience de victimisation des répondant-es, l'analyse se tourne maintenant vers la manière dont cette notion est perçue en tant que problème dans l'université. Sur la base des résultats de l'enquête ESSIMU, l'hypothèse examinée est que les personnes issues des groupes les plus exposés aux violences sexuelles en milieu universitaire sont également les plus susceptibles de considérer la culture du viol comme un enjeu problématique au sein de leur établissement. Il est déjà établi que cette perception varie significativement selon le genre, comme l'indique le rapport ESSIMU (Bergeron *et al.*, 2016, p. 53). La section qui suit élargit l'analyse en tenant compte d'autres variables sociodémographiques ainsi que de l'expérience déclarée de victimisation. L'objectif est d'évaluer dans quelle mesure cette hypothèse se confirme et d'examiner si les variations observées concernant la familiarité se reproduisent ici. Les personnes ayant déclaré ne pas être du tout familières avec l'expression n'ont pas été invitées à répondre à cette question.

7.2.1 Une question délicate ?

La perception de la culture du viol comme un problème sérieux sur les campus n'est pas partagée uniformément par les membres des communautés universitaires. Les résultats de l'enquête révèlent qu'une forte majorité des répondant·es estime que la culture du viol n'est pas véritablement un problème dans leur université. Il est toutefois important de souligner que plus d'un tiers des 8 586 personnes sondées n'ont pas répondu, ce qui peut traduire une réticence ou une difficulté à se prononcer.

Parmi les 5 611 personnes ayant offert une réponse à cette question qui semble délicate, moins de 15 % ($n = 828$) estiment que la culture du viol constitue « beaucoup » ou « totalement » un problème, comme l'indique le tableau 7-9. À l'inverse, 33,7 % jugent que ce n'est « pas du tout » un problème. Une proportion importante de répondant·es se situe toutefois dans des positions intermédiaires : 27,8 % considèrent qu'il s'agit « un peu » d'un problème et 23,7 % « moyennement ». Cette distribution suggère que, pour une part non négligeable des répondant·es, la culture du viol est perçue comme un problème, sans pour autant être reconnue comme prioritaire ou central.

Tableau 7-9 Perception globale de la culture du viol comme problème à l'université

	<i>n</i>	%
Pas du tout	1891	33,7
Un peu	1562	27,8
Moyennement	1330	23,7
Beaucoup	542	9,7
Totalement	286	5,1
Total	5611	100,0

Pour mieux cerner les résultats du sondage, le tableau qui suit (7-10) montre comment les fréquences se répartissent en fonction des variables sociodémographiques.

Tableau 7-10 La culture du viol comme problème à l'université selon le profil sociodémographique

		Pas du tout	Un peu	Moyenne- ment	Beaucoup	Totalement
	<i>n</i>			%		
Genre						
Femmes	4043	31,8%	27,2%	25,5%	10,4%	5,0%
Hommes	1467	40,1%	30,2%	18,5%	7,2%	4,0%
Minorités de genre	98	14,3%	21,4%	26,5%	14,3%	23,5%
Âge						
18 à 25 ans	2697	28,1%	27,1%	27,0%	11,6%	6,2%
26 à 35 ans	1466	31,9%	28,2%	23,3%	10,7%	5,9%
36 à 45 ans	684	44,9%	27,6%	19,2%	5,4%	2,9%
46 à 55 ans	440	46,8%	27,5%	19,1%	5,0%	1,6%
56 ans et plus	286	49,0%	34,3%	12,9%	2,8%	1,0%
Statut universitaire						
Étudiant·es						
1 ^{er} cycle	2616	30,0%	26,9%	25,8%	10,8%	6,5%
2 ^e et 3 ^e cycle	1546	30,9%	26,6%	25,0%	11,7%	5,8%
Enseignant·es	730	44,1%	31,4%	15,9%	6,2%	2,5%
Cadre	76	51,3%	28,9%	17,1%	1,3%	1,3%
Autres employé·es	643	41,5%	30,5%	21,8%	5,1%	1,1%
Orientation sexuelle						
Hétérosexuelle	4685	35,8%	28,9%	23,1%	8,4%	3,8%
Minorités sexuelles	824	23,0%	22,9%	26,8%	16,1%	11,2%
Handicap						
Oui	510	27,3%	24,7%	29,6%	12,2%	6,3%
Non	4892	34,7%	28,3%	23,1%	9,2%	4,7%
Statut étudiant						
Régulier	3750	29,8%	27,0%	25,7%	11,2%	6,3%
International	384	35,9%	25,3%	23,4%	9,9%	5,5%
Minorités visibles						
Oui	267	34,5%	26,2%	23,2%	8,6%	7,5%
Non	5278	33,6%	28,0%	23,8%	9,7%	4,9%
Communauté autochtone						
Oui	164	28,7%	25,6%	31,1%	11,0%	3,7%
Non	5428	33,8%	27,9%	23,5%	9,6%	5,1%

Parmi les 5 611 personnes interrogées, nombre d'entre elles estiment que la culture du viol est un problème sérieux dans le milieu universitaire. Les résultats montrent toutefois que la perception de ce problème se situe généralement dans les catégories intermédiaires (« Un peu » ou « Moyennement »). Regrouper les réponses « Moyennement », « Beaucoup » et « Totalelement » montre ainsi des proportions telles que :

- 64,3% des répondant·es s'identifiant comme minorités de genre, comparativement à 41 % des femmes et 29,7% des hommes;
- 42,9% pour les étudiant·es aux trois cycles;
- 25,8% de l'ensemble des personnes employées l'une des six universités sondées.

Une forte majorité des 1 467 hommes interrogés (40,1%) juge que la culture du viol n'est pas du tout un problème dans leur université. Les femmes sont globalement plus enclines à avoir l'opinion inverse, et les participant·es ne s'identifiant pas aux catégories majoritaires de genre partagent encore davantage cette perception. Plus du tiers des personnes des minorités de genre sondées estime ainsi que la culture du viol est « Beaucoup » et « Totalelement » un problème à l'université. Comme pour la familiarité, la variable « orientation sexuelle » montre également des différences notables entre les perceptions. Tandis qu'environ 12% des personnes hétérosexuelles considèrent la culture du viol comme un problème majeur (« beaucoup » et totalement), 35,8 % n'y voit pas du tout un enjeu. L'écart est nettement moins important dans le groupe des minorités sexuelles : plus de 27 % d'entre elles perçoit un problème important, contre seulement 23 % qui répondent « Pas du tout ».

Sur l'ensemble de l'échantillon, les individus les plus âgés ont davantage tendance à ne pas être du même avis que les plus jeunes. Presque la moitié des 36 ans et plus estime en effet que la culture du viol n'est pas du tout un problème dans leur université. On peut faire un constat analogue concernant le statut universitaire. Tous cycles confondus, les étudiant·es ont globalement tendance à considérer que la culture du viol est un problème dans leur université, même si le choix de réponse « Pas du tout » obtient 30% de leurs suffrages. Les étudiant·es à statut régulier semblent plus enclin·es à percevoir la culture du viol comme un problème à l'université, alors qu'environ un tiers des étudiant·es de l'international a répondu « pas du tout ». Les personnes employées par l'université affirment en plus grand nombre que la culture du viol n'est pas du tout ou peu un problème dans ce milieu, comparativement à leurs autres choix de réponses. C'est particulièrement le cas des membres du corps enseignant et des individus qui détiennent un statut de cadre. En revanche, les personnes issues de minorités visibles et des communautés

autochtones ne se distinguent pas significativement des membres de la « majorité visible » dans la perception de ce problème.

7.2.2 Pas un problème pour toutes : des écarts révélateurs

Les réponses à la question « Est-ce que la culture du viol est un problème dans votre université selon vous ? » révèlent des écarts importants selon le profil des répondant-es. Le croisement de plusieurs variables a permis de mieux évaluer l'hypothèse selon laquelle les personnes les plus à risque de subir de la violence sexuelle sont aussi celles qui considèrent le plus la culture du viol comme un problème à l'université. L'articulation du genre et de l'âge confirme le rôle déterminant de ces deux facteurs, comme l'illustre le tableau ci-après, où les choix de réponse ont été regroupés en trois catégories ($n = 5\,475$).

Tableau 7-11 Fréquences parmi les femmes et les hommes, selon deux groupes d'âge

	Femmes 18-35	Hommes/18-35	Femmes 36+	Hommes 36+
<i>n</i>	3125	954	893	503
Pas du tout	28,4%	34,2%	43,9%	51,7%
Un peu/Moyennement	27%	29,5%	27,7%	31,4%
Bcp/Totalement	44,6%	36,4%	28,4%	16,9%

Il ressort que les hommes de plus de 36 ans estiment majoritairement que la culture du viol n'est pas du tout un problème dans leur université, tandis que près de la moitié des femmes plus jeunes la perçoivent comme un enjeu très important.

La dichotomisation des résultats selon le statut universitaire, en distinguant la population étudiante du personnel incluant les enseignant-es et les cadres, met en évidence la manière dont les perceptions se distribuent au sein de ces deux groupes. Les étudiantes de 18 à 35 ans estiment nettement plus souvent que la culture du viol constitue un problème important à leur université, comparativement aux autres réponses possibles (*pas du tout* ou *un peu*). Les étudiantes plus âgées, tout comme les employées plus jeunes, se montrent davantage partagées. À l'inverse, la majorité des hommes employés à l'université, quel que soit leur groupe d'âge, considère que ce n'est pas du tout un problème, position également fortement soutenue par les étudiants de 36 ans et plus.

Tableau 7-12 Fréquences parmi les femmes et les hommes, selon l'âge et le statut universitaire

Genre	Age	Statut universitaire	<i>n</i>	Pas du tout	Un peu	Moyennement / Beaucoup / Totalement
Femmes	18-35 ans	Étudiante	2 866	28,1%	26,7%	45,2%
		Employée	259	30,9%	30,9%	38,2%
	36 ans et +	Étudiante	228	40,8%	22,8%	36,4%
		Employée	665	45,0%	29,3%	25,7%
Hommes	18-35 ans	Étudiant	859	33,5%	29,0%	37,5%
		Employé	95	40,0%	33,7%	26,3%
	36 ans et +	Étudiant	98	55,1%	26,5%	18,4%
		Employé	405	50,9%	32,6%	16,5%

Selon d'autres analyses croisées, une femme sur deux en situation de handicap ($n = 384$), qu'elle soit étudiante ou employée dans l'une des universités à l'étude, considère la culture du viol comme un problème majeur dans ce contexte.

Tableau 7-13 Fréquences parmi les femmes et les hommes, selon le handicap

Genre	Handicap	<i>n</i>	Pas du tout	Un peu	Moyennement / Beaucoup / Totalement
Femmes	Non	3 502	32,7%	27,8%	39,5%
	Oui	384	26,0%	22,1%	51,8%
Homme	Non	1 321	41,0%	30,1%	28,9%
	Oui	110	33,6%	33,6%	32,7%

Les analyses n'ont pas révélé de différences notables selon le genre pour les autres caractéristiques sociodémographiques. Les réponses des femmes et des hommes, notamment, ne se distinguent ni concernant le statut étudiant, ni sur la base de l'origine ethnique (minorité visible ou autochtone).

7.2.3 L'influence de l'expérience de victimisation

Des analyses croisant le genre et la victimisation ont été conduites pour vérifier l'hypothèse que les répondant-e-s ayant vécu au moins une situation de violence sexuelle en milieu universitaire seraient plus susceptibles de reconnaître que la culture du viol dans leur université constitue un problème digne d'attention. Comme le montre le tableau 7-14, parmi les personnes victimes de la violence sexuelle en milieu universitaire, les femmes sont nettement plus nombreuses à considérer que la culture du viol est moyennement, beaucoup ou totalement, un problème, qu'à répondre « Peu » ou « Pas du tout ». Les écarts ne sont pas aussi nets concernant les hommes victimes, même si leur réponse la plus fréquente suggère qu'une proportion appréciable perçoit la culture du viol comme un problème plutôt sérieux. Les hommes n'ayant pas déclaré un vécu de violence sexuelle ont une opinion inversement proportionnelle. L'écart entre les perceptions « pas du tout » et les réponses « moyennement, beaucoup ou totalement » des personnes non victimes apparaît ainsi plus accentué dans le groupe des hommes que dans le groupe des femmes.

Tableau 7-14 Fréquences parmi les femmes et les hommes selon leur victimisation

Genre	Victime	<i>n</i>	Pas du tout	Un peu	Moyennement / Beaucoup / Totalement
Femme	non	2 352	39,3%	28,7%	31,9%
	oui	1 691	21,4%	25,0%	53,6%
Homme	non	1 058	44,4%	29,7%	25,9%
	oui	409	29,1%	31,5%	39,4%

En somme, les personnes ayant vécu des violences sexuelles en milieu universitaire présentent une tendance proportionnelle croissante à percevoir la culture du viol comme un problème au sein de leur établissement (progression de gauche à droite dans le tableau 7-14). Par ailleurs, les femmes ayant été victimes de violences sexuelles sont significativement moins nombreuses à sélectionner la réponse « Pas du tout », ce qui suggère une reconnaissance accrue de cette problématique dans leur environnement d'études ou de travail. Les résultats mettent en évidence le rôle déterminant du genre, en interaction avec d'autres facteurs, en particulier l'âge et l'expérience de victimisation.

7.3 La culture du viol vue par les étudiantes, cibles familières

Cette dernière section présente l'analyse de la question ouverte portant sur les représentations associées à la notion de culture du viol. La consigne était formulée ainsi dans le questionnaire ESSIMU « Nommez trois idées, mots-clés ou événements que vous associez à l'expression "culture du viol" ». Les données retenues proviennent d'une sélection raisonnée de réponses recueillies auprès de 1 426 femmes inscrites aux trois cycles d'études et s'étant déclarées *Beaucoup* ou *Totalement* familières avec le terme.

Tableau 7-15 Répartition selon la familiarité avec l'expression et le cycle d'étude des participantes

Familiarité	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total
Beaucoup (3)	488	218	111	817
Totalement (4)	395	143	71	609
Total	883	361	182	1 426

L'échantillon obtenu comprend 4 278 textes, variant d'un mot à une phrase, soumis à une analyse textométrique à l'aide du logiciel Sémato. Sur le plan quantitatif, la démarche a consisté à répertorier les thèmes comptant plus de cinquante occurrences, révélant ainsi les principales représentations de l'expression « culture du viol » parmi les répondantes. L'occurrence désigne ici la fréquence à laquelle une idée, un mot-clé ou un événement a été mentionné, ce qui permet de cerner qualitativement les aspects de la culture du viol perçus comme les plus saillants et significatifs par les étudiantes consultées. D'autres analyses qualitatives mettront en évidence le niveau de familiarité des répondantes à travers l'examen de leur compréhension de la notion de culture du viol. Les résultats révèlent une conscience des mécanismes qui perpétuent cette culture, tandis qu'un groupe minoritaire adopte un discours critique reflétant des dynamiques sociales antagoniques.

7.3.1 Caractérisation des thèmes associés à l'expression « culture du viol »

Afin d'organiser les résultats issus de l'analyse des réponses des participantes, trois étapes de classification thématiques et analytiques ont été nécessaires. En premier lieu, trente thèmes récurrents ont été identifiés, correspondant aux idées, mots-clés ou événements les plus fréquemment associés à l'expression « culture du viol ». La condensation des données a nécessité des choix interprétatifs généralement guidés par une logique analytique. Dans d'autres cas, une « parenté sémantique » a été établie à partir d'une « connaissance approfondie des référents linguistiques et socioculturels du groupe

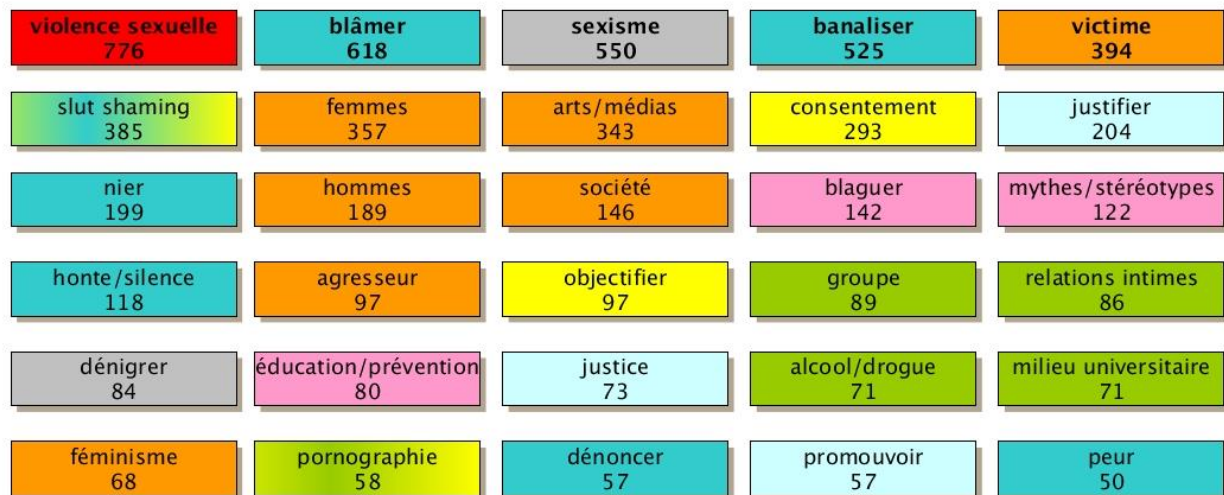
étudié », comme l'ont fait d'autres études également réalisées avec le logiciel Sémato (Blais *et al.*, 2014, p. 209). Par exemple, l'élément [ingrédient] *slut walk* a été manuellement arrimé au thème *féminisme.

Ces thèmes ont ensuite été regroupés en sept motifs analytiques, dont le classement en catégories de sens relève du cadre théorique de la violence sexuelle comme fait social :

- 1) faits rapportés (pastille rouge)
- 2) agents et sujets sociaux (pastilles orange)
- 3) lieux et pratiques de sociabilité (pastilles vertes)
- 4) discours et attitudes sociales ou institutionnelles (pastilles turquoise)
- 5) normes de contrôle du corps et de la sexualité des femmes (pastilles jaunes)
- 6) rapports de pouvoir (pastilles grises)
- 7) croyances collectives (pastilles rose)

Le graphique ci-après (fig. 7-1) présente ces thèmes distingués par code couleur, disposés par ordre décroissant de fréquence de gauche à droite et de haut en bas. Le chiffre indiqué correspond au nombre d'occurrences.

Figure 7-1 Nomenclature des principaux thèmes par fréquence



L'approche vise ici à analyser les thèmes et leurs ingrédients en réseau, c'est-à-dire dans leurs relations mutuelles, comme un système cohérent de représentations sociales. Cela a parfois conduit à rattacher un même thème à deux motifs analytiques. La présentation visuelle du thème **slut shaming* indique ainsi

qu'il s'agit à la fois d'une réaction sociale (pastille turquoise) et d'un enjeu lié au corps et à la sexualité (pastille jaune). Dans une logique inverse, le thème *pornographie renvoie d'abord au corps, mais également à une réaction sociale.

Une dernière étape a consisté à rassembler les sept motifs correspondant au code couleur en trois grands ensembles conceptuels, ce qui donne davantage de lisibilité à l'analyse. L'effort vise à faciliter une lecture synthétique de la catégorisation tout en rendant compte de la densité et de la multidimensionnalité des perceptions étudiantes. Le premier ensemble désigne les manifestations des violences sexuelles et les contextes concernés. Le deuxième ensemble conceptuel regroupe les réactions, normes et mécanismes de contrôle qui tendent à banaliser les violences sexuelles ou à en inverser la responsabilité, ainsi que les normes qui participent au contrôle du corps et de la sexualité des femmes. Enfin, le troisième ensemble a trait aux structures et représentations du pouvoir, c'est-à-dire les dimensions plus structurelles, idéologiques ou symboliques de la culture du viol, en lien avec les rapports de pouvoir et les croyances collectives. Les citations verbatim tirées des réponses des participantes au questionnaire apparaissent entre guillemets, les thèmes sont signalés par un astérisque et les ingrédients du thème sont indiqués en italiques.

7.3.2 Manifestations et contextes des violences sexuelles

Le premier ensemble conceptuel dont il est maintenant question regroupe les éléments empiriques liés à la (re)production de la violence sexuelle : 1) les faits de violence eux-mêmes, 2) les agents et sujets sociaux impliqués (agresseurs, victimes, témoins, institutions), et 3) les lieux et pratiques de sociabilité.

Les faits de violence sexuelle

Le thème *violence sexuelle se rapporte à la caractérisation des faits de violence sexuelle associés à l'expression « culture du viol » (en rouge dans la figure 7-1). Comme on pouvait s'y attendre, il s'agit du thème le plus fréquenté. En forte majorité, les répondantes utilisent des termes comme *abus*, *agressé*, *agresser*, *agression*, *agression sexuelle*, *attouchements non désirés*, *viol*, *violence* et, bien sûr, *violence sexuelle*.

La culture du viol est associée à la conviction que « Un grand pourcentage de la population est victime d'agression sexuelle ». Il a aussi été possible de constater une insistance sur le harcèlement sexuel, dont témoigne l'usage de mots comme *commentaire*, *remarque*, *réflexion*, *compliment*, *harcelant*, *harcèlement*,

harceler, harceleur, rue, siffler, sifflement et catcall. Les répondantes associent la culture du viol à des formes spécifiques de violence sexuelle, qui sont aussi les plus connues. Or, comme nous l'avons vu au chapitre un, les violences sexuelles prennent de multiples autres formes, dont rendent compte certaines réponses. L'étendue sémantique du thème *violence sexuelle désigne les « viols collectifs », le « viol conjugal », ainsi que les violences technofacilitées – par ex. « photo de pénis » et « échange de photos de personnes nues ayant consenties à la photo de départ ». En ce sens, les réponses révèlent des préoccupations concernant le « continuum entre sexualité et violence sexuelle ». On retrouve aussi des mentions concernant les « micro-agressions » et autres « gestes à connotation sexuelle dits “anodins”, car ce n'est pas ça une agression ». Des propos qualifient la « violence symbolique », tandis que la portée langagière de la culture du viol retient l'attention, avec des réponses signalant un « langage sexiste », des « commentaires déplacés » ou encore une tendance sociale à la « décontextualisation dans l'utilisation des termes associés au viol ».

Les agents et les sujets sociaux impliqués

Sept thèmes concernent la désignation des agents et des sujets sociaux impliqués dans la (re)production de la culture du viol : *victime, *femmes, *arts/médias, *hommes, *société, *agresseur et *féminisme. Ils ont été identifiés par des pastilles de couleur orange (fig. 7-1). Pour les besoins de l'analyse, la société a été incluse dans ce motif, bien qu'elle ne corresponde pas, au sens sociologique strict, à un groupe d'individus agissant de manière intentionnelle et consciente. Conformément au cadre théorique développé au chapitre 2, les arts et les médias sont considérés comme des acteurs sociaux en tant qu'ils participent à la production et à la diffusion des représentations qui structurent la violence sexuelle comme fait social.

Le comptage des occurrences montre une forte prégnance de l'évocation du thème *victime ($n = 394$), auquel les répondantes réfèrent explicitement en employant le mot « victime » et, dans une moindre mesure, avec des termes comme *victimisation* ou *victimiser*. Le thème *femmes ($n = 357$) est presque aussi largement distribué, incluant les ingrédients *femme, féminin, fille* et *fillette*. Comparativement, le thème *hommes ($n = 189$) apparaît quasi deux fois moins souvent, même s'il inclut un plus grand nombre d'ingrédients : outre *homme(s)*, on trouve *garçon, gars, masculin, masculinité, viril*, ainsi que le mot *boy*, repéré dans l'expression « *boys will be boys* », sur laquelle je reviendrai. Une répondante associe la culture du viol à des « Valeurs, attitudes partagées par un groupe d'individus (majoritairement hommes) ». Le

thème *agresseur ($n = 97$) apparaît assez peu de façon littérale dans les réponses, qui comportent aussi les mentions telles que « violeur » ou « offenseurs ».

Outre *victime et *femmes, le troisième thème présentant le plus grand nombre d'occurrences dans le motif analytique relatif aux agents et sujets sociaux est *arts/médias ($n = 343$). Ce thème renvoie principalement à des faits d'actualité ainsi qu'à des pratiques issues de productions médiatiques ou artistiques, en particulier de la culture populaire, que les répondantes associent fréquemment à la culture du viol. Devant l'hétérogénéité importante des ingrédients, le tableau qui suit permet de mieux saisir l'étendue du thème, organisée en deux sous-thèmes dont les fréquences sont par ailleurs relativement équivalentes.

Tableau 7-16 Exemple d'étendue des ingrédients pour le thème *arts/médias

Sous-thèmes	Principaux ingrédients, par ordre alphabétique
actualité-médias	affaire, article, cologne, cosby, chronique, dalhousie, égypte, événement, facebook, gab roy, génocide, ghomashi, ghomeshi, guerre, histoire, inde, indien, internet, journal, journalisme, journaliste, marcel aubut, média, médiatique, médias, murphy cooper, orient, presse, rehtaeh parsons, réseau, richard martineau, robin camp, roosh, rwanda, télé, télévision, web, wolfe
culture-pop	annonce, band, blurred line, calvin klein, chanson, chanteur, cinéma, fifty shade, film, hunting ground, message, publicité, publicitaire, hip-hop, musique, mode, pop, populaire, rap, reggaeton, vidéo, vidéoclip, youtube

Les réponses exposent les larges contours du monde médiatique associé à la culture du viol, de la presse traditionnelle aux plateformes numériques. De nombreuses participantes font référence à des faits de violence sexuelle intensément médiatisés (*affaire, événement, histoire*), qui ont entraîné des scandales médiatiques sur la scène internationale (*cologne, inde*) ou à l'échelle locale (*dalhousie, gab roy* ou *wolfe*). Renvoyant à plusieurs occurrences, la réponse « Gabriel Roy et sa lettre à Mariloup Wolfe » identifie à la fois l'agresseur, sa victime et le fait associé à la culture du viol. Des réponses identifient des individus dont les discours sont probablement perçus comme vecteurs ou indicateurs de la culture du viol, tel le juge Robin Camp et le blogueur Roosh V. À titre d'exemple des trois éléments de réponse offerts par une même participante, l'une d'entre elle propose « 1) déresponsabilisation de l'agresseur ; 2) discours patriarcal ; 3) richard martineau », tandis qu'une autre donne les trois réponses suivantes « 1) « Article écrit par Richard Martineau en février 2016 » ; 2) « fausses représentations de la femme » ; 3) « dévalorisation de la

femme » [sic]. Enfin, le public se trouve parfois ciblé, comme en fait foi cette réponse : « Les commentaires sur les réseaux sociaux et les sites web des médias », tandis qu'une participante suggère « *Facebook rape* ».

En ce qui concerne la culture populaire, les réponses des participantes laissent entrevoir ce que j'interprète comme des courroies de transmission de la culture du viol, révélées par des ingrédients tels que *musique, cinéma, mode* ou *publicité*. Il est ainsi question de « Chansons faisant la promotion du viol (*What do you mean, Blurred Lines*, etc.) », de « chansons dénigrant la femme en la réduisant à une femme-objet » ou de « vidéos de musique (fréquemment de rap) » [sic]. Les participantes associent également la culture du viol à la « banalisation des viols et violences dans les films », la fiction *Fifty shades of grey* étant la seule à être nommée à quelques reprises. Les messages publicitaires semblent également poser problème, en raison des « Images suggérant le viol utilisées dans les publicités (pour vendre un produit) » ou de la « Banalisation de la coercition sexuelle dans la publicité ». Certains discours ciblent plus largement la « marchandisation du corps des femmes dans les médias ». Par contraste, les résultats font ressortir, bien que de manière nettement plus marginale, quelques exemples issus de la culture populaire que l'on pourrait qualifier de positifs (ex. *The Hunting Ground*, un documentaire qui dénonce la culture du viol dans le contexte universitaire nord-américain).

Il n'est guère surprenant que la société dans son ensemble se trouve associée à la culture du viol. Au-delà des ingrédients du même champ sémantique qui apparaissent les plus fréquents, tel *social, socialement*, le thème *société ($n = 146$) se rapporte à un ensemble assez composite de réponses. Plusieurs réfèrent à la socialisation, évoquant par exemple explicitement une « transmission du problème de génération en génération ». Comme le suggèrent des réponses de type « société/culture » et « culture de la société » ou « phénomène culturel et social », il a semblé pertinent d'y rattacher les occurrences du terme « culture », sachant que les réponses se limitant à répondre « culture du viol » n'ont pas été retenues. Les répondantes en proposent des variations comme « culture sexuelle », « élément de la culture », « culture érotique », « produit culturel » ou « utilisation de la culture ». Dans un registre plus éditorial, des réponses suggèrent un « problème de société », « société qui perpétue cette culture » ou encore « apathie générale », l'ingrédient pertinent ici étant *général*.

Le dernier thème du motif analytique désignant les agents et les sujets sociaux est *féminisme, qui compte le moins d'occurrences. Outre les dérivés sémantiques qui reviennent assez fréquemment, les principaux ingrédients incluent *combat, lutte* et *militantisme*. Les répondantes associent la culture du viol à une

« revendication féministe », au « combat de la femme » ou attribuent la provenance de la notion à « un mouvement féministe ». Des réponses mentionnent des mobilisations spécifiques, en particulier les « slut walks » ainsi que « #agressionnondénoncée » et « #beenrapedneverreported ». L'antiféminisme et le masculinisme, de même que les attaques ou les injures que peuvent subir les féministes, se trouvent quelquefois évoquées, comme en témoigne la (faible) présence du mot « féminazi ». Examiné avec les deux autres réponses, il est possible d'y déceler une perspective critique de la culture du viol, par exemple dans la séquence « 1) Féminazi ; 2) Tentatrice ; 3) Slut » proposée par une même participante.

Lieux sociaux et pratiques de sociabilité

Les résultats mettent en évidence les associations effectuées entre la culture du viol et divers lieux sociaux, que l'on peut comprendre comme des espaces de production des violences sexuelles, au sein desquels des pratiques de sociabilité ressortent, pouvant être liées à la vie étudiante. Identifié par les pastilles vertes dans la figure 7-1, ce motif comprend aussi les thèmes *groupe, *relations intimes, *alcool/drogue, *milieu universitaire et, en partie, le thème *pornographie. Deux principaux lieux sociaux se distinguent quantitativement, tout en entretenant des liens au plan qualitatif : les relations intimes, ainsi que le milieu universitaire. Les répondantes associent les activités festives et les dynamiques de groupe, incluant en contexte sportif, à la culture du viol. On peut souligner que des ingrédients mettent en évidence d'autres contextes, comme la guerre. Par ailleurs, le harcèlement révèle une certaine fréquence de la rue, comme espace de ce que plusieurs répondantes qualifient de « *cat-calling* », voire de « tripotage dans les lieux publics ».

Susceptible de faire référence à des configurations multiples, des relations sexuelles d'un soir à la vie de couple, en passant par les pratiques de séduction, le thème *relations intimes se caractérise par une étendue sémantique assez homogène. Les agent-es de ces relations sont le plus souvent identifiés par les mots comme « conjoint » ou « partenaire ». Le cadre relationnel associé à la culture du viol est évoqué par des ingrédients incluant *couple*, *relation*, *mariage*, *rendez-vous* ou encore *date rape*. Dans le registre de l'action, outre les dérivés de *sexualité*, le thème comporte des ingrédients comme *attirance*, *désir*, *envie*, *goût*, *intention*, *volonté*, *intérêt* ainsi que *draguer* et *flirter*. Les réponses suivantes sont représentatives du ton général et des rapprochements qui peuvent être faits entre la culture du viol et certaines idées reçues : « les hommes sentent que leur conjointe doit les satisfaire sexuellement, car c'est leur droit » ; « le devoir de la femme de satisfaire sexuellement le mari » ; « C'est mon conjoint, ça ne se peut pas qu'il m'agresse sexuellement ».

Le thème *milieu universitaire a trait à des réponses comme « présence de professeurs connu de leur entourage pour avoir eu des rapports non consentant avec étu » [sic] et « présence d'étudiants ayant proférées des menaces de viol sur les réseaux sociaux dans les class » [sic]. Certains établissements peuvent être identifiés, notamment à propos d'évènements spécifiques, tels « Le scandale des agressions à l'UQAM », « sticker gate uqam » ou encore « incidents de l'équipe de hockey de l'Université d'Ottawa ». Comme le suggère aussi la réponse « fraternités universitaires et/ou équipes de sport », ces lieux sociaux établissent des liens avec le thème *groupe. Si celui-ci a généralement trait au monde universitaire et sportif, le distinguer souligne que des dynamiques de groupes (masculins) peuvent caractériser d'autres lieux sociaux (ex. une « Camaraderie masculine », les « gangs de rue » et le « Milieu de travail »). De même, des pratiques de sociabilités en milieu étudiant, comme « les initiations lors de la rentrée » ou les « activités initiatiques qui incitent à l'objectification des femmes », sont associées à la culture du viol.

Dans ce cadre festif, notamment, les résultats indiquent une association assez peu fréquente entre la culture du viol et la consommation d'alcool et d'autres substances, mais elle permet généralement de signaler des idées préconçues. Dûment contextualisés, les ingrédients de ces pratiques de sociabilité comprennent des verbes d'action (ex. *boire, fumer, consommer*) et renvoient à l'état des individus (ex. *ivre, saoul, intoxication*). La culture du viol peut ainsi être associée au « GHB dans les partys » et à la « consommation excessive d'alcool » dans des contextes propices aux violences sexuelles. Plusieurs réponses suggèrent toutefois que la culture du viol, c'est juger que « saoule : elle le cherchait » et que « une femme ne doit pas trop boire pour éviter de se mettre en situation de danger d'agression sexuel » ou encore « Penser que c'est correct de fourrer une personne inconsciente » [sic].

7.3.3 Réactions, normes et mécanismes de contrôle

Un second ensemble conceptuel rassemble les réactions sociales ou institutionnelles observables (blâme, déni, silence) et les normes qui visent à discipliner les corps, en particulier ceux des femmes, par exemple le « *slut-shaming* » constitue ainsi un thème connexe. Les résultats s'y rapportant seront analysés dans la section consacrée au contrôle du corps et de la sexualité des femmes. Il a semblé légitime d'inclure ici *honte/silence et *peur, deux thèmes qui constituent des réactions typiques aux violences sexuelles et peuvent résulter d'une réception sociale négative du témoignage des victimes.

Les réactions sociales et institutionnelles

Les résultats montrent que les étudiantes interrogées associent fréquemment la culture du viol à des réactions sociales et institutionnelles problématiques face aux violences sexuelles, en exprimant une préoccupation marquée pour les effets de ces réactions sur les victimes. Les différents thèmes identifiés par deux nuances de bleu (fig 7-1) renvoient majoritairement à la tendance à blâmer les victimes de violence sexuelle (thèmes en turquoise). Des participantes évoquent aussi des discours, attitudes et mécanismes sociaux qui participent plus spécifiquement à la déresponsabilisation des auteurs de violences (thèmes en bleu clair).

Après *violence sexuelle, le thème *blâmer présente le plus grand nombre d'occurrences ($n = 618$), avec des réponses indiquant fréquemment une critique de l'attribution de la responsabilité de la violence aux personnes qui l'ont subie. La culture du viol peut être associée à une « Remise en question des victimes par son entourage/société » [sic]. Ce thème comporte des ingrédients comme *accusation*, *blâme*, *condamnation*, *coupable/culpabilisation/culpabilité*, *faute/fautif/fautive* et *tort*. Le thème *blâmer apparaît aussi à travers des expressions comme « *victim-blaming* », « *victim shaming* » et « *bashing* sur la victime-survivante ». Certaines participantes y font référence en répondant « On blâme la victime pour l'acte commis » ou « elle avait juste à le dire si elle voulait pas » [sic]. Ce thème est aussi composé d'ingrédients relatifs au verbe *responsabiliser* – par ex. « Blâme et responsabilisation des victimes d'agression sex. » et « Femmes responsables de leur agression » ou « c'est la faute de la victime ». Dans le même registre, des réponses s'inscrivent dans le champ sémantique de *provoquer*, selon lequel la culture du viol revient à penser que les victimes sont des *agaces* ou à « dire que c'est de la faute aux femmes si elles se font agresser, qu'elles "provoquent" ». Plusieurs réponses comportent l'expression « elle l'a cherché » ou son pendant anglais « *asking for it* ».

Également très présent dans les réponses des étudiantes interrogées, le thème *banaliser ($n = 525$) associe la culture du viol à une « tolérance du viol dans une société donnée ». Les ingrédients déclinent différentes nuances de ce type de réactions sociales, se rapportant à la banalisation (*banal*, *banalisé*, *banalité*), la normalisation (*normal*, *normalisé*, *normalité*, *norme*), la tolérance (*toléré*, *tolérer*) et l'acceptation (*acceptable*, *accepté*, *accepter*). Des réponses sont offertes quant à la « banalisation des agressions plus "mineure" » et la « banalisation des expressions liées à l'agression sexuelle dans les commentaires sur les médias » [sic]. La culture du viol peut signifier « Qu'il reste "normal" pour une femme de se faire siffler ou traiter de noms » ou « Fermer les yeux sur des gestes violents/harcelants sexuellement ». Le thème

*banaliser inclut aussi ce qui a trait à des formes de récence (*fréquent, habitude, habitation, omniprésent, quotidien, répandu, tradition*).

Pour plusieurs participantes, la culture du viol signifie « nier la gravité du geste », des « situations graves prises à la légère, comme non sérieuses » et des « commentaires jugés inoffensifs ». Isoler le thème *nier ($n = 199$) permet d'axer plus spécifiquement sur la minimisation et le déni de la gravité des violences sexuelles, repérée avec des ingrédients comme *anodin, aveuglement, inoffensif, sérieux, véracité* ou encore *minimiser, diminuer, ignorer et reconnaître*. Les répondantes y associent une « Dédramatisation de l'acte posé » ou encore une impression que « Le viol est un évènement anodin qu'il faut minimiser ». Une expression comme « Baisers volés » est donnée en exemple de la culture du viol. Il peut aussi être question d'une « définition trop restreinte de "viol" », qui participerait à la « Minimisation de la gravité des actes ». La registre de la vengeance apparaît à propos des réactions tendant à *nier et *blâmer, telles que « La victime exagère ou veut se venger »; « La fille veut se venger en dénonçant » ou « Dire que les femmes aiment crier au viol pour l'attention ou comme *revenge* ». Le mensonge traverse plusieurs thèmes du motif *Réactions sociales et institutionnelles*, par exemple dans ces réponses : « crier au loup », « Dénonciations de viol considérées comme des mensonges dès le départ » ou encore « on doute de la véracité des plaintes (la parole de l'agresseur a plus de poids) ».

Alors que *blâmer se rapporte aux victimes et en particulier aux femmes, le thème *justifier ($n = 204$) concerne généralement les hommes, en tant que principaux responsables des comportements de violence sexuelle. *justifier regroupe ainsi les réponses relatives aux discours qui tendent à déculpabiliser les agresseurs ou à excuser leurs gestes, notamment en invoquant des explications « biologiques ». Les ingrédients suivants s'y retrouvent : *déculpabilisation, défense, déresponsabilisation, excuse, justification, protection*, ainsi que *justifier, pardonner, innocenter et légitimer*. Selon certaines participantes, la culture du viol implique un « dédouanement de la responsabilité des hommes et des perceptions telles « Non = oui il faut seulement insister ». Plusieurs réponses reprennent l'argument « "*boys will be boys*" (chercher des excuses pour innocenter l'agresseur) », ainsi que celui, corollaire, d'une « nature » incontrôlable.

Le champ sémantique de la justification des comportements de violence sexuelle s'exprime ainsi par des ingrédients incluant *arrêter, biologie, contrôle des hommes, empêcher, essence, fatalité, hormone, inconscient, instinct, involontaire, manque de contrôle, naturel, naturalisation, pulsion, retenir, spontané et testostérone*. La plupart des réponses rattachent ainsi la culture du viol à des croyances sur la sexualité

selon lesquelles « Les hommes ont des pulsions qui ne sont pas contrôlables » et « Les hommes ne peuvent contrôler leurs désirs ». En ce sens, la culture du viol passe par « Affirmer qu'un homme ne peut pas se retenir lorsqu'il est excité » et « Dire qu'un homme a des pulsions et qu'il ne peut plus s'arrêter quand il est excité sexuellement ». Certaines réponses se montrent plus analytiques que fondées sur des exemples, telles que « naturaliser les comportements des agresseurs » et « *Entitlement* des hommes ».

Le thème composé *honte/silence ($n = 118$), deux mots parfois employés dans une même réponse ayant trait aux réactions, normes et mécanismes de contrôle, compte d'autres ingrédients, comme *secret*, *tabou* et *taire*. Certaines participantes associent ainsi la culture du viol à une « culture du silence », à « la loi du silence ou tabou », « la honte d'avoir soi-même subi une agression » ou au « maintien d'une honte et d'un silence pour les femmes abusées ». Dans le même sens, des réponses évoquent le fait de « Rendre la victime honteuse ». L'un ou l'autre terme du thème se retrouve adjoints d'autres mots, comme dans « silence et impunité » ou « honte/culpabilité vécue par les femmes ».

Proportionnellement aux autres thèmes relatifs aux réactions, le thème *peur ($n = 50$) présente le moins d'occurrences. Il convient toutefois de souligner sa faible étendue sémantique, avec des ingrédients qui visait à saisir plus finement les représentations de la culture du viol en lien avec cette émotion particulière. Il a ainsi été possible de les relever avec des ingrédients comme *abomination*, *alerte*, *backlash*, *crainte*, *danger*, *dépression*, *désolation*, *douleur*, *horreur*, *impuissance*, *inquiétude*, *intimidation*, *menace*, *mort*, *représailles* et *vulnérabilité*. Le thème fait généralement référence à la crainte de subir de la violence sexuelle, mise en lien avec des entraves à la mobilité des femmes. Plusieurs participantes associent la culture du viol à la « crainte de sortir seule le soir » ou à la « peur de se promener seule dans un endroit pour les femmes (pas existant chez les hommes) ». Pour l'une d'entre elles, la culture du viol signifie « apprendre aux femmes la peur », tandis qu'il est aussi question de « représailles si dénonciation ».

Classé dans la catégorie des attitudes et des processus institutionnels qui tendent à déresponsabiliser les agresseurs, le thème *justice ($n = 73$) a été repéré avec des ingrédients incluant *emprisonnement*, *impuni*, *injustice*, *juge*, *judiciaire*, *loi*, *peine*, *pénaliser*, *plainte*, *présomption*, *prison*, *puni* et *sentence*. Les réponses offertes vont de « Manque de support judiciaire » à « violeurs impunis » et « inégalités de traitement par la justice », en passant par « justice laxiste », « peines d'emprisonnement ridicules ». Ces participantes associent la culture du viol à un système judiciaire défaillant, dont les processus pénalisent les victimes, selon des réponses telles « Fardeau de la preuve à la victime » et « Faire sentir la victime coupable et

responsable de ce qui lui arrive en ridiculisant sa plainte ». Des acteurs spécifiques du système sont parfois identifiés : « Injustice (juges sont souvent des hommes qui punissent les victimes, les font sentir responsables) » ou « Juge qui dit à la victime de serrer les genoux ».

Le thème *dénoncer ($n = 57$) présente suffisamment d'occurrences pour justifier sa distinction de *justice, tout en se situant dans le même registre. Il met plus spécifiquement en évidence les réactions relatives au fait de révéler une situation de violence sexuelle, avec des ingrédients qui se distribuent autour des mots *dénoncer*, *témoigner*, *dévoiler* et *divulguer*. Plusieurs participantes associent la culture du viol aux « Obstacles rendant la dénonciation difficile », tandis qu'une personne répond « Trop peu de dénonciation » et une autre « ne pas dénoncer le violeur ». Il s'agit parfois de n'indiquer que le mot « dénonciation(s) », voire des cas plus particuliers comme dans « Dénonciations à l'UQAM, politique 16 » et « découragement de la dénonciation par les autorités ».

Le thème *promouvoir ($n = 57$) se distingue d'autres thèmes tels que *nier, ou *blâmer, qui relèvent surtout de logiques défensives, de minimisation, de justification ou d'attribution de responsabilité. Ici, il ne s'agit pas seulement de banaliser la violence sexuelle après coup : les ingrédients révèlent un continuum allant de l'encouragement à la glorification, décliné en diverses nuances sémantiques. Ce thème regroupe ainsi les réponses associant la culture du viol à des formes de valorisation ou de promotion active des comportements dominants, voire de la violence sexuelle elle-même. Cette portée singulière justifie une présentation détaillée des résultats, afin d'en faciliter la compréhension. Les exemples rassemblés dans le tableau 7-17 signalent des pratiques discursives et sociales qui participent en amont à la (re)production de la violence sexuelle.

Tableau 7-17 Ingrédients et réponses associant la culture du viol au thème *promouvoir

Ingrédients <i>Par ordre alphabétique</i>	Exemples de réponses classées dans le thème <i>Une par répondante</i>
apologie	Publicités faisant l'apologie du viol par leur mise en scène
approbation	Approuver des gestes ou des paroles en liens avec le viol Approuver/encourager le viol Tolérance ou même approbation
encouragement	Média encourageant le viol Stéréotypes sexistes encouragés La société encourage le viol d'une certaine façon Encourager des comportements graves
érotisation	Érotisation de la violence sexuelle Société dans lequel le viol est considéré comme "sexy" ou érotique
glorification	Glorification de l'agresseur(e)
incitation	Chaque mot que dit la fille est interprété comme des incitatifs sexuels
invitation	Elle m'a invité Invitation chez soi = relation sexuelle
promotion	Promotion de l'idée que dans certaines circonstances une femme peut être violée ou agressée Chansons faisant la promotion du viol (<i>What do you mean, Blurred Lines</i> , etc.) Promouvoir/participer/encourager les gestes sexuellement inacceptables envers une personne Promotion des femmes objets
valorisation	Valorisation des abus Valorisation des « conquêtes » sexuelles Valorisation des activités sexuelles non-consenties (notion de « réussite » pour l'homme) Valorisation de la masculinité et machisme Valoriser le fait d'être persistant malgré le refus de la personne désirée

Le contrôle du corps et de la sexualité

Les résultats révèlent une forte prégnance des réponses portant sur le contrôle du corps et de la sexualité, particulièrement celui des femmes. Presque aussi fréquent que celui de *victime, le thème **slut shaming* ($n = 385$) renvoie aussi bien à une réaction sociale qu'à un mécanisme de contrôle du corps et de la

sexualité³⁵⁰. L'étendue sémantique du thème, tel qu'employé par les étudiantes interrogées, illustre les diverses formes de jugement et de contrôle exercées sur les femmes, telles qu'associées à l'expression « culture du viol » par plusieurs participantes:

- Les filles sont des salopes
- Les victimes l'ont cherché
- Si tu es sexy, tu cours après une agression sexuelle
- Elle était habillée comme une pute
- « Slut shaming » ou mettre au banc des accusés la vie sexuelle privée d'une personne »

En plus des ingrédients explicites *slut*, *slut-shaming* et *salop(e)*, le champ sémantique a trait à l'habillement (*minijupe*, *robe*, *sous-vêtement*, *tenue*, *vestimentaire*, etc.). Il a également semblé pertinent d'y adjoindre les ingrédients relatifs à l'hypersexualisation) et au registre « être sexy » (*aguicheuse*, *facile*, *hypersexualisé*, *séduction*, *séduire*, *sexualisation*, *sexualisé*, *sexy*, etc.).

Dans le motif du contrôle du corps et de la sexualité, le thème *consentement ($n = 293$) occupe une place particulière en raison du grand nombre de réponses intégrant ce terme, ses variations sémantiques ou des éléments de sens convergents. De nombreuses étudiantes se contentent d'inscrire le mot « consentement » ou « (non)consentement », tandis que d'autres développent davantage leurs réponses. Leur classement en cinq dimensions dans le tableau ci-après vise à rendre compte de la richesse notable des nuances associées à la notion de consentement sexuel en lien la culture du viol.

³⁵⁰ Le « *slut-shaming* » peut être conçu comme une forme de « *victim-blaming* », pour désigner des discours et de pratiques qui incriminent les comportements de la victime plutôt que celui du ou des agresseurs (choix vestimentaires, consommation d'alcool, lieux de fréquentations, personnalité, parcours familial, antécédents judiciaires, de l'ethnicité, du parcours migratoire, etc.).

Tableau 7-18 Dimensions des réponses associant culture du viol et consentement sexuel

Dimensions	Exemples de réponses classées dans le thème <i>Une par répondante</i>
1- Manque ou absence de considération pour le consentement	Absence de respect à l'égard du consentement mutuel Non respect du consentement de la femme Se foutre du consentement de l'autre Mépris du consentement Prendre sans consentement Rejet de l'idée du non-consentement Non utilisation du principe de consentement
2- Remise en question du non-consentement	Négation du non-consentement Remettre en doute le non-consentement de la victime Blâmer la victime et nier son non-consentement Assurer que la victime était en fait consentante Affirmer qu'il y a eu consentement (elle voulait) Elle avait l'air consentante Remise en question ou minimisation de l'importance du consentement
3- Interprétations erronées et expressions floues du consentement	Notion de consentement mal interprétée Le consentement peut être flou Comportements qui encouragent des pratiques sexuelles sans consentements clairs Qui ne dit mot consent Ne pas dire non c'est consentir Notion de consentement. Ex: quand elle dit non, elle veut dire oui Une personne saoule peut consentir à une relation sexuelle « zone grise » de consentement (i.e. tout ce qui exclut un consentement clair et enthousiaste) Céder n'est pas consentir Si la personne ne se débat pas pendant l'acte sexuel, c'est qu'elle est consentante
4- Manque d'éducation et d'information sur le consentement	Méconnaissance de la notion de consentement Incompréhension du consentement Peu de gens connaissent l'importance de la notion de consentement, entre autres au lit Absence de questionnement Consentement tacite
5- Influence des normes sociales	Valorisation des activités sexuelles non-consenties (notion de « réussite » pour l'homme) Conditionnement des femmes, entretien d'une confusion sur les notions de consentement et de responsabilité Idée que femme sexy = consentante Le consentement n'est pas sexy Encourager des comportements qui minimisent l'importance du consentement La banalisation des comportements sexuels non consentis dans les médias ou la population en général

Les réponses mettent en évidence des processus qui, s'inscrivant dans une dynamique plus large de blâme des victimes (*victim-blaming*), contribuent à l'invisibilisation des violences sexuelles et à l'impunité des agresseurs. Une part significative des participantes souligne un manque de considération pour le consentement dans les interactions sexuelles. Un deuxième ensemble de réponses met en avant des dynamiques de remise en question du non-consentement. Des affirmations comme « assurer que la victime était en fait consentante » illustrent comment les victimes peuvent être contraintes à justifier leur propre absence de consentement. Les réponses mettent également en évidence des interprétations erronées et floues du consentement, qui caractérisent la culture du viol. Certaines participantes soulignent un manque de clarté sur la notion de consentement, qui tend à le réduire à l'absence d'opposition explicite plutôt qu'à une adhésion claire et enthousiaste à l'acte sexuel. Une autre tendance observée concerne le manque d'éducation et d'information sur le consentement. Enfin, plusieurs répondantes associent le consentement à l'influence des normes sociales et médiatiques qui façonnent les attitudes envers la sexualité et la violence sexuelle.

Si le thème *objectifier ($n = 97$) ne présente pas une grande étendue sémantique, avec des ingrédients récurrents tels que objectification/objectivation, chose/chosification et objet, les réponses recueillies révèlent néanmoins une profondeur analytique significative. La culture du viol y est décrite comme une dynamique d'« objectification systématique et non conscientisée des femmes ». Cette représentation se manifeste dans plusieurs pratiques culturelles et médiatiques, par exemple la « publicité objectivant la femme soumise », les « chansons dénigrant la femme en la réduisant à une femme-objet » ou encore les « activités initiatiques qui incitent à l'objectification des femmes ». D'autres réponses soulignent comment l'objectification peut être étroitement liée à la « déshumanisation », pointant un « système hétéronormatif faisant des femmes des objets sexuels au service des hommes », véhiculant les « idées erronées d'avoir le droit de prendre, de gré ou de force, une personne comme objet sexuel ». Selon certaines répondantes, ces dynamiques structurées par le genre sont exacerbées par le capitalisme, incluant des industries qui normalisent la sexualité comme un produit de consommation.

La *pornographie ($n = 58$) est le dernier thème le plus fréquent relatif au contrôle du corps et de la sexualité des femmes que les représentations étudiantes rattachent à la culture du viol. Comprenant des ingrédients comme *porn*, *hard*, industrie du sexe, *sexshops*, exploitation sexuelle, ainsi que des réponses

telles que « prostitution » et « travail (sic) du sexe (sic) » [sic], les discours étudiés illustrent les difficiles débats féministes autour de la marchandisation de la sexualité. Une participante estime que la culture du viol est une « Conséquence de l'omniprésence de la pornographie dans nos vies », tandis que d'autres pointent une « Absence de consentement récurrent dans la pornographie » et « La porno qui met en scène des viols (accessible aux adolescents) ». Enfin, des réponses réfèrent à des phénomènes comme le « *revenge porn* » et [l'envoi non sollicité de] « photos de pénis », soulignant comment la culture du viol s'étend aux interactions quotidiennes, sous l'effet de la banalisation de comportements intrusifs et dégradants.

7.3.4 Structures et représentations du pouvoir

Le dernier ensemble conceptuel regroupe les motifs *Rapports de pouvoir* et *Croyances collectives* qui permet de traiter les fondements culturels et structurels du phénomène. Les réponses concernées ont en commun de renvoyer aux conditions socio-symboliques de (re)production de la culture du viol, à travers les hiérarchies sociales et les mythes et stéréotypes relatifs au genre, aux femmes, à la sexualité et à la violence sexuelle.

Les rapports de pouvoir

Le thème *sexisme ($n = 550$) est le plus fréquent dans l'ensemble des résultats après *violence sexuelle et *blâmer. Outre son importante étendue sémantique, il faut souligner que ce thème fonctionne comme une catégorie générale, regroupant des réponses liées à l'expression des rapports de pouvoir mais assez variées. Hormis les dérivés du mot « sexisme », les principaux ingrédients du thème incluent *discrimination, domination, genre, machisme, masculinisme, misogynie, oppression, paternalisme, patriarcat* et *rapport*, avec leurs déclinaisons respectives (verbes, adjectifs, etc.).

La culture du viol est ainsi rattachée au « sexisme », terme souvent mentionné seul, mais qui peut aussi être qualifié (« ordinaire », « banalisé », « systématique », « quotidien ») et décliné, passant par des « blagues sexistes », des « publicités sexistes », un « langage sexiste » ou des « images sexistes et stéréotypées (des genres) dans les médias ». Les rapports de pouvoir en question concernent très majoritairement les « inégalités hommes femmes », « le contrôle des femmes », une « société patriarcale », les « rapports sociaux de sexe » et une « culture sexuelle et érotique hétérosexiste et machiste ». La violence et l'exclusion sont nommées dans leurs différents registres, qu'il s'agisse de « violence politique commise à l'endroit des femmes » ou encore de « *man gaze* : conception masculine

de la société qui ne tient pas compte des réalités féminines ». Enfin, le terme « pouvoir » apparaît récurrent, avec des réponses comme « prise de pouvoir sur autrui », « prise de pouvoir », « recherche de pouvoir », « abus de pouvoir », « pouvoir des hommes exorbitant par rapport aux femmes », « l'impunité des personnes en situation de pouvoir (ex : profs) ».

Le second thème de ce motif est *dénigrer ($n = 84$). Sur le plan analytique, plusieurs autres thèmes pourraient évidemment être envisagés comme relevant des rapports de pouvoir, à commencer par *violence sexuelle. Toutefois, la fréquence et l'homogénéité sémantique des réponses justifiaient ici un traitement thématique distinct. Il contribue à mettre en évidence les mécanismes de la culture du viol et d'entrevoir leurs conséquences. Dans les réponses des participantes, il est ainsi question de « dénigrement », mais aussi de « déconsidération », « dégradation », « dévalorisation », « humiliation », « insulte », « rabaissement », etc. Certaines précisent le « dénigrement de la parole des victimes » et des « représentations dégradantes des femmes », ainsi que des « victimes d'agressions à qui on pose des questions complètement dégradantes pour les culpabiliser » ou des « chansons dégradantes durant les initiations ».

Les croyances collectives

Les trois derniers thèmes repérés dans les réponses des étudiantes interrogées se rapportent à des croyances collectives, en l'occurrence *blaguer » ($n = 142$), *mythes/stéréotypes ($n = 122$) et *éducation/prévention ($n = 80$). Au quotidien ou sur une scène de spectacle, l'humour est particulièrement ciblé pour son rôle dans la culture du viol. Les participantes rattachent celle-ci aux « jokes de viol des femmes », incluant « l'idée de mettre du ghb dans le verre d'une collègue », invoquer que « Ce n'est qu'une blague » ou que « Les attouchements c'est correct quand c'est pour rire ». Selon d'autres réponses, la culture du viol s'illustre comme « inaction/sourire/rire face à une situation inacceptable » ou par des « blagues, commentaires, gestes renvoyant à une agression sexuelle qui sont acceptés socialement ».

La culture du viol est également associée à des mythes et stéréotypes relatifs au genre, aux femmes, à la sexualité et à la violence sexuelle. Il est surtout question de « conception stéréotypée du viol », de « stéréotypes de genre rigides » et des « idées préconçues sur la sexualité féminine ». Des participantes évoquent ainsi « L'idée que c'est légitime de violer une fille quand elle s'habille d'une manière quelconque » et la perception selon laquelle « invitation chez soi = relation sexuelle (fait partie des idées

qui véhiculent la culture du viol » ou encore « L'idée que ce n'est pas un viol quand c'est un copain/copine qui le fait ». À propos de l'« Endossement de "mythes" ou de "scripts" de viol ou d'agression sexuelle », certaines réponses précisent des « Mythes selon lesquels les personnes violées le désiraient », le « mythe du non qui veut dire oui » ou encore « Mythe : "les hommes sont incapables de se retenir ».

Plusieurs des étudiantes interrogées offrent des réponses qui ont trait au besoin d'éducation et de sensibilisation. Certaines réponses offrent des perspectives porteuses de différentes critiques, appelant notamment à transformer les approches de prévention qui tendent à « Dire aux femmes de se protéger, plutôt que d'enseigner aux hommes à respecter les femmes » et devrait « Apprendre à ne pas violer plutôt que de ne pas être violé-e ». Une participante suggère que « Les femmes sont blâmées alors que ce sont les hommes qui devraient recevoir de l'éducation sexuel » [sic]. Dans un autre registre, la culture du viol évoque « Incompréhension ou ignorance » et un « Manque de conscientisation » ou encore de sensibilité. La notion est associée à « l'aspect inconscient ou involontaire de comportements répréhensibles de certaines personnes » ainsi qu'à une « Transmission du problème de génération en génération » [sic].

7.4 Réceptions contrastées d'une notion disputée

Cette dernière partie vise à rendre compte de la diversité des manières dont la notion de *culture du viol* est perçue, mobilisée ou contestée dans le contexte universitaire québécois. Il s'agit d'abord de mettre en lumière les principales préoccupations exprimées par les étudiantes ayant déclaré une forte familiarité avec cette notion (7.4.1). Si la plupart des participantes semblent adopter une posture d'adhésion à l'égard de la *culture du viol*, certaines réponses reflètent une forme de rejet (7.4.2). Enfin, explorer certains débats survenus à l'UQAM permet d'illustrer sous un autre angle les tensions qui peuvent émerger lorsqu'une notion issue des luttes féministes accède à l'espace institutionnel (7.4.3).

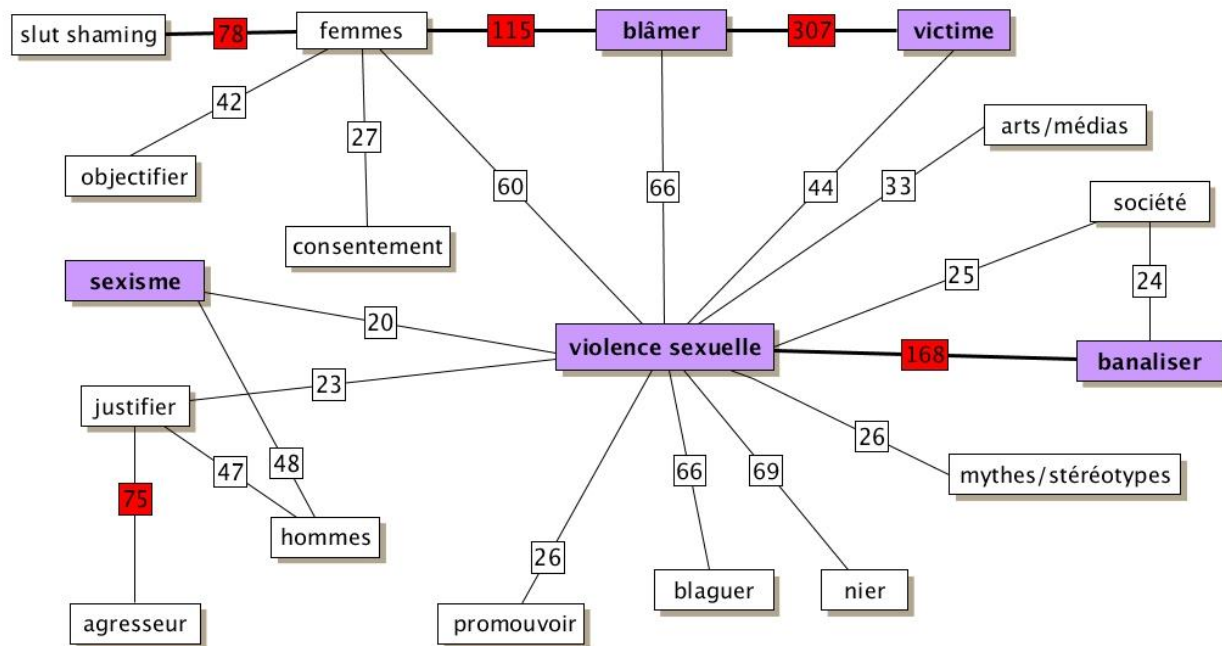
7.4.1 Quand les étudiantes identifient les enjeux les plus pressants

Les préoccupations des étudiantes dont témoignent jusqu'ici les résultats peuvent tenir à des expériences personnelles, mais aussi à la manière dont les violences sexuelles sont — ou ne sont pas — prises en charge par les institutions ou représentées dans l'espace public et médiatique. Le dépouillement des archives de presse et l'observation en temps réel des mobilisations étudiantes contre la culture du viol dans les universités québécoises éclairent l'insistance sur ce dernier point : la réponse institutionnelle a historiquement été insuffisante. Il est vraisemblable que, comme aux États-Unis (Gialopsos, 2017), les administrations aient souvent eu tendance à étouffer discrètement les cas de violence sexuelle afin

d'éviter de ternir la réputation de l'établissement et de nuire aux inscriptions étudiantes, faisant ainsi taire les victimes.

L'analyse des cooccurrences thématiques illustrée dans la figure 7-2 permet de mieux cerner les principaux enjeux de la culture du viol retenant l'attention des étudiantes qui s'étaient déclarées *Beaucoup* ou *Totalement* familières avec cette notion. La variété des thèmes illustre la complexité des dynamiques en jeu, où la responsabilisation des victimes, la banalisation des violences, le contrôle des corps et de la sexualité des femmes, ainsi que la justification des agresseurs, s'entrelacent pour maintenir des rapports de pouvoir inégaux.

Figure 7-2 Cooccurrences des thèmes associés à la notion de culture du viol par des étudiantes



Il est d'abord possible de constater que les thèmes *blâmer et *victime se retrouvent plus souvent réunis que tout autre, soit dans 307 réponses. Une telle fréquence atteste que le *victim-blaming* est perçue comme un pilier central de la culture du viol, tandis que les victimes de violences sexuelles se voient, à des degrés divers, culpabilisées des agressions subies. La cooccurrence plus spécifique des thèmes *blâmer et *femmes, relevée dans 115 réponses, montre que le blâme est perçu comme particulièrement dirigé contre les femmes, ce qui reflète les normes sexistes enracinées dans la société. Dans le même sens, la cooccurrence des thèmes *slut shaming et *femmes dans 78 réponses montre que le *slut-shaming* peut

être conçu comme un mécanisme de la culture du viol, à travers lequel s'exerce le blâme des victimes. Cette pratique consiste à critiquer ou humilier des femmes en raison de leur comportement sexuel réel ou supposé, ce qui contribue à justifier ou à minimiser les violences qu'elles subissent.

L'association entre *violence sexuelle et *banaliser, observée dans 168 réponses, met en évidence la banalisation de la violence sexuelle comme dimension importante de la représentation de la culture du viol selon les participantes. Elles désignent des attitudes et des mécanismes par lesquels les violences sexuelles peuvent être minimisées, normalisées ou socialement perçues comme des comportements acceptables, que ce soit dans les médias, les discours publics, les réponses institutionnelles ou les interactions quotidiennes. Il semble aussi que les étudiantes soient préoccupées par l'impact de cette banalisation sur la difficulté des victimes à être prises au sérieux par leur entourage ou par les institutions vers lesquelles elles se tournent pour obtenir des services ou des formes de validation. La cooccurrence des thèmes *justifier et *agresseur, relevée dans 75 réponses, met l'accent sur la tendance sociale, perçue par les participantes, à excuser ou légitimer les comportements des agresseurs, considérée comme un élément constitutif de la culture du viol.

Enfin, il ressort que, pour les participantes, la culture du viol ne se limite pas à des actes de violence sexuelle isolés, mais s'inscrit dans un cadre sexiste, où les femmes sont stigmatisées et rendues responsables de leur propre victimisation. Cette lecture ne fait toutefois pas complètement consensus.

7.4.2 De la familiarité à l'hostilité

Cette section expose les résultats d'une analyse de contenu portant sur deux modes de réception contrastés de l'idée de culture du viol. Elle repose sur les réponses des 1 426 étudiantes ayant déclaré être *beaucoup* ou *totale*ment familières avec l'expression, examinées à grande échelle dans la section précédente, à travers une analyse thématique. Dans une perspective plus resserrée, il s'agit ici de rendre compte des répondantes qui expriment, d'une part, une familiarité approfondie avec la notion de culture du viol ou, d'autre part, une remise en cause de son bien-fondé. À cette fin, j'analyse conjointement les trois réponses fournies par une même participante, repérées grâce à une lecture flottante des données recueillies. Cette démarche a conduit à une sélection raisonnée d'une dizaine d'exemples de familiarité que je qualifierais d'« experte », parallèlement à une collecte exhaustive des réponses exprimant un rejet ou une contestation de l'idée même de culture du viol.

Le tableau 7-19 présente dix exemples de réponses témoignant d'une familiarité approfondie avec l'expression *culture du viol*. La majorité des étudiantes concernées a déclaré être inscrite au premier cycle.

Tableau 7-19 Exemples de familiarité approfondie dans les réponses des étudiantes

#	Code répondante	Statut	Q2	Réponse 1	Réponse 2	Réponse 3
1	1062	1 ^{er} cycle	0	Prendre sans consentement	Rendre le viol anodin	Blâmer la victime
2	1141	1 ^{er} cycle	3	Consentement	Culture du silence	Statistiques (une femme sur 3 subira une agression sexuelle dans sa vie)
3	2877	1 ^{er} cycle	3	Système de normes sociales	Victim-blaming, slut-shaming	Impunité des agresseurs, oppression des victimes
4	4355	1 ^{er} cycle	3	Banalisation de l'agression sexuelle	Responsabilisation de la victime	Déresponsabilisation de l'agresseur
5	4383	1 ^{er} cycle	2	Blâmer la victime, dire qu'elle l'a cherché	Renforcer les stéréotypes de femmes provocatrices/aguichantes (par exemple au cinéma)	Dire que si une personne ne fait pas telle pratique sexuelle, elle est frigide/prude (ex. sexe anal)
6	83	3 ^e cycle	3	Considérer que « le viol » est rarissime et fait par des déviants	Ne pas voir toutes les situations d'agressions sexuelles au quotidien	Naturaliser les comportements des agresseurs et rendre coupable les femmes
7	600	3 ^e cycle	3	Endossement de « mythes » ou de « scripts » de viol ou d'agression sexuelle	Le blâme des victimes d'agressions sexuelles, et la déculpabilisation des agresseurs	La banalisation du viol et des agressions sexuelles
8	1295	1 ^{er} cycle	4	Patriarcat	Consentement	Continuum des violences
9	6494	1 ^{er} cycle	4	Victim blaming	Banalisation du viol (blagues, etc.)	Objectification des femmes
10	10278	2 ^e cycle	4	Le mouvement agressions non dénoncées	Sexisme	Inégalités de traitement par la justice

Ces réponses peuvent être considérées comme expertes parce qu’elles comportent un argument plutôt que de se limiter à un exemple, parce qu’elles ont recours à une terminologie spécialisée, des concepts ou des données scientifiques et que, globalement, elles démontrent l'intégration de connaissances avancées. Il serait ainsi difficile de conclure que nous sommes en présence de savoirs strictement expérimentiels, considérant le fait que les participantes sont des étudiantes et qu’on leur a demandé de réfléchir au sens qu’elles donnent à un terme précis, un exercice correspondant à une pratique pédagogique usuelle. On peut aussi souligner que les réponses ont été fournies au lendemain de #AgressionNonDénoncée, dans un contexte social et médiatique marqué par un intérêt fort pour la notion de culture du viol, que celui-ci soit positif ou plus négatif, tel qu’exposé au chapitre précédent. Rappelons que si ces participantes considéraient généralement la culture du viol comme un problème important dans leur université (de 2 à 4 à Q2), c’est le cas de moins de 15 % de l’échantillon de 5 611 personnes analysé précédemment (partie 2). Néanmoins, une « experte » affirme que ce n’est pas du tout un problème (0 à Q2), opinion qui rejoint celle de 22 % de l’échantillon total. Il n’est donc pas étonnant que des réponses soient imprégnées par des formes de rejet.

En dissonance par rapport aux autres centaines de réponses, des participantes expriment une certaine hostilité à l’égard de la notion (ou de la question ? ou de l’enquête ?) dans des registres oscillant entre sarcasme et dénégation. Elles ne constituent que 7 cas sur 1426, que présentent le tableau 7.20.

Tableau 7-20 Réponses des étudiantes exprimant un rejet de l'expression *culture du viol*

#	Code répondante	Statut	Q2	Réponse 1	Réponse 2	Réponse 3
1	614	1	0	<i>Fake</i>	Inventé	Désir d'attention
2	4150	1	0	Féminisme	Manipulation statistique	Culture de victime
3	5908	2	0	Exagération	Faux débat	Accusation
4	8076	2	0	Féminisme	Exagération	Crier au loup
5	12654	1	0	Hypocrisie	Mauvaise foi	Agenda caché
6	2713	1	0	Idée que les hommes sont tous des agresseurs	Idée que les femmes sont toutes des victimes	Idée que siffler est du « harcèlement de rue »
7	6756	2	0	Absence de consentement	Procès sur les médias sociaux	Délire postmoderne !

Les réponses en question proviennent d'étudiantes de premier ou de deuxième cycle ($n = 7$). Elles ont été repérées par une lecture flottante, ainsi que par l'interrogation des données avec des mots-clés issus des réponses successivement identifiées, ce qui a permis d'atteindre l'exhaustivité. Pour confirmer qu'il s'agissait bien de propos s'objectant quant à la réalité de la culture du viol ou la validité de cette idée, j'ai croisé la variable « problème à leur université » (Q2). Rappelons que toutes estiment être *beaucoup* ou *totalement* familière avec cette notion.

Comme on peut le constater, les sept participantes ont répondu que la culture du viol n'est pas du tout (0) un problème à leur université, ce qui tend à confirmer l'hostilité qu'exprime le sens donné à cette expression dans leurs mots. Certaines remettent en question l'existence même du concept de culture du viol : « Fake, Inventé, Désir d'attention » (Participante N° 1) ; « Exagération, Faux débat, Accusation » (Participante 3) ; « Délire postmoderne ! » (Participante N°7). Ces réponses expriment un rejet catégorique du concept en le réduisant à une invention, une exagération ou une dérive idéologique. Des participantes associent la culture du viol à une rhétorique victimaire et manipulatrice visant à exagérer l'oppression des femmes : « Féminisme, Manipulation statistique, Culture de victime » (Participante N°2); « Féminisme, Exagération, Crier au loup » (Participante N°4). D'autres réponses suggèrent que la culture du viol relève d'une intention malveillante, voire d'une manipulation idéologique : « Hypocrisie, Mauvaise foi, Agenda caché » (Participante N°5). Dans les réponses telles que « Idée que les hommes sont tous des agresseurs » et « Idée que les femmes sont toutes des victimes » (Participante N°6), on peut déceler une perception erronée du féminisme comme un discours de guerre des sexes et réduisant la notion de culture du viol à une opposition binaire entre les hommes et les femmes. Enfin, certaines réponses critiques rejettent l'élargissement des comportements considérés comme problématiques, c'est-à-dire l'extension du concept de violence sexuelle : « Idée que siffler est du harcèlement de rue » (Participante N°6); « Absence de consentement, Procès sur les médias sociaux » (Participante N°7).

L'analyse de ces réponses exprimant une hostilité à l'égard du concept de « culture du viol » permet d'explorer les résistances et les contestations autour de cette notion. Ce type de discours traduit une méfiance vis-à-vis des discours féministes, vus comme une forme d'instrumentalisation politique, parfois associée à des mouvements réactionnaires opposés aux revendications féministes et aux dénonciations des violences de genre (Dupuis-Déri, 2022).

7.4.3 Débats autour d'une définition large de la violence sexuelle : le cas de l'UQAM

Cette dernière section d'un chapitre consacré aux perceptions de l'idée de *culture du viol* depuis les campus du Québec vise à illustrer, à travers un exemple concret, la manière dont des tensions se sont cristallisées autour de cette notion. La question des violences à caractère sexuel en milieu universitaire amorce alors un processus d'institutionnalisation, après des décennies durant lesquelles les administrations, y compris dans le Canada anglais, ont abordé ces violences de manière essentiellement réactive, plutôt que préventive ou proactive, et souvent de façon « informelle » (Quinlan, 2017). À l'UQAM, la possible intégration de la notion de *culture du viol* dans la politique institutionnelle a donné lieu à de vifs débats, ce qui justifie l'attention particulière qui lui est accordée ici. Par ailleurs, l'enquête ESSIMU, dirigée par des chercheuses féministes de cet établissement, a contribué à fournir des assises scientifiques à la reconnaissance du problème dans le milieu universitaire québécois³⁵¹.

Plongées dans les tempêtes médiatiques qui marquent l'irruption de la notion de *culture du viol* dans l'espace public québécois au tournant des années 2010, les universités francophones de la province commencent enfin à se saisir du problème au sein même de leurs institutions. L'UQAM est l'un des théâtres de nombreux débats et incidents marquants liés aux violences à caractère sexuel en milieu universitaire (Bérubé Thibault, 2022). En 2014, un comité institutionnel est chargé de réviser la Politique 16 sur le harcèlement sexuel³⁵². Ce travail sera marqué par de désaccords autour de l'introduction de la notion de *culture du viol* et de la reconnaissance d'une définition élargie de la violence sexuelle. Le processus a aussi été ponctué de multiples prises de position et actions collectives critiquant la lenteur des démarches, dont une spectaculaire fausse campagne publicitaire qui n'a pas été revendiquée³⁵³. Rappelons que la Loi 22.1 a fixé à janvier 2019 la date butoir pour que les établissements d'enseignement supérieur du Québec adoptent une politique institutionnelle en matière de prévention et de lutte contre les violences sexuelles, et à septembre 2019 pour sa mise en œuvre effective. Cette législation impose

³⁵¹ Certains éléments présentés de manière partielle dans cette section ont été développés dans une publication antérieure (Ricci et Bergeron, 2019).

³⁵² Ce comité a longtemps été formé de représentantes d'organisations étudiantes et des personnels, incluant plusieurs enseignantes féministes, puis des représentants de l'administration se sont ajoutés. L'histoire de ce processus relativement opaque mériterait d'être davantage investiguée. À titre d'exemple, voir le mémoire d'Alastair Hibberd intitulé « *How University Policymakers Problematize Sexual Violence on their Campus: A Policy Discourse Analysis* », publié en 2017 dans le cadre d'une maîtrise en éducation à McGill.

³⁵³ Ouellette Vézina, Henri (2018, 29 oct.). Violences sexuelles : des affiches critiquent la gestion de l'UQAM à Montréal, *Journal Métro*. <https://journalmetro.com/actualites/1892387/violences-sexuelles-des-affiches-critiquent-la-gestion-de-luqam-a-montreal/>

également la mise en place de formations annuelles obligatoires destinées tant au personnel qu'aux communautés étudiantes. À ces fins, le ministère de l'Enseignement supérieur a produit un guide d'accompagnement, dans lequel la *culture du viol* figure parmi les thèmes de formation « satisfaisant aux exigences de la Loi »³⁵⁴.

Au terme d'une consultation de la communauté uqamienne, qui s'est conclue en mai 2018, et de cinq années de travail du comité institutionnel, une *Politique contre le sexisme et les violences à caractère sexuel* a été formellement adoptée par le Conseil d'administration de l'UQAM en avril 2019. Cette nouvelle mouture de la Politique 16 élargit la portée de l'intervention institutionnelle en incluant non seulement le harcèlement sexuel, mais aussi diverses formes de violence sexuelle, tout en affirmant une volonté de contrer le sexisme dans l'espace universitaire. La version finale du texte, révisée par le Service juridique et le Bureau des relations de travail de l'université, présente toutefois « des reculs » par rapport à la version initialement proposée par le comité chargé de son élaboration (Fortier, 2019, 13 avr.). Selon le vice-recteur au Développement humain et organisationnel de l'UQAM, la Politique 16 se distingue comme étant « "avant-gardiste" par sa reconnaissance de la "culture du viol" et du "sexisme" comme phénomènes à combattre » (Pedneault, 2019, 20 avr.). On retrouve en effet une occurrence de la notion de culture du viol dans l'énoncé de principes qui ouvre cette politique institutionnelle³⁵⁵. Cette introduction a fait l'objet d'âpres discussions au sein du conseil d'administration de l'UQAM, mais ce dernier aurait fini par se rallier aux positions défendues par plusieurs étudiantes et professeures, inquiètes de la gravité des « inconduites sexuelles » dans les établissements d'enseignement supérieur québécois (Fortier, 2019).

Des échanges particulièrement vifs ont également agité la communauté uqamienne à la suite des actions féministes de l'automne 2014, centrées sur la notion de culture du viol et sa mise en relation avec la

³⁵⁴ C'est toujours le cas dans la version actuelle du Guide d'accompagnement destiné aux établissements d'enseignement supérieur (2024). Citation p. 10 repérée à <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/soutien-etablissements/Violences-caractere-sexuel-Guide.pdf> (dernière consultation 19 sept. 2025)

³⁵⁵ Politique n°16 - Politique visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel, p. 4 (section 1.1) :

L'Université reconnaît l'existence de normes sociales sexuées et genrées et de structures sociales faisant en sorte que les situations de violences à caractère sexuel sont sous-rapportées, banalisées et normalisées. Ces éléments contribuent à maintenir des iniquités sociohistoriques envers les femmes et les minorités de genre. Ces éléments contribuent également à perpétuer ce qui est souvent identifié comme étant la culture du viol. Récupérée de https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

question du consentement sexuel dans les relations entre professeur-es et étudiant-es. En réaction à la tenue en novembre 2014 d' un colloque intitulé *Sexe, amour et pouvoir. Il était une fois à l'université...* (Delvaux *et al.*, 2015), une tribune intitulée *Lettre aux collègues de l'UQAM*, rédigée par une professeure de l'établissement et cosignée par huit autres collègues, s'inscrit en faux contre ce que l'autrice qualifie de « ritournelle » :

Révéler au grand jour des abus pour les combattre avec force est une démarche juste qu'on ne saurait vouloir empêcher. Mais quand on répète à l'envi l'expression apparemment reçue de « culture du viol » pour décrier le cadre institutionnel et l'enseignement universitaire si ce n'est la société dans son ensemble, quand on évoque la « complicité sexiste » et la « culture du silence » pour jeter un blâme insensé sur la totalité du corps enseignant, c'est la légitimité même de ce rappel à l'ordre qui est ébranlée.³⁵⁶

Au-delà de l'attaque contre la thématique « taboue » du colloque et la remise en cause de ses organisatrices, la « Lettre » critique la banalisation de la violence que produirait « la perversion insupportable de ce discours » de culture du viol :

Le viol est un mot sacré que l'on ne doit pas prononcer en vain. Depuis des semaines on le profane pour en détourner et en dévoyer le sens. Il est nécessaire et urgent que nous refusions d'être associés à cette violence symbolique, et que nous refusions de participer à cette entreprise d'appropriation victimaire. Il se trouve que le viol est un acte criminel reconnu et puni par nos tribunaux. Mais le viol dont parlent ces voix dénonciatrices ne relève pas du code criminel. La perversion insupportable de ce discours a pour effet de faire de ces crimes (viol, agression, harcèlement) des actes d'une telle banalité - puisque « culture » il y a, autant dire soutien, défense et pratique généralisée - que la notion même de crime s'en trouve finalement faussée pour ne pas dire falsifiée. Effet inverse de ce que souhaitent produire à l'évidence ces conférences et autres manifestations à vocation purificatrice.³⁵⁷

Dans le même ordre d'idées, certains discours dans la presse révèlent la résistance, voire l'hostilité, avec laquelle est reçue la définition élargie de la violence sexuelle que sous-tend l'idée de *culture du viol*, telle que formulée dans l'enquête ESSIMU (Bergeron, Hébert, Ricci, Goyer, Duhamel, Kurtzman *et al.*, 2016). Par exemple, le chroniqueur Patrick Lagacé « tique » en apprenant que « Se faire dévisager ou déshabiller du regard » peut s'inscrire dans des formes de harcèlement sexuel, y voyant « une banalisation de ce qu'est la violence sexuelle et des traumatismes subis par les femmes qui ont subi de véritables

³⁵⁶ Cliche, Anne Éline (2014, 24 nov.). Lettre aux collègues de l'UQAM, *HuffPost Québec*.
https://www.huffpost.com/archive/qc/entry/lettre-aux-collegues-de-luqam_b_6214008

³⁵⁷ *Ibid.*

agressions »³⁵⁸. Pour prendre un exemple qui m'implique personnellement, je renvoie aussi à la réaction de l'animateur radio Paul Arcand qui a fortement remis en cause la vision en termes de continuum de la violence sexuelle envers les femmes que je tentais d'exposer³⁵⁹.

Le débat reprend avec une vigueur renouvelée en 2019, à l'occasion de l'attribution du prix Scientifique de l'année à la professeure Manon Bergeron, responsable de l'enquête ESSIMU³⁶⁰. Le chroniqueur Yves Boisvert déplore particulièrement l'inclusivité de la catégorie de harcèlement sexuel retenue dans l'outil de mesure retenu :

Ainsi, siffler une femme entre dans la définition de la violence sexuelle sous forme de harcèlement sexuel. Dévisager ou déshabiller quelqu'un au point de le rendre mal à l'aise aussi. Une blague sexiste. Une conversation non sollicitée sur la sexualité. Une simple remarque désobligeante sur l'apparence. On est effectivement loin des définitions juridiques.³⁶¹

Arguant la faible scientificité d'un échantillon non représentatif et d'une approche théorique féministe de la violence, l'essentiel de la critique tient dans la dénonciation d'une étude dont les résultats seraient « des chiffres rhétoriques », ayant « pour but de dénoncer », « artificiellement gonflés pour cette seule et unique fin »³⁶². Dans leur réplique, les chercheuses – dont moi-même – rappellent quelques faits scientifiques sur la « stratégie de recourir à un échantillon de convenance » ($n = 9\,284$) et défendent en ces termes leur décision de ne pas seulement mesurer les actes impliquant des contacts physiques :

La définition des violences sexuelles adoptée par l'équipe est alignée avec les recommandations sur la surveillance du phénomène de la violence sexuelle par les *Centers for Disease Control and Prevention*, aux États-Unis. Malgré le large consensus dont elle bénéficie en recherche, cette définition peut faire réagir si l'on croit que seuls les gestes s'alignant sur les définitions du Code criminel constituent de la violence. Faudrait-il attendre

³⁵⁸ Lagacé, Patrick (29 novembre 2017). Chronique. Les zozos du gun se sont ravisés, *La Presse+*. http://plus.lapresse.ca/screens/36aacffd-af77-463e-bb00-56339d91a0cd_7C_0.html Cet article fait référence à la couverture de la publication des résultats d'ESSIMU pour l'Université Laval.

³⁵⁹ Cette entrevue diffusée le 10 mai 2017 sur les ondes de 98,5fm a d'ailleurs suscité la réplique d'une blogueuse féministe <https://jesuisfeministe.com/2016/05/12/est-ce-que-vous-avez-dit-pardon-une-invitation-pour-aller-prendre-un-verre/>

³⁶⁰ Il s'agit d'un prix honorifique décerné par l'émission de vulgarisation scientifique *Les Années Lumières* produite par Radio-Canada.

³⁶¹ Boisvert, Yves (2019, 24 janv.). Pauvre science, *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/yves-boisvert/201901/23/01-5212182-pauvre-science.php>

³⁶² *Ibid.*

les changements législatifs pour documenter et agir contre les problématiques sociales ? Les spécialistes et l'ensemble des recommandations portant sur la définition de la violence s'inscrivent en faux contre cette approche attentiste et limitée.³⁶³

Les polémiques récurrentes entourant certaines méthodes ou catégories d'analyse, comme celle de *culture du viol*, contribuent à faire dévier le débat public vers des enjeux périphériques. Les résultats de mes recherches, incluant un travail d'observation participante, suggèrent que les chroniques d'opinion participent fréquemment à ce déplacement en occultant les enjeux structurels que soulève précisément l'idée de culture du viol : l'incapacité persistante des institutions à rendre justice aux victimes et, plus largement, à enrayer durablement la violence sexuelle.

Conclusion du chapitre

Ce chapitre avait pour objectif, dans un premier temps, d'analyser la familiarité des répondant-es avec l'expression *culture du viol*; dans un second temps, d'examiner la manière dont cette population – étudiante ou employée – en perçoit l'importance comme problème dans leur université; et enfin, d'identifier les principales significations attribuées à cette notion par les étudiantes interrogées. Dans l'ensemble, les résultats obtenus soulignent la nécessité de politiques institutionnelles ciblées de prévention, de sensibilisation et de prise en charge des violences sexuelles dans les milieux académiques, selon les statuts et les positions de pouvoir détenus par les individus concernés.

Contrairement à ce que l'on aurait pu anticiper pour un terme encore relativement récent dans l'espace public québécois au moment de la collecte de données, le milieu universitaire francophone se montre globalement assez familier avec l'idée de *culture du viol*. Les controverses et mobilisations survenues dans les universités québécoises et ailleurs, comme à Ottawa (voir chap. 6) peu avant l'enquête pourrait avoir davantage renforcé ce niveau de connaissance. Il est toutefois notable que les professeurs interrogés déclarent, en proportion significative, méconnaître cette notion, et surtout qu'un grand nombre d'entre eux, principalement des hommes, considèrent qu'il ne s'agit pas d'un problème dans leur établissement. Par ailleurs, il serait légitime de s'interroger sur le sens de la déclaration « ne pas être du tout familière » faite par certaines répondantes, si l'on tient compte de tendances déjà observées, selon lesquelles les

³⁶³ Bergeron *et al.* (2019, 29 janv.). Des chiffres artificiellement gonflés ? Non, une étude scientifique pionnière et rigoureuse, *La Presse*. http://plus.lapresse.ca/screens/41cecc2f-65e8-4c64-a83a-d21ee66f2d5a_7C_0.html

femmes ont tendance à sous-évaluer leur degré de connaissance dans certains domaines, contrairement aux hommes, qui surestiment souvent leur compétence³⁶⁴.

Les écarts constatés entre les réponses confirment en grande partie les hypothèses formulées à partir d'une lecture féministe intersectionnelle des réalités exposées au premier chapitre et des autres résultats d'ESSIMU. Les individus statistiquement plus exposés aux violences sexuelles (femmes et minorités de genre; personnes de moins de 35 ans) sont aussi ceux qui perçoivent le plus fréquemment la culture du viol comme un problème important dans leur université, comme lieu d'études ou de travail. Les personnes vivant avec un handicap se montrent également plus sensibles à cette problématique, ce qui corrobore l'hypothèse selon laquelle la vulnérabilité face à la violence sexuelle influence la manière dont celle-ci est perçue.

L'analyse des idées, mots-clés et événements évoqués par l'échantillon de 1 426 étudiantes met en évidence trois dimensions centrales de la culture du viol : (1) la responsabilisation des victimes, en particulier des femmes; (2) la banalisation de la violence sexuelle, qui contribue à en normaliser la présence dans l'espace social; et (3) la justification des agresseurs, qui tend à atténuer leur responsabilité perçue. Ces trois dimensions, étroitement imbriquées, font écho aux analyses féministes radicales élaborées à partir des années 1970, ainsi qu'aux mobilisations contemporaines contre le *victim-blaming* et le *slut-shaming*, comme celles menées par le mouvement *Slutwalk* (Mercier, 2016). La fréquence élevée du thème *sexisme, juste après *violence sexuelle et *blâmer, témoigne d'une compréhension structurelle du problème : les étudiantes interrogées inscrivent la culture du viol dans un système de rapports sociaux de genre. Les réponses recueillies révèlent également une pluralité de représentations du consentement sexuel, allant de l'ignorance individuelle aux effets des normes sociales dominantes, confirmant ainsi le rôle central du contrôle des corps et de la sexualité des femmes dans la (re)production de cette culture.

Contrairement aux résultats obtenus par Crocker et Sibley (2020) en Nouvelle-Écosse, où l'idée de culture du viol est principalement associée à des cas médiatisés spectaculaires ayant eu lieu sur des campus plutôt que par ses causes ou ses logiques structurelles, les étudiantes québécoises mobilisent aussi des exemples

³⁶⁴ À titre d'exemple, une enquête prouve que les femmes évaluent moins favorablement leurs compétences mathématiques, même à performance égale : Correll, S. J. (2001). Gender and the career choice process: The role of biased self-assessments. *American Journal of Sociology*, 106(6), 1691-1730.

tirés de situations intimes ou ordinaires, impliquant des proches. Cette lecture apparaît plus conforme à la conception initiale de la notion, qui visait à dévoiler les formes fréquentes, banalisées et invisibilisées de la violence sexuelle dans la vie quotidienne des femmes. En ce sens, les enjeux identifiés dépassent largement les frontières des campus ou de la vie étudiante.

Enfin, bien que la majorité des répondantes manifeste une adhésion implicite à la notion de culture du viol, et que certaines témoignent d'une familiarité quasi experte avec celle-ci, une minorité (représentant environ 0,5 %) adopte une posture de rejet. Cette contestation reflète des dynamiques de *backlash* contre les analyses féministes de la violence sexuelle, semblables à celles observées à l'occasion de l'inclusion de la culture du viol dans la politique institutionnelle de l'UQAM, et dans d'autres sphères sociales (notamment le secteur de l'humour, voir chapitre 5). Ainsi, les données collectées dans le cadre d'ESSIMU, incluant par la participation observante aux débats restitués, offrent des éléments précieux pour éclairer la manière dont l'idée de culture du viol est reçue, interprétée, parfois contestée dans le champ social.

CHAPITRE 8

ENTRE LA BRIQUE ET LE FANAL

RÉFLEXION SUR LES EFFETS POLITIQUES ET THÉORIQUES D'UNE IDÉE ISSUE DE LA COLÈRE DES OPPRIMÉES

*Feminist ideas are what we come up with
to make sense of what persists.*

Sara Ahmed (2017, p. 12)

Ce dernier chapitre vise à mettre en perspective l'ensemble des résultats présentés au fil de la thèse. Rappelons que l'enquête a été guidée par un questionnement sur ce *que nous apprend la circulation de l'idée de culture du viol quant à son potentiel pour rendre visible la violence sexuelle en tant que fait social*. La discussion proposée s'inscrit dans une démarche dialectique cohérente avec une imagination sociologique féministe, qui revient sur les acquis, les tensions et les horizons ouverts par cet outil de la pensée critique. Il ne s'agit certes pas de poser un verdict définitif sur sa pertinence, mais plutôt de situer ses potentialités et ses contradictions dans un paysage sociopolitique et académique marqué par différentes luttes de légitimité.

Dans la première partie, je m'attache à souligner les acquis de l'enquête concernant la portée de l'idée de culture du viol en tant qu'idée politique féministe, dont la circulation permet de rendre visibles des réalités longtemps obscurcies et des contre-publics aujourd'hui en regain d'énergie. Dans la seconde partie, je mets en évidence un ensemble de contradictions, qu'il s'agisse des inégalités de circulation, des dynamiques de *backlash* ou des ambiguïtés conceptuelles, qui invitent à penser la culture du viol comme une idée située, travaillée par des enjeux de définition et des angles morts. J'insiste sur certaines conditions qui appellent une (re)conceptualisation attentive à ses dimensions idéelles et matérielles, aussi bien que politiques, à l'intersection des rapports de pouvoir en présence. Enfin, en troisième partie, je propose une réflexion sur la culture du viol comme catégorie utile d'analyse sociologique de la violence sexuelle. Reconnaître certaines limites n'implique pas d'abandonner le concept, mais bien de l'interroger à nouveaux frais, en soulignant les conditions de sa pertinence.

L'image de la brique et du fanal me semble bien représenter la force politique et le potentiel théorique de l'idée de culture du viol. L'expression populaire « attendre quelqu'un avec une brique et un fanal » signifie

l'attendre de pied ferme sous l'effet de la colère³⁶⁵. Une variante implique de recevoir une brique et un fanal. La brique peut être considérée comme un outil lancé pour exprimer son désaccord et viser un changement, tel un pavé jeté dans la mare ou dans l'histoire, comme en mai 68. Depuis cette époque, les féministes scandent un slogan prévenant que « Les femmes, c'est comme les pavés, à force de marcher dessus on les prend sur la gueule ! »³⁶⁶. Le fanal, sorte de phare ou de grosse lanterne, fait référence à une source d'éclairage, à un repère dans l'obscurité³⁶⁷. En ce sens, le fanal rend visible ce que la brique déstabilise, et vice versa. Peints à grosses lettres sur des murs, des bannières et parfois des corps, les messages « À bas la culture du viol et du silence » et « *Smash rape culture* » expriment sans détour cet objectif de fin de régime caractéristique des imaginations révolutionnaires.

8.1 Comme une brique : la diffusion sociale d'une idée féministe

Le concept de culture du viol est indissociable des contextes historiques de conflictualité politique et sociale dans lesquels il émerge en tant qu'idée politique féministe. Aujourd'hui comme hier, son émergence peut être comprise comme un effet théorique de la colère des opprimées, au sens donné par Colette Guillaumin (1981). Cette colère, surtout lorsqu'elle s'incarne dans des praxis collectives, peut agir comme une brique jetée dans l'ordre social, brisant le silence, fissurant des évidences, et obligeant à questionner ce qui, jusque-là, était tenu pour inquestionnable. Une idée politique a le pouvoir de déstabiliser le statu quo et de produire une nouvelle réalité. Comme l'ont souligné Garbagnoli et Nous (2020), les effets théoriques de la colère des opprimées peuvent à leur tour générer des effets politiques, en particulier un effet émancipatoire qui transforme les représentations sociales et ouvre des horizons de changement.

8.1.1 Une idée politique issue de la colère des opprimées

La culture du viol doit être appréhendée comme une idée politique issue d'une dynamique de lutte féministe. Si l'on peut convenir que le terme *rape culture* a émergé simultanément de plusieurs sources aux États-Unis dans les années 1970, il importe de souligner que sa diffusion initiale émane de féministes

³⁶⁵ Dictionnaire Usito <https://usito.usherbrooke.ca/>

³⁶⁶ Pour un exemple parmi d'autres : <https://collagesfeministeslyon.fr/portfolio/les-femmes-cest-comme-les-paves/> Lire aussi Rousset, Marion (2018, 2 mai). « Mai 68 : les femmes sur la touche », *Causette*.

³⁶⁷ Le dictionnaire du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CRNTL) indique que le fanal fonctionnait anciennement comme un phare, désignant un « Feu ou lanterne placé(e) en un endroit élevé pour servir de repère ou de signal dans la nuit ». <https://www.cnrtl.fr/definition/fanal>

proches des mouvances radicales qui ont notamment inspiré le Mouvement de libération des femmes en France (Delage, 2016b) et les militantes « debouttes » au Québec (Bergeron, 2013). Les pionnières qui ont contribué à forger et à diffuser cette notion – journalistes, écrivaines, documentaristes – évoluaient, pour la plupart, en dehors du monde académique. À l’instar de Susan Brownmiller, Susan Griffin ou Margaret Lazarus, elles prenaient part au mouvement en tant qu’intellectuelles militantes. Malgré les critiques que leur travail a pu susciter, ces dernières ont joué un rôle décisif dans la mise au jour d’une culture du viol et dans la réaffirmation de la force politique des savoirs des femmes confrontées aux violences sexuelles et du rôle crucial de leur prise de parole dans la *praxis* féministe. On peut ainsi faire l’hypothèse que Lynne Farrow n’a pas « inventé » le terme « *rape culture* » et qu’elle a pu le reprendre de discussions entre militantes.

Il est vraisemblable qu’avant d’être consigné à l’écrit le terme « culture du viol » circule dans les espaces de parole. J’ai souligné que le contenu du *Rape Sourcebook* se fonde sur une conférence sur le viol en 1971, elle-même précédée du premier *speaking-out* organisé par les New York Radical Feminists puis accompagné par la création des groupes de conscientisation. Ces espaces témoignent de l’importance du partage d’expériences des femmes dans la construction d’un savoir collectif. Les plates-formes numériques du XXI^e siècle viendront réactiver de telles pratiques de conscientisation, de politisation et de soutien entre survivantes de la violence sexuelle (Rentschler 2014). Le *Rape Sourcebook* (Connell et Wilson, 1974), le documentaire *Rape Culture* (Lazarus et Wunderlich, 1975) ou encore le récit de la performance *Three Weeks in May* (Lacy, 1977) rappellent que la notion est née dans le feu des mobilisations visant à transformer l’ordre social. À une époque où la réalisation cinématographique semble à la fois peu accessible aux femmes et empreinte de représentations problématiques de la violence sexuelle³⁶⁸, Lazarus, alors âgée de 26 ans, parvient à faire circuler son documentaire *Rape Culture* à travers les États-Unis où il contribue à former des contre-publics féministes.

Les premiers travaux académiques qui reprennent le terme prolongent ce geste militant. Dianne Herman (1984 [1979]), Martha Burt (1980) ou Peggy Sanday (1981) ont contribué à sa formalisation dans les sciences sociales, mais toujours en s’appuyant sur des savoirs déjà portés par les activistes de la cause féministe. Le passage du militantisme à l’université ne constitue donc pas une rupture, mais la continuation d’un travail de politisation de la violence sexuelle. L’analyse des corpus confirme par ailleurs

³⁶⁸ Voir un autre texte que Farrow signe dans le *Rape Sourcebook*, consacré à la représentation des femmes dans ce qu’elle qualifie de « *cinema of rape* » (dans Connell et Wilson, 1974, p. 112).

le rôle déterminant de jeunes chercheuses³⁶⁹, dans la mise en circulation du terme dans le champ académique. Le travail citationnel contemporain fournit une appréciable indication de l'importance épistémique de la contribution de Herman (1984[1979]) dont la brève carrière scientifique aurait pu conduire à son effacement. Plusieurs des auteurices figurant en bonne place dans le palmarès des articles générant aujourd'hui un flux d'attention important sur la *rape culture* (Annexe C) étaient alors étudiantes, candidates au doctorat (Dodge; Garcia; Stubbs-Richardson) dont l'une inscrite à la maîtrise (Sills *et al.*, 2016) ou au terme de leur parcours de doctorat (Giraldi) ou de maîtrise (Boswell). Les passeuses de cette notion ont en commun d'être relativement jeunes, parfois étudiantes, parfois enseignantes, généralement au début de leur carrière académique (et blanches, nous reviendrons sur ce point). L'itinéraire de Lynne Farrow, qui était la plus jeune professeure de Ramapo lorsqu'elle a commencé à y enseigner en 1972, à l'âge de 24 ans, illustre cette dynamique. La notion de culture du viol a pu être diffusée dans les premiers cours en études féministes à une époque où le domaine commençait tout juste à émerger et où des textes féministes tels que *Sexual Politics* commençaient à être publiés, incitant par ailleurs des femmes adultes à faire un retour aux études, comme les étudiantes de Farrow³⁷⁰.

Les féministes radicales étatsuniennes ont introduit le concept de *rape culture* dans le vocabulaire sociologique (Herman, 1984[1979]), mais le concept prend d'abord place dans l'analyse littéraire, à propos de l'utilisation du viol des femmes comme dispositif romanesque (Farrow dans *The Rape Sourcebook*). Le travail notionnel se poursuivra avec les outils de la psychologie (Burt, 1980) et de l'anthropologie (Sanday, 1981). Comparativement à l'essai de Dianne Herman ou au livre de Brownmiller, l'article *The Socio-Cultural Context of Rape* (Sanday, 1981) a d'ailleurs peut-être été insuffisamment reconnu dans l'histoire conceptuelle de la *culture du viol*, comme le soulignent Crocker et Sibley (2020). J'ai pour ma part montré que l'absence du terme « *rape culture* » ou son ancrage militant ne doit pas occulter l'apport décisif de Griffin à l'émergence du concept dans *Rape: The All-American Crime*, considéré à juste titre comme « texte charnière du mouvement contre le viol tant d'un point de vue historique qu'analytique » (Delage, 2014, p. 51).

Le cœur du mouvement contre le viol qui a permis la mise en circulation de l'idée de culture du viol dans les années 1970 faisait lui-même largement partie du mouvement étudiant (Pulkkinen, 2016). Susan

³⁶⁹ Sans pouvoir m'y attarder ici, je tiens à souligner que je suis consciente des problèmes que peut poser un exercice consistant à genrer les producteurices de ces discours.

³⁷⁰ Sur cette histoire, voir <https://www.ramapo.edu/womenscenter/history/>

Griffin a par exemple milité au sein de l'organisation politique étudiante SLATE à Berkeley où elle a étudié en création littéraire. Sans oublier le rôle déterminant du mouvement pour les droits civiques. L'histoire des origines de la notion de culture du viol montre que les féministes n'ont ni attendu les réseaux socionumériques du XXI^e siècle, ni même la « révolution sexuelle » des années 1970, pour dénoncer les réalités qu'exprime la notion de culture du viol. L'idée se retrouve au moins depuis le XIX^e siècle sous une forme « protothéorique » dans les praxis de justice sociale des femmes afro-étatsuniennes. Une relecture plurielle (mais jamais exhaustive) de la longue marche des femmes pour leurs droits et contre la violence sexuelle éclaire ainsi ses entrelacements avec les autres mouvements de libération, en particulier ceux qui ont marqué les XIX^e et le XX^e siècles.

Les origines militantes de la notion de culture du viol sont d'autant plus pertinentes à souligner que plusieurs théoriciennes importantes de sa mise en circulation ont entretenu des rapports difficiles avec le monde universitaire, marqués par l'exclusion, ou avaient des emplois hors de ce dernier³⁷¹. Comme le soulignent plusieurs féministes de la décennie 1970, comme Griffin ou Brownmiller, le champ académique ne semblait jusqu'alors guère se préoccuper de la violence sexuelle, un crime qui affectait surtout les femmes. Dans le *Rape Sourcebook* (Connell et Wilson, 1974, p. 113), le texte d'une étudiante en anthropologie de l'université de New York, Joan Mathews, raconte son parcours de combattante pour trouver les rares et parfois inexistants livres sur le viol dans les catalogues des bibliothèques publiques et universitaires, en vue d'établir une « *Rape bibliography* ». C'est le contexte dans lequel est reçu le livre de Brownmiller, de manière positive, comme négative. Enfin, le travail des pionnières que sont Burt, Herman ou Sanday, apparaît d'autant plus audacieux qu'il a été mené à une époque peu propice à la réception des cadres théorico-politiques féministes sur la violence sexuelle. Employer cette catégorie analytique expose les féministes à de vives réactions dans la sphère médiatique et le discours populaire. Nous avons vu avec le cas de l'UQAM, notamment, que c'est un problème persistant. Le « gommage des sources militantes » d'un concept pose aussi problème lorsqu'un savoir est repris dans des champs « marginalisés » dans l'institution universitaire comme peuvent l'être les études féministes (Lamoureux, 2021, p. 68).

³⁷¹ Kate Millet a été congédiée de son poste d'enseignante universitaire à Columbia en raison de ses prises de position politiques, comme elle l'explique dans Millett, Kate et Betsy Hinden (1995), *Adventures of a Feminist, Women & Therapy*, 17(3–4), 347–360. Dans la même veine, l'adhésion d'Angela Davis au Parti Communiste entraîna son renvoi de l'Université de Californie (UCLA) en 1969, à peine trois mois après son embauche comme assistante professeure. Cette affaire provoqua une immense controverse qui se rendit jusqu'à la Cour Suprême. Voir Gordon, D. (2020). The Firing of Angela Davis at UCLA, 1969–1970: Communism, Academic Freedom, and Freedom of Speech. *Society*, 57(6), 596-613.

Il est vrai que les premiers écrits féministes, ces « archives de l'obstination » (Ahmed, 2012), se situent bien souvent à la croisée de discours militants et scientifiques. Pour les féministes radicales, le partage de paroles expérientielles, le travail intellectuel (recherche et théorisation) et l'action politique sont étroitement imbriqués. Il est aussi avéré que, pour la première fois de l'histoire du féminisme aux États-Unis, la plupart des protagonistes de la deuxième vague (ex. Friedan, Steinem), comme du mouvement contre le viol (ex. Brownmiller, Griffin et Millet) ou du *black feminism* (par ex. Davis) étaient alors des étudiantes ou avaient fait des études universitaires, témoignant de l'importance croissante de l'éducation supérieure dans les praxis féministes. Le livre *Sexual Politics* (Millett, 2016[1969]), devenu un classique et une lecture fondamentale pour les cours en histoire de la pensée féministe, a débuté sa carrière comme thèse de doctorat. Le clivage entre savoirs savants et militants ou entre mouvement féministe et monde académique n'est certes pas aussi prononcé que l'on pourrait croire. En définitive, l'histoire de l'idée de culture du viol illustre la porosité entre savoirs militants et savoirs savants, et la manière dont cette praxis féministe peut générer à la fois un langage politique et un cadre d'analyse théorique qui connaît une force critique renouvelée.

8.1.2 La controverse, vecteur de visibilité contre-publics féministes

Si sa genèse ancrée dans les praxis militantes a permis de forger un outil critique dont l'énergie a parfois été qualifiée de « populiste » (Phipps *et al.*, 2018, p. 1), la force politique du terme *culture du viol* réside aussi dans sa capacité à susciter des débats publics. L'histoire de la notion est inséparable des controverses médiatiques et politico-sexuelles qui ont jalonné son parcours en Amérique du Nord, et qui ont contribué à en accroître la visibilité tout en réactivant la charge contestataire. Au Québec, cette dynamique a contribué à faire émerger de nouveaux contre-publics féministes et à instaurer un espace public de reconnaissance et de débat sur la violence sexuelle, en particulier dans le milieu universitaire. Cette évolution s'explique en partie par la dimension polémique de la notion de culture du viol. Les controverses politiques jouent souvent un rôle d'accélération dans l'histoire des idées politiques (Camic et Gross, 2008). Dans le cas de la culture du viol, les scandales entraînés par la médiatisation des faits de violence sexuelle ou de leur dénonciation incitent les sujets sociaux à investir – ou à délaisser – le potentiel critique de cette notion, selon les avantages qu'ils peuvent en retirer dans les luttes pour imposer leur lecture légitime des enjeux.

Les mobilisations féministes, qu'il s'agisse de manifestations, d'actions directes ou de campagnes de mots-clics, se sont révélées centrales dans cette dynamique de diffusion et de conflictualité qui, tout en se

nourrissant de l'histoire des luttes, prend aujourd'hui des formes renouvelées. Les slogans inscrits sur des banderoles ou partagés en ligne, tels que *smash rape culture* ou #StopCultureDuViol, fonctionnent comme des « actes de langage à la performativité insurrectionnelle » (Gérardin-Laverge, 2018, p. 3). Non seulement, ils nomment une injustice et rassemblent des subjectivités politiques, mais permettent de lutter contre l'invisibilisation de leurs locuteurices. En ce sens, la diffusion sociale de l'idée de culture du viol consiste bien en une mise en visibilité qui interpelle les institutions et les représentations dominantes. L'essor du féminisme 2.0 et des pratiques militantes en ligne a accentué ce phénomène. Rentschler (2014, p. 68) montre l'intérêt d'appréhender la notion de culture du viol comme un concept féministe « transgénérationnel », à l'image du militantisme contemporain, dont #MeToo représente probablement l'exemple le plus éclatant (Fileborn et Loney-Howes, 2019).

La réémergence du terme « *rape culture* » dans l'espace de la cause féministe des années 2010 est souvent attribuée à l'action de femmes jeunes, étudiantes, parfois adolescentes qui utilisent les technologies socionumériques pour « dénoncer la misogynie, la culture du viol et le sexisme ordinaire » (Keller *et al.*, 2018, p. 22, ma trad.). Les plateformes socionumériques sont devenues des espaces privilégiés de conscientisation, de partage d'expériences et de mise en réseau transnationale. Cette dynamique est particulièrement manifeste dans les scandales médiatiques qui ont jalonné les années 2010 et signant, comme l'observe Jurney (2014, p. 65), « le retour à l'actualité de questions féministes dont beaucoup croyaient qu'elles étaient réglées ». De l'affaire Ghomeshi au Canada à l'affaire Strauss-Kahn en France, en passant par les accusations contre Brett Kavanaugh aux États-Unis, les dénonciations publiques et leur traitement médiatique ont contribué à transformer la culture du viol en diagnostic collectif. Chaque épisode agit comme un catalyseur : il rend visibles les injustices structurelles, expose les résistances antiféministes et suscite la formation de contre-publics féministes.

Composés de jeunes femmes, d'étudiantes, de chercheuses, mais aussi de personnalités publiques, ces contre-publics se saisissent du terme pour contester la minimisation de la violence sexuelle et affirmer une lecture politique de ses causes. Selon la perspective de Nancy Fraser (2003[1992]), la prolifération des contre-publics féministes participe à l'intégration dans l'espace public « d'intérêts et de questions que l'idéologie bourgeoise et masculiniste qualifie de "privés" et considère comme non admissibles » (p. 132). En politisant des expériences auparavant confinées à la sphère intime, la notion de culture du viol devient un outil pour rendre intelligibles des réalités insuffisamment reconnues. La croissance d'un féminisme 2.0 constitue un facteur susceptible de provoquer « un renouvellement des débats d'idées » (Bertrand, 2018,

p. 233) auxquels ne contribuent pas que les *primary definers* traditionnels. Les contre-publics féministes peuvent entraîner la modification de « la position de subalterne des personnes exclues, qui, à leur tour, stimulent non seulement un engagement dans la sphère publique, mais également une modification de la logique et des règles qui la sous-tendent » (Pagé, 2014a, p. 192). La circulation du terme « culture du viol », à l'intérieur ou à l'extérieur de la sphère publique dominante - notamment dans espaces intrinsèquement subversifs comme celui des zines féministes (Pagé, 2014a), s'inscrit donc dans un processus dialectique : elle déstabilise les représentations établies tout en ouvrant la voie à de nouvelles formes de reconnaissance et de contestation.

Avant même l'explosion #MeToo, des chercheuses et des militantes provenant de différentes aires géographiques s'intéressent à la résurgence des discours féministes, notant qu'ils « accrochent » davantage l'attention des médias et du discours populaire. Par exemple, Gill (2016, p. 614) estime que « *Where a few years ago it sometimes felt difficult to make any feminist arguments 'stick' in the media (Ahmed, 2004), today it seems as if everything is a feminist issue. Feminism has a new luminosity in popular culture* ». Cette nouvelle « luminosité » (peut-être une référence au positionnement en néon de Beyoncé ?³⁷²) est créditée à la formation d'une troisième, puis d'une quatrième vague du mouvement féministe à travers le monde occidental, à tout le moins (Bertrand, 2018; Lewis, 2018; Phillips, 2017). Aux États-Unis, après l'affaire de harcèlement sexuel d'Anita Hill par son supérieur le juge Clarence Thomas en 1991, de plus en plus de jeunes femmes investissent les médias et la culture populaire, puis le web, pour se faire entendre et contribuer à l'avancement des combats féministes (Phillips, 2017). La dénonciation des violences sexuelles constitue un enjeu central pour les mobilisations féministes contemporaines considérées comme une quatrième vague (Koechlin, 2019).

Au Québec, on observe aussi une (re)politisation croissante de jeunes femmes, avec la montée en force d'une nouvelle génération de féministes soulignée depuis la Marche mondiale des femmes de l'an 2000 et les rassemblements des RebELLES (Lamoureux et Mayer, 2019). Si la question de la « relève » a pu inquiéter les actrices du mouvement des femmes québécois, ces mobilisations ont contribué à renouveler voire « refonder » un féminisme devenu transnational (Szczepanik *et al.*, 2010). Dans le contexte du

³⁷² La chanteuse Beyoncé s'est produite devant une immense enseigne avec le mot « féministe » écrit en lettres lumineuses sur la scène du gala des MTV Video Music Awards en 2014. Sur cette prise de position (littéralement), voir notamment Hobson, J. (2016). *Feminists Debate Beyoncé*, p. 11-26, de Trier-Bieniek, A. (Ed.), *The Beyoncé effect: Essays on sexuality, race and feminism*, North Carolina, McFarland.

« printemps érable », les étudiantes ont joué un rôle notable dans la visibilité croissante des violences sexistes et sexuelles :

Des démarches collectives, certaines formelles et publiques, et d'autres plus informelles, ont été entamées à l'automne 2012 et sont toujours en cours pour briser le silence entourant ces agressions et tenter de briser la culture du viol, le mur de l'indifférence et de la tolérance, dans les milieux militants ainsi que dans l'ensemble de la société. (Delvaux *et al.*, 2014, p. 131)

La campagne #AgressionNonDénoncée, la propagation du mot-clic #StopCultureDuViol ou la médiatisation de témoignages comme celui d'Alice Paquet témoignent d'une montée en puissance d'un contre-discours féministe, porté à la fois par des subjectivités politiques et des collectifs organisés. Ces moments marquants illustrent la capacité des mobilisations numériques à briser le silence, à mettre en évidence les mécanismes de culpabilisation des victimes et à inscrire la notion de culture du viol dans un registre affectif puissant qui nourrit la visibilité des luttes. Elles mettent en évidence les contre-publics féministes minoritaires qui, sans être homogènes, ni univoques et assurément sans faire l'unanimité, ont contribué à élargir le spectre des problèmes jugés dignes d'être discutés publiquement, en l'occurrence la culture du viol.

La circulation du terme culture du viol constitue un exemple éclairant de la puissance des termes politiques invoqués pour tenter de transformer des sociétés tolérant la violence sexuelle. La notion détient ainsi une « force politique affective », pour reprendre l'expression utilisée par Alyssa Niccolini Niccolini (2018) dans son analyse de la couverture médiatique d'un article étudiant qui critiquait la *rape culture* dans une école secondaire aux États-Unis. Ce discours a déclenché des réactions affectives fortes – telles que la colère, l'indignation ou encore le dégoût – qui ont remis en question la représentation institutionnelle d'un climat scolaire présenté comme « positif ». La charge affective même contenue dans le terme *rape culture* a ainsi permis de mettre en lumière l'hostilité de l'environnement scolaire envers les filles et les femmes, tout en articulant de nouvelles manières de dire et de penser les violences sexuelles. Loin de se limiter à un outil descriptif, la notion agit ici comme un foyer de galvanisation politique, renforcé par l'économie de l'attention propre aux réseaux sociaux. En retour, ces controverses et ces mobilisations, si elles participent du régime permanent de l'alerte auquel le public est soumis (Boullier, 2012), produisent aussi des effets durables. En élargissant le spectre des expériences jugées dignes d'être discutées publiquement, elles ont contribué, sinon à faire de la culture du viol un problème public, à saisir la violence sexuelle comme un fait social complexe.

La controverse politico-sexuelle survenue à l'Université d'Ottawa en 2014 constitue un premier tournant discursif marquant de la diffusion sociale de l'idée de culture du viol dans le Québec francophone : c'est à ce moment que le terme commence à être mobilisé comme un outil critique de dénonciation d'un système de tolérance et de banalisation des violences sexuelles. Sur ce point, les résultats de la présente étude entrent en résonance avec ceux de Phillips (2017) concernant les États-Unis. Ce tournant s'inscrit dans un processus plus large de politisation de la violence sexuelle en Amérique du Nord, porté par les réseaux sociaux et les médias, mais aussi par les mouvements féministes étudiants. Au Québec, les campus deviennent des laboratoires de contestation contre la minimisation institutionnelle du problème. Le pic maximal d'attention en 2016 pour le terme culture du viol sur Google et dans les médias revêt ainsi une importance particulière si l'on considère, comme l'ont souligné Hübner et Pilote (2020), que le mouvement #StopCultureDuViol a joué un rôle crucial dans l'inscription de la notion à l'agenda politique et médiatique québécois, et que l'élan suscité par ces mobilisations s'est répercuté jusqu'à l'Assemblée nationale du Québec. #StopCultureDuViol, devenu viral en 2016, a ainsi activé un « espace de la cause des femmes », en réunissant des actrices issues de différents pôles du féminisme (autochtone, associatif, universitaire). Cette campagne et d'autres initiatives, notamment depuis les campus (Ricci et Bergeron, 2019), témoignent de cette capacité d'agir politique des contre-publics féministes qui ont mobilisé l'idée de culture du viol.

8.1.3 Popularisation, institutionnalisation et conscience critique des étudiantes

Comme en témoignent les pics d'intérêt observés dans les données de Google Trends, les controverses, scandales et mobilisations protestataires ont contribué à amplifier la visibilité de la notion de culture du viol et à structurer des contre-publics féministes capables de transformer l'agenda médiatique et politique. Toutefois, cette circulation sociale conflictuelle n'a pas seulement reconfiguré l'espace public québécois : elle a aussi pénétré les institutions d'enseignement supérieur, où la notion s'est imposée comme catégorie d'analyse et outil de conscientisation. Les universités deviennent dès lors des espaces paradoxaux, à la fois agentes de la (re)production de la culture du viol et investies par ceux qui cherchent à la transformer. C'est à l'examen de cette popularisation universitaire et de la conscience critique qu'elle suscite, notamment chez les étudiantes, que se consacre cette section.

Le milieu universitaire constitue un espace ambivalent dans la trajectoire de l'idée de culture du viol. D'un côté, il a longtemps contribué à invisibiliser la violence sexuelle, soit en minimisant son ampleur, soit en l'enfermant dans une lecture individualisante ou strictement juridique. De l'autre, il s'est progressivement

imposé comme un lieu central de diffusion et de reconnaissance de la notion, notamment grâce à l'action d'étudiantes, de jeunes chercheuses et de collectifs féministes qui en ont fait un outil de politisation et de transformation. Des analyses se concentrent ainsi sur le travail de conscientisation accompli par un « féminisme 2.0 » qui a développé une importante « pédagogie » autour de la culture du viol, comme le formule Carrie Rentschler (2014, p. 68). Au cours de la dernière décennie, les mobilisations étudiantes et les recherches se sont conjuguées pour forcer la reconnaissance d'un phénomène que les administrations universitaires avaient souvent cherché à nier.

En documentant pour la première fois l'ampleur des violences sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieur québécois, l'enquête ESSIMU a fragilisé l'argument selon lequel « il n'y a pas de problème chez nous », faute de plaintes déposées (Ricci et Bergeron, 2019). L'écho d'ESSIMU s'est manifesté dès ses premières étapes : la présentation des résultats préliminaires lors d'un congrès scientifique en mai 2016 avait déjà suscité une couverture médiatique importante, plusieurs membres de l'équipe étant sollicités par les journalistes présents, dont certains issus de la télévision nationale (Elkouri, 2016 ; Nadeau, 2016). Cette visibilité s'est amplifiée de façon exponentielle lors du lancement public du rapport global en janvier 2017, en collaboration avec le service de presse de l'UQAM (Bergeron *et al.*, 2016). À ce moment, notre équipe est passée d'un accès privilégié aux médias à un rôle de « définisseurs primaires » (Barker-Plummer, 2002) de la problématique des violences sexuelles en milieu universitaire. Parallèlement, plusieurs étudiantes survivantes et militantes, dont certaines avaient pris la parole lors du lancement du rapport, se sont également imposées dans l'espace médiatique.

Maintenant la pression sur les acteurs institutionnels, la médiatisation des résultats d'ESSIMU, amplifiée par les témoignages publics d'étudiantes survivantes, a transformé la recherche en levier politique : elle a contribué à imposer la culture du viol comme un problème public légitime, à l'agenda médiatique et institutionnel. Comme le rappellent Quinlan et ses collègues (2017), l'accès aux médias constitue une ressource cruciale pour les mouvements sociaux. Dans la même veine, Barker-Plummer (2002) souligne que « la visibilité médiatique est en soi une ressource politique, permettant aux groupes de se faire entendre dans le débat public » (p. 200). Selon Hübner et Pilote (2020), les collectifs féministes québécois mobilisés autour de la campagne #StopCultureDuViol ont misé sur l'effet amplificateur des mots-clics pour attirer l'attention médiatique, relayés par des personnalités publiques, des journalistes et des figures politiques.

La mise en visibilité de la notion de culture du viol dans l'espace public peut aussi être attribuée aux interventions de certaines élues, telles que Manon Massé ou Hélène David, après les agressions dans les résidences à l'Université Laval en 2016. La culture du viol est alors devenue un sujet de discussion dans les foyers québécois, comme le suggèrent les recherches sur Google. Bertrand (2018) illustre bien ce mécanisme à travers le cas français : depuis 2009, l'intérêt croissant du personnel politique pour le féminisme peut être interprété comme l'écho d'une transformation de l'opinion publique. Dans la lignée des analyses de Bereni (2007) sur la parité ou de Delage (2017) sur la violence conjugale, on peut aussi y voir un signe que les féministes sont parvenues à imposer la notion de culture du viol comme référentiel et à la constituer en véritable problème public. La Loi 22.1 adoptée en 2017, visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur témoigne de cette institutionnalisation³⁷³. Elle consacre l'entrée de la notion de culture du viol dans les formations obligatoires destinées au personnel et aux étudiant·es, signe d'une reconnaissance officielle de son utilité critique. Une telle légitimation est susceptible de produire des effets significatifs, tant en termes de changement social que de mobilisation collective. L'attention accrue portée ces dernières années à « la question de l'agression sexuelle et à la culture du viol correspondante sur les campus canadiens », selon les termes de Statistique Canada, pourrait avoir contribué à l'augmentation des déclarations de violences sexuelles par de jeunes femmes dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG), parmi lesquelles figurent de nombreuses étudiantes (Conroy et Cotter, 2017, p. 7).

Cependant, cette popularisation universitaire doit être analysée avec prudence. Les étudiantes, principales victimes de la violence sexuelle en contexte académique, sont aussi celles dont la parole est souvent marginalisée. Pourtant, les données recueillies dans le cadre de mon enquête montrent que nombre d'étudiantes disposent d'une compréhension fine et critique de la notion de culture du viol. Le niveau d'expertise de certaines participantes est d'autant plus remarquable que les données ont été recueillies en 2015, avant #MeToo, donc assez tôt dans la courbe de popularisation de la notion de culture du viol au Québec. Les représentations des répondantes s'arriment assez précisément aux dimensions de la culture du viol repérées dans les écrits et dans les discours des mobilisations sociales féministes, au sein desquelles j'ai une pratique de participation observante depuis plusieurs années. Si les jeunes femmes en

³⁷³ La Loi stipule, entre autres, que les établissements d'enseignement supérieur doivent, avant le 1er janvier 2019, adopter une politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel et prévoir les éléments minimaux qui doivent y être inclus, notamment des mesures de sécurité, des formations obligatoires, un processus de plainte, des services d'accueil, de référence, de soutien psychosocial et d'accompagnement des personnes, ainsi qu'un code de conduite.

Amérique du Nord en apprennent alors plus sur la notion de culture du viol par leur fréquentation des blogues que des salles de classe (Rentschler, 2014), on peut concevoir que les répondantes aient livré des savoirs acquis grâce à la visibilité de l'expression « culture du viol » et de ses mobilisations dans les espaces sociomédiatiques. Il est démontré que les jeunes femmes développent leur conscience féministe grâce aux espaces socionumériques où se partage une masse d'information concernant la violence sexuelle (Alaggia et Wang, 2020; Rentschler, 2014).

Si plusieurs recherches, souvent menées auprès d'étudiantes, mettent à juste titre en évidence le besoin de mieux les outiller pour reconnaître la violence subie ou la prévenir, incluant au Canada (Rousseau *et al.*, 2020; Savoie *et al.*, 2018), il importe aussi de reconnaître qu'une proposition non négligeable des étudiantes interrogées démontre une solide compréhension de la notion de culture du viol. Je soutiens qu'on peut y voir de l'expertise, en prenant appui sur les analyses féministes matérialistes de Thiers-Vidal (2010), notamment, impliquant que les étudiantes sont « des sujets connaissant actifs, agissant dans une structure sociale donnée, qui gèrent des informations et analyses permettant de se repérer et de s'orienter » (p. 202). Si l'expertise apparaît, d'une part, comme un bastion du corps enseignant dans un milieu universitaire fortement hiérarchisé et, d'autre part, comme « principe organisateur de la subjectivité masculine » dans des espaces sociaux notamment structurés par des rapports de genre (Thiers-Vidal, 2010, p. 201), il semble d'autant plus intéressant de faire de cette notion une catégorie d'analyse des idées avancées par des femmes étudiantes. En ce sens, l'expertise a trait à la conscientisation féministe.

Bien que l'accès à des études universitaires confère des privilèges épistémiques, de puissants rapports de force pèsent sur les femmes étudiantes, faisant en sorte qu'elles sont parmi les principales victimes de la violence sexuelle en contexte universitaire. De surcroît ce sont bien les témoignages, les analyses et les mobilisations des étudiantes qui ont fortement contribué à ce que la violence sexuelle en milieu universitaire sorte de l'ombre ces dernières années. En dénonçant la normalisation de pratiques ou d'inactions qui perpétuent l'impunité des agresseurs, elles mettent en évidence des responsabilités structurelles dans la reproduction de la culture du viol. Lorsqu'en de rares occasions, elles se tournent vers l'institution pour signaler les violences subies, elles s'engagent dans un « parcours miné » dont l'issue peut être défavorable (Bergeron *et al.*, 2023). Les failles des canaux officiels perpétuent un état d'impunité pour les agresseurs et nuisent aux efforts de prévention. Le concept de trahison institutionnelle, tel que défini par Carly Parnitzke Smith et Jennifer J. Freyd (2014), offre un éclairage intéressant sur cette réalité

et, plus largement sur la perte de confiance, voire la colère, que peut éprouver un individu à l'endroit d'une institution dont les actions (ou l'inaction) contribuent aux injustices à son encontre. La trahison institutionnelle est associée à des conséquences graves sur les droits et le bien-être des membres de la communauté concernée, bien qu'elle affecte en particulier le sentiment de justice des victimes qui ont porté plainte. Smith et Freyd (2014) considèrent différents indicateurs, tels que des procédures de signalement pénibles pour les victimes, des réponses inadéquates, des manœuvres de dissimulation et de désinformation, ainsi que la pénalisation des victimes ou des autres personnes qui tirent la sonnette d'alarme. De fait, les perspectives des femmes étudiantes pourraient bien être perçues comme une menace, sinon à l'ordre établi, à l'image de marque cultivée par les relations publiques au sein de chaque établissement à l'ère de l'université néolibérale (Quinlan, 2017).

À partir des théories féministes matérialistes, on peut concevoir que les représentations de la culture du viol exprimées par les étudiantes participantes émanent non pas d'une expertise sauvage (Dorlin, 2008) mais bien des « informations, sentiments, intuitions et analyses » généralement accumulées par les femmes au cours de leur existence (Thiers-Vidal, p. 204). Dans un système de genre, classé, racisé, des savoirs surgissent « des conséquences violentes de l'oppression [...] pour remonter avec difficulté vers la source de celle-ci », informant les individus et les collectivités sur les rapports de pouvoir dont iels font l'expérience (Thiers-Vidal, p. 204). Examiner ensemble les trois réponses offertes par une même personne a permis de mieux constater le niveau d'expertise des étudiantes quant au sens de la notion de culture du viol, de même que la profondeur analytique des représentations qu'elles y rattachent, témoignant de divers « processus de cognition sociopolitique » (Thiers-Vidal, p. 206). Comme c'est le cas dans plusieurs salles de classe dans nos cours en études féministes, il a été possible d'identifier parmi les participantes des « ferrées de théorie féministe » comme la professeure Geneviève Pagé appelle certaines étudiantes (2019, p. 23). L'une des neuf femmes accusant Julien Lacroix atteste d'une forme d'appropriation par le biais de la formation académique : « C'est dans un cours à l'université où la culture du viol a été abordée que, pour la première fois, j'ai pu mettre des mots sur ce qui m'était arrivé »³⁷⁴.

L'histoire récente suggère que la circulation du terme *culture du viol* dans l'espace académique ne se limite pas à un processus d'institutionnalisation. Elle ouvre aussi un espace de résistance et de contre-savoirs où

³⁷⁴ Pineda, Améli (2020, 27 juil.). « Julien Lacroix visé par des allégations d'agressions et d'inconduites sexuelles », *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/583122/julien-lacroix-vise-par-des-allegations-d-agressions-et-d-inconduites-sexuelles>.

les étudiantes, en particulier les plus jeunes, jouent un rôle déterminant. En identifiant la violence sexuelle comme fait social, en refusant sa naturalisation et en mobilisant des outils analytiques féministes, elles contribuent à déplacer les frontières de ce qui peut être dit et reconnu dans le champ universitaire. Comme le montre le chapitre six, la terminologie de la culture du viol émerge dans l'espace public québécois en 2014, à la suite des affaires survenues à l'Université d'Ottawa, porté par des mobilisations étudiantes féministes. Mon travail d'observation participante m'a permis de constater que le milieu étudiant a multiplié les actions de sensibilisation, comme l'ASSÉ qui, à la demande de son comité femmes³⁷⁵, s'est engagée dans la lutte « contre les agressions sexuelles et la culture du viol »³⁷⁶. De nombreuses actions collectives ont successivement été organisées sur plusieurs campus à l'automne 2014 pour dénoncer la culture du viol (Ricci et Bergeron, 2019; Paquette, 2016).

Des tactiques militantes issues de la culture du *call-out* (Vemuri, 2018) misent sur la forte médiatisation de situations qui s'avèrent compromettantes tant pour les professeur·e·s accusé·e·s de harcèlement, voire d'agression sexuelle, que pour les administrations, accusées d'étouffer ce genre d'affaires. Une action anonyme a par exemple fait grand bruit dans les médias, qu'on a vue qualifiée de « *stickergate* » (Bérubé Thibault, 2022). Le 27 octobre 2014, des photos circulent sur Facebook montrant les portes de plusieurs membres du corps professoral de l'UQAM placardées d'autocollants portant le message : « Harcèlement, attouchements, voyeurisme, agressions... Tolérance zéro ! Non à la culture du viol. Brisons le silence. L'UQAM doit agir ». Le collectif Les Hystériques, lancé à cette période, diffuse les photos sans revendiquer l'action³⁷⁷ — dont j'ai moi-même pu observer certains résultats. L'administration et de nombreux autres acteurs de l'UQAM ont publiquement désapprouvé l'action des autocollants, considérée comme une

³⁷⁵ Comité femmes de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), « Attaques antiféministes et statut quo patriarcal à l'ASSÉ, réplique féministe », 25 avril 2017, p. 28-30, récupéré de <http://www.asse-solidarite.qc.ca/wp-content/uploads/2017/04/cahier-version-finale.pdf>

³⁷⁶ « Congrès annuel 2016-2017 : L'Assé démarre une campagne contre la culture du viol », 30 avril 2017, récupéré de <http://www.asse-solidarite.qc.ca/actualite/congres-annuel-2016-2017-lasse-demarre-une-campagne-contre-la-culture-du-viol/>

³⁷⁷ Les Hystériques se décrivent comme « un collectif d'actions et de sensibilisation au sexisme et à l'antiféministe dans les milieux universitaires et militants. Via nos pages Facebook et Tumblr, le Collectif souhaite créer un espace de dénonciation anonyme des propos sexistes et antiféministes à l'UQAM et dans les milieux militants ». <https://collectifshysteriques.tumblr.com/> (dernière consultation le 16 juillet 2019)

forme de harcèlement et de diffamation (Lessard, 2017). Fait notable, « les plaintes pour harcèlement ont doublé aux instances concernées de l'UQAM » dans les semaines qui ont suivi³⁷⁸.

La *rape culture*, d'abord forgée dans la colère militante, devient ainsi, au sein même des institutions qui ont pu l'occulter, une catégorie utile pour penser, dénoncer et transformer la réalité des violences sexuelles. Ce constat recèle ainsi une tension centrale : l'université apparaît à la fois comme un espace de reproduction de rapports de domination et comme un terrain où se construit une conscience critique susceptible de les contester. Il est par ailleurs possible que ces processus s'enclenchent plus tôt dans le parcours scolaire, des travaux montrent qu'au Québec :

...l'activisme contre la culture du viol et les façons par lesquelles il se manifeste sur les médias sociaux offrent aux jeunes d'aujourd'hui une base conceptuelle, un vocabulaire ainsi que des moyens de communication et de mobilisation qui ont favorisé l'émergence des mouvements de contestation contre les codes vestimentaires à l'école. (Mercier, 2020, p. 86)

L'appropriation de ces savoirs peut être interprétée comme le reflet d'une imagination sociologique féministe, consciente du caractère systémique, massif et ordinaire de la violence sexuelle. Elle trouve une illustration saisissante dans cette phrase qu'une participante associe à l'expression culture du viol : « Il ne m'est jamais arrivé d'entendre une amie me dire "je ne me suis jamais fait harceler/agresser" ». Exposant l'ampleur des violences masculines, le travail de re/cadrage des violences sexuelles mis en œuvre par les féministes des années 1970 a voulu mettre en lumière le fait que la violence sexuelle est une réalité pour la majorité, si ce n'est l'ensemble, des personnes identifiées comme femmes. Pour reprendre le titre du premier chapitre de *Rape: The First Sourcebook for Women* (Connell et Wilson, 1974), il importait de prendre conscience que « la violence sexuelle est la conclusion logique du sexisme » (p. 1, ma trad.). Forcée dans la colère des opprimées, l'idée de culture du viol a récemment commencé à s'imposer, fonctionnant comme un « concept de combat » ainsi que le genre a pu être qualifié, pour rendre visibles des réalités longtemps occultées (Delphy *et al.*, 2012, p. 5).

8.2 Limites, contradictions et *backlash*

La circulation de l'idée de culture du viol révèle son potentiel politique émancipatoire. Loin d'être une simple catégorie descriptive, elle agit comme un instrument de politisation et de conscientisation dans un

³⁷⁸ Montpetit, Caroline, « Des campagnes qui visent à accroître le nombre de dénonciations », *Le Devoir*, 3 janvier 2015.

processus qui peut transformer la perception de soi et du monde, tout en relevant du processus de l'émancipation des minoritaires. Son inscription dans l'espace militant, puis sa diffusion à travers les controverses médiatiques et les appropriations dans le champ académique, ont contribué à former des contre-publics féministes capables de transformer l'agenda social et politique. Toutefois, si l'on peut reconnaître dans ce parcours un acquis majeur pour la pensée critique féministe et pour la visibilité de la violence sexuelle comme fait social, il importe aussi d'examiner les tensions et les contradictions que cette trajectoire met en lumière. Les inégalités de circulation, les logiques de *backlash* ou encore les ambiguïtés conceptuelles rappellent que l'idée de culture du viol demeure traversée par des luttes de définition et des conflits de légitimité. C'est à l'analyse de ces contradictions qu'est consacrée la deuxième partie de ce chapitre. Outre un effet politique émancipatoire, l'effet théorique de la colère des opprimées peut ainsi générer un effet politique réactionnaire, comme l'ont également noté Garbagnoli et Noûs (2020, p. 58) à propos du genre, une « riposte majoritaire visant précisément la délégitimation de cette révolution épistémologique ».

8.2.1 Inégalités de légitimation dans l'espace public et médiatique

La popularisation récente de l'idée de culture du viol apparaît profondément marquée par des inégalités de circulation et des hiérarchies de légitimation. Les résultats de l'analyse médiatique montrent que, malgré l'essor du terme à partir de 2016, sa présence dans les grands quotidiens et les médias audiovisuels québécois reste limitée et fragmentaire, en contraste marqué avec la médiatisation massive observée aux États-Unis (Phillips, 2017). Au-delà de cette faible visibilité, les femmes qui portent l'idée de culture du viol se heurtent à un déficit de reconnaissance, qui soulève la possibilité d'une marginalisation journalistique. Si répondre de manière définitive à cette question dépasse les limites de la présente étude, il convient néanmoins de rappeler que le traitement médiatique des revendications des femmes a déjà fait l'objet de lectures critiques. Plusieurs travaux mettent en lumière une attention inégale de la société d'État à l'endroit des mouvements féministes, ainsi que des représentations ambivalentes, voire ouvertement hostiles (Brun et Freeman, 2007; Mercier, 2020; Théorêt, 2019)³⁷⁹.

Le désintérêt manifeste de Radio-Canada pour le terme culture du viol souligne la marginalité du terme dans l'espace éditorial des médias, en l'occurrence de service public : même lors de moments de forte

³⁷⁹ À propos de la couverture médiatique du 8 mars, par exemple, Josette Brun et Barbara Freeman mettent en évidence qu'il s'agit depuis longtemps d'une « célébration contrastée ».

mobilisation féministe, la notion est peu reprise ou reléguée dans des rubriques secondaires. Ce n'est guère étonnant si l'on tient compte de la directive de février 2017 émanant de la direction des nouvelles d'ICI Radio-Canada (Lussier, 2019) cité au chapitre 6. En invoquant un « concept qui ne fait pas l'unanimité » et en recommandant de l'entourer de guillemets, on dépolitise la *culture du viol* en tant qu'outil analytique d'une réalité largement documentée. « Évitions dans tous les cas de s'approprier le terme » traduit aussi une distinction entre « nous » (les journalistes institutionnels) et « eux » (les militantes féministes, qualifiées d'« organisateurs »). L'imposition de cette posture de neutralité préserve une position « objective » au prix d'une déconnexion avec les analyses produites par les groupes concernés. Elle empêche le journalisme de s'engager intellectuellement avec les concepts émergents des mouvements sociaux.

D'autre part, imposer le terme « rassemblement » au lieu de « manifestation » édulcore la dimension politique de l'événement. À mon avis, une manifestation implique ainsi un défi à l'ordre existant, tandis qu'un rassemblement évoque plutôt une réunion pacifique, consensuelle, presque festive. Cette reformulation participe à une neutralisation politique qui protège le discours institutionnel d'un contact trop direct avec la radicalité féministe. J'aurai ainsi tendance à y voir une forme de déni institutionnel : le terme dérange parce qu'il nomme une réalité inconfortable, pas parce qu'il serait imprécis ou contestable. Je donnerai également en exemple les mobilisations du 19 juillet 2020 (collectif *C'est Assez*) couvertes dans une section du site web d'*Ici Radio-Canada Nouvelles* intitulée « Inconduite sexuelle »³⁸⁰, adoptant ainsi une terminologie qui atténue la gravité des faits dénoncés. Comme je l'ai soutenu ailleurs, en les déplaçant du registre de la violence vers celui de l'écart de conduites, ce type de désignation participe à l'euphémisation des violences sexuelles (Ricci, 2017a).

Comment expliquer une telle posture de la part d'une institution pourtant investie d'un mandat de service public ? La sociologie critique de Bourdieu (1996) offre une piste : plus un média vise une large diffusion, « plus il doit perdre ses aspérités » (p. 50) et se concentrer sur des « sujets omnibus qui ne soulèvent pas de problèmes » (p. 51). Dans cette perspective, les médias de masse, et tout particulièrement le format du journal télévisé, tendraient à proposer un contenu consensuel, « qui confirme des choses déjà connues, et surtout qui laisse intactes les structures mentales » (p. 51). Il convient certainement de prendre aussi

³⁸⁰ Massoud, Rania (2020, 19 juil.). « Violences sexuelles : des centaines de manifestants réclament une réforme judiciaire », *Ici Radio-Canada Nouvelles*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1720799/montreal-manifestation-agression-sexuelle-viol-justice-denonciations>

en considération les poursuites judiciaires auxquelles font face les entreprises médiatiques; rappelons le litige qui oppose Radio-Canada et les policiers de Val d'or. De telles hypothèses, que je n'approfondirai pas ici, ouvrent néanmoins des perspectives de réflexion sur les différences et convergences observées dans le traitement médiatique de l'énoncé *culture du viol*.

L'analyse des premières occurrences du terme *culture du viol* dans les principaux médias québécois met en lumière une dynamique paradoxale. Bien que le vocable soit initialement mobilisé dans des contextes féministes ou à propos de mobilisations impliquant des femmes, la visibilité effective des actrices de ces luttes paraît fragmentaire, partielle, voire effacée. Même lorsque des femmes sont les premières à nommer ou dénoncer cette culture, elles ne sont pas toujours reconnues comme telles. L'effacement passe par l'usage du masculin universel, par le recours à des institutions impersonnelles (ONU Femmes), ou encore par une focalisation sur les faits plutôt que sur les actrices qui les problématisent. Ce déficit de reconnaissance constitue une manifestation des mécanismes plus larges de disqualification ou de relégation des voix féminines dans la sphère publique. Elle contraste d'autant plus fortement avec les mobilisations féministes sur le terrain, qu'il s'agisse de campagnes numériques, de dénonciations publiques ou d'actions collectives, portées par des voix fortes, comme celle de Safia Nolin, bien que peu relayées ou reconnues par les médias traditionnels. L'enjeu n'est donc pas simplement celui de la *présence* des femmes dans les discours publics sur la culture du viol, mais bien celui de leur *reconnaissance* comme actrices collectives, productrices de sens et d'alternatives politiques.

L'un des intérêts de la notion tient précisément à ce qu'elle situe le sujet qui l'emploie dans une pensée féministe, critique et radicale. Cette dimension explique sans doute les hésitations, voire les résistances, à son usage. Autrement dit, le terme nous renseigne autant sur l'objet qu'il désigne que sur le sujet qui s'en empare : il engage celles et ceux qui le mobilisent, en exposant leurs positionnements et en marquant leur appartenance à un espace discursif féministe. Les prises de distance de la ministre David, tout comme les refus catégoriques de certaines chroniqueuses, témoignent de la persistance d'un clivage quant à la reconnaissance publique de cette catégorie dans l'espace politique québécois. De tels désaccords traversent également les débats autour de ce qui peut ou non relever de la *culture du viol*, allant jusqu'à alimenter des plaidoyers pour une supposée « liberté d'importuner ». Comme l'ont montré Garbagnoli et Noûs (2020), l'effet émancipatoire de la colère des opprimées peut susciter un effet politique réactionnaire, une riposte majoritaire visant à délégitimer l'idée même de culture du viol.

Ce processus de délégitimation renvoie à des mécanismes plus larges de disqualification des voix féministes dans l'espace public, déjà documentés dans les études sur le traitement médiatique des mouvements sociaux québécois (Mercier, 2020). Une recherche sur l'affaire DSK a pour sa part constaté que « l'espace donné aux interventions féministes ou en faveur de la femme de chambre sont restées minimales en comparaison à celui laissé à l'homme et à l'affaire » (Jurney, 2014, p. 64). L'étude de Blumell et Mulupi (2022) montre que malgré #MeToo, des années de militantisme féministe et un soutien public accru pour Christine Blasey Ford en 2018 par rapport à Anita Hill en 1991, les médias font toujours peu de place aux perspectives contre la culture du viol et semblent en fait endosser plus fortement la culture du viol. Les scandales politico-sexuels fonctionnent comme des révélateurs des rapports sociaux qui rendent possible la violence sexuelle, pour reprendre l'analyse de Delphy (2011) à propos de l'affaire DSK.

Au Québec, des discours réfutant l'existence d'une culture du viol ont émergé de façon concomitante avec la montée en popularité de ce terme, comme cela a été observé au Canada anglais (Rentschler, 2022) et aux États-Unis (Phillips, 2017). Cette logique de riposte prend plusieurs formes dans les motifs d'hostilité formulés par les participantes ou par les discours médiatiques : négation de l'existence d'un phénomène systémique, dénonciation de la « victimisation » des femmes, accusation d'idéologisation, caricature du concept comme vision binaire des rapports de genre. Ces arguments, largement relayés par des chroniqueurs et chroniqueuses du *Journal de Montréal*, s'inscrivent dans une longue tradition antiféministe qui cherche à neutraliser les avancées féministes. Ce type de discours s'inscrit ainsi dans un *backlash*, et plus spécifiquement, une forme de négationnisme social, mécanisme analysé dans les études féministes et sociologiques comme un moyen de perpétuer le statu quo en discréditant des revendications féministes légitimes (Faludi, 1991; Fraser, 2013). Aux États-Unis, les enquêtes de Mary Koss et l'ouvrage de Robin Warshaw (*I Never Called It Rape*) ont été la cible d'attaques virulentes dans les années 1990, allant du *Wall Street Journal* à *Playboy*.

Comme on l'a vu, notamment avec les *sex-wars*, la critique d'un mouvement féministe « coupable de subsumer la féminité dans la victimisation » n'apparaît pas seulement comme une « rengaine » des voix habituelles du *backlash* (Serisier, 2007, p. 91, trad. libre), et Sara Ahmed (2017) a bien relevé que des personnalités et des arguments féministes peuvent devenir des armes antiféministes. Dans le contexte de l'ère Reagan, les médias font « grand cas » des prises de position de certaines figures emblématiques du féminisme des années 1970 que Faludi (1991, p. 348) juge « révisionnistes » et partie prenante de « l'idéologie de la revanche antiféministe ». Elle reproche à Susan Brownmiller d'avoir suggéré, 10 ans

après l'important *Against Our Will*, que « Le mouvement des femmes a négligé les "profondes différences biologiques et psychologiques" entre les sexes ». Notoirement critique des féministes radicales des années 1970, Friedan a quant à elle plus d'une fois déploré l'insistance sur la lutte contre le viol, reprochant à ce qu'elle qualifie de « *bedroom war* » d'avoir sapé l'énergie des féministes (Bevacqua, 2000) ³⁸¹.

Au Québec, cette dynamique se traduit par une tension constante entre l'essor du terme dans l'espace militant et son rejet ou sa minimisation dans l'espace médiatique. Tant les sujets associés au *googlage* sur la culture du viol que les premières occurrences du terme dans le champ médiatique, bien que liées à des contextes féministes et portées par des femmes, témoignent d'un déficit de reconnaissance médiatique des actrices de l'action collective contre la culture du viol. En outre, les discours de presse sur #MeToo auraient surtout amplifié les récits émis par des jeunes femmes blanches vivant dans les pays développés, issues de milieux socioéconomiquement privilégiés, voire extrêmement privilégiés, dans le cas des célébrités qui ont par exemple fait la Une du *Times magazine* à titre de « *silence breakers* » (Fileborn et Loney-Howes, 2019). Bien que les campagnes telles que #MeToo ou #YesAllWomen aspirent à exposer la nature universelle du sexisme ou que les mots-clics comme #AgressionNonDénoncée puissent porter la voix d'un large éventail de femmes, il importe aussi de reconnaître que ces initiatives peuvent, comme les médias, occulter les réalités de certains groupes de femmes. Cette logique d'invisibilisation contribue à maintenir un régime de légitimité inégalitaire, où les voix féministes apparaissent secondaires par rapport aux « *primary definers* » masculins, plus audibles et plus crédibles aux yeux du grand public.

L'analyse des sujets les plus fréquemment associés aux recherches Google sur la culture du viol au Québec met en évidence un fait saillant qui interpelle une imagination sociologique féministe : les figures publiques qui émergent comme productrices de sens autour de cette notion sont quasi exclusivement des hommes blancs cisgenres. Trois noms ressortent avec insistance : ceux de Koriass, Louis T. et Guy Nantel, tous issus du monde du divertissement – et surtout de celui de l'humour. Leurs interventions ont en commun d'occuper un espace public disproportionné, au détriment des femmes et au bénéfice des dominants dans les rapports sociaux. Même dans les données empiriques d'ESSIMU, j'ai retrouvé très peu d'exemples positifs de femmes ou des contre-publics féministes inspirants. « Laci Green » constitue peut-

³⁸¹ Faludi (1991) cite le livre *The Second Stage*, de B. Friedan, paru en 1981, le qualifiant du plus « dangereux » pour la « cause féministe » de tous les « actes d'apostasie » des célèbres militantes qu'elle passe en revue.

être l'exception qui confirme la règle, une participante semblant faire référence au travail de sensibilisation de cette youtubeuse féministe sur la sexualité, le consentement et les violences sexistes³⁸².

La prédominance de certains hommes dans la circulation de la notion de culture du viol, bénéficiant d'un capital symbolique qui leur permet de se positionner comme voix légitimes dans un débat pourtant initié et porté par des mobilisations féministes soulève des enjeux importants de hiérarchisation des voix dans l'espace public. Certains d'entre eux mobilisent leur notoriété pour expliquer la notion et sensibiliser leur auditoire, comme Louis T. ou Koriass. D'autres, à l'instar de Guy Nantel, participent au contraire à sa disqualification, par le biais de l'ironie, de la caricature, ou de propos qui s'inscrivent dans une logique antiféministe. Ces figures masculines, qu'elles se positionnent en soutien ou en opposition à la notion, accaparent une large part de la visibilité (socio)médiatique, au point de fonctionner comme des « *primary definers* » (Barker-Plummer, 2002), c'est-à-dire des voix ayant la capacité d'être perçues comme légitimes dans le cadrage d'un problème public. L'article paru dans *Le Devoir* le 23 octobre 2013 consacré à une campagne de l'ONU Femmes qui dénonçait la misogynie ordinaire à travers le mot-clic *#womenshould*, basé sur des requêtes Google révélant des stéréotypes sexistes évoquait ainsi Google comme « haut-parleur du machisme ambiant ».

Il est certes impossible de trancher si les recherches Google reflètent un intérêt critique à l'égard de ce que j'ai qualifié de sujets personnifiés ou une adhésion à leurs discours. Le cas de Guy Nantel illustre bien l'ambiguïté des logiques attentionnelles à l'œuvre : « googler » un individu ou l'autre peut traduire une volonté de comprendre en quoi un individu est rattaché à la (re)reproduction de la culture du viol. Or, les recherches les plus populaires témoignent d'un intérêt envers la définition de ce qu'est la culture du viol, ses « vérités et conséquences », comme le formule Louis T³⁸³. Ainsi, Jocelyne Robert, autrice de l'article « Oui, nous vivons dans une culture du viol » en 2013, ne figure pas parmi les sujets populaires, bien qu'elle soit l'une des premières personnalités médiatiques à avoir employé le terme dans l'espace médiatique francophone québécois. Ses chroniques ont même fourni une définition de la culture du viol mobilisée par Louis T., entre autres.

³⁸² Selon les informations disponibles sur sa chaîne YouTube, Laci Green compte 1,32 millions d'abonné-es et les 161 vidéos produites ont généré plus de 150 millions de visionnements. Voir <https://www.youtube.com/user/lacigreen> (dernière consultation le 8 octobre 2024).

³⁸³ « La culture du viol - Vérités et conséquences avec Louis T. », *Urbania*, 14 novembre 2016. Repérée à https://www.youtube.com/watch?v=sILOK_Qcn44

La mise en avant de figures masculines contraste fortement avec l'effacement des femmes pourtant actives et historiquement impliquées dans la diffusion de la notion. Des intellectuelles et militantes féministes telles que Martine Delvaux, Judith Lussier, Lili Boisvert, Natasha Kanapé Fontaine ou encore Marilyse Hamelin et Véronique Grenier, toutes deux co-porte-paroles avec Koriass, pourtant passeuses importantes de la diffusion du concept de *culture du viol* sont absentes de ce palmarès numérique fourni par Google. Le mot-clic #StopCultureDuViol, lancé par Fontaine, tout comme les nombreuses interventions des féministes dans les médias ou sur les réseaux sociaux (Hübner et Pilote, 2020), peinent à s'imposer dans les résultats des moteurs de recherche. La visibilité dont bénéficient les figures masculines dans l'espace numérique s'explique en partie par les logiques propres aux écosystèmes numériques. Les contenus web les plus cliqués remontent dans les suggestions des moteurs de recherche, favorisés par le *PageRank* de Google, c'est-à-dire le tri et la hiérarchie des sites proposés, et les algorithmes qui tiennent compte des historiques de navigation et des profils d'utilisateur·ères (Cardon, 2018). Dans la présente étude, il n'a pas été possible de connaître le profil des personnes derrière telle ou telle requête de recherche à propos de la culture du viol. Toutefois, au Québec, près de 90 % des individus naviguent sur le web, les hommes et les femmes s'y connectant à parts égales, ce qui relativise l'hypothèse d'un biais d'accès³⁸⁴.

Le fait que Koriass ou Louis-T. figurent dans les sujets de recherche les plus populaires sur Google à propos de la culture du viol témoigne des avantages disproportionnés que les hommes reçoivent pour leur engagement féministe. Déjà bien repéré, cet effet de « piédestal » (Peretz, 2020) suscite tensions et ambivalences. Le cas de Koriass les illustre, entre désintéressement affiché et bénéfice symbolique ainsi que profit matériel. Sa feuille de route suffit-elle à expliquer qu'il soit la seule personne à apparaître dans les deux collectes de données au centre de ce chapitre ? Le rappeur québécois, a activement participé à des campagnes de sensibilisation, ce qui a accru la reconnaissance publique de celui qui s'est lui-même qualifié de « *natural born féministe* »³⁸⁵. La surreprésentation des figures identifiées pointent la difficulté, pour ces hommes proféministes, d'opérer un véritable processus de désengagement volontaire de leurs privilèges, ou *disempowerment* (Dupuis-Déri, 2008). Leur pouvoir épistémique s'inscrit dans des champs sociaux inégalitaires où la parole féministe reste marginalisée ou rendue acceptable à condition d'être

³⁸⁴ Le taux d'utilisation d'Internet des personnes de 16 à 34 ans dépasse grandement celui des 65 ans et plus. Ces informations sont tirées de Bernier, Marianne (2017). « L'utilisation d'Internet chez les Québécois », *Science, technologie et innovation en bref*, [En ligne], Institut de la statistique du Québec, p. 1-9. Repéré à <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/utilisation-dinternet-chez-les-quebecois.pdf>

³⁸⁵ Koriass (2015, 9 juillet). « *Natural born féministe* ». *Urbania*. <https://urbania.ca/article/je-connaiss-une-fille>

reformulée par des voix masculines, possiblement perçues comme plus objectives, dépassionnées, en somme plus légitimes. Les hommes alliés – même bien intentionnés, pour ne pas laisser tout le « fardeau de s’émanciper » aux femmes, notamment, comme le souligne Dupuis-Déri (2008, p. 150), tendent néanmoins à parler à la place des féministes, reproduisant une forme d’appropriation épistémique.

Ce type de critique a notamment été adressé à Bourdieu à propos de son ouvrage à succès *La Domination masculine*, accusé de réinvestir un objet féministe sans accorder de place suffisante aux analyses produites par les féministes elles-mêmes (Devreux, 2010). Delphy (1977, p. 21) avait déjà relevé que les « partisans masculins de la libération des femmes » ont souvent tendance à se positionner comme porte-parole à la place des féministes, allant jusqu’à redéfinir les termes mêmes de leurs luttes plutôt que de se comporter comme des alliés en retrait. Ce constat trouve un écho dans des situations concrètes, telles que la manifestation contre la culture du viol du 7 mars 2014 à Montréal, où j’ai moi-même été témoin de résistances de la part d’hommes refusant de respecter la consigne de non-mixité en fin de cortège formulée par les organisatrices. Cette dynamique peut faire passer des « compagnons de route » de la cause féministe pour des « faux-amis » (Dupuis-Déri, 2008, p. 158).

Les inégalités de circulation et la vigueur du *backlash* révèlent ainsi que l’appropriation de la notion de *culture du viol* dans l’espace public est déterminée par des rapports de pouvoir qui limitent sa reconnaissance et sa portée. Mais les résistances ne viennent pas seulement de l’extérieur du féminisme. Elles trouvent aussi un écho à l’intérieur même des débats féministes, où l’héritage des radicales des années 1970 suscite des tensions durables.

8.2.2 Re/connaître un héritage encombrant

Tandis que les jeunes (cyber)feministes se sont massivement emparées du concept au tournant de la décennie 2010, dans la foulée du mouvement global féministe intersectionnel et « *sex positive* » de la SlutWalk (Phillips, 2017), le « pedigree » conceptuel de la culture du viol (Law, 2020, p. 269) re/commence à susciter de l’inquiétude (Crocker et Sibley, 2020; Phipps *et al.*, 2018). Cet héritage, loin de constituer un socle consensuel, est sous le coup de reformulations critiques, de silences stratégiques ou de rejets explicites. Si l’on considère que citer est un travail de mémoire féministe (Ahmed, 2017), certains emplois sans référence du terme *culture du viol* interrogent. Les féministes radicales sont-elles devenues à ce point

infréquentables qu'il faille les exclure de son « entourage citationnel »³⁸⁶, tout en utilisant leur travail théorique ? Entre malaise autour de cette dette intellectuelle et politique, et remise en cause du terme « viol » lui-même, la notion de *culture du viol* suscite des controverses théoriques et politiques parmi les féministes elles-mêmes.

Revenir sur l'héritage des radicales étatsuniennes de la décennie 1970, pour en souligner les apports à la conceptualisation de la « *rape culture* » a mis en évidence certains problèmes auxquels doivent faire face ceux qui emploient le terme de *culture du viol* aujourd'hui, incluant au Québec. Depuis les *sex wars* et la montée en puissance du féminisme poststructuraliste, les théoriciennes de la « *proto-rape culture* » (Law, 2020) font l'objet de critiques variées qui rejaillissent sur le concept lui-même, bien que le problème réside surtout dans son opérationnalisation. La filiation avec les féministes radicales s'avère en effet problématique dans un contexte où les « *sex wars* » et les débats autour de la sexualité, du consentement et de l'industrie du sexe ont durablement polarisé le champ féministe. Les critiques adressées à Susan Brownmiller, Andrea Dworkin ou encore aux *New York Radical Feminists* continuent de peser, non seulement sur la réception de leurs écrits, mais aussi sur la légitimité du concept qu'elles ont contribué à faire émerger. Dans ce cadre, citer ces autrices peut être perçu comme un geste risqué, tandis que l'omission de leurs noms participe à une forme de rupture avec une praxis pourtant fondatrice, une sorte de refus d'héritage.

Plusieurs travaux ancrés dans des approches foucaaldiennes et posture auto-définie comme féministe « pro sexe », dénoncent un cadre radical jugé trop rigide, universaliste ou moralisateur (Bourcier et Moliner, 2012). Selon ces perspectives, la culture du viol serait trop liée à une vision du patriarcat comme système unique de domination, occultant la pluralité des rapports sociaux et des subjectivités. Reprenant des arguments déjà largement fréquentés depuis la parution de l'ouvrage collectif *Pleasure and Danger: Exploring Female Sexuality* (1992), dirigé par Carole S. Vance et Kegan Paul, notamment, Law (2020) appelle à se libérer de l'héritage féministe radical. Elle déplore que les théories sur la violence sexuelle, la culture du viol et le consentement continuent d'être largement acceptées comme des « vérités », notamment par les étudiant·es. Le regain de popularité et la large circulation de la notion de culture du viol témoignent néanmoins de sa « puissante influence narrative » et confirment la nécessité d'un débat

³⁸⁶ Sur ce concept emprunté à l'étude des citations pour en dégager des « logiques relationnelles », voir Collier (2018, 495).

permanent, d'autant que les violences sexuelles persistent en milieu universitaire et ailleurs (Law, 2020, p. 269, ma trad.).

Les critiques adressées au féminisme radical, en particulier son insistance sur le patriarcat comme système de domination principal, omettent souvent de replacer ces analyses dans leur contexte social et scientifique. Lorsque l'article fondateur de Jalna Hanmer paraît en 1977, par exemple, la sociologie demeure profondément androcentrée, dominée par des hommes et façonnée par une perspective masculine universalisante. L'approche de Hanmer constitue donc une rupture importante avec cette tradition, en recentrant l'analyse sur l'expérience des femmes et en affirmant la légitimité d'un point de vue situé pour penser les structures sociales. Ce geste politique et théorique s'inscrit dans une démarche de dénaturalisation de la violence, qui rompt avec les explications psychologisantes ou individualisantes encore dominantes à l'époque, comme l'ont également montré Griffin, Brownmiller ou Millet. La nécessaire critique des *praxis* féministes empreintes de racisme ou d'un universalisme de surplomb ne devrait pas se faire au prix des nuances qu'appelle la dimension plurielle des luttes, comme de leur historiographie. C'est pourquoi j'ai tenté de rendre compte d'une certaine hétérogénéité des discours des féministes radicales blanches inscrits dans la genèse du concept de *rape culture*. Certaines semblent, par exemple, n'avoir rien concédé aux préjugés racistes de leurs contemporain-es, cristallisés par des siècles de violences et de silenciation. Contrairement aux autres architectes reconnues du concept de *culture du viol*, l'analyse menée par Griffin signale une pensée qui se rapproche de l'intersectionnalité depuis longtemps appelée par les féministes Noires (Hill Collins et Bilge, 2016).

Si le personnel est politique et si l'on théorise la violence sexuelle à partir de l'expérience des victimes, il semble essentiel de continuellement se demander quels vécus fondent les *praxis* féministes et quelles expériences, combats ou savoirs se retrouvent mis à la marge. Il faut ainsi relever l'ambiguïté de certains efforts qui semblent vouloir exprimer une solidarité entre les groupes opprimés, par exemple par une mise en correspondance de la condition des femmes et de celle des peuples colonisés ou esclavagés. Le recours à une telle analogie par les féministes blanches, comme Simone de Beauvoir, est posé dès les années 1970 comme un procédé inique, représentatif d'un « solipsisme blanc »³⁸⁷. Établir un parallèle entre le vécu des

³⁸⁷ Pour un exemple de discussion de l'analogie femme/esclaves et l'influence de Beauvoir sont notamment discutées dans Simons, Margaret A. (1979). Racism and feminism: A schism in the sisterhood. *Feminist Studies*, 5(2), 384-401. Notons que cette analogie n'appartient ni au passé ni à la culture états-unienne : « Levons-nous femmes esclaves / Et brisons nos entraves / Debout, debout, debout ! », ce refrain écrit en 1971 résonne encore aujourd'hui dans les manifestations en France et ailleurs, voir le site <http://8mars.info/hymne-des-femmes>.

femmes blanches et l'expérience de l'esclavage n'a jamais amélioré la cause et le quotidien des personnes opprimées par le racisme, et n'a pas fait autre chose qu'attirer l'attention sur la condition des femmes blanches des classes moyennes et supérieures, conclura pour sa part bell hooks (2015 [1981]).

Malgré leur contribution à la politisation de la violence sexuelle, essentielle pour saisir la production et la perpétuation de la culture du viol, l'héritage des féministes radicales apparaît donc impossible à assumer dans son intégralité pour celles d'entre nous qui appréhendons la violence patriarcale avec une imagination sociologique féministe. Une grille de lecture de la culture du viol qui ne se centrerait que sur le patriarcat apparaît en effet bien étroite, pour ne pas dire aberrante. Comme le souligne Hill Collins (2016), pour être efficaces, les mobilisations contre la violence sexuelle, de même que les initiatives concernant la prévention de ce problème politique, ont tout intérêt à mieux comprendre comment la culture du viol affecte les femmes Noires ou autrement minorisées. Du reste, leurs luttes, notamment dans les pays du Sud global contribuent aussi à remettre en cause le discours posant l'« antériorité de la politisation des violences sexistes » produite dans « les espaces nord-occidentaux », comme le suggère l'analyse croisée de #UnaMenos et de #MeToo livrée par Delphine Lacombe (2019, p. 4).

L'héritage de cette idée politique oblige les féministes contemporaines à négocier avec un passé à la fois incontournable et difficile à assumer. Il confronte la recherche à une double question : comment reconnaître les apports décisifs des radicales à la conceptualisation de la culture du viol sans reconduire les angles morts de leurs analyses, notamment leur faible prise en compte des rapports de race, de classe et de sexualité ? Et comment préserver la force politique du terme sans qu'il soit disqualifié par ses critiques internes ou détourné dans des usages antiféministes ? Ces questions illustrent les dilemmes des théories féministes lorsqu'elles deviennent des catégories de circulation large : elles sont à la fois porteuses de mémoire militante et exposées aux révisions, aux silences et aux récupérations. Cette tension renforce la nécessité d'un effort de re-conceptualisation de la culture du viol qui soit attentif à ses dimensions idéelles, matérielles et intersectionnelles.

« Nous nous définissons comme esclaves des esclaves », affirmait le Front du libération des femmes du Québec en 1970, faisant référence à l'oppression des femmes, d'une part, et à l'identification historique du peuple québécois (de souche canadienne-française) aux autres peuples colonisés, d'autre part : si la comparaison peut exprimer une certaine solidarité d'opprimé-es, comme le concède notamment Pagé (2015), je partage son avis que cela contribue à effacer les luttes des descendant-es d'esclaves et à nier le rôle du Québec dans l'esclavage et la colonisation des Nations autochtones.

8.2.3 Limites conceptuelles et épistémiques du concept

La diffusion du concept de *culture du viol* permet de politiser la violence sexuelle, mais elle s'accompagne aussi de limites conceptuelles et épistémiques. Celles-ci tiennent autant à la diversité des définitions proposées qu'aux angles morts théoriques qui traversent son usage. Un premier problème réside effectivement dans l'absence d'ancrage intersectionnel. Un second problème tient à la tendance de certaines définitions à réduire la culture du viol à un ensemble de croyances, d'attitudes ou de mythes. Un troisième enjeu tient au risque normatif inhérent à l'usage militant du terme. Les débats entourant le terme « viol » lui-même semblent également utiles à souligner, car ils renvoient à des perspectives féministes différentes.

Dans le corpus anglophone, la *rape culture* est souvent étudiée dans le contexte des campus universitaires, une contextualisation qui éclaire utilement la manière dont le phénomène se déploie dans des environnements concrets, mais peut tendre à réduire l'analyse à ces milieux particuliers plutôt qu'à l'ensemble des rapports sociaux. Les travaux sur le milieu universitaire ont longtemps peu pris en compte l'imbrication des rapports de race et de classe dans la production de la violence sexuelle (Boswell et Spade, 1996). Encore aujourd'hui, la culture du viol tend à être décrite comme un phénomène homogène, alors que l'accès aux fraternités, aux équipes sportives ou à certains espaces de sociabilité est lui-même marqué par des logiques de classe et de race. La majorité des définitions de la culture du viol reposent sur l'expérience de femmes blanches, hétérosexuelles et de classe moyenne, souvent étudiantes en milieu nord-américain.

Ce cadrage occulte la manière dont la violence sexuelle affecte différemment les femmes racisées, autochtones, pauvres, migrantes ou LGBTQ+. Il invisibilise également le rôle de l'histoire coloniale, du racisme institutionnel et de l'hétérosexisme dans la structuration de la culture du viol. Hormis Fadnis (2018) ou Patil et Purkayastha (2018), qui se penchent sur le contexte indien, peu d'articles considèrent que la culture du viol est façonnée par l'histoire coloniale, le racisme institutionnel ou les rapports Nord-Sud. Cette lacune réduit la portée de la notion en la limitant à un cadre anglo-étatsunien. Plusieurs définitions supposent aussi une hétérosexualité normative (masculinité active/féminité passive). Si cela correspond à la critique féministe classique, une perspective intersectionnelle obligerait à interroger aussi les violences sexuelles vécues par les personnes LGBTQ+, ainsi que la manière dont l'hétérosexisme structure la culture du viol sur les campus. Il importe de comprendre comment la violence sexuelle est vécue différemment selon les positions sociales. L'absence de cette perspective fragilise la portée critique du

concept, en le ramenant à une expérience partielle et située, présentée comme universelle. Une analyse féministe intersectionnelle exige de reconnaître que la violence sexuelle ne se déploie pas dans un vide social, mais au croisement de rapports de genre, de race, de classe et de sexualité. Cela contribuerait à faire apparaître la culture du viol comme un mécanisme structurant d'oppression systémique plutôt que comme une « ambiance toxique ».

Une approche, courante dans les études sur les campus (Boswell et Spade, 1996; Burnett *et al.*, 2009; Klaw *et al.*, 2005; O'Neal, 2019), met l'accent sur la tolérance ou la banalisation du viol par les étudiant-es. Si ces recherches documentent utilement les représentations sociales, elles tendent toutefois à occulter la matérialité des rapports sociaux qui produisent et reproduisent la violence sexuelle. En se concentrant sur les « croyances » et « attitudes » sans historiciser ni matérialiser les rapports sociaux, certaines définitions risquent de réduire la culture du viol à un problème de représentations, négligeant sa fonction politique dans la reproduction des inégalités sociales. En insistant sur l'idéal plutôt que sur le structurel, elles risquent de dépolitiser la violence sexuelle.

La culture du viol est une notion mobilisatrice, capable de fédérer des contre-publics et de susciter une indignation collective. Mais cet usage performatif peut aussi réduire sa valeur analytique : employée comme slogan, elle tend à condenser des réalités complexes en une formule accusatoire, au risque de perdre en précision sociologique. Certaines analyses, comme celles de Phipps et ses collègues (2018), mettent ainsi en cause « l'énergie populiste » de la notion de *culture du viol*, perçue comme trop mobilisatrice pour être véritablement analytique. Ces critiques traduisent un déplacement des débats : alors que les féministes radicales cherchaient à nommer et politiser la violence sexuelle, une partie des courants contemporains interrogent désormais la légitimité même de ce cadre théorique, craignant qu'il reconduise une vision simplificatrice des sexualités et des rapports de genre. Ces critiques et contradictions invitent néanmoins à dépasser les définitions culturalistes ou psychologisantes pour réinscrire la culture du viol dans une perspective féministe matérialiste et intersectionnelle.

Enfin, les controverses concernant la notion de *culture du viol* renvoient aussi aux limites du mot « viol », que des féministes canadiennes ont fait remplacer dans le Code criminel par l'expression « agression sexuelle » au début des années 1980. Des désaccords se sont pourtant cristallisés autour du changement de vocabulaire dans la loi (Fraser, 2014). Il semble que les forces engagées pour obtenir cette réforme juridique ne revendiquaient pas toutes l'abrogation du mot « viol ». Lamontagne (2018) suggère une

« compétition de discours interne au mouvement féministe, en plus d'un processus de négociation avec le gouvernement lui-même » (p. 148). Par exemple, le Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI) de Montréal, mobilisé depuis les années 1970 pour moderniser le droit canadien, est encore actif sous ce nom aujourd'hui et n'a donc pas renoncé au mot « viol ». Selon l'explication fournie par les intervenantes, ce terme permet « de souligner la gravité des actes contre lesquels l'organisme lutte » et apparaît « plus fort – et également plus compréhensible – que l'expression "agression sexuelle" pour parler de violences sexuelles commises contre les femmes » (Lamontagne, 2018, p. 38).

Quelques décennies plus tard, le mot « viol » reste couramment employé dans le discours social comme par un ensemble d'actrices sociales, voire dans le vocabulaire de la recherche. La juriste féministe Suzanne Zaccour (2019), autrice d'un populaire essai consacré à la culture du viol et spécialiste des enjeux langagiers en la matière, plaide pour la pertinence politique du terme « viol ». Ce choix se justifierait malgré la réforme du droit canadien, « parce que c'est un mot fort, un mot dont on se sert encore dans le langage courant, et un mot dont [elle] veut faire tomber le sens restreint » (Zaccour, 2019, p. 13). Professeure d'études sur les femmes, le genre et la sexualité à l'Université du Kansas et citoyenne de la nation Muscogee (Creek), Sarah Deer (2015) revendique également la portée politique de la catégorie « viol » (*rape*), tout en reconnaissant, à juste titre, certaines limites. Elle l'emploie de manière contextualisée, pour rendre compte des différentes formes de « prédation sexuelle » vécues par les peuples autochtones et des Premières Nations. Il me semble que le terme viol peut être saisi comme une catégorie politique forte, moins susceptible de reconduire « une longue tradition d'euphémisation » et de banalisation des violences sexuelles, au Québec comme ailleurs, que la notion de *culture du viol* vise précisément à exposer (Zaccour et Lessard, 2021, p. 179).

En définitive, la force critique et le potentiel heuristique de la *culture du viol* ne peut être pleinement assumée qu'à condition de reconnaître ses angles morts, de confronter ses héritages partiels et de la (re)conceptualiser à partir d'une analyse attentive aux rapports sociaux imbriqués. Faute de quoi, la notion risque de se réduire à un mot d'ordre mobilisateur mais conceptuellement appauvri, incapable de rendre compte de la complexité des violences sexuelles comme fait social total.

8.3 Le fanal : une catégorie utile d'analyse sociologique ?

Reconnaître certaines tensions, limites et critiques n'implique pas d'abandonner le concept de *culture du viol*, mais bien de l'interroger à nouveaux frais, en soulignant les conditions de sa pertinence et en

identifiant les exigences de sa (re)conceptualisation. C'est précisément l'enjeu de cette dernière partie du chapitre : penser la *culture du viol* comme une catégorie utile d'analyse sociologique de la violence sexuelle, proposition qui se veut un clin d'œil au titre de l'article bien connu de Joan Scott (1988) sur le genre comme « catégorie utile de l'analyse historique ». Colette Guillaumin (1981) identifie pour sa part trois principaux effets théoriques de la colère des opprimées, à partir des « premiers textes théoriques venant de groupes minoritaires » - ces derniers étant entendus comme les « colonisés, afro-américains, féministes... » (p. 24). Leurs perspectives :

a) ... portent la *critique radicale* dans l'interprétation de faits qui, avant elles, étaient considérés comme naturels et en tant que tels « inquestionnables ». On voit désormais un problème là où auparavant on ne voyait rien. Rien, si ce n'est le vide des espaces infinis. Ou bien l'harmonie naturelle.

b) Et si « *question* » il y avait, désormais elle est *subvertie*.

c) Ces analyses enfin aboutissent (et produisent) la mise en place d'*outils théoriques* qui permettent d'examiner de tels faits. (Guillaumin, 1981, p. 23; c'est elle qui souligne)

Le concept de *culture du viol* s'inscrit dans ce sillage : il peut permettre de problématiser des pratiques et des représentations jusque-là normalisées, d'en montrer la dimension systémique, tout en offrant un outil théorique pour les contester. Sous certaines conditions, cette notion peut donc constituer une catégorie sociologique heuristique, à la fois empirique et critique.

8.3.1 Saisir la complexité, tenir plusieurs fils à la fois

L'un des principaux apports de la notion de *culture du viol* tient à son potentiel pour saisir la complexité de la violence sexuelle, en tenant ensemble des dimensions multiples qui, souvent, sont abordées de façon fragmentée. L'expression « tenir plusieurs fils à la fois », empruntée à Françoise Vergès (2019) dans sa réflexion sur une pédagogie décoloniale, traduit bien cette nécessité : dépasser les cloisonnements imposés par l'ordre dominant et restituer la complexité des rapports de domination en articulant production et reproduction sociale. Dans cette perspective, la culture du viol peut être comprise comme un outil conceptuel permettant de relier entre elles des expériences *en apparence* disparates, des pratiques institutionnelles *en apparence* efficaces et des discours sociaux *en apparence* anodins, afin de rendre intelligible un phénomène qui excède la somme de ses manifestations isolées. Distinguer les deux grands modes d'approche du travail sociologique sur la violence (Crépon, 2022) s'avère non seulement utile pour appréhender les enjeux définitionnels de la violence sexuelle, mais pour soutenir l'analyse des potentialités théoriques et politiques de la notion de *culture du viol*.

Les résultats de la présente recherche montrent que le concept peut être mobilisé simultanément comme catégorie empirique et comme concept critique. Employée sur un plan empirique, la culture du viol permet de qualifier des faits concrets encore souvent mis en coulisse ou relégués au domaine du privé : violences sexuelles dans le couple; pratiques d'initiation dans les milieux étudiants ou sportifs, banalisées au nom de la tradition ou de l'humour; agressions ordinaires, telles que remarques sexistes, *slut-shaming* ou autres insinuations dégradantes. Certaines expériences de violence sexuelle restent difficiles à nommer, faute de vocabulaire reconnu ou de grilles d'analyse disponibles pour les personnes concernées. Par exemple, l'absence de catégorie pour décrire des dynamiques de pouvoir dans des relations professeur-étudiante rend difficile la reconnaissance de violences qui s'inscrivent dans un rapport de dépendance intellectuelle, administrative ou affective, surtout en l'absence de contrainte physique (Whitley et Page, 2015). La relation pédagogique peut amener des étudiant·es à accepter des contacts physiques (comme la bise) ou des invitations répétées (à « prendre un verre »). En apparence banales, ces situations installent une proximité inconfortable pour la personne visée qui, si elle les refuse, peut craindre des représailles sur son cheminement académique ou professionnel (Bergeron *et al.*, 2025). L'enquête ESSIMU montre que, parmi les participant·es, 27,1 % des étudiant·es des cycles supérieurs rapportent des situations de violence sexuelle commises par le personnel enseignant. Comme on l'a vu, les cas signalés représentent la pointe de l'iceberg, et l'enjeu de la reconnaissance même de la violence sexuelle, qu'une importante littérature aborde en termes de « *labelling* », fait partie des pistes explicatives (Rousseau *et al.*, 2020). L'autorité académique et le capital symbolique des professeurs contribuent à fragiliser la crédibilité des étudiant·es qui prennent la parole, renforçant les logiques de suspicion et de déni collectif.

La culture du viol peut aussi être mobilisée en tant que concept critique, pour penser les mécanismes culturels, discursifs et institutionnels qui déterminent la violence sexuelle. Cette double fonction empirique et critique n'éclaire pas que les contextes universitaires. Le masquage du caractère social et structurel de la violence sexuelle s'inscrit lui-même dans l'invisibilisation sociale des problèmes sociaux qui se manifeste sous des formes variées, esquissées dans le chapitre deux (Renault, 2022). Les analyses ont mis en évidence la banalisation médiatique de certaines affaires, où l'on minimise les faits, de même que des commentaires publics niant l'ampleur du phénomène (« on ne peut plus rien dire », « c'était juste une blague », etc.), qui participent à un brouillage collectif du problème. Sans oublier le silence des témoins, qui, par peur de représailles ou par adhésion aux normes dominantes, contribuent à l'effacement des violences et à la décredibilisation des victimes de violence sexuelle. Telle que les étudiantes interrogées souhaitent la représenter, la culture du viol est d'abord une culture du soupçon, en particulier

à l'endroit d'une femme qui déclare avoir été agressée sexuellement. Cette suspicion qui soutient « une conception populaire totalement inexacte du viol » comme l'a formulé Brownmiller (1975, p. 176), fait partie de la logique patriarcale dont elle a voulu exposer les racines. Encore aujourd'hui, au Québec notamment, les jeunes femmes perçues comme « séductrices » sont parfois jugées responsables de ce qui leur est arrivé, sur la base de préjugés sexistes portant sur leurs vêtements, comportements ou fréquentations (Baril *et al.*, 2025). L'actualité suggère ainsi que les choses n'ont guère évolué, « les géants de la jurisprudence » continuent de « désigner d'un doigt suspicieux les victimes de viol » (Brownmiller, 1976[1975], p. 41), et de s'inquiéter de leurs motivations, si ce n'est de leur bonne réputation.

La notion de *culture du viol* devrait aussi permettre de tenir ensemble les effets différenciés de la disqualification des victimes selon les rapports sociaux, qui n'apparaissent peut-être pas suffisamment dans les matériaux étudiés, mais qui ont été repérés au chapitre un. Les personnes racisées, autochtones, ou issues de groupes marginalisés sont souvent perçues comme *moins crédibles*, en raison de stéréotypes sociaux sur leur sexualité, leur éducation, ou leur « culture » (ex. : préjugé selon lequel les femmes Noires seraient « trop bruyantes » ou « provocantes »). Les personnes en situation de handicap (psychique, cognitif, etc.) voient parfois leur témoignage invalidé sur la base de soupçons liés à leur santé mentale, à leur capacité de discernement ou à leur stabilité émotionnelle. Les personnes LGBTQ+ peuvent craindre que leur témoignage soit interprété à travers le prisme de la « confusion », de la honte ou de la provocation, surtout lorsqu'il s'agit d'une agression dans un contexte hétéro-cisnormatif ou d'un *outing* non consenti. Ces réalités confirment l'importance d'une approche intersectionnelle : la culture du viol ne touche pas toutes les victimes de la même façon.

La valeur heuristique du concept se mesure donc à sa capacité à maintenir ensemble des fils souvent dissociés : faits empiriques et mécanismes de déni, violences visibles et violences occultées, expériences subjectives et structures sociales. Elle révèle ce qui est mis en coulisse, dénié ou minimisé, et contribue à déconstruire l'idée selon laquelle seules les violences les plus visibles ou les plus brutales seraient dignes d'être reconnues.

8.3.2 Décloisonner la violence : continuum et articulation idéal/matériel

Le regain d'intérêt public et scientifique pour la notion de *culture du viol* réactive des débats sur la définition même de la violence. Les approches restrictives, centrées sur la brutalité physique intentionnelle, peinent à rendre compte des incidents qui ne s'élèvent pas nécessairement au rang de

comportements criminalisés ou criminalisables. Les préoccupations des étudiantes interrogées en témoignent, la mise en visibilité des violences du quotidien est tout sauf anecdotique, incluant ce qui est qualifié de micro-agressions, devenues « symptomatiques de la culture du viol » selon Phillips (2017, Kindle 582, ma trad.). Les approches extensives de la violence, souvent privilégiées par les féministes (Kelly, 1987), mettent en évidence le continuum des violences sexistes et sexuelles, jusqu'aux féminicides (Giacinti, 2020), et l'importance de considérer aussi les atteintes psychologiques, symboliques et structurelles.

L'un des apports essentiels du concept de *culture du viol* est sa capacité à décroquer la compréhension de la violence sexuelle, en reliant les violences « ordinaires » aux violences les plus extrêmes, et en montrant comment elles participent d'un même ordre social. Ce décrochage s'opère en premier lieu contre les approches réductionnistes qui définissent la violence uniquement comme atteinte corporelle préméditée. Si des sociologues peuvent justifier leur adhésion à une définition réductionniste par leur manque de « compétences » pour appréhender les dimensions psychologiques ou indirectes de la violence (Corradi, 2009, p. 2), d'autres affirment se concentrer sur les agressions physiques pour éviter que le concept de violence perde de sa puissance et de sa précision. Il ne devrait pas être confondu avec les inégalités sociales, les mauvais traitements psychiques ou la marque abstraite du pouvoir. Intervenant sur ce dernier point, l'approche critique de la féministe Sylvia Walby (2013) appelle en quelque sorte à rematérialiser l'étude sociologique de la violence, ce qui implique selon elle de la rapprocher des manifestations physiques et corporelles, voire biologiques du phénomène. Cette démarche s'inscrit dans un plaidoyer pour la prise en compte du vécu des femmes et de leurs expériences subjectives, particulièrement en ce qui a trait à la violence conjugale. Son analyse témoigne que toutes les féministes ne sont pas en phase avec l'approche du continuum.

Pour éviter le « piège » analytique du réductionnisme tout en ne dénaturant pas le concept de violence en l'élargissant indument, Trutz von Trotha (2007, p. 2) suggère pour sa part de penser conjointement les blessures physiques et matérielles, et de prendre en compte les dommages psychiques, mentaux, émotionnels, sociaux et symboliques que la violence occasionne. Cinq formes de violence constituent selon lui le « noyau essentiel et non extensible » du concept. Von Trotta (2007) lui associe des verbes qui soulignent les effets concrets du « pouvoir en action », selon la formule empruntée à la conception de la

violence de Popitz : 1) Tuer (*kill*; mort); 2) Faire mal (*harm*; souffrance physique)³⁸⁸; 3) Détruire (*destroy*; perte de l'habitat); 4) Voler (*rob*; enlèvement des personnes et dépossession de biens matériels) et 5) Expulser (*expel*; privation du lieu de naissance/résidence).

S'il s'avère « précis et délimité », un concept de violence en tant qu'acte qui vise « la blessure préméditée du corps d'autrui » (Hartmann, 2014, p. 308) prête le flanc à des critiques : il peine à rendre compte de nombreux aspects d'un phénomène social complexe. Hearn (2013) souligne que les hommes violents entretiennent généralement une vision étroite de la violence qui tend à « incidentaliser » leurs comportements violents, c'est-à-dire à les considérer comme des incidents de parcours, et à hiérarchiser leurs gestes pour ne retenir que ceux qu'ils jugent les plus graves et même (p. 158). *A contrario*, les femmes identifient une vaste gamme de violences vécues en contexte amoureux ou conjugal. En plus de minimiser la violence « ordinaire », pour ne rendre compte que des agressions physiques au sens légal du terme, une définition restreinte induit une sorte de compartimentation des agirs violents ou coercitifs qui masque les liens empiriques et théoriques entre eux.

Les sociologues qui adoptent une définition extensive de la violence visent à prendre en compte les multiples formes qu'elle peut prendre, directes et indirectes, au-delà du recours à la force physique et de l'agression interpersonnelle. Cette préoccupation est en phase avec les approches retenues par les féministes, ainsi que par l'OMS et les CDC, telles que présentées précédemment. Il s'agit aussi de considérer comme de la violence les atteintes à la dignité, à l'intégrité physique et mentale des individus, à leur liberté et à leur capacité à (se) faire confiance (Endreß et Pabst, 2013; Mider, 2013). Possiblement plus répandue en sociologie (Mider, 2013), une conception extensive de la violence renverrait *de facto* au point de vue des groupes opprimés ou insatisfaits de l'ordre sociopolitique (Hartmann, 2014). Accordant généralement une place centrale aux rapports de domination, les analyses fondées sur une définition large de la violence mettent l'accent sur le contexte socioéconomique, sur les processus de reproduction sociale, ainsi que sur les dimensions systémiques de la violence. Par contraste, une interprétation de la violence liée à l'atteinte corporelle d'autrui coïncide généralement avec la conviction que la violence (exercée par des forces illégitimes) est une sorte d'aberration, de pathologie, de trouble à l'ordre normal des événements. Du point de vue de ses détracteurs, l'extensibilité sémantique du concept de violence

³⁸⁸ Cette catégorie inclut le « viol sexuel » (je traduis littéralement) : « *Non-lethal, physical violence is action-power which leads to the deliberate physical harm of others or directly threatens this – ranging from the slap to sexual rape, from “police arrest” to torture. Unlike killing it can be graded.* » (von Trotha, 2007, p. 1).

apparaît donc davantage utile à un dessein idéologique et politique, que scientifique (Mider, 2013). En même temps, « l'imagination débordante » des victimes de violence sexuelle laisse craindre des dérives politiques fondamentales à von Trotha (2007).

Ces diverses approches sociologiques de la violence m'amènent à concevoir la culture du viol comme une vision du monde par les victimes de violence sexuelle, si ce n'est par les femmes. Le harcèlement et les manifestations de misogynie quotidienne qui entretiennent un climat de tolérance à l'égard de la violence sexuelle participent à la légitimation symbolique de violences plus explicites. C'est précisément cette logique cumulative et non hiérarchique du continuum (Kelly, 2019 [1987]) que peut mettre en lumière l'idée de culture du viol, en refusant un principe de gradation des expériences de la violence sur la base de leur appartenance à un système commun. Cette perspective rejoint d'autres conceptualisations élaborées plus tard, comme la violence culturelle (Galtung, 1990). Il est même permis de penser que la notion de *culture du viol* préfigure un autre concept *malestream* : celui de violence symbolique (Bourdieu, 1998).

Le modèle théorique de Johan Galtung présente l'intérêt de mettre en évidence les violences indirectes, tout en insistant sur l'interrelation des trois catégories de violence qu'il isole, schématisée sous la forme d'un triangle qui évoque la métaphore de l'iceberg utilisée précédemment.

Figure 8-1 Le triangle de la violence selon Galtung

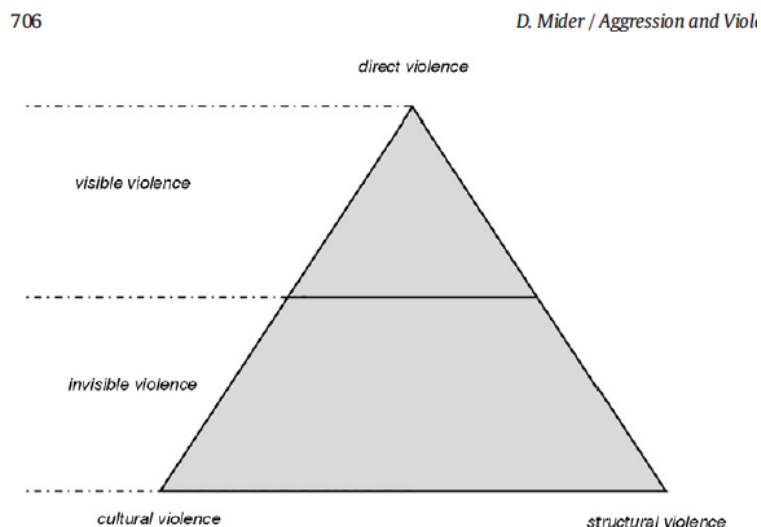


Fig. 1. Diagram of the relationship between direct, structural and cultural violence by Galtung (2004).

Comme l'illustre la figure 8-1, on retrouve au sommet la violence directe, entendre physique et interpersonnelle, dont Galtung suggère qu'elle est un fait social visible. Formant la base du triangle, la violence structurelle et la violence culturelle réfèrent aux institutions, aux structures sociales et à la culture, qui amènent les individus à adopter certains comportements et peuvent produire de la violence, de manière largement invisible. Le rapport entre les différentes formes de violence a une dimension circulaire que ce type de schéma donne difficilement à voir : la violence indirecte peut générer de la violence directe et, comme elle, entraîner la souffrance ou la mort des personnes qui y sont soumises. Réciproquement, la violence directe renforce la violence structurelle ou culturelle.

Cette conception trouve écho dans la définition de la culture du viol, souvent représentée sous la forme d'une pyramide, ce qui induit d'ailleurs une hiérarchisation qui peut contrarier une approche en termes de continuum. A titre d'exemple, parmi plusieurs sensiblement similaires, qui circulent dans les milieux militants et de l'intervention, voici le graphique diffusé par un CALACS sur les réseaux sociaux :

Figure 8-2 Exemple de schématisation pyramidale de la culture du viol



Bien connu en études féministes pour son concept de violence structurelle (Flynn *et al.*, 2016), Galtung a aussi conceptualisé la violence dite culturelle qui qualifie tout élément d'une culture utilisé pour rendre acceptables des actes de violence, qu'ils s'expriment sous une forme directe ou structurelle (Galtung, 1990). Suivant sa théorie, la violence directe est un évènement; la violence structurelle, un processus marqué de hauts et de bas; tandis que la violence culturelle apparaît comme un invariant, une permanence, « *remaining essentially the same for long periods, given the slow transformations of basic culture* » (Galtung 1990, p. 294). Cette conception m'apparaît intéressante pour appréhender la pertinence du concept de *culture du viol*. Par ailleurs, le concept de violence culturelle n'a pas connu la même fortune que celui de violence structurelle, peut-être parce qu'il n'apporte pas grand-chose de plus que le concept de violence symbolique formalisé par Bourdieu à partir des années 1970, toujours abondamment mobilisé et discuté dans la littérature sociologique.

Le concept de violence symbolique concerne le pouvoir d'imposer des significations, des normes culturelles et un ordre social aux individus, par des moyens qui légitiment, tout en les dissimulant, les structures de pouvoir à l'œuvre, par exemple la domination masculine (Bourdieu, 1998). De tels processus conduisent l'individu à accepter comme « normale » la différenciation sociale et les hiérarchisations qu'elle suppose, voire à se responsabiliser pour sa position de dominé – surveillé et puni, dirait Foucault, avec lequel Bourdieu a par ailleurs souvent croisé le fer sur ces questions. Pour reprendre le vocabulaire de ce dernier, la violence symbolique *extorque* des *soumissions* qui opèrent génération après génération dans la vie intime des agents sociaux, du fait de leur profonde et néanmoins imperceptible incorporation. Un principe robuste de l'effort théorique de Bourdieu tiendrait au fait que cette « forme de violence se passe d'instruments physiques dans son exercice mais a des effets similaires : l'obtention de la soumission et de la participation des dominés aux désirs et aux orientations des dominants » (Voirol, 2004, p. 413).

La culture du viol dialogue avec ces différents concepts critiques, mais en les prolongeant dans une direction spécifiquement féministe : elle dénaturalise la sexualité et montre comment elle est structurée par des rapports de pouvoir qui organisent notamment la subordination des femmes. Dans les corpus d'articles scientifiques étudiés, la notion de *culture du viol* a souvent été utilisée dans une perspective strictement discursive, centrée sur les représentations. De même, l'étude de la circulation médiatique a permis de relever des conceptions dématérialisées comme celle qui figure dans un texte signé par l'écrivaine Véronique Grenier et Koriass, un temps co-porte-paroles de la campagne *Sans oui, c'est non!*, selon qui la culture du viol est :

...une culture qui normalise et banalise, de manière plus ou moins subtile, les violences à caractère sexuel. Ce n'est donc pas une culture qui encourage explicitement les individus à commettre des agressions sexuelles (il est effectivement écrit nulle part « *Let's go, viole* »), c'est plutôt que « l'air ambiant » dans les médias, les processus de socialisation, les relations entre les individus, les institutions, font en sorte que oui, des violences ne seront pas reconnues comme étant telles, qu'elles seront minimisées, voire ridiculisées.³⁸⁹

Le regain d'intérêt actuel pour la notion de *culture du viol* prend place après le « tournant culturel » amorcé dans les sciences humaines et sociales au cours des années 1980, faisant référence à la mise en avant de l'importance de la culture dans la compréhension du comportement humain, des structures sociales et des développements historiques (Jackson, 1999). S'éloignant des explications matérialistes ou purement économiques au profit des théories poststructuralistes, l'analyse des phénomènes sociaux s'est de plus en plus intéressée au rôle du langage, des symboles et du discours dans la construction des réalités sociales. C'est d'ailleurs bien la notion de culture plutôt qu'idéologie du viol qui s'est propagée, soulignant une mise à distance du matérialisme marxiste selon lequel l'idéologie est rattachée à la classe dominante. Guillaumin (1972) utilise le mot *idéologie* à propos du racisme pour montrer que les idées et les pratiques sociales ne sont pas séparées. Par exemple, les insultes racistes (ou sexistes) ne sont pas seulement des mots : elles font partie d'un système de domination qui a aussi des formes plus « théoriques » ou « savantes ». Affirmer que le racisme (ou le sexisme) est une idéologie, c'est insister sur le fait que les rapports matériels de domination (par exemple, l'appropriation des femmes) et les idées qui les justifient sont inséparables, deux versants d'un même phénomène (Guillaumin, 2016 [1992]).

Selon moi, l'intérêt heuristique du concept de *culture du viol* réside précisément dans sa capacité à mettre en lumière à la fois des significations et des pratiques, des discours et des structures, des dimensions symboliques et institutionnelles. En ce sens, elle se rapproche de concepts comme la violence symbolique (Bourdieu, 1998) ou la violence culturelle (Galtung, 1990), tout en offrant un cadre spécifique pour penser la sexualité et les rapports de genre, comme le concept de sexage le propose de manière plus générale (Guillaumin, 2016 [1992]). Cette traversée permet de considérer que le potentiel heuristique de la culture du viol réside aussi dans sa capacité à « tenir ensemble l'idéal et le matériel » (Bidet-Mordrel *et al.*, 2016, p. 12), à savoir :

- Les discours et représentations qui banalisent la violence sexuelle;

³⁸⁹ Grenier, Véronique et Koriass (2017, 8 mai). « Pleurer avec les agresseurs », *Urbania*. <https://urbania.ca/article/pleurer-avec-les-agresseurs> Le texte a pour objectif de critiquer le traitement médiatique d'un procès pour viol collectif dans le *Journal de Montréal*.

- Les pratiques institutionnelles qui en minimisent l'importance, en euphémisent les effets et ou favorisent la (re)production;
- Les expériences corporelles et psychiques des victimes, qui traduisent la matérialité de cette domination.

Loin de se limiter à décrire des comportements, le concept de *culture du viol* dénaturalise un ordre hégémonique et dévoile les logiques de domination qui rendent ces violences tolérables ou banalisées. Il offre la possibilité de tenir ensemble l'expérience empirique des violences et la critique structurelle des rapports sociaux, de dé-fataliser la violence sexuelle, pour l'inscrire dans un cadre politique et transformable. Sous de telles conditions, le concept de *culture du viol* est une catégorie d'analyse utile pour une imagination sociologique féministe.

8.3.3 Une triple portée : descriptive, évaluative et explicative

Certaines théories dominantes ou concepts consacrés peuvent constituer un obstacle à la reconnaissance, à la mise en problème ou à la prise en charge de la violence sexuelle, en contribuant à son invisibilisation ou à sa dépolitisation, des mécanismes caractéristiques de ce que désigne la culture du viol. De tels constats soulignent la nécessité de recentrer l'imagination sociologique féministe sur les apports des études féministes, qui offrent des cadres analytiques plus aptes à penser la violence sexuelle comme un fait social total, c'est-à-dire profondément structurant. A l'instar du concept de genre, la culture du viol constitue un outil analytique qui nous indique qu'il y a du culturel et donc du social dans ce qui peut être perçu comme naturel. Sa portée heuristique et politique tient à ce qu'il permet de combiner trois dimensions distinctes mais complémentaires : descriptive, évaluative et explicative. Cette triple portée, inspirée des réflexions de Renault (2019, 2021), est révélée par les usages par les sujets sociaux « dans la rue » et dans la littérature scientifique. Elle confère au concept une épaisseur théorique qui le distingue d'autres concepts mobilisés pour analyser la violence sexuelle.

En premier lieu, la culture du viol est un outil descriptif car il permet de relier entre eux des phénomènes apparemment hétérogènes – mythes sur le viol, blâme des victimes, *slut-shaming*, continuum des violences – et de les saisir comme un système cohérent de normalisation de la violence. Autrement dit, il offre la possibilité de rendre compte de situations qui seraient difficilement intelligibles pleinement à l'aide de catégories comme *facteurs de risque*, *biais cognitifs* et même *mythes sur le viol*, notion utile mais qui ne devrait pas subsumer l'idée de *culture du viol*. Sa capacité connective constitue sa force : elle offre

un cadre cohérent pour comprendre comment des manifestations dispersées participent toutes d'un même ordre social. Pour détourner la métaphore de la chanson *Blurred lines*, les lignes de la culture du viol n'apparaissent pas si floues, mais tracées par des siècles de tradition.

En second lieu, la culture du viol est un concept porteur d'une critique implicite : nommer la culture du viol, c'est déjà dénoncer son intolérabilité et refuser sa naturalisation. En ce sens, elle s'apparente aux « concepts épais » (Renault, 2021), qui associent toujours une description factuelle à un jugement normatif. Dire qu'une situation relève de la culture du viol, c'est déjà affirmer une exigence de transformation. La notion de *culture du viol* permet de mettre en lumière un effet de normalisation, qui peut être compris comme la capacité des groupes dominants à dissimuler ou à euphémiser leur violence mais également en la requalifiant ou en la rendant méconnaissable, à l'interpréter pour autre chose que ce qu'elle est. La notion de *culture du viol* apparaît comme un levier critique pour dépasser les approches centrées sur les comportements individuels et réinterroger les structures sociales qui rendent la violence sexuelle. Cette portée évaluative confère au concept sa force mobilisatrice : il alimente l'indignation, fédère des contre-publics et ouvre la voie à un horizon émancipateur.

Enfin, le concept de *culture du viol* a une portée explicative car il sert à désigner des causes sociales et culturelles de la violence sexuelle, au-delà des comportements individuels, et en proposer une hypothèse forte sur la manière dont les rapports de genre produisent et reproduisent la domination. Il ne désigne pas seulement des situations ou des pratiques, mais pointe aussi leurs causes sociales et culturelles. Invoquer l'idée de culture du viol permet de comprendre comment des structures sociales, des institutions et des discours produisent et reproduisent la violence sexuelle. En mettant au jour les mécanismes de naturalisation et d'euphémisation, elle dévoile le rôle actif de la violence dans la reproduction des rapports de genre. C'est dans cette optique que l'emploi des mots *culture du viol* gagne à être pensé comme un exercice critique au sens fort du terme : non seulement en tant que mise en lumière des violences sexistes et des rapports de domination qui les soutiennent, mais aussi comme point d'appui pour questionner l'ordre social dans ses fondements.

Cette triple portée confère au concept une valeur particulière dans le champ sociologique. La mobilisation de cette notion ne se limite donc pas à une dénonciation descriptive : elle ouvre la possibilité d'un travail théorique et politique qui articule diagnostic du présent et projection de futurs possibles. En ce sens, elle participe pleinement d'un projet de transformation, en contribuant à nommer l'oppression, à dévoiler ses

mécanismes d'acceptabilité, et à imaginer d'autres formes de rapport au corps, au genre et à la sexualité. À la fois outil empirique, langage critique et hypothèse explicative, la culture du viol offre un cadre souple et opérationnel, qui implique de s'ancrer dans les pratiques et les contextes, au risque de dérives universalistes, ethnocentristes et racistes.

Conclusion du chapitre

Ce dernier chapitre a proposé une discussion dialectique de l'idée de *culture du viol*, envisagée tour à tour comme acquis, comme objet de controverses et comme catégorie à réinvestir.

Dans une première partie, il s'agissait de mettre en lumière la force émancipatoire de la notion. Forcée dans la colère des opprimées, portée par des militantes et des contre-publics féministes, puis popularisée dans les milieux universitaires, la culture du viol s'est révélée un instrument puissant de politisation. Elle a permis de rendre visibles des réalités occultées, de légitimer des savoirs situés et de contribuer à transformer l'agenda médiatique, académique et politique. La seconde partie a souligné les limites et contradictions de cette circulation. Inégalement relayée dans les espaces médiatiques, souvent déformée par le *backlash*, la notion est aussi sous le coup des asymétries de reconnaissance qui, favorisant les voix masculines, marginalisent les féministes. L'héritage des radicales, tout en étant fondateur, continue de susciter un malaise, parfois au prix d'un effacement, comme en témoigne les omissions citationnelles. Enfin, les usages culturalistes et psychologisants du terme, centrés sur les croyances ou les attitudes, tendent à affaiblir sa portée critique en occultant les dimensions matérielles, intersectionnelles et structurelles de la violence sexuelle. La troisième partie a montré, en contrepoint, que ces tensions n'invalident pas l'utilité du concept, mais en révèlent les conditions d'efficacité.

Loin de se réduire à un mot d'ordre militant ou à une métaphore médiatique, ce concept constitue une catégorie critique dotée d'une réelle fécondité analytique. En premier lieu, j'ai souligné sa capacité à saisir la complexité des violences sexuelles en « tenant plusieurs fils à la fois » permet d'articuler faits empiriques, expériences subjectives, discours institutionnels et mécanismes de déni collectif. Elle fonctionne comme un outil heuristique qui révèle les angles morts et les pratiques d'invisibilisation, tout en intégrant les apports d'une perspective intersectionnelle. En second lieu, elle contribue à décloisonner la notion de violence. Par son inscription dans une logique de continuum, elle relie les violences ordinaires et les violences extrêmes, les dimensions idéelles et matérielles, en montrant comment elles appartiennent à un même système de domination. Elle prolonge et enrichit des concepts comme la

violence symbolique ou la violence culturelle, en insistant sur la spécificité des rapports sociaux de genre et de sexualité.

La culture du viol contribue à dépasser la polarisation entre une définition trop restrictive de la violence (qui en minore la portée) et une définition trop extensive (qui risque de diluer sa spécificité). Elle invite plutôt à comprendre comment différentes formes de violences – physiques, symboliques, structurelles – s’articulent entre elles dans un continuum. Ce décloisonnement a des conséquences théoriques et politiques importantes. Il permet de reconnaître comme violences des expériences souvent disqualifiées et d’interroger les mécanismes sociaux qui les rendent tolérables. Il ouvre aussi la voie à une analyse intersectionnelle, car ces mécanismes n’affectent pas toutes les femmes de la même manière, mais se combinent avec des rapports de race, de classe ou de sexualité.

Penser et lutter en termes de *cause féministe* s’impose empiriquement, d’une part, parce que la violence sexuelle ne vise pas uniquement les femmes majoritaires (cisgenres, hétérosexuelles, etc.) et, d’autre part, parce que certaines femmes, notamment conservatrices, participent activement à des dynamiques antiféministes ou à des formes de domination à l’égard d’autres femmes (Dworkin, 2012). La présente thèse en offre différents exemples, notamment médiatiques, concernant la réception de la notion de *culture du viol*. Cette perspective d’espace de la cause féministe s’impose aussi théoriquement, si l’on veut éviter d’essentialiser les catégories d’analyse (Guillaumin, 2016 [1992]) et rendre compte de l’imbrication des rapports de pouvoir (Hill Collins et Bilge, 2016). Dénaturaliser le sujet politique « femmes » implique parfois de tenir à distance l’idée d’une stricte adéquation entre ce sujet et l’objet de l’action politique, en l’occurrence la lutte contre la violence sexuelle. Enfin, il semble politiquement nécessaire de penser en termes d’espace de la cause féministe pour favoriser la construction d’alliances et de coalitions, y compris avec des hommes proféministes, sous certaines conditions (Dupuis-Déri, 2008).

Enfin, la culture du viol possède une triple portée – descriptive, évaluative et explicative – qui lui donne son épaisseur théorique. Elle décrit des réalités sociales invisibilisées, les qualifie comme inacceptables, et en dévoile les causes structurelles. À ce titre, elle peut être envisagée comme une catégorie d’analyse suffisamment ancrée empiriquement pour rendre compte de situations concrètes, mais assez critique pour interroger les mécanismes de reproduction de la domination. Ainsi, la métaphore de la brique et du fanal prend tout son sens : la culture du viol éclaire les zones d’ombre de la domination et fournit un langage pour imaginer leur dépassement.

CONCLUSION GÉNÉRALE

*We cannot hope to transform « rape culture »
without committing ourselves fully to resisting
and eradicating patriarchy.*

bell hooks³⁹⁰

L'analyse développée dans cette thèse invite à saisir la notion de culture du viol comme une idée politique, c'est-à-dire un outil qui met la pensée critique en mouvement. Loin de constituer un concept figé, l'idée de culture du viol circule entre sphères militantes, académiques et médiatiques, se transformant au gré des contextes, des controverses et des usages. La variabilité terminologique observée dans le champ académique, entre notion, concept, idéologie ou lentille confirme la plasticité d'un objet critique dont la vitalité tient précisément à sa capacité d'adaptation aux contextes d'analyse. Cette plasticité explique à la fois son efficacité et les résistances qu'elle suscite. Cette circulation demeure toutefois inégale : si la notion a acquis une légitimité scientifique dans l'espace anglophone, sa reconnaissance reste fragile dans l'espace francophone, où le travail de clarification conceptuelle apparaît relativement embryonnaire. Sa portée tient à sa capacité à être sans cesse retravaillée dans une perspective féministe attentive aux rapports sociaux, aux dynamiques de visibilité des savoirs et aux conflits de légitimité autour de la définition de la violence sexuelle.

La notion de *culture du viol* apparaît à la fois ample et réductrice. Ample, parce qu'elle rattache la violence sexuelle à un horizon social qui dépasse les seuls actes de brutalité physique sous responsabilité individuelle – sans les perdre de vue; réductrice, parce qu'elle condense dans son appellation même, une représentation socialement puissante qui résonne avec les scripts dominants les plus étroits du viol, que les réalités de la violence sexuelle remettent en cause. C'est pourquoi il convient de concevoir la *culture du viol* comme une catégorie en tension, en raison des rapports de pouvoir et des appropriations multiples en présence, mais aussi dotée d'un potentiel analytique et politique toujours renouvelé pour appréhender la violence sexuelle.

³⁹⁰ hooks, b. « Seduced by violence no more », p. 295-299, in Buchwald, Fletcher et Roth (2005[1993]). *Transforming a Rape Culture*, Milkweed Editions, p. 295.

La métaphore de la brique et du fanal illustre la double fonction critique du concept, à la fois arme et outil de connaissance. Brique façonnée par la colère des opprimées, l'idée de culture du viol est utilisée comme arme politique pour fissurer les murs du silence, frapper les évidences naturalisées et dénoncer la complicité des institutions. Fanal pour l'imagination sociologique, le concept éclaire la violence sexuelle comme un fait social total : un continuum historique reliant des violences ordinaires aux crimes les plus spectaculaires attribués à des « monstres », articulant genre, autres rapports sociaux de domination et logiques institutionnelles. Cette double fonction s'est manifestée dans les mobilisations féministes qui ont contribué à inscrire l'idée de culture du viol dans l'espace public québécois. Certes, la dynamique des mots-clics (#AgressionNonDénoncée, #MeToo) suscite des critiques quant à la performativité ou à la superficialité de l'engagement numérique (Trovato, 2023). Or, le féminisme de *hashtag* (Keller *et al.*, 2016) a aussi permis d'activer un féminisme de terrain qui se manifeste au Québec dans des opérations protestataires concrètes : création de collectifs (ex. Québec contre les violences sexuelles), actions directes découlant de la culture du *call-out* (ex. *stickergate*), manifestations, témoignages publics, lettres ouvertes, etc. Les résultats de cette thèse vont ainsi dans le sens de Hübner et Pilote (2020), selon qui la circulation du mot-clic #StopCultureDuViol a contribué à mettre en lumière la banalisation des violences sexuelles et a favorisé l'émergence d'un débat public sur le sujet, jusque dans les institutions. Il en ressort notamment que le milieu universitaire est désormais assujéti à la Loi 22.1, *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*.

L'analyse des représentations de 1 426 étudiantes d'universités francophones met en évidence trois dimensions étroitement imbriquées de la culture du viol qui font écho aux analyses féministes radicales élaborées dans les années 1970 : la tendance à tenir les victimes responsables de leur agression, la banalisation de la violence sexuelle et la justification des agresseurs. Contrairement aux résultats obtenus par une étude similaire en Nouvelle-Écosse (Crocker et Sibley, 2020), où la notion de *rape culture* est principalement associée à des cas médiatisés spectaculaires, les étudiantes québécoises mobilisent aussi des exemples tirés de situations ordinaires et intimes, témoignant d'une lecture plus structurelle du phénomène, voire d'une familiarité quasi experte avec cette idée. Les données massives de Google Trends en ont par ailleurs révélé l'inscription dans des pratiques de recherche d'information par le grand public.

Les résultats convergent pour montrer comment le terme *culture du viol* fait son entrée décisive dans l'espace public québécois, avec une diffusion sociale inscrite dans une chronologie marquée par quatre moments sociopolitiques majeurs : 1) l'irruption du terme en 2014 à la suite des affaires survenues à

l'Université d'Ottawa en 2014, porté par Anne-Marie Roy, une étudiante survivante et militante circulant entre les espaces linguistiques anglophone et francophone; 2) le point culminant de l'attention qu'il suscite en octobre 2016 après les agressions sexuelles perpétrées dans les résidences de l'Université Laval; 3) le moment #MeToo/#MoiAussi en 2017 et 4) la révolte Dis son nom en 2020. La presse a joué un rôle d'amplification, intégrant à leur agenda le vocabulaire et les cadres interprétatifs et féministes, parfois au prix d'une neutralisation de leur portée critique. Ce processus rappelle ce qu'analyse Granjon (2018) à propos des mouvements sociaux : les opérations de cadrage, qu'elles soient portées par des individus ou des collectifs organisés, permettent d'engager d'autres actrices, dont des journalistes, dans la (re)définition des enjeux. La visibilité des contre-publics féministes qui mobilisent le vocabulaire critique de la *culture du viol* apparaît pourtant bien inégale : des figures masculines blanches cisgenres, bénéficiant de différents autres capitaux, continuent de dominer la production publique de sens de cette notion, tandis que les voix féministes, femmes, jeunes, racisées ou *queer*, peinent à s'imposer, parfois même dans l'espace de la cause féministe.

Cette thèse met en évidence les origines militantes de la *rape culture*, une idée forgée collectivement, comme tout produit du « travail de conscientisation des féministes » (Biland, 2020, p. 4), par des femmes engagées depuis des décennies et même des siècles dans divers mouvements sociaux de lutte contre la violence et la domination. Si le terme a été importé ensuite dans le vocabulaire des sciences sociales, des études sur la violence sexuelle et institutionnalisé dans les politiques de prévention, la notion de *culture du viol* appartient d'abord à la « critique non-savante des injustices et dominations structurelles », à l'instar des concepts de *patriarcat* et de *racisme* (Renault, 2021, p. 405). En ce sens, l'argument de Phillips (2017) est contestable, selon lequel l'expression *rape culture* s'est diffusée de l'académie au *Urban Dictionary*, c'est-à-dire des discours savants vers les discours populaires. De plus, contrairement à ce que suggéraient des études antérieures, c'est à Martha Burt (1980) que revient la primeur de l'entrée académique du terme, repoussant d'une décennie les premières occurrences scientifiques recensées par Phillips (2017).

Revendiquer l'ancrage militant du concept de *culture du viol* n'est pas sans risque : cela peut servir de prétexte à sa disqualification, renvoyé au rang de slogan plutôt que reconnu comme outil d'analyse rigoureux. La thèse montre que la notion circule de façon polarisée dans l'arène publique : mobilisée comme outil critique et militant, elle est aussi objet de dénégation, parfois réduite à une panique morale par des voix antiféministes, notamment le fait de personnalités du show-business. Les analyses inédites

des données d'ESSIMU révèlent par ailleurs un écart révélateur : si les individus statistiquement plus exposés aux violences sexuelles perçoivent le plus fréquemment la culture du viol comme un problème dans leur université, une proportion significative de professeurs, principalement des hommes, déclarent ne pas la reconnaître comme telle. La question de la légitimité des locutrices se pose alors avec acuité : les victimes, leurs alliées ou même les chercheuses peuvent-elles mobiliser le terme sans devoir faire face à une contestation permanente ? Les mobilisations féministes observées au Québec au cours de la dernière décennie ont permis de déplacer certaines lignes : les violences sexuelles en milieu universitaire sont reconnues comme un problème public, les agressions sexuelles dénoncées par les femmes autochtones de Val-d'Or ont accédé à une visibilité publique inédite qui a probablement permis la tenue de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (Rousseau, 2025), sans pour autant donner lieu à des poursuites pénales contre les policiers mis en cause. La question posée par Spivak Chakravorty (2009[1988]), « Les subalternes peuvent-elles parler ? », demeure ouverte.

Examiner comment l'idée de *culture du viol* est devenue objet d'attention publique et académique dans différents espaces sociaux anglophone et francophone, scientifiques, militants ou médiatiques, permet de constater qu'elle constitue à la fois une idée politique féministe issue de la colère des opprimées (Guillaumin, 1981) et, comme le suggère le titre même de la thèse, une catégorie utile d'analyse sociologique. Le questionnement de recherche sur ce que nous apprend cette circulation quant à son potentiel pour appréhender la violence sexuelle en tant que fait social trouve ici une réponse nuancée. Le concept de *culture du viol* démontre un potentiel remarquable pour rendre visible la violence sexuelle comme phénomène collectif, structurel et historiquement produit, plutôt que comme somme d'actes individuels. C'est précisément cette capacité à déplacer le regard, du cas particulier vers les conditions sociales et institutionnelles qui le rendent possible, qui en fait un outil heuristiquement fécond pour l'imagination sociologique féministe, sous certaines conditions. Scott (1988) l'avait montré à propos du genre comme catégorie utile d'analyse historique.

La pertinence d'un outil critique ne va pas de soi : elle dépend des conditions sociales ou épistémiques dans lesquelles il est mobilisé, et des usages auxquels on le soumet. Or ces appropriations, en particulier académiques, peuvent fragiliser une idée politique : récupérée, simplifiée ou autrement dépolitisée sa charge critique s'en trouve affaiblie. Certaines féministes semblent aussi hésiter à s'en saisir, peut-être par crainte du *backlash* antiféministe et, plus largement, contre les savoirs qui dérangent le statu quo (Descarries et Ricci, 2019). Le terme *culture du viol* manque probablement d'une dimension

aspirationnelle, comparativement à la notion de *culture du consentement*, non sans lien avec les politiques (néo)libérales du « *feeling good* » qu’Ahmed (2007) décèle dans la *souriante* notion de diversité, une analyse que j’ai développée par ailleurs (Ricci, 2015).

La triple portée du concept de culture du viol, descriptive, évaluative et explicative, que cette thèse a mise en évidence (chap. 8), ne suffit pas à le protéger des tensions, des résistances et des usages disqualifiants qui rappellent les luttes inachevées dont il procède. À côté de sa capacité à nommer et à mobiliser, l’idée de *culture du viol* demeure traversée par des contradictions. Les usages psychologisants du terme, centrés sur les croyances ou les attitudes individuelles, tendent à en affaiblir la portée critique en occultant les dimensions structurelles de la violence sexuelle. En outre, ce fait social ne saurait se limiter à une conception culturaliste de la culture, pour le dire ainsi. Invoquer la culture comme facteur explicatif de la violence sexuelle risque en effet de réactiver des modes d’action racistes, colonialistes ou classistes, à l’image de la dynamique que Gayatri Spivak Chakravorty (2009[1988]) désigne par la formule « des hommes blancs sauvant des femmes brunes des hommes bruns ». Sa pertinence comme outil d’analyse exige au contraire de l’ancrer dans une perspective matérialiste et intersectionnelle, attentive à tous les rapports de domination à l’œuvre dans la (re)production de la violence sexuelle. À l’instar de ce que rappelle Veillette (2023) à propos du genre, il convient aussi d’éviter de fétichiser l’idée de culture du viol en oubliant les conditions épistémologiques qui ont permis son émergence. La culture du viol est un concept peut-être tardivement nommé et diffusé, mais précocement pensé.

En revisitant les origines de cette idée, j’ai cherché à contribuer à une meilleure connaissance des *praxis* féministes qui permettent aujourd’hui de concevoir, et par là même de combattre une culture du viol. Retracer de manière ample la genèse de la notion de « *rape culture* » a mis en lumière l’histoire intellectuelle qui a forgé cette catégorie d’analyse politique et permet, encore aujourd’hui, de tenir à distance les conceptions dépolitisées de la violence sexuelle. L’analyse du travail citationnel dans des articles académiques a permis de revaloriser la contribution d’autrices et d’œuvres parfois négligées parce qu’elles ne coïncident pas avec les canons de la recherche scientifique ou tout simplement avec le mot-clé. Elles ont pourtant participé activement à la construction du cadre critique que désigne aujourd’hui la culture du viol, bien avant que l’expression ne soit formalisée. Les racines de cette idée politique plongent ainsi dans les *praxis* des femmes Noires engagées pour les droits civiques qui, au moins depuis le XIX^e siècle, politisent la violence sexuelle; Ida B. Wells en constituant un exemple éloquent. Si une définition féministe radicale « classique » de la culture du viol réfère à un environnement sexiste qui minimise,

banalise et encourage la violence masculine à l'encontre des femmes (Buchwald, Fletcher et Roth, [1993] 2005), le travail de longue haleine des féministes Noires nous invite à poursuivre l'analyse des liens entre la violence sexuelle et le patriarcat, le racisme et d'autres systèmes d'oppression. Ce travail, parfois accompli aux marges de l'espace de la cause féministe, pourrait permettre de mieux saisir les causes et conséquences d'une culture du viol, tout en développant des résistances plus solidaires et transformatrices.

Les assises historiques et théoriques du concept, telles que cette thèse les a réexaminées, révèlent qu'il convoque à la fois des luttes féministes antiracistes et des fondements racistes. Les prises de position racistes de certaines féministes radicales assombrissent leur contribution à la mise en évidence du caractère systémique des violences sexuelles et nuisent à la pleine compréhension de la culture du viol comme phénomène empirique. Nous sommes donc aux prises avec un héritage à la fois décisif et encombrant, qui requiert une réappropriation critique informée par une perspective intersectionnelle et attentive aux distinctions entre féministes radicales. La querelle Brownmiller/Davis renvoie ainsi à des enjeux toujours vifs. Par exemple, comment considérer que le sous-signalage des violences sexuelles aux autorités contribue à perpétuer la culture du viol (Griffin, Wentz et Meinert, 2021), sans ignorer que des femmes déjà précarisées socialement et économiquement peuvent se sentir acculées à un silence stratégique ? Combien, parmi elles – issues des Premières Nations, afrodescendantes, d'origine arabe, considérées comme des personnes de minorités sexuelles et de genre, en situation de handicap ou confrontées à des enjeux de santé mentale – choisissent consciemment le silence pour éviter de stigmatiser davantage les hommes des mêmes communautés qui font face à la répression policière ?

Dans des contextes de réponses sociales, politiques et institutionnelles largement inadéquates pour prévenir les violences sexuelles, l'attention publique et médiatique captée par la dénonciation de la culture du viol – pour expliquer ces violences comme les réponses qu'elles entraînent – perturbe l'inertie garante d'impunité. Les organisatrices de la manifestation *Take back the night / À nous la nuit* qui s'est déroulée à Montréal le 21 novembre 2014 protestaient contre la réponse du Service de police de Montréal (SPVM) aux agressions sexuelles perpétrées par des chauffeurs de taxi, qui avait suggéré aux femmes d'éviter de se déplacer seules ou alcoolisées plutôt que de mettre en place des mesures contre les agresseurs, une posture caractéristique de la culture du viol. Les militantes réclamaient aussi la transformation des campus en espaces véritablement sécuritaires pour les femmes, interpellant les administrations sur leur responsabilité d'adopter des politiques adéquates pour assurer « notre droit de

vivre et d’aller où bon nous semble, sans peur de violence, à toute heure de la journée ou de la nuit »³⁹¹. Les controverses politico-sexuelles fournissent à la fois des contraintes et des opportunités politiques à l’expression d’une protestation féministe contre la culture du viol qui se formule bien souvent, mais pas seulement, dans l’arène des médias socionumériques (Rentschler, 2014). La couverture médiatique de ces scandales révèle ainsi les conditions sociales de circulation de la notion et les logiques de domination qui en déterminent la portée.

Sur le plan des apports théoriques, cette thèse a mobilisé une approche composite de l’histoire des idées politiques, articulant plusieurs traditions : l’École de Cambridge, attentive au vocabulaire d’une époque et aux controverses qui en structurent le sens; l’histoire sociale de la pensée, qui invite à tenir compte des conditions matérielles dans lesquelles circulent les idées; et l’histoire populaire des idées, parce qu’elle s’intéresse à la pensée des subalternes et considère le mouvement social comme un contexte d’interprétation à part entière. À cela s’ajoute le modèle de Lorraine Daston (2000) sur la constitution des objets légitimes de savoir, qui a permis de mieux structurer la *biographie* du concept de culture du viol. La robustesse de la démarche tient à la convergence de corpus variés, articulant le qualitatif et le quantitatif, le diachronique et le synchronique, l’anglophone et le francophone. La mise en dialogue des différents matériaux constitue un levier heuristique central pour éclairer la circulation, les représentations et les mécanismes de (dé)légitimation de l’idée de culture du viol.

Dans cette entreprise, il importe de reconnaître certaines limites, à commencer par une certaine part d’arbitraire que suppose l’usage interprétatif des facteurs historiques, sociaux et politiques constituant le contexte de diffusion des « théories voyageuses », suivant Möser (2013), par exemple quant à la sélection des éléments jugés pertinents pour comprendre les pics de popularité des recherches en ligne sur la culture du viol. Il convient aussi de garder à l’esprit que ce type de matériau fourni par Google, comme les sources médiatiques, ne permet pas de saisir l’ensemble des activités, souvent moins visibles, qui constituent l’ancrage durable d’un mouvement social (Fillieule, 2007). Si la méthodologie Google Trends offre un outil puissant pour saisir la diffusion sociale de la notion, l’absence de données démographiques sur les internautes ou l’opacité des algorithmes de classement constituent des limites indépassables (Cardon, 2018; Gillespie, 2014).

³⁹¹ Extrait de la page Facebook de la manifestation <https://www.facebook.com/events/358845107612338/> (dernière consultation le 15 septembre 2025).

Dans un autre registre, il n'a pas été possible d'approfondir l'étude des perceptions de la culture du viol, notamment comme problème (ou non) à l'université. D'ailleurs cet item du questionnaire ESSIMU comprenait une question ouverte (*Veillez svp expliquer votre réponse*) dont les analyses restent à faire. Comparer ces réponses obtenues en 2016 avec des données analogues collectées dix ans plus tard (post-#MeToo) offrirait un éclairage précieux sur l'évolution des représentations. C'est une piste que j'inscris volontiers dans les suites possibles de la thèse. Il faut également reconnaître qu'une reconstitution plus fine des dynamiques à l'œuvre en milieu universitaire, à l'UQAM par exemple, avec ses actrices spécifiques, ses tensions internes et ses contradictions, aurait enrichi l'analyse. Un article sur l'histoire d'ESSIMU publié dans les *Nouveaux Cahiers du socialisme* (Ricci, 2017b), puis développé pour la revue *Violence Against Women* (Ricci et Bergeron, 2019) a nourri cette dimension au-delà de ce que la thèse a pu en restituer. La thèse telle que déposée est également le résultat de coupes importantes. Plusieurs analyses n'ont pas pu y trouver leur place, notamment un dépouillement d'une quinzaine de mémoires déposés en commissions parlementaires contenant l'expression *culture du viol*, qui aurait pu permettre de dégager les éléments définitoires retenus par des organisations de terrain (groupes féministes, syndicats et associations étudiantes). Un chapitre entier consacré à la réfutation du concept a aussi été mis de côté, bien que ce travail ait contribué à une connaissance plus fine des stratégies de délégitimation, dont on trouve notamment des traces en section 7.4.3.

Il convient aussi de revenir sur une dimension qui aurait pu être rendue plus explicite : la participation observante, une posture dans laquelle c'est la participation qui vient en premier, et l'observation analytique qui s'y greffe (Soulé, 2007). Avant et pendant la thèse, j'étais présente dans les milieux militants, les espaces médiatiques, les discussions sur les réseaux socionumériques et les débats institutionnels entourant la violence sexuelle en milieu universitaire, non pas comme chercheuse infiltrée, mais comme actrice engagée qui a progressivement développé une posture analytique sur ce qu'elle traversait. L'expérience de participation observante a nourri mon imagination sociologique féministe de manière diffuse et continue : elle m'a permis de côtoyer des actrices d'horizons variés, de repérer des glissements discursifs dans leur discours ou encore d'observer en temps réel des rapports de pouvoir que les corpus textuels ne restituent pas toujours dans leur épaisseur. Ce que j'ai pratiqué ne relève donc pas de l'observation participante au sens ethnographique du terme, avec carnet de terrain, notes systématiques, entrées datées, etc.

Le choix des matériaux et des angles d'approches retenus (tableau récapitulatif à la fin du chapitre 3) témoigne de trois logiques qui se sont imposées au fil du parcours et que j'assume chacune pleinement, en dépit de certaines limites. La première logique est stratégique. Face à un objet exposé aux attaques réactionnaires, j'ai fait le pari de la robustesse par la convergence : croiser des corpus variés, articuler le qualitatif et le quantitatif, adopter une approche à la fois diachronique et synchronique. La triangulation des données peut aussi constituer une réponse aux tentatives de disqualification des « sujets obstinés » (Ahmed, 2012). La deuxième logique est d'ordre méthodologique : cette thèse était l'occasion d'explorer des méthodes et des outils avec lesquelles je souhaitais me familiariser, notamment du côté quantitatif, ce qui représentait une rupture délibérée avec mes recherches antérieures, fondées sur des entretiens ou des récits de vie. La troisième logique est personnelle : après avoir recueilli des témoignages sur certaines formes les plus brutales de violences faites aux femmes, j'ai choisi de prendre soin de moi. Ne pas rencontrer des personnes victimes de violences sexuelles n'était pas un évitement méthodologique, mais une décision éthique, à l'égard des participantes potentielles comme à l'égard de moi-même. Tous ces choix ont nécessairement impliqué des renoncements.

Ce travail de thèse n'a effectivement pas épuisé le champ des possibles : la compréhension des réticences institutionnelles, de la construction médiatique de la culture du viol ou encore des pratiques de résistance restent à approfondir. Parmi les pistes pour la recherche future, il serait notamment pertinent de développer l'étude des actions collectives qui ont entraîné l'appropriation de la notion de culture du viol par les féministes contemporaines, ainsi que des processus de *backlash*. J'entends contribuer à de telles recherches avec un projet postdoctoral consacré aux listes d'agresseurs, ce qui me permettra de mieux cerner la portée sociale et politique du concept de culture du viol à l'ère 2.0. Le projet s'intéresse aux actrices qui participent à la production de listes d'agresseurs, ainsi qu'aux impacts de ce mode d'action politique sur leur vie personnelle. Au plan collectif, il s'agira d'examiner dans quelle mesure ce genre de listes contribue au travail politique féministe en confrontant la culture du viol, à partir d'entretiens individuels. La démarche permettra ainsi de donner toute sa place à ce que le biographique révèle : les petits gestes, les interactions situées, les décisions prises dans l'urgence, une dimension que la présente recherche n'a pu qu'effleurer.

La thèse a montré que la culture du viol ne se diffuse pas seulement par des débats abstraits, mais qu'elle s'ancre dans des crises situées, locales et hautement politisées, l'université apparaissant comme un champ de bataille où se jouent ces luttes de définition, de visibilité et de (dé)légitimation. Produire ou mobiliser

des savoirs aptes à rendre visibles les rapports de domination constitue en soi un geste politique, susceptible d'ébranler l'ordre établi. C'est précisément là, au cœur de ces luttes, que l'imagination sociologique féministe puise une grande part sa pertinence : elle ouvre des horizons de transformation individuelle et collective. Chez Mills, le travail sociologique n'est pas qu'un assemblage de méthodes et de concepts : il engage une part d'utopie, la capacité à voir autrement ce qui est donné pour inévitable. Et c'est là où les féminismes matérialistes apportent quelque chose de décisif. Gaussoit (2012) le formule bien : le changement social, dans cette perspective, ne relève pas d'un horizon idéalisé, d'une utopie planante déconnectée du réel. Il est ancré dans l'analyse des rapports sociaux concrets, dans la mise à nu des mécanismes matériels et symboliques qui produisent et reproduisent la domination. L'imagination, ici, est rigoureusement informée par le réel.

Le concept de culture du viol constitue un exemple de savoir transformateur : il ne décrit pas seulement un état de fait, il le politise, il le rend contestable. Signaler que la violence sexuelle n'est pas une fatalité, mais le produit d'un ordre social historiquement construit, c'est déjà un acte d'imagination, parce que cela ouvre la possibilité de le défaire. Rendre visible la domination qui se dissimule derrière des formes symboliques, nommer les mécanismes par lesquels elle se naturalise et se banalise, c'est déjà esquisser un horizon où elle ne le serait plus. Comme aimait à le souligner Francine Descarries, regrettée bâtitseuse des études féministes au Québec, les féministes à l'université ne se sont pas contentées de créer de nouveaux concepts, de nouveaux objets de recherche ou de nouveaux cours : elles ont remis en question les conditions de production et de légitimation du savoir, transformant en profondeur la manière même de penser l'université³⁹². Dans un monde féministe, tel que je l'imagine avec Sara Ahmed (2017), les rabat-joie et autres sujets obstinés savent que le théorique est personnel, et que nommer ce qui opprime est déjà un acte de soulèvement. Voilà pourquoi l'idée politique de culture du viol fonctionne comme un concept rabat-joie : en rompant le confort de l'évidence, il ne peut que déranger.

³⁹² Pour une référence récente, qui constitue peut-être l'une des dernières interventions médiatiques de Francine Descarries, voir Bernatchez, Marie-Lou (2026, 20 avril). L'influence des mouvements sociaux sur les universités canadiennes. *Affaires universitaires*. <https://www.affairesuniversitaires.ca/articles-de-fond-fr/linfluence-des-mouvements-sociaux-sur-les-universites-canadiennes/>

ANNEXE A

CERTIFICATION ÉTHIQUE



No du certificat : S-705681

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Le Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM, a examiné le protocole de recherche suivant et jugé conforme aux pratiques habituelles et répond aux normes établies par le Cadre normatif pour l'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM (juin 2012).

Protocole de recherche

Chercheur(e) principal(e) : Manon Bergeron

Unité de rattachement : Département de sexologie

Équipe de recherche UQAM :

Co-chercheur(s) : Martine Hébert (département de sexologie); **Agente de développement :** Lyne Kurtzman (Service aux collectivités de l'UQAM); **Personnel de recherche :** Manon Robichaud et Marie-France Goyer (UQAM); **Représentante du milieu de pratique :** Nathalie Duhamel (RQCALACS).

Étudiant(s) de l'UQAM réalisant leurs projets de mémoire ou de thèse (incluant les thèses de spécialisation) dans le cadre du présent protocole de recherche : Sandrine Ricci (doctorat en sociologie UQAM); Coralie Labelle (maîtrise en service social, Université de Montréal – co-direction).

Titre du protocole de recherche : *Portrait des violences sexuelles en milieu universitaire au Québec*

Organisme de financement (le cas échéant) : Condition féminine Canada; Réseau Québécois en Études Féministes (RÉQEF); Faculté des sciences humaines de l'UQAM (2015-2016)

Modalités d'application

Le présent certificat est valide pour le projet tel que soumis au CIEREH. Cependant il ne couvre que le recrutement et la collecte de données effectués auprès des membres de la communauté universitaire (étudiants, professeurs, chargés de cours, maîtres de langues, employés de soutien et cadres de l'UQAM).

Les modifications importantes pouvant être apportées au protocole de recherche en cours de réalisation doivent être communiquées au comité¹.

Tout évènement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité ou l'éthicité de la recherche doit être communiqué au comité.

Toute suspension ou cessation du protocole (temporaire ou définitive) doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat d'éthique est valide jusqu'au **3 septembre 2016**. Selon les normes de l'Université en vigueur, un suivi annuel est minimalement exigé pour maintenir la validité de la présente approbation éthique. Le rapport d'avancement de projet (renouvellement annuel ou fin de projet) est requis pour le **3 août 2016**. Vous recevrez automatiquement un premier courriel de rappel trois mois avant la date d'échéance du certificat.

Éric Dion, Ph.D.
Professeur

3 septembre 2015

Date d'émission initiale du certificat

¹ Modifications apportées aux objectifs du projet et à ses étapes de réalisation, au choix des groupes de participants et à la façon de les recruter et aux formulaires de consentement. Les modifications incluent les risques de préjudices non-prévus pour les participants, les précautions mises en place pour les minimiser, les changements au niveau de la protection accordée aux participants en termes d'anonymat et de confidentialité ainsi que les changements au niveau de l'équipe (ajout ou retrait de membres).

AVIS FINAL DE CONFORMITÉ

No. de certificat : 2016-755

Date : 06 octobre 2023

Nom de l'étudiant.e : Sandrine RICCI (RICS10586907)

Titre du projet : CULTURE DU VIOL : CIRCULATIONS, APPROPRIATIONS ET (DÉ)LÉGITIMATIONS D'UN CONCEPT FÉMINISTE RADICAL. L'UNIVERSITÉ COMME CHAMP DE BATAILLE

Programme d'étude : Doctorat en sociologie, concentration en études féministes (3486)

Unité de rattachement : Département de sociologie

Direction de recherche : Francine DESCARRIES et Martine DELVAUX

OBJET : Avis final de conformité - doctorat

Selon les informations qui nous ont été fournies par la direction de recherche, le Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains (CIEREH) confirme que **Sandrine RICCI** a réalisé sa thèse de doctorat sous la direction de Francine DESCARRIES et Martine DELVAUX conformément aux normes et politiques éthiques en vigueur, en tant que membre de l'équipe de recherche pour le projet couvert par le certificat d'éthique no. 2016-755.

Merci de bien vouloir inclure le présent document et du certificat d'éthique susmentionné en annexe de votre travail de recherche.

Les membres du CIEREH vous félicitent pour la réalisation de votre recherche et vous offrent leurs meilleurs vœux pour la suite de vos activités.

Gabrielle Lebeau
Coordonnatrice du CIEREH

Pour Yanick Farmer, Ph.D.
Professeur
Président

Signé le 2023-10-06 à 14:56

ANNEXE B

Les 10 premières occurrences du terme « culture du viol » ou « *rape culture* » dans des articles académiques selon 10 bases de données

Année de publication	Auteurice(s)	Titre article	Revue	Base de données
1983	Lynda Lytle Holmstrom et Ann Wolbert Burgess	Rape and everyday life	<i>Society</i>	Sociological Abstracts
1985	Diana Scully et Joseph Marolla	“Riding the Bull at Gilley’s”: Convicted Rapists Describe the Rewards of Rape	<i>Social Problems</i>	Jstor
1991	Martin D. Schwartz	Humanist Sociology and Date Rape on the College Campus	<i>Humanity & Society</i>	Sage
1991	Timothy Jon Curry	Fraternal Bonding in the Locker Room: A Profeminist Analysis of Talk About Competition and Women	<i>Sociology of Sport Journal</i>	SocIndex
1994	Larry May et Robert Strikwerda	Men in Groups: Collective Responsibility for Rape	<i>Hypatia</i>	Scopus
1996	A. Ayres Boswell et Joan Z. Spade	Fraternities and collegiate rape culture: Why are some fraternities more dangerous places for women?	<i>Gender and Society</i>	IBSS
1997	Éric Fassin	Le <i>date rape</i> aux États-Unis	<i>Enquête 5</i>	Open Edition
2013	Sam Bourcier	<i>Bildungs-post-porn</i> : notes sur la provenance du post-porn, un des futurs du Féminisme de la désobéissance sexuelle	<i>Rue Descartes</i>	CAIRN
2014	Isabelle Boisclair, et Catherine Dussault Frenette	Mosaïque : l’écriture des femmes au Québec (1980-2010)	<i>Recherches féministes</i>	Persée
2014	Geneviève Pagé	L’art de conquérir le contrepoublic : les zines féministes, une voie/x subalterne et politique ?	<i>Recherches féministes</i>	Érudit

ANNEXE C

Corpus d'articles scientifiques en anglais

les plus cités selon Scopus

Rang de citation	Auteurice(s)	Année de publication	Titre article	Revue
1	Mendes, Kaitlynn; Ringrose, Jessica; Keller, Jessalynn	2018	#MeToo and the Promise and Pitfalls of Challenging Rape Culture through Digital Feminist Activism	<i>European Journal of Women's Studies</i>
2	Boswell, A. Ayres, Spade, Joan Z.	1996	Fraternities and Collegiate Rape Culture: Why Are Some Fraternities More Dangerous Places For Women?	<i>Gender and Societies</i>
3	Keller, Jessalynn; Mendes, Kaitlynn; Ringrose, Jessica	2018	'Speaking Unspeakable Things': Documenting Digital Feminist Responses to Rape Culture	<i>Journal of Gender Studies</i>
4	Sills, Sophie; Pickens, Chelsea; Beach, Karishma; Jones, Lloyd; Calder-Dawe, Octavia; Benton-Greig, Paulette; Gavey, Nicola	2016	Rape Culture and Social Media: Young Critics and a Feminist Counterpublic	<i>Feminist Media Studies</i>
5	Stubbs-Richardson, Megan; Rader, Nicole E.; Cosby, Arthur G.	2018	Tweeting Rape Culture: Examining Portrayals of Victim Blaming in Discussions of Sexual Assault Cases on Twitter	<i>Feminism & Psychology</i>
6	Phipps, Alison; Ringrose, Jessica; Renold, Emma; Jackson, Carolyn	2018	Rape Culture, Lad Culture and Everyday Sexism: Researching, Conceptualizing and Politicizing New Mediations of Gender and Sexual Violence	<i>Journal of Gender Studies</i>
7	Burnett, Ann; Mattern, Jody L.; Herakova, Liliana L.; Kahl, David H., Jr.; Tobola, Cloy; Bornsen, Susan E.	2009	Communicating/Muting Date Rape: A Co-Cultural Theoretical Analysis of Communication Factors Related to Rape Culture on a College Campus	<i>Journal of Applied Communication Research</i>
8	O'Neal, Eryn Nicole	2019	Victim is Not Credible: The Influence of Rape Culture on Police Perceptions of Sexual Assault Complainants	<i>Justice Quarterly</i>

9	Lewis, Ruth; Marine, Susan; Kenney, Kathryn	2018	I Get Together with my Friends and Try To Change It'. Young Feminist Students Resist Laddism', Rape Culture' and Everyday Sexism'	<i>Journal of Gender Studies</i>
10	Dodge, Alexa	2016	Digitizing Rape Culture: Online Sexual Violence and the Power of the Digital Photograph	<i>Crime Media Culture</i>
11	Ferreday, Debra	2015	Game of Thrones, Rape Culture and Feminist Fandom	<i>Australian Feminist Studies</i>
12	Armstrong, Cory L.; Mahone, Jessica	2017	It's On Us. The Role of Social Media and Rape Culture in Individual Willingness to Mobilize Against Sexual Assault	<i>Mass Communication and Society</i>
13	Makin, D.A., Morczek, A.L	2015	The Dark Side of Internet Searches: A Macro Level Assessment of Rape Culture	<i>International Journal of Cyber Criminology</i>
14	Klaw, EL; Lonsway, KA; Berg, DR; Waldo, CR; Kothari, C; Mazurek, CJ; Hegeman, KE	2005	Challenging Rape Culture: Awareness, Emotion and Action through Campus Acquaintance Rape Education	<i>Women & Therapy</i>
15	Giraldi, Ashley; Monk-Turner, Elizabeth	2017	Perception of Rape Culture on a College Campus: A Look at Social Media Posts	<i>Women's Studies International Forum</i>
16	Patil, Vrushali; Purkayastha, Bandana	2018	The Transnational Assemblage of Indian Rape Culture	<i>Ethnic And Racial Studies</i>
17	Pérez, R., Greene, V.S.	2016	Debating Rape Jokes Vs. Rape Culture: Framing and Counter-Framing Misogynistic Comedy	<i>Social Semiotics</i>
18	Garcia, Chloe Krystyna Vemuri, Ayesha	2017	Girls and Young Women Resisting Rape Culture through Youtube Videos	<i>Girlhood Studies</i>
19	Sharp, Elizabeth A.; Weiser, Dana A.; Lavigne, Don E.; Kelly, R. Corby	2017	From Furious to Fearless: Faculty Action and Feminist Praxis in Response to Rape Culture on College Campuses	<i>Family Relations</i>
20	Fadnis, Deepa	2018	Uncovering Rape Culture: Patriarchal Values Guide Indian Media's Rape-Related Reporting	<i>Journalism Studies</i>

ANNEXE D

Corpus d'articles scientifiques en français

référéncés en premier par Google Scholar

1. Létourneau, Anne. (2020). Culture du viol et poil castrateur: Tamar, fille de David, dans le traité Sanhédrin 21a du Talmud de Babylone. *Studies in Religion/Sciences Religieuses*, 49(2), 236-252.
2. Pernoud, Hermeline (2019). La Belle au bois dormant fantasmée Culture du viol et consentement dans les réminiscences contemporaines d'un conte de fées, *Sociopoétiques* [En ligne], 4.
3. Martínez de Pisón, Ramón (2015). Les violences infligées aux femmes: Les défis des hommes quant à la dévalorisation et au mépris de la vie des femmes. *Theoforum*, 46(2), 293-307.
4. Cousineau, Amélie (2020). Représentations du viol dans la télésérie Fugueuse. Une analyse de la recomposition des scripts sexuels traditionnels. *Captures*, 5(1).
5. Nizard, Lucie (2019). La plume amazone à l'assaut du viol. Romancières du Second XIX^e siècle engagées contre les violences sexuelles. *Trayectorias Humanas Trascontinentales*, 6.
6. Roucayrol, A. M. (2020). Du viol comme arme de guerre. *La Pensée*, 404(4), 80-92.
7. Moutel, Noémie (2018). La métaphore du viol de la terre. Une proposition écoféministe. *Essais. Revue interdisciplinaire d'Humanités*, 13, 65-79.
8. Paquette, Esther (2016). Ni déni ni police: réagir aux agressions sexuelles dans le mouvement étudiant. Le cas de l'AFESH de l'UQAM. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, 15, 196-200.
9. Hübner, Lena Alexandra et Pilote, Anne-Marie (2020). Mobilisations féministes sur Facebook et Twitter. Le cas du mouvement# StopCultureDuViol au Québec. *Terminal. Technologie de l'information, culture & société*, 127.
10. Gharib El Sayed El Sayed, Manal (2018). La perception sociale du viol de la femme dans « Qu'il emporte mon secret » de Sylvie Le Bihan et « Suicide de l'odeur de girofle » de Amer El Gendy. *مجلة الآداب والعلوم الإنسانية* (Journal des arts et des sciences humaines – Égypte), 86(1), 249-372.
11. Morin, Sylvie, Savoie, Lise, Pelland, Marie-Andrée et Grandisson, Sarah (2019). Agir selon son genre : influence de la socialisation sexuelle hétéronormative sur la compréhension du consentement et de la violence à caractère sexuel des étudiantes et des étudiants en Acadie du Nouveau-Brunswick. *Revue de l'Université de Moncton*, 50(1), 11-46.
12. Mercier, Élisabeth (2020). La révolte des « carrés jaunes »: représentations et résistances des filles dans les médias au Québec. *Recherches féministes*, 33(1), 75-91.
13. Albenga, Viviane et Dagorn, Johanna (2019). Après #MeToo : Réappropriation de la sororité et résistances pratiques d'étudiantes françaises. *Mouvements*, 3, 75-84.
14. Möser, Cornelia (2019). Identités et différences sexuelles : Sur les économies de violence et les plaisirs transgressifs. *Rue Descartes*, 1, 126-141.
15. Bourcier, Marie-Hélène/Sam (2013). *Bildungs*-post-porn : Notes sur la provenance du post-porn, un des futurs du féminisme de la désobéissance sexuelle. *Rue Descartes*, 3, 42-60.

16. Lessard, Michaël (2017). Les dénonciations publiques d'agressions sexuelles : du mauvais usage de la présomption d'innocence. *Canadian Journal of Women and the Law*, 29(2), 401-430.
17. Kandel, Liliane (2020). Extension du domaine de l'offense. Mouvement (féministe) d'humeur. *Cités*, 2, 163-171.
18. Briquet, Coline (2019). De la banalisation des violences de genre en école d'ingénieur-e-s. *Cahiers du Genre*, 1, 109-128.
19. Boucherie, Alexia (2019). Du « vrai viol » aux « zones grises ». Juger du (non) consentement dans la sexualité contemporaine française. *Archives de philosophie du droit*, 61(1), 375-386.
20. Le Guen, Adélie (2020). Chambres en souffrance : révéler la parole des artistes et des femmes victimes de violences à travers l'espace intime. *Les Cahiers de l'École du Louvre*, 15, 1-16.

BIBLIOGRAPHIE

- Abric, Jean-Claude (dir.). (1997). *Les représentations sociales* (2 éd.). PUF.
- Ahmed, Sara (2007, 2007/03/01). The Language of Diversity. *Ethnic and Racial Studies*, 30(2), 235–256. <https://doi.org/10.1080/01419870601143927>
- Ahmed, Sara (2012). Les rabat-joie féministes (et autres sujets obstinés). *Cahiers du Genre*, 2, 77–98. <https://doi.org/10.3917/cdge.053.0077>
- Ahmed, Sara (2017). *Living a feminist life*. Duke University Press.
- Alaggia, Ramona et Wang, Susan (2020). “I Never Told Anyone Until the #Metoo Movement”: What Can We Learn from Sexual Abuse and Sexual Assault Disclosures Made through Social Media? *Child abuse & neglect*, 103, 104312. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2019.104312>
- Albarillo, Frans (2014). Language in social science databases: English versus non-English articles in JSTOR and Scopus. *Behavioral & Social Sciences Librarian*, 33(2), 77–90. <https://doi.org/10.1080/01639269.2014.904693>
- Albenga, Viviane, Bereni, Laure et Jacquemart, Alban (2015). Éditorial - dossier : Appropriations ordinaires des idées féministes. *Politix*, 1(109), 3–4. www.cairn.info/revue-politix-2015-1-page-3.htm.
- Albenga, Viviane et Dagorn, Johanna (2019). Après #MeToo : Réappropriation de la sororité et résistances pratiques d’étudiantes françaises. *Mouvements*, 99(3), 75–84. <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2019-3-page-75.htm>
- Anaya, Tessa (2023). Moteurs de recherche en 2023 : comment les internautes canadiens cherchent-ils des informations en ligne ? *GetApp*. <https://fr.getapp.ca/blog/3570/moteurs-de-recherche-canada#>
- Anzaldúa, Gloria (2011). La conscience de la Mestiza. Vers une nouvelle conscience. *Les cahiers du CEDREF. Centre d’enseignement, d’études et de recherches pour les études féministes*(18), 75–96. <https://doi.org/https://doi.org/10.4000/cedref.679>
- Armstrong, Cory L et Mahone, Jessica (2017). “It’s On Us.” The Role of Social Media and Rape Culture in Individual Willingness to Mobilize Against Sexual Assault. *Mass Communication and Society*, 20(1), 92–115. <https://doi.org/10.1080/15205436.2016.1185127>
- Aronson, Pamela (2017). The Dynamics and Causes of Gender and Feminist Consciousness and Feminist Identities. Dans H. J. McCammon, V. Taylor, J. Reger et R. L. Einwohner (dir.), *The Oxford Handbook of US Women's Social Movement Activism* (p. 335–353). <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780190204204.013.5>.

- Auclair, Isabelle, St-Georges, Jade, Suelves Ezquerro, Lorena et Gonzalez Bautista, Noémie (2023). Analyse féministe de la positionnalité : réflexions depuis des expériences d'enseignement et de recherche en contexte québécois. *Les cahiers du CEDREF*, 26, 1–21. <https://doi.org/10.4000/cedref.1981>
- B.-Pilon, Nancy (dir.). (2016). *Sous la ceinture. Unis pour vaincre la culture du viol*. Québec Amérique.
- Bal, Mieke (2012). L'interdisciplinarité : travailler avec des concepts. Dans F. Darbellay (dir.), *La circulation des savoirs : Interdisciplinarité, concepts nomades, analogies, métaphores* (p. 25–58). Peter Lang GmbH, Internationaler Verlag der Wissenschaften.
- Balibar, Étienne (2001). *La philosophie de Marx*. La Découverte.
- Barats, Christine (2016). *Manuel d'analyse du web en sciences humaines et sociales* (2 éd.). Armand Colin.
- Bard, Christine (2014). « Mon corps est une arme », des suffragettes aux Femen. *Les Temps Modernes*, 2(678), 213–240.
- Bardin, Laurence (2013). *L'analyse de contenu* (2e éd.). Presses universitaires de France.
- Baril, Karine et Laforest, Julie (2018). Les agressions sexuelles. Dans J. Laforest, P. Maurice et L. M. Bouchard (dir.), *Rapport québécois sur la violence et la santé* (p. 56–95). Institut national de santé publique du Québec. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_chapitre-3.pdf.
- Baril, Karine, Trottier, Dominique, Bergeron, Manon et Ricci, Sandrine (2025). *L'adhésion aux mythes et préjugés sur l'agression sexuelle chez les Québécoises et Québécois de 15 ans et plus – Rapport synthèse*. Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur, Université du Québec à Montréal. https://chairevssmes.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/124/Rapport-MythesPrejuges-AS_web.pdf
- Barker-Plummer, Bernadette (2002). Producing Public Voice: Resource Mobilization and Media Access in the National Organization for Women. *Journalism & Mass Communication Quarterly*, 79(1), 188–205. <https://doi.org/10.1177/107769900207900113>
- Basile, Kathleen C, Smith, Sharon G. , Breiding, Matthew J., Black, Michele C. et Mahendra, Reshma (2014). *Sexual violence surveillance: Uniform definitions and recommended data elements, Version 2.0* https://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/sv_surveillance_definitions-2009-a.pdf
- Bastien Charlebois, Janik (2011). Au-delà de la phobie de l'homo : quand le concept d'homophobie porte ombrage à la lutte contre l'hétérosexisme et l'hétéronormativité. *Reflets: Revue d'intervention sociale et communautaire*, 17(1), 112–149. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1044397ar>
- Belknap, Joanne (2010). Rape: Too Hard to Report and Too Easy to Discredit Victims. *Violence Against Women*, 16(12), 1335–1344. <https://doi.org/10.1177/1077801210387749>

- Benbouriche, Massil (2016). *Étude expérimentale des effets de l'alcool et de l'excitation sexuelle en matière de coercition sexuelle* [thèse de doctorat en psychologie, Université Rennes 2]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01397177/>
- Benbouriche, Massil et Parent, Geneviève (2018). La coercition sexuelle et les violences sexuelles dans la population générale : définition, données disponibles et implications. *Sexologies*, 27(2), 81–86. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S1158136018300380>
- Benhadjoudja, Leila (2017). Laïcité narrative et sécularonationalisme au Québec à l'épreuve de la race, du genre et de la sexualité. *Studies in Religion/Sciences religieuses*, 46(2), 272–291. <https://doi.org/https://doi.org/10.1177/0008429817697281>
- Benoit, Cecilia, Shumka, Leah, Phillips, Rachel, Kennedy, Mary Clare et Belle-Isle, Lynne Mc (2015). *Dossier d'information : La violence à caractère sexuel faite aux femmes au Canada*. Forum fédéral-provincial-territorial des hautes et hauts fonctionnaires responsables de la condition féminine. <https://cfc-swc.gc.ca/abu-ans/wwad-cqnf/svawc-vcsfc/issue-brief-fr.pdf>
- Bereni, Laure (2007). *De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)*. [Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00232810/document>
- Berger, Peter et Luckmann, Thomas (1986). *La construction sociale de la réalité* (2e éd.). Armand Colin.
- Bergeron, Manon, Fethi, Ihssane, Baril, Karine, Ricci, Sandrine, Dion, Jacinthe, Ouellette, Marie-Hélène, Paquette, Geneviève, Paul, Tarah, Pelland, Marie-Andrée, Ponsot, Anne-Sophie, Savoie, Lise et Viau, Cindy (2023). Expériences de (non-)signalement des violences sexuelles en milieu universitaire : des parcours minés et des issues mitigées. *Recherches féministes*, 36(1), 243–262. <https://doi.org/10.7202/1108775ar>
- Bergeron, Manon, Fethi, Ihssane, Pelland, Marie-Andrée, Savoie, Lise, Baril, Karine, Dion, Jacinthe, Ouellette, Marie-Hélène, Paquette, Geneviève, Paul, Tarah, Ponsot, Anne-Sophie, Ricci, Sandrine et Viau, Cindy (2025). Can I Say “No”? How Power Dynamics Hinder Consent in University Settings. *Violence Against Women*, 0(0), 1–22. <https://doi.org/10.1177/10778012251338485>
- Bergeron, Manon, Hébert, Martine, Ricci, Sandrine, Goyer, Marie-France, Duhamel, Nathalie, Kurtzman, Lyne, Auclair, Isabelle, Clennet-Sirois, Laurence, Daigneault, Isabelle, Damant, Dominique, Demers, Stéphanie, Dion, Jacinthe, Lavoie, Francine, Paquette, Geneviève et Parent, Sylvie (2016). *Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec : rapport de recherche de l'enquête ESSIMU*. UQAM. <https://chairevssmes.ugam.ca/publications/rapports-de-recherche/>
- Bergeron, Marie-Andrée (2013). « Nous avons voulu parler de nous » : le discours éditorial des féministes québécoises (1972-1987) dans *Québécoises deboutte!*, *Les têtes de pioche* et *La Vie en rose* [thèse de doctorat en études littéraires, Université Laval].
- Bergheul, Saïd et Fernet, Mylène (dir.). (2018). *Les violences à caractère sexuel : représentations sociales, accompagnement, prévention*. Presses de l'Université du Québec.

- Bertrand, David (2018). *L'essor du féminisme en ligne. Symptôme de l'émergence d'une quatrième vague féministe ? Réseaux* (vol. 208-209, pp. 232–257).
- Bérubé Thibault, Sarah (2022). *La militance féministe contre les violences sexuelles à l'UQAM : un terrain de lutte ancré dans le soi et le dépassement de soi (1989-2014)* [Mémoire de maîtrise, science politique, UQAM].
- Bevacqua, Maria (2000). *Rape on the Public Agenda: Feminism and the Politics of Sexual Assault*. Northeastern University Press.
- Bevacqua, Maria (2008). Reconsidering Violence Against Women: Coalition Politics in the Antirape Movement. Dans S. Gilmore (dir.), *Feminist Coalitions: Historical Perspectives on Second-Wave Feminism in the United States* (p. 163–177). University of Illinois Press.
- Bidet-Mordrel, Annie, Galerand, Elsa et Kergoat, Danièle (2016). Analyse critique et féminismes matérialistes. Travail, sexualité (s), culture. *Cahiers du Genre*(3), 5–27.
<https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2016-3-page-5.htm>
- Biland, Émilie (2020). Conclusion générale : la résistible fabrique des rapports critiques au genre. Dans C. Guionnet et B. Lechaux (dir.), *Lire la politique au prisme du genre. Petits accommodements du quotidien* (p. 263–282). Peter Lang. Récupéré le de <https://sciencespo.hal.science/hal-02955822/document>
- Bilge, Sirma (2010). «... alors que nous, Québécois, nos femmes sont égales à nous et nous les aimons ainsi »: La patrouille des frontières au nom de l'égalité de genre dans une « nation » en quête de souveraineté. *Sociologie et sociétés*, 42(1), 197–226.
<https://www.erudit.org/en/journals/socsoc/2010-v42-n1-socsoc3861/043963ar/abstract/>
- Bilge, Sirma (2012). Repolitiser l'intersectionnalité ! (entretien en deux parties). *IRESMO*.
<https://iresmo.jimdofree.com/2012/11/01/repolitiser-l-intersectionnalite-1/>
- Bilge, Sirma (2015). Le blanchiment de l'intersectionnalité. *Recherches féministes*, 28(2), 9–32.
<https://doi.org/10.7202/1034173ar>
- Blais, Martin, Hébert-Ratté, Roxanne, Hébert, Martine et Lavoie, Francine (2014). Grammaire de l'expérience romantique adolescente au Québec: une analyse sociosémantique des idéaux amoureux. *Sociologie et sociétés*, 46(1), 203–223.
<https://www.erudit.org/en/journals/socsoc/2014-v46-n1-socsoc01364/1024684ar.pdf>
- Blais, Mélissa (2021). Ce que la peur fait à l'engagement féministe. *Lien social et Politiques*(86), 94–112.
<https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1079494ar>
- Blais, Mélissa, Dumerchat, Mélusine et Simard, Audrey (2021). *Les impacts du harcèlement de rue sur les femmes à Montréal*. Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal; Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CÉAF).

- Blais, Mélissa et Dupuis-Déri, Francis (2015[2008]). *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué*. Les Éditions du remue-ménage.
- Blais, Mélissa, Fortin-Pellerin, Laurence, Lampron, Ève-Marie et Pagé, Geneviève (2007). Pour éviter de se noyer dans la (troisième) vague : réflexions sur l'histoire et l'actualité du féminisme radical. *Recherches féministes*, 20(2), 141–162.
- Blume, Thomas (2016). Update on Social Understandings of Violence. *Michigan Family Review*, 20(1).
- Blumell, Lindsey E et Mulupi, Dinfin (2022). Investigating rape culture in news coverage of the Anita Hill and Christine Blasey Ford cases. *Violence Against Women*, 28(2), 487–509.
- Bonin, Hugo et Dupuis-Déri, Francis (2019). Quelle approche pour quelle histoire des idées politiques ? *Revue française d'histoire des idées politiques*, 49(1), 273–303.
<https://doi.org/10.3917/rfhip1.049.0273>
- Bornmann, Lutz, Wray, K. Brad et Haunschild, Robin (2020). Citation concept analysis (CCA): a new form of citation analysis revealing the usefulness of concepts for other researchers illustrated by exemplary case studies including classic books by Thomas S. Kuhn and Karl R. Popper. *Scientometrics*, 122(2), 1051–1074. <https://doi.org/10.1007/s11192-019-03326-2>
- Bortoli, Clément et Combes, Stéphanie (2015). Apports de Google Trends pour prévoir la conjoncture française : des pistes limitées. *Note de conjoncture, INSEE (mars)*, 43–56.
- Boswell, A. Ayres et Spade, Joan Z. (1996). Fraternities and collegiate rape culture: Why are some fraternities more dangerous places for women? *Gender & Society*, 10(2), 133–147.
<https://www.jstor.org/stable/189830>
- Boudreau, Marie-Eve et Ouimet, Marc (2010). L'impact de la couverture médiatique des violences sexuelles sur les taux d'agressions sexuelles au Québec entre 1974 et 2006. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 52(5), 497–525. <https://doi.org/10.3138/cjccj.52.5.497>
- Boullier, Dominique (2012). Composition médiatique d'un monde commun à partir du pluralisme des régimes d'attention. Dans P.-A. Chardel, C. Gossart et R. Bernard (dir.), *Conflit des interprétations dans la société de l'information. Ethiques et politiques de l'environnement*, (p. 41–57). Hermès Science. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-01044544/>.
- Boullier, Dominique (2019). *Sociologie du numérique*. Armand Colin.
- Bourcier, Sam (M.-H.) et Moliner, Alice (2012). *Comprendre le féminisme*. Max Milo.
- Bourdieu, Pierre (1977). Sur le pouvoir symbolique. *Annales*(3), 405–411.
- Bourdieu, Pierre (1996). *Sur la télévision suivi de L'emprise du journalisme*. Raisons d'agir Éditions.
- Bourdieu, Pierre (1998). *La domination masculine*. Éditions du Seuil.

- Bourdieu, Pierre (2002[1984]). *Questions de sociologie*. Minuit.
- Bourdieu, Pierre (2009). Les conditions sociales de la circulation internationale des idées. Dans *L'espace intellectuel en Europe* (p. 27–39). La Découverte.
- Boussaguet, Laurie (2009). Les « faiseuses » d'agenda. Les militantes féministes et l'émergence des abus sexuels sur mineurs en Europe. *Revue française de science politique*, 59(2), 221–246.
<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2009-2-page-221.htm>
- Boyce, Jillian (2016). *La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014*. Juristat : Centre canadien de la statistique juridique. No 85-002-X au catalogue de Statistiques Canada.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2016001/article/14631-fra.htm>
- Boyle, Kaitlin M., Barr, Ashley et Clay-Warner, Jody (2017). The Effects of Feminist Mobilization and Women's Status on Universities' Reporting of Rape. *Journal of School Violence*, 16(3), 317–330.
<https://doi.org/10.1080/15388220.2017.1318580>
- Boyle, Karen (2019). *#MeToo, Weinstein and Feminism*. Palgrave.
- Branche, Raphaëlle et Virgili, Fabrice (dir.). (2011). *Viols en temps de guerre*. Payot.
- Brochier, Christophe (2015). Chapitre 3. Quelques concepts et leurs usages. Dans *Comprendre et pratiquer la sociologie* (p. 95–131). Armand Colin. <https://www.cairn.info/comprendre-et-pratiquer-la-sociologie--9782200601348-page-95.htm>.
- Bronner, Gérald, David, Pascal et Del Buono, Luigi (2018). À la recherche de nouvelles traces sociales. *Revue européenne des sciences sociales*, 56(1), 13–52. <https://doi.org/10.4000/ress.3988>
- Brossard, Baptiste et Ruiz-Junco, Natalia (2020). On the Shoulders of Citers: Notes on the Social Organization of Intellectual Deference. *The Sociological Quarterly*, 61(3), 567–587.
<https://doi.org/10.1080/00380253.2019.1711262>
- Brown, Jennifer M et Walklate, Sandra L (2011). *Handbook on Sexual Violence*. Routledge.
- Brownmiller, Susan (1975). *Against Our Will: Men, Women and Rape*. Simon & Schuster.
- Brownmiller, Susan (1976[1975]). *Le viol* [Against Our Will: Men, Women and Rape, A. Villelaur, trad.]. L'Étincelle.
- Brun, Josette et Freeman, Barbara M. (2007). L'Après-8 mars au Canada anglais et au Québec. Une célébration contrastée. *Sciences de la société*, 70, 149–163.
- Buchwald, Emilie, Fletcher, Pamela R et Roth, Martha (dir.). (2005 [1993]). *Transforming a rape culture*. Milkweed Editions.
- Buchwald, Emilie, Fletcher, Pamela R et Roth, Martha (2005[1993]). *Transforming a Rape Culture*. Milkweed Editions.

- Burczycka, Marta (2020). Les expériences de comportements sexualisés non désirés et d'agressions sexuelles vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes, 2019. *Juristat : Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités*, 1–48. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00005-fra.htm>
- Burnett, Ann, Mattern, Jody L, Herakova, Liliana L, Kahl Jr, David H, Tobola, Cloy et Bornsen, Susan E (2009). Communicating/Muting Date Rape: A Co-Cultural Theoretical Analysis of Communication Factors Related to Rape Culture on a College Campus. *Journal of Applied Communication Research*, 37(4), 465–485. <https://doi.org/10.1080/00909880903233150>
- Burnett, Ann, Mattern, Jody L., Herakova, Liliana L., Kahl, David H., Jr., Tobola, Cloy et Bornsen, Susan E. (2009). Communicating/Muting Date Rape: A Co-Cultural Theoretical Analysis of Communication Factors Related to Rape Culture on a College Campus. *Journal of Applied Communication Research*, 37(4), 465–485.
- Burt, Martha R (1980). Cultural Myths and Supports for Rape. *Journal of personality and social psychology*, 38(2), 217–230. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.38.2.217>
- Butler, Judith (2022). Penser avec (entretien). Dans I. Clair et E. Dorlin (dir.), *Photo de famille. Penser des vies intellectuelles d'un point de vue féministe* (p. 131–139). Éditions EHESS.
- Campbell, Rebecca et Townsend, Stephanie M (2011). Defining the scope of sexual violence against women. Dans C. M. Renzetti, J. L. Edleson et R. K. Bergen (dir.), *Sourcebook on violence against women* (p. 95–109). SAGE Publications, Inc. .
- Cantalupo, Nancy Chi et Kidder, William C (2018). A Systematic Look at a Serial Problem: Sexual Harassment of Students by University Faculty. *Utah L. Rev.*, 3, 671–786. <https://dc.law.utah.edu/ulr/vol2018/iss3/4/>
- Cantin, Solange (1995). Les controverses suscitées par la définition et la mesure de la violence envers les femmes. *Service social*, 44(2), 23–33. <https://doi.org/0.7202/706691ar>
- Carby, Hazel V (2010). À l'orée de l'ère de la femme : lynchage, empire et sexualité dans la théorie du féminisme Noir. *Les cahiers du CEDREF* (17), 147–169. <https://doi.org/10.4000/cedref.613>
- Cardi, Coline, Naudier, Delphine et Pruvost, Geneviève (2005). Les rapports sociaux de sexe à l'université : au cœur d'une triple dénegation. *L'Homme et la société*(4), 49–73. http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=LHS_158_0049
- Caron, Caroline (2017). La recherche qualitative critique: la synergie des approches inductives et des approches critiques en recherche sociale. *Approches inductives*, 4(2), 49–78. <https://doi.org/10.7202/1043431ar>
- Carrier, Nicolas (2006). La dépression problématique du concept de contrôle social. *Déviance et société*, 30(1), 3–20. <https://doi.org/10.3917/ds.301.0003>

- Cassano, Graham (2010). What is critical sociology? Dans G. Cassano et R. A. Dello Buono (dir.), *Crisis, Politics and Critical Sociology* (p. 1–16). Brill.
- Celis, Leila (2022). La décolonisation des connaissances et des pratiques de recherche. Dans M. Sondarjee (dir.), *Perspectives féministes en relations internationales : penser le monde autrement* (p. 25–34). Presses de l'Université de Montréal.
- Cervulle, Maxime (2016). Matière à penser. Controverses féministes autour du matérialisme. *Cahiers du Genre*(3), 29–52. https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=CDGE_HS04_0029
- Cervulle, Maxime et Clair, Isabelle (2017). Lire entre les lignes : le féminisme matérialiste face au féminisme poststructuraliste. *Comment S'en Sortir ?*(4), 4–22. <https://commentssortir.files.wordpress.com/2017/04/css4-2017-cervulle-clair-lire-entre-les-lignes2.pdf>
- Chabaud-Rychter, Danielle, Descoutures, Virginie, Varikas, Eleni et Devreux, Anne-Marie (2010). *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques, de Max Weber à Bruno Latour*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.chaba.2010.01>
- Chamberland, Line (2019). Enquêtes nord-américaines sur les violences homophobes et transphobes en contexte scolaire : l'invisibilisation du sexisme. *Cahiers du Genre*, 66(1), 129–155. <https://doi.org/10.3917/cdge.066.0129>
- Chappell, Duncan, Geis, Robley et Geis, Gilbert (1977). *Forcible Rape: the Crime, the Victim, and the Offender*. Columbia University Press New York.
- Charron, Hélène (2011). *La sociologie entre nature et culture : 1898-1913 : genre et évolution sociale dans l'Année sociologique*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.
- Charron, Hélène et Auclair, Isabelle (2016). Démarches méthodologiques et perspectives féministes. *Recherches féministes*, 29(1), 1–8. <https://doi.org/10.7202/1036666ar>
- Chaumont, Jean-Michel (2017). *Survivre à tout prix ? : essai sur l'honneur, la résistance et le salut de nos âmes* (1 ressource en ligne (397 pages)). La Découverte.
- Chetcuti, Natacha et Jaspard, Maryse (2007). *Violences envers les femmes : trois pas en avant, deux pas en arrière* L'Harmattan.
- Choulet-Vallet, Anaïs, Clohec, Pauline, Frasc, Delphine, Giacinti, Margot et Védie, Léa (2021). Introduction. Dans A. Choulet-Vallet, P. Clohec, D. Frasc, M. Giacinti et L. Védie (dir.), *Théoriser en féministe* (p. 5–13). Hermann.
- Christin, Olivier (2011). *Dictionnaire des concepts nomades en sciences humaines*. Métailié.
- Clair, Isabelle (2022). Nos objets et nous-mêmes: connaissance biographique et réflexivité méthodologique. *Sociologie*, 13(3), non paginé. <http://journals.openedition.org/sociologie/10578>

- Clair, Isabelle, Coulmont, Baptiste et Dorlin, Elsa (2022). Faire référence. L'économie de la citation dans dix revues féministes. Dans I. Clair et E. Dorlin (dir.), *Photo de famille. Penser des vies intellectuelles d'un point de vue féministe* (p. 259–288). Éditions EHESS.
- Clohec, Pauline (2021). Du spectre du matérialisme à la possibilité de matérialismes trans. Dans P. Clohec et N. Grunenwald (dir.), *Matérialismes trans* (p. 16–64). Hystériques et AssociéEs.
- Clohec, Pauline et Grunenwald, Noémie (dir.). (2021). *Matérialismes trans*. Hystériques et AssociéEs.
- Coderre, Cécile et Hart, Joanne (2003). *Pratiques d'intervention féministe auprès des femmes survivantes d'agression à caractère sexuel: le contexte franco-ontarien Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire* (vol. 9, pp. 186–210).
- Coenga-Oliveira, Danielle et Anctil Avoine, Priscyll (2017). « Conformez-vous ! »: Les résistances et contestations à la marchandisation du savoir dans l'université néolibérale. *REVISTA TEMAS*, 3(11), 13–27. <https://doi.org/http://dx.doi.org/10.15332/rt.v0i11.1744>
- Cole, Alyson (2015). Verbiage. D'une vulnérabilité qui n'ose dire son nom. *Cahiers du Genre*, 58(1), 135–162. <https://doi.org/10.3917/cdge.058.0135>
- Collette-Carrière, Renée (1980). La victimologie et le viol, un discours complice. *Criminologie*, "Regards sur la victime", 13(1). <https://doi.org/ISSN> : 1492-1367 (numérique)
- Collier, Anne-Claire (2018). *Le moment français du postcolonial. Pour une sociologie historique d'un débat intellectuel* [Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris-Nanterre].
- Collins, Randall (2011). The Invention and Diffusion of Social Techniques of Violence. How Micro-Sociology Can Explain Historical Trends. *Sociologica*(2), 0–0.
- Combahee River Collective (2006[1977]). Déclaration du Combahee River Collective (J. Falquet, trad.). *Les cahiers du CEDREF*, 14, 53–67. <https://doi.org/10.4000/cedref.415>
- Combessie, Jean-Claude (2007). *La méthode en sociologie* (5e éd.). La Découverte.
- Connell, Noreen et Wilson, Cassandra (dir.). (1974). *Rape: The First Sourcebook for Women by New York Radical Feminists*. New York: The New American Library.
- Conroy, Shana (2018). *La violence contre les filles et les jeunes femmes, affaires déclarées par la police au Canada, 2017*. Juristat : Centre canadien de la statistique juridique. No 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54981-fra.htm>
- Conroy, Shana et Cotter, Adam (2017). *Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014*. Juristat : Centre canadien de la statistique juridique. No 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/14842-fra.htm>

- Corcuff, Philippe (2011). Le savant et le politique. *Sociologies*(La recherche en actes, Régimes d'explication en sociologie), 1–13. <http://sociologies.revues.org/3533>
- Corradi, Consuelo (2009). *Violence, identité et pouvoir. Pour une sociologie de la violence dans le contexte de la modernité Socio-logos*. *Revue de l'association française de sociologie*.
- Corté, Élisabeth et Desrosiers, Julie (dir.). (2021). *Rebâtir la confiance : Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale*. Secrétariat à la condition féminine. <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf>
- Cortoni, Franca et Pham, Thierry H. (dir.). (2017). *Traité de l'agression sexuelle : théories explicatives, évaluation et traitement des agresseurs sexuels*. Mardaga.
- Cotter, Adam (2018). *La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité, 2014*. Juristat : Centre canadien de la statistique juridique. No 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54910-fra.htm>
- Cotter, Adam (2021). *La victimisation criminelle au Canada, 2019*. Juristat : Centre canadien de la statistique juridique. No 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00014-fra.htm>
- Cotter, Adam et Savage, Laura (2019). *La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés*. Juristat : Centre canadien de la statistique juridique. No 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00017-fra.htm>
- Courcy, Isabelle, Mongrain, Catherine Lavoie et Blais, Mélissa (2022). *Rapport de recherche sur le harcèlement de rue à Montréal. Un portrait statistique de la pluralité des expériences, des manifestations et des contextes*. Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal; Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal. Recherche soutenue par la Ville de Montréal et le Secrétariat à la condition féminine. .
- Creese, Gillian, McLaren, Arlene Tigar et Pulkingham, Jane (2009). Rethinking Burawoy: Reflections from Canadian Feminist Sociology. *Canadian Journal of Sociology*, 34(3), 601–622. <https://www.jstor.org/stable/10.2307/canajsocicahican.34.3.601>
- Crenshaw, Kimberlé W. (2005 [1991]). Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers du Genre*, 39(2), 51–82. <https://doi.org/10.3917/cdge.039.0051>
- Crenshaw, Kimberlé W. (2016). Les « voyages de l'intersectionnalité » (A. Cailleaud, trad.). Dans M. Roca i Escoda, F. Fassa et É. Lépinard (dir.), *L'intersectionnalité : enjeux théoriques et politiques* (p. 29–51). La Dispute. <https://centredocumentacioap.diba.cat/cgi-bin/koha/opac-retrieve-file.pl?id=0560b9cfd84b9c2d2153970153aa85ea>.

- Crenshaw, Kimberlé W. (2021[1989]). Démarginaliser l'intersection de la race et du sexe : une critique féministe noire du droit antidiscriminatoire, de la théorie féministe et des politiques de l'antiracisme (trad. M. Bessone). *Droit et société*, 108(2), 465–487.
<https://doi.org/10.3917/drs1.108.0465>
- Crépon, Sylvain (2022). Sociologie de la violence : violence physique, violence en figuré. *Art et thérapie*, 130-131, 5–13. <https://shs.cairn.info/revue-art-et-therapie-2022-1-page-5>
- Crocker, Diane (2019). *Comprendre la culture du viol dans les universités à travers les récits d'étudiant.es*. Actes du symposium canadien sur la violence sexuelle dans les milieux d'enseignement supérieur | *Proceedings of the Canadian symposium on sexual violence in post-secondary education institutions*, Université du Québec à Montréal (UQAM), Montréal (QC), Canada. Université du Québec à Montréal : Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur.
- Crocker, Diane (2020). Telling Stories and Making Sense of Campus Culture. Dans D. Crocker, J. Minaker et A. Nelund (dir.), *Violence Interrupted: Confronting Sexual Violence on University Campuses* (p. 371–388). McGill-Queen's University Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctv176ktr9.22>.
- Crocker, Diane, Minaker, Joanne et Nelund, Amanda (2020). *Violence Interrupted: Confronting Sexual Violence on University Campuses*. McGill-Queen's Press.
- Crocker, Diane et Sibley, Marcus A. (2020). Transforming Campus Rape Culture. Lessons From Complexity Theory. Dans S. Marine et R. Lewis (dir.), *Collaborating for Change: Transforming Cultures to End Gender-Based Violence in Higher Education* (p. 23–46). Oxford University Press.
- Cuche, Denys (2016). *La notion de culture dans les sciences sociales*. La Découverte.
<https://doi.org/10.3917/dec.cuche.2016.01>
- Dagorn, Johanna et Alessandrin, Arnaud (2024). Le concept de fait social à l'ère du #Metoo et du mouvement LGBTIQ. Dans J.-C. Marcel et F. Moulène (dir.), *Le « fait social » de Durkheim. Actualités au prisme de quelques recherches contemporaines* (p. 318–336). Presses Universitaires de Franche Comté.
- Daly, Kathleen (1995). Book reviews (Transforming a Rape Culture). *Signs*, 20(3), 760–766.
<http://www.jstor.org/stable/3174850>
- Daston, Lorraine (2000). Introduction. The Coming into Being of Scientific Objects. Dans L. Daston (dir.), *Biographies of scientific objects* (p. 1–14). University of Chicago Press.
- Davis, Angela (1971). Reflections on The Black Woman's Role In The Community Of Slaves. *The Black Scholar*, 3(4), 2–15. <http://www.jstor.org/stable/41203704>
- Davis, Angela (1981). *Women, Race & Class*. Vintage books/Random House.
- Davis, Angela Y. (1981 [1978]). Rape, Racism and the Capitalist Setting. *The Black Scholar*, 9(7), 24–30.

- De Andrade Does, Ant3nio Pedro (2014). *Violence in society Pensamiento Americano* (vol. 7).
- Debauche, Alice (2016). Violence sexuelle. Dans *Encyclopédie critique du genre* (p. 691–700). La Découverte. <https://www.cairn.info/encyclopedia-critique-du-genre--9782707190482-page-691.htm>.
- Debauche, Alice et Hamel, Christelle (2013). Violence des hommes contre les femmes : quelles avancées dans la production des savoirs ? *Nouvelles Questions Féministes*, 1(32), 4–14. <https://doi.org/10.3917/nqf.321.0004>
- Deer, Sarah (2015). *The Beginning and End of Rape: Confronting Sexual Violence in Native America*. University of Minnesota Press.
- Delage, Pauline (2016b). Après l'année zéro. Histoire croisée de la lutte contre le viol en France et aux États-Unis. *Critique internationale*(1), 21–35. <https://www.jstor.org/stable/10.2307/26413109>
- Delage, Pauline (2017). *Violences conjugales : du combat féministe à la cause publique*. Presses de Sciences Po.
- Delaplaine, Jo (1976). Review. *The Rape Culture*. *Feminist Alliance Against Rape Newsletter*, 3(1), 1–16. <https://www.jstor.org/stable/community.28036272>
- Delphy, Christine (1977). Nos amis et nous. Fondements cachés de quelques discours pseudoféministes. *Questions féministes*, 1, 21–49. <https://www.jstor.org/stable/40619102>
- Delphy, Christine (1981). Le patriarcat, le féminisme et leurs intellectuelles. *Nouvelles Questions Féministes*, 1(2), 58–74.
- Delphy, Christine (1997). Présentation, « Violence contre les femmes ». *Nouvelles Questions Féministes*, 18(3/4), 1–7. <https://www.jstor.org/stable/40619671>
- Delphy, Christine (1998). *L'ennemi principal. Tome 1 : Economie politique du patriarcat*. Syllepse.
- Delphy, Christine (1998 [1975]). Pour un féminisme matérialiste. Dans *L'Ennemi principal. Tome 1. Economie politique du patriarcat* (p. 259–269). Syllepse.
- Delphy, Christine (2004). *Intervention contre une loi d'exclusion. À propos de la loi interdisant le voile à l'école Les mots sont importants*.
- Delphy, Christine (2009). *L'ennemi principal. Tome 2 : Penser le genre* (2e éd. éd.). Syllepse.
- Delphy, Christine (dir.). (2011). *Un trousseage de domestique*. Syllepse.
- Delphy, Christine, Molinier, Pascale, Clair, Isabelle et Rui, Sandrine (2012). Genre à la française ? *Sociologie*, 3(3). <http://journals.openedition.org/sociologie/1392>
- Delvaux, Martine (2013). *Les filles en série : des Barbies aux Pussy Riot*. Les Éditions du remue-ménage.

Delvaux, Martine (2019). *Le Boys club*. Les Éditions du remue-ménage.

Delvaux, Martine , Desrosiers, Gabrielle , Galerand, Elsa et L'écuyer, Vanessa (2014). Militantes féministes grévistes. Du Comité femmes de l'ASSÉ au Comité femmes GGI de l'UQAM. Dans M. Ancelovici et F. Dupuis-Déri (dir.), *Un printemps rouge et noir. Regards croisés sur la grève étudiante de 2012* (p. 115–149). Les Éditions Ecosociété.
https://www.researchgate.net/profile/Alain_G_Gagnon/publication/307547107_un-printemps-rouge-et-noir/links/57c81d1f08aefc4af34e8e6e/un-printemps-rouge-et-noir.pdf.

Delvaux, Martine, Lebrun, Valérie et Pelletier, Laurence (2015). *Sexe, amour et pouvoir : il était une fois... à l'université*. les Éditions du remue-ménage.

Descarries, Francine (2013). Féministes, gare à la dépolitisation! *Relations*(762), 17–20.

Descarries, Francine (2014). Construction et circulation des idées : la langue n'est pas neutre. *Signs*, 39(3), 1–7. <https://www.jstor.org/stable/pdf/10.1086/676576>

Descarries, Francine et Dechaufour, Laetitia (2006, 27 septembre 2012). Du « French feminism » au « genre » : trajectoire politico-linguistique d'un concept. *Labrys, études féministes/ estudos feministas*(Juin/décembre), 28. <https://www.labrys.net.br/labrys10/livre/francine1.htm>

Descarries, Francine et Ricci, Sandrine (2019). À la défense de savoirs scientifiques responsables et engagés. *Affaires universitaires*, Non paginé. <https://www.affairesuniversitaires.ca/opinion/a-mon-avis/a-la-defense-de-savoirs-scientifiques-responsables-et-engages/>

Desrosiers, Julie (2018). Le traitement des victimes d'agression sexuelle devant les tribunaux canadiens : entre les avancées juridiques et la persistance des stéréotypes. *Revista Esmat*, 10(16), 199–222. <https://doi.org/https://doi.org/10.34060/reesmat.v10i16.267>

Desrosiers, Julie et Beausoleil-Allard, Geneviève (2017). *L'agression sexuelle en droit canadien* (2 éd.). Éditions Yvon Blais.

Devreux, Anne-Marie (1995). Sociologie "généraliste" et sociologie féministe : les rapports sociaux de sexe dans le champ professionnel de la sociologie. *Nouvelles Questions Féministes*, 16(1), 83–110. <http://lien.uqam.ca/lu2ORpE>

Devreux, Anne-Marie (2004). *Les propriétés formelles des rapports sociaux de sexe* Université Paris 8]. <https://hal.science/tel-02507176/document>

Devreux, Anne-Marie (2010). Pierre Bourdieu et les rapports entre les sexes : une lucidité aveuglée. Dans D. Chabaud-Rychter (dir.), *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques, de Max Weber à Bruno Latour* (p. 77–93). La Découverte.

Dion, Jacinthe , Collin-Vézina, Delphine , Lavoie, Francine, Cyr, Mireille et Corneau, Mélanie (2016). *État des connaissances en recherche sur la violence sexuelle et les femmes autochtones au Québec : mémoire déposé au secrétaire de la commission des relations avec les citoyens dans le cadre du mandat d'initiative - Les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions*

- sexuelles et la violence conjugale*. Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles (CRIPCAS).
https://www.viraj.ulaval.ca/sites/viraj.ulaval.ca/files/memoire_sur_les_femmes_autochtones_au_quebec_du_cripcas.pdf
- Dion, Jacinthe, Boisvert, Stephanie, Paquette, Geneviève, Bergeron, Manon, Hébert, Martine et Daigneault, Isabelle (2022). Sexual Violence at University: Are Indigenous Students More at Risk? *Journal of Interpersonal Violence*, 37(17-18), NP16534–NP16555.
<https://doi.org/10.1177/08862605211021990>
- Dodge, Alexa (2016). Digitizing Rape Culture: Online Sexual Violence and the Power of the Digital Photograph. *Crime, media, culture*, 12(1), 65–82. <https://doi.org/10.1177/1741659015601173>
- Dorais, Michel et Gervais, Mathieu-Joel (2018). *Documenter la problématique des violences sexuelles commises envers les personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBT)*.
- Dorion, Léa (2020). Faire une thèse (en) féministe. Dans V. Perret (dir.), *Les temporalités de la recherche critique en management. Enjeux et alternatives*. (p. 159–210). Presses de l'Université Laval.
- Dorlin, Elsa (2008). *Sexe, genre et sexualités : introduction à la théorie féministe*. Presses Universitaires de France-PUF.
- Dorlin, Elsa (dir.). (2009). *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*. Presses universitaires de France.
- Dorlin, Elsa (2017). *Se défendre : une philosophie de la violence*. Zones.
- Dufour, Pascale et Savoie, Louis-Philippe (2014). Quand les mouvements sociaux changent le politique. Le cas du mouvement étudiant de 2012 au Québec. *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 47(3), 475–502.
- Dunn, Jennifer L (2005). Victims” and “survivors”: Emerging vocabularies of motive for “battered women who stay. *Sociological inquiry*, 75(1), 1–30. <https://doi.org/10.1111/j.1475-682X.2005.00110.x>
- Dupuis-Déri, Francis (2008). Les hommes proféministes : compagnons de route ou faux amis ? *Recherches féministes*, 21(1), 149–169. <https://doi.org/10.7202/018314ar>
- Dupuis-Déri, Francis (2013). *Quand l'antiféminisme cible les féministes : actions, attaques et violences contre le mouvement des femmes*. R des centres de femmes du Québec, Service aux collectivités de l'UQAM.
- Dupuis-Déri, Francis (2022). *Panique à l'université : rectitude politique, wokes et autres menaces imaginaires*. Lux éditeur.
- Durand, Mickaël (2020). La mobilisation de la conscience de genre dans le rapport à la politique des femmes lesbiennes en France. Dans C. Guionnet et B. Lechaux (dir.), *Rapports au genre en*

- politique. Petits accommodements du quotidien* (p. 22–38). Peter Lang. Récupéré le 2021-11-23 de <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-02360839/document>
- Durkheim, Émile (2007 [1895]). *Les Règles de la méthode sociologique*. Presses Universitaires de France.
- Duvert, Cyrille (2011). Viol. Dans M. Marzano (dir.), *Dictionnaire de la violence* (p. 1419–1423). Presses universitaires de France.
- Dworkin, Andrea (2012). *Les femmes de droite* (Titre original : *Right-Wing Women*, traduit par Martin Dufresne et Michèle Briand, New York, A Perigee Book, 1983). Les Éditions du remue-ménage.
- Echols, Alice (1983). Cultural feminism: feminist capitalism and the anti-pornography movement. *Social Text*(7), 34–53. <https://doi.org/10.2307/466453>
- Endreß, Martin et Pabst, Andrea (2013). Violence and shattered trust: sociological considerations. *Human Studies*, 36(1), 89–106. www.jstor.org/stable/41818850
- Espeland, Wendy Nelson et Stevens, Mitchell L (2008). A sociology of quantification. *European Journal of Sociology/Archives Européennes de Sociologie*, 49(3), 401–436.
- Evans, Sara M (dir.). (2008). *Feminist coalitions: Historical perspectives on second-wave feminism in the United States*. University of Illinois Press.
- Falquet, Jules (2012). DSK ou le continuum entre les violences masculines et les violences néolibérales. *Nouvelles Questions Féministes*, 31(1), 80–87. <https://doi.org/10.3917/nqf.311.0080>
- Falquet, Jules (2016). La combinatoire straight. Race, classe, sexe et économie politique : analyses matérialistes et décoloniales. *Cahiers du Genre*(3), 73–96. <http://www.cairn.info.proxy.bibliotheques.ugam.ca:2048/revue-cahiers-du-genre-2016-3-page-73.htm>
- Faludi, Susan (1991). *Backlash. La guerre froide contre les femmes*. Éditions des femmes.
- Fassin, Éric (1991). Pouvoirs sexuels : Le juge Thomas, la Cour suprême et la société américaine. *Esprit*, 177, 102–130. <http://www.jstor.org/stable/24274962>
- Fassin, Éric (1997). Le *date rape* aux États-Unis. Figures d’une polémique. *Enquête*, 5, 193–222. <http://enquete.revues.org/1263#article-1263>
- Felson, Richard B et Paré, Paul-Philippe (2005). The Reporting of Domestic Violence and Sexual Assault by Nonstrangers to the Police. *Journal of marriage and family*, 67(3), 597–610. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2005.00156.x>
- Ferreday, Debra (2015). Game of Thrones, Rape Culture and Feminist Fandom. *Australian Feminist Studies*, 30(83), 21–36. <https://doi.org/10.1080/08164649.2014.998453>

- Ferree, Myra Marx et Hess, Beth (2002). *Controversy and coalition: The new feminist movement across four decades of change*. Routledge.
- Fileborn, Bianca et Loney-Howes, Rachel (2019). *#MeToo and the Politics of Social Change*. Palgrave Macmillan.
- Fillieule, Olivier (2007). On n'y voit rien. Le recours aux sources de presse pour l'analyse des mobilisations protestataires. Dans P. Favre (dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations* (p. 215–240). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.favre.2007.01.0215>.
- Flynn, Catherine, Damant, Dominique, Bernard, Jeanne et Lessard, Geneviève (2016). Entre théorie de la paix et continuum de la violence : Réflexion autour du concept de la violence structurelle. *Canadian Social Work Review/Revue canadienne de service social*, 33(1), 45–64.
- Foenix-Riou, Béatrice (2013). Google Trends, pour suivre l'évolution des tendances des recherches. *Netsources*, 107, 12–14.
- Formarier, Monique (2012). Approches épistémologique et opérationnelle des concepts. Dans M. Formarier (dir.), *Les concepts en sciences infirmières* (2 éd., p. 13–26). Association de Recherche en Soins Infirmiers. <https://doi.org/10.3917/arsi.forma.2012.01.0013>.
- Fortier, Marco (2019, 13 avr.). Violences sexuelles : l'UQAM adopte une politique progressiste mais édulcorée. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/education/552118/violences-sexuelles-l-uqam-adopte-une-politique-progressiste-mais-edulcoree>
- Fortin, Fabienne (2005). *Fondements et étapes du processus de recherche. Méthodes quantitatives et qualitatives*. Chenelière Education.
- Fougeyrollas-Schwebel, Dominique et Jaspard, Maryse (2002). Violences envers les femmes : démarches et recours des victimes. Les apports de l'enquête ENVEFF. *Archives de politique criminelle*(1), 123–146. <http://www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2002-1-page-123.htm>
- Fourment, Émeline (2021). *Théories en action. Appropriations des théories féministes en milieu libertaire à Berlin et Montréal* [Thèse de doctorat en science politique, spécialité sociologie politique comparée, Institut d'études politiques de Paris].
- Frasch, Delphine (2020). Les féminismes du standpoint sont-ils matérialistes ? *Nouvelles Questions Féministes*, 39(1), 66–80. <https://doi.org/10.3917/nqf.391.0066>
- Fraser, Jennifer A. (2014). *Claims-Making in Context: Forty Years of Canadian Feminist Activism on Violence against Women* [Thèse de doctorat en criminologie, Université d'Ottawa]. https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/30651/1/Fraser_Jennifer_2014_thesis.pdf
- Fraser, Nancy (2003[1992]). Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante. Dans E. Renault et Y. Sintomer (dir.), *Où en est la théorie critique ?* (p. 103–134). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.renau.2003.01.0103>.

- Frenette, Michèle, Boulebsol, Carole, Lampron, Ève-Marie, Chagnon, Rachel, Cousineau, Marie-Marthe, Dubé, Myriam, Lapierre, Simon, Sheehy, Elizabeth, Regroupement Des Maisons Pour Femmes Victimes De Violence Conjugale, Fédération Des Maisons D'hébergement Pour Femmes, Regroupement Québécois Des Calacs, Concertation Des Lutttes Contre L'exploitation Sexuelle et Gagnon, Charlotte (2018). *Femmes victimes de violence et système de justice pénale : expériences, obstacles et pistes de solution*.
http://sac.ugam.ca/upload/files/Rapport_femmes_violence_justice.pdf
- Frese, Bettina, Moya, Miguel et Megías, Jesús L (2004). Social perception of rape: How rape myth acceptance modulates the influence of situational factors. *Journal of Interpersonal Violence*, 19(2), 143–161. <https://doi.org/10.1177/0886260503260245>
- Fricker, Miranda (2007). *Epistemic Injustice: Power and the Ethics of Knowing*. Oxford University Press.
- Friedman, Jaclyn et Valenti, Jessica (2008). *Yes means yes: Visions of female sexual power and a world without rape*. Seal Press.
- Galand, Sandrine (2020). *Les Stars et le capital de l'intime : énonciation féministe pop contemporaine* [thèse de doctorat, études littéraires, UQAM].
- Galerand, Elsa (2007). *Les rapports sociaux de sexe et leur (dé)matérialisation : retour sur le corpus revendicatif de la marche mondiale des femmes de 2000* (Thèse de doctorat). Université du Québec à Montréal.]. <http://www.archipel.ugam.ca/2456/>
- Galerand, Elsa et Kergoat, Danièle (2014). *Consubstantialité vs intersectionnalité ? À propos de l'imbrication des rapports sociaux Nouvelles pratiques sociales* (vol. 26, pp. 44–61).
- Galtung, Johan (1990). Cultural violence. *Journal of peace research*, 27(3), 291–305.
- Garcia, Chloe Krystyna et Vemuri, Ayesha (2017). Girls and Young Women Resisting Rape Culture through YouTube Videos. *Girlhood Studies*, 10(2), 26–44.
<https://doi.org/10.3167/ghs.2017.100204>
- Gardey, Delphine et Kraus, Cynthia (2016). *Politiques de coalition : penser et se mobiliser avec Judith Butler*. Seismo.
- Gaussot, Ludovic (2012). *Pensée sociologique et expérience sociale du genre et des rapports sociaux de sexe. Parcours épistémologique et recherches empiriques*. Sciences de l'Homme et Société; Université de Poitiers. <https://hal.science/tel-04136863/document>
- Gaussot, Ludovic (2016). Les violences sexuées et sexuelles en tant que système. Dans L. Bodiou, F. Chauvaud, L. Gaussot, M.-J. Grihom et M. S. Audebert (dir.), *Le corps en lambeaux : violences sexuelles et sexuées faites aux femmes* (p. 143–154). Presses universitaires de Rennes.
<https://books.openedition.org/pur/45412>.
- Gérardin-Laverge, Mona (2018). « C'est en slogant qu'on devient féministe » Hétérogénéité du genre et performativité insurrectionnelle. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*(44).

- Giacinti, Margot (2020). « Nous sommes le cri de celles qui n'en ont plus »: historiciser et penser le féminicide. *Nouvelles Questions Féministes*, 39(1), 50–65. <https://www.cairn.info/journal-nouvelles-questions-feministes-2020-1-page-50.htm#re22no22>
- Gialopsos, Brooke Miller (2017, 2017/04/03). Sexual Violence in Academia: Policy, Theory, and Prevention Considerations. *Journal of School Violence*, 16(2), 141–147. <https://doi.org/10.1080/15388220.2017.1284467>
- Gilbert, Jacques Athanasse (2019). Interroger Google : Entre requête et questionnement. *Contemporary French and Francophone Studies*, 23(4), 521–536. <https://doi.org/10.1080/17409292.2019.1712806>
- Gill, Rosalind (2016). Post-postfeminism?: New feminist visibilities in postfeminist times. *Feminist Media Studies*, 16(4), 610–630. <https://doi.org/10.1080/14680777.2016.1193293>
- Glad, Marc et Leimdorfer, François (2015). Usages de la lexicométrie et interprétation sociologique. *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 127(1), 5–25. <http://journals.sagepub.com.proxy.bibliothèques.ugam.ca:2048/doi/pdf/10.1177/0759106315582192>
- Gomis, Christelle (2020). Sortir de l'intersection. Écrire l'histoire des femmes noires aux États-Unis depuis 1989. 20 & 21. *Revue d'histoire*, 146(2), 139–151. <https://doi.org/10.3917/vin.146.0139>
- Gordon, Margaret T. et Riger, Stephanie (1989). *The female fear*. Free Press & Collier Macmillan.
- Granjon, Fabien (2014). Prolégomènes. Dans F. Granjon (dir.), *De quoi la critique est-elle le nom ?* Éditions Mare et Martin.
- Granjon, Fabien (2015). Des fondements matérialistes de la critique. *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 6, 1–22. <https://doi.org/10.4000/rfsic.1257>
- Granjon, Fabien (2018). Mouvements sociaux, espaces publics et usages d'internet. *Pouvoirs*, 164(1), 31–47. <https://doi.org/10.3917/pouv.164.0031>
- Grant, Judith (2021[1993]). *Fundamental Feminism: Radical Feminist History for the Future*. Routledge.
- Greenland, Jacob et Cotter, Adam (2018). *Les affaires criminelles non fondées au Canada, 2017*. Juristat : Centre canadien de la statistique juridique. No 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54975-fra.pdf?st=E3FxY17w>
- Griffin, Susan (1971). Rape: the All-American Crime. *Ramparts magazine*, 26–35.
- Griffin, Susan (1986 [1979]). *Rape: The Politics of Consciousness*. San Francisco : Harper and Row Publishers.
- Griffin, Vanessa Woodward, Wentz, Ericka et Meinert, Emily (2021). Explaining the Why in #WhyIDidntReport: An Examination of Common Barriers to Formal Disclosure of Sexual Assault

- in College Students. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(15-16), 1–30.
<https://doi.org/10.1177/08862605211016343>
- Grinshpun, Yana (2019). Introduction. De la victime à la victimisation : la construction d'un dispositif discursif. *Argumentation et Analyse du Discours*, 23. <https://doi.org/10.4000/aad.3400>
- Groenemeyer, Axel (2006). *Formes, sens et significations sociales de la violence. Quelques impressions sur la situation allemande* *Déviance et société* (vol. 30, pp. 477–489).
- Gruber, Aya (2016). Anti-rape Culture. *Kansas Law Review*, 64(4), 1027–1053.
<http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=a9h&AN=118579307&lang=fr&site=ehost-live>
- Guibet Lafaye, Caroline et Rapin, Ami-Jacques (2017). La « radicalisation ». Individualisation et dépolitisation d'une notion. *Politiques de communication*, 8(1), 127–154.
<https://doi.org/10.3917/pdc.008.0127>
- Guillaumin, Colette (1972). *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Mouton.
- Guillaumin, Colette (1981). Femmes et théories de la société : remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimées. *Sociologie et sociétés*, 13(2), 19–32.
<https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/1981-v13-n2-socsoc110/001321ar.pdf>
- Guillaumin, Colette (2016 [1992]). *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*. Éditions iXe.
- Gurr, Jane , Pajot, Michelle , Nobbs, David , Maillou, Louise et Archambault, Diane (2008). *Centre national d'information sur la violence dans la famille. Défaire les liens entre la pauvreté et la violence faite aux femmes*. Agence de la santé publique du Canada.
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/ressources-prevention/femmes/defaire-liens-entre-pauvrete-violence-faite-femmes-guide-ressources.html#toc>
- Hall, Edward T. (1989). *Beyond culture*. Anchor.
- Hall, Jacquelyn Dowd (1992). « The Mind that Burns in Each Body » : Women, Rape, and Racial Violence. Dans M. L. Andersen et P. H. Collins (dir.), *Race, Class, and Gender: An Anthology* (p. 397–412). Wadsworth.
- Hanisch, Carol (1970). The Personal is Political. Dans S. Firestone et A. Koedt (dir.), *Women's Liberation: Notes from the Second Year. Major Writings of the Radical Feminists* (p. 76–78). Radical Feminism. Récupéré de <http://www.carolhanisch.org/CHwritings/PIP.html>.
- Hanmer, Jalna (1977). Violence et contrôle social des femmes. *Questions féministes*, 1, 68–88.
<http://www.jstor.org/stable/40619104>
- Harding, Sandra (1993). Rethinking standpoint epistemology: What is “strong objectivity”? . Dans L. Alcoff et E. Potter (dir.), *Feminist Epistemologies* (p. 49–82). Routledge.

- Harsey, Sarah J, Zurbriggen, Eileen L et Freyd, Jennifer J (2017). Perpetrator Responses to Victim Confrontation: DARVO and Victim Self-blame. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 26(6), 644–663. <https://doi.org/10.1080/10926771.2017.1320777>
- Hartmann, Eddie (2014). Ordre social, légitimité et violence. La violence physique comme fait social. *Revue de Synthèse*, 135(4), 297–330. <https://doi.org/10.1007/s11873-014-0270-y>
- Hartmann, Eddie (2017). Violence: Constructing an Emerging Field of Sociology. *International Journal of Conflict and Violence (IJCV)*, 11(1), 1–9. <https://doi.org/10.4119/UNIBI/ijcv.623>
- Haskell, Lori et Randall, Melanie (2019). *L'incidence des traumatismes sur les victimes d'agressions sexuelles d'âge adulte*. Rapport présenté à Justice Canada. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/trauma/trauma_fra.pdf
- Hayes, Rebecca M. (2023). *Defining Rape Culture: Gender, Race and the Move toward International Social Change*. Emerald Publishing.
- Hearn, Jeff (2013). The sociological significance of domestic violence: Tensions, paradoxes and implications. *Current Sociology*, 61(2), 152–170.
- Henry, Nicola et Powell, Anastasia (2014). Chapter 5 'The Dark Side of Virtual: Towards a digital sexual ethics'. Dans N. a. P. Henry, A. (dir.), *Preventing sexual violence: Interdisciplinary approaches to overcoming a rape culture* (vol. version numérique (ebook) pp. 1-39.). Basingstoke, UK : Palgrave Macmillan.
- Herman, Dianne F. (1984[1979]). The Rape Culture. Dans J. Freeman (dir.), *Women: A Feminist Perspective* (3e éd., p. 45–53). Mayfield.
- Hill Collins, Patricia (2004). *Black Sexual Politics. African Americans, Gender, and the New Racism*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203309506>
- Hill Collins, Patricia (2016 [1990]). Quelles politiques sexuelles pour les femmes noires ? Traduit de l'anglais par Brigitte Marrec. *Cahiers du Genre*(3), 97–127. <https://doi.org/10.3917/cdge.hs04.0097>
- Hill Collins, Patricia et Bilge, Sirma (2016). *Intersectionality*. Polity Press.
- Hoddenbagh, Josh, Zhang, Ting et Mcdonald, Susan Elizabeth (2014). *Estimation de l'incidence économique des crimes violents au Canada en 2009*. Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice Canada. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr14_01/p10.html
- Hooks, Bell (2010). *Teaching Critical Thinking. Practical Wisdom*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203869192-2>
- Hooks, Bell (2015 [1981]). *Ne suis-je pas une femme? : femmes noires et féminisme* (O. Potot, trad.). Éditions Cambourakis [préface A. Gay].

- Hübner, Lena Alexandra et Pilote, Anne-Marie (2020). Mobilisations féministes sur Facebook et Twitter. Le cas du mouvement #StopCultureDuViol au Québec. *Terminal. Technologie de l'information, culture & société*, 127. <https://doi.org/10.4000/terminal.5764>
- Hunt, Sarah (2016, 27 avril). Decolonizing the roots of rape culture: Reflections on consent, sexual violence and university campuses. Dans *EMMA Talk*. <http://emmataalks.org/video/sarah-hunt/>
- Influence Communication (2016). *État de la nouvelle : Bilan 2016*. <https://www.influencecommunication.com/>
- Ingenito, Laurence (2019). *Rendre justice aux victimes de violences à caractère sexuel : étude avec des femmes immigrantes et des femmes racisées* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal].
- Institut National De Santé Publique (2019). *Trousse média sur les agressions sexuelles*. Gouvernement du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/medias-et-agressions-sexuelles>
- Jackson, Stevi (1999). Feminist Sociology and Sociological Feminism: Recovering the Social in Feminist Thought. *Sociological Research Online*, 4(3), 43–56. <https://doi.org/10.5153/sro.341>
- Jackson, Stevi (2009). Pourquoi un féminisme matérialiste est (encore) possible - et nécessaire. *Nouvelles Questions Féministes*, 28(3), 16–31. <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2009-3-page-16.htm>
- Jackson, Stevi (2016). For a Feminist Sociological Imagination: A Personal Retrospective on C. Wright Mills. Dans G. Oakes (dir.), *The Anthem Companion to C. Wright Mills* (p. 159–178). Anthem Press.
- Jacob-Wagner, Sarah (2013). *Le traitement médiatique des affaires DSK et la distinction privé/public* [Mémoire de maîtrise en science politique, Université Laval]. <http://www.theses.ulaval.ca/2013/30081/30081.pdf>
- Jaspard, Maryse (2005). *Les violences contre les femmes*. La découverte.
- Jérôme, Vanessa (2019). Violences sexuelles et ripostes partisans. *Mouvements*, 99(3), 38–47. <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2019-3-page-38.htm7>
- Jodelet, Denise (2007). *Représentations, pratiques, société et individu sous l'enquête des sciences sociales*. Extrait de: Denise Jodelet, « Les représentations sociales », Paris, PUF, 1994 (pp. 36-57). Les classiques des sciences sociales : version pdf (pp 1–26).
- Johnson, Holly (2012). Limits of a Criminal Justice Response: Trends in Police and Court Processing of Sexual Assault. Dans E. Sheehy (dir.), *Sexual Assault in Canada: Law, Legal Practice and Women's Activism* (p. 613–634). University of Ottawa Press. <https://books.openedition.org/uop/592>.

- Johnson, Holly (2020, 3 février). Rape myths and sexism still cloud police responses to sexualized violence. *Policy Options*. <https://policyoptions.irpp.org/magazines/february-2020/rape-myths-and-sexism-still-cloud-police-responses-to-sexualized-violence/>
- Johnson, Nicole L, Rocchino, Gabrielle H, Wolf, Jacob A, Gutekunst, Malaïka Hc, Paulvin, Cléopatre et Farrell, Jerome A (2021). Rape Culture and Candidate Selection in the 2016 US Presidential Election. *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, 28(1), 168–192. <https://doi.org/10.1093/sp/jxz021>
- Jourdain, Anne et Naulin, Sidonie (2019). *La sociologie de Pierre Bourdieu*. Armand Colin.
- Jurney, Florence Ramond (2014). Médias et inégalités genrées sur fond d'affaire DSK. *Women in French Studies*, 22(1), 60–71. <https://doi.org/10.1353/wfs.2014.0025>
- Juteau, Danielle (2016). Un paradigme féministe matérialiste de l'intersectionnalité. *Cahiers du Genre*(3), 129–149. <https://doi.org/10.3917/cdge.hs04.0129>
- Juteau-Lee, Danielle (1981). *Visions partielles, visions partiales : visions des minoritaires en sociologies Sociologie et sociétés* (vol. 13, pp. 33–48).
- Keller, Jessalynn, Mendes, Kaitlynn et Ringrose, Jessica (2016). Speaking 'unspeakable things': documenting digital feminist responses to rape culture. *Journal of Gender Studies*, 1–15.
- Kelly, Liz (1988). *Surviving Sexual Violence*. Polity Press.
- Kelly, Liz (2012). Standing the Test of Time? Reflections on the Concept of the Continuum of Violence'. Dans J. M. Brown et S. L. Walklate (dir.), *Handbook on Sexual Violence* (p. xvii–xxvi). Routledge.
- Kelly, Liz (2019 [1987]). Le continuum de la violence sexuelle. *Cahiers du Genre*, 66(1), 17–36. <https://doi.org/10.3917/cdge.066.0017>
- Kelly, Liz, Burton, Sheila et Regan, Linda (1996). Beyond victim or survivor: Sexual violence, identity and feminist theory and practice. Dans L. Adkins et V. Merchant (dir.), *Sexualizing the social. Power and the Organization of Sexuality* (p. 77–101). London. [https://doi.org/https://doi.org/10.1007/978-1-349-24549-9](https://doi.org/10.1007/978-1-349-24549-9).
- Kendall, Tamil (2020). *A Synthesis of Evidence on the Collection and Use of Administrative Data on Violence against Women: Background Paper for the Development of Global Guidance*. UN Women.
- Kergoat, Danièle (2010). Le rapport social de sexe : de la reproduction des rapports sociaux à leur subversion. Dans A. Bidet-Mordrel (dir.), *Les rapports sociaux de sexe* (p. 60–75). PUF.
- Kergoat, Danièle (2012). *Se battre, disent-elles*. La dispute Paris.
- Kergoat, Danièle (2021). Penser la complexité : des catégories aux rapports sociaux. *La Pensée*, 407(3), 127–139. <https://doi.org/10.3917/lp.407.0127>

- Kessel, Alisa (2022). Rethinking Rape Culture: Revelations of Intersectional Analysis. *American Political Science Review*, 116(1), 131–143. <https://doi.org/10.1017/S0003055421000733>
- Kian, Azadeh (2014). Introduction : Harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur. *Les cahiers du CEDREF*(19). <https://journals.openedition.org/cedref/710#quotation>
- Kilby, Jane (2013). Introduction to special issue: Theorizing violence. *European Journal of Social Theory*, 16(3), 261–272. <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.820.3627&rep=rep1&type=pdf>
- Koechlin, Aurore (2019). *La révolution féministe*. Éditions Amsterdam.
- Komur, Greta (2009). Que se cache-t-il sous les guillemets dans la presse écrite française? *Synergies Pologne*, 2(6), 69–78.
- Koss, Mary P. (1985). The Hidden Rape Victim: Personality, Attitudinal, and Situational Characteristics. *Psychology of Women Quarterly*, 9(2), 193–212. <https://doi.org/10.1111/j.1471-6402.1985.tb00872.x>
- Koss, Mary P., Gidycz, Christine A. et Wisniewski, Nadine (1987). The Scope of Rape: Incidence and Prevalence of Sexual Aggression and Victimization in a National Sample of Higher Education Students. *Journal of consulting and clinical psychology*, 55(2), 162. <https://publichealth.arizona.edu/sites/publichealth.arizona.edu/files/JCCP1987.pdf>
- Kostakos, Panos (2018). Public perceptions on organised crime, mafia, and terrorism: A big data analysis based on Twitter and Google Trends. *International Journal of Cyber Criminology*, 12(1), 282–299. <https://doi.org/10.5281/zenodo.1467919>
- Krieg-Planque, Alice (2009). *La notion de formule en analyse du discours : cadre théorique et méthodologique*. Presses universitaires de Franche-Comté. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb414647024>
- Krug, Etienne G. , Dahlberg, Linda L., Mercy, James A., Zwi, Anthony et Lozano-Ascencio, Rafael (2002). *Rapport mondial sur la violence et la sante*. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/42545/9242545619_fre.pdf?sequence=1
- Lahire, Bernard (2007). *L'esprit sociologique*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.lahir.2007.01>
- Lamontagne, Amélie (2018). « Je ne veux pas être condamnée au viol à perpétuité, et toi ? » : lutttes féministes québécoises contre les violences sexuelles (1970-1983) [Mémoire de maîtrise en criminologie, Université de Montréal]. https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/20669/Lamontagne_Amelie_2017_memoire.pdf
- Lamoureux, Diane (2020). La notion de sexage et les enjeux féministes contemporains. *Cahiers de recherche sociologique*, 69, 77–88. <https://doi.org/10.7202/1091913ar>

- Lamoureux, Diane (2021). S'engager intellectuellement. Dans A. Choulet-Vallet, P. Clochec, D. Frasch, M. Giacinti et L. Védie (dir.), *Théoriser en féministe* (p. 57–72). Hermann.
- Lamoureux, Diane et Mayer, Stéphanie (2019). Portraits de féministes francophones du XXI^e siècle au Québec. *Recherches féministes*, 32(2), 129–148. <https://doi.org/10.7202/1068343ar>
- Lapierre, Simon et Côté, Isabelle (2014). La typologie de la violence conjugale de Johnson : quand une contribution proféministe risque d'être récupérée par le discours masculiniste et antiféministe. *Intervention*, 140, 69-79. https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/05/intervention_140.pdf#page=64
- Lapierre, Simon et Levesque, Joscelyne (2013). 25 ans plus tard... et toujours nécessaires ! Les approches structurelles dans le champ de l'intervention sociale. *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 19(1), 38–64. <https://doi.org/10.7202/1018041ar>
- Law, Tuulia (2020). Towards Acknowledging the Ambiguities of Sex. Questioning Rape Culture and Consent-Based Approaches to Sexual Assault Prevention. Dans D. Crocker, J. Minaker et A. Nelund (dir.), *Violence Interrupted: Confronting Sexual Violence on University Campuses* (p. 263–279). McGill-Queen's University Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctv176ktr9.17>.
- Lazarus, Margaret et Wunderlich, Renner (réalis.) (1975). *Rape Culture* Cambridge Documentary Films. <https://www.cambridgedocumentaryfilms.org/filmsPages/rapeculture.html>
- Le Goaziou, Véronique (2016). Les violences sexuelles: point de vue sociologique. Dans B. Gravier et P. Roman (dir.), *Penser les agressions sexuelles. Actualité des modèles, actualité des pratiques* (p. 15–34). ERES.
- Le Groupe Des 13 (2018). Les mouvements des femmes au Québec : acteurs incontournables de changement social. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, 20, 90–97. <https://www.erudit.org/fr/revues/ncs/2018-n20-ncs04114/89270ac/>
- Le Magueresse, Catherine (2012). *Viol et consentement en droit pénal français. Réflexions à partir du droit pénal canadien* Archives de politique criminelle (vol. 34, pp. 223–240).
- Lemerrier, Claire, Ollivier, Carine et Zalc, Claire (2013). Articuler les approches qualitatives et quantitatives. Plaidoyer pour un bricolage raisonné. *Devenir chercheur. Écrire une thèse en sciences sociales*, 125–143.
- Lépinard, Éléonore et Mazouz, Sarah (2021). Pour l'intersectionnalité. Dans *Pour l'intersectionnalité* (p. 3–71). Anamosa. <https://doi.org/10.3917/anamo.lepin.2021.01.0003>.
- Leprince, Chloé (2017, 6 décembre). « Culture du viol » : derrière l'expression, une arme militante plutôt qu'un concept. France culture. <https://www.franceculture.fr/societe/culture-du-viol-lhistoire-dune-expression-militante-mais-peu-academique>

- Les Membres Du Laboratoire Junior Visage (2019). Vivacité des recherches sur les violences fondées sur le genre : la création du laboratoire junior « VisaGe ». *Mouvements*, 99(3), 67–74.
<https://doi.org/10.3917/mouv.099.0067>
- Létourneau, Anne (2020). Culture du viol et poil castrateur : Tamar, fille de David, dans le traité Sanhédrin 21a du Talmud de Babylone. *Studies in Religion/Sciences religieuses*, 49(2), 236–252.
<https://doi.org/10.1177/0008429820905496>
- Lévesque, Sylvie et Rousseau, Catherine (2019, 2021/08/01). Young Women’s Acknowledgment of Reproductive Coercion: A Qualitative Analysis. *Journal of Interpersonal Violence*, 36(15-16), NP8200–NP8223. <https://doi.org/10.1177/0886260519842169>
- Levine, Ethan Czuy (2018). *Studying Rape: The Production of Scientific Knowledge about Sexual Violence in the United States and Canada* [Thèse de doctorat, Temple University].
- Lewis, Ruth (2018). *Gender, voice and space: Feminism online Revista Dígitos* (pp. 23–36).
- Lieber, Marylène (2002). Le sentiment d’insécurité des femmes dans l’espace public : une entrave à la citoyenneté? *Nouvelles Questions Féministes*, 21(1), 41–56.
<https://doi.org/10.3917/nqf.211.0041>
- Lieber, Marylène (2008). *Genre, violences et espaces publics : la vulnérabilité des femmes en question*. Presses de Sciences Po, coll. « Fait politique ».
- Lieber, Marylène (2011). Ce qui compte et ce qui ne compte pas : usages des statistiques et violences faites aux femmes. *Cahiers du Genre*(3), 157–177. <https://doi.org/10.3917/cdge.hs02.0157>
- Lisak, David, Gardinier, Lori, Nicksa, Sarah C et Cote, Ashley M (2010). False allegations of sexual assault: An analysis of ten years of reported cases. *Violence Against Women*, 16(12), 1318–1334.
<https://doi.org/10.1177/1077801210387747>
- Loney-Howes, Rachel (2018). Shifting the Rape Script: Coming Out Online as a Rape Victim. *Frontiers: A Journal of Women Studies*, 39(2), 26–57. <https://doi.org/10.5250/fronjwomestud.39.2.0026>
- Loney-Howes, Rachel (2019). The Politics of the Personal: The Evolution of Anti-rape Activism. From Second-Wave Feminism to #MeToo. Dans B. Fileborn et R. Loney-Howes (dir.), *#MeToo and the politics of social change* (p. 21–). Palgrave Macmillan.
- Loney-Howes, Rachel (2020a). The Contours and Critiques of Anti-Rape Activism: A Brief History. Dans R. Loney-Howes (dir.), *Online Anti-Rape Activism: Exploring the Politics of the Personal in the Age of Digital Media* (p. 17–32). Emerald Group Publishing. <https://doi.org/10.1108/978-1-83867-439-720201004>.
- Loney-Howes, Rachel (2020b). *Online Anti-Rape Activism: Exploring the Politics of the Personal in the Age of Digital Media*. Emerald Group Publishing.

- Longpré, Nicholas (2011). *Théories implicites chez les agresseurs de femmes adultes* [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. https://central.bac-lac.gc.ca/.item?id=TC-QMU-5902&op=pdf&app=Library&oclc_number=1033092722
- Lussier, Judith (2019). *On peut plus rien dire : le militantisme à l'ère des réseaux sociaux*. Cardinal.
- Lussier, Patrick et Cale, Jesse (2016). Understanding the origins and the development of rape and sexual aggression against women: Four generations of research and theorizing. *Aggression and Violent Behavior*, 31, 66–81. <https://doi.org/https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.1016/j.avb.2016.07.008>
- Macdonald, Nancy (1975). Book reviews (*Against Our Will...*). *Feminist Alliance Against Rape Newsletter*, Fall, 10–11. <https://jstor.org/stable/community.28036271>
- Mackinnon, Catharine A (1994). Rape, genocide, and women's human rights. *Harvard Women's Law Journal*, 17, 5–16.
- Makin, David A et Morczek, Amber L (2015). The Dark Side of Internet Searches: A Macro Level Assessment of Rape Culture. *International Journal of Cyber Criminology*, 9(1), 1–23. <https://doi.org/10.5281/zenodo.22057>
- Malešević, Siniša (2013). Forms of brutality: Towards a historical sociology of violence. *European Journal of Social Theory*, 16(3), 273–291.
- Mannoni, Pierre (dir.). (2012). *Les représentations sociales*. Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/les-representations-sociales--9782130607458.htm>.
- Marcus, Sharon (1992). Fighting Bodies, Fighting Words: A Theory and Politics of Rape Prevention. Dans J. Butler et J. W. Scott (dir.), *Feminists Theorize the Political* (p. 385–403). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203723999>.
- Mardorossian, Carine M (2002). Toward a new feminist theory of rape. *Signs*, 27(3), 743–775. <https://doi.org/10.1086/337938>
- Margairaz, Dominique et Moatti, Claude (1998). L'histoire intellectuelle : quelques problèmes. *Hypothèses*, 1(1), 175–184. <https://doi.org/10.3917/hyp.971.0175>
- Marine, Susan et Lewis, Ruth (2020). *Collaborating for Change: Transforming Cultures to End Gender-Based Violence in Higher Education*. Oxford University Press.
- Martin-Storey, Alexa, Paquette, Geneviève, Bergeron, Manon, Dion, Jacinthe, Daigneault, Isabelle, Hébert, Martine et Ricci, Sandrine (2018). Sexual Violence on Campus: Differences Across Gender and Sexual Minority Status. *Journal of Adolescent Health*, 62(6), 701–707. <https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.jadohealth.2017.12.013>

- Mathieu, Marie, Mozziconacci, Vanina, Ruault, Lucile et Weil, Armelle (2020). Pour un usage fort des épistémologies féministes. *Nouvelles Questions Féministes*, 39(1), 6–15.
<https://doi.org/10.3917/nqf.391.0006>
- Mathieu, Nicole-Claude (1985). Quand céder n'est pas consentir. Dans N.-C. Mathieu (dir.), *L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes* (p. 169–245). Éditions de l'EHESS.
- Mathieu, Nicole-Claude (1999). Bourdieu ou le pouvoir autohypnotique de la domination masculine. *Temps modernes*(604), 286–324.
- Mathieu, Nicole-Claude (2014). *L'anatomie politique II : Usage, dérégulation et résilience des femmes*. La Dispute. <https://shs.cairn.info/l-anatomie-politique-ii--9782843032516?lang=fr>
- Mavrot, Céline, Passard, Cédric et Lits, Grégoire (2022). Paniques morales : requiem pour un concept ou second souffle ? *Émulations - Revue de sciences sociales*(41), 7–26.
<https://doi.org/10.14428/emulations.041>
- Mcguire, Danielle L. (2010). *At the Dark End of the Street Black Women : Rape, and Resistance - A New History of the Civil Rights Movement from Rosa Parks to the Rise of Black Power*. Alfred A. Knopf.
- Mcmahon, Sheila M (2019). History of the Anti-Rape Movement. Dans W. T. O'Donohue et P. A. Schewe (dir.), *Handbook of Sexual Assault and Sexual Assault Prevention* (p. 163–182). Springer.
- Me Too International (2019). *Impact report*. Récupéré le 2022-04-04 de https://metoomvmt.org/wp-content/uploads/2020/01/2019-12-09_MeToo_ImpactReport_VIEW_4.pdf
- Mendes, Kaitlynn, Ringrose, Jessica et Keller, Jessalynn (2019). *Digital Feminist Activism: Girls and Women Fight Back Against Rape Culture*. Oxford University Press.
<https://doi.org/10.1093/oso/9780190697846.001.0001>
- Mercader, Patricia, Léchenet, Annie et Durif-Varembont, Jean-Pierre (2017). « Si elle fait sa belle, il faut la frapper! » : Ou comment les filles apprennent à se tenir à leur place. *Criminologie*, 50(2), 167–187. <https://www.erudit.org/fr/revues/crimino/2017-v50-n2-crimino03239/1041703ar.pdf>
- Mercier, Élisabeth (2013). *Ni hypersexualisées ni voilées! Tensions et enjeux croisés dans les discours sur l'hypersexualisation et le port du voile «islamique» au Québec* [Thèse de doctorat, Université de Montréal.]. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/9859>
- Mercier, Élisabeth (2016). Sexualité et respectabilité des femmes : la SlutWalk et autres (re)configurations morales, éthiques et politiques. *Nouvelles Questions Féministes*, 35(1), 16–31.
<https://doi.org/10.3917/nqf.351.0016>
- Mercier, Élisabeth (2020). La révolte des « carrés jaunes » : représentations et résistances des filles dans les médias au Québec. *Recherches féministes*, 33(1), 75–91. <https://doi.org/10.7202/1071243ar>

- Mider, Daniel (2013). The anatomy of violence: A study of the literature. *Aggression and Violent Behavior*, 18(6), 702–708.
- Millepied, Anne-Charlotte (2017). L'autodéfense féministe : entre travail sur soi et transformation collective. *Nouvelles Questions Féministes*, 36(2), 50–65. <https://doi.org/10.3917/nqf.362.0050>
- Millett, Kate (1970). Sexual Politics: A Manifesto for Revolution Dans S. Firestone et A. Koedt (dir.), *Notes from the Second Year: Women's Liberation. Major writings of the radical feminists, 1970* (p. 111–112). Radical Feminism. <https://dukelibraries.contentdm.oclc.org/digital/collection/p15957coll6/id/1142>.
- Millett, Kate (2016[1969]). *Sexual politics*. Columbia University Press (ebook).
- Millette, Mélanie, Millerand, Florence, Myles, David et Latzko-Toth, Guillaume (dir.). (2020). *Méthodes de recherche en contexte numérique. Une orientation qualitative*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Mills, Charles Wright ([1959] 1977). *L'imagination sociologique* (P. Clinquart, trad.). F. Maspero.
- Ministère De La Sécurité Publique. (2017). *Infractions sexuelles au Québec en 2015*. Gouvernement du Québec. https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/2015/infractions_sexuelles_2015.pdf
- Ministère De La Sécurité Publique (2023). *Criminalité au Québec – Infractions sexuelles en 2021*. Gouvernement du Québec.
- Moreau, Greg (2021). *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2020*. Juristat : Centre canadien de la statistique juridique. No 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00013-fra.htm>
- Moreau, Patrick (2021, 2 août). Une « culture du viol » très anachronique. *Le Devoir*, section Idées. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/622032/point-de-vue-une-culture-du-viol-tres-anachronique>
- Morin, Sylvie, Savoie, Lise, Pelland, Marie-Andrée et Grandisson, Sarah (2019). Agir selon son genre : influence de la socialisation sexuelle hétéronormative sur la compréhension du consentement et de la violence à caractère sexuel des étudiantes et des étudiants en Acadie du Nouveau-Brunswick. *Revue de l'Université de Moncton*, 50(1-2), 11–46. <https://doi.org/10.7202/1084309ar>
- Moscovici, Serge (dir.). (1986). *Psychologie sociale*. PUF.
- Möser, Cornelia (2013). *Féminismes en traductions. Théories voyageuses et traductions culturelles*. Éd. des archives contemporaines.

Mountz, Alison, Bonds, Anne, Mansfield, Becky, Loyd, Jenna, Hyndman, Jennifer, Walton-Roberts, Margaret, Basu, Ranu, Whitson, Risa, Hawkins, Roberta, Hamilton, Trina et Curran, Winifred (2015). *For Slow Scholarship: A Feminist Politics of Resistance through Collective Action in the Neoliberal University ACME: International E-Journal for Critical Geographies* (vol. 14, pp. 1208–1234).

Nadeau, Jessica (2017, Mar. 25). Dossier « Agressions sur les campus ». *Le Devoir*.
<http://www.ledevoir.com/motcle/dossier-agressions-sur-les-campus>

Nations Unies (2006). *Mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Des paroles aux actes* (Étude du Secrétariat général, Issue. http://www.un.org/womenwatch/daw/public/VAW_Study/VAW-French.pdf

Niccolini, Alyssa D (2018). 'The Rape Joke': censorship, affective activisms, and feeling subjects. *Journal of Gender Studies*, 27(1), 102–113. <https://doi.org/10.1080/09589236.2016.1202104>

O'neal, Eryn Nicole (2019). "Victim is Not Credible": The Influence of Rape Culture on Police Perceptions of Sexual Assault Complainants. *Justice Quarterly*, 36(1), 127–160.
<https://doi.org/10.1080/07418825.2017.1406977>

Ollivier, Michèle et Tremblay, Manon (2000). *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche*. L'Harmattan.

Oms (2021). *Violence à l'égard des femmes, estimations pour 2018 : estimations mondiales, régionales et nationales de la prévalence de la violence à l'égard des femmes exercée par un partenaire intime et estimations de la prévalence mondiale et régionale de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire : résumé d'orientation*. Organisation mondiale de la Santé.
<https://apps.who.int/iris/handle/10665/349587>

Orgad, Shani (2009). The Survivor in Contemporary Culture and Public Discourse: A Genealogy. *The Communication Review*, 12(2), 132–161. <https://doi.org/10.1080/10714420902921168>

Organisation Mondiale De La Santé et Organisation Panaméricaine De La Santé (2012). *Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes : la violence sexuelle*.
https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/86236/WHO_RHR_12.37_fre.pdf

Otte, Gunnar, Sawert, Tim, Brüder, Josef, Kley, Stefanie, Kroneberg, Clemens et Rohlfing, Ingo (2024). Critères de qualité de la recherche en sociologie : une perspective analytique-empirique. *L'Année sociologique*, 74(2), 569–602. <https://doi.org/10.3917/anso.242.0569>

Pache, Stéphanie et Mathieu, Marie (2023). De la psychologisation de l'oppression à l'analyse du pan idéal des rapports de domination. *Recherches féministes*, 36(2), 1–19.
<https://doi.org/10.7202/1111371ar>

Pagé, Geneviève (2014a). L'art de conquérir le contrepoublic : les zines féministes, une voie/x subalterne et politique ? *Recherches féministes*, 27(2), 191–215. <https://doi.org/10.7202/1027925ar>

- Pagé, Geneviève (2014b). Sur l'indivisibilité de la justice sociale ou pourquoi le mouvement féministe québécois ne peut faire l'économie d'une analyse intersectionnelle. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 200–217. <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2014-v26-n2-nps01770/1029271ar/>
- Pagé, Geneviève (2016). Gender at the Crossing: Ideological Travelings of US and French Thought in Montreal Feminism. *Feminist Studies*, 42(3), 575–603. <https://doi.org/10.15767/feministstudies.42.3.0575>
- Pagé, Geneviève (2021). Power, Translation, and Localized Transnational Feminism. Dans J. M. Conway, P. Dufour et D. Masson (dir.), *Cross-border Solidarities in Twenty-first Century Contexts: Feminist Perspectives and Activist Practices* (p. 119–). Rowman & Littlefield.
- Pagé, Geneviève et Pires, Rosa (2015). *L'intersectionnalité en débat : pour un renouvellement des pratiques féministes au Québec. Rapport de recherche déposé à la Fédération des femmes du Québec*. <http://www.ffq.qc.ca/wp-content/uploads/2015/03/Microsoft-Word-RapportFFQ-SAC-Final.pdf>
- Pahud, Stéphanie et Paveau, Marie-Anne (2017). Nouvelles argumentations féministes. Données empiriques et théorisations. *Argumentation et Analyse du Discours*(18).
- Paillé, Pierre et Mucchielli, Alex (2021). Chapitre 10. L'analyse en mode écriture. Dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5 éd., p. 221–243). Armand Colin. <https://www.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200624019-page-221.htm>.
- Paillé, Pierre et Mucchielli, Alex (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5 éd.). Armand Colin.
- Papendick, Michael et Bohner, Gerd (2017). « Passive victim–strong survivor »? Perceived meaning of labels applied to women who were raped. *PLoS one*, 12(5), e0177550. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0177550>
- Paquette, Esther (2016). Ni déni ni police : réagir aux agressions sexuelles dans le mouvement étudiant. Le cas de l'AFESH de l'UQAM. *Nouveaux Cahiers du socialisme*(15), 196–200. <https://id.erudit.org/iderudit/80890ac>
- Paquette, G., Martin-Storey, A., Bergeron, M., Dion, J., Daigneault, I., Hebert, M., Ricci, S. et Castonguay-Khounsombath, S. (2021). Trauma Symptoms Resulting From Sexual Violence Among Undergraduate Students: Differences Across Gender and Sexual Minority Status. *Journal of Interpersonal Violence*, 36(17-18), NP9226–NP9251. <https://doi.org/https://doi.org/10.1177/0886260519853398>
- Parini, Lorena (2010). Le concept de genre : constitution d'un champ d'analyse, controverses épistémologiques, linguistiques et politiques. *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 5, 1–6. <https://journals.openedition.org/socio-logos/2468>

- Passeron, Jean-Claude (2006[1991]). *Le raisonnement sociologique : un espace non poppérien de l'argumentation*. Albin Michel.
- Pavard, Bibia (2018). Faire naître et mourir les vagues : comment s'écrit l'histoire des féminismes. *Itinéraires*, 2, 1–17. <https://doi.org/10.4000/itineraires.3787>
- Paveau, Marie-Anne (2014). Quand les corps s'écrivent. Discours de femmes à l'ère du numérique. *Recherches de visages. Une approche psychanalytique*. <https://hal-univ-paris13.archives-ouvertes.fr/hal-01163501/>
- Pease, Bob (2014). Theorising Men's Violence Prevention Policies. Dans N. Henry et A. Powell (dir.), *Preventing sexual violence: Interdisciplinary approaches to overcoming a rape culture* (p. 81–129). Palgrave Macmillan.
- Pedneault, Félix (2019, 20 avr.). La Politique 16 dévoilée en catimini. *Montréal Campus*. <https://montrealcampus.ca/2019/04/20/la-politique-16-devoilee-en-catimini/>
- Peretz, Tal (2020). Seeing the Invisible Knapsack: Feminist Men's Strategic Responses to the Continuation of Male Privilege in Feminist Spaces. *Men and Masculinities*, 23(3-4), 447–475. <https://doi.org/10.1177/1097184x18784990>
- Perreault, Samuel (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014*. Juristat : Centre canadien de la statistique juridique. No 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.pdf?st=fe2L1j-p>
- Perreault, Samuel (2020). *La violence fondée sur le sexe : les agressions sexuelles et les agressions physiques dans les territoires du Canada, 2018*. Juristat : Centre canadien de la statistique juridique. No 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00012-fra.pdf>
- Perrineau, Pascal (1975). Sur la notion de culture en anthropologie. *Revue française de science politique*, 25(5), 946–968. <http://www.jstor.org/stable/43115878>
- Phillips, Nickie D. (2017). *Beyond Blurred Lines: Rape Culture in Popular Media*. Rowman & Littlefield [format Kindle].
- Phipps, Alison (2016). Whose Personal is More Political? Experience in Contemporary Feminist Politics. *Feminist theory*, 17(3), 303–321. <https://doi.org/10.1177/14647001166638>
- Phipps, Alison (2020). Reckoning up: sexual harassment and violence in the neoliberal university. *Gender and Education*, 32(2), 227–243. <https://doi.org/10.1080/09540253.2018.1482413>
- Phipps, Alison, Ringrose, Jessica, Renold, Emma et Jackson, Carolyn (2018). Rape Culture, Lad Culture and Everyday Sexism: Researching, Conceptualizing and Politicizing New Mediations of Gender and Sexual Violence. *Journal of Gender Studies*, 27(1), 1–8. <https://doi.org/10.1080/09589236.2016.1266792>

- Phipps, Alison et Young, Isabel (2015). Neoliberalisation and 'Lad Cultures' in Higher Education. *Sociology*, 49(2), 305–322. <https://doi.org/10.1177/0038038514542120>
- Pierre, Alexandra (2021). *Empreintes de résistance : filiations et récits de femmes autochtones, noires et racisées*. Les Éditions du remue-ménage.
- Pineda, Améli (2022). *Que reste-t-il de #MoiAussi ? Secousses québécoises d'un mouvement planétaire*. Somme Toute, Le Devoir.
- Piponnier, Anne (2022). De quoi la controverse est-elle le nom ? Usages et circulation de la notion dans un corpus d'articles de recherches en communication organisationnelle. *Communication & Organisation*, 2(62), 21–38. <https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.11481>
- Pitch, Tamar (1985). Violence sexuelle, mouvement féministe et criminologie critique. *Déviance et société*, 9(3), 257–265. https://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_1985_num_9_3_1449
- Pontille, David (2003). Formats d'écriture et mondes scientifiques. Le cas de la sociologie. *Questions de communication*(3), 55–67. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.7445>
- Powell, Anastasia et Henry, Nicola (2014). Framing Sexual Violence Prevention. What Does It Mean to Challenge a Rape Culture? Dans N. Henry et A. Powell (dir.), *Preventing sexual violence: Interdisciplinary approaches to overcoming a rape culture* (p. 25–80). Palgrave Macmillan.
- Pulkkinen, Tuija (2016). Feelings of Injustice: The Institutionalization of Gender Studies and the Pluralization of Feminism. *differences*, 27(2), 103–124. <https://doi.org/10.1215/10407391-3621733>
- Quan-Haase, Anabel, Mendes, Kaitlynn, Ho, Dennis, Lake, Olivia, Nau, Charlotte et Pieber, Darryl (2021). Mapping #MeToo: A Synthesis Review of Digital Feminist Research Across Social Media Platforms. *New Media & Society*, 23(6), 1700–1720. <https://doi.org/10.1177/1461444820984457>
- Quinlan, Elizabeth (2017). Institutional Betrayal and Sexual Violence in the Corporate University (chap. 3). Dans E. Quinlan, A. Quinlan, C. Fogel et G. Taylor (dir.), *Sexual Violence at Canadian Universities: Activism, Institutional Responses, and Strategies for Change*. Wilfrid Laurier Univ. Press (éd. Kindle).
- Quinlan, Elizabeth, Quinlan, Andrea, Fogel, Curtis et Taylor, Gail (dir.). (2017). *Sexual Violence at Canadian Universities: Activism, Institutional Responses, and Strategies for Change*. Wilfrid Laurier Univ. Press (éd. Kindle).
- Ravary, Lise (2014, 8 mars 2014). La culture du viol. *Le Journal de Montréal*, non paginé. <https://www.journaldemontreal.com/2014/03/08/la-culture-du-viol>
- Renard, Noémie (2018). *En finir avec la culture du viol*. Les Petits Matins.
- Renault, Emmanuel (2021). Critique sociale, connaissance empirique et théorisation philosophique. *Sociologie*, 12(4), 403–409. <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2021-4-page-403.htm>

- Renault, Emmanuel (2022). Cartographier les sociologies critiques : définitions, justifications et modèles critiques. *Astérior. Philosophie, histoire des idées, pensée politique*, 27, 1–19.
<https://doi.org/10.4000/asterion.8429>
- Rennes, Juliette (2016). Les controverses politiques et leurs frontières. *Études de communication*, 47, 21–48. <https://doi.org/10.4000/edc.6614>
- Rentschler, Carrie (2014). Rape Culture and the Feminist Politics of Social Media. *Girlhood Studies*, 7(1), 65–82. <https://doi.org/10.3167/ghs.2014.070106>
- Rentschler, Carrie (2022). Rape culture: Anti-feminist Backlash Against a Feminist Concept. *Canadian Journal of Communication*, 47(4), 649–675. <https://doi.org/10.3138/cjc.2022-09-19>
- Revillard, Anne (2007). Entre arène judiciaire et arène législative : les stratégies juridiques des mouvements féministes au Canada. Dans J. Commaille et M. Kaluszynski (dir.), *La fonction politique de la justice* (p. 145–163). La Découverte, coll. Recherches, série Territoires du politique. <https://annerevillard.files.wordpress.com/2013/06/revillard2007fct-pol-justice.pdf>.
- Rey-Robert, Valérie (2019). *Une culture du viol à la française*. Libertalia.
- Ricci, Sandrine (2017a). Abus. Dans S. Zaccour et M. Lessard (dir.), *Dictionnaire critique du sexisme linguistique* (p. 15–21). Éditions Somme Toute.
- Ricci, Sandrine (2017b). Contrer les violences sexuelles à l’université : un maillage de résistance. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, 18, 178–183. <https://www.cahiersdusocialisme.org/contrer-violences-sexuelles-a-luniversite-maillage-de-resistance/>
- Ricci, Sandrine (2019). La culture du viol à l’université : enjeux pour la pratique enseignante. Dans M. Bergeron, E. Paquette, S. Ricci, C. Rousseau et M. St Hilaire (dir.), *Actes du symposium canadien sur la violence sexuelle dans les milieux d’enseignement supérieur | Proceedings of the Canadian symposium on sexual violence in post-secondary education institutions* (p. 24–29). Université du Québec à Montréal : Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d’enseignement supérieur. https://chairevssmes.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/124/Actes-du-symposium-VSMES-2019_VF.pdf.
- Ricci, Sandrine (2019 [2014]). « Avant de tuer les femmes, vous devez les violer ! » Rwanda : rapports de sexe et génocide des Tutsi (2 éd.). Syllepse/M éditeur.
- Ricci, Sandrine (2025). Le concept de culture du viol, héritage de luttes contre les oppressions patriarcales et racistes. *Nouvelles Questions Féministes*, Vol. 44(1), 97–113.
<https://doi.org/10.3917/nqf.441.0097>
- Ricci, Sandrine (2015). Quand le sourire de la diversité cache les rapports de domination. Dans N. Hamrouni et C. Maillé (dir.), *Le sujet du féministe est-il blanc ? Femmes racisées et recherche féministe* (p. 175–193). Les Éditions du remue-ménage.
<https://entreleslignesentrelesmots.blog/2016/04/14/sandrine-ricci-quand-le-sourire-de-la-diversite-cache-les-rapports-de-domination/>.

- Ricci, Sandrine et Bergeron, Manon (2019). Tackling Rape Culture in Quebec Universities: A Network of Feminist Resistance. *Violence Against Women*, 25(11), 1290–1308.
<https://doi.org/10.1177/1077801219844607>
- Ricci, Sandrine et Kurtzman, Lyne (2013). De l’amoureux protecteur au *pimp* violent : la mise sous emprise des femmes trafiquées à des fins d’exploitation sexuelle. *Labrys-études féministes/estudos feministas*, juillet/décembre.
<https://www.labrys.net.br/labrys24/prostituion/ricci.htm>
- Ricci, Sandrine, Kurtzman, Lyne et Roy, Marie-Andrée (2012). La traite des femmes à des fins d’exploitation sexuelle: entre déni et l’invisibilité. *Les Cahiers de l’IREF, collection Agora, no 4*, 218 pages. <https://iref.ugam.ca/agora/la-traite-des-femmes-a-des-fins-dexploitation-sexuelle-entre-le-deni-et-linvisibilite/>
- Ricci, Sandrine, Kurtzman, Lyne et Roy, Marie-Andrée (2014). La banalisation de la prostitution : moteur de la traite des femmes et frein à la lutte féministe pour l’égalité. *Nouvelles Questions Féministes*, 33(1), 80–95. <https://doi.org/10.3917/nqf.331.0080>
- Rich, Adrienne (1981). La contrainte à l’hétérosexualité et l’existence lesbienne. *Nouvelles Questions Féministes*, 15–43.
- Ridley, Simon (2021). Les discours de haine et l’université : des *flame wars* à l’*alt-right*. *Mots. Les langages du politique*, 125, 93–108. <https://doi.org/10.4000/mots.28073>
- Rinck, Fanny (2010). L’analyse linguistique des enjeux de connaissance dans le discours scientifique: un état des lieux. *Revue d’anthropologie des connaissances*(3), 427–450.
- Ringrose, Jessica et Renold, Emma (2012). Slut-shaming, girl power and ‘sexualisation’: Thinking through the politics of the international SlutWalks with teen girls. *Gender and Education*, 24(3), 333–343.
https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/09540253.2011.645023?casa_token=mpTzxObn49oAAAAA:mC-LA274JpREuoOjnlpfhIw2piBO7GU00AqNboHcPiTmUa07-CTTwfxLRYqF4LQyp9JTfDFvfv8qTAzA
- Ripberger, Joseph T (2011). Capturing curiosity: Using internet search trends to measure public attentiveness. *Policy studies journal*, 39(2), 239–259. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0072.2011.00406.x>
- Rizkallah, Élias (2013). L’analyse textuelle des discours assistée par ordinateur et les logiciels textométriques: réflexions critiques et prospectives à partir d’une modélisation des procédés analytiques fondamentaux. *Cahiers de recherche sociologique*(54), 141–160.
<https://doi.org/10.7202/1025996ar>
- Roca I Escoda, Marta, Delage, Pauline et Chetcuti-Osorovitz, Natacha (2018). *Quand la critique féministe renouvelle le droit. Présentation du dossier Droit et société* (pp. 277–285).
- Rockler, Naomi R (2006). “Be your own windkeeper”: Friends, feminism, and rhetorical strategies of depoliticization. *Women’s Studies in Communication*, 29(2), 244–264.

- Rodino-Colocino, Michelle (2014). # YesAllWomen: Intersectional Mobilization Against Sexual Assault is Radical (Again). *Feminist Media Studies*, 14(6), 1113–1115.
- Roiphe, Katie (1993, 13 juin). Date Rape's Other Victim. *New York Times Magazine*.
<https://www.nytimes.com/1993/06/13/magazine/date-rape-s-other-victim.html>
- Romito, Patrizia (2006). *Un silence de mortes*. Syllepse.
- Rotenberg, Cristine (2017). *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada, 2009 à 2014 : un profil statistique*. Juristat : Centre canadien de la statistique juridique. No 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/54870-fra.htm>
- Rousseau, Audrey (2025). Clarifying dissenting voices: Exploring the ambivalence around the Canadian national inquiry into missing and murdered Indigenous women and girls. *Memory Studies*, 18(6), 1594–1616. <https://doi.org/10.1177/17506980251368771>
- Rousseau, Catherine, Bergeron, Manon et Ricci, Sandrine (2020). A Metasynthesis of Qualitative Studies on Girls' and Women's Labeling of Sexual Violence. *Aggression and Violent Behavior*, 52, 1–9.
<https://doi.org/10.1016/j.avb.2020.101395>
- Russell, Diana (1974). *The Politics of Rape: the Victim's Perspective*. Stein and Day New York.
- Sanday, Peggy Reeves (1981). The Socio-Cultural Context of Rape: A Cross-Cultural Study. *Journal of social issues*, 37(4), 5–27. <https://doi.org/10.1111/j.1540-4560.1981.tb01068.x>
- Sanday, Peggy Reeves (1996). Rape-Prone Versus Rape-Free Campus Cultures. *Violence Against Women*, 2(2), 191–208. <https://doi.org/10.1177/1077801296002002006>
- Sanday, Peggy Reeves (2007[1990]). *Fraternity gang rape: Sex, brotherhood, and privilege on campus* (2 éd.). New York University Press.
- Sarachild, Kathie (1975). Consciousness-Raising: A Radical Weapon. Dans *Redstockings of the Women's Liberation Movement* (dir.), *Feminist Revolution* (p. 144–150). Random House. Récupéré le de <https://www.rapereliefshelter.bc.ca/sites/default/files/imce/Feminist-Revolution-Consciousness-Raising--A-Radical-Weapon-Kathie-Sarachild.pdf>
- Savard-Moisán, Raphaëlle (2017). *Le traitement médiatique du mouvement # AgressionNonDénoncée dans la presse écrite québécoise francophone* [Maîtrise en communication, Université du Québec à Montréal]. <https://archipel.uqam.ca/9675/>
- Savoie, Lise, Pelland, Marie-Andrée, Morin, Sylvie et Boudreau, Lyne Chantal (2019). Les rapports sexuels consentants et non consentants des étudiantes et des étudiants universitaires: une expérience à saisir dans le développement de programmes de prévention. *Actes du symposium*, 94.

- Savoie, Lise, Pelland, Marie-Andrée, Morin, Sylvie, Boudreau, Lyne Chantal et Grandisson, Sarah (2018). L'invisibilité de la violence sexuelle ordinaire chez les étudiantes universitaires : des expériences à comprendre. *Recherches féministes*, 31(2), 141–158. <https://doi.org/10.7202/1056246ar>
- Savoie-Zajc, Lorraine (2006). Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide? *Recherches qualitatives*, 5, 99–111. http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v5/savoie_zajc.pdf
- Schiappa, Marlène (2017). *Où sont les violeurs? Essai sur la culture du viol*. Éditions de l'Aube.
- Schnapper, Dominique (2012). *La compréhension sociologique*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.schna.2012.01>
- Scott, Joan (1988). Genre : Une catégorie utile d'analyse historique (É. Varikas, trad.). *Les Cahiers du GRIF*, 37-38(« Le genre de l'histoire »), 125–153. <https://doi.org/10.3406/grif.1988.1759>
- Scully, Diana (1994 [1990]). *Understanding sexual violence: A study of convicted rapists*. Routledge.
- Scully, Diana et Marolla, Joseph (1985). "Riding the Bull at Gilley's": Convicted Rapists Describe the Rewards of Rape. *Social Problems*, 32(3), 251–263. <https://doi.org/10.2307/800685>
- Senn, Charlene Y, Eliasziw, Misha, Barata, Paula C, Thurston, Wilfreda E, Newby-Clark, Ian R, Radtke, H Lorraine et Hobden, Karen L (2015). Efficacy of a Sexual Assault Resistance Program for University Women. *New England journal of medicine*, 372(24), 2326–2335. <https://doi.org/10.1056/NEJMsa1411131>
- Serisier, Tanya (2007). Speaking Out Against Rape: Feminist (Her) Stories and Anti-Rape Politics. *Lilith: A Feminist History Journal*, 16, 84–95. <https://search.informit.org/doi/epdf/10.3316/informit.489561131063544>
- Sharp, Elizabeth A, Weiser, Dana A, Lavigne, Don E et Kelly, R Corby (2017). From Furious to Fearless: Faculty Action and Feminist Praxis in Response to Rape Culture on College Campuses. *Family Relations*, 66(1), 75–88. <https://doi.org/10.1111/fare.12238>
- Sheehy, Elizabeth (dir.). (2012). *Sexual Assault in Canada: Law, Legal Practice and Women's Activism*. University of Ottawa Press.
- Sibley, Marcus A (2021). *A Genealogy of « Rape Culture »: Knowing and Governing Sexual Violence* [Thèse de doctorat, Carleton University, Department of Law and Legal Studies]. Ottawa, Ontario.
- Sills, Sophie, Pickens, Chelsea, Beach, Karishma, Jones, Lloyd, Calder-Dawe, Octavia, Benton-Greig, Paulette et Gavey, Nicola (2016). Rape Culture and Social Media: Young Critics and a Feminist Counterpublic. *Feminist Media Studies*, 16(6), 935–951. <https://doi.org/10.1080/14680777.2015.1137962>

- Silverstein, Helene, Vivas, Marta, Hureau, Brenda P., Morley, Evan, Ti-Grace, Carter, Myra, Glick, Deborah J. et Grove, Jean (1974). New York Radical Feminists Newsletter (09-01-1974). *Reveal Digital*. <https://www.jstor.org/stable/pdf/community.28041418.pdf>
- Simpson, Laura (2019). *La victimisation avec violence chez les lesbiennes, gais et bisexuels au Canada*. Juristat : Centre canadien de la statistique juridique. No 85-002-X au catalogue de Statistiques Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54923-fra.pdf?st=tpPHGuL1>
- Smith, Andrea (2003). Not an Indian tradition: The sexual colonization of native peoples. *Hypatia*, 18(2), 70–85. <https://doi.org/10.1111/j.1527-2001.2003.tb00802.x>
- Smith, Carly Parnitzke et Freyd, Jennifer J (2014). Institutional betrayal. *American Psychologist*, 69(6), 575. <https://doi.org/http://dx.doi.org/10.1037/a0037564>
- Smithers, Gregory D. (2021). Predatory Colonialism: Indigenous Women and the Violence of Sexual Objectification in the United States. *Journal of the History of Sexuality*, 30(2), 253–278. <https://muse.jhu.edu/pub/15/article/823086/pdf>
- Souffrant, Kharoll-Ann (2019). *Le respect de la dignité des femmes dévoilant une agression à caractère sexuel : perspectives d'intervenantes sociales et communautaires montréalaises* [mémoire de maîtrise en travail social, Université McGill]. <https://escholarship.mcgill.ca/concern/theses/zw12z946f>
- Soulé, Bastien (2007, 10 janvier 2015). Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches qualitatives*, 27(1), 127–140. [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero27\(1\)/soule.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero27(1)/soule.pdf)
- Spivak Chakravorty, Gayatri (2009[1988]). *Les subalternes peuvent-elles parler ?* (J. Vidal, trad.). Éditions Amsterdam. <http://blogs.law.columbia.edu/critique1313/files/2020/06/SPIVAK-Les-subalternes-peuvent-elles-parler.pdf>
- Springer, Kimberly (2005). *Living for the revolution: Black feminist organizations, 1968–1980*. Duke University Press.
- Staggenborg, Suzanne (2010). Feminist Activism at a Canadian University. *Resources for Feminist Research*, 33(3/4), 95–208.
- Stotzer, Rebecca L (2009). Violence against transgender people: A review of United States data. *Aggression and Violent Behavior*, 14(3), 170–179. <https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.avb.2009.01.006>
- Stubbs-Richardson, Megan, Rader, Nicole E et Cosby, Arthur G (2018). Tweeting Rape Culture: Examining Portrayals of Victim Blaming in Discussions of Sexual Assault Cases on Twitter. *Feminism & Psychology*, 28(1), 90–108. <https://doi.org/10.1177/0959353517715874>

- Swearingen, C Douglas et Ripberger, Joseph T (2014). Google Insights and US senate elections: does search traffic provide a valid measure of public attention to political Candidates? *Social Science Quarterly*, 95(3), 882–893. <https://doi.org/10.1111/ssqu.12075>
- Szczepanik, Geneviève, Descarries, Francine, Blais, Mélissa et Ricci, Sandrine (2010). Penser le Nous féministes. *Nouveaux cahiers du socialisme*, « Lutttes, oppressions, rapports sociaux de sexe », 4, 188–203.
- Taylor, Verta (1989). Social Movement Continuity: The Women's Movement in Abeyance. *American Sociological Review*, 54(5), 761–775. <https://doi.org/10.2307/2117752>
- Tévanian, Pierre et Tissot, Sylvie (2010). *Les mots sont importants* : Libertalia.
- Théorêt, Catherine (2019). *La représentation médiatique des victimes d'agressions sexuelles : les cas Ghomeshi et Sklavounos* [Mémoire de maîtrise, UQAM]. Montréal. <https://archipel.uqam.ca/13430/1/M16320.pdf>
- Thiers-Vidal, Léo (2010). De « L'Ennemi Principal » aux principaux ennemis. *Position vécue, subjectivité et conscience masculines de domination*. L'Harmattan. <https://doi.org/10.3917/har.helen.2010.01>
- Thoër, Christine et Aurousseau, Chantal (2022). Expériences de témoignage dans le contexte du mouvement #AgressionNonDenoncée : une analyse phénoménologique. Dans F. Vinit et C. Thiboutot (dir.), *Habiter le monde au féminin : Entre récits et phénoménologie* (p. 101– 120). PUQ.
- Thornhill, Randy et Palmer, Craig T (2000). Why Men Rape. *The Sciences*, 40(1), 30–36.
- Tillman, Shaquita, Bryant-Davis, Thema, Smith, Kimberly et Marks, Alison (2010). Shattering silence: Exploring barriers to disclosure for African American sexual assault survivors. *Trauma, Violence, & Abuse*, 11(2), 59–70. <https://doi.org/10.1177/1524838010363717>
- Torny, Didier et Trabal, Patrick (2009). *Permanences et transformations d'une institution : Une analyse sociologique de trois congrès de l'AFS Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique* (vol. 102, pp. 14–38).
- Trovato, Noémie (2023). Échecs et réussites discursives du mouvement #MeToo. *GLAD !*, 14. <https://doi.org/10.4000/glad.6449>
- Turcotte, Emmanuelle (2016). Les méthodes mixtes dans la recherche féministe : enjeux, contraintes et potentialités politiques. *Recherches féministes*, 29(1), 111–128. <https://doi.org/10.7202/1036672ar>
- Vanier, Camille et Langlade, Aurélien (2018). Comprendre le dépôt de plainte des victimes de viol : facteurs individuels et circonstanciels. *Déviance et société*, 42(3), 501–533. <https://doi.org/10.3917/ds.423.0501>

- VéDie, Léa (2020). Une lutte à soi. La politique en première personne des féministes des années 1970. *Nouvelles Questions Féministes*, 39(1), 16–32. <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2020-1-page-16.htm>
- Veillette, Anne-Marie (2023). La vision, la voix et le corps pour un féminisme du bord : repenser les épistémologies féministes en science politique. *Politique et Sociétés*, 42(1), 111–134. <https://doi.org/10.7202/1095650ar>
- Vergès, Françoise (2017). Féminismes décoloniaux, justice sociale, anti-impérialisme. *Tumultes*, 1(48), 157–168. <https://www.cairn.info/revue-tumultes-2017-1-page-157.htm>
- Vergès, Françoise (2019). *Un féminisme décolonial*. La Fabrique.
- Voirol, Olivier (2004). Reconnaissance et méconnaissance. Sur la méconnaissance : théorie de la violence symbolique. *Social Science Information*, 43(3), 403–433. <https://doi.org/https://doi.org/10.1177/0539018404045491>
- Von Trotha, Trutz (2007). Violence. Dans G. Ritzer (dir.), *Blackwell encyclopedia of sociology* (p. 5201–5207). Blackwell Publishing.
- Waites, Matthew (2007). Sexual politics. Dans G. Ritzer (dir.), *The Blackwell encyclopedia of sociology* (p. 1–3). John Wiley & Sons, Ltd. <https://doi.org/10.1002/9781405165518.wbeoss096.pub2>.
- Walby, Sylvia (2013). Violence and society: Introduction to an emerging field of sociology. *Current Sociology*, 61(2), 95–111.
- Walby, Sylvia, Towers, Jude et Francis, Brian (2014). Mainstreaming domestic and gender-based violence into sociology and the criminology of violence. *The Sociological Review*, 62(S2), 187–214.
- Waldispuehl, Elena (2023). Le continuum des violences à l'ère de la cyberhaine : analyse comparée des cyberviolences antiféministes en France et au Québec. https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/28139/Waldispuehl_Elena_2022_these.pdf?sequence=2&isAllowed=y
- Warshaw, Robin (1994[1988]). *I Never Called It Rape*. Harper.
- Washington, Patricia A (2001). Disclosure patterns of Black female sexual assault survivors. *Violence Against Women*, 7(11), 1254–1283. <https://doi.org/https://doi.org/10.1177/10778010122183856>
- Weber, Claudia (2010). *La violence, terra incognita pour la compréhension ? L'Europe en Formation* (vol. 357, pp. 53–73. Traduit de l'anglais par Christian Roy).
- Wells-Barnett, Ida B. (2000 [1892]). Southern Horrors: Lynch Law in All Its Phases. Dans H. Smith et B. Carroll (dir.), *Women's Political and Social Thought: An Anthology* (p. 261–281). Indiana University Press. <https://www.jstor.org/stable/jj.5501019.25>.

- Whitley, L. et Page, T. (2015). Sexism at the centre: locating the problem of sexual harassment. *New Formations*(86), 34–53.
- Wickes, Rebecca et Emmison, Michael (2007). They Are All ‘Doing Gender’ but are They are All Passing? a Case Study of the Appropriation of a Sociological Concept. *The Sociological Review*, 55(2), 311–330. <https://doi.org/10.1111/j.1467-954X.2007.00707.x>
- Wieviorka, Michel (1998a). *Le nouveau paradigme de la violence (Partie 1) Cultures & Conflits* (pp. 29–30).
- Wieviorka, Michel (1998b). *Le nouveau paradigme de la violence (Partie 2) Cultures & Conflits* (pp. 29–30).
- Wieviorka, Michel (1998c). *Le nouveau paradigme de la violence (Partie 3) Cultures & Conflits* (pp. 29–30).
- Williams, Joyce E. (2007). Rape culture. Dans G. Ritzer (dir.), *Blackwell encyclopedia of sociology* (p. 3791–3795). Blackwell Publishing.
- Wilson, Laura C. et Miller, Katherine E. (2016). Meta-Analysis of the Prevalence of Unacknowledged Rape. *Trauma, Violence, & Abuse*, 17(2), 149–159. <https://doi.org/10.1177/1524838015576391>
- World Health Organization (2013). *Global and regional estimates of violence against women: prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence*. http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/85239/1/9789241564625_eng.pdf?ua=1
- Yaros, Diana (2012). Where Has All the Anger Gone? Dans E. Sheehy (dir.), *Sexual Assault in Canada: Law, Legal Practice and Women’s Activism* (p. 301–312). University of Ottawa Press.
- Young, Iris M. (2007). Le genre, structure sérielle : penser les femmes comme un groupe social. *Recherches féministes*, 20(2), 7–36. <https://doi.org/10.7202/017604ar>
- Zaccour, Suzanne (2019). *La fabrique du viol*. Leméac.
- Zaccour, Suzanne et Lessard, Michaël (2021). La culture du viol dans le discours juridique : soigner ses mots pour combattre les violences sexuelles. *Canadian Journal of Women and the Law*, 33(2), 175–205. <https://doi.org/10.3138/cjwl.33.2.03>
- Žižek, Slavoj (2008). *Violence: Six Sideways Reflections*. Picador.